

BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

T.2-1972

TABLE DES MATIERES

<i>Auteurs</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages</i>
Baron WIGNY	Séance académique du 17 novembre 1971	5
P. HELIOT	L'abbatiale de Saint-Michel en Thiérache, modèle de Saint-Yved à Braine, et l'architecture gothique des XII ^e et XIII ^e siècles	13
L. DEVLIEGHER	Bases tournaisiennes dans l'église Saint-Jacques à Ypres	45
T. CORTEMBOS	Corroy-le-Château. Organisation d'une forteresse du XIII ^e siècle	49
J.-P. SOSSON	Pour une approche économique et sociale du bâtiment. L'exemple des travaux publics à Bruges aux XIV ^e et XV ^e siècles	129
L. DELFERIERE	A propos des charpentes hennuyères à entrants engoulés	153
B. WODON	L'influence des modèles français dans le fer forgé de la première moitié du XVIII ^e siècle à Liège	185

SEANCE ACADEMIQUE DU 17 NOVEMBRE 1971

tenue au Palais des Congrès à Bruxelles en présence de S.A.R. le Prince Albert

Rapport du
Baron WIGNY,
Président

Monseigneur,
Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Que le Prince soit très chaleureusement remercié pour sa présence parmi nous. Elle consacre l'utilité de nos efforts et attire l'attention du public sur cette deuxième séance annuelle de la Commission Royale des Monuments et des Sites. Le rôle de la famille royale est de montrer l'importance de certains intérêts que l'opinion publique serait tentée de négliger et qui sont cependant à la fois essentiels et gravement menacés.

A l'étranger, comme en Belgique, on se soucie de l'environnement. On sait que l'homme n'est pas fait pour passer sa vie dans des bureaux administratifs, dans des salles de machines, ni même dans des agglomérations sans âge et sans caractère qui, selon l'expression consacrée, seraient uniquement fonctionnelles. C'est un être vivant qui a besoin d'air pur, de soleil et de verdure. C'est un être civilisé qui ne vit pas comme les animaux dans l'instant, mais s'intègre dans une histoire. Il est privilégié si sa ville n'est pas pareille à des centaines d'autres, mais contient un message unique des générations passées et lui donne la fierté d'une mission particulière à accomplir.

Tout cela, Messieurs, est en péril; nous vivons à l'époque du bulldozer, de la niveluse, de l'autoroute et du lotissement. Des richesses se détruisent sous nos yeux et nos enfants seront incapables de les reconstituer, même à coup de milliards. Considérez par exemple, la Cour d'un de nos plus prestigieux Palais de justice, dont les colonnes, pour des raisons mal définies, sont progressivement démontées et

remplacées; le travail est soigneusement fait; la copie n'est pas parfaite. Même constatation pour tout un quartier. La cathédrale Saint-Michel a été brusquement dépouillée de son lacs de ruelles qui obligeait le passant, comme le voulait l'architecte, de regarder son œuvre de bas en haut, vers le ciel. On ne referra jamais cet environnement. Si vous voulez comprendre ce qui nous menace, montez sur une des tours qui surplombent l'Îlot Sacré; vous verrez comment un rempart de hauts bâtiments ne le protège pas, mais risque de l'asphyxier.

Même constatation encore pour la campagne. Telle vallée pittoresque vous plaît-elle? Dans peu de temps vous ne pourrez vous y promener qu'entre des barrières portant l'écriteau « défense d'entrer ». Plus modestement vous contentez-vous du murmure du ruisseau, aimez-vous la pêche à la ligne ou la rêverie du sous-préfet aux champs? Les bulldozers de l'administration des voies hydrauliques rectifient le cours, arrachent plantes et frayères, suppriment les remous et les pierres qu'affectionnent certains poissons, modifient le biotope et ne laissent derrière eux qu'un caniveau rectiligne et nu.

C'est l'an I de l'autonomie culturelle; la réforme est heureuse. La préservation des monuments et des sites est si absorbante que deux commissions peuvent être pleinement occupées. Il faut se réjouir surtout d'une émulation inéluctable. Je souhaite à nos collègues flamands de grands succès qui nous piquent au jeu. Il faut aussi espérer que nos initiatives seront pour eux, un enseignement.

Une des premières obligations des Conseils culturels qui seront installés à la fin de cette année, sera de renforcer la protection des monuments et des sites en votant enfin, sous forme de décret, un projet de loi qui est préparé depuis un lustre.

C'est pourquoi ce rapport annuel sera divisé en deux parties. Dans la première, le compte rendu de nos activités sera brièvement donné. La deuxième contiendra un ensemble de suggestions pour améliorer la protection légale.

La Commission Royale a continué à se réunir chaque mois pendant trois séances qui commencent ponctuellement à 14.30 heures et se prolongent toujours pendant plus de quatre heures. A ces séances s'ajoutent les absorbantes visites sur place. Des délégations sont allées voir 156 monuments ou sites. Ces inspections sont indispensables non seulement pour bien connaître les lieux mais aussi pour discuter les problèmes avec les administrations responsables. Ces activités de la Commission centrale sont préparées par des rapports et inspections parallèles des Comités provinciaux. A l'honneur de tous nos collègues, il faut répéter que ces prestations considérables sont accomplies à titre bénévole.

Si l'on évalue l'importance de notre activité à partir des travaux administratifs, on notera que l'indicateur, compte non tenu des convocations, procès-verbaux, circulaires et pièces transmises, ce qui représente environ mille pages entières stencilées, enregistre 2.275 pièces à l'entrée et 5.665 lettres à la sortie du 1^{er} octobre 1970 au 30 septembre 1971.

750 dossiers de restauration d'églises ont pu être traités; pour les classements, 143 demandes d'autorisation ont été introduites auprès du Ministre; 105 dossiers ont été transmis pour notification aux Gouverneurs de province; 52 enquêtes ont été terminées.

Les délais ont été raccourcis. Les affaires faciles sont traitées dans le mois; les autres, généralement dans le trimestre quand il n'y a pas de contestations graves. On n'oubliera pas que l'avis doit être précédé d'un rapport du Comité provincial, de visites sur place et d'une délibération en section centrale.

Pour ces travaux administratifs délicats, il est malaisé de noter clairement les conclusions techniques d'une discussion verbale entre inspecteurs sur les lieux ou entre commissaires en séance. Nous ne disposons que de dix agents, en ce compris le personnel d'exécution. Il faut les féliciter. Je ne remplis qu'un devoir de justice en soulignant la compétence et le dévouement de MM. Palmers et Martin, bien connus de cet auditoire.

Je profite de l'occasion pour me réjouir d'une collaboration extra-légale et particulièrement agréable qui a été établie avec nombre d'administrations publiques et privées. Par exemple, l'Administration des Autoroutes nous interroge spontanément sur le tracé de la voie express des Ardennes ou sur la traversée du champ de bataille de Waterloo, par celle

de Charleroi. Nous examinons avec l'Administration des Voies navigables le relèvement du plan d'eau de la Haute-Meuse qui doit devenir accessible à des péniches de plus gros tonnage. L'Administration de la Santé publique nous consulte avant la destruction de taudis insalubres. Le Crédit Communal accepte nos conseils quand il installe des agences dans des bâtiments qui méritent d'être sauvegardés. Avec notre aide scientifique, la Régie bruxelloise des Eaux met en valeur le château de Modave. Des villes nous soumettent leurs plans particuliers d'aménagement. Il faut louer des sociétés de distribution électrique qui sont sans doute tenues de nous interroger sur le tracé des lignes de force mais qui en outre, parfois bénévolement, collaborent avec nous pour l'éclairage nocturne de monuments et sites remarquables. L'appel que nous adressons à des groupes financiers et industriels reste rarement sans écho.

Ces confrontations volontaires sont utiles et nous cherchons à les multiplier. De cette façon, nous parvenons à augmenter considérablement — bien au-delà des limites légales — le champ de notre action en nous présentant non pas comme défenseurs butés des valeurs culturelles, comme des adversaires intransigeants de toute modernisation, mais comme des collaborateurs ouverts aux suggestions et désireux d'appuyer la solution équilibrée.

Une fois l'avis donné, le dossier pour nous est clos. Cela ne signifie pas que l'affaire est terminée; des lenteurs sont souvent dénoncées qui ne nous sont pas imputables.

Le classement qui est proposé, doit encore être approuvé par le Ministère de la Culture, par la Commune, la Province, le Ministère des Finances. Enfin, il est décidé par un arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres. Cela fait beaucoup d'instances!

Une restauration, même urgente, que nous avons approuvée doit être autorisée et mise en adjudication publique; l'enchère doit être acceptée avant la hausse des prix, sinon il faut recommencer la procédure.

D'où des retards qui peuvent se prolonger pendant des années.

Nous cherchons à établir un état qui nous permettra de connaître la suite administrative donnée à nos avis. On peut comprendre qu'ils ne soient pas suivis, nous ne pouvons admettre qu'ils soient ignorés.

Ce rapport administratif, réduit à l'essentiel, sera achevé quand on aura dit que notre Bulletin, internationalement connu, va être publié sous une nouvelle forme. Il ne comprendra que des articles rédigés en français; il sera édité dans un format permettant une composition en deux colonnes qui est plus avantageuse.

Après ce compte rendu de nos activités actuelles, viennent les suggestions pour le prochain décret. Celui-ci a été soigneusement préparé. Notre Commission a été invitée à l'étudier.

Sans doute, pourrait-il être rendu plus audacieux sans devenir déraisonnable. Mais mieux vaut se limiter à ce qui, dans l'état actuel de l'opinion, est politiquement acceptable. Nous nous contentons de proposer certaines améliorations concrètes, peu coûteuses et efficaces.

Ces suggestions seront groupées sous trois titres : le budget, le classement et la restauration.

D'abord, le budget.

Répondant à deux questions parlementaires, le Ministre des Travaux Publics a officiellement déclaré qu'en 1970 il avait consacré 38.995.283 F pour la restauration des monuments classés de Wallonie dont les pouvoirs publics subordonnés sont propriétaires, qu'il a consacré une somme près de quatre fois supérieure (157.870.613 F) pour les édifices classés de Flandre et que l'agglomération bruxelloise avait reçu 6.068.950 F.

Il a justifié cette différence par le fait que les demandes wallonnes de subsides étaient moins nombreuses et toutes satisfaites.

Cette justification a fortement ému la Commission; depuis 2 ans, elle a approuvé un très grand nombre de projets de restauration (750 exactement en 12 mois) qui sont restés sans suite. Manifestement, les dossiers traînent dans les bureaux des administrations communales, provinciales ou centrales. Une enquête sévère doit être menée aussi bien par les Gouverneurs que par les chefs de départements.

En tout cas, la Wallonie doit disposer l'année prochaine d'un crédit équivalent à celui dont a bénéficié la Flandre cette année; on ne peut supposer que ce montant sera réduit; s'il est augmenté, nous devons en profiter. Les deux Conseils culturels devront supporter, par parts égales, l'entretien du patrimoine bruxellois.

Le montant global reste assurément médiocre. Il appartient au pouvoir politique de décider s'il est digne d'une Nation civilisée de consacrer sur un budget national de près de 320 milliards, 210 millions à l'entretien et à la restauration de son patrimoine architectural.

En tous cas, des mesures devraient être prises qui permettraient de dépenser à meilleur escient des crédits toujours insuffisants.

D'une part, une réparation tardive double ou triple les frais de restauration. Des exemples innombrables illustrent cette vérité que connaissent bien les particuliers et qu'oublient les pouvoirs publics.

Si les administrations communales ou les fabriques d'église étaient obligées annuellement de vérifier toitures, corniches et gouttières, des millions seraient épargnés. Si tel presbytère d'une des plus jolies communes de la Haute-Meuse était rapidement réparé, on éviterait soit la ruine complète et irréparable, soit une restauration très coûteuse. Faut-il rappeler le cas du château de Seneffe ?

Pour une meilleure utilisation des budgets, voici une seconde proposition.

On sait que les frais de restauration doivent être partagés entre l'Etat, la Province et la Commune.

Le premier n'accepte de payer que 60 % du coût total; le solde est partagé entre les deux pouvoirs subordonnés. Cette réglementation administrative provoque une émulation désastreuse. Pour ne pas créer un précédent qui pourrait fonder une jurisprudence, le pouvoir central refuse toujours de dépasser 60 %. Les provinces qui espèrent, contre toute raison, un changement de politique, hésitent à payer leur part. L'une d'entre elles, réputée cependant pour ses initiatives culturelles, n'accorde qu'un % symbolique pour l'entretien et la restauration de son riche patrimoine architectural; d'autres sont tentées de n'accorder que 10 %. La commune devrait payer la différence. Est-ce possible ?

Nous avons en mémoire l'exemple de tel petit village, célèbre dans l'histoire militaire de la France, et qui ne compte que 350 habitants. Ses édiles auraient accepté de payer 20 % pour sauver la tour lézardée de leur belle église romane. La Province ne fait rien, l'Etat attend, et cette tour vénérable va s'écrouler.

La Commission est d'avis que le règlement doit être modifié. Que l'Etat continue à supporter 60 %; que 20 % soient pour les Provinces une dépense obligatoire, nécessairement inscrite à leur budget; enfin, qu'il en soit de même pour les communes, à l'exception de celles trop petites, dont le budget est inférieur à un maximum et dont les additionnels dépassent un minimum. A la décharge de ces villages, 20 % seraient payés par la future fédération de communes ou par un Fonds national du Patrimoine.

Des biens privés font aussi l'objet d'un classement.

La réglementation budgétaire est différente : l'Etat supporte au maximum 60 % du coût d'une restauration approuvée et le solde reste aux dépens du propriétaire. Cette répartition à première vue généreuse peut s'avérer décourageante. Qu'arrive-t-il si le particulier ne peut ou ne veut payer sa part ? Va-t-on assister à la dégradation, à la destruction d'un édifice classé ?

Les archives de la Commission fournissent des exemples frappants. Voici les ruines imposantes d'un

château-fort, vestige important d'une ligne de défense féodale, témoin intéressant de l'architecture militaire. Les murs s'éboulent et pour les conforter, le propriétaire veut bien dépenser 150.000 F à fonds perdus, mais pas davantage. C'est moins que 40 %. L'Etat s'en désintéresse. Les rigueurs de quelques hivers résoudront radicalement le problème en détruisant complètement les ruines.

A notre avis, la règle des 60 % devrait être assouplie. L'Etat ne peut assister avec indifférence à la disparition d'un monument dont il a reconnu l'intérêt par le classement. Lui-même — ou le Fonds national du Patrimoine — pourrait consentir un subside complémentaire dans certains cas exceptionnels : par exemple, il s'agit de travaux strictement confortatifs tels que la réparation de murs lézardés et surtout l'entretien des toitures : c'est sauver une richesse nationale sans accroître le confort du propriétaire. Ou encore, il s'agit de restaurer un intérieur, de réaménager un jardin célèbre qui seront largement ouverts au public.

Après ces considérations financières, vient un groupe de propositions qui concernent la procédure de classement. Ces classements sont souvent désordonnés, trop lents et trop limités. Ce sont des défauts auxquels pourrait aisément remédier le projet de décret.

D'abord le classement est désordonné. Notre vieux sol, quoique piétiné pendant des siècles par une population nombreuse et active possède encore des sites naturels admirables, surtout en Wallonie; cette terre a été enrichie par les chefs-d'œuvre architecturaux de 40 générations. Que de beautés à préserver des chocs inéluctables dans un monde en rapide mutation ! Mais par où commencer ? Il serait raisonnable de protéger d'abord les monuments et les sites les plus importants ou les plus menacés. Nous sommes loin du compte. N'utilise-t-on pas des crédits toujours trop limités pour subsidier la restauration d'édifices secondaires alors que des monuments de premier rang sont au point 2. Avec l'aide de ses correspondants, la Commission royale établit depuis un an une liste d'urgence. Ces priorités seraient mieux respectées si l'on savait qu'elles sont acceptées par les Pouvoirs publics et que ceux-ci, par exemple, ne s'en écartent qu'en motivant sur ce point l'arrêté royal.

Ensuite la procédure est trop lourde. Après que le Ministre, sollicité par la Commission, a autorisé la procédure en classement, il faut établir un relevé cadastral et notifier le projet à la Députation permanente, aux collègues communaux, aux propriétaires intéressés. Soit nonchalance, soit réticence, les réponses ne viennent que lentement. Cependant

après six mois la procédure est théoriquement caduque et doit être recommencée : en tous cas le relevé cadastral est moins sûr parce qu'il peut être bouleversé par des ventes, successions, donations ou partages. Une règle simple peut empêcher ces retards parfois artificieux. Une administration provinciale ou communale, un particulier qui ne répond pas dans le délai légal est présumé accepter le projet sans observation : qui ne dit mot consent. Pour sa part la Commission royale est toute disposée à s'organiser pour se soumettre elle-même à cette règle du délai préfix.

Un autre correctif serait la création par décret d'un « inventaire complémentaire » des monuments intéressants. Pourquoi les classements proprement dits tardent-ils ? Le propriétaire est sans doute intéressé par la perspective d'une aide financière; mais il peut redouter davantage une limitation de son droit de disposition ou de transformation, une diminution de la valeur marchande de son immeuble. De leur côté, Commune, Province, Ministre des finances calculent le coût des restaurations et le montant des subsides qui seront demandés.

Une inscription au Répertoire n'exciterait pas ces craintes si elle n'implique ni engagement financier pour les Pouvoirs publics, ni limitation des droits du propriétaire. La seule obligation de celui-ci serait de déclarer toute transformation projetée du bâtiment à la Commission royale. Celle-ci disposerait d'un délai de deux mois pour donner au propriétaire des conseils qui souvent seront bien reçus et de deux mois supplémentaires pour faire exceptionnellement aboutir, par une procédure d'urgence, la décision de classement et éventuellement l'octroi de crédits. L'inaction de la Commission royale vaut acceptation.

Dans cette conception, la procédure pourrait être simplifiée et accélérée. Notification simultanée de la proposition aux administrations subordonnées et aux propriétaires. Délais abrégés pour introduire les réclamations. Publication de la décision d'inscription dans le *Moniteur* et éventuellement mention au registre ⁽³⁾ des hypothèques.

Enfin, les classements sont souvent trop limités. Quand on veut protéger un ensemble composé de très nombreuses parcelles cadastrales, la procédure déjà complexe met en jeu tant de propriétaires qu'elle s'empêtre dans ses propres fils et n'aboutit jamais. Cependant que signifie un édifice perdu au milieu de bâtiments modernes qui le surplombent ? Quel cachet conserve une habitation du terroir, un relais de poste, un vieux moulin dans un village modernisé et banalisé ?

Pour les sites urbains, nous avons sans doute deux protections. Dès à présent, la réglementation légale donne à la Commission royale un droit de regard sur

ce qui environne un monument classé. Si l'Administration de l'Urbanisme surveille très utilement la ligne générale, en particulier les gabarits, nous pouvons ajouter des indications complémentaires, dans les limites de la compétence qui nous est propre, non pour imposer une uniformité de style mais pour éviter un choquant disparate, la destruction d'une harmonie. De plus, nombre de communes ont suffisamment confiance dans l'utilité de nos conseils pour nous soumettre spontanément leurs plans particuliers d'aménagement.

Nous avons fait une expérience instructive avec la nouvelle Tour ITT de l'avenue Demot. Quoique l'abbaye de la Cambre soit un monument partiellement classé et très important, nous n'avons pas été interrogés; selon le Ministre des Travaux Publics les « alentours » se limitent aux jardins. Instruits par cette expérience, nous procédons au classement de tous les parcs de l'agglomération bruxelloise. Pour une ville qui ne bénéficie pas de la trouée d'un fleuve, les espaces verts sont essentiels. De plus, cela nous permettra de surveiller les maisons riveraines. Nous ne sommes pas adversaires des tours par principe; elles peuvent être belles; encore faut-il qu'elles ponctuent bien le paysage urbain. Soit dit en passant, cette mesure protectrice a provoqué des inquiétudes. Le classement empêche-t-il l'utilisation de parcs pour le sport, une exposition temporaire, une foire foraine? Rassurons certaines administrations communales. Cette procédure impose seulement que les constructions durables et le bouleversement des plantations soient préalablement soumis à l'avis de la Commission royale.

Pour les ensembles ruraux, nous sommes bien plus désarmés. Cependant nos villages typiques, nos vallées les plus pittoresques sont en péril. Sans doute la nature est au service de l'homme. Des parcs nationaux ouverts aux savants, fermés au public, ne peuvent être qu'une solution exceptionnelle. Mais l'homme ne doit pas abuser de la nature au point de la détruire.

Un arrêté du 4 novembre 1971 vient de régler un camping qui doit être encouragé mais ne peut être destructeur.

De notre côté, nous proposons une procédure simplifiée pour le classement de grandes étendues rurales dont la propriété est fort morcelée. On n'exigerait plus un relevé cadastral et les notifications individuelles. Le périmètre du site protégé serait affiché à la Maison communale et publié dans trois journaux régionaux avec l'indication du délai ouvert aux réclamations. En contre partie les obligations légales sont réduites au minimum. Les permis de bâtir sont soumis à notre avis. Celui-ci ne doit pas remplacer mais compléter la décision de l'Administration qui

surveille l'aménagement du territoire. Nos indications complémentaires sont relatives par exemple au style, au matériau, au gabarit, à la couleur. Les administrateurs locaux doivent savoir que nous ne les considérons pas comme des conservateurs de musée. Leurs villages doivent se moderniser et s'enrichir. Cela peut se faire sans perdre un cachet ancien, qui pour les plus beaux d'entre eux, doit être une source grandissante de revenus à l'époque du tourisme et de la villégiature.

Sur le troisième thème — la procédure de restauration — bornons-nous à trois remarques: la restauration de vieux édifices suppose une connaissance des techniques anciennes et une sensibilité accordée avec celle des créateurs. La construction de monuments modernes — qu'il s'agisse d'une église, d'un Hôtel de Ville ou d'un monument aux morts — est aussi une spécialité que tous les architectes ne possèdent pas. Les maîtres de l'ouvrage — administrateurs communaux ou fabriciens — sont à bon droit choisis pour leurs qualités administratives, leurs convictions civiques ou religieuses et non pour leur sensibilité artistique. Il en résulte des drames qui désolent la Commission royale. Que de fois un projet présenté par un architecte cependant professionnellement estimable et compétent pour construire des bâtiments courants, est renvoyé plusieurs fois pour être finalement accepté par lassitude. Parfois on reproche à la Commission sa partialité. Je suis témoin que le renvoi est toujours décidé à l'unanimité et que trop souvent l'approbation résulte d'un découragement général.

Il est grave cependant de construire au milieu du village une Maison communale qui déshonore la communauté ou une église dont la laideur offense Dieu. Ce n'est pas une question d'argent, de luxe du matériau. Il suffit de visiter les Notkirche de Cologne pour s'en convaincre.

Que faire? La Commission ne peut et ne veut conseiller au maître de l'ouvrage un architecte.

L'Ordre des Architectes ne pourrait-il étudier le problème, provoquer la création d'un enseignement spécialisé, obtenir pour les diplômés, sinon un monopole, du moins l'inscription sur une liste privilégiée.

Les Français réservent à des restaurateurs patentés l'entretien de leurs monuments classés.

A propos des restaurations, il faut revenir sur les considérations budgétaires. Pour les monuments classés de Wallonie, selon qu'ils appartiennent au domaine public ou à des particuliers, l'Etat consacre respectivement 38 et 12.250.000 millions. Il suffit de considérer ce que coûte la toiture d'une maison modeste pour apprécier l'inquiétante insuffisance de ces crédits. Cependant, les dégradations continuent inexorablement; c'est bien le cas de répéter ici que

le temps coûte de l'argent. Nous limitant, non au nécessaire, mais à l'indispensable, dans l'espoir d'être écoutés, nous exprimons un vœu : en attendant la création d'un Fonds national, nous demandons l'ouverture d'un crédit supplémentaire et l'organisation d'une procédure accélérée pour la restauration des couvertures; approuvée par nous, la réparation des toitures couvrant des monuments devrait être achevée dans l'année. Au XIX^e siècle, le mécène involontaire des monuments français fut l'Administration militaire qui, en protégeant contre les infiltrations les chambrées, les écuries et les greniers à foin, a empêché la disparition de bien des abbayes, et bâtiments vénérables qui ont pu attendre au sec des soins plus éclairés, mais tardifs. N'aurons-nous pas la même prévoyance, un peu ladre, mais si efficace ? Sous forme de dépense ou plutôt d'investissement, c'est une grosse économie que nous suggérons aux Pouvoirs publics.

Par ailleurs, l'âme individuelle de nos villes, encore cachée dans les vieux quartiers, se dissipe dans l'anonymat de machines à loger parce que l'Etat ne subsidie que la démolition des taudis insalubres. S'il offrait la même somme pour la restauration, n'assistons-nous pas, dans certains cas, à leur résurrection ? Les habitants fortunés de Washington dédaignent les appartements dans les gratte-ciel pour les anciennes maisons d'esclaves de Georgetown. Nos compatriotes qui ont mis à la mode les fermettes, ne seraient-ils pas tentés d'habiter à la ville dans des maisons modestes, mais belles, anciennes, ayant un équipement moderne ? Ne sont-ce pas ces petites rues des vieux quartiers, à proximité du cœur des villes, qui pourraient devenir piétonnières et être bordées d'échoppes de luxe ?

Enfin, la Commission royale a pris une initiative originale en proposant la restauration d'orgues de qualité. Qu'ils soient classiques ou baroques; il en est d'admirables soit par le meuble, le buffet, soit par l'instrument musical. Celui-ci pour lequel on écrit les plus grands compositeurs est gravement menacé; ou bien on le restaure et on le saccage; ou bien on l'abandonne pour la guitare et les

instruments à percussion. C'est une mode qui passera, comme les autres. Il faut que nos enfants, le jour où ils seront fatigués d'un style néo sulpicien et voudront réentendre le chant grégorien ou les œuvres classiques, retrouvent en bon état les instruments qui en sont les majestueux interprètes. Sur avis d'un collège d'experts, la Commission royale a déjà introduit la proposition de classement de 44 des plus beaux d'entre eux.

Monseigneur, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, il faut conclure rapidement un rapport qu'on a voulu concret et réaliste.

Il semble que la cause de l'environnement soit gagnée devant le public; mais il faut en distinguer deux aspects.

Le premier est négatif : on doit supprimer toutes les pollutions. L'homme a besoin d'air pur, d'eau limpide, d'espace, de silence et de tranquillité. Nos contemporains ont compris que ces biens essentiels, mais si libéralement distribués qu'on les croyait sans valeur, pourraient, par leur disparition, être la rançon du progrès. Les moyens de lutte sont connus; ils sont coûteux. Tant pis si on tarde à les utiliser; l'assainissement coûtera plus cher encore.

L'autre aspect est positif. Nous devons sauver de la destruction des sites naturels et des chefs-d'œuvre des générations passées. Ils sont l'environnement nécessaire pour que l'homme de demain reste un être civilisé et ne soit pas dégradé en bête productrice et consommatrice. Pour cela, nous avons beaucoup moins de temps; mais il nous faut beaucoup moins d'argent.

Le choix de cette génération est décisif. Ou bien nous parviendrons à orienter, guider les nécessaires bulldozers et nous léguerons à nos enfants l'héritage que nous avons reçu; ou bien nous perdons cette suprême bataille et, imitant son légendaire ancêtre, l'éléphant dans le magasin de porcelaine, le bulldozer aura pour toujours éventré les vieux monuments, piétiné les anciens quartiers, saccagé les forêts, discipliné les ruisseaux, aidé à lotir les plus beaux paysages.

L'ABBATIALE DE SAINT-MICHEL
EN THIERACHE, MODELE DE
SAINT-YVED A BRAINE,
ET L'ARCHITECTURE GOTHIQUE
DES XII^e ET XIII^e SIECLES

Pierre HELIOT

HISTOIRE ET DESCRIPTION

Sise à moins d'une lieue et demie de la frontière franco-belge, à la lisière d'un secteur dont les sévères églises, fortifiées durant les guerres contre les Impériaux et les Espagnols, ont à peu près seules attiré l'attention, l'ex-abbatiale bénédictine de Saint-Michel en Thiérache ⁽¹⁾ n'est guère connue que d'un petit nombre d'amateurs de la Haute-Picardie et du Hainaut. Les historiens de notre architecture nationale continuant en général d'ignorer ses vertus et jusqu'à son existence ⁽²⁾, il est temps de la sortir d'un injuste oubli et de la réhabiliter. Elle a pourtant gardé fière allure, mais, à demi dissimulée derrière l'écran massif des anciens bâtiments conventuels, elle ne se laisse découvrir que par étapes et réclame du visiteur une certaine persévérance. Sa façade classique un peu lourde masque une nef Louis XIII de noble ordonnance, qui conduit à un transept et à un chœur d'excellent style, l'un et l'autre ressortissant au gothique primitif. C'est à ce chevet que se limite mon enquête. Comme on l'a déjà plusieurs fois comparé à celui de Saint-Yved de Braine ⁽³⁾, il éveille autant d'intérêt par les relations artistiques qu'il révèle que par ses mérites propres.

L'histoire de l'édifice nous échappe presque complètement. Celle du monastère aussi. Fondée au ^{viii} siècle sur le territoire de l'ancien diocèse de Laon, l'abbaye fut plusieurs fois dévastée durant les guerres des ^{xvi} et ^{xvii}. En 1542 les Impériaux brûlèrent les bâtiments claustraux et les combles de l'église. Un abbé commendataire, par exception soucieux de remplir ses devoirs, restaura l'église et renouvela la nef. Nommé Jean-Baptiste de Mornat, il gouverna la communauté de 1598 à 1632. C'est à lui que nous devons la nef actuellement debout ⁽⁴⁾.

Déclarée bien national à la suite de la suppression des maisons religieuses, l'église fut achetée l'an 1791 par le maire qui eut le bon esprit de la sauver, puis fut rendue au culte ⁽⁵⁾. Elle prit désormais un caractère purement paroissial, alors qu'auparavant le curé et les laïcs n'en occupaient qu'une partie ⁽⁶⁾.

Classées dès 1837 au nombre des monuments historiques, les parties gothiques bénéficièrent l'année suivante d'une allocation de 500 F, accordée par le ministère de l'Intérieur. Une demande de subvention adressée aux mêmes fins par la commune et le curé fut rejetée sur l'avis de Mérimée; les travaux envisagés concernant cette fois la façade, « construction détestable du ^{xvii} siècle ». Vingt-cinq ans plus tard la commission des Monuments historiques, à la suite de Viollet-le-Duc, jugeait encore la nef et son frontispice peu intéressants « sous le rapport de l'art ». C'est pourquoi l'administration des Beaux-Arts refusa longtemps de contribuer aux réparations des parties bâties sous l'Ancien Régime. Elle ne s'y résolut qu'après avoir procédé à un classement tardif. Nous nous sommes heureusement débarrassés de ces vues étroites. Aussi les principales campagnes restauratrices se limitèrent-elles aux transept et chevet. La principale, dirigée par C. Gautier, architecte à Laon, s'accomplit de 1877 à 1882. On s'attaqua ensuite aux combles, remis plusieurs fois en état : de 1895 à 1897, puis à partir de 1953. En 1942 enfin l'on enleva l'enduit qui revêtait fâcheusement l'intrados des voûtes et les murs des étages supérieurs dans le chœur ⁽⁷⁾. L'incendie qui ravagea les bâtiments conventuels le 7 mai 1971, dévora les toitures du grand vaisseau et du transept, mais ne causa guère de dégâts aux maçonneries.

Telle qu'elle se présente aujourd'hui, l'abbatiale de Saint-Michel est une église basilicale, au flanc méridional.

dional de laquelle s'adossent le cloître et les bâtiments conventuels désaffectés. Complètement dégagée vers l'est, le nord et l'ouest, elle comprend une nef qu'encadrent deux bas-côtés, un transept saillant d'une travée à chaque extrémité, un chœur aboutissant à une abside à cinq pans, enfin quatre chapelles, inégalement profondes, insérées deux par deux entre le sanctuaire et les croisillons. Il n'y a pas de tour, mais un clocheton en charpente surmontait naguère la croisée. La nef et ses ailes occupent l'emplacement d'une nef plus ancienne, gothique ou non et dont elle semble reproduire exactement le plan, en ce sens que ses murs et ses piliers furent probablement assis, sauf peut-être la façade, sur le soubassement des constructions antérieures.

La nef et ses annexes appelleraient sans réserves l'étiquette classique si n'y traînaient quelques réminiscences gothiques, qu'on a limitées aux croisées d'ogives tendues sous les voûtes et aux remplages très simples des fenêtres latérales. La structure est robuste sans trop de lourdeur, malgré l'importance concédée aux surfaces murales. Les grandes arcades et les nervures des voûtes retombent sur des pilastres adossés aux piliers. Un épais entablement s'intercale entre les deux étages du vaisseau principal. Les baies s'arrondissent en plein-cintre. On emprunta le décor entier au répertoire de l'Antiquité. La façade très équilibrée laisse deviner avec quelque peine l'ordonnance interne. C'est un écran, uniquement percé d'un portail et d'une fenêtre d'axe rectangulaires, barré à mi-hauteur d'un entablement qui sépare deux ordres de pilastres. Le corps central surélevé, coiffé d'un fronton courbe, est étayé par deux ailerons. Somme toute un bon exemplaire, quoique un peu froid, de l'architecture proprement française sous le règne de Louis XIII et ne devant de prime abord rien au baroque des Pays-Bas méridionaux, pourtant tout proches.

Le chevet présente un tout autre caractère car il porte la marque indéniable du gothique à ses débuts. C'est à lui qu'est consacré le présent article. L'ensemble mesure dans œuvre 27 m de long — dont 17 pour le chœur seul — du débouché de la nef au fond de l'abside, 26 de large au transept et 17 de haut sous la voûte-maîtresse. La largeur étant de 8,60 m dans le transept et de 8,80 m dans le chœur, le rapport entre la largeur et la hauteur est donc dans les deux vaisseaux de 1 à 1,9. L'insertion d'un triforium entre les deux niveaux extrêmes contrarie l'élan imprimé aux proportions dans l'un et l'autre. Relativement basse, cette galerie sépare néanmoins d'une façon très nette le rez-de-chaussée, qui occupe à lui seul près de la moitié de l'élévation totale, du clair-étage (*). Cette distribution se ressent encore des habitudes romanes.

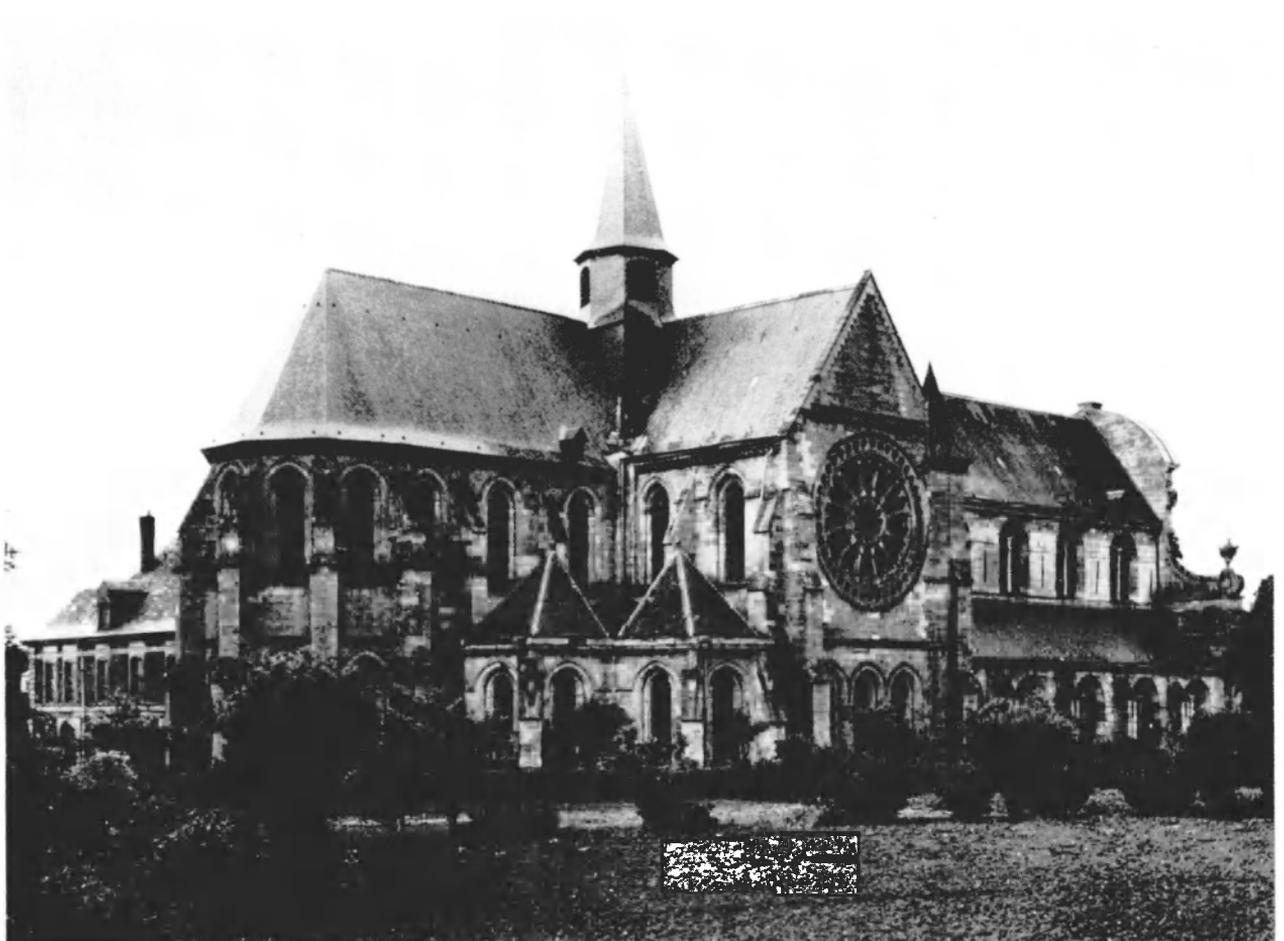
La bâtisse est très homogène. On la couvrit en entier de voûtes sur croisées d'ogives. Les profils des nervures sont uniformes : un tore en amande pour les ogives qui sont d'assez gros calibre dans les travées droites du chœur, deux tores accouplés et séparés par une gorge pour les doubleaux, un tore cylindrique pour les formerets. Les tores sont dégagés entre deux cavets. Les clés sont des disques nus plus souvent que sculptés. Des crochets quelquefois très proéminents et des motifs romans — feuilles plates ou lancéolées dont la tête se recourbe en volute —, employés de façon moins constante, meublent la corbeille des chapiteaux sous des tailloirs presque tous rectangulaires, comme les socles, mais échafaudant un tore et un mince bandeau sur un cavet. Les bases s'étalent sur les socles; on y a superposé deux tores — celui du dessous aplati et débordant au point de dépasser parfois les contours de son support — de part et d'autre d'une profonde scotie qu'étranglent quelque peu deux petits bourrelets. Quant aux arcades, celles du triforium comprises, elles s'inscrivent dans un épannelage rectangulaire aux arêtes adoucies par des tores réservés dans la masse, mais également dégagés par des cavets. Les fenêtres sont légèrement brisées à la clé, tandis qu'en règle générale leur tableau ébrasé est absolument plan. Celles de l'étage supérieur sont courtes, parce que leur appui occupe le même niveau que celui des chapiteaux qui recueillent les nervures des grandes voûtes. Enfin le triforium-couloir aligne, entre deux cordons toriques, des arceaux en plein-cintre montés sur colonnettes : quatre dans chaque travée droite, deux seulement sur les pans de l'abside.

Cette dernière dessine sur le sol un demi-polygone à sept pans. Les nervures y retombent sur des colonnes partant de fond et groupées par trois contre des dossierers. Les colonnes latérales, très minces, sont solidaires du mur et reçoivent les formerets par l'intermédiaire de chapiteaux placés au niveau des sommiers des fenêtres hautes. Celles du milieu, correspondant aux ogives, sont constituées par des tronçons de fûts en délit que trois bagues rattachent actuellement au corps de la maçonnerie. Selon toute probabilité un cordon torique soulignait jadis l'appui des fenêtres basses et formait une bague supplémentaire autour de la colonne. Ces ornements disparurent au XVII^e ou XVIII^e siècle, lorsqu'on plaqua des panneaux en marbre contre le parement des assises inférieures du mur. Sur le disque de la clé de voûte se greffe un petit ange sculpté, logé dans l'angle du quartier qui s'oriente vers l'ouest. Par exception le tableau des fenêtres basses est creusé d'une gorge. L'ordonnance des travées droites du chœur est différente, tout d'abord par l'ouverture, sur chaque flanc, des arcades brisées à la clé qui s'ouvrent sur les chapelles. Ces arcades retombent deux par deux

sur une colonne médiane, assise sur un socle octogone et dont le chapiteau assez volumineux est couronné d'un tailloir à pans coupés. Sur le tailloir on échafauda le faisceau de trois colonnes appareillées qui reçoit le doubleau et les deux ogives correspondants. Ce dispositif ne laisse aucune place aux formerets, qu'on monta sur des culs-de-lampe comme dans les croisillons. Les voûtes sont barlongues, armées de croisées simples et non sexpartites. Enfin l'on a sculpté des feuillages sur les disques de leurs clés. A part quelques détails l'élévation latérale des croisillons est semblable à celle du chœur (9). L'une des hautes colonnes du bras nord est coupée de bagues à l'instar de l'abside, tandis que les arcades

du triforium dans le bras opposé sont en majorité brisées à la clé (10). Les piles de la croisée auraient le volume global d'un prisme losangé si l'on n'avait allongé celles de l'ouest au xvii^e siècle, lorsqu'on rebâtit la nef, et si la face de celles de l'est tournée vers les chapelles ne se pliait pour former un éperon à angle droit. Les autres faces ont de nombreux ressauts et sont flanquées de colonnes en rangs serrés, qui recueillent la retombée des arcs et des nervures. La voûte de la croisée, encadrée de quatre grands arcs à double rouleau, contemporains du gros œuvre, fut renouvelée sous Louis XIII probablement; on l'a gratifiée d'une armature compliquée, avec ogives, liernes et tiercerons.

Fig. 1. ST-MICHEL. Eglise, vue générale. (Cl. S. Brigode.)



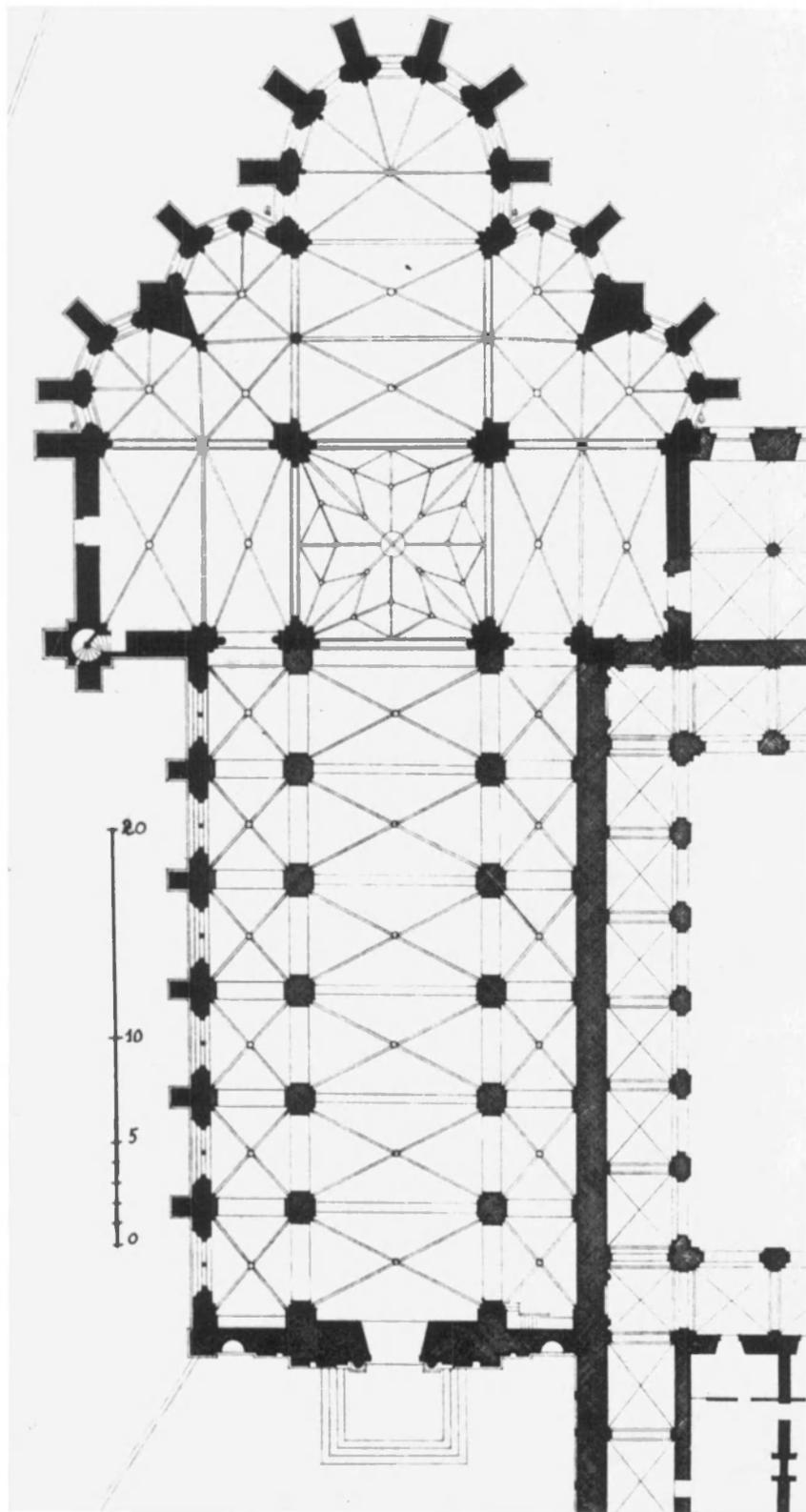


Fig. 2. ST-MICHEL. Plan de l'église, par J. Trouvelot.

La façade du croisillon septentrional est percée : en bas de trois fenêtres semblables à celles de l'abside, en haut d'une grande rose que je décrirai plus loin.

Entre les deux étages ainsi déterminés s'intercale une coursière intérieure à découvert, reliant les deux branches du triforium. Trois archivolttes dont un tore adoucit l'arête, enjambent les fenêtres basses; elles s'appuient sur des culs-de-lampe en forme de chapiteau et, aux extrémités, sur des colonnettes partant de fond. On composa le mur opposé de façon similaire, sauf à remplacer la rose par un œil bien plus petit, car ce mur séparait l'église du bâtiment contenant la salle capitulaire et le dortoir des moines. Inégales en profondeur, les chapelles sont curieusement disposées, puisque leur chevet polygonal fut planté obliquement, sur un axe décrivant un angle de 45° avec celui de l'édifice. Celles qui jouxtent le chœur sont seules dotées d'une travée carrée. Cela donne au chevet un tracé en éventail. Les voûtes de ces chapelles n'ont formerets ni clés. Les ogives et doubleaux retombent sur des colonnes en délit dont le fût est coupé à mi-hauteur par une bague. Ces anneaux raccordaient les branches du cordon torique qui soulignait jadis l'appui des fenêtres comme dans l'abside (11).

Les dehors du chevet n'appellent pas une longue description. Il n'y a que deux étages d'ajours puisque le mur de fond du triforium est aveugle. De puissants contreforts épaulent les murs et rythment la composition. Leur saillie s'amenuise progressivement à la faveur de retraits en talus et leur tête, rétrécie sur les flancs, s'amortit en glacis. L'amaigrissement du sommet est surtout sensible sur les chapelles. Nulle trace d'arcs-boutants. Des cordons en larmier soulignent les rangées de fenêtres et le niveau du dallage du triforium. Coiffées d'archivoltes en larmier convexe, les fenêtres sont ébrasées. Leur tableau a un ressaut biseauté. La corniche des chapelles superpose une tablette à des petits modillons de style roman, restaurés, sinon complètement modernes. J'imagine que celle de l'étage supérieur alignait à l'origine une frise de crochets sous la tablette, comme à la cathédrale de Soissons. Telle quelle, elle n'existe plus que sur le mur est du croisillon septentrional, tandis qu'ailleurs — c'est-à-dire autour du chœur et sur le bras méridional du transept — on l'a complètement renouvelée, au XVII^e siècle sans doute. Les combles pyramidaux des chapelles sont, je pense, à peu près conformes à l'état primitif.

Deux traits sont à mettre en évidence : tout d'abord la coursière à l'air libre qui, établie sur le plafond du triforium, longe le bras nord du transept et contourne le chœur en traversant la tête des contreforts (12); en second lieu les baies ouvertes dans la façade dudit croisillon. Il y a là trois fenêtres semblables

entre elles, alignées sous une grande rose. Cette dernière a pour armature deux cercles concentriques et polylobés, reliés l'un à l'autre par douze colonnettes qui remplissent l'office de rayons; le tout enrobé dans un cadre circulaire qu'ajourent des oculi, petits et très rapprochés.

Somme toute le chevet de notre abbatale est un exemplaire vraiment remarquable du premier art gothique. Son exécution soignée, son décor de bonne qualité, la sobriété de son ordonnance extérieure, l'harmonie de proportions et l'élégance des lignes de ses deux vaisseaux — chœur et transept — séduisent le spectateur, qui n'a guère envie d'incriminer que la lourdeur des contreforts. C'est de la bonne architecture, robuste, honnête et franche. On se demande ensuite quelle place assigner au monument dans l'évolution de l'art régional, mais, avant de répondre à cette question, il est indispensable de déterminer son âge avec vraisemblance et quelque précision : ce à quoi je vais maintenant m'efforcer de parvenir en utilisant la méthode des comparaisons.

L'ÂGE DU MONUMENT

Ma tâche est assez malaisée, car les églises bâties dans la contrée entre le milieu du XII^e siècle et le début du suivant ne sont qu'exceptionnellement datées par les documents écrits. En voici pourtant deux qui contreviennent à la règle. La défunte abbatale, encore purement romane, de Notre-Dame à Soissons nous fournit un point de départ; érigée de 1130 à 1160 ou environ, elle ne contenait apparemment aucune voûte sur croisée d'ogives, tandis qu'un plafond ou lambris en charpente couvrait d'un bout à l'autre son vaisseau majeur (13). Bâti vers 1170-1180, le chœur de Saint-Remi à Reims et ses annexes méritent l'étiquette gothique à l'exception de leur parure sculptée (14). On a réussi à retracer les principales étapes de la construction de deux cathédrales, en confrontant les données que livre l'analyse archéologique à quelques repères découverts dans les archives. C'est ainsi qu'on admet maintenant qu'à Noyon le gros œuvre fut édifié de 1150 à 1205 en chiffres ronds, les chœur et transept ayant été conduits à terme vers 1185 (15). A Laon le chantier s'ouvrit au chevet vers 1160 et se ferma vers 1200 pour la nef; l'extrémité des croisillons, les parties occidentales et les voûtes du transept s'intercalant à mi-course dans le cycle des travaux, c'est-à-dire aux alentours des années 1180 à 1185 (16).

S'il est une église à laquelle ressemble la nôtre, c'est bien l'abbatale prémontrée Saint-Yved de Braine en Soissonnais, dont le chevet semble une réplique de celui de Saint-Michel, ou plutôt une réédition légèrement affinée, exécutée dans un style à peine plus avancé comme nous aurons l'occasion de le

constater. Les plans de l'une et de l'autre seraient presque identiques si le chœur de la seconde ne comptait une travée supplémentaire, alors que les chapelles adjacentes s'arrondissent en hémicycle au lieu de dessiner sur le sol un demi-polygone (17). L'élévation, tant externe qu'interne, n'offrirait nulle différence remarquable si l'on n'avait accru de quelques mètres la hauteur totale de Braine (18). Le bénéfice de cette surélévation échet surtout au rez-de-chaussée de sorte que, si le rapport entre la hauteur et la largeur du vaisseau fut modifié d'une manière insensible (19), les proportions établies entre les trois étages subirent des changements aisément perceptibles (20). Puisque les textes connus ne nous fournissent aucune indication solide sur l'âge de la première des deux abbaciales, essayons d'abord de dater la seconde.

Nous ne disposons malheureusement là que d'un repère certain : la consécration de 1216. Encore ignorons-nous si cette cérémonie s'appliquait à un édifice terminé dans son gros œuvre ou seulement inachevé. Aussi les archéologues divergent-ils sur la date d'ouverture du chantier de construction : après 1180, suivant Eugène Lefèvre-Pontalis qui nous a laissé la seule étude valable du monument (21), vers 1195, selon M. Jean Bony (22) et vers 1200 à l'avis d'Ernst Gall (23). Recourons d'abord à la principale source qu'utilisèrent mes devanciers : la généalogie des comtes de Dreux rédigée au XVI^e siècle par un compilateur confus, dénué d'esprit critique et prodigue d'erreurs, nommé Mathieu Herbelin. Notre chroniqueur a rapporté qu'avant de partir pour Jérusalem, le comte Robert I^{er} u laissa habondamment or et argent, rentes et revenus à la dicte Agnès [sa femme] pour faire et parfaire icelle esglise de ... Notre-Dame [ou Saint-Yved] de Brayne » (24). Il prétendit ailleurs que les deux époux bâtirent l'église et le monastère (25). Voyons les choses d'un peu près.

Robert de France, fils cadet de Louis VI le Gros et comte de Dreux, partit pour la seconde croisade en 1146, puis épousa six ans plus tard Agnès de Baudemont, dame de Braine. En 1179 il fit des largesses à l'abbaye de Braine pour le repos de l'âme de son frère l'archevêque de Reims. En 1184 il se dessaisit de son comté en faveur de son fils Robert II, qu'il avait eu d'Agnès, et mourut en 1188 (26). Peut-être n'alla-t-il en Terre Sainte qu'une seule fois, c'est-à-dire avant son mariage. Robert II combattit durant la troisième Croisade — celle de 1190 — et mourut en 1218 (27). Encore vivante en 1202, lorsqu'elle confirmait une donation faite à l'abbaye, Agnès était dite défunte dans un acte d'avril 1208 (28). Le « calendrier » du monastère portait qu'elle « en fut la fondatrice » (29). On inhuma la mère et le fils dans le chœur de l'église abba-

tiale (30). En outre la verrière d'une des fenêtres d'axe de l'abside représentait la Vierge recevant la maquette de l'église, que lui présentaient Agnès et un comte de Dreux. Quel comte ? Le premier ou le second ? J'induis de ces quelques données qu'Herbelin a sans doute brouillé les choses, sinon confondu le père avec le fils; que, s'il consentit à l'occasion des libéralités envers les chanoines de Braine, le frère de Louis VII n'a probablement pas subventionné le renouvellement de leur église; que l'appui financier de Robert II, à la veille de la troisième Croisade, est plus vraisemblable que celui de son prédécesseur, d'autant qu'il s'agissait en l'espèce d'une communauté relevée et dotée par ses ancêtres maternels; enfin que la générosité de la comtesse Agnès, d'ailleurs seule réputée fondatrice, fut beaucoup plus considérable que celle de son fils et de son mari.

Quoiqu'il en soit, la sollicitude peut-être impérative et l'important apport financier de la famille comtale entraînèrent les prémontrés à se départir en l'occurrence de leurs habitudes de simplicité monumentale. C'est assurément à ces circonstances que Saint-Yved doit la richesse d'une ordonnance et d'une parure alors insolites chez les disciples de saint Norbert, mais conformes à l'idéal des chanoines séculiers et des bénédictins.

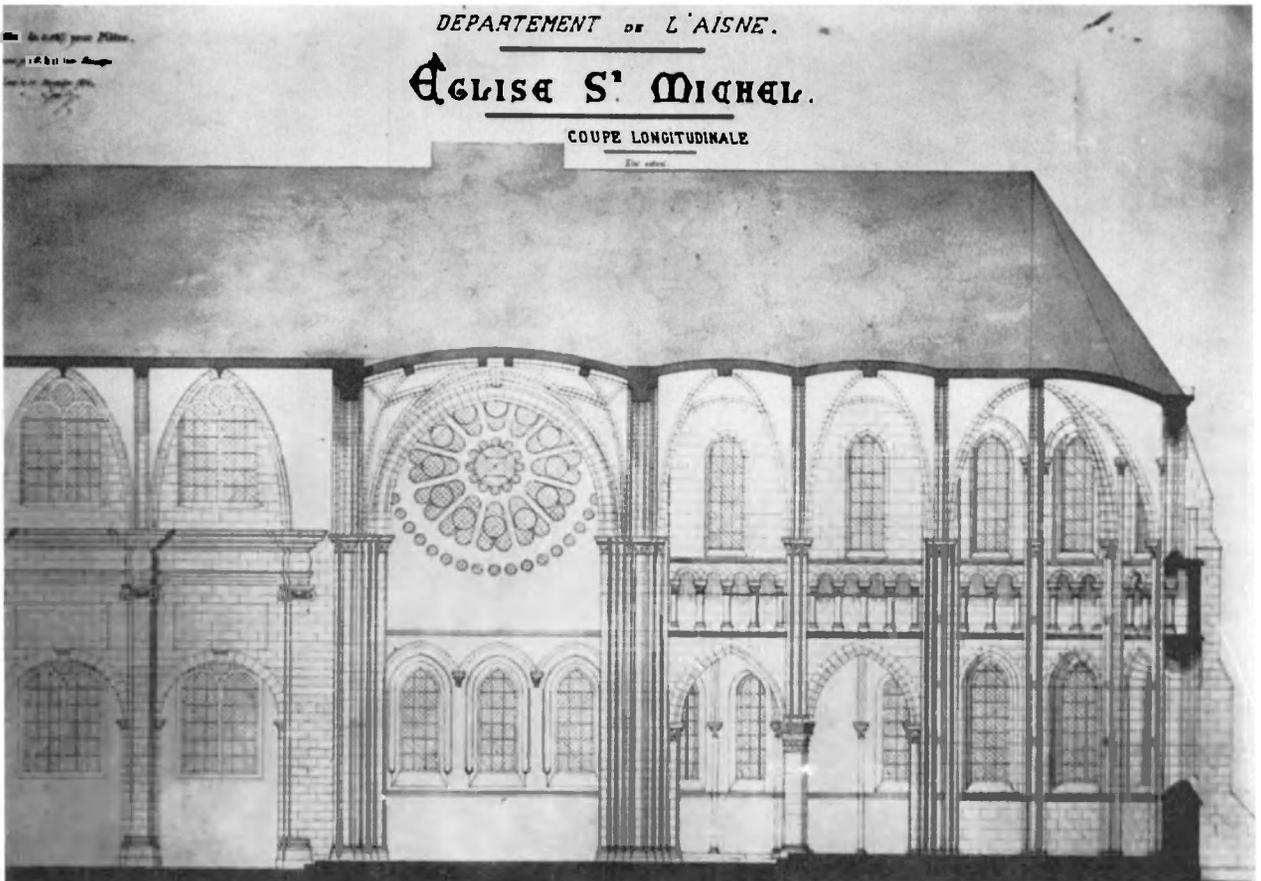
A vrai dire, nous ne sommes pas plus avancés que tout à l'heure. Aussi devons-nous interroger le monument lui-même (31). La description de Saint-Michel lui conviendrait à quelques détails près, mais le style absolument gothique du décor plastique et l'absence de tout motif roman me paraissent convenir aux dernières années du XII^e siècle au plus tôt. Evitons de descendre bien loin le cours des ans car aucune fenêtre de l'édifice ne se divise en deux lancettes, jumelées sous un tympan ajouré selon le modèle que fournirent les cathédrales de Soissons et de Chartres vers 1200 (32), et parce que les arc-boutants, réservés à la nef assurément bâtie en dernier lieu, se conformaient strictement à la version primitive de l'organe et non aux formules plus savantes et plus efficaces élaborées pour les deux cathédrales. Enfin ce qui reste des sculptures du portail principal, ouvert dans l'axe de la nef et sans doute exécuté sous une date assez voisine de l'achèvement du gros œuvre, dénote les premières années du XIII^e siècle (33). J'en conclus que la consécration de 1216 fut célébrée dans une église au moins en majeure partie bâtie et qu'on doit reculer le commencement des travaux jusque vers 1190 (34).

Deux autres monuments dont l'âge prête également à controverses, seront invoqués à titre comparatif : le croisillon sud et le chœur de la cathédrale de

Soissons. Là encore les textes connus ne nous permettent que d'esquisser une chronologie incomplète. Nous savons que l'évêque Nivelon de Cherisy, lequel gouverna le diocèse de 1177 à 1207, donna au chapitre épiscopal le terrain nécessaire à l'érection du bras de transept en cause, qu'en 1212 les chanoines prirent possession du chœur, enfin qu'une comtesse de Vermandois morte deux ans après donna le bois nécessaire à la charpente dudit chœur et aux stalles du clergé. Eugène Lefèvre-Pontalis a tenu compte de ces faits en rédigeant la notice qu'il a consacrée à cette basilique méconnue⁽³⁵⁾. C'est à cet opuscule déjà vieux de soixante ans⁽³⁶⁾ qu'il nous faut recourir en attendant la publication de la thèse de M. Carl Barnes. Occupons-nous d'abord du chœur, dont la datation nous autorisera à resserrer la marge de trente ans que nous sommes *a priori* contraints de laisser au bras sud du transept, car il est hors de

doute que ce dernier est plus âgé que son voisin. L'idée de commencer une église par le transept nous paraît surprenante; je n'en connais d'ailleurs nul autre exemple. S'agissait-il en l'occurrence d'une des multiples étapes de la reconstruction du monument, à la fabrique duquel on versait des subventions au milieu du XII^e siècle⁽³⁷⁾? Il serait étonnant alors qu'on eût entrepris au lendemain de l'achèvement la rénovation totale dont nous voyons encore les fruits⁽³⁸⁾. L'œuvre du XII^e siècle à Soissons n'eut probablement pas l'importance qu'on lui a parfois prêtée. Le croisillon méridional avait peut-être pour unique objet d'ajouter un transept à une église qui en aurait auparavant manqué, ce qu'on devait par exemple faire au XVI^e siècle pour les cathédrales de Senlis et de Sens⁽³⁹⁾. Quant à l'existence d'un autre bras de transept avant la période du gothique rayonnant, elle est très incertaine⁽⁴⁰⁾.

Fig. 3. ST-MICHEL. Eglise, coupe longitudinale du chevet, par Gautier, 1874. (Cl. Arch. phot.)



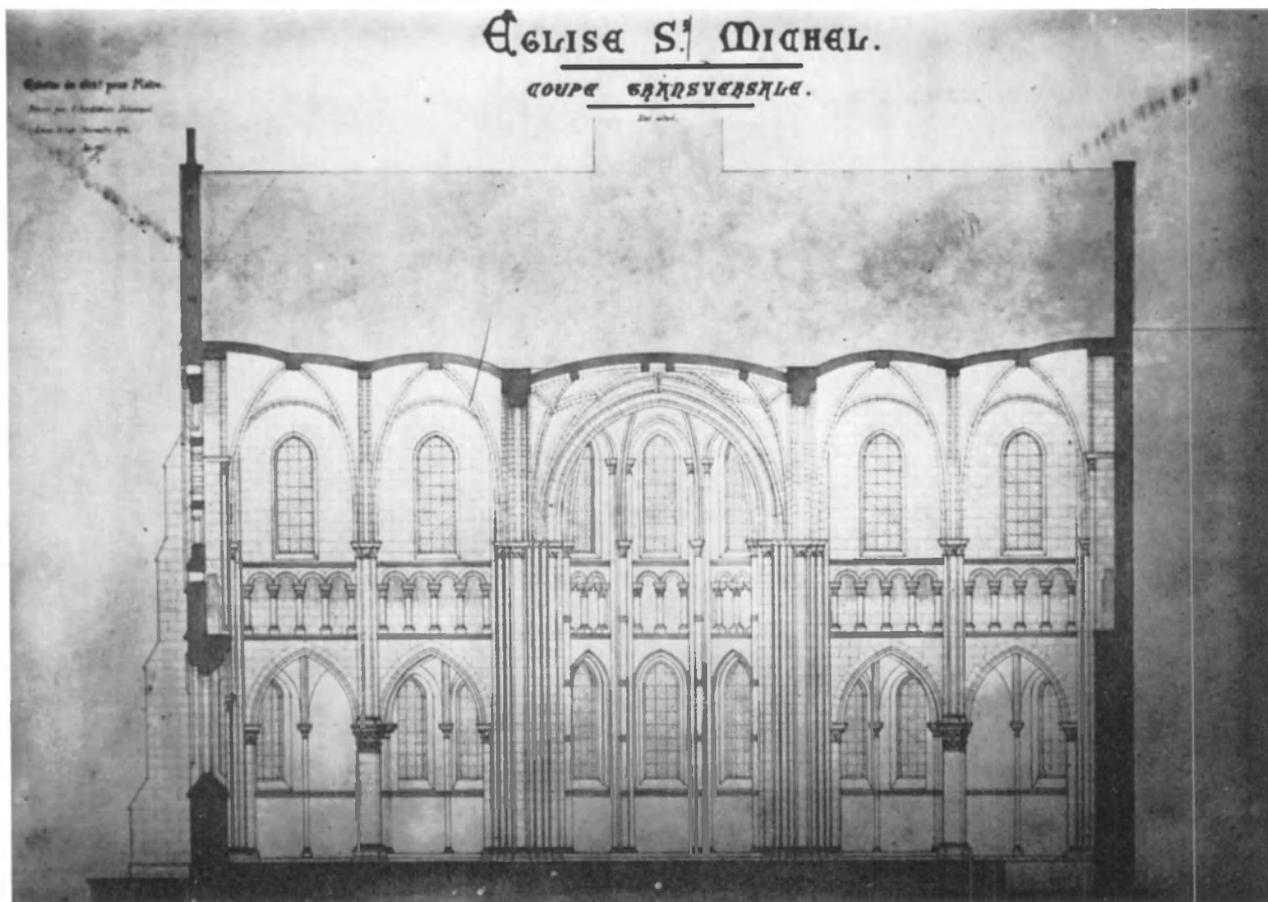


Fig. 4. ST-MICHEL. Eglise, coupe transversale au transept, par Gautier, 1874. (Cl. Arch. phot.)

Revenons au chœur gothique. On le considère comme une réplique allégée de Notre-Dame de Chartres qui, chacun sait, sortit de terre très peu de temps après l'incendie de 1194. C'est pourquoi l'on fixe la pose de sa première pierre aux toutes dernières années du siècle, aux alentours de 1197 selon M. Barnes ⁽⁴¹⁾. Je doute depuis quelques années du bien fondé de cette chronologie ⁽⁴²⁾. La construction d'un monument de cette taille — 43 m de long, annexes comprises, et 30 de haut sous la maîtresse-voûte ⁽⁴³⁾ — a bien exigé quinze ou vingt ans au minimum. Ne nous laissons pas abuser par la rapidité d'exécution, exceptionnelle en ce temps-là, de la basilique chartraine, chef-lieu d'un diocèse anormalement vaste — il s'étirait de la Seine jusqu'au-delà de Blois — et sanctuaire marial très populaire, attirant des foules de pèlerins et bénéficiant de largesses princières.

Rappelons-nous en revanche que trois grands chœurs de cathédrales, élevés à la même époque, résultèrent en chiffres ronds de vingt ans de travaux à Paris, de vingt ou vingt-cinq à Cambrai et de trente à Reims. D'ailleurs l'église soissonnaise, centre d'un diocèse d'étendue moyenne, n'abritait aucune relique fameuse. Le chœur était-il complètement terminé dans son gros œuvre en 1212, lorsque les chanoines s'y installèrent ? Je l'ignore et j'admettrais à la rigueur que les voûtes hautes n'en fussent pas encore posées à cette date ⁽⁴⁴⁾, ce qui légitimerait l'opinion traditionnelle. Mais l'hypothèse manque de fondements solides. Je suis d'autant plus enclin à la rejeter qu'on poursuit les travaux sur un rythme accéléré, au point qu'on acheva la nef quelque vingt ou trente ans après. Au reste nous savons par ailleurs que l'évêque Aymar de Provins, qui occupa le siège de 1208 à

1219, « céda toutes ses épargnes à la fabrique. Quand le bâtiment ⁽⁴⁵⁾ fut achevé, il donna deux vitres du chœur, une place de l'évêché [sic] et paya la façon des stalles » ⁽⁴⁶⁾.

Eclipsée par Chartres qui bénéficie de l'admirable parure de ses portails et de ses vitraux, Soissons l'emporte quand même sur sa rivale par la légèreté de sa structure et par l'agencement plus rationnel de ses arcs-boutants. On en a logiquement induit qu'elle vit le jour avec un bref retard, sous la direction d'un artiste qui, sans prendre vraiment modèle sur son devancier chartrain, se serait du moins attaché à profiter de son expérience et à raffiner sur ses conceptions. Les deux hommes n'avaient-ils pas reçu l'essentiel de leur éducation professionnelle sur les chantiers de Haute-Picardie, et n'en développaient-ils pas, tant le style que la technique ? Je crois que, s'ils puisèrent aux mêmes sources, ils les interprétèrent de façon différente parce que leurs tempéraments étaient dissemblables. Le chartrain, épris de force par prudence, s'ingéniait à la contenir et réussissait fort habilement à l'estomper, tandis que son émule, avouant en termes clairs son amour de l'élégance dans les lignes et les formes, mettait au service de son idéal une science et une sûreté assurément inégalées en son temps. Emile Brunet, qui restaura la cathédrale ruinée par les obus et les bombes durant la première guerre mondiale, vantait en connaisseur les exceptionnelles qualités d'un constructeur de tout premier plan et les rares vertus d'une œuvre exécutée d'une manière exemplaire, au point qu'en dépit d'une structure particulièrement audacieuse, elle n'avait encore subi que des déformations négligeables après sept-cents ans d'existence ⁽⁴⁷⁾.

Rien ne nous dissuade de fixer la pose de la pierre initiale du chœur soissonnais aux alentours de 1195 ni de considérer l'édifice comme le frère jumeau de Chartres. Héritier spirituel de son dernier prédécesseur — l'auteur du croisillon que je vais examiner — et du second maître de la cathédrale d'Arras ⁽⁴⁸⁾, épris comme eux de hardiesse et de légèreté, notre architecte traduit leurs idées dans un langage nouveau, imprégné d'esprit classique, après avoir choisi pour l'élévation de la bâtisse le canevas relativement simple qu'offraient depuis peu Saint-Vincent de Laon et Saint-Yved de Braine, sinon Saint-Michel. Somme toute, il prend à nos yeux figure de créateur. Ainsi remise à sa place légitime, son œuvre acquiert dans l'histoire de l'art médiéval une stature rarement égalée. S'il est vrai qu'elle sortit de terre presque en même temps que la basilique mariale, elle lui dispute une primauté qu'on réserve trop volontiers à sa concurrente.

Voici donc réduite de quelque douze ans la marge trop vaste que nous laisse le long évêché de

Nivelon, lorsque nous entreprenons de fixer l'âge du croisillon méridional. Il est évident qu'il s'agit là d'une addition à la cathédrale romane, conçue et exécutée alors qu'on n'envisageait pas encore de renouveler celle-ci d'une extrémité à l'autre. Son enveloppe ne reflète guère la grâce ni la légèreté presque aérienne du dedans. Inspirée du chevet bâti vers 1170-1180 pour Saint-Remi de Reims, dont elle offre une version très affinée et très aérée dans un style nettement plus évolué ⁽⁴⁹⁾, la bâtisse associe des chapiteaux obéissant à la tradition romane à des chapiteaux très modernes en son temps, pourvus de crochets d'une maigreur et d'une acuité singulières. Ces constatations m'incitent à l'attribuer aux alentours des années 1185 à 1190. La fondation de la chapelle Saint-Jacques, attenante aux tribunes, en 1190 doit avoir été bien proche de l'achèvement.

Nous voici maintenant à l'aise pour aborder Saint-Michel, dont je vais examiner tour à tour les éléments stylistiques. Le plan nous livre les premiers : les contours polygonaux imposés à l'abside et aux absidioles. Ce tracé, déjà usité en Angleterre aux environs de 1100 ⁽⁵⁰⁾, adopté par exception sur des églises romanes en Ile-de-France et Picardie, convenait parfaitement aux voûtes d'ogives ⁽⁵¹⁾. Aussi commença-t-il de concurrencer activement l'hémicycle, qui s'accordait seulement au cul-de-four, à compter des décennies 1170 ou 1180 ⁽⁵²⁾ et finit-il par l'évincer peu après 1200 ⁽⁵³⁾. Quant aux chapelles plantées obliquement, je m'en occuperai dans le prochain chapitre.

L'élévation à trois étages, dont un triforium, s'étendit aux travées droites du grand vaisseau durant le troisième quart du XI^e siècle, tandis que le premier maître de Notre-Dame de Laon introduisait le triforium-couloir dans une composition gratifiée, à vrai dire, d'un niveau supplémentaire. La priorale de Juziers en Vexin français nous en montre le plus ancien spécimen connu. Ici le chœur, à la différence des grandes basiliques, ne s'accompagne d'aucune annexe — déambulatoire ou chapelles —, de sorte que la galerie s'intercale entre deux rangées de fenêtres comme aux absides de Saint-Michel et de Braine. Cette bâtisse encore toute romane et assez rustique dérivait sans doute d'un modèle anglo-normand ⁽⁵⁴⁾. Le schéma s'acclimata rapidement en Picardie orientale, pour la première fois peut-être à Saint-Vincent de Laon, construite entre 1174 et 1205 d'après le patron de la cathédrale voisine, sauf ablation des tribunes ⁽⁵⁵⁾. Nous le retrouvons à Saint-Michel et à Braine. A Saint-Michel les arceaux du triforium s'arrondissent en plein-cintre : tracé qui, passant progressivement de mode à compter de 1150-1160 ou environ, tomba en désuétude dès les dernières années du siècle ⁽⁵⁶⁾.

Quelques mots en passant sur les fenêtres hautes courtes, encore usuelles dans la première moitié du XIII^e siècle⁽⁵⁷⁾. Celles de Saint-Michel et de Braine se conformaient donc aux normes de leur temps. La fenêtre longue, instaurée par les maîtres des cathédrales de Chartres et de Soissons vers 1200, ne devait se généraliser que graduellement.

Je rappelle que les voûtes des chapelles de Saint-Michel n'ont clés ni formerets. En Ile-de-France et Picardie le manque de clé constituait déjà, peu après 1150, un archaïsme qui se répéta cependant sur certaines églises rurales, peut-être jusqu'à la fin du siècle⁽⁵⁸⁾. Quant au formeret il tarda, dans les pays de la Marne comme en Picardie, à prendre un caractère obligatoire : témoins les déambulatoires et chapelles rayonnantes de l'abbatiale d'Orbais en Brie champenoise⁽⁵⁹⁾, les nef et chœur de Notre-Dame-en-Vaux de Châlons-sur-Marne⁽⁶⁰⁾ pour le dernier quart du siècle; les chapelles rayonnantes de la collégiale de Saint-Quentin⁽⁶¹⁾, les chœur et transept d'Orbais⁽⁶²⁾ pour le premier tiers du XIII^e.

Quoi qu'il soit de ses origines énigmatiques, la coursière extérieure à ciel ouvert, montée sur le plafond du triforium, fut ébauchée sur le chœur de Saint-Remi à Reims vers 1175-1180 et prit presque aussitôt son caractère définitif de véritable galerie de circulation, avec passages à travers la tête des contreforts, sur les absidioles de Notre-Dame de Laon⁽⁶³⁾. L'innovation obtint un très vif succès. Appliquée à la fin du siècle sur les chevets de Saint-Michel et de Braine, elle fut transmise aux grandes basiliques par l'intermédiaire de quatre cathédrales érigées aux alentours de 1200 : Chartres, Soissons, Bourges et Meaux, toutes inféodées à l'architecture contemporaine de Haute-Picardie⁽⁶⁴⁾.

L'amincissement des contreforts à leur sommet n'est point un trait exceptionnel, mais il semble avoir été plus prononcé dans les anciens diocèses de Soissons et de Laon que partout ailleurs. C'est au chevet des églises qu'il s'est manifesté de la façon la plus marquée. Dans la région cet amaigrissement hérité de l'âge roman⁽⁶⁵⁾ fut d'abord peu prononcé, comme à l'abside de Saint-Michel⁽⁶⁶⁾. Vers le dernier quart du XII^e siècle on parvint à la solution finale, qui consistait à réduire de moitié, voire des deux tiers l'épaisseur de la tête des contreforts⁽⁶⁷⁾. La nouvelle formule, qu'à Saint-Michel on réserva aux absidioles, fut étendue à l'ensemble du chevet de Braine et aux chapelles de la cathédrale de Soissons : à celle du croisillon sud comme à celles qui se greffent sur le déambulatoire. Elle n'eut qu'une vogue éphémère et surtout locale⁽⁶⁸⁾, quoique on l'ait exportée jusqu'au troisième quart du XIII^e siècle, sur des églises fort dispersées et portant l'empreinte plus ou moins profonde du gothique haut-picard⁽⁶⁹⁾. Aussi sommes-

nous autorisés à la considérer comme un certificat d'origine.

Moins compressibles que les colonnes appareillées, les colonnes taillées en délit remplissent une fonction car elles raidissent les supports. Elles se présentent le plus souvent sous l'aspect de tronçons de fûts superposés, reliés l'un à l'autre par un coussinet qui fait queue dans le corps de la maçonnerie, afin d'assurer la cohésion de l'ensemble. Le coussinet forme une saillie circulaire qui lui donne l'aspect d'une bague. Hérité de l'Antiquité, le procédé devint à la mode dans le secteur franco-picard vers 1150-1160, mais perdit beaucoup de sa popularité au cours du XIII^e siècle⁽⁷⁰⁾. On le généralisa de façon systématique sur les faisceaux de colonnes qui recevaient la retombée des voûtes hautes dans le chœur de Noyon et dans le vaisseau central de Laon, comme dans les chapelles de Saint-Michel. A l'abside de notre abbatiale on ne l'appliqua toutefois qu'à une seule colonne de chaque groupe de trois, donc avec une discrétion évoquant celle de la cathédrale de Sens⁽⁷¹⁾. On y renonça dans le chœur, tandis qu'à Braine on ne l'employa nulle part.

Appelée à devenir l'un des éléments habituels des grandes façades gothiques dans le Nord de la France, la rose fut introduite dans l'architecture de la région vers 1140 par le truchement du frontispice de Saint-Denis⁽⁷²⁾. Le remplage de cette fenêtre, renouvelé dans la suite, ne nous est pas connu dans son état primitif, mais nous pouvons nous en faire une idée d'après celui, de quelques années sans doute plus jeune, qui étre sillonne la roue de fortune du croisillon nord à Saint-Etienne de Beauvais; il y a là un cercle central que douze colonnettes rayonnantes relie à une bordure festonnée⁽⁷³⁾. La façade de l'église de Roye-sur-Matz, bâtie vers la fin du siècle aux confins du Beauvaisis et du Noyonnais, reproduit le thème, sauf simplifications importantes; cette fois dix arcades en plein-cintre, également rayonnantes et s'élargissant logiquement vers la périphérie, rattachent le cercle au cadre⁽⁷⁴⁾. Cependant les cisterciens diffusaient depuis le milieu du siècle l'œil polylobé plus ou moins large sur des chevets droits et sur des façades, tant des croisillons que de la nef. Certains de ces oculi atteignaient d'assez grandes dimensions : ceux des abbayes de Preuilly en Brie française⁽⁷⁵⁾, de Pontigny en Auxerrois⁽⁷⁶⁾ et d'Orval dans le Luxembourg belge⁽⁷⁷⁾. D'autres ordres religieux emboîtèrent le pas : les prémontrés à Saint-Martin de Laon vers le troisième quart du siècle⁽⁷⁸⁾, les bénédictins à Mouzon sur la Meuse, mais dans le diocèse de Reims, quelques années plus tard et cette fois à grande échelle⁽⁷⁹⁾.

On ne tarda pas à combiner les deux thèmes en introduisant le moyeu ajouré et les rayons à l'intérieur

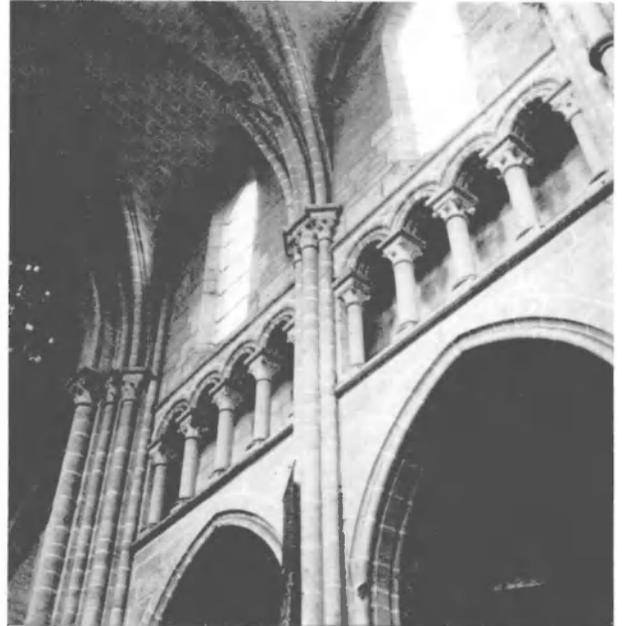
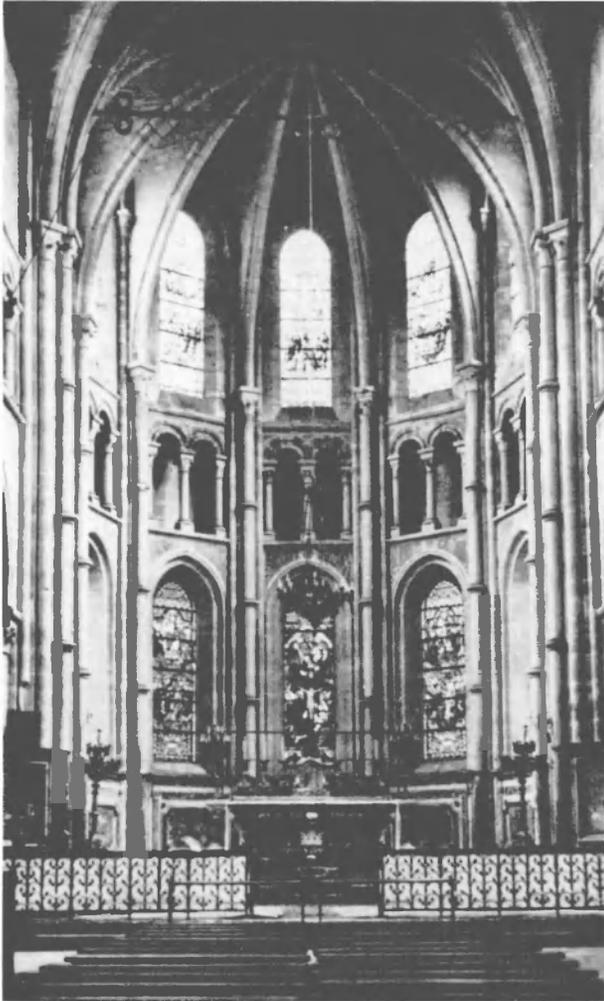


Fig. 5. ST MICHEL. Eglise, abside.

Fig. 6. ST-MICHEL. Eglise, flanc nord du chœur. (Cl. S. Brigode.)

d'un grand cercle polylobé. Ainsi de Saint-Michel où l'on ajouta une bordure périphérique d'ajours circulaires, bientôt jugée superfétatoire puisqu'on la supprima au transept de Braine et dans les exemplaires postérieurs. Il est possible que la rose du croisillon septentrional à Saint-Vincent de Laon, montée entre 1174 et 1205, ait beaucoup ressemblé à celle de Braine (⁸⁰). Quoi qu'il en soit, celle du bras nord du transept à la cathédrale de Bâle, exécutée sous une date assez voisine de 1200 et sous l'influence de modèles franco-picards, nous montre une interprétation peut-être fort libre des remplages de chez nous; le motif de la frise de petits oculi y fut en effet transféré sur le moyeu, tandis qu'on reportait la bordure polylobée sur une des voussures d'encadrement (⁸¹).

Terminons cette revue par le décor. A Saint-Michel les profils de nervures et d'arcades étaient trop usuels dans la seconde moitié du XII^e siècle pour appeler notre attention. J'en dirais autant de ceux des bases, qu'on retrouve à peu près semblables dans les chœur et déambulatoire de la cathédrale de Soissons — outre le chœur de Saint-Pierre à Lisieux (⁸²) —, si parfois le tore inférieur ne débordait quelque peu les contours du socle. Ce trait, sensible depuis 1175 environ, se développa progressivement à la fin du siècle. Les tailloirs à pans coupés firent également leur apparition vers 1175 (⁸³); nous en voyons à Saint-Michel sur les colonnes isolées qui reçoivent les arcades ouvertes sur les chapelles. La flore des chapiteaux associe deux motifs dont la coexistence n'était pas rare à la fin du XII^e siècle :

la feuille plate romane à tête recourbée et le crochet gothique ⁽⁸⁴⁾. Dérivé de la volute, ce dernier prit naissance vers 1170-1175 et devint très rapidement l'un des éléments caractéristiques du nouveau style. C'est alors, durant les deux dernières décennies du siècle, que se constitua le chapiteau proprement gothique, issu de certains types de l'âge antérieur. Le crochet y supplanta les motifs romans qui disparurent peu après 1200.

Légèrement bombées, les voûtes de Saint-Michel pouvaient de ce fait passer pour archaïques à la fin du XII^e siècle, quoiqu'elles fussent divisées en travées barlongues. La clé de l'une — celle de l'abside — est faite d'un disque auquel attient un ange sculpté, logé dans un écoinçon, entre la tête de deux ogives. Les clés élargies par des figurines ont vu le jour vers 1150 dans la région parisienne, puis se sont propagées en Ile-de-France, Picardie, Champagne et ailleurs ⁽⁸⁵⁾. Dans le Nord le thème ne survécut guère au XIII^e siècle ⁽⁸⁶⁾.

Les critères chronologiques s'accordent pour la plupart en faveur du dernier quart et parfois de la fin du XII^e siècle : tels sont le tracé polygonal de l'abside et des chapelles, l'élévation à trois étages dont un triforium, la coursière extérieure, l'amincissement très marqué de la tête des contreforts qui épaulent les chapelles, le profil des bases, le remplage de la rose et les chapiteaux à crochets. D'autres cependant, sans contredire les précédents, plaident pour une époque antérieure à la fin du siècle : les voûtes légèrement bombées et les arceaux en plein-cintre du triforium. Un dernier enfin dénote plutôt une période relativement reculée : c'est le défaut de clé sous les voûtes des chapelles. Tout compte fait, je crois qu'on bâtit les transept et chevet de Saint-Michel durant les années 1180 à 1190 ou environ, par conséquent sous l'abbatit de Guillaume I^{er} qui gouverna la communauté de 1161 à 1190. A l'imitation de quelques uns de ses prédécesseurs, le prélat était un ancien moine de Saint-Vincent à Laon ⁽⁸⁷⁾. Ces choix impliquent, entre les deux monastères, l'existence de relations remontant d'ailleurs au siècle précédent et qu'il convient de souligner, car elles expliquent peut-être les similitudes d'élévation qui rattachaient les églises des deux communautés à la même famille monumentale. Il est possible que la reconstruction ait été provoquée par les graves dommages qu'avaient infligés les hommes du Seigneur de Guise — Jacques d'Avesnes — en incendiant le monastère. Mentionné l'an 1173 dans une charte de l'évêque de Laon, l'événement s'accomplit sous une date inconnue. Il était sans doute récent alors puisqu'on y fit encore allusion dans un acte qu'un parent du coupable promulgua l'an 1211 ⁽⁸⁸⁾.

L'ABBATIALE ET L'ARCHITECTURE REGIONALE

Parmi les éléments caractéristiques de Saint-Michel, l'un appelle une attention particulière : c'est l'implantation de deux paires de chapelles disposées en éventail entre le chœur et les croisillons. Notre abbatale étant apparemment la plus ancienne église qu'on ait dotée d'un chevet ainsi conçu, nous démêlerons peut-être, en cherchant la genèse d'une pareille anomalie, les sources auxquelles puisa le constructeur.

De prime abord on est tenté d'expliquer les choses par la juxtaposition et la fusion de deux types monumentaux presque antinomiques : une nef basilicale et un sanctuaire de plan rayonnant ou simplement centré, coupé par le milieu et donc amputé de moitié. On est alors conduit à introduire dans le débat les églises bipartites, voire assez hétérogènes où l'on érigea derrière le chœur une rotonde complète ou demi-rotonde environnée d'un couloir annulaire, qui desservirait à l'occasion des niches d'autel. Ces édifices avaient une destination funéraire. La formule, qui remontait au haut Moyen Age, trouva un véritable terrain d'élection en Bourgogne, où Saint-Bénigne de Dijon en a conservé d'importants vestiges. C'est de là probablement qu'elle se diffusa en Occident durant les X^e et XI^e siècles : dans le Nord jusqu'à Saint-Augustin de Canterbury et Saint-Pierre de Louvain ⁽⁸⁹⁾. On sait qu'elle engendra bientôt par contraction le chevet à déambulatoire et chapelles rayonnantes. Saint-Michel nous en offrirait-elle un autre dérivé ? Quelques arguments nous invitent à rejeter l'hypothèse. Tout d'abord l'abside, loin d'être enrobée dans une ceinture d'annexes, se détache au contraire de la masse de l'édifice à la manière d'un promontoire. En second lieu la galerie tournante, c'est-à-dire l'une des pièces essentielles du dispositif originel, fait absolument défaut, au point qu'on n'en discerne nulle trace. Enfin l'on ne connaît encore aucune étape intermédiaire entre la source supposée et la solution tardive que présenterait notre abbatale. D'ailleurs cette dernière, que je sache, n'a jamais abrité un corps saint ni hébergé des reliques réputées.

Recourrons-nous aux sanctuaires en crois grecque, plus ou moins régulièrement inscrits dans une enveloppe de plan carré ? Leur croisée porte une tour qui constitue l'un des signes distinctifs de l'espèce. Elle est en outre cantonnée de travées habituellement carrées, elles aussi ⁽⁹⁰⁾. Il en existe une version remarquable, caractérisée par l'allongement du chœur que nous retrouvons à Saint-Michel, toutefois réalisée sur le tard, vers 1170. Des trois exemplaires — Notre-Dame de Kalundborg dans l'île danoise de Seeland, Saint-Laurent de Visby en Gotland et Sainte-Marie de Brandebourg — la seconde ne

portait qu'une tour centrale et les deux autres quatre clochers plantés sur les travées d'angle⁽⁹¹⁾. Simples ou multiples, les tours ne nous engagent pas à chercher une filiation dans cette famille, quoique on ait admis le thème à Braine. N'oublions pas cependant que certaines églises ou chapelles en croix grecque reflétaient une tendance à l'orientation diagonale des travées d'angle, à l'image des *martyria* aux contours polylobés, tels que la chapelle Sainte-Marie, attenant à Saint-Satire de Milan⁽⁹²⁾. C'est ainsi que les travées d'angle de Saint-Michel à Tarrasa en Catalogne, œuvres du IX^e siècle, s'arrondissent à l'intérieur d'une enveloppe cubique⁽⁹³⁾, tandis qu'aux Saints-Apôtres d'Athènes, érigée au XI^e, les deux absidioles circulaires, axées sur la bissectrice des angles que dessinent le chœur et les bras de transept, s'encastrent dans un mur qui forme un éperon à deux faces

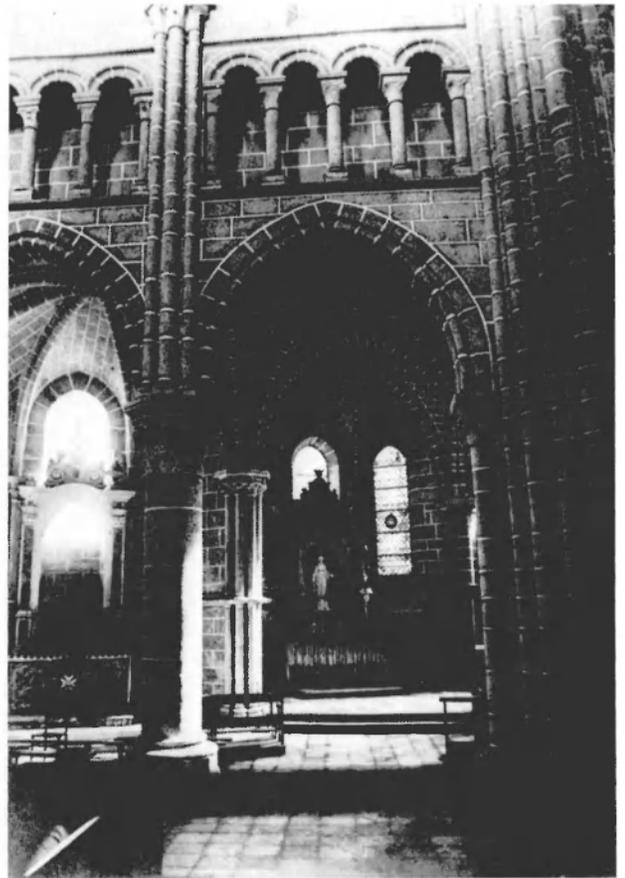
obliques⁽⁹⁴⁾. Mais, là encore, la tour centrale fait obstacle à mes tentatives généalogiques.

Ces comparaisons décevantes ne sont pas oiseuses, d'autant que la dernière nous met sur une voie que je crois bonne. A Saint-Michel, l'espace interne ne rayonne nullement. Loin de s'épanouir, la croisée, carrée en plan et cantonnée de quatre fort piliers, est commune à deux vaisseaux perpendiculaires entre eux et rigoureusement délimités sur leurs flancs, selon les normes de la formule basilicale. Quant aux chapelles, leur chevet seul fut planté diagonalement, sur des axes d'ailleurs parallèles deux à deux et non tous divergeant l'un de l'autre. La travée droite des plus longues est un simple prolongement du bas-côté correspondant de la nef. Il s'ensuit que son axe s'infléchit à l'entrée de la travée polygonale en dessinant un angle de 45°.

Fig. 7. ST-MICHEL. Eglise, croisillon nord. (Cl. P. Héliot.)



Fig. 8. ST-MICHEL. Eglise, les chapelles nord-est (Cl. Arch. phot.)



Ces constatations m'entraînent à expliquer les choses de la manière suivante. Le thème fondamental ne fut autre, en réalité, que le chevet dit bénédictin qui juxtapose, à droite et à gauche du chœur, deux groupes de deux ou trois absidioles décroissant en profondeur vers la périphérie, mais parallèles entre elles sur la totalité de leur longueur et se greffant toutes sur les croisillons. Ebauché sur les grandes cryptes carolingiennes, il prit corps au ^x siècle sur la seconde abbatale de Cluny, puis se diffusa du ^{xi} au ^{xiii} sur des églises en grande majorité bénédictines, dispersées de l'Angleterre à l'Italie et de l'Allemagne à l'Espagne. Relativement peu nombreux, les exemplaires en sont moins rares en Berry et Normandie qu'ailleurs. En Ile-de-France, Picardie et Champagne je n'en connais qu'à la priorale de Saint-Jean-du-Vivier en Beauvaisis, aux abbâtiales de Saint-Josse en Ponthieu et de Ham en Vermandois (⁹⁵). Il suffisait de désorienter l'extrémité des absidioles en brisant l'axe à 45° pour obtenir la

solution de Saint-Michel, qu'on avait au demeurant préfigurée dès les alentours de 1100 sur l'abbatale de Méobec en Bas-Berry (⁹⁶). Des sanctuaires de plan centré, tels que ceux de Tarrasa et d'Athènes, ont peut-être suggéré cette entorse à la règle, à moins qu'on ait recouru à des églises tout à fait différentes, où cependant les absidioles divergeaient également par rapport au sanctuaire principal : ainsi de l'église de Monsempron en Agenais (⁹⁷) et de Saint-Quenin de Vaison (⁹⁸) dans le Comtat, qui paraissent remonter à la seconde moitié du ^{xii} siècle.

Le plan singulier de Saint-Michel a fait école dans la région, et tout d'abord à Saint-Yved de Braine qui contribua sans doute beaucoup à sa diffusion. On le réédita dans le Nord-Est de la France médiévale, en Allemagne et en Europe centrale jusqu'au ^{xv} siècle. Je n'ai nullement l'intention de reprendre ici l'affaire ni de retracer l'évolution du thème au cours de ses ultimes phases (⁹⁹), mais seulement d'énoncer quelques remarques inédites. Si ma chronologie est exacte

Fig. 9. ST-MICHEL. Eglise, élévation du flanc nord, par Gautier, 1874. (Cl. Arch. phot.)

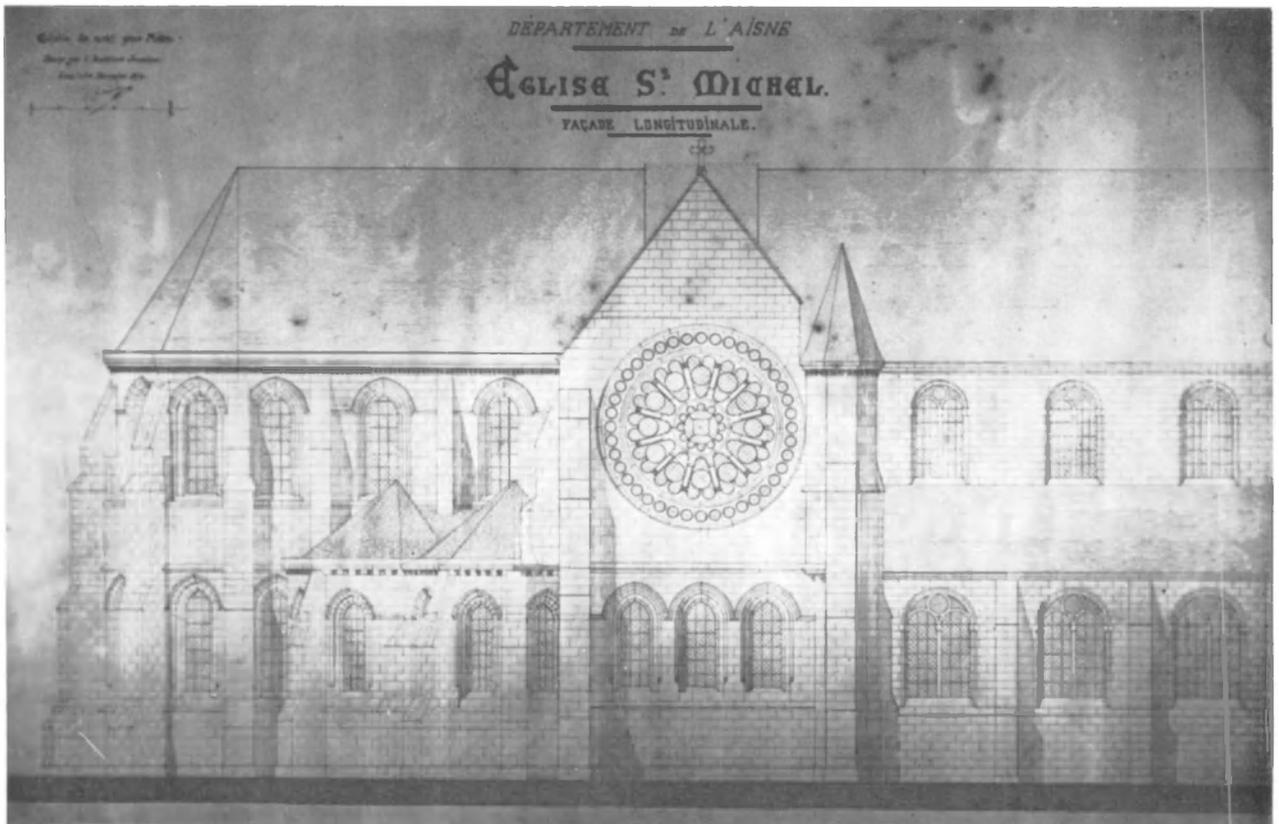


Fig. 10. ST-MICHEL. Eglise, le chevet vu du sud-est. (Cl. S. Brigode.)



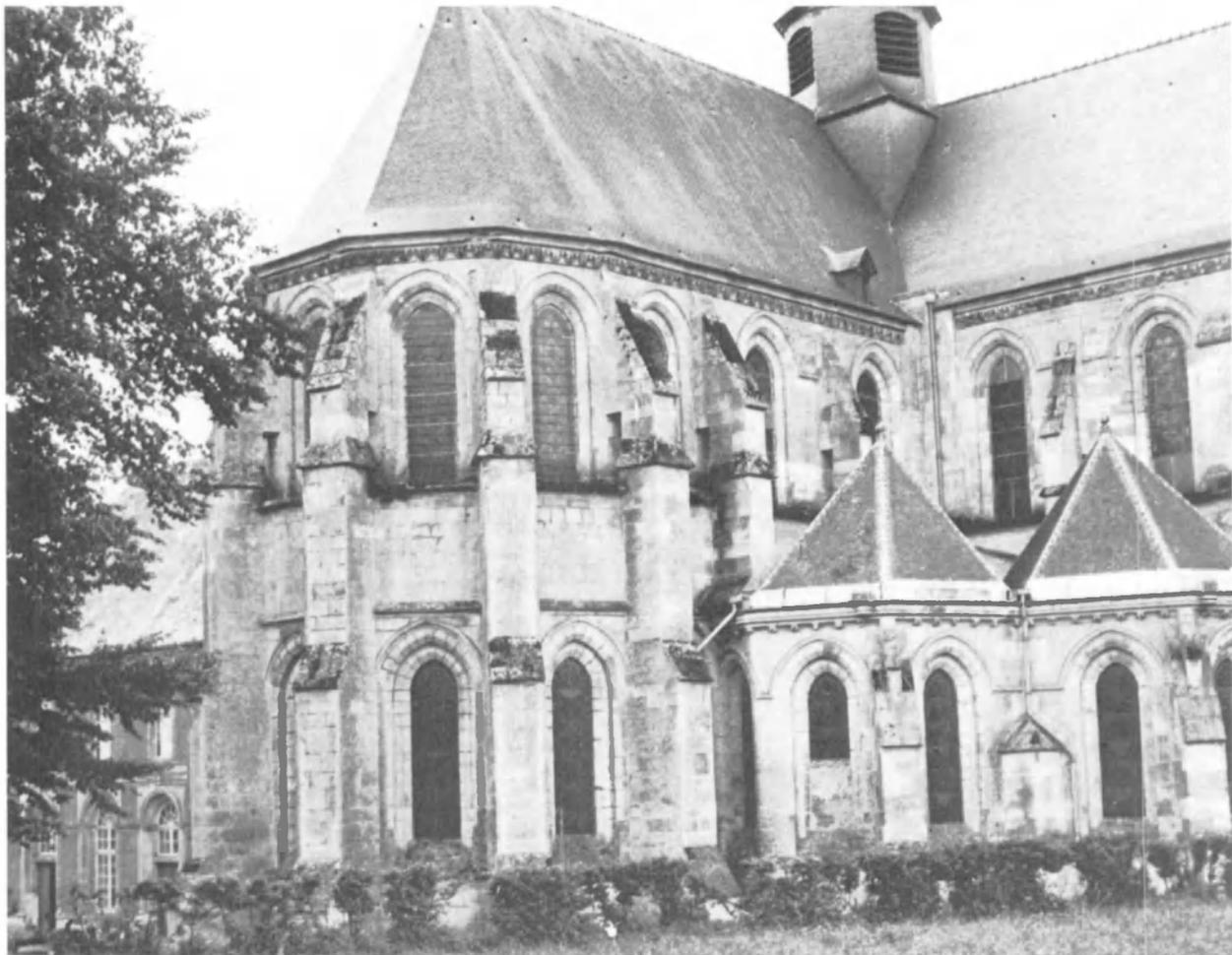


Fig. 11. ST-MICHEL. Eglise, le chevet vu du nord-est. (Cl. P. Héliot.)

dans ses lignes-maîtresses. Braine est désormais dépossédée de son titre de prototype au profit de l'abbatiale de Thiérache, qui gardera cette qualité tant qu'on n'aura pas découvert un spécimen plus âgé. L'existence d'un modèle inconnu et d'ailleurs purement hypothétique, au style moins avancé que celui des deux sanctuaires picards, fut suggérée par Paul Rolland dans son mémoire sur Saint-Quentin de Tournai. Apparemment bâtie vers 1200, cette église devait à l'origine comprendre un chœur, un transept, une nef à bas-côtés et deux chapelles divergentes, logées dans les angles que dessinaient le sanctuaire et les croisillons⁽¹⁰⁰⁾. A mon sens l'édifice, encore roman d'allure quoique très inspiré de l'architecture haut-picarde de son temps, a emprunté ce qu'il a de gothique, outre le plan de son chevet, à

Braine ou à Saint-Michel dont il constitue une réplique archaïsante, comme il convenait à une cité en voie de conversion au style nouveau⁽¹⁰¹⁾.

Saint-Quentin comporte un triforium qui manque à un autre épigone : l'église de Mons-en-Laonnois, construite au début du XIII^e siècle. Ici l'élévation se réduit à deux étages et, sauf l'absence de la galerie intermédiaire, trahit manifestement l'imitation de Saint-Michel ou de Braine, toutefois transposée sur une échelle réduite et d'après un canevas simplifié⁽¹⁰²⁾. La composition de la façade méridionale du transept, le remplage de sa rose, l'amaigrissement des contreforts à leur sommet, l'ébrasement à ressaut des fenêtres, les corniches à frises de feuillage et parfois de crochets, enfin les têtes humaines entées sur les clés de voûte des chapelles nous en apportent

déjà des preuves. Plus révélateur encore est le plan des deux absidioles qui encadrent le chœur : plan calqué sur celui des deux chapelles longues de nos abbaticiales, jusqu'à l'orientation divergente de leur chevet. Si Braine intervint dans la gestation de l'édifice — ce qui n'est pas certain —, l'apport de Saint-Michel n'est pas douteux et constitua peut-être la source principale. J'en vois des indices expressifs dans les bagues qui ceinturent les colonnes engagées du chœur et surtout dans la forme caractéristique des deux piles est de la croisée, quasi semblable à celle des piles correspondantes de Saint-Michel.

Les maîtres d'œuvre haut-picards ont gothicisé et mis au point, au cours du dernier quart du XII^e siècle, la formule de l'église basilicale à trois étages, comportant un triforium-couloir et dont la priorale de Juziers nous offre actuellement le seul spécimen roman connu. Trois édifices très dissemblables à certains égards se disputent la qualité de prototype. Saint-Michel, érigée probablement vers 1180-1190, a un chœur terminé par une abside demi-polygonale et s'encastrant entre deux paires de chapelles qu'on a disposées en éventail. Saint-Vincent de Laon, construite entre 1174 et 1205, aboutissait à un chevet droit qui fermait à la fois le vaisseau central et des bas-côtés aussi longs que lui ⁽¹⁰³⁾. Bâti entre 1179 et 1184 par un Anglais nommé William qui avait de toute évidence auparavant travaillé sur les chantiers de la Picardie orientale, le sanctuaire de la primatiale de Canterbury est seul dans le groupe à s'envelopper d'un déambulatoire. Si le triforium des travées droites y éclaire directement les combles latéraux, comme dans le chœur des moines élevé durant les années précédentes, celui de l'abside s'ouvre sur un passage mural de même qu'à Saint-Michel ⁽¹⁰⁴⁾.

Il est impossible de départager Saint-Michel et Saint-Vincent dans l'état présent de nos connaissances, car leur chronologie manque de précision. Contentons-nous de rappeler que les deux monastères entretenaient alors des relations assez intimes pour nous expliquer les similitudes de leurs bâtisses et que l'église de la seconde reproduisait certains traits remarquables de la cathédrale du diocèse. N'oublions pas que les cathédrales contemporaines de Laon et d'Arras avaient récemment introduit en France — mais en l'inscrivant dans une composition à quatre étages — et, pour la première fois peut-être, étendu aux travées droites le triforium-couloir qu'outre-Manche on réservait antérieurement aux absides et aux croisillons. Loin d'utiliser cet organe d'une manière systématique, les Anglo-Normands le considéraient en effet comme un simple instrument de liaison entre les tribunes véritables ou simulées qui se développaient aux flancs du vaisseau majeur ⁽¹⁰⁵⁾.

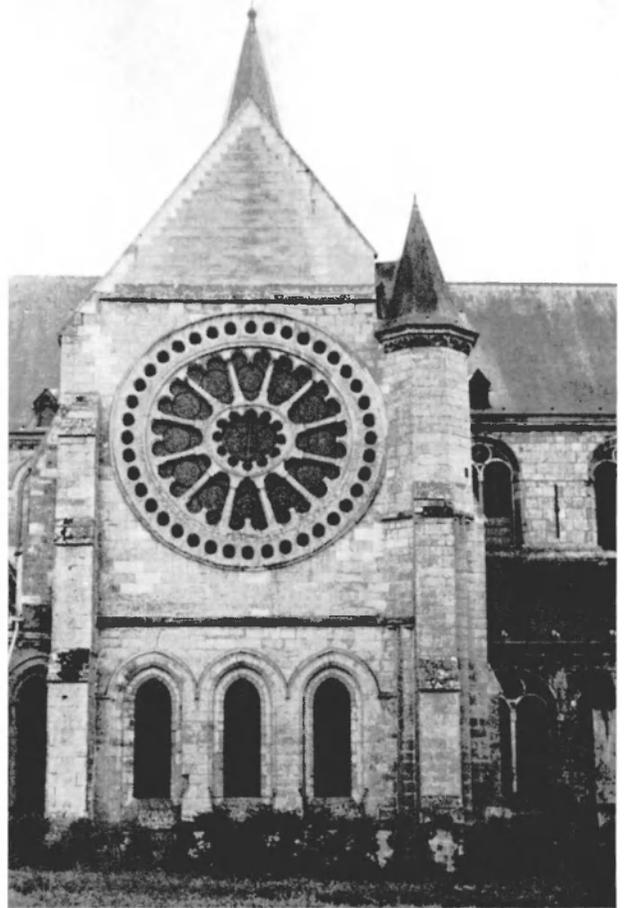
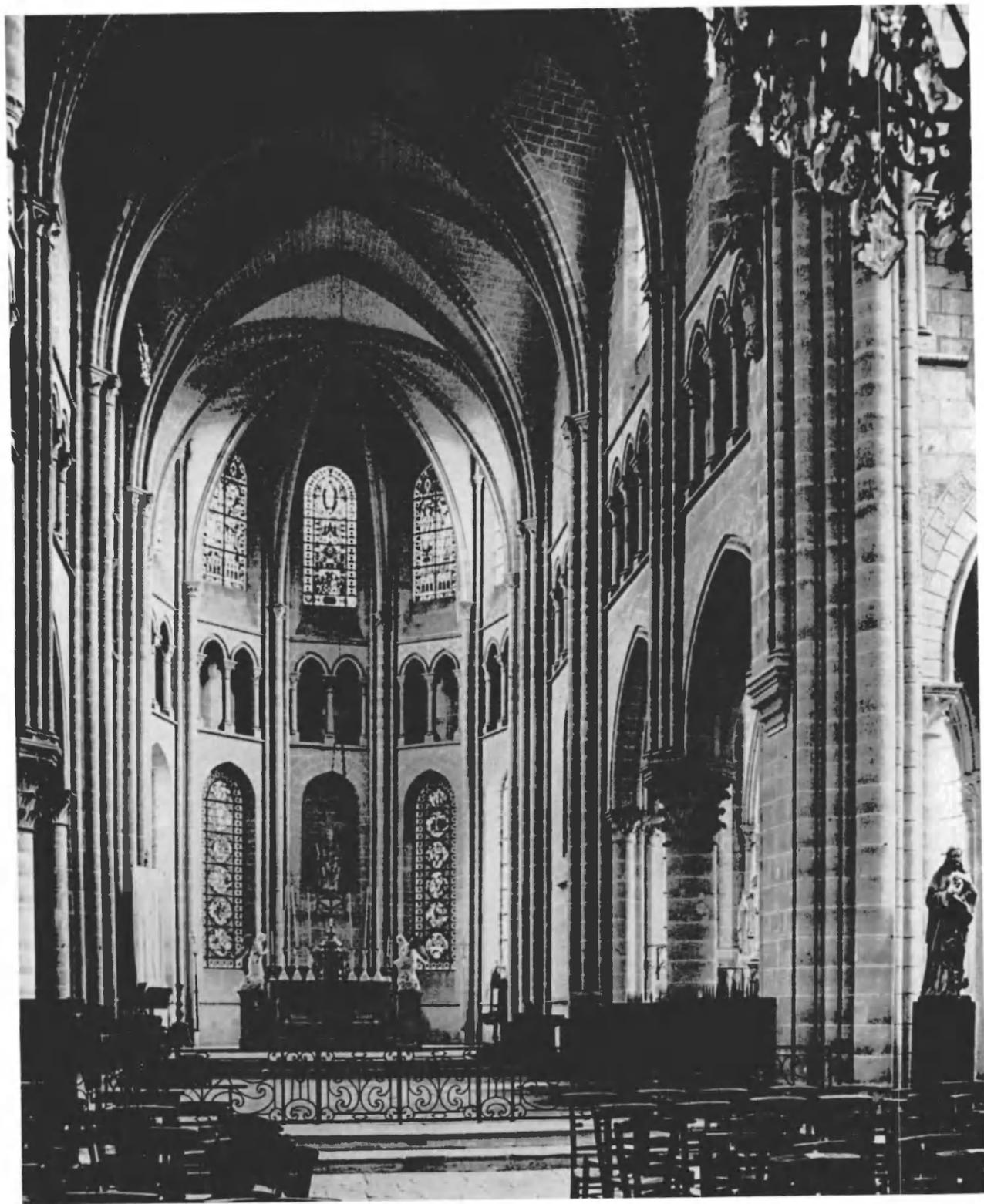
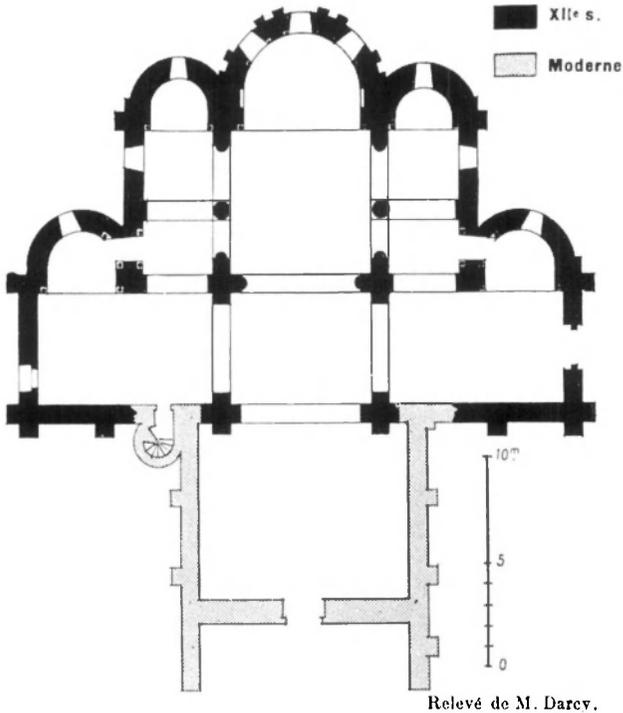


Fig. 12. ST-MICHEL. Eglise, façade du croisillon nord. (Cl. P. Héliot.)

Canterbury semble avoir joui du privilège de l'antériorité. On s'y conforma cependant à la tradition britannique, qui devait d'ailleurs se perpétuer au siècle suivant. Mais peut-être est-il significatif qu'on ait, pour le triforium de l'abside, délaissé les arcades jumelées sous arc de décharge des travées droites au profit de lancettes couplées, mais indépendantes comme en Haute-Picardie. En dépit d'anglicismes importants et nombreux, le chœur et le chevet de la primatiale se rattachaient étroitement à l'architecture résolument créatrice du secteur dont Noyon, Reims et Valenciennes délimitaient les contours : architecture qui avait elle-même reçu d'outre-Manche plusieurs de ses traits déterminants, et non des moindres ⁽¹⁰⁶⁾. Les relations et les échanges entre l'Angleterre et la Picardie nous expliquent pourquoi certaines basiliques rhodaniennes évoquent à la fois l'art de ces deux pays.

Fig. 13. BRAINE. St-Yved, chœur. (Cl. Arch. phot.)





Relevé de M. Darcy.

Fig. 14. MEOBECQ. Eglise, plan.

La formule de Saint-Michel fit aussitôt — vers 1190 et années suivantes — écho à Braine où l'on recueillit tout bonnement le plan et l'élévation du modèle, à quelques détails près que nous pouvons sans remords négliger en ce moment. Tirant avantage d'une valeur artistique supérieure et de sa situation dans une zone que vivifiaient plusieurs routes de circulation internationale, Saint-Yved a certainement beaucoup contribué à la diffusion de la formule. C'est à elle sans doute que le chœur de la cathédrale de Genève, érigé au début du XIII^e siècle, doit son allure générale, son triforium-couloir et ses contreforts amaigris en tête, qui voisinent avec une coursière intérieure d'origine britannique (107). Déjà le chœur de la cathédrale de Lausanne, commencé vers 1190 et pourtant doté d'un déambulatoire, avait acclimaté sur les rives du Léman l'élévation tripartite, le triforium-couloir continu et l'arc-boutant probablement empruntés, l'un et les autres, à la Picardie orientale; tandis que certains éléments, dont la coursière, provenaient de Canterbury (108).

A Lausanne et Genève comme à Canterbury, le mur d'enveloppe du vaisseau majeur était uniformément épais afin d'héberger à la fois le triforium et l'autre passage interne. En Picardie il s'amincissait au dernier étage, faisant de la sorte place à la coursière extérieure que popularisaient Saint-Michel et Braine. Ce parti devait prévaloir dans le Nord de la France capétienne. Les maîtres des cathédrales de Soissons et de Chartres le portèrent à une échelle gigantesque, tout en allongeant les fenêtres hautes jusque bien au-dessous de la retombée des grandes voûtes. Les deux étages extrêmes s'équilibraient désormais, celui du sommet obtenant une importance à peu près égale à celle du rez-de-chaussée. En dépit d'un aussi brillant parrainage, l'innovation se généralisa non sans quelque lenteur, même dans son pays d'origine. La famille monumentale issue de Saint-Michel et de Braine ne s'y conforma pas toujours.

Rappelons les traits caractéristiques de la famille : chœur, transept, nef basilicale, abside entièrement dégagée au dehors, élévation à trois étages, triforium-couloir relativement bas et s'ouvrant à travers des lancettes semblables entre elles, pas de déambulatoire, absidioles à l'occasion — tantôt orientées, tantôt divergentes —, grandes arcades assises sur des colonnes simples auxquelles on substitua progressivement des piliers. N'oublions point que la formule était aussi celle de Saint-Vincent de Laon, sauf à l'égard du sanctuaire terminé carrément, et celle du chœur de Juziers où toutefois, la bâtisse étant dépourvue d'annexes latérales, le triforium s'intercalait entre deux rangées de fenêtres. Ces trois ou quatre édifices se firent sans doute concurrence et trouvèrent un autre rival à Canterbury, qui essaimait jusque sur les rives du Léman. Cela gêne beaucoup nos tentatives généalogiques. Laissons de côté la primatiale britannique qui fit surtout écho dans son pays (109). En revanche j'hésite fort à l'égard de ces églises paroissiales de la région parisienne, dont la série s'ouvrit vers la fin du XII^e siècle et dont l'élévation se conformait à celle que je viens de décrire (110). Doit-on les inféoder à Juziers ou les placer sous le parrainage laonnais ?

Il n'y eut pas de déambulatoire qu'à Canterbury, Lausanne, Soissons et Chartres. Il en existait aussi à l'abbatiale Saint-Sauve de Montreuil-sur-Mer en Ponthieu et à la collégiale de Saint-Omer, cathédrale sous l'Ancien Régime. Ces deux basiliques contenaient un triforium à l'image de ceux qui nous occupent aujourd'hui, donc différent de celui que Saint-Etienne de Sens avait propagé en Basse-Bourgogne, en Champagne et dans la région parisienne. Il reste trop peu de chose de la première — une partie du mur ouest du croisillon septentrional et de la dernière travée de nef — pour que j'ose proposer

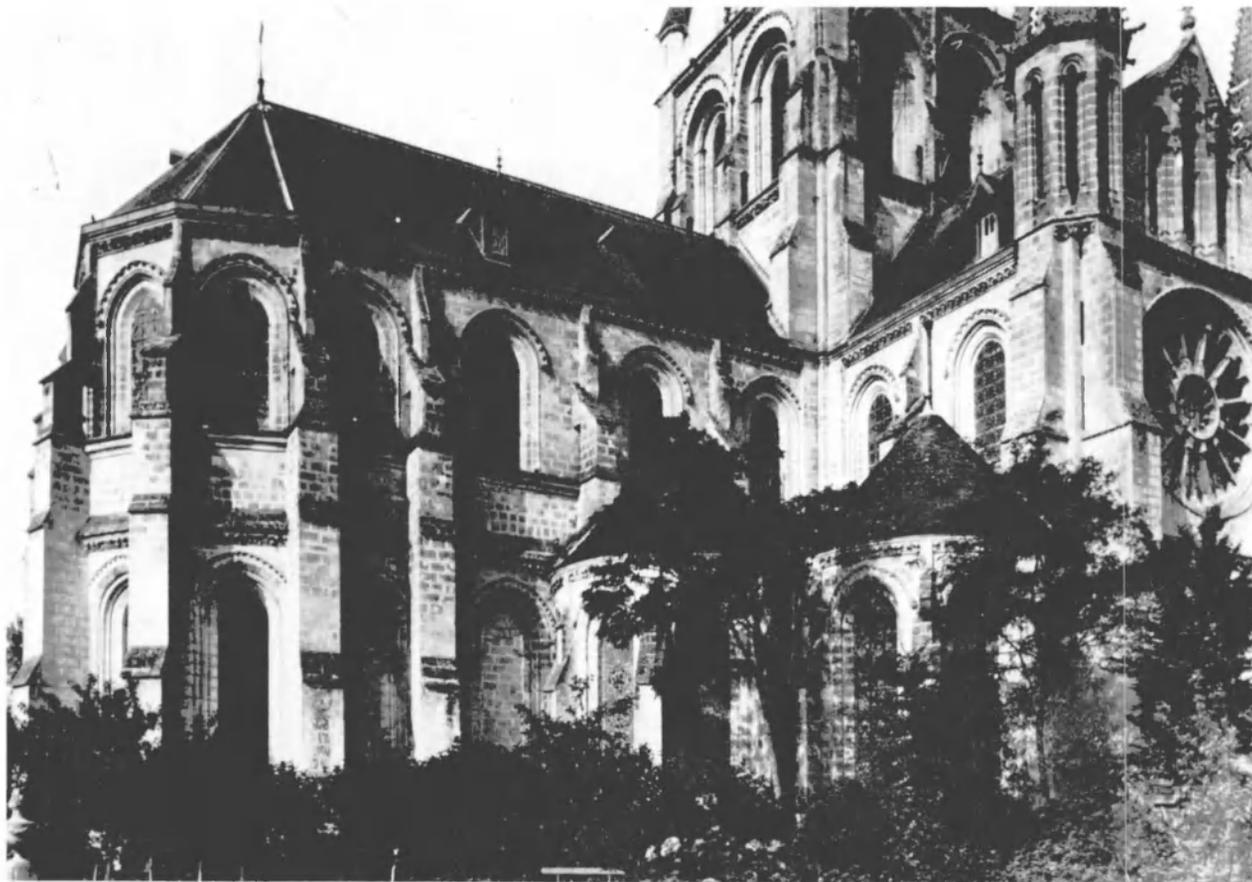


Fig. 15. BRAINE. St-Yved, chœur et croisillon nord. (Cl. Arch. phot.)

une filiation, quoique la galerie haute, œuvre du début du XIII^e siècle, nous oriente vers la Picardie orientale (111). A Saint-Omer, il s'agit uniquement du chevet, construit au commencement du même siècle, mais accusant une filiation plus complexe que je ne l'ai cru d'abord. L'ensemble se rattache encore, étroitement cette fois, à l'architecture de Haute-Picardie : d'Arras et de Cambrai notamment (112), surtout du Laonnois et du Soissonnais comme le prouvent les absidioles axées sur la bissectrice de l'angle que dessinent les collatéraux des chœur et transept, les contreforts amaigris en tête qui épaulent les chapelles rayonnantes, le remplage maçonné des fenêtres du déambulatoire, enfin les arcs-boutants. Les arcades du triforium y sont néanmoins plus hautes et plus étroites qu'ailleurs à pareille époque (113). Si la collégiale audomaroise devait beaucoup à la région de Laon et de Soissons, il ne nous est pas possible de localiser ses sources avec précision.

J'en dis autant de la nef de Marle en Laonnois, à laquelle on imposa au début du même siècle l'ordonnance de Saint-Vincent, de Saint-Michel et de Braine (114).

En définitive la postérité de Saint-Michel et de Braine est plus aisément saisissable sur les églises dénuées de déambulatoire. Je n'hésite pas à y inscrire Saint-Léger de Soissons. Ajoutons-y, parfois non sans quelques réserves, une série de monuments bâtis en tout ou partie entre 1200 et 1250 : Saint-Vaast de Soissons depuis longtemps détruite (115), l'église de Mézy et l'abbatiale d'Essomes en Soissonnais — l'une et l'autre proches de Château-Thierry —, la cathédrale de Châlons et l'église de Saint-Amand-sur-Fion dans le Perthois, le chevet de Vaudoy en Brie Champenoise, Notre-Dame de Dijon, l'église de Taverny en Parisis, Saint-Jacques de Compiègne, Saint-Martin d'Ypres et l'église de Lisseweghe en Flandre maritime belge.

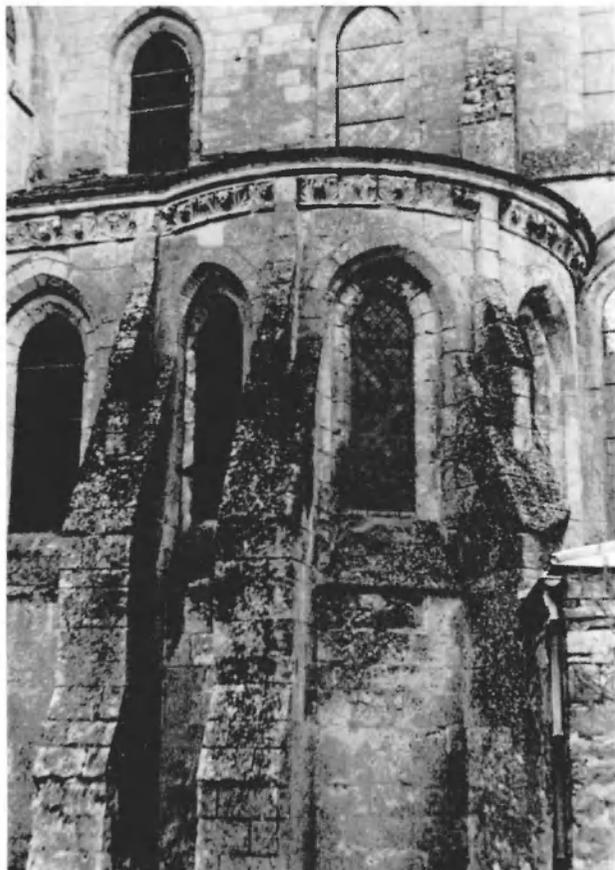


Fig. 16. MONS-EN-LAONNOIS. Eglise, absidiole sud. (Cl. J. Tealdi.)



Fig. 17. SOISSONS. St-Léger, abside. (Cl. P. Héliot.)

A Saint-Léger, le chœur, apparemment sorti de terre durant les premières années du XIII^e siècle, répond à un style plus avancé qu'à Saint-Yved et se ressent de l'influence de la cathédrale voisine (116). Le transept est un peu plus jeune et les chapelles manquent (117). L'église de Mézy, où le transept et les chapelles font à la fois défaut, semble être l'œuvre d'un maître-maçon rural du début du siècle (118). Si la rose de la façade en fut calquée sur celles de Braine, les fenêtres hautes du chœur s'ouvrent sous de profondes embrasures (119). A Essomes, où les chœur, transept et dernière travée de nef virent probablement le jour vers 1235-1255, il n'y a pas de chapelles à proprement parler, mais un bas-côté à l'ouest de chaque croisillon (120). Relevé aux alentours de 1225-1250, le chœur de Châlons s'encadrait de deux chapelles carrées et de deux tours préexistantes; on le pourvut d'un déambulatoire longtemps après (121). A Saint-Amand le chœur et les deux absidioles parallèles qui

l'accompagnent, me semblent avoir été construits vers 1245-1250, quelques années avant le transept (122). Erigé à mon sens vers 1240, le chevet de Vaudoy associe un chœur à deux absidioles conçues, comme celles de Mons-en-Laonnois, à l'image des chapelles longues de Saint-Michel et de Braine tandis que, de même qu'à Essomes, le triforium imite ses congénères de l'abbatiale d'Orbais et de Saint-Remi à Reims (123).

Notre-Dame de Dijon ne fut jamais rien de plus qu'un chef-lieu paroissial. Si son chevet se rattache à la famille de Braine et de Saint-Léger par ses dehors (124), son triple étage et son triforium, il le doit assurément à son titre de sanctuaire en quelque sorte officiel de l'échevinage, élevé pour une grande part au moins aux frais des bourgeois. Le statut communal de la ville, concédé à la fin du XII^e siècle, était en effet « à la forme » de celui de Soissons, ce qui entraîna forcément des relations fréquentes entre

les deux cités (1²⁵). On en commença le chœur et les absidioles vers 1220, puis on changea de programme en poursuivant les travaux du transept (1²⁶). Érigée vers 1220-1230, l'église de Taverny reflète la même source principale d'inspiration, car la coursière à l'air libre et les contreforts amaigris en tête plaident en faveur de cette idée, malgré le précédent de Juziers assez proche dans l'espace (1²⁷).

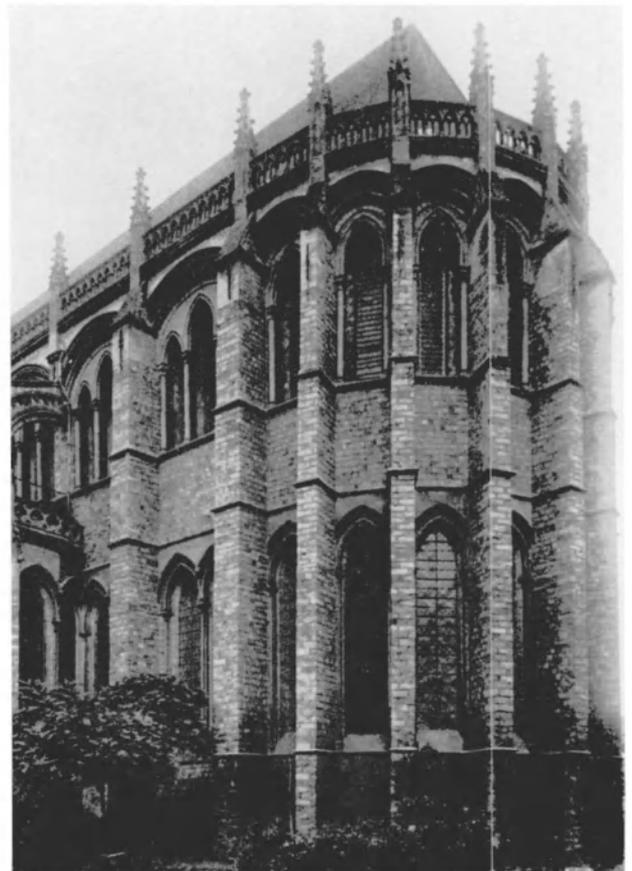
Mis en chantier en 1221, probablement terminé au bout de moins de soixante ans, le chevet de la collégiale, actuellement cathédrale d'Ypres épouse-rait le plan de celui de Braine si l'on n'avait allongé d'une ou deux travées droites l'ensemble de l'édifice (1²⁸), de sorte que la formule initiale se trouve gravement altérée. Quoique tripartite, l'élévation du vaisseau majeur témoigne d'une interprétation plus libre encore. Les proportions très élancées évoquent en effet celles des grandes basiliques françaises du Nord, tandis que le triforium-couloir et la coursière extérieure, laquelle chemine sous les profondes embrasures des fenêtres hautes, se rattachent à la manière du haut Escaut, plus précisément de Tournai et de Cambrai (1²⁹). On est fort tenté d'ajouter à la liste la Sainte-Chapelle du palais ducal de Dijon, car son chevet rassemblait deux paires d'absidioles disposées en éventail comme à Saint-Michel (1³⁰), mais cette fois l'élévation nous échappe au point que je ne saurais l'imaginer que d'une façon purement conjecturale (1³¹). La date de construction pose également une énigme. J'ai proposé de la fixer aux alentours de 1214 au plus tôt (1³²), mais je serais volontiers enclin à l'avancer jusque peu après 1229 selon l'hypothèse de Charles Oursel (1³³). Enfin l'église de Lisseweghe a un chevet bâti vers 1225-1250 apparemment, où l'on greffa une composition à trois étages et triforium-couloir sur le plan de Mons-en-Laonnois. Ici encore, et plus qu'à Ypres, on traduisit le thème picard en langage flamand. La coursière de type tournaisien nous en apporte un indice que corrobore avec une inébranlable autorité la substitution de la brique à la pierre (1³⁴).

En se perpétuant, le type monumental de Saint-Michel et de Braine perdait d'ailleurs ceux de ses traits qui permettaient aux historiens de nos jours de fonder une généalogie sur des bases solides. Les chapelles axées sur les diagonales, le rétrécissement très accentué des contreforts à leur sommet et la coursière à ciel ouvert tombèrent en désuétude au cours des XIII^e et XIV^e siècles. L'évolution du style introduisait en outre dans le canevas des éléments supplémentaires et des formes nouvelles, sans préjudice des changements dans les proportions des différents étages, surtout à compter de 1230-1240, c'est-à-dire lorsque commença de se diffuser le gothique rayonnant récemment élaboré dans la région



Fig. 18. MEZY. Eglise, parties hautes de la nef. (Cl. P. Kurmann.)

Fig. 19. YPRES. Cathédrale, l'abside avant 1914. (Cl. E. Lejèvre-Pontalis.)



parisienne. La formule se banalisa d'autant plus aisément que les trois ou quatre variantes de l'élévation tripartite à triforium se faisaient concurrence. Je ne songe point à nier que Juziers ait engendré une postérité, quoique celle-ci soit difficilement discernable. Mais les grandes basiliques à déambulatoire issues de Saint-Vincent de Laon et de Saint-Michel — tout d'abord les cathédrales de Soissons et de Chartres — suscitérent à la fois des répliques à grande échelle et des réductions simplifiées. Enfin les sources anglo-normandes, représentées par le sanctuaire de Canterbury et la nef de Saint-Jean à Chester, ont joué à Lausanne, à Genève, à la Madeleine de Troyes et à la nef de Notre-Dame à Tongres (137). En de pareilles circonstances il n'y a pas à s'étonner de ce que les filiations se soient

entrecroisées et les pistes brouillées. On peut quand même discerner le témoignage d'une influence directe ou détournée de Saint-Michel et de Braine à Saint-Jacques de Compiègne au second quart du XIII^e siècle (136). La même emprise, véhiculée cette fois par Genève et Lausanne, est encore sensible à travers les intermédiaires sur Notre-Dame de Dijon et sur quelques églises qu'on mit en chantier à une époque plus avancée du siècle : Saint-Bénigne à Dijon également (137), Saint-Barnard de Romans (138) et l'abbatiale de Saint-Antoine (139) en Viennois.

La rose du croisillon nord de Saint-Michel a fait école dans plusieurs provinces de la France septentrionale, mais on en supprima partout le cadre de petits cercles évidés (140). Le transept de Braine nous offre la version expurgée (141), et c'est elle qu'on

Fig. 20. MONS-EN-LAONNOIS. Eglise, croisillon sud et chœur. (Cl. J. Tealdi.)



réédita, tant dans la région que sur quelques églises étrangères, mais plus ou moins inféodées à l'architecture haut-picarde. J'en ai relevé des copies (142) sur des façades de nef et de transept, voire sur des chevets droits qu'on bâtit presque tous à la fin du XII^e siècle et dans la première moitié du suivant : à Vaux-sous-Laon (143), à Mons-en-Laonnois (144) et à Vorges (145) dans le Laonnois; à Saint-Bandry (146), Mézy (147) et Billy-sur-Ourcq (148) dans le Soissonnais; à Donnemarie-en-Montois (149) en Brie française et à Notre-Dame de Bonneval (150) en Dunois. On en trouve une réplique lointaine, exécutée peut-être vers 1230, à la façade de la cathédrale de Toulouse, où l'on enrichit le thème initial par l'addition d'un cercle polylobé supplémentaire (151). Vers 1210-1220 on avait déjà assoupli le rigide réseau de Braine en construisant les roses du transept de l'abbatiale d'Orbais en Brie champenoise, car on y substitua des arceaux juxtaposés à la bordure polylobée (152). L'écho des remplages caractéristiques de Saint-Michel et de Braine devait se répercuter, d'une façon très inattendue, jusqu'en plein XVII^e siècle sur les ajours des tribunes du chœur à Saint-Etienne de Caen (153). Je n'ose rattacher à la même famille la rose du croisillon sud à la cathédrale catalane de Lérida : œuvre réalisée entre 1203 et 1278, mais apparemment exempte de toute influence nordique (154). Ici les similitudes sont assurément fortuites.

Le nom de Braine est maintes fois tombé de ma plume au cours de ce mémoire. C'est que les ressemblances entre l'abbatiale de Thiérache et celle du Soissonnais sont aveuglantes, qu'elles s'appliquent à la fois au volume global, à la répartition des

masses, aux plans, à l'élévation et aux détails, à la bâtisse proprement dite et à son décor, à la structure et au style. Sauf le tracé demi-circulaire des absidioles, Saint-Yved ressortit à un style à peine plus avancé qu'à Saint-Michel. Elle nous apparaît comme une réplique et presque une copie de son aînée, comme une version un peu plus mûrie et légèrement affinée. On se demande alors si le maître de la plus jeune a plagié sans vergogne son devancier ou si nous devons attribuer les deux édifices à un seul architecte qui, satisfait de la formule de Saint-Michel, l'aurait tout bonnement rééditée à Braine. La seconde hypothèse me semble préférable parce qu'elle ne choque pas nos sentiments d'honnêteté, mais la première n'est peut-être pas moins valable pour une époque où la propriété artistique n'existait pas. Oui sait d'ailleurs si les chanoines de Braine ou les comtes de Dreux n'ont pas réclamé une nouvelle mouture d'un monument qui constituait une parfaite réussite ? Il faut nous résigner à laisser les questions sans réponse.

A vrai dire le modèle mérite de grands éloges, surtout s'il est vrai qu'il fut le prototype d'une longue et glorieuse lignée. Bien adapté à sa fonction de sanctuaire d'une communauté monastique, sans doute peu nombreuse et médiocrement argentée, il se recommande par l'équilibre de ses proportions, la logique de sa structure, la solidité de son ossature, la franchise et la clarté de sa composition. Ebauche ? Je le veux bien, mais digne de l'anthologie, mais tout à fait mise au point par un artiste d'expérience, inventif et sûr de ses moyens. En définitive un chef-d'œuvre qu'en bonne justice sa réplique la plus célèbre ne devrait pas éclipser.

NOTES

(1) Aisne, canton d'Hirson.

(2) Il est presque scandaleux qu'elle ne figure pas au *Dictionnaire des églises de France*, pas plus d'ailleurs que les églises de Marle et de Vervins. E. FLEURY, que je sache, n'en a pas soufflé mot dans ses *Antiquités et monuments du départ. de l'Aisne* (Paris, 1877-1882), quoiqu'il ait recueilli dans sa collection iconographique plusieurs documents sur son compte, comme nous le constaterons bientôt. Sans doute se réservait-il d'en parler dans un des tomes inédits de son ouvrage inachevé.

(3) Notamment A. DESMASURES, *Hist. de St-Michel en Thiérache*, I (Hirson, 1883), p. 167 suiv. Dans une lettre de 1873, Viollet-le-Duc avait déjà écrit que les chevets de St-Michel et de Braine « paraissent avoir été construits par le même maître » (arch. des Monuments historiques, dossier de St-Michel).

(4) On le qualifiait sur son épitaphe de « ... templi hujus [monasterii] restaurator navisque... extractor... » (*Gallia christiana*, IX, Paris, 1751, col. 602).

(5) Voir sur l'histoire du monastère et de son église les maigres données recueillies dans les ouvrages suivants : *Gallia* cit., IX, col. 600 suiv.; dom N. LE LONG, *Hist. ecclésiastique et civile du diocèse de Laon* (Châlons, 1783), p. 146 suiv.; A. PIETTE, *Cartulaire de l'abbaye de St-Michel en Thiérache* (Vervins, 1883), introduction; P. MICHEL, *L'ancienne abbaye de St-Michel-en-Thiérache*, dans les *Annales des amis belges du vieux Laon*, V (1956), p. 12-17; *L'abbaye de St-Michel en Thiérache* (brochure polygraphiée, 1971), p. 7-30; C.-A. DECAMP, *Notice sur le village de St-Michel*, dans le *Bull. de la Soc. archéol., hist. et scient. de Soissons*, IV (1850), p. 40-41.

(6) Comme l'atteste une sentence de 1252 (PIETTE, *op. cit.*, p. 35).

(7) Arch. des Monum. hist., *loc. cit.* On trouve les plans, coupes et relevés de l'église dessinés par Dablain (1872) et par C. Gautier (1874) au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale (collect. E. Fleury, Ve 140 a, t. 45, ff. 24 et 26-28) et aux archives des Monuments historiques.

(8) Le pourcentage en hauteur est de 46 pour le rez-de-chaussée, de 15 pour le triforium et de 39 pour l'étage supérieur.

(9) Au XVII^e ou XVIII^e siècle on aveugla les fenêtres hautes et l'on modifia l'ordonnance primitive près de l'angle S.-O. du transept.

(10) On constate cette brisure dans la travée du fond et sur le mur ouest de l'autre.

(11) On bâcha cordons et bagues sous l'Ancien Régime dans les chapelles les plus longues, lorsqu'on revêtit les assises inférieures des murs au moyen de panneaux en marbre similaires de ceux de l'abside.

(12) Je croisais volontiers qu'à l'origine elle se poursuivait aux flancs du croisillon sud, dont les dehors furent manifestement retouchés sous l'Ancien Régime.

(13) P. HÉLIOT, *Les églises de l'abbaye de N.-D. à Soissons et l'archit. romane dans le Nord de la France capétienne*, dans la *Rev. belge d'archéol. et d'hist. de l'art*, XXXVII (1968), p. 49 suiv.

(14) L. DEMAISON, *Reims : église St-Remi*, dans le *Congrès archéol. de France*, LXXVIII (1911), vol. I, p. 85 suiv., 91 et 92.

(15) Ch. SEYMOUR, *Notre-Dame of Noyon in the XIIIth cent.* (2^e éd., New York, 1968).

(16) H. ADENAUER, *Die Kathedrale von Laon* (Dusseldorf, 1934); L. BROCHE, *La cathédrale de Laon* (Paris, 1^{re} éd., 1926, et 2^e, 1954).

(17) Voir les plans et dessins comparatifs d'A. et J. Malézieux à la Bibl. nationale (Estampes, collect. Fleury, Ve 140 a, t. 45, fol. 22).

(18) Où les chœur et transept mesurent 20 m de haut sous voûte et près de 10 de large.

(19) Il est de 1 × 1,9 pour St-Michel et de 1 × 2 pour Braine.

(20) Voici les pourcentages : 46 % à St-Michel et 51 % à Braine pour le rez-de-chaussée, 15 et 16 % pour le triforium, 39 et 33 % pour le clair-étage.

(21) E. LEFÈVRE-PONTALIS, *Braine*, dans le *Congrès cit.*, vol. I, p. 428 suiv.

(22) J. BONY, *The resistance to Chartres in early XIIIth cent. architecture*, dans le *Journ. of the British archaeol. association*, 3^e série, XX-XXI (1957-1958), p. 35.

(23) E. GALL, *Die gotische Baukunst in Frankreich und Deutschland* (2^e éd., Brunswick, 1955), pp. 294 et 296.

(24) Herbelin, passage publié par S. PRIOUX, *Monographie de l'ancienne abbaye royale de St-Yved de Braine* (Paris, 1859), p. 11.

(25) HERBELIN, *ibid.*, p. 12.

(26) A. DU CHESNE, *Hist. généalogique de la maison royale de Dreux ...* (Paris, 1631), pp. 13 suiv., 21 et 43 suiv.; R. DE GAIGNIÈRES, *Cartulaire de St-Yved de Braine* (Bibl. nationale, ms. lat. 5479), pp. 71 et 73.

(27) *Ibid.*, *ibid.*

(28) GAIGNIÈRES, *op. cit.*, p. 73.

(29) DU CHESNE, *op. cit.*, p. 23.

(30) PRIOUX, *op. cit.*, pp. 42 et 45.

(31) Voir à ce sujet LEFÈVRE-PONTALIS, *loc. cit.*, et Th. H. KING, *The study-book of Mediaeval architecture and art*, I (Londres, 1868), pl. 1-6.

(32) Et qu'on devait adopter au début du XIII^e siècle en faveur d'une église pourtant fort apparentée à celle de Braine : St-Léger de Soissons.

(33) W. SAUERLAENDER, *Gotische Skulptur in Frankreich, 1140-1270* (Munich, 1970), p. 111-112.

(34) On pourrait tirer argument des fenêtres hautes courtes — puisque leur appui ne fut pas descendu au-dessous du niveau des chapiteaux qui reçoivent la retombée des nervures des hautes voûtes — en faveur d'une datation relativement reculée, si l'on ne retrouvait ce trait sur les chœur et transept de St-Léger à Soissons, étroitement apparentés,

comme je viens de le rappeler, à ceux de St-Yved et pour tant bâtis sans doute au début du XIII^e siècle.

(35) E. LEFÈVRE-PONTALIS, *Soissons*, dans le *Congrès archéol. de France*, LXXVIII (1911), vol. I, p. 318 suiv.

(36) Mais auquel E. BRUNET a donné un important complément : *La restauration de la cathédrale de Soissons*, dans le *Bull. monumental*, LXXXVII (1928), p. 65 suiv.

(37) Lefèvre-Pontalis optait pour une reconstruction.

(38) Les chœurs des cathédrales du Mans et de Tournai furent bien rebâti au XIII^e siècle, mais 50 ans ou davantage après l'achèvement des chœurs dont ils prirent la place. Encore laissa-t-on debout à titre provisoire les transepts et nefs romans qui les accompagnaient.

(39) Nombre de grandes églises basilicales, élevées aux XI^e et XII^e siècles dans le Nord de la France, manquaient en effet de transept. Cf. P. HÉLIOT et G. JOUVEN, *L'église St-Pierre de Chartres et l'archit. du Moyen Age*, dans le *Bull. archéol. du Comité des travaux hist.*, nouv. série, VI (1970), p. 172-174.

(40) Malgré l'hypothèse présentée par M. C. F. BARNES, *The twelfth-cent. transept of Soissons ...*, dans le *Journ. of the Soc. of architectural historians*, XXVIII (1969), p. 9 suiv.

(41) C. F. BARNES, *The cathedral of Chartres and the architect of Soissons*, *ibid.*, XXII (1963), p. 64 suiv.

(42) Voir P. HÉLIOT, *La diversité de l'archit. gothique à ses débuts en France*, dans la *Gazette des beaux-arts* (1967), t. I, pp. 287 et 305, n. 50. M. P. KURMANN n'est pas moins sceptique que moi; cf. son livre sur *La cathédrale St-Etienne de Meaux* (Genève-Paris, 1971), p. 45.

(43) Ces dimensions équivalent à une fois et demie environ celles du chœur de Braine.

(44) Comme ce fut peut-être le cas pour le chœur de la cathédrale de Tournai au milieu du XIII^e siècle. Voir P. HÉLIOT, *La cathédrale de Tournai et l'archit. du Moyen Age*, dans la *Rev. belge d'archéol. et d'hist. de l'art*, XXXI-XXXIII (1962-1964, publié en 1969), p. 98-99.

(45) Il ne peut s'agir ici que du chœur et de ses ailes.

(46) C.-A. DE LOUEN, *Hist. de l'abbaye royale de St-Jean des Vignes de Soissons* (Paris, 1710), p. 71-72. Aimar de Provins était bien connu à St-Jean-des-Vignes car, après avoir protégé le monastère et entretenu avec lui des relations assez intimes durant son épiscopat, il s'y retira au lendemain de sa démission et y mourut sous l'habit de chanoine. Nous n'avons donc pas à nous étonner de ce que la communauté ait fidèlement gardé sa mémoire ni qu'elle se soit attaché à rassembler les éléments de sa biographie.

(47) BRUNET, *op. cit.*, notamment p. 71-76. Ces constatations valent à la fois pour le chœur et pour la nef, celle-ci bâtie sur les mêmes plans et avec le même soin que le chœur, car le programme initial fut rigoureusement respecté d'un bout du vaisseau à l'autre.

(48) Du goût de ce dernier pour les structures légères et non de son maniérisme. Voir P. HÉLIOT, *Les œuvres capitales du gothique français primitif et l'influence de l'architecture anglaise*, dans le *Wallraf-Richartz-Jhb.*, XX (1958), p. 96-101, et *Les anciennes cathédrales d'Arras*, dans le *Bull. de la Commission royale des monum. et des sites*, IV (1953), p. 42 suiv. J'ai résumé ces passages dans mon *op. cit.* sur *La diversité de l'archit. gothique*, p. 279-281.

(49) Elle n'est pas sans rappeler à certains égards aussi le chevet encore roman du Mont-Notre-Dame, près de Braine, comme M. Tealdi nous le montrera bientôt.

(50) Absidioles et chapelles rayonnantes des abbayes de Gloucester et Tewkesbury.

(51) Et aussi aux voûtes d'arêtes, dont les retombées sont également discontinues.

(52) Exemples des trois dernières décennies du XII^e siècle et d'environ 1200 aux cathédrales de Laon (absidioles et probablement abside primitive), Cambrai (croisillons), Meaux

(chapelles rayonnantes) et Soissons (abside et chapelles rayonnantes), à St-Remi de Reims (chapelle d'axe), à Notre-Dame-la-Grand^e de Valenciennes (croisillons), à l'abbatiale de Mouzon au diocèse de Reims (abside et chapelles rayonnantes) et à l'abside de Braine.

(53) Vers 1190-1220 l'hémicycle se perpétuait encore à Braine (chapelles), à Notre-Dame-en-Vaux de Châlons (abside et chapelles rayonnantes), aux abbatices de Longpont en Soissonnais (chapelles rayonnantes) et d'Orbais en Brie champenoise (abside), enfin à l'abside et aux chapelles de Mons-en-Laonnois. On retrouve le même tracé au soubassement des chapelles rayonnantes de la cathédrale de Reims.

(54) HÉLIOT, *Diversité de l'archit. gothique*, op. cit., pp. 278, 279 et 285; M. THIBOUT, *Juziers*, dans le *Congrès archéol. de France*, CIII (1944), p. 157 suiv.

(55) E. LAMBERT, *L'ancienne abbaye de St-Vincent de Laon*, dans *Acad. des inscriptions et belles-lettres : comptes rendus des séances* (1939), p. 124 suiv.

(56) Aux chœur et transept de la cathédrale de Noyon (vers 1150-1185) les baies de triforium en plein cintre avoisinent des baies de tribunes et de coursières brisées à la clé, tandis qu'aux cathédrales de Sens, Senlis et Laon toutes les baies de triforium et de tribunes sont brisées.

(57) En voici quelques exemples empruntés à des églises de cette époque pourvues d'un triforium : St-Léger de Soissons, nef du Mont-Notre-Dame en Soissonnais et de Marle en Laonnois.

(58) M. AUBERT, *Les plus anciennes croisées d'ogives ...*, dans le *Bull. monumental*, XCIII (1934), p. 187 (fig.) et 188.

(59) P. HÉLIOT, *Deux églises champenoises méconnues : les abbatices d'Orbais et d'Essomes*, dans *Mém. de la Soc. d'agriculture ... de la Marne*, LXXX (1965), p. 91.

(60) A. PRACHE, *N.-D.-en-Vaux de Châlons-s.-M...*, *ibid.*, LXXXI (1966), pp. 55, 67 et 86.

(61) P. HÉLIOT, *La basilique de St-Quentin et l'archit. du Moyen Age* (Paris, 1967), p. 26-27.

(62) HÉLIOT, *Deux églises champenoises*, op. cit., pp. 92 et 97.

(63) P. HÉLIOT, *Passages muraux et coursières dans les églises du N.-E. de la France médiévale, de la Lorraine et des pays du Rhône moyen*, dans la *Rev. suisse d'art et d'archéol.*, XXVII (1970), p. 23 et fig. 1-2. A la même époque on en exécuta une variante sur le chevet de l'église de Chars en Vexin français où, faute de triforium-couloir, l'on dut monter la coursière sur une tablette en encorbellement.

(64) HÉLIOT, op. cit., p. 33-34; R. BRANNER, *La cathédrale de Bourges et sa place dans l'archit. gothique* (Paris-Bourges, 1962), p. 163, fig. 75 et 95, pl. 1; KURMANN, *La cath. de Meaux*, op. cit., pp. 29 et 46; HÉLIOT-JOUVEN, *L'égl. St-Pierre de Chartres*, op. cit., p. 159.

(65) Absides de Glennes et de Vieil-Arcy en Soissonnais.

(66) Et aux absidioles de la cathédrale de Laon.

(67) Peut-être l'évolution fut-elle hâtée par une abside telle qu'à Breny en Soissonnais, où les contreforts de plan carré portent un fût cylindrique de très petit diamètre, amorti en cône un peu au-dessous de la corniche.

(68) Abside et absidioles de Mons-en-Laonnois, chœur de Blangy-les-Fismes en Rémois; exemples soissonnais sur une chapelle latérale de Jouy, sur les chœurs de Morsain et de Vasseny. En voir des représentations dans M. HOLLANDE, *Sur les routes de Champagne* (Reims, 1959), pp. 120, 145, 157 et 269; E. MOREAU-NÉLATON, *Les églises de chez nous* (Paris, 1913-1914), *arrondissement de Soissons*, II, fig. 384 et 547; A. MAEKELT, *Mittelalterliche Landkirchen aus dem Entstehungsgebiete der Gotik* (Berlin, 1906), p. 18.

(69) Absides et absidioles de l'église de Taverny en Paris, de Notre-Dame à Dijon et de la cathédrale de Genève, chapelles rayonnantes des collégiales de St-Quentin et de St-Omer, des cathédrales de Reims, de Troyes, du Mans et de Léon, chœur et croisillons de la cathédrale castillane

de Cuenca. On en relève aussi l'écho sur les chœur, transept et nef à St-Quentin de Tournai.

(70) J. BONY, *Origines des piles gothiques anglaises à fûts en délit*, dans la *Gedenkschrift E. Gall* (Munich-Berlin, 1965), p. 95 suiv.

(71) Où l'on réserva les fûts en délit aux colonnes simples qui reçoivent les ogives dans l'abside et les doubleaux intermédiaires dans le grand vaisseau.

(72) S. McK CROSBY, *L'abbaye royale de St-Denis* (Paris, 1953), p. 39-40.

(73) A. LAPEYRE, *Des façades occidentales de St-Denis et de Chartres aux portails de Laon ...* (Meudon, 1960), p. 204 suiv.

(74) M. AUBERT, *L'art roman en France* (Paris, 1961), fig. de la p. 22.

(75) M^{me} DE MAILLÉ, *L'église cistercienne de Prcully*, dans le *Bull. monumental*, LXXXIX (1930), pp. 272, 274 et 275.

(76) G. FONTAINE, *Pontigny, abbaye cistercienne* (Paris, 1928), p. 17-18.

(77) M. ANFRAY, *L'abbaye d'Orval* (Paris, 1939), pp. 44 et 54, pl. 4.

(78) L. BROCHE, *Laon*, dans le *Congrès archéol. de France*, LXXVIII (1911), vol. I, p. 234.

(79) La bordure de lobes y fut cependant très affinée. Voir Fr. SOUCHAL, *L'abbatiale de Mouzon* (Charleville-Mézières, 1967), p. 51-52 et pl. 2-3; H. REINERS et W. EWALD, *Kunstdenkmaler zwischen Maas und Mosel* (Munich, 1921), pp. 81, 83 et 86.

(80) La seule image que j'en connaisse nous la montre à trop petite échelle pour nous en donner la certitude. C'est une aquarelle de Tavernier de Jonquières, conservée dans la collection Destailleur (Bibl. nationale, Estampes, Ve 26 j, n° 49) et publiée par E. LAMBERT (*L'anc. abbaye de St-Vincent*, op. cit., p. 136).

(81) H. REINHARDT, *Die spatromanische Bauperiode des Basler Munsters ...* (Bâle, 1926), p. 38-41, et *Das Munster zu Basel* (Burg, 1928), p. 20-21, fig. des pp. 47 et 55.

(82) Voir les relevés du *Centre de recherches sur les monum. hist. : piles et arcs, plans, coupes, élévations et profils*, fasc. I.

(83) Chœurs de St-Remi à Reims et de l'abbatiale d'Orbais, nef de la cathédrale de Laon.

(84) Nef de la cathédrale de Laon, croisillon sud et chœur de la cathédrale de Soissons.

(85) Exemples de Haute-Picardie et Champagne aux cathédrales de Noyon (tribunes du chœur), Soissons (croisillon sud) et Meaux (chœur et croisillon sud), aux abbatices d'Orbais en Brie champenoise, de Braine et d'Essomes en Soissonnais, aux églises de Marle en Laonnois, de Courville en Rémois, de Seringes en Tardenois et de Nogentel en Soissonnais.

(86) Voir R. BRANNER, *Keystones and kings : iconography and topography in the Gothic vaults of the Ile-de-France*, dans la *Gazette des beaux-arts* (1961), I, p. 65 suiv.; L. SCHREINER, *Die frühgotische Plastik Südwestfrankreichs* (Cologne-Graz, 1963), pp. 66, 124-127 etc.; P. HÉLIOT, *Éléments franco-picards et bourguignons dans l'église N.-D. du Thor*, dans *Provence historique*, XIX (1969), p. 80-82.

(87) *Gallia christ.*, op. cit., IX, col. 601.

(88) PIETTE, *Cartulaire cit.*, p. 83. Cf. A. MATTON, *Hist. de la ville et des environs de Guise* (Laon, 1897-1898), I, p. 32. Jacques d'Avesnes devint maître effectif de la seigneurie de Guise vers 1165.

(89) J. HUBERT, *Les églises à rotonde orientale*, dans l'*Art du haut Moyen Age dans la région alpine : actes du 3^e congrès international pour l'étude du haut Moyen Age, 1951* (Olten-Lausanne, 1954), p. 308 suiv.; J. MERTENS, *Quelques édifices religieux à plan central découverts récemment*

en Belgique, dans *Genava*, nouv. série, XI (1963), pp. 150-153, 156 et 157.

(90) Tel est notamment le cas pour les spécimens arméniens.

(91) W. GOETZ, *Zentralbau und Zentralbautendenz in der gotischen Architektur* (Berlin, 1968), p. 86 suiv.

(92) Cf. P. VERZONE, *L'architettura religiosa dell'alto Medio Evo nell'Italia settentrionale* (Milan, 1942), p. 128-129; G. CHIERICI, *La chiesa di S. Satiro a Milano ...* (Milan, 1942), p. 16 suiv.

(93) J. PUIG I CADAFALCH, *Noves descobertes a la catedral d'Egara* (Barcelone, 1948), p. 18 suiv. et fig. 1. On s'accorde maintenant pour assigner à l'édifice une date plus récente que celle que proposait l'auteur. Voir [P. DE PALOL et F. INIGUEZ], *X congreso internacional de arte de la alta Edad Media: guía itinerario* (Barcelone, 1962), p. 42-43 et plan; P. DE PALOL et M. HIRMER, *L'art en Espagne du royaume wisigothique à la fin de l'époque romane* (Paris, 1967), pp. 34, 157 et pl. 49.

(94) R. KRAUTHEIMER, *Early Christian and Byzantine architecture* (Harmondsworth, 1965), p. 276.

(95) L'étude fondamentale est celle d'E. LEFÈVRE-PONTALIS: *Les plans des églises romanes bénédictines*, dans le *Bull. monumental*, LXXVI (1912), p. 439 suiv. Je l'ai complétée dans quelques-uns de mes ouvrages: *Les abbayes de St-Sever et de Preuilley-s.-Claise ...*, dans le *Bull. de la Soc. nat. des antiquaires de France* (1965), notamment p. 216-217; *Les églises abbatiales de St-Maixent, de Celles-s/Belle ...*, dans les *Mém. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest*, 4^e série, II (1955), p. 47; *Les églises du Moyen Age dans le Pas-de-Calais*, dans les *Mém. de la Commission départ. des monum. hist. du Pas-de-Calais*, VII (1951-1953), p. 203. A quoi il faut ajouter aussi E. FELS, *Origines du chevet de plan bénédictin des églises romanes*, dans le *Bull. de la Soc. nat. des antiquaires de France* (1941), p. 269 suiv.

(96) Où les absidioles extrêmes — l'une rebâtie au siècle dernier — sont légèrement désaxées vers le dehors; voir Fr. DESHOULIÈRES, *L'église abbatiale de Méobec*, dans le *Bull. monumental*, CI (1943), p. 284.

(97) Ph. LAUZUN, *Guide archéol. du congrès*, dans le *Congrès archéol. de France*, LXVIII (1901), p. 22 suiv.

(98) J. VALLERY-RADOT, *L'église St-Quenin de Vaison*, *ibid.*, CXXI (1963), p. 264 suiv.

(99) Voir GOETZ, *op. cit.*, pp. 45 suiv., 61 suiv., 66 suiv., 70 suiv. et 79 suiv.; BONY, *Resistance to Chartres*, *op. cit.*, p. 36-38; P. HÉLIOT, *Les églises de Servon, Villeneuve-le-Comte, Vaudoy et leur famille monum. dans la Brie au XIII^e s.*, dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France* (1966), pp. 58, 64 et 73 (l'illustration de cet article, omise par l'imprimeur et l'éditeur, a été publiée dans *Provins*, n° 123, 1969, dont il suffira de voir les pp. 40, 42 et 45). Les chapelles plantées sur les diagonales émergeaient même sur quelques grandes églises à déambulatoire (HÉLIOT, *La basilique de St-Quentin*, *op. cit.*, p. 52-54).

(100) P. Rolland a cru devoir comparer les chapelles de Braine et de Tournai à celles des églises romanes de Puy-péroux et de Montbron en Angoumois, quoique dans ces deux dernières il s'agisse en réalité de chapelles rayonnantes, directement greffées sur le sanctuaire selon une formule dont on trouve d'autres exemplaires en Aquitaine et dans le Massif Central. Voir P. HÉLIOT, *Problèmes d'archit. dans le Centre de la France et l'Aquitaine à propos du chœur de la priorale à Chamalières-s.-Loire et de la nef de St-Cerneuf à Billom*, dans le *Bull. de la Soc. nat. des antiquaires de France* (1962), p. 179-198.

(101) P. ROLLAND, *L'église St-Quentin à Tournai*, dans le *Recueil des travaux archéol. en liaison avec la restauration du pays*, VI (1946), pp. 7-10, 34-47 et 51-53. Cet archaïsme a incité l'auteur à supposer que le modèle de l'édifice était

à chercher dans une église française moins avancée en style que Braine. Son hypothèse n'est pas convaincante, d'autant que l'amaigrissement très prononcé de la tête des contreforts qui épaulent les hauts murs ne se retrouve en France qu'à partir de la fin du XII^e siècle. Avec leurs fenêtres jumelées sous une rose (dont le remplage a disparu) et sous une coursière intérieure qui relie celles du dehors, les façades du transept se rattachent également à celles des croisillons de Braine et de Saint-Michel, sinon de St-Vincent à Laon.

(102) L. BROCHE, *Eglise de Mons-en-Laonnois*, dans le *Congrès archéol. de France*, LXXVIII (1911), vol. I, p. 407 suiv.

(103) LAMBERT, *L'abbaye de St-Vincent de Laon*, *op. cit.*, p. 124 suiv.

(104) J. BONY, *French influences on the origins of English Gothic architecture*, dans le *Journ. of the Warburg and Courtauld institutes*, XII (1949), p. 11. L'auteur (*Resistance to Chartres*, *op. cit.*, p. 41) attribuait une élévation à trois étages et triforium-couloir à la collégiale St-Amé de Douai, commencée l'an 1191. Son hypothèse est purement conjecturale; voir P. HÉLIOT, *Quelques monum. disparus de la Flandre Wallonne ...* dans la *Rev. belge d'archéol. et d'hist. de l'art*, XXVIII (1959), p. 164 suiv.

(105) HÉLIOT, *Diversité de l'archit. gothique*, *op. cit.*, p. 278-280. Les exemplaires de ces triforiums-raccords ne manquent pas: croisillons de la cathédrale de Norwich, des abbayes de St-Albans, Peterborough et Malmesbury, absides des abbayes de Cerisy-la-Forêt et de Peterborough. On pourrait en énumérer d'autres spécimens.

(106) Voir en dernier lieu trois de mes articles: *Diversité ...*, *cit.*, p. 291-292; *Passages muraux et coursières*, *op. cit.*, p. 21-25; *Œuvres capitales du gothique primitif*, *op. cit.*, p. 85 suiv.

(107) C. MARTIN, *St-Pierre, ancienne cathédrale de Genève* (Genève., 1910); L. BLONDEL, *St-Pierre-ès-Liens, cathédrale de Genève*, dans le *Congrès archéol. de France*, CX (1952), p. 157 suiv.; BONY, *Resistance to Chartres*, *op. cit.*, p. 44-45; P. HÉLIOT, *Passages muraux*, *op. cit.*, p. 25, et *Les origines et les débuts de l'abside vitrée*, dans le *Wallraf-Richartz-Jhb.*, XXX (1968), p. 107-108.

(108) E. BACH, L. BLONDEL, A. BOVY, *La cathédrale de Lausanne* (Bâle, 1944); E. BACH, *Lausanne*, dans le *Congrès. cit.*, pp. 85 suiv. et surtout 112 suiv.; J. VALLERY-RADOT, *Introduction à l'hist. des églises de la Suisse romande des origines au XIII^e s.*, *ibid.*, p. 33 suiv.; BONY, *op. cit.*, p. 47-48; HÉLIOT, *Passages muraux*, *op. cit.*, p. 25; M. GRANDJEAN, *A propos de la construction de la cathédrale de Lausanne (XII^e-XIII^e s.): notes sur la chronologie et les maîtres d'œuvre*, dans *Genava*, nouv. série, XI (1963), p. 261 suiv.

(109) Je néglige également la formule de l'abbatiale de Kelso et de la nef de St-Jean à Chester, qui se diffusa seulement outre-Manche et en Basse-Normandie.

(110) Cf. HÉLIOT, *Les églises de Servon ...*, *op. cit.*, p. 72-78.

(111) Voir R. RODIÈRE, *Le pays de Montreuil* (Amiens-Paris, 1933), pp. 46, 53 et 54, pl. 8, et *Montreuil-s.-Mer*, dans le *Congrès archéol. de France*, XCIX (1936), pp. 324, 325 et 330; HÉLIOT, *Les églises du Moyen Age dans le Pas-de-Calais*, *op. cit.*, notamment pp. 193 et 407.

(112) Ainsi des piliers, de la coursière extérieure et des fenêtres hautes triplées des travées droites du chœur.

(113) Voir HÉLIOT, *op. cit.*, notamment pp. 198, 292, 293, 419 et 420, pl. 26 et 34; J. DE PAS, *St-Omer: cathédrale*, dans le *Congrès cit.*, pp. 482 suiv. et 498 suiv.

(114) Cf. R. TOFFIN et S. MARTINET, *Notre-Dame de Marle* (Marle, 1963).

(115) Ses fenêtres hautes se rattachaient au type de celles de la cathédrale voisine. Voir des dessins de la collection Destailleur (Bibl. nationale, Estampes, Ve 26 j, n° 102-103).

(116) Les piles de l'abside et la corniche à frise de crochets y sont semblables à celles de St-Michel, mais les fenêtres hautes à remplage dérivent de celles de la cathédrale.

(117) LEFÈVRE-PONTALIS, *Soissons*, op. cit., p. 344 suiv.

(118) On semble avoir rebâti les deux dernières travées de nef à une époque déjà ancienne, en supprimant le triforium et en empâtant les colonnes du rez-de-chaussée dans de gros piliers.

(119) Qui m'ont incité à y voir une réminiscence des croisillons de la cathédrale de Tournai (HÉLIOT, *Origines de l'abside vitrée*, op. cit., p. 107). A la réflexion je me demande si le maître d'œuvre, trop timide pour oser amincir le mur d'enveloppe du clair-étage, n'a pas voulu tout simplement rééditer le mur uniformément épais de Juziers, sinon d'ailleurs. Voir sur l'édifice MAEKELT, *Mittelalterliche Landkirchen*, op. cit., p. 90 suiv.; MOREAU-NÉLATON, *Eglises de chez nous*, op. cit., arrond. de Château-Thierry, II, p. 457 suiv.; HOLLANDE, *Sur les routes de Champagne*, op. cit., p. 409-410.

(120) HÉLIOT, *Deux églises champenoises*, op. cit., p. 102 suiv., pl. 1 et 6-9.

(121) P. HÉLIOT, *La cathédrale de Châlons à la lumière d'un plan de V. Scamozzi*, dans les *Mém. de la Soc. d'agriculture ... de la Marne*, LXXXI (1966), p. 119-129; R. BRANNER, *La cathédrale de Châlons-s.-Marne et l'archit. gothique en Champagne au XIII^e s.*, *ibid.*, LXXX (1965), p. 113 suiv.; G. MAILLET, *A propos du chœur de la cathédrale*, dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Châlons (8 nov. 1957), et *La cathédrale de Châlons-s.-Marne* (Paris, 1946).

(122) P. HÉLIOT, *L'église de St-Amand-s.-Fion et les absides vitrées des XII^e et XIII^e s.*, dans les *Annales de l'Est* (1965), p. 112 suiv.

(123) HÉLIOT, *Les églises de Servon, ... Vaudoy ...*, op. cit., p. 64-66; plan et phot. dans *Provins et sa région: bull. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Provins*, n° 123 (1969), pp. 42, 44 et 45.

(124) Surtout par ses contreforts amaigris au sommet et par sa coursière à ciel ouvert.

(125) Ch. OURSEL, *L'église N.-D. de Dijon* (Paris, 1938), p. 18-19.

(126) *Ibid.*, p. 51 suiv.; R. BRANNER, *Burgundian Gothic architecture* (Londres, 1960), pp. 54 suiv. et 132 suiv.

(127) Et la coursière extérieure du chœur de Chars en Vexin, mais ici l'élévation est par ailleurs très différente. Cf. E. LEFÈVRE-PONTALIS, *Eglise de Taverny*, dans le *Congrès archéol. de France*, LXXXII (1919), p. 50 suiv.

(128) Une travée pour chacune des quatre chapelles et deux pour le chœur.

(129) L. DEVLIEGHER, *De opkomst van de kerkelijke bouwkunst in West-Vlaanderen gedurende de XIII^e eeuw*, dans le *Bull. de la Commission royale des monum. et des sites*, V (1954), p. 240 suiv., et VII (1956), pp. 28 suiv. et 97; J.-B. DUGARDIJN, *La cathédrale de St-Martin d'Ypres*, dans le *Bull. des métiers d'art*, VII (1907), p. 6 suiv.

(130) Le chœur était moins long qu'à Braine.

(131) BRANNER, op. cit., pp. 57 et 135 suiv.; [P. QUARRÉ], *La Ste-Chapelle de Dijon, siège de l'ordre de la Toison d'Or* (musée de Dijon, 1962), pp. 7 et 31; J. VALÉRY-RADOT, *Une réplique peu connue de St-Yved de Braine: la Ste-Chapelle de Dijon*, dans le *Bull. monumental*, LXXXV (1926), p. 303 suiv.

(132) HÉLIOT, *Origines de l'abside vitrée*, op. cit., p. 125, n. 54.

(133) OURSEL, op. cit., p. 18-19.

(134) DEVLIEGHER, op. cit., 1^{re} partie, p. 265 suiv., et 2^e partie, pp. 28 suiv. et 97; L. DENDOOVEN, *Lissewege*, dans le *Congrès cit.*, CXX (1962), p. 69 suiv.

(135) P. HÉLIOT, *Coursières et passages muraux dans les églises gothiques de la Belgique impériale*, dans le *Bull. de la Commission royale des monum. et des sites*, I (1970-1971), p. 32-34.

(136) Voir J. PHILIPPOT, *Monographie de l'église St-Jacques de Compiègne* (Paris-Compiègne, 1931), pp. 28 suiv., 32 suiv., 70 et 93 suiv. Il y a, là encore, une coursière à l'air libre. Quant au déambulatoire, on l'ajouta au XVI^e siècle.

(137) BRANNER, op. cit., pp. 97 suiv. et 133 suiv.; V. FLIPO, *La cathédrale de Dijon* (Paris, 1928), p. 32 suiv.

(138) P. HÉLIOT, *Coursières et passages muraux dans les églises du Midi de la France, d'Espagne et de Portugal aux XIII^e et XIV^e s.*, dans l'*Anuario de estudios medievales*, VI (1969), p. 207-208; J. DE FONT-RÉAULX, *Romans*, dans le *Congrès archéol. de France*, LXXXVI (1923), p. 146 suiv.

(139) HÉLIOT, loc. cit.; J. DE FONT-RÉAULX, *St-Antoine en Viennois*, dans le *Congrès cit.*, p. 164 suiv.

(140) Nous retrouvons le motif sur des roses différemment dessinées et sur de simples oculi. Là toutefois les cercles, très espacés, furent percés des écoinçons des lobes ou des polylobes de la bordure et par conséquent rapprochés du centre de la composition. J'en ai vu des spécimens du XIII^e siècle à la façade de Courmelles en Soissonnais et au chevet droit de St-André de Verceil en Piémont, où l'emprise haut-picarde est manifeste.

(141) E. VIOLLET-LE-DUC a analysé les roses de Braine dans son *Dictionnaire raisonné de l'archit. française*, VIII, p. 49-50.

(142) Les roses de la façade d'Arcy-Ste-Restitute en Soissonnais et du croisillon sud de Notre-Dame d'Auxonne en Bourgogne reproduisent celles de Braine, mais sont l'œuvre de restaurateurs modernes.

(143) P. HÉLIOT, *Le chevet de la cathédrale de Laon, ses antécédents et des suites*, dans la *Gazette des beaux-arts*, avril 1972, p. 197-198; L. BROCHE, *Eglise de Vaux*, dans le *Congrès cit.*, LXXVIII (1911), vol. I, p. 249. Vaux est actuellement un faubourg de la basse-ville de Laon.

(144) BROCHE, *Eglise de Mons-en-Laonnois*, op. cit., p. 408.

(145) MAEKELT, *Mittelalterliche Landkirchen*, op. cit., pp. 32, 36 et 37; L. BROCHE, *Eglise de Vorges*, dans le *Congrès cit.*, I, p. 383.

(146) MOREAU-NÉLATON, *Eglises de chez nous (Soissons)*, op. cit., III, fig. 691.

(147) *Ibid.* (*Château-Thierry*), II, pp. 461 et 464; MAEKELT, op. cit., pp. 92, 94 et 97.

(148) Ici la façade ne date que du XVI^e siècle. Cf. MOREAU-NÉLATON, op. cit. (*Soissons*), I, p. 147.

(149) HÉLIOT, op. cit., p. 199-200; M^{me} DE MAILLÉ, *L'église de Donnemarie-en-Montois*, dans le *Bull. monumental*, LXXXVII (1928), pp. 10 et 27.

(150) HÉLIOT, op. cit., p. 198.

(151) Il y a un œil central polylobé, relié à deux cercles également polylobés par deux ordres de colonnettes rayonnantes. Cf. R. REY, *La cathédrale de Toulouse* (Paris, 1929), p. 47-48. La rose de la façade à Notre-Dame de Paris, dont on s'est peut-être aussi inspiré à Toulouse, pourrait dériver aussi de celle de Braine, mais il y a deux ordres de colonnes, tandis que le cercle extérieur et la bordure y sont entaillés d'arcs polylobés qui assouplissent le canevas rigide des roses de Braine; cf. D. JALABERT, *N.-D. de Paris* (Paris, 1931), p. 65-67.

(152) HÉLIOT, *Deux églises champenoises*, op. cit., p. 96 et pl. 4; HOLLANDE, *Sur les routes de Champagne*, op. cit., p. 372.

(153) Ces tribunes furent en majeure partie reconstruites au XVII^e siècle, lorsqu'on restaura l'édifice ruiné par les protestants, et les remplages de leurs fenêtres datent de cette époque; cf. E. LAMBERT, *Caen roman et gothique* :

ses abbayes et son château (Caen, 1935), p. 50, et L. SERBAT, *Guide archéol. du congrès*, dans le *Congrès cit.*, LXXV (1908), vol. I, p. 49. J'imagine que ces fenêtres étaient primitivement semblables à celles des travées tournantes les plus voisines des travées droites, lesquelles ont conservé leurs baies jumelles de style anglo-normand, et qu'on remplaça les baies des trois travées du fond par trois roses. Or deux de ces roses sont armées d'un œil central, emboîtant

un quadrilobe et relié par huit colonnettes à une bordure polylobée.

(¹⁵⁴) Il y a un œil central, cernant une couronne de cercles et rattaché à la bordure polylobée par huit colonnettes rayonnantes. En voir une image dans V. BEYER, *Rosaces et roues de fortune à la fin de l'art roman et au début de l'art gothique*, dans la *Rev. suisse d'art et d'archéol.* XXII (1962), pl. 10.

BASES TOURNAISIENNES DANS L'ÉGLISE SAINT-JACQUES A YPRES

Luc DEVLIEGHER



YPRES. Saint-Jacques, bases du portail roman.



Pendant l'hiver 1971-1972, à l'occasion des travaux de terrassement pour l'installation du chauffage central dans l'église Saint-Jacques, à Ypres, des murs en grès ferrugineux qui appartenaient à un sanctuaire plus ancien ont été découverts. Alertés par le curé et le secrétaire de la fabrique d'église, nous avons d'abord suivi les travaux, puis fait ouvrir de nouvelles tranchées. Les recherches ont eu lieu dans le cadre de l'inventaire du patrimoine artistique de la Flandre Occidentale.

L'église-halle actuelle, reconstruite après la première guerre mondiale, se compose de trois chœurs de deux travées (celui du milieu terminé par une abside polygonale, les deux autres par un chevet plat), un transept non saillant, trois nefs de trois travées, une tour carrée devant la nef médiane. D'après le résultat des fouilles, l'église romane comprenait un chœur à chevet plat, un transept, trois nefs de cinq travées; nous ne sommes pas renseignés sur l'éventuelle existence d'absidioles. Les piliers rectangulaires de la nef étaient flanqués de deux colonnes engagées. Dans le mur occidental s'ouvrait un portail dont les archivoltes étaient portées de chaque côté par trois colonnes; c'est une disposition analogue à celle qui existe en l'église Saint-Pierre de la même ville.

La conservation des murs, des piliers et du portail qui existent encore sur une hauteur de 1 m à 1,40 m, est due à un exhaussement du pavement d'environ 1,50 m, vraisemblablement nécessité par un niveau d'eau trop élevé; rappelons que les remparts de la ville se trouvent immédiatement à l'est de l'église. Le bon état des bases indique clairement que l'église romane n'a pas connu une longue vie. En effet, la première mention de l'église Saint-Jacques date de 1138; la construction de la nouvelle église gothique se situe à la fin du XIV^e-début du XV^e siècle.

Revenons au portail roman. Pour des raisons pratiques, nous n'avons fouillé que la moitié méridionale. Des trois colonnes engagées sont conservés les socles carrés, les bases et une partie des fûts polygonaux; ces derniers sont en pierre calcaire de Tournai de mauvaise qualité. Par contre, les bases, également en pierre de Tournai, sont très bien conservées. Deux

bases sont polygonales, comme les fûts; la troisième est ronde. Le profil dessine une scotie entre deux tores d'inégale épaisseur. Les trois bases sont décorées d'une griffe ou d'une feuille sur l'angle et en outre de motifs sculptés sur les tores: des ovales et des zigzags simples et doubles.

Dans leur genre, ces bases sont uniques en pays flamand. Il serait normal de retrouver des bases semblables à Tournai, surtout dans la cathédrale où on a employé tant de colonnes engagées. Dans les bas-côtés et le vestibule, j'ai compté une vingtaine de bases rondes sculptées, mais toutes différentes des exemplaires d'Ypres où les deux tores sont sculptés. La datation de cette partie de la cathédrale tournaisienne — milieu du XII^e siècle — peut s'accorder avec la datation des bases d'Ypres et par conséquent avec la période de construction de l'église romane Saint-Jacques.

TOURNAI. Cathédrale, base.



CORROY-LE-CHATEAU ORGANISATION D'UNE FORTERESSE DU XIII^e SIECLE

Thérèse CORTEMBOS

TABLE DES MATIERES

II. LE CHATEAU. SON ARCHITECTURE

DESCRIPTION SOMMAIRE

ESSAI DE RESTITUTION DU CHATEAU
PRIMITIF

A. *Remparts et logis*

1. Parties en place
2. Parties détruites

B. *Organes de défense*

1. Châtelet d'entrée
2. Tour de la chapelle
3. Donjon
4. Tours d'angle

C. *Conclusion*

CHRONOLOGIE DU CHATEAU PRIMITIF

SURVOL DE L'EVOLUTION ARCHITECTURALE

III. CONCLUSIONS GENERALES

ANNEXES

Annexe I. Les propriétaires

Annexe II. Textes d'archives

Annexe III. Sources et travaux sur Corroy-le-Château

I. INTRODUCTION

ETAT DE LA QUESTION EN BELGIQUE

BUT ET METHODE

CONTEXTE GEOPOLITIQUE

SITUATION GEOGRAPHIQUE
DE CORROY-LE-CHATEAU

Qu'il me soit permis de remercier Monsieur le Professeur S. Brigode, qui m'a aidée par ses conseils judicieux au cours de l'élaboration de ce mémoire de licence. Ma reconnaissance va aussi au Marquis et à la Marquise Jean de Trazegnies et d'Ittre, qui m'ont largement ouvert les portes de leur château, ainsi qu'à leur fils Olivier, qui m'y a guidée. Je tiens également à exprimer ma gratitude au baron F. Bonaert, architecte, qui eut l'amabilité de me communiquer plusieurs plans du château.

I. INTRODUCTION

ETAT DE LA QUESTION EN BELGIQUE (*)

Au seuil de cette étude, il s'avère nécessaire de faire le point des connaissances sur l'architecture militaire en Belgique (1).

A l'inverse des pays voisins, l'histoire de la fortification n'a fait, en Belgique, l'objet d'aucune synthèse. Seules, des études étrangères ont accordé une petite place à nos châteaux les plus connus (2), mais aucun travail n'a été entrepris sur la base des nombreux témoins méconnus qui jalonnent nos campagnes (3). Les études sur l'histoire de l'architecture belge traitent essentiellement de l'architecture religieuse ou civile (4) mais ne parlent qu'occasionnellement des constructions de défense. Seule, l'étude de A.G.B. Schayes (5), beaucoup plus ancienne, s'étend sur ce sujet mais elle se limite, en fin de compte, à des généralités. Il existe cependant quelques ouvrages intéressants qui parlent de l'architecture militaire régionale (6). En outre, des brochures de vulgarisation ont été publiées par E. Poumon; elles se présentent comme un inventaire des châteaux des différentes provinces, à vrai dire incomplet et sans fondement scientifique (7).

Quant aux monographies, elles sont exceptionnelles et ne portent que sur des châteaux bien connus (8). Mais elles font totalement défaut pour les ensembles fortifiés du Brabant Wallon, dont l'étude aurait pu éclairer nos recherches (9).

Une première information, sévèrement soumise à la critique, peut être puisée dans le dictionnaire de E. De Seyn (10). Plus sérieux, l'ouvrage de J. Tarlier et A. Wauters apporte d'utiles renseignements d'ordre historique sur les villes et villages du Brabant (11). Enfin, les études anciennes d'histoire régionale (12), contiennent des gravures intéressantes, dont les répertoires iconographiques facilitent le dépouillement (13).

La documentation à la disposition des chercheurs est néanmoins très pauvre. Aucune base n'est encore posée en ce vaste domaine. Les ensembles fortifiés et les tours isolées offrent un champ d'investigation très large, tant au point de vue de la chronologie, de la typologie que de l'histoire, que celle-ci soit liée aux contingences d'une principauté ou d'une petite seigneurie. Les châteaux et les nombreux donjons répondant aux nécessités de la vie, témoignent aussi d'un monde où la construction de pierre avait valeur de signe.

(*) Abréviations: A.E.N.: Archives de l'Etat à Namur; A.G.R.: Archives Générales du Royaume; A.S.A.N.: Annales de la Société Archéologique de Namur; A.S.R.A.B.: Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles; B.M.: Bulletin Monumental; C.R.H.: Commission Royale d'Histoire; C.R.M.S.: Commission Royale des Monuments et des Sites; M.G.H.: SS. Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum; M.H.F.: Monuments Historiques de la France.

BUT ET METHODE

La forteresse de Corroy n'a été l'objet d'aucune étude, bien qu'elle soit considérée comme fort représentative de l'architecture militaire du moyen âge. Le choix de mon étude fut dicté par deux impératifs. D'une part, cet ensemble, d'une valeur architecturale incontestable, pouvait apporter un témoignage précis sur ce qu'était une forteresse de plaine au XIII^e siècle, car il permet encore, chose rare, d'en retrouver l'organisation et les volumes originels.

D'autre part, l'intérêt du château dépasse le cadre de l'histoire de l'architecture : son origine, sa position et son développement devaient être liés à des circonstances politiques. Pion du système défensif à la frontière du duché de Brabant face au comté de Namur, il pourrait illustrer l'histoire politique de nos principautés. Cependant, cette dimension historique ne peut être cernée sans l'étude approfondie des autres constructions militaires de la région, parallèlement à l'histoire où elles s'insèrent. Ce qui n'est pas encore mené à bien. Il s'agira donc ici d'un premier jalon de l'étude à faire.

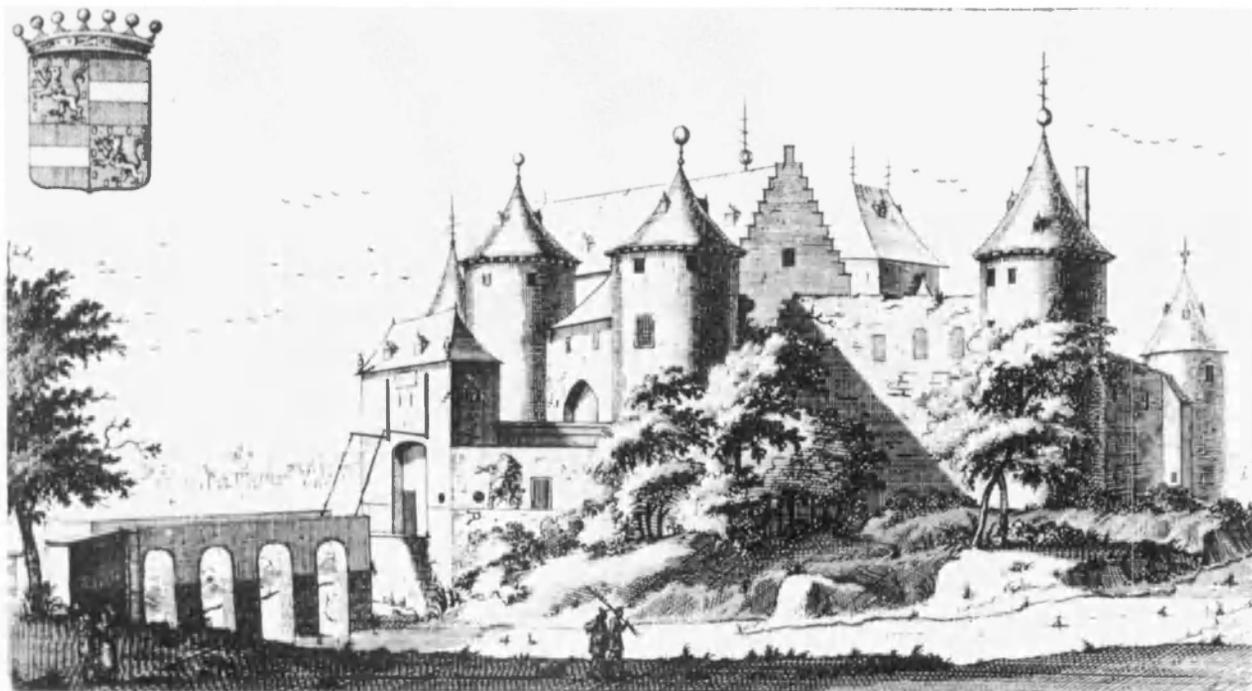
La méthode heuristique a puisé parallèlement à différents domaines : sources d'archives, inédites et éditées, littéraires, iconographiques, travaux et, principalement, source monumentale.

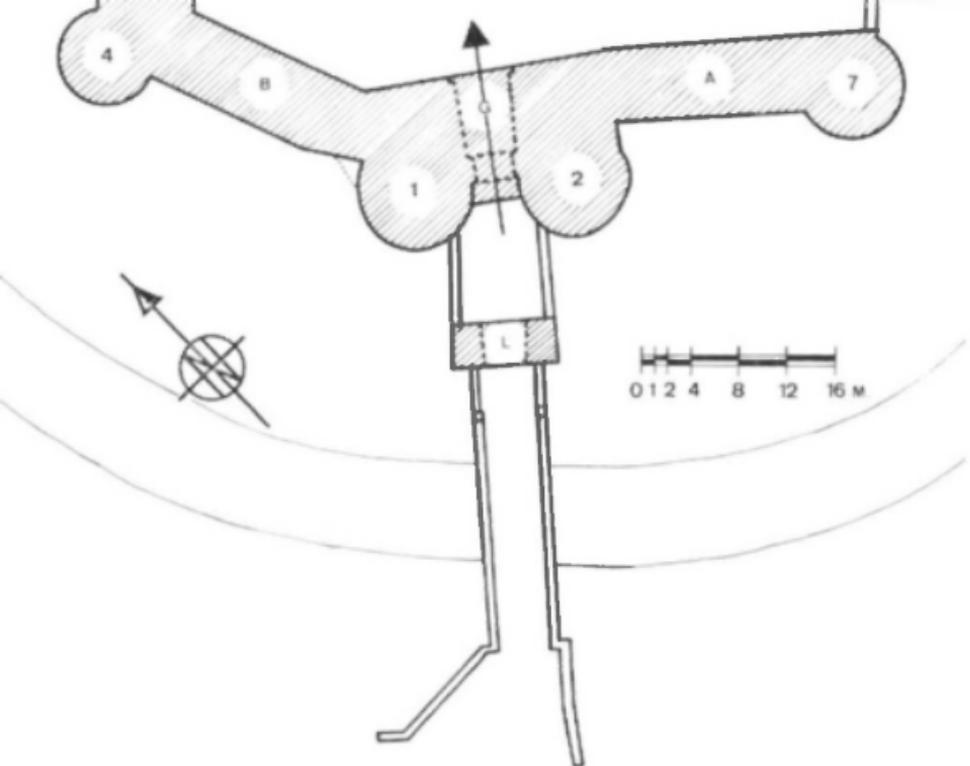
1. Sources écrites

Les nombreuses sources d'archives inédites, conservées aux Archives Générales du Royaume et surtout aux Archives de l'Etat à Namur, se révélèrent en fin de compte d'un intérêt secondaire pour l'histoire architecturale. Aux A.E.N., des comptes de la dépense sont conservés depuis 1551 jusque 1848 (14). Ils mentionnent laconiquement de multiples travaux d'entretien, mais passent sous silence tous les travaux importants de construction ou d'aménagement des bâtiments. Par contre, les comptes de la recette du dernier quart du XV^e siècle signalent des dépenses assez considérables pour l'entretien et la fortification du château, sans détail (15).

D'autres documents fournissent quelques renseignements historiques (16), tels les exactions commises par les gens de guerre aux XVI^e et XVII^e siècles, ou

Fig. 1. Vue générale du sud. Gravure de J. Harrewyn (1692).





*ARROY-LE-CHATEAU. Plan-masse de l'état actuel (avec
vois aux différentes parties).*

les noms des seigneurs de Corroy, dont la première mention explicite remonte à 1288.

Quant aux archives des A.G.R. (17), elles signalent également des propriétaires du château à partir de 1442, mais elles ne donnent aucune indication sur la construction même.

C'est aux sources d'archives éditées qu'on doit les renseignements les plus fructueux sur la généalogie des seigneurs de Corroy. Les archives du domaine de Nassau (18) mentionnent de nombreux reliefs entre 1326 et 1542. L. Galesloot (19) édite le premier texte qui signale le « castrum » de Corroy, en 1312.

Enfin, les archives publiées par S. Bormans et A. Walraet renseignent des constructions militaires établies dans le Namurois, face au Brabant (20).

Les sources littéraires sont à peu près inexistantes. Certaines chroniques cependant, ont permis de dresser en partie la liste des seigneurs antérieurement à l'érection de la forteresse actuelle. La seule description ancienne connue est donnée par P. de Cantillon, de manière brève (21).

2. Sources iconographiques

Plus nombreuses, les sources iconographiques illustrent la physionomie du château à la fin du xvii^e, au milieu du xviii^e, aux xix^e et xx^e siècles.

La gravure la plus ancienne et la plus instructive est de J. Harrewyn (fig. 1) en 1692 (22). Elle représente le château sous l'angle sud, de manière assez fidèle à en juger par les volumes existants encore : la forteresse y apparaît en grande partie sous son aspect médiéval, notamment avec son donjon.

Des dessins de 1743 (23) sont d'un tout autre esprit. La vue cavalière (fig. 2) représente le château à partir du sud-est, sous son aspect résidentiel. Dans l'aile nord-est, un corps central du xviii^e siècle occupe l'emplacement de l'actuel bâtiment néo-médiéval (24). Le plan général de la propriété (fig. 4) dessine de grands jardins français, qui voisinent avec une forteresse certie de douves. Ces dessins fournissent aussi le premier plan du château, relativement détaillé (fig. 5), et le premier plan cadastral des environs. La gravure de L. Ghémar (fig. 6), publiée

Fig. 2. Vue cavalière de 1743 : « Vüe et perspective du château de Corroy le Chateau du cote de midy ». Dessin à la plume et au lavis conservé au château.

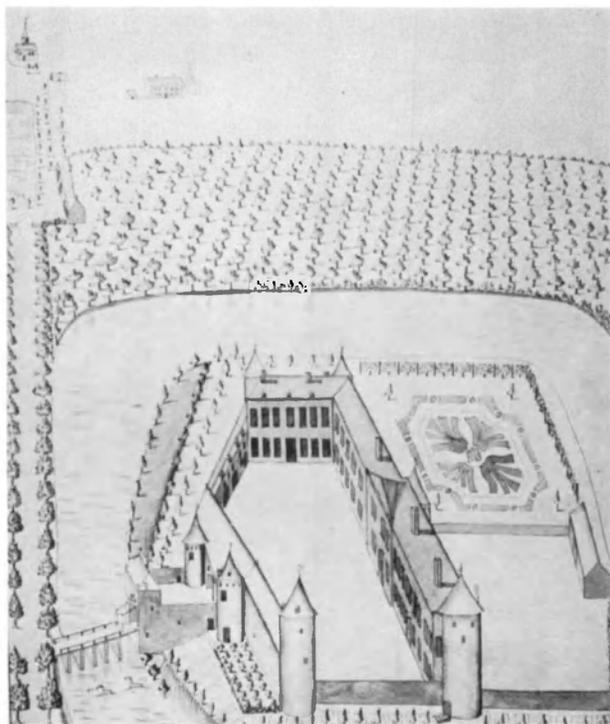
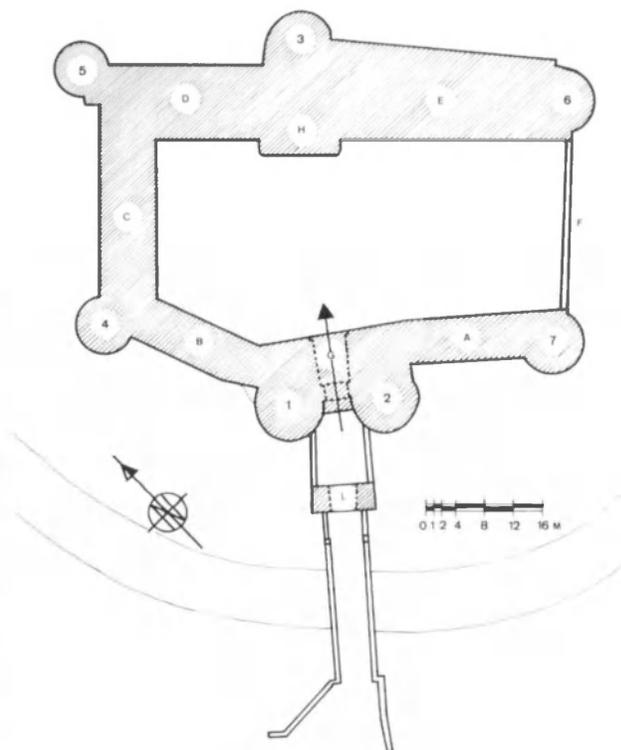


Fig. 3. Plan-masse de l'état actuel (avec renvois aux différentes parties).



en 1844 (²⁵), montre encore l'aile nord-est avec le corps central du XVIII^e siècle. En 1863, ce dernier avait certainement disparu (²⁶). Trois tableaux du XIX^e siècle, conservés au château, montrent la construction à partir du sud-est. Le premier réalisé probablement dans la première moitié du siècle (²⁷), accuse une perspective exagérée mais précise (fig. 7). Le deuxième, une aquarelle, est plus maladroit et fantaisiste. Le troisième fut incorporé dans un grand paysage du XVIII^e siècle (²⁸). Tous trois figurent encore le corps central du XVIII^e siècle.

Trois autres gravures de la deuxième moitié du XIX^e siècle montrent le château sous l'angle est. La première, de L. Vasseur mentionné dès 1848, fut publiée vers 1876 (²⁹). Aucune construction n'est adossée à la chapelle. La seconde (³⁰), de A. Heins, n'a sans doute pas été réalisée avant les années 1876, ce graveur étant né en 1856 : la construction du XIX^e siècle y apparaît nettement derrière la chapelle.

La troisième, conservée au château, est extraite d'un journal du 10 novembre 1883 (³¹) et montre également le bâtiment néo-médiéval. Cette gravure a probablement été dessinée d'après la photographie de A. Dandoy, prise vers 1880 (fig. 8), dont elle reproduit les détails. Enfin, J. Kerremans (³²) a illustré le château en 1955, vu du sud-ouest, tel qu'il apparaît aujourd'hui.

Quelques cartes politiques anciennes figurent la région de Corroy; elles ne sont pas antérieures au XVI^e siècle.

Les archives de l'Etat à Namur possèdent la photographie de deux cartes du comté de Namur, l'une de 1579 (³³), l'autre réalisée entre 1590 et 1610 (³⁴). Toutes deux mentionnent les lieux fortifiés de Sombreffe, Corroy et Gembloux pour la zone brabançonne. Pour le Namurois, la première carte, plus complète, indique ceux de Marbais, Balâtre, Saint-Martin, Tongrenelle (Tongrinne), Mielmont (Onoz)

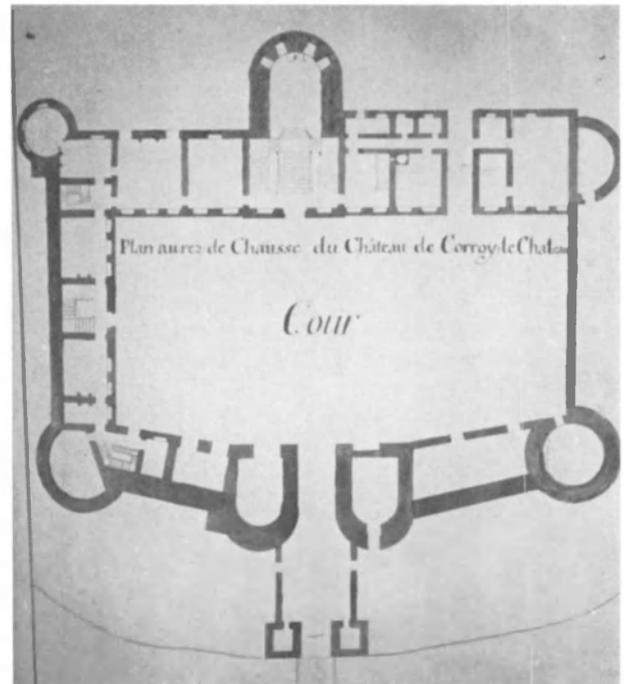
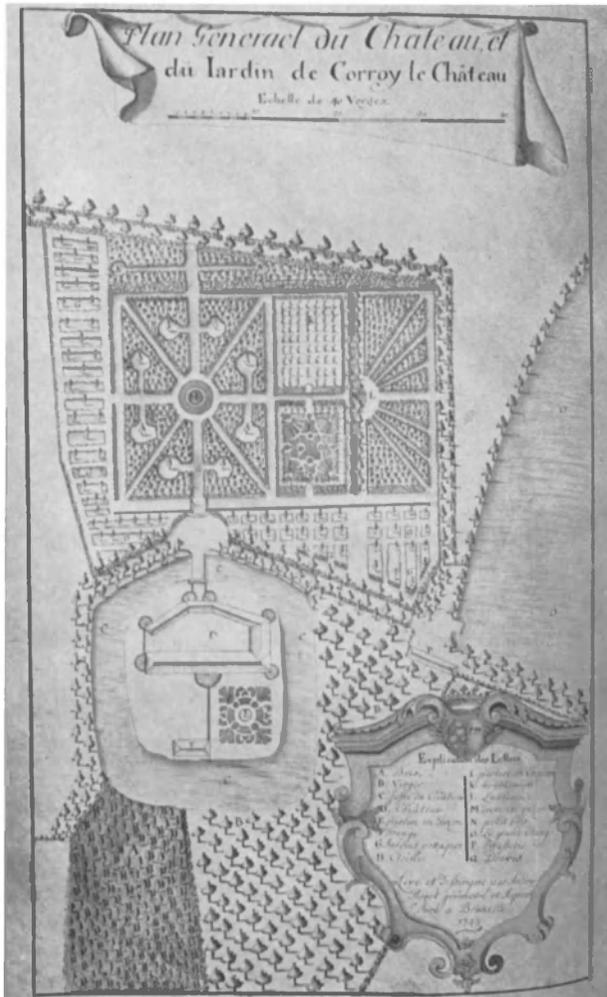


Fig. 4. Plan général de la propriété en 1743. Mêmes provenance que la fig. 2.

Fig. 5. Plan terrier du château en 1743. Mêmes provenance que la fig. 2.

et Mazy. Il existe également un plan de Gembloux et des environs dessiné au XVII^e siècle. Celui-ci figure l'entrée du château, mais d'une manière très schématique (35).

Les A.G.R. conservent une carte du duché de Brabant, dressée au XVIII^e siècle (36). Elle mentionne Corroy-le-Château à la frontière brabançonne et, dans le comté de Namur, des points défensifs comme Mielmont (Onoz), Falnuée (Mazy), Villeret (Saint-Martin), Balâtre, Tongrenelle (Tongrinne), Marbais. Enfin, la carte de J. de Ferraris, gravée en 1777 (37), représente en plan le château de Corroy entouré de ses douves. Il apparaît ainsi sur le plan cadastral de 1812 (38).

3. Travaux

Les travaux sur le château de Corroy se résument à quelques articles qui, dans la plupart des cas, répètent les mêmes éléments. Ils situent l'origine du château à des époques différentes : du XII^e au début du XV^e siècle, sans jamais la justifier.

Les études sur la généalogie des seigneurs ont été beaucoup plus utiles (39). Elles ont servi de fil conducteur aux recherches destinées à les vérifier et les compléter, à corriger certaines erreurs, surtout à les étayer le plus possible par des sources d'archives. Quant aux cartes politiques du moyen âge éditées jusqu'à présent, aucune ne se rapporte au XIII^e siècle. Cependant, la structure politique du Namurois vers 1350 a été définie par L. Genicot (40) à partir de textes, la plupart du XIII^e et du XIV^e siècle. Les constructions militaires namuroises ont été mentionnées par le même auteur (41). Enfin, il faut signaler la notice dactylographiée du baron F. Bonacrt, succincte mais de valeur, ainsi que la dernière monographie en date de G. Lemaigre (42) et le mémoire, également dactylographié, de Mlle Monique Hermans (43).

En fin de compte, les sources et les travaux n'ont guère apporté de renseignements pour l'histoire de la bâtisse. Seul le matériel iconographique, a valeur de témoignage concret.

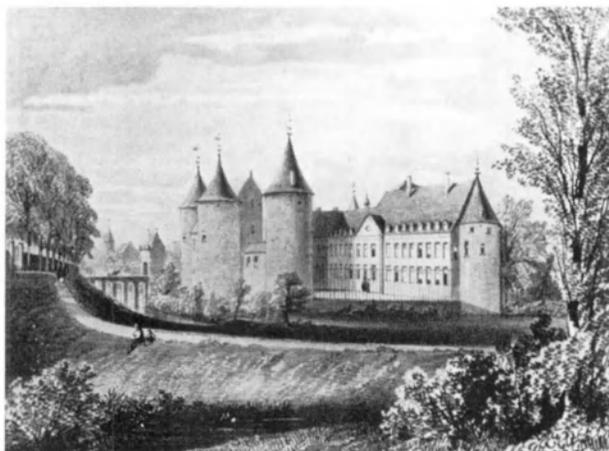
4. Source monumentale

Car, en réalité, c'est la forteresse elle-même qui devait « parler ». C'est elle qui révéla progressivement son organisation, sa vie, ses transformations. L'optique de ma recherche fut essentiellement de redécouvrir l'état primitif de la forteresse par une analyse en profondeur des données monumentales, sans s'appesantir sur l'évolution ultérieure, ni même sur le détail de certaines composantes de la construction première, telles les commodités, entre autres du logis, qui ont largement disparu. Il s'agit donc d'une limitation

Fig. 6. Vue générale du sud-est. Gravure de A. Vasse et L. Ghémard (1844).

Fig. 7. Vue générale du sud-est. Toile anonyme du XIX^e siècle conservée au château.

Fig. 8. Vue générale du nord-est. Photographie de A. Dandoy (vers 1880).



volontaire de la démarche archéologique, guidée par le souci d'appréhender le mieux possible le témoignage d'un gros château sur l'histoire architecturale du XIII^e siècle.

L'établissement de sa chronologie n'a pas été sans peine, car il n'est encore aucun point de référence chronologique qui soit sûr dans le domaine de l'architecture militaire en Belgique. Les comparaisons, bien qu'utiles et souhaitables, eussent été difficiles et prématurées. J'ai donc tenté de déterminer une chronologie propre au château de Corroy, sans prétendre pouvoir l'extrapoler arbitrairement à toute l'architecture militaire de la région. L'analyse archéologique permettait de dégager une chronologie relative du gros œuvre. Elle devait aboutir à un essai de chronologie dite « absolue ». En ce domaine, seuls des éléments de décor peuvent guider plus sûrement; ils sont malheureusement exceptionnels en l'occurrence.

Différents indices concomitants ont cependant permis de prendre des options. Quelques principes généraux de l'art militaire permettent d'exclure certaines datations et de limiter ainsi le champ des possibilités. Ensuite, les formes architecturales du château ne se cantonnent pas toujours à l'architecture militaire. Il a fallu, dès lors, les situer dans le temps par comparaison avec l'architecture religieuse ou civile. En troisième lieu, l'interdépendance église-château peut également apporter des enseignements précieux. Enfin, certaines données historiques sous-tendent la recherche.

CONTEXTE GEOPOLITIQUE

L'importance du château de Corroy devrait pouvoir s'expliquer par l'histoire. Place-forte du duché de Brabant aux confins du comté de Namur, il faisait partie d'une frange militaire organisée. Une véritable ceinture de donjons et de châteaux (fig. 9) s'étendait sur une certaine profondeur du territoire, tant du côté brabançon, que namurois ou hennuyer. Ceux-ci, construits par des vassaux, jalonnent la limite stratégique selon un plan commun : endiguer le désir de possession des suzerains rivaux. Ces constructions militaires furent surtout édifiées aux XII^e et XIII^e siècles, dans les zones frontalières particulièrement enchevêtrées du sud du Brabant. De nombreux témoins sont encore en place mais il en est peut-être tout autant dont on ne conserve aucune trace, sauf par des textes.

Ces fortifications furent certainement établies pour répondre à des considérations politiques. Mais il est malaisé de saisir dans quelle mesure celles-ci furent d'ordre « international », ou simplement dictées par des contingences locales.

Jusqu'à la bataille de Bouvines, en 1214, le jeu des alliances internationales fut tellement mouvant ⁽⁴⁴⁾ qu'on peut se demander s'il était possible d'établir une organisation militaire en fonction d'elles. Un seul élément resta constant : le duc de Brabant fut toujours l'ennemi du comte de Hainaut qui, depuis 1188, possédait le comté de Namur. A la fin du XII^e siècle, le duché se vit entouré de terres aux mains d'un seul ennemi, Baudouin V, comte de Hainaut. En 1191, celui-ci possédait le Hainaut, la Flandre et le Namurois, fiefs d'Empire et de France. Cette vaste bande de territoire s'étendait de la mer du Nord au Luxembourg et bornait le Brabant à l'ouest et au sud. Le duché était vulnérable : sa défense paraît avoir été difficile, surtout au sud-ouest où ses terres se mêlaient à celles du Hainaut ⁽⁴⁵⁾. Pendant la première période de son gouvernement, Henri 1^{er} voulut enrayer la progression du comte, mais n'y réussit pas. Baudouin V exigeait l'appui de l'empereur et du roi de France; une politique tenace fit sa force ⁽⁴⁶⁾.

Au début du XIII^e siècle, Henri 1^{er} porta ses efforts vers la principauté de Liège, dont les terres s'interposaient entre le Brabant et le Rhin, pour acquérir la grande voie commerciale de l'Allemagne vers les Pays-Bas. Ses alliances oscillèrent, coupées de nombreuses volte-face, entre la France et l'Empire, allié à l'Angleterre. Vainqueur en 1212, le duc sera forcé de traiter deux ans plus tard, suite à l'attaque simultanée du comte de Flandre et de Hainaut, Ferrand de Portugal, et du prince-évêque, Hugues de Pierrepont, dont le comte de Namur fut toujours l'allié et le vassal ⁽⁴⁷⁾.

Après la bataille de Bouvines, la France capétienne devint maîtresse en Lotharingie jusqu'à la fin du XIII^e siècle ⁽⁴⁸⁾. Henri 1^{er} fut alors contraint d'adopter une politique plus stable et de se concilier le roi de France. Il poursuivit cependant, ainsi que ses successeurs, le but assigné : conquérir la voie commerciale Bruges - Cologne.

L'hégémonie capétienne n'empêcha donc pas les ducs de mener leur politique personnelle et, bien que cette époque fût moins agitée sur le plan international, on constate que la construction de forteresse ne fut pas arrêtée pour autant. Il semble donc que l'organisation militaire de nos principautés ne fut pas déterminée en fonction seulement des grands suzerains, la France ou l'Empire. Elle était sans doute aussi régionale, ou même locale. Comme le disait L. Verriest, « la construction d'amples forteresses ou de simples donjons médiévaux s'inscrit, avant tout, dans le cadre de la politique des princes ou des intérêts des grands seigneurs et, corrélativement, dans le système des hiérarchies féodales (...). Cette construction s'explique par des considérations d'ordre

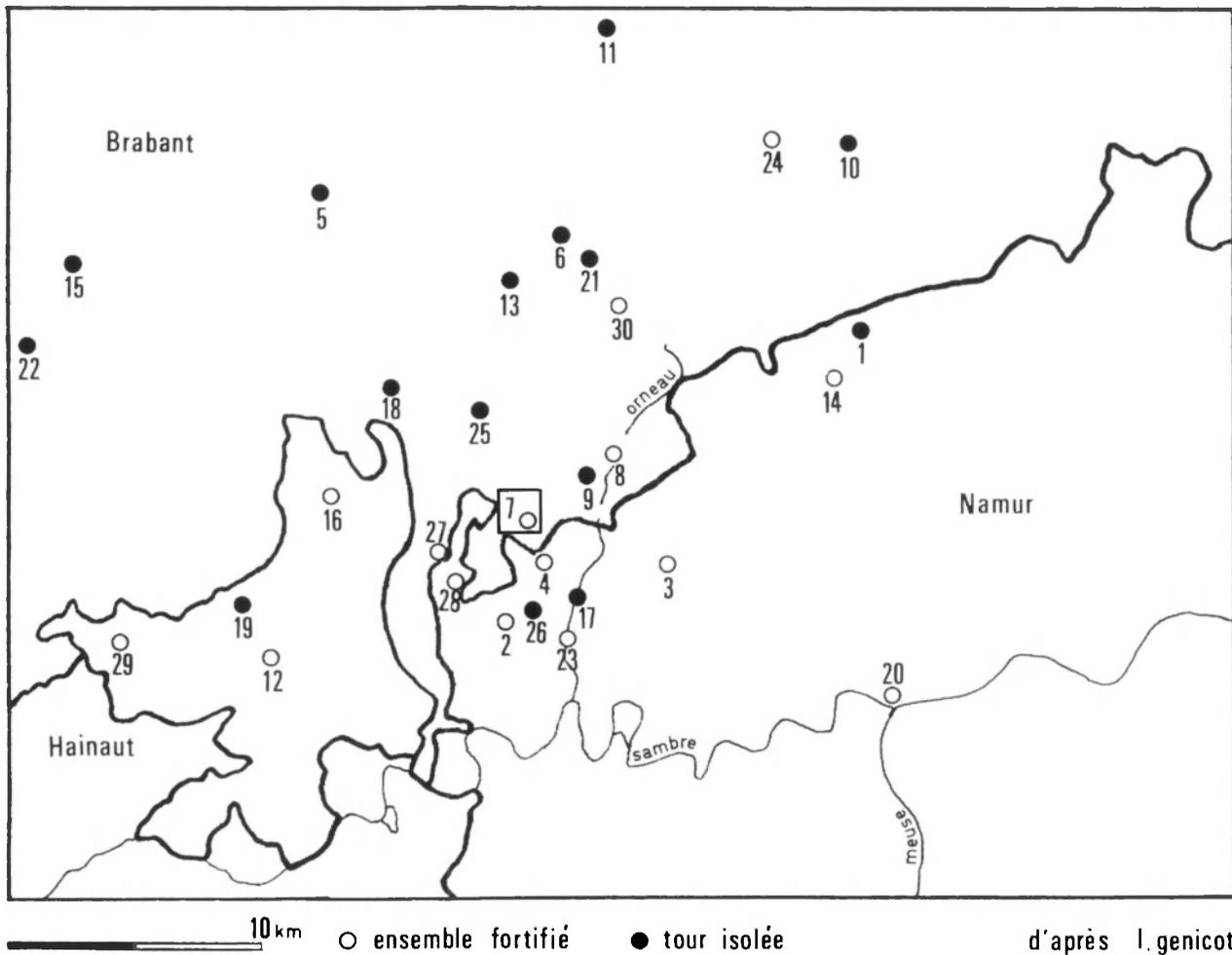


Fig. 9. Organisation militaire de la frontière Brabant-Namur au XIII^e siècle. 1. Aische-en-Refail. - 2. Balâtre. - 3. Bossière (Golzinne). - 4. Bothey. - 5. Céroux-Mousty. - 6. Corbais. - 7. Corroy-le-Château. - 8. Gembloux. - 9. Gembloux (Grand-Manil). - 10. Glimes. - 11. Grez-Doiceau. - 12. Heppignies. - 13. Héவில். - 14. Liernu. - 15. Lillois-Witterzée. - 16. Marbais. - 17. Mazy (Falnuée). - 18. Mellery. - 19. Mellet. - 20. Namur. - 21. Nil-Saint-Vincent. - 22. Nivelles. - 23. Onoz (Mielmont). - 24. Opprebais. - 25. Saint-Géry. - 26. Saint-Martin (Villeret). - 27. Sombreffe. - 28. Tongrinne (Tongrenelle). - 29. Viesville. - 30. Walhain-Saint-Paul. - La tour d'Aische-en-Refail (n° 1) jouxtait un corps de bâtiment, pratiquement disparu, dont la stricte contemporanéité n'est pas établie.

surtout militaire, à moins que ce fut par simple souci d'autoprotection. Mais cela n'exclut point qu'elle ait été une affirmation de l'autorité des seigneurs locaux et qu'elle ait pu avoir un important effet psychologique sur les sujets des seigneurs » (49).

Nos princes avaient pour but de se constituer un territoire homogène; ils devaient s'imposer aux nobles et les intégrer à l'organisation militaire et judiciaire de leur territoire. Ils s'y employèrent par différents moyens, en nouant des liens familiaux, en faisant des nobles leurs vassaux, en usant de la force. Ils voulaient obtenir une sorte de souveraineté, où toute justice émanait du prince et où toute fortification fût à sa disposition (50).

C'est ainsi qu'Henri I^{er} de Brabant mit fin à ses difficultés avec les Grimberghen par des mariages (51) : ses deux neveux épousèrent les héritières de Gérard de Grimberghen, dont Alice, unie à Godefroid de Perwez (52). Cette famille fut ainsi fondue avec une branche de la famille ducale.

Les princes tentèrent aussi de se soumettre les nobles par le lien de la vassalité. Mais ceux-ci furent souvent les vassaux de plusieurs princes (53), surtout dans les seigneuries où les limites de frontière s'enchevêtraient. Par exemple, les seigneurs de Sombreffe, localité proche de Corroy-le-Château (fig. 9), relevaient des ducs de Brabant, mais ils étaient vassaux du comte de Namur pour d'autres possessions. La seigneurie de Marbais était un fief namurois, entouré de terres brabançonnaises sur trois côtés, mais certains fiefs relevaient du Brabant (54). La configuration territoriale de cette frontière était donc très complexe, comme l'était d'ailleurs celle du Hainaut (55).

C'est aussi par la force que les princes s'imposèrent aux nobles, ce qui entraîna de nombreuses luttes au XII^e et au début du XIII^e siècle. A la fin de ce siècle, leur but était quasi atteint (56).

Après cet aperçu général sur les grandes tendances de la politique des ducs à la fin du XII^e et au XIII^e siècle (57), il faut signaler les constructions militaires, qui, à ma connaissance, ont pu, à l'époque, jouer un rôle dans les dissensions entre le Brabant et le Namurois. Un grand nombre d'entre elles sont encore « in situ »; d'autres ne sont plus connues que par les textes (58).

FORTIFICATIONS « BRABANÇONNES »

1. Ensembles

Corroy-le-Château.

Gembloux : abbaye fortifiée, disparue (59).

Sombreffe (60).

Opprebais (61).

Walhain-Saint-Paul (61).

2. Tours isolées

Céroux-Mousty : tour de Moriensart (62).

Corbais : tour Griffon (63).

Gembloux : Grand Manil (64).

Glimes : cense del tour (65).

Grez-Doiceau : tour de Piétrebais (65).

Héviliers : tour de Bierbais (65).

Lillois-Witterzée : cense del tour (65).

Mellery : tour de la cense de Villers (65).

Nil-Saint-Vincent : tour d'Alvaux (66).

Nivelles : tour Renard (67).

Saint-Géry : tour de Boissefont (65).

FORTIFICATIONS « NAMUROISES »

1. Ensembles

Balâtre : château-ferme du XVI^e siècle, qui englobe des parties anciennes (68).

Bossière : Golzinne, château pratiquement disparu, si ce n'est une tour en ruines. Périmètre repérable par photographie aérienne (69).

Bothey : dans une ferme, châtelet d'entrée et amorce de l'enceinte (64).

Heppignies : en ruines (69 bis).

Liernu : « firmitas » disparue (70).

Marbais (71).

Onoz : Mielmont (72).

Tongrinne : Tongrenelle, site du château conservé avec les douves alimentées par la Ligne (73).

Viesville : château disparu (74).

2. Tours isolées

Aische-en-Refail, sous réserve (64 et 70).

Mazy : Falnuée (75).

Mellet (75 bis).

Saint-Martin : tour de Villeret (76).

Les textes signalent des constructions militaires aujourd'hui disparues. Il en est peut-être autant dont on ne garde aucun souvenir. Cependant, la densité des fortifications n'en reste pas moins très forte dans cette zone de frontière.

Les constructions défensives qui subsistent dans la région de Corroy-le-Château, remontent essentiellement à la fin du XII^e et au XIII^e siècle; elles semblent appartenir au même groupe architectural, qu'elles se dressent du côté brabançon ou namurois. Elles défendaient un territoire limité, comme celui d'une seigneurie, mais participaient également à la défense des principautés quand cela s'avérait nécessaire.

Le développement respectif des fortifications devait être lié aux ressources financières des seigneurs

locaux et à leur position dans l'entourage du prince. C'est ainsi qu'on rencontre deux types de constructions dans cette région : les ensembles et les tours isolées. Les ensembles fortifiés paraissent s'être développés la plupart du temps, ou rebâti, à partir d'un donjon préexistant : on ne peut le certifier pour Corroy, puisque le donjon a disparu, mais c'est probablement le cas d'Opprebaix, comme de Marbaix et Walhain-Saint-Paul au XIII^e siècle. Le cas de Sombrèffe montre un même processus, mais sans doute au départ d'une première enceinte.

A côté de ces points forts, les tours isolées pouvaient avoir un rôle important car elles formaient une succession de défenses « d'intervalle » (77), auxquelles s'ajoutaient sans doute des églises et des cimetières fortifiés (78).

Dans l'ensemble, les nombreuses constructions militaires de part et d'autre de la frontière, permettent de croire à l'existence d'un véritable système défensif, mis sur pied à la fin du XII^e et au XIII^e siècle. Celui-ci, établi par les seigneurs locaux, répondait en même temps aux préoccupations des princes qui, d'ailleurs, en furent sans doute les instigateurs. Le cas de Corroy semble en être un exemple probant.

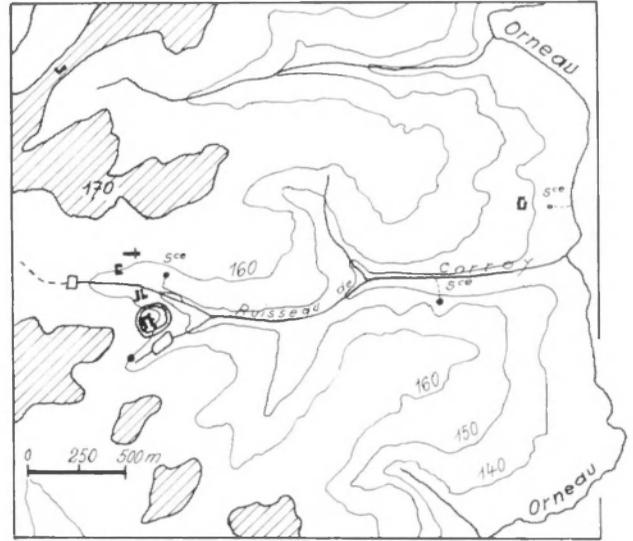


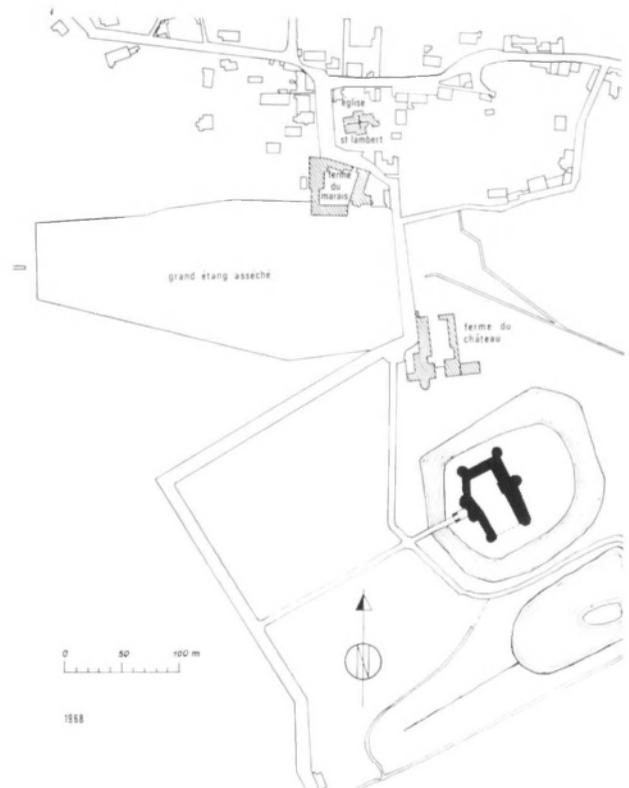
Fig. 10. Situation topographique et plan cadastral de Corroy.

SITUATION GEOGRAPHIQUE DE CORROY-LE-CHATEAU

Dans le Brabant Wallon, au milieu des pâturages et des labours légèrement vallonnés, une petite localité éloignée du monde (79). Et pourtant, la ville est toute proche. A 5 km au sud-ouest de Gembloux, Corroy-le-Château vit près des grand-routes : Gembloux-Charleroi, Namur-Nivelles, comme jadis, entre la chaussée Brunehaut et le vieux chemin de Mons à Namur (80).

Il suffit d'un petit détour pour découvrir un village, sans histoire apparemment. Et puis surgissent l'église, la ferme du Marais, le ruisseau et un peu plus loin, un grand parc que contourne la route (fig. 10). Le château s'y cache à quelque trois cents mètres au sud de l'église, en bordure du village (fig. 11). Cette forteresse de plaine bénéficiait d'un large horizon, mais les arbres qui l'entourent en ont limité le champ visuel.

Le terrain ondulé se compose de sable bruxellien recouvert de limon argileux. Quelques affleurements de schiste ardoisier s'y rencontrent (81). Un ruisseau, le Corroy, traverse la localité d'ouest en est; il coule à proximité du château et se jette à l'est dans l'Orneau, affluent de la Sambre. Il formait jadis six étangs dont le plus important, en face de l'entrée nord-ouest du parc, alimentait les douves (fig. 4). Les prairies qu'il parcourait sont encore marécageuses.



Le nom de Corroy est un collectif de nom d'arbre, dérivé de « coryletum » qui signifie « bois de coudriers »⁽⁸²⁾. La plus ancienne mention du lieu connue se trouve dans la *Vita Norberti* rédigée par un témoin oculaire vers 1160⁽⁸³⁾. Le texte parle d'un événement survenu en 1119 : « Et procedens inde [Gembloux] venit ad proximam villam que vocatur

Koriletum, et quia fama de eo iam undique percubuerat, populus de eadem vicina ad eum confluebat. Cumque post celebrationem misse, ... ». Quant au château, on en parle pour la première fois en 1312, dans un texte citant le « castrum de Courroit »⁽⁸⁴⁾; la première mention du nom même de « Coroit-le-Chastiaulh » est de 1330⁽⁸⁵⁾.

NOIES

(1) Je me suis référée en grande partie à R. M. LEMAIRE, *Inventorisation des châteaux en Belgique*, dans *Bulletin de l'Institut international des châteaux historiques*, n° 20, 1967, p. 52-56.

(2) Par ex. B. EBHARDT, *Der Wehrbau Europas im Mittelalter*, t. I, Berlin, 1939, p. 135-139. A. TUULSE, *Burgen des Abendlandes*, Vienne, Munich, 1958, p. 178-185. Ils mentionnent surtout des châteaux du pays flamand par une courte notice historique et descriptive.

(3) Un premier inventaire, incomplet, a été publié dans le *Gids voor de Kunst in België*, 2^e éd., Utrecht-Anvers, 1964.

(4) S. BRIGODE, *L'architecture et la sculpture au XVI^e siècle*, dans *L'art en Belgique*, 3^e éd., Bruxelles, s.d., p. 187-208. R. M. LEMAIRE, *L'architecture romane et gothique*, dans *Ibidem*, p. 39-100. IDEM, *Gids voor de Kunst in België*. *Bouwkunst*, 2^e éd., Utrecht-Anvers, 1964, p. 11-74. S. LEURS, *Geschiedenis der Bouwkunst in Vlaanderen*, Anvers, 1946. P. PARENT, *L'architecture des Pays-Bas méridionaux aux XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles*, Paris, Bruxelles, 1926. L. F. GENICOT, *Les églises mosanes du XI^e siècle*. Livre I : *Architecture et Société*, dans *Recueil de travaux d'histoire et de philologie de l'U.C.L.*, 4^e série, fasc. 48, Louvain, 1972 (conception nouvelle de l'histoire de l'architecture religieuse, qui prend comme base la société et de ce fait, peut apporter une méthode d'interprétation pour l'étude de l'architecture militaire, dictée par une vision tout à la fois humaine, concrète et spirituelle).

(5) A.G.B. SCHAYES, *Histoire de l'architecture en Belgique depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque actuelle*, 2^e éd., 4 t. en 2 vol., Bruxelles, 1852-1853, t. I, p. 175-204, t. II, p. 177-193, t. IV, p. 107-137.

(6) A. CLAASSEN, *Van mottoren tot kasteel*, dans *Publicaties van het provinciaal gallo-romeins museum*, n° 14, Tongres, 1970; avec bibliographie. La synthèse régionale de H. VAN HEMELRIJCK, *De vlaamse krijgshouwkunde*, Tiel, 1950. H. VOGTS, *Die Flandrische Grafenburgen*, dans *Der Belfried*, t. II, 1918, p. 505-516. K. WACH, *Flandrische und Brabantische Wasserschlosser*, dans P. CLEMEN, *Belgische Kunstdenkmäler*, t. II, Munich, 1923, p. 63-90 (études typologiques). M. E. DUNAN, *Les châteaux forts du comté de Luxembourg et les progrès dans leur défense sous Jean l'Aveugle. 1309-1346*, dans *Public. de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, t. LXX, 1950, p. 9-276 (intéressant pour les plans).

(7) E. POUJON, *Les châteaux du Brabant*, Bruxelles, 1949; *Les châteaux du Pays de Liège*, Bruxelles, 1950; *Châteaux et châteaux-fermes du Namurois*, Bruxelles, 1951; *Les châteaux limbourgeois*, Bruxelles, 1952; *Châteaux anversois et limbourgeois*, Vilvorde, 1955; *Châteaux de Flandre*, Vilvorde, 1957 (avec bibliographie); *Châteaux en Hainaut*, Mons, 1962. *Carte des châteaux de Belgique*, Bruxelles, 1957. Mentionnons également : *Les Châteaux de Belgique*, Desoer, Bruxelles, 1967, p. 68-71.

(8) Par ex. Gand, Lavaux-Sainte-Anne, Montaigne...

(9) Par ex. les ensembles de Walhain-Saint-Paul, Marbais, Sombreffe, Mielmont, Opprebas.

(10) E. DE SEYN, *Dictionnaire historique et géographique des communes belges*, 2^e éd., 2 vol., Bruxelles, 1933-1934.

(11) J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges*, 4 vol., Bruxelles, 1859-1887.

(12) C. BUTKENS, *Les trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant*, 2 vol., La Haye, 1724. Supplément par Jaerens, 2 vol., La Haye, 1726. P. de CANTILLON, *Délices du Brabant et de ses campagnes*, 4 vol., Amsterdam, 1757. J. B. GRAMAYE, *Antiquitates illustrissimi ducatus Brabantiae*, Bruxelles, 1610. J. LE ROY, *Topographia historica Gallo Brabantiae*, Amsterdam, 1692. A. SANDERUS, *Flandria illustrata*, 2 vol., Cologne, 1641-1644. P. L. de SAUMERY, *Les délices du pays de Liège et du comté de Namur*, 5 vol., Liège, 1738-1744. *Les délices du pays de Liège. Facsimile des dessins complémentaires et restés inédits de Remacle Le Loup*, Liège, 1903.

(13) E. BACHA, *Vues et plans de villes, châteaux et monastères de Belgique* (coll. *Répertoires de documents graphiques relatifs à l'histoire nationale*, vol. I), fasc. 1 : estampes contenues dans les ouvrages anciens (XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles), Bruxelles, 1915. Outre les gravures publiées dans ces ouvrages : P. COLIN, *Vues de villes, châteaux, monastères et monuments publics dans les collections des musées de peinture et de sculpture* (même coll., vol. V), Bruxelles, 1916. L. HISSETTE, *Vues et plans de villes, châteaux, monastères et monuments dans les collections du cabinet des estampes* (même coll., vol. VII, 1^{re} partie, Bruxelles, 1917).

(14) C. DOUXCHAMPS-LEFEVRE, *Inventaire des archives du Fonds de Corroy-le-Château*, Bruxelles, 1962 (dépouillement des n°s 1718-1745).

(15) A en croire Monique HERMANS, qui les a dépouillés pour son étude historique sur *La seigneurie de Corroy-le-Château aux XIV^e et XV^e siècles*, mémoire dactyl. de l'Univ. Libre de Bruxelles, 2 vol., 1969 : A.E.N., *Corroy-le-Château*, n°s 1665-1666.

(16) A.E.N., *Corroy-le-Château*, n°s 1641, 1643-1645, 1650, 1657, 2955, 3938, 4043.

(17) L. GALESLOOT, *Inventaire des archives de la cour féodale de Brabant*, 2 vol., Bruxelles, 1870-1884.

(18) S. W. DROSSAERS, *Het archief van den Nassauschen Domeinraad*. Deel I : *Het archief van den Raad en Rekenkamer, Breda. Tot 1581*, 5 vol., 's Gravenhage, 1948-1949.

(19) L. GALESLOOT, *Le livre des feudataires de Jean III, duc de Brabant (1312-1335)*, dans *Public. de la C.R.H.*, in-8°, Bruxelles, 1865.

(20) S. BORMANS, *Les fiefs du comté de Namur*, t. I, Namur, 1875. A. WALRAET, *Actes de Philippe I^{er}, dit le Noble, comte et marquis de Namur (1196-1212)*, dans *Public. de la C.R.H.*, in-4°, Bruxelles, 1949.

(21) P. de CANTILLON, *Délices du Brabant et de ses campagnes*, t. II, Amsterdam, 1757, p. 124-125 : « Le château

n'a en dehors d'autre défense qu'un ruisseau, que l'on passe sur un pont de pierre à quatre arches; mais l'entrée du bâtiment à double porte, la hauteur de ses murailles et l'épaisseur de ses tours en font l'abri... ».

(22) J. LE ROY, *Topographia historica Gallo-Brabantiae*, Amsterdam, 1692, p. 153.

(23) A. ROYET, *Livre des cartes figuratives de la terre et du comté de Corroy Château appartenant à Monsieur Guillaume Adrien Joseph comte de Nassau, de Corroy, de Frasnes, ...*, s.l., 1743, p. 2-4 et pl. 3. Conservé au château.

(24) Fig. 3, en H. Ce plan-masse, adopté pour la clarté de l'exposé, sera le point de référence graphique de cette étude.

(25) A. VASSE, *La province de Namur pittoresque*, t. II, Bruxelles, s.d. (1844), s.p.

(26) Cfr p. 111.

(27) Son esprit semble être à mi-chemin entre le classicisme tardif et le romantisme. Huile sur toile. Aucune inscription. Dimensions dans le cadre : long. : 63,5 cm; larg. : 45,5 cm.

(28) Ce paysage provient de la famille de Villegas de Saint-Pierre, dont Marie épousa en 1866 le marquis Edouard de Trazegnies et d'Ittre. Communication orale de M. Olivier de Trazegnies. Huile sur toile. Dimensions dans le cadre : long. : 288 cm; larg. : 87 cm.

(-9) E. de DAMSEAUX, *La Belgique pittoresque. Album illustré des châteaux. Province de Namur*, Mons, s.d. (vers 1876), s.p.

(30) E. VAN BEMMEL, *La Belgique illustrée*, t. II, Bruxelles, s.d., p. 187.

(31) Mention au crayon, en bas à droite : « III. Europe 10 nov. 1883 ». Il s'agit sans doute du journal « L'Illustration ».

(32) J. KERREMANS, *Châteaux en Belgique*, Gand, 1956, s.p.

(33) A.E.N., *Cartes et plans*, n° 710.

(34) IDEM, *Ibidem*, n° 442 A. Original conservé à la bibliothèque de l'université d'Amsterdam.

(35) IDEM, *Cartes et plans*, n° 281.

(36) A.G.R., *Cartes et plans gravés*, n° 92.

(37) J. de FERRARIS, *Carte des Pays-Bas autrichiens*, éd. Pro Civitate, Crédit Communal de Belgique, 12 vol., vol. VI, Bruxelles, 1965, section 97 (B⁸) (4).

(38) A.E.N., *Cadastre. Plans de 1812. Plans parcellaires*, portefeuille n° 8.

(39) C. BUTKENS, *Les trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant*, t. I, La Haye, 1724, p. 642-643. J. LE ROY, *Le grand théâtre profane du Brabant Wallon*, dans *Le grand théâtre profane du duché de Brabant*, La Haye, 1730, livre III, p. 80-82. C. G. ROLAND, *Notice historique sur le canton de Gembloux. Corroy-le-Château*, dans *Le courrier de l'Orneau*, 29 nov., 6, 13, 20 et 25 déc. 1891. M. Olivier de Trazegnies et d'Ittre nous a aimablement communiqué ses notes dactylographiées sur ce sujet.

(40) L. GENICOT, *Le Namurois politique, économique et social au bas moyen âge*, dans *A.S.A.N.*, t. LII, 1964.

(41) IDEM, *L'économie rurale namuroise au bas moyen âge*, dans *Recueil de travaux d'histoire et de philologie de l'U.C.L.*, 4^e série, fasc. 20, Louvain, 1960.

(42) F. BONAERT, *Note relative au château de Corroy*, 1962; consignée à la C.R.M.S., dans le dossier de Corroy-le-Château, n° 9878/2.1. G. LEMAIGRE, *Le château de Corroy. Histoire, légende, étude archéologique*, Bruxelles, s.d. (1972). Cet article, qui donne un bon aperçu de l'histoire du château, utilise des tournures de phrases qui ont parfois généralisé ou travesti les hypothèses, à la fois historiques et archéologiques, que son auteur m'a empruntées.

(43) M. HERMANS, *La seigneurie de Corroy-le-Château aux XIV^e et XV^e siècles*, mémoire de licence en histoire sous la dir. de G. Despy, Univ. Libre de Bruxelles, 2 vol., 1969. Etude historique qui envisage surtout le xv^e siècle

et qui ne porte ni sur les bâtiments ni sur le contexte politique de leur érection.

(44) H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. I, *Des origines au commencement du XIV^e siècle*, 3^e éd., Bruxelles, 1909, p. 204-234.

(45) G. SMETS, *Henri I^{er}, duc de Brabant. 1190-1235*, Bruxelles, 1908, p. 13.

(46) IDEM, *Ibidem*, p. 35 et 44.

(47) M. WALRAET, *Actes de Philippe I^{er}, dit le Noble, comte et marquis de Namur (1196-1212)*, dans *Public. de la C.R.H.*, in-4^o, Bruxelles, 1949, p. 73.

(48) H. PIRENNE, *op. cit.*, p. 235-255 et 387-404.

(49) L. VERRIEST, *Noblesse, chevalerie, lignage. Condition des biens et des personnes. Seigneurie, ministérialité, bourgeoisie, échevinages*, Bruxelles, 1959, p. 150, note 25.

(50) L. GENICOT, *Noblesse et principautés en Lotharingie, du XI^e au XIII^e siècle*, dans *Scrinium Lovaniense. Mélanges historiques E. Van Cauwenbergh*, Louvain, 1961, p. 195 et 203.

(51) G. SMETS, *Henri I^{er}, duc de Brabant*, Bruxelles, 1908, p. 244.

(52) Seigneur de Corroy-le-Château dans le deuxième quart du XIII^e siècle. Fils de Guillaume de Brabant-Perwez, demi-frère du duc Henri I^{er}.

(53) L. GENICOT, *op. cit.*, p. 206.

(54) J. de STURLER, *La frontière entre le duché de Brabant et le comté de Namur au moyen âge : les seigneuries de Sombreffe et de Marbais*, dans *Bulletin du cercle d'histoire de l'U.L.B.*, Bruxelles, 1934-1935, p. 33-34.

(55) La carte (fig. 9) envisage surtout le côté namurois puisqu'il concerne directement Corroy-le-Château.

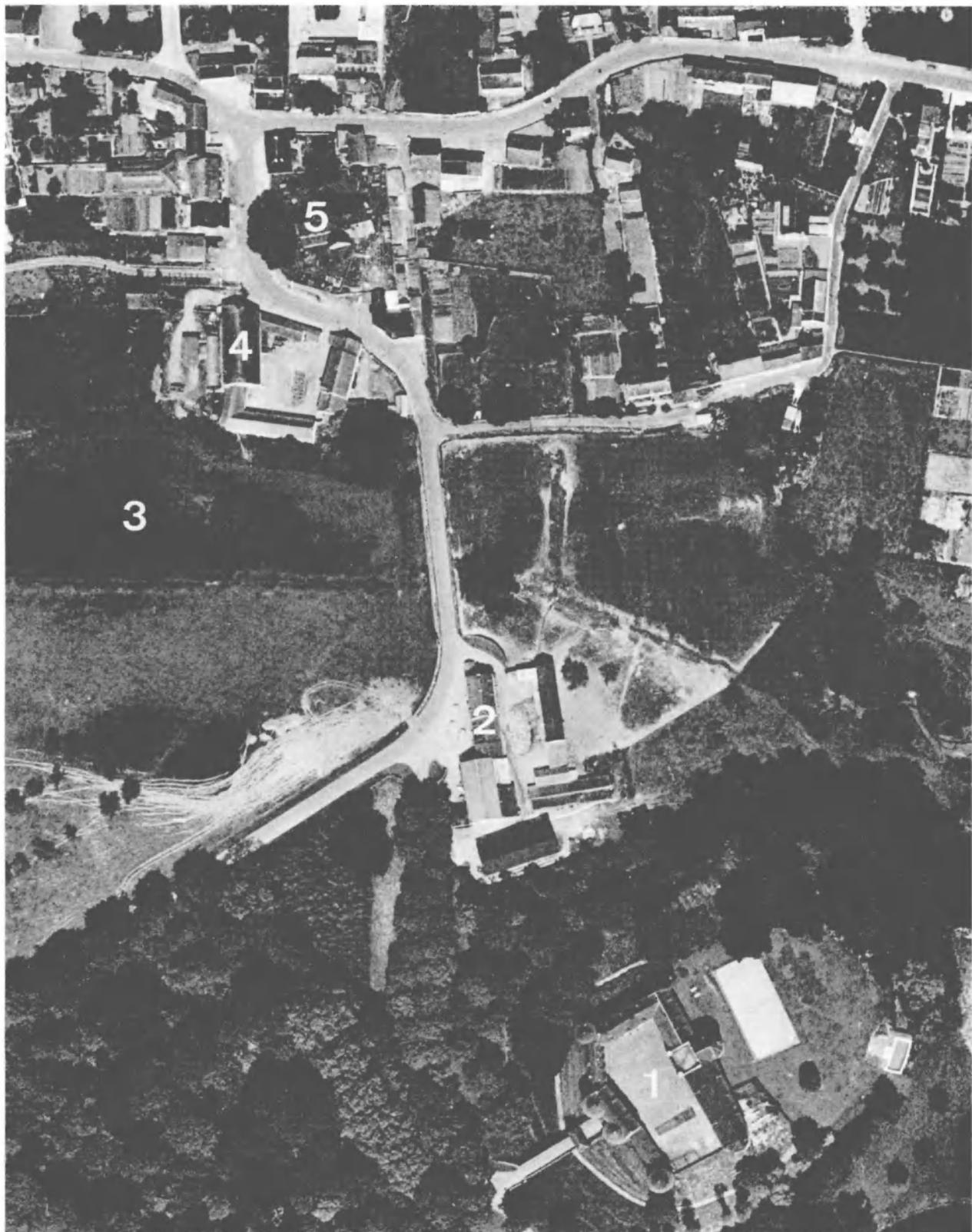
(56) L. GENICOT, *op. cit.*, p. 203 et 205.

(57) En insistant surtout sur le règne de Henri I^{er} (1190-1235).

(58) Bibliographie générale concernant ces fortifications ou les seigneurs de ces terres : P. BONENFANT et G. DESPY, *La noblesse en Brabant aux XII^e et XIII^e siècles*, dans *Le moyen âge*, t. LXIV, 1958, p. 27-66. S. BORMANS, *Les fiefs du comté de Namur*, 2 t. en 3 vol., 1875-1882. E. BOURGUIGNON, *Les fortifications de la frontière sud de l'ancien duché de Brabant*, Bruxelles, 1934. J. CUVELIER, *Les dénombremens de foyers en Brabant (XIV^e-XVI^e s.)*, dans *Public. de la C.R.H.*, in-4^o, Bruxelles, 1912. G. DES MAREZ, *Les fortifications de la frontière du Brabant-Hainaut au XII^e siècle, d'après la chronique de Gislebert de Mons*, dans *A.S.R.A.B.*, t. XXVII, 1913, p. 331-354. J. FICHEFET, *Le vieux chemin de Mons à Namur*, dans *A.S.A.N.*, t. LIV, fasc. 2, 1968, p. 231-275. L. GALESLOOT, *Le livre des feudataires de Jean III, duc de Brabant (1312-1335)*, dans *Public. de la C.R.H.*, in-8^o, Bruxelles, 1865. L. GENICOT, *L'économie rurale namuroise au bas moyen âge*, dans *Recueil de travaux d'histoire et de philologie de l'U.C.L.*, 4^e série, fasc. 20, Louvain, 1960. IDEM, *Le Namurois politique, économique et social au bas moyen âge*, dans *A.S.A.N.*, t. LII, 1964. *Gids voor de Kunst in België*, 2^e éd., Utrecht-Anvers, 1964. E. HUCQ, *Quelques tours dites des « Sarrazins »*, dans *A.S.R.A.B.*, t. XXVIII, 1919, p. 29-56. E. de REIFFENBERG, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, dans *Public. de la C.R.H.*, in-4^o, 8 vol., Bruxelles, 1844. F. ROUSSEAU, *Actes des comtes de Namur de la première race (946-1196)*, dans *Public. de la C.R.H.*, in-8^o, Bruxelles, 1937. J. TARDIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges*, 4 vol., Bruxelles, 1859-1887. M. WALRAET, *Actes de Philippe I^{er}, dit le Noble, comte et marquis de Namur (1196-1212)*, dans *Public. de la C.R.H.*, in-4^o, Bruxelles, 1949. Ouvrages anciens d'histoire régionale mentionnés p. 60, n. 12.

Bibliographie spéciale non exhaustive mentionnée ci-après.

- (59) G. BOUSSARD-COLLIN, *L'enceinte urbaine de Gembloux*, dans *Bulletin du Crédit Communal de Belgique*, 19^e année, n° 73, juillet 1965, p. 143-150; R. DEPPEZ, *La politique castrale dans la principauté épiscopale de Liège du X^e au XIV^e siècle*, dans *Le Moyen Age*, t. LXV, 1959, p. 501-538; L. F. GENICOT, *Une église mosane disparue. L'abbatiale d'Olbert à Gembloux*, dans *A.S.A.N.*, t. LIII, fasc. 2, 1966, p. 249-292; L. NAMECHE, *La ville et le comté de Gembloux*, 2^e éd., Gembloux, 1965.
- (60) M. LEONET, *Etonnante histoire du passé : Sombreffe*, s.l., s.d. (1969), p. 26-29; *Le patrimoine monumental de la Belgique, Province de Namur, Arrondissement de Namur*, Bruxelles, à paraître en 1974; J. de STURLER, *op. cit.*, p. 33-34; La « domus de Sombreffe » citée en 1312 (L. GALESLOOT, *op. cit.*, p. 151); D. WINANT, *Le vieux château de Sombreffe*, dans *Le guetteur wallon*, février-mars 1930, p. 1-5.
- (61) A. M., *Notices historiques sur les localités du Brabant Wallon. Opprebais, Walhain-Saint-Paul, Perwez*, dans *L'électeur de la Dyle*, n° 33, 14 août 1842, p. 129-130; *Le patrimoine monumental de la Belgique, Province de Brabant, Arrondissement de Nivelles*, Bruxelles, 1973.
- (62) Mémoire de licence en cours (U.C.L.) sur la tour de Moriensart, par L. COURTOIS, *Le patrimoine monumental ... Arrondissement de Nivelles*.
- (63) E. BOURGUIGNON, *Histoire de Corbais*, Nivelles, 1910; Th. PLOEGAERTS, *Ibidem*, dans *Ann. Soc. Archéol. de Nivelles*, t. IX, 1911, p. 301-548; Mémoire de licence en cours (U.C.L.) sur la tour Griffon, par P. ROSALES; *Le patrimoine monumental ... Arrondissement de Nivelles*.
- (64) *Le patrimoine monumental ... Arrondissement de Namur*, Bruxelles, à paraître en 1974. Voir légende de la fig. 9.
- (65) *Le patrimoine monumental ... Arrondissement de Nivelles*.
- (66) W. UBREGTS, I. *Les donjons. La haute-tour de Villeret et la tour des Sarrasins à Alvaux. Analyse archéologique et sociologique de deux maisons-fortes. Contribution à l'étude de l'architecture seigneuriale en Belgique*, mémoire dactyl., U.C.L., 1972 (Publication sous presse dans *Wavriensia*).
- (67) *Le patrimoine monumental ... op. cit.*; BI. DELANNE, *Histoire de la ville de Nivelles. Des origines au XIII^e siècle*, dans *Ann. Soc. archéol. et folklor. de Nivelles*, t. XIV, 1944, p. 1-377.
- (68) *Le patrimoine monumental ... Arrondissement de Namur, Bruxelles*, à paraître en 1974; C. DOUXCHAMPS-LEFEVRE, *Inventaire des archives de la famille de Meldeman de Bouré [Mazy, Falnuée, Hermoye, Saint-Martin-Balâtre, Bossière, etc.]*, dans *Namurcum*, t. XXVII, 1953, p. 32; C. G. ROLAND, *Notice historique sur le canton de Gembloux. Balâtre, Beuzet, Bossière, Bothey*, s.l., s.d. (découpures de journaux); Le château de Balâtre cité en 1342 (C. PIOT, *Inventaire des chartes des comtes de Namur*, Bruxelles, 1890, p. 424).
- (69) C. G. ROLAND, *Golzinne*, dans *Namurcum*, t. I, 1924, p. 2-5; Le « Golesinus castrum » cité en 1210 (M. WALRAET, *op. cit.*, p. 26).
- (70^{bis}) Fief de Namur dès la fin du XI^e siècle; « potestas » du comte de Namur. En 1163 à Heppignies : cession de tous les biens namurois au comte Baudouin de Hainaut (F. ROUSSEAU, *op. cit.*, p. LXVII, CXVI, 42).
- (70) E. del MARMOL, *Notice historique sur les villages d'Aische-en-Refail et Liernu*, dans *A.S.A.N.*, t. I, 1848, p. 260-330.
- (71) P. N. de KESSEL, *Notice historique et généalogique sur la maison de Marbais*, dans *A.S.A.N.*, t. XII, 1872-1873, p. 195-228 et 272-304; Le « chastelers de Marbais » cité en 1219 (J. de STURLER, *op. cit.*, p. 34-35); L. CHANTRAINE, *Le châtelet de Marbais. Donjon et enceinte d'une famille noble au XIII^e siècle*, mémoire dactyl., U.C.L., 1973 (Publication prévue dans le *Bulletin de la C.R.M.S.*); cfr note 65.
- (72) Le château de Mielmont pris en 1189 (F. ROUSSEAU, *op. cit.*, p. CXXI); cfr note 64.
- (73) La forteresse de Tongrenelle citée en 1329 (D. D. BROUWERS, *L'administration et les finances du comté de Namur du XIII^e au XV^e siècle*, dans *Coll. de documents inédits relatifs à l'histoire de la province de Namur, publiés par ordre de la Députation permanente du conseil provincial*, 2^e partie, Chartes et règlements, t. II, Namur, 1914, p. 188); cfr note 64.
- (74) Le « castrum » de Viesville cité en 1206 (M. WALRAET, *op. cit.*, p. 26).
- (75) C. DOUXCHAMPS-LEFEVRE, *op. cit.*, p. 32; cfr note 64.
- (75^{bis}) La seigneurie de Mellet fut cédée contre un cens, en 1209, au comte Philippe le Noble de Namur (M. WALRAET, *op. cit.*, p. 30, 146).
- (76) IDEM, *Ibidem*, p. 32; W. UBREGTS, *op. cit.*
- (77) C. GAIER, *Art et organisation militaires dans la principauté de Liège et dans le comté de Looz au moyen âge*, dans *Mémoires in-8^o de l'Acad. Roy. de Belgique, classe des lettres*, t. LIX, fasc. 3, Bruxelles, 1968, p. 208.
- (78) L. F. GENICOT, *Les églises mosanes du XI^e siècle ... op. cit.*, p. 286-288; F. ROUSSEAU, *Tours domaniales et tours de chevaliers, églises et cimetières fortifiés dans le Namurois*, dans *A.S.A.N.*, t. XLVI, 1952, p. 233-268.
- (79) A. HOUET, *Dictionnaire des communes belges*, Bruxelles, 1966; comm. agricole de la province de Namur, arr. de Namur, cant. de Gembloux, évêché de Namur. Population : 738 habitants. Altitude : 163 m (point culminant du plateau).
- (80) Probablement d'origine protohistorique, d'après J. FICHEFET, *Le vieux chemin de Mons à Namur*, dans *A.S.A.N.*, t. LIV, fasc. 2, 1968, p. 232.
- (81) E. DE SEYN, *Dictionnaire historique et géographique des communes belges*, 2^e éd., 2 vol., Bruxelles, 1933-1934. P. de BETHUNE dans son étude *Géologie. Atlas de Belgique*, Bruxelles, 1961, renseigne p. 38 le schiste de Corroy-le-Château.
- (82) A. CARNOY, *Origines des noms des communes de Belgique, y compris les noms de rivières et des principaux hameaux*, t. I, Louvain, 1948.
- (83) *Vita Norberti*, éd. R. WILMANS, dans *MGH.SS.*, t. XII, p. 677, col. 8. Saint Norbert : mort en 1134.
- (84) L. GALESLOOT, *Le livre des feudataires de Jean III, duc de Brabant (1312-1335)*, dans *Public. de la C.R.H.*, in-8^o, Bruxelles, 1865, p. 109.
- (85) A.E.N., *Corroy-le-Château*, carton n° 3995 (ECC), pièce datée du 3 juin 1330.



II. LE CHATEAU. SON ARCHITECTURE

DESCRIPTION SOMMAIRE (fig. 3)

Caché au milieu d'un grand parc, le château n'apparaît pas aux yeux du passant distrait; les feuillages ne laissent rien deviner. Mais en pénétrant par la grande allée de tilleuls, c'est la découverte brutale: une forteresse se dresse, puissante, écrasante, inattendue dans ce calme village (1).

Le château est entouré de douves plus ou moins asséchées dont le tracé s'observe encore bien (fig. 11). On y accède par un pont fixe de brique et pierre de cinq arcades, qui conduit à la barbacane (L) précédant l'entrée proprement dite (fig. 12). Ce premier ouvrage défensif, réédifié en 1718 comme l'indique le blason daté, est une construction rectangulaire de brique et pierre bleue, couronnée d'une bâtière d'ardoises à croupes. Dans l'axe du pont, un passage y est creusé. Des glissières, diminuées de hauteur et obturées en briques, révèlent l'existence préalable d'un pont-levis.

Le château s'inscrit sur un plan pentagonal irrégulier, la partie sud-est étant actuellement ouverte sur la campagne (F). Sept tours de flanquement interrompent l'enceinte (fig. 13 et 14).

L'entrée, au sud-ouest, est constituée par un châtelet (G), puissante construction rectangulaire de quelque onze mètres de hauteur (fig. 15). Engagées dans ce massif, deux tours semi-circulaires commandent un grand passage axial que protègent des obstacles successifs: archères, assommoir, herse et vantaux (fig. 16).

Quatre tours circulaires flanquent les angles dans la direction des points cardinaux. Le flanc nord-est est interrompu par une septième tour abritant la chapelle dont le plan semi-circulaire est précédé d'une travée droite. Sa toiture ardoisée est à cinq pans sur la partie hémicirculaire et en bâtière sur la travée droite. Les toitures des autres tours sont en poivrière à faible coyau. L'entrée donne accès à une vaste cour que regardent les bâtiments d'habitation (-). Ceux-ci, aménagés ou construits au XVIII^e siècle offrent un aspect résidentiel par leurs grandes fenêtres qui accueillent largement la lumière. Leurs toits sont à double versant, excepté sur l'aile occidentale dont la toiture est presque à la Mansard (aile B).

Deux constructions du XIX^e siècle se rangent dans cette cour: la première (H), en face de l'entrée, s'adosse à la chapelle (fig. 17) et disparaît aujourd'hui sous le lierre (3); la deuxième (fig. 15) constitue la façade du bâtiment méridional (A).

Les ouvertures sur les douves sont rares. Seul le côté nord-est est creusé de fenêtres d'époques différentes. Dans les tours au contraire, les percements sont en général homogènes: les fenêtres ont un linteau droit posant sur deux consoles en quart de rond (fig. 18).

ESSAI DE RESTITUTION DU CHATEAU PRIMITIF

La forteresse de Corroy a toute chance d'avoir été réalisée, dès l'origine, comme un ensemble stratégiquement homogène. L'organisation en était complexe. Son état actuel résulte de transformations inhérentes à toute construction. Mais ses accroissements n'ont guère affecté le plan car ils ont en général tenu compte de l'enceinte (fig. 14). L'organisation primitive du château était logique: son plan ramassé groupait sept tours, presque toutes reliées par des chemins de ronde. Seule la partie nord-est, entre la chapelle et la tour nord, était réservée à l'habitation. Face à l'entrée, un puissant donjon attenait à la chapelle et au logis, réalisant ainsi la synthèse d'un triple programme: habitat, vie religieuse et défense. L'étude portera en premier lieu sur l'enceinte proprement dite, en vue de retrouver la fonction primitive de chaque flanc et de déterminer ainsi la disposition générale de l'ensemble.

Dans cette première partie, j'étudierai d'abord les tronçons toujours en place, c'est-à-dire les courtines A, B, C et l'aile D (fig. 3), dont l'examen sera guidé par l'hypothèse de l'emplacement du logis. Ensuite, j'envisagerai les tronçons détruits, c'est-à-dire les courtines E et F.

Dans une seconde phase seront analysés les organes vitaux de la défense, qui jalonnent l'enceinte: le châtelet d'entrée, la tour de la chapelle, le donjon disparu et, en dernier lieu, les quatre tours d'angle. Enfin, une courte synthèse de l'organisation primitive de la forteresse sera visualisée par une restitution graphique de ses volumes.

A. REMPARTS ET LOGIS

1. PARTIES EN PLACE

Courtine A

De nombreux indices révèlent clairement la présence d'une courtine entre la tour et le châtelet d'entrée où s'engage la tour 2.

En effet, le mur d'enceinte actuel constitue une entité avec les tours, lié par la maçonnerie et conçu en fonction de celles-ci : par son implantation, il est assuré d'un flanquement parfait. De plus, au rez-de-chaussée des deux tours, une archère (4) commande le pied de la muraille, dont la longueur ne dépasse pas 16 m. La courtine elle-même était percée d'archères; une subsiste à gauche; une seconde, à droite, a laissé quelques traces (5). Une poterne, aujourd'hui bouchée, permettait une échappée en cas de nécessité (6).

Un chemin de ronde occupait jadis le sommet de la courtine. L'épaisseur de celle-ci varie de 1,73 m à sa jonction avec la tour sud à 1,84 m contre le châtelet. Cela suffit largement pour créer un passage protégé d'un parapet.

D'ailleurs, les portes d'accès au chemin de ronde (7) existent toujours au premier étage de la tour sud et du châtelet, dans l'axe du mur A (fig. 19). Leur seuil s'élève à 6,35 m du sol actuel de la cour. Le mur d'enceinte fut certainement abaissé d'environ 2 m (8), car il ne protège plus la porte du corps de garde, au premier étage du châtelet; des traces d'arrachement en sont visibles le long du piédroit gauche. De plus, l'arase du mur, dans les combles du bâtiment actuel, présente des arrachements cahotiques, quelque peu masqués par un plâtrage. Par contre, sa hauteur primitive est conservée à l'autre extrémité où elle atteint le linteau de la porte. Un crénelage a pu exister mais on n'en a aucune preuve matérielle.

Fig. 12. Front d'entrée vu de l'ouest.



Considérons la courtine de la cour. En pénétrant dans le bâtiment actuel, construit au XIX^e siècle, on découvre la tour sud dans son état primitif. Au rez-de-chaussée, une porte de pierre ⁽⁹⁾, semblable aux portes du chemin de ronde, devait s'ouvrir directement sur la cour : l'intégrité du parement de la tour prouve l'absence de bâtiment à l'origine.

Quant à la courtine, elle apparaît sur une longueur de 2,60 m, à sa jonction avec la tour sud; pour le reste, elle est entièrement cachée par l'aménagement du XIX^e siècle, de même que la paroi sud-est du châtelet.

Comment accédait-on au chemin de ronde ? Y avait-il une communication entre le rez-de-chaussée et le premier étage des tours ?

Dans la tour sud, il n'existe aucune trace d'escalier menant au premier étage, à l'intérieur de la tour ni dans l'épaisseur même de son mur, pas plus que d'un escalier à vis extérieur. Il n'y avait donc pas d'accès direct au premier étage ⁽¹⁰⁾.

L'accès au chemin de ronde devait se faire par un escalier logé dans le mur sud-est du châtelet d'entrée (fig. 20). En effet, cette paroi révèle en son extrémité gauche, à l'intérieur, une porte bouchée à 3,10 m du sol devancée par deux marches amorçant une courbe ⁽¹¹⁾. En-dessous, une grosse pierre scellée signale l'arrêt de l'escalier devant le vide. L'épaisseur du mur atteignant 1,80 m, il était donc aisé d'y loger un escalier. Celui-ci devait conduire à la porte du chemin de ronde ⁽¹²⁾ et au premier étage du châtelet, où se tenait la garnison ⁽¹³⁾. Une échelle mobile permettait sans doute d'atteindre le départ d'escalier, protégeant ainsi l'accès de la courtine et du châtelet.

Courtine B

Le flanc occidental se présentait de la même façon. En effet, le mur d'enceinte actuel est primitif car parfaitement lié au châtelet et à la tour ouest, dont l'implantation lui assure le bénéfice du flanquement.

Fig. 13. Vue aérienne du château depuis le sud.

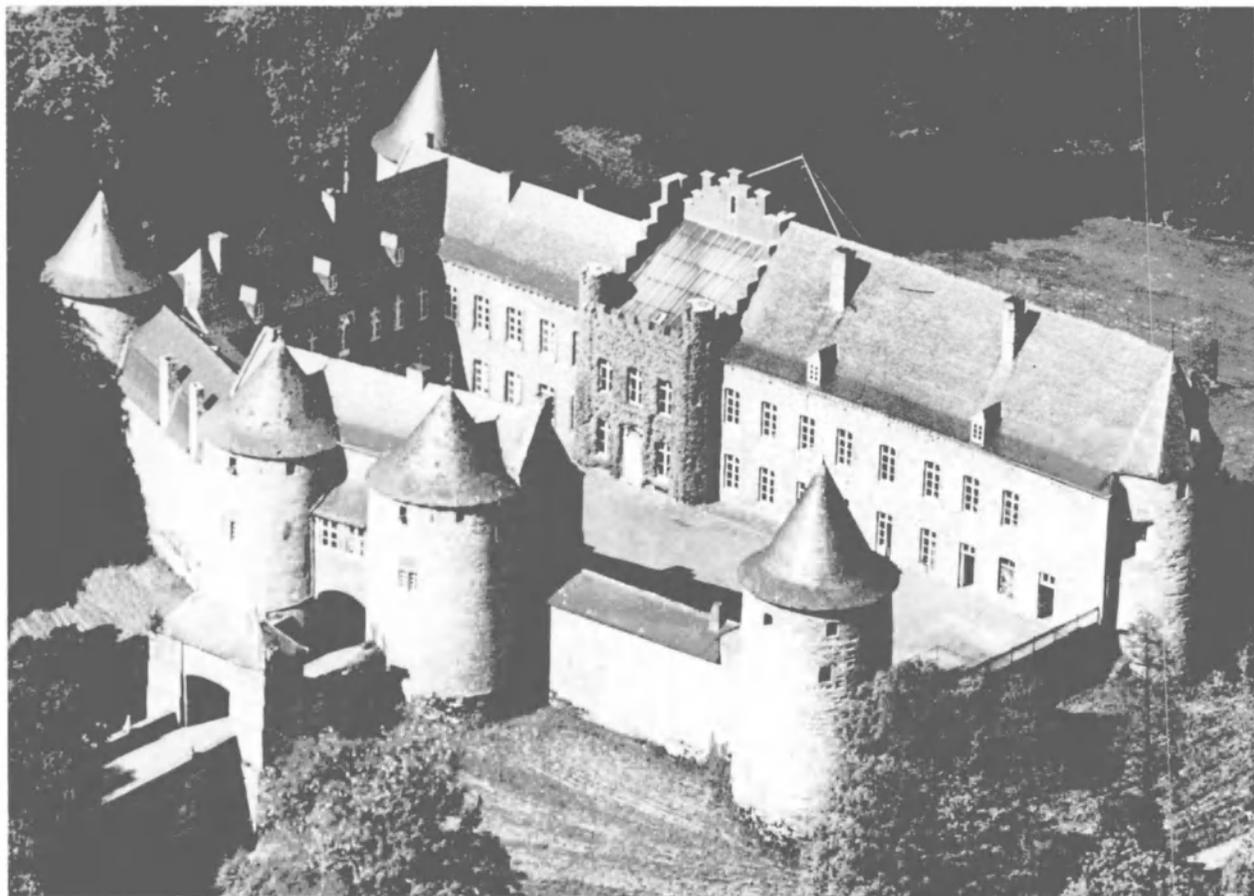
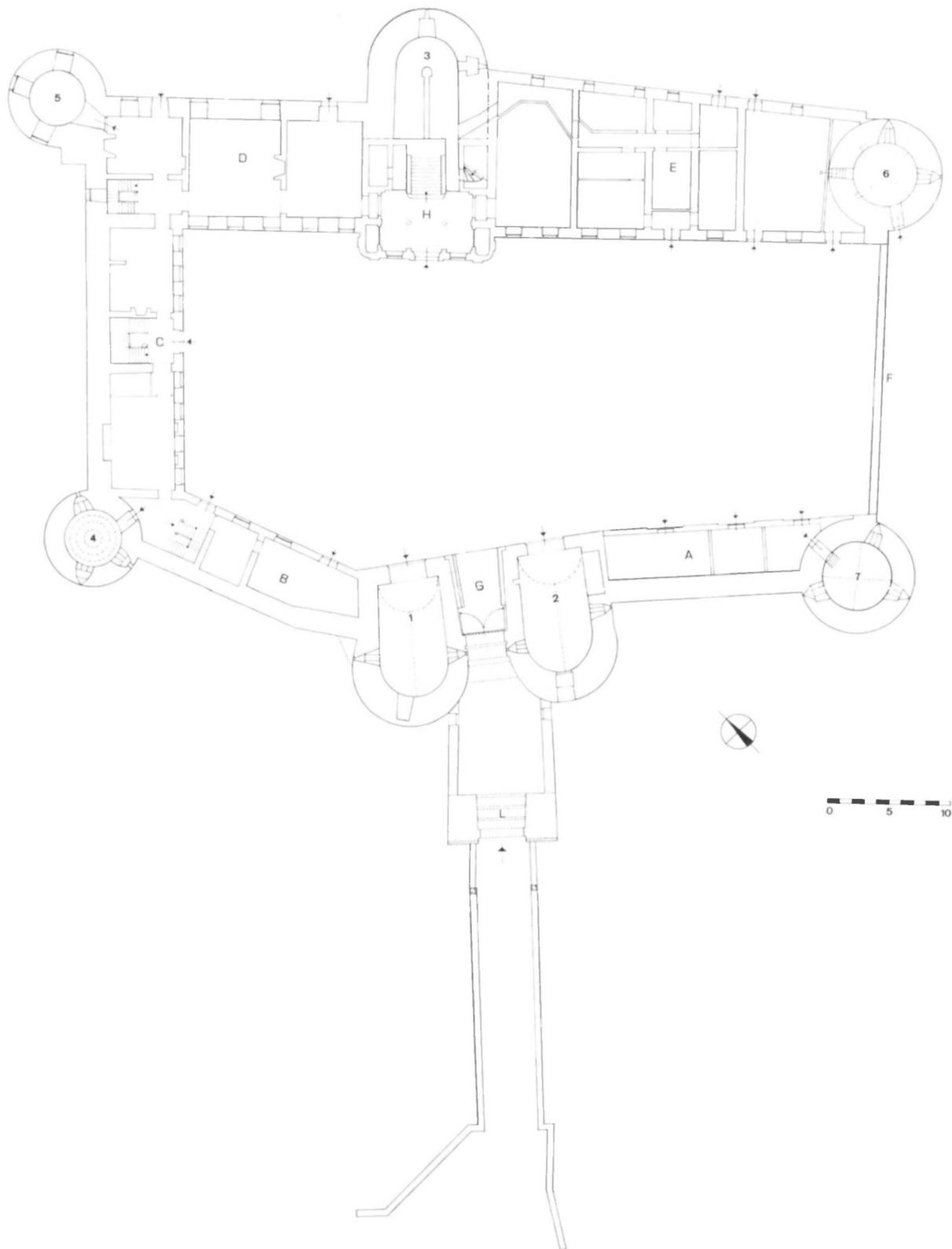


Fig. 14. Plan terrier de l'état actuel du rez-de-chaussée. Relevé de F. Bonaert (1958), complété par l'auteur (1969).



En outre, le pied de la muraille est commandé par deux archères (14), percées au rez-de-chaussée des tours (fig. 21). La courtine elle-même était creusée d'archères semblables : l'une existe encore à droite (15) tandis qu'une seconde n'est plus visible qu'à l'intérieur du bâtiment (16).

Un chemin de ronde courait au sommet de la muraille; du côté intérieur, on observe encore sur une partie de la courtine (17) un important ressaut qui permet le passage (18). Un crénelage couronnait peut-être le tout, car le parapet actuel (19) ne suffit plus à protéger le chemin de ronde, ni ses portes d'accès ménagées dans le mur nord-ouest du châtelet et dans la tour ouest.

Ces deux portes sont le deuxième indice d'un chemin de ronde (20). Leur seuil se situe à 6,20 m du sol, au niveau du ressaut du mur.

Seule une courtine existait donc à l'origine. D'une part, le parement de la tour ouest visible de l'intérieur est intact et d'autre part, plusieurs ouvertures avaient une fonction lorsqu'elles s'ouvraient sur la cour, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui (21). Ainsi, dans le châtelet, une fenêtre bouchée (22), située à 9 m du sol, regarde les combles; dans la tour ouest, la porte du rez-de-chaussée (23) donne à l'intérieur de l'aile actuelle, de même qu'une fenêtre à banquettes du premier étage (24); enfin on aperçoit de la cour, à quelque 9 m du sol, une fenêtre en partie masquée par la toiture du bâtiment B.

L'accès au chemin de ronde ne pouvait se faire par la tour ouest, celle-ci, comme les trois autres tours d'angle, ne révélant aucune communication entre le rez-de-chaussée et le premier étage. On constate le même isolement des niveaux dans la tour 1 : aucune

Fig. 15. Châtelet d'entrée vu de la cour (1944).



trace d'escalier intérieur montant à l'étage, contrairement au dispositif établi au sud-est (²⁵).

La courtine n'était pas plus accessible par l'étage du châtelet, réservé à la garde; il n'y avait probablement aucune liaison entre ces deux parties (²⁶). Il est à supposer qu'on parvenait au sommet de l'enceinte par un escalier abrité dans le mur nord-ouest du châtelet (²⁷) et prenant son départ en façade.

Au nord-est en effet, une porte surélevée (²⁸), surmontant d'épais arrachements (²⁹), est située dans l'axe du mur nord-ouest; elle cache probablement un escalier logé dans le mur et conduisant au chemin de ronde (³⁰). Il est probable que l'accès à cette porte était assuré par une courtine établie dans la cour entre le châtelet et le donjon (³¹).

Le flanc sud-ouest était donc essentiellement militaire. La zone d'accès au château était contrôlée par les courtines, peut-être nanties d'un hourdage ou d'un crénelage. Celles-ci étaient flanquées de hautes tours d'angle et du puissant châtelet où se concentrait tout l'appareil défensif de l'entrée (³²). Le front compris entre les tours, réduit à 16 et 19 m respectivement pour les courtines A et B, n'avait aucun angle mort puisque la position des tours, au rythme très rapide du côté sud-ouest (fig. 12), en permettait un contrôle absolu.

Courtine C

Les problèmes que pose le flanc nord-ouest entraînent une référence constante à l'aile D, dont le pignon fait corps avec l'enceinte. C'est pourquoi l'on étudiera d'abord cette partie.

Aile D

a) Emplacement du logis

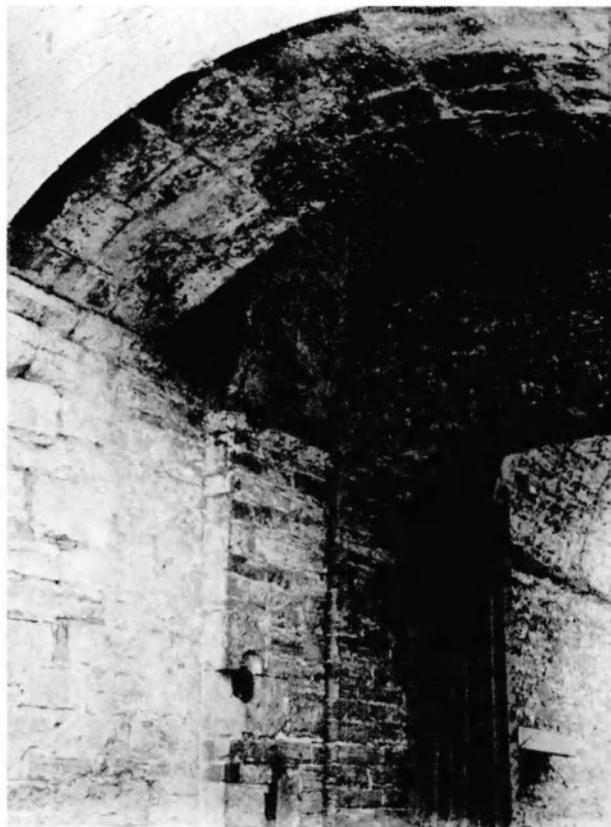
Une forteresse d'une telle envergure, possédant une chapelle aussi importante (³³), devait avoir un corps de logis réservé au seigneur, qui devait logiquement jouxter la chapelle castrale et le donjon.

Or, l'aile nord-est fut bien, dès l'origine, occupée par un logis. Sa situation dans l'ensemble du château est excellente (fig. 47). Au sud-est, elle était protégée par le donjon, jadis en H (³⁴), et par la puissante tour-chapelle, bien dégagée de ce côté (fig. 22). Pour arriver au pied de la muraille, l'ennemi, après avoir franchi les douves, devait parcourir une vaste zone en pente douce totalement découverte. Les assiégés, par contre, étaient à l'abri d'une attaque par surprise car les tours du nord-est dominaient toute l'étendue. Le danger étant prévisible de ce côté, le seigneur pouvait se réfugier dans le donjon attenant. Du côté de la cour, le logis était opposé à l'entrée, elle-même gardée par un appareil défensif important (³⁵). Si

l'ennemi parvenait à vaincre ces obstacles, il se trouvait alors dominé par les courtines et par le puissant donjon qui commandait toute la cour. D'autre part, il n'est pas exclu qu'une seconde muraille protégeait le logis, à l'intérieur même de l'enceinte (³⁶). Celle-ci, jetée entre le châtelet et le donjon, clôturait ainsi un réseau défensif interne. Ce dernier, plus restreint, englobait cependant les parties essentielles du château : le donjon, la chapelle et le logis.

La position décentrée de la tour nord elle-même suppose la présence à cet endroit d'un corps de bâtiment (fig. 3), car elle ne permet pas le départ d'un chemin de ronde du côté nord-ouest. Il n'existe d'ailleurs pas de porte de ce côté, alors qu'il en existe normalement là où la présence d'un chemin de ronde a été démontrée. Le pignon nord-ouest du logis, en

Fig. 16. Dispositif de défense de l'entrée : assommoir, archère, coulisse de la herse et vantaill de porte (1944).



continuité avec le mur d'enceinte C, est presque tangent à la circonférence de la tour (fig. 24). L'angle de pénétration de celle-ci se réduit à 69°, alors qu'il atteint par exemple 121° et 125° pour les tours ouest et sud, conçues en fonction d'un passage de défense. Un corps de logis, ne possédant guère de moyens défensifs en lui-même, demandait un flanquement d'autant plus important.

Par ailleurs, l'observation des plans corrobore également le choix de cet emplacement pour le logis. De fait, au rez-de-chaussée (fig. 14), un corps de bâtiment s'en dégage nettement par l'épaisseur des murs plus importante que dans les autres ailes⁽³⁷⁾. Joutant au sud-est la chapelle et jadis le donjon, il rejoint au nord-ouest la tour d'angle et recoupe perpendiculairement l'enceinte C, tout en maintenant constante l'épaisseur de sa façade sur cour. Au premier étage, les murs sont également plus épais⁽³⁸⁾.

A ce niveau, le mur nord-ouest de l'enceinte a 0,75 m d'épaisseur jusqu'à sa rencontre avec le bâtiment D. Son prolongement, qui constitue le pignon du corps de logis, a par contre 1,10 m. Le rampant sud-ouest, plus important à l'origine, venait s'appuyer sur une petite anglée de renfort (fig. 25).

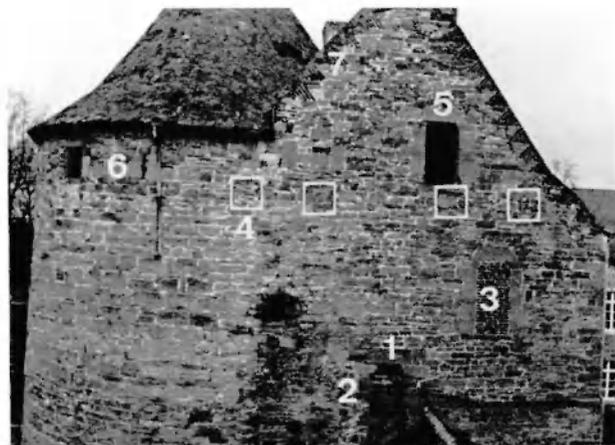
L'élévation de l'aile D plaide aussi en faveur de son ancienneté. Ses deux façades en effet, vers la cour et vers les douves, ont une retraite biseautée au niveau de l'étage (fig. 22). Celle-ci permettait de mieux en asseoir la maçonnerie, plus épaisse que les parapets des courtines. Ce procédé, qui n'est pas utilisé dans les autres ailes, se retrouve au châtelet d'entrée dont l'état primitif ne fait aucun doute⁽³⁹⁾. Quant à la hauteur actuelle de l'aile, elle est vraisemblablement primitive car le hourdage qui devait couronner la tour-chapelle⁽⁴⁰⁾, ainsi que les petites fenêtres au sommet de celle-ci, excluaient d'office une élévation plus importante du logis.

Fig. 17. Cour intérieure (1944) avant la restauration du logis en 1959.



Fig. 18. Tour ouest : percements du second étage.

Fig. 19. Pignon sud-est du châtelet. 1. Porte de la courtine. - 2. Arrachements du parapet. - 3. Accès d'un palier éventuel entre courtine et hourd du châtelet. - 4. Boulins du hourdage. - 5. Fenêtre à banquette. - 6. Superstructure renouée au XV^e siècle. - 7. Epis en brique du XVIII^e siècle.



Celui-ci devait être coiffé d'une simple bâtière dont l'inclinaison primitive ne peut être connue avec certitude parce que le pignon nord-ouest a subi des remaniements.

La corniche actuelle pose sur des corbeaux de pierre; leur profil dessine un tore dégagé par un cavet (fig. 23). Elle semble appartenir au XIII^e siècle (41).

b) Economie interne du logis

L'état actuel de l'aile D ne donne plus d'élément qui permette de saisir son organisation primitive. Aujourd'hui, l'habitation est divisée en trois grandes pièces par deux murs de refend (fig. 14). La partie attenante à l'ancien donjon est pourvue de caves, de même qu'une petite zone dans l'angle ouest (42).

Fig. 20. Châtelet d'entrée : face intérieure du mur sud-est. Restitution de l'état primitif.

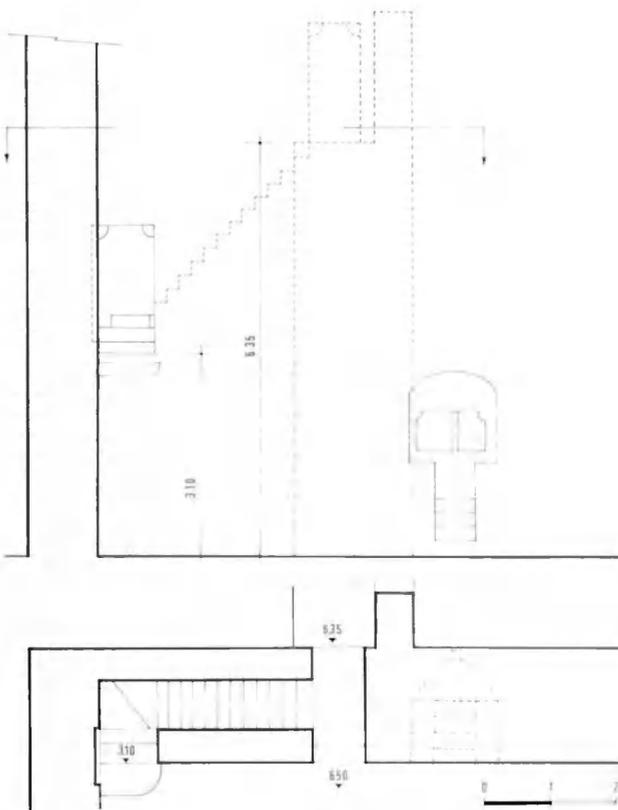




Fig. 21. Courtine B en direction du châtelet d'entrée et de la barbacane.

La superficie habitable est cependant toujours pareille, soit approximativement $20 \text{ m} \times 7,50 \text{ m}$, murs non compris ⁽⁴³⁾. L'étage étant un peu plus ample ⁽⁴⁴⁾, la surface utile des deux niveaux dépasse ainsi les 300 m^2 .

La façade ouverte sur la cour à l'origine, est orientée au sud-ouest. Elle pouvait donc prendre le soleil une grande partie de la journée. Les fenêtres primitives ont totalement disparu, suite aux percements postérieurs ⁽⁴⁵⁾. Le logis était peut-être éclairé par de petites baies, en plein cintre ou en léger tiers-point, comme ce fut, semble-t-il, le cas du châtelet d'entrée qui conserve le départ d'un arc ⁽⁴⁶⁾.

La façade vers les douves fut également bouleversée au cours des siècles. Il est certain cependant que le rez-de-chaussée en était aveugle, car on ne peut concevoir son ouverture vers la campagne alors que les tours ont une opacité totale à ce niveau.

L'étage du logis était peut-être fermé. Certes, trois crochets subsistent dans la maçonnerie et ont servi à suspendre des volets à bascule (fig. 22), système employé dès l'origine pour les fenêtres des tours. Mais de ces seuls indices, aucune conclusion décisive ne peut être tirée.

Le pignon nord-ouest était percé de deux fenêtres. Celle de gauche, restée intacte, présente un linteau droit posant sur deux consoles en quart de rond, un arc de décharge et deux crochets de suspension pour un volet. Elle était donc en tous points semblable à celles des tours.

En conclusion, tout démontre que le corps de logis primitif devait se dresser en cet endroit, adossé au tronçon de l'enceinte le moins exposé et coincé entre la tour nord et le gros donjon. Il avait certainement accès direct à la chapelle. Il pouvait profiter au surplus de la protection d'une seconde ligne de défense, à l'intérieur même de la cour.

Courtine C

Le flanc nord-ouest reliant la tour ouest au corps de logis devait être réservé à la défense. Il est probable qu'un chemin de ronde courait au sommet d'une courtine, couronnée d'un crénelage (fig. 25).

Pour plus de clarté, on exposera d'abord sous forme de plan tous les indices, même postérieurs à l'état premier, que révèle cette muraille complexe. Celle-ci est divisée en deux parties, séparées dès l'origine par une différence de niveau.

Eléments visibles à droite (fig. 26)

- 1) Une corniche biseautée, posant sur des corbeaux profilés en quart de rond sous un listel; elle se prolonge également sur la partie gauche (fig. 23);
- 2) Les traces de trois créneaux et de quatre merlons;
- 3) Une archère;
- 4) Trois boulines;
- 5) Une ouverture bouchée par des briques, déchargée par un arc et surmontant deux pierres ravalées;
- 6) Une petite fenêtre, postérieure, au linteau droit sur deux consoles en quart de rond et surmonté d'un arc de décharge; à droite, la trace d'une deuxième fenêtre probablement;
- 7) Une grande fenêtre du XVIII^e siècle.

Eléments visibles à gauche (fig. 27)

- 8) La corniche supérieure régnant aussi sur la partie droite;
- 9) Les traces d'une deuxième corniche, de même profil, située $1,50 \text{ m}$ plus bas uniquement sur la partie gauche; ses corbeaux dessinent un tore entre un listel et un cavet (fig. 23);
- 10) Une archère dont le seuil se situe $0,50 \text{ m}$ en-dessous de celui de l'archère de droite;
- 11) Deux boulines dont les traces se marquent $0,60 \text{ m}$ en-dessous de celles visibles à droite;
- 12) Une petite fenêtre bouchée, postérieure, dont le linteau en bâtière est surmonté d'un arc de décharge mitré et pose sur deux consoles en quart de rond;
- 13) A l'extrémité gauche, quelques pierres indiquent l'emplacement d'une deuxième fenêtre du même type;
- 14) Les coutures de deux fenêtres du XVIII^e siècle, encore visibles sur la fig. 28;
- 15) A

Fig. 22. Tour de la chapelle flanquant le logis primitif au nord-est. A remarquer l'angle de moellons sous les gradins, vestige vraisemblable de l'ancien donjon.





Fig. 23. Profils des corniches sur corbeaux couronnant les ailes d'habitation. De gauche à droite : sur les deux faces du logis primitif; sur la face externe du premier accroissement au nord-ouest; sur les deux faces du deuxième agrandissement au XVI^e siècle.

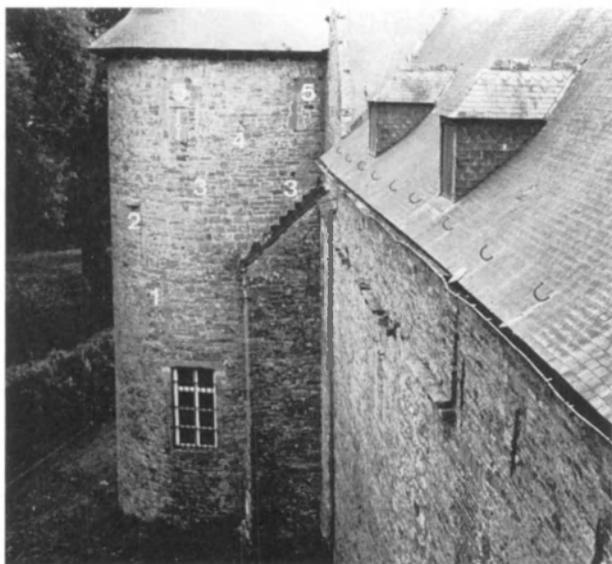


Fig. 24. Vue plongeante sur la courtine C (nord-ouest) et la tour attenante au vieux logis. A noter pour celle-ci : 1. Porte bouchée à mi-hauteur. - 2. Corbeau à rigole. - 3. Boulins. - 4. Archère. - 5. Fenêtres obturées.

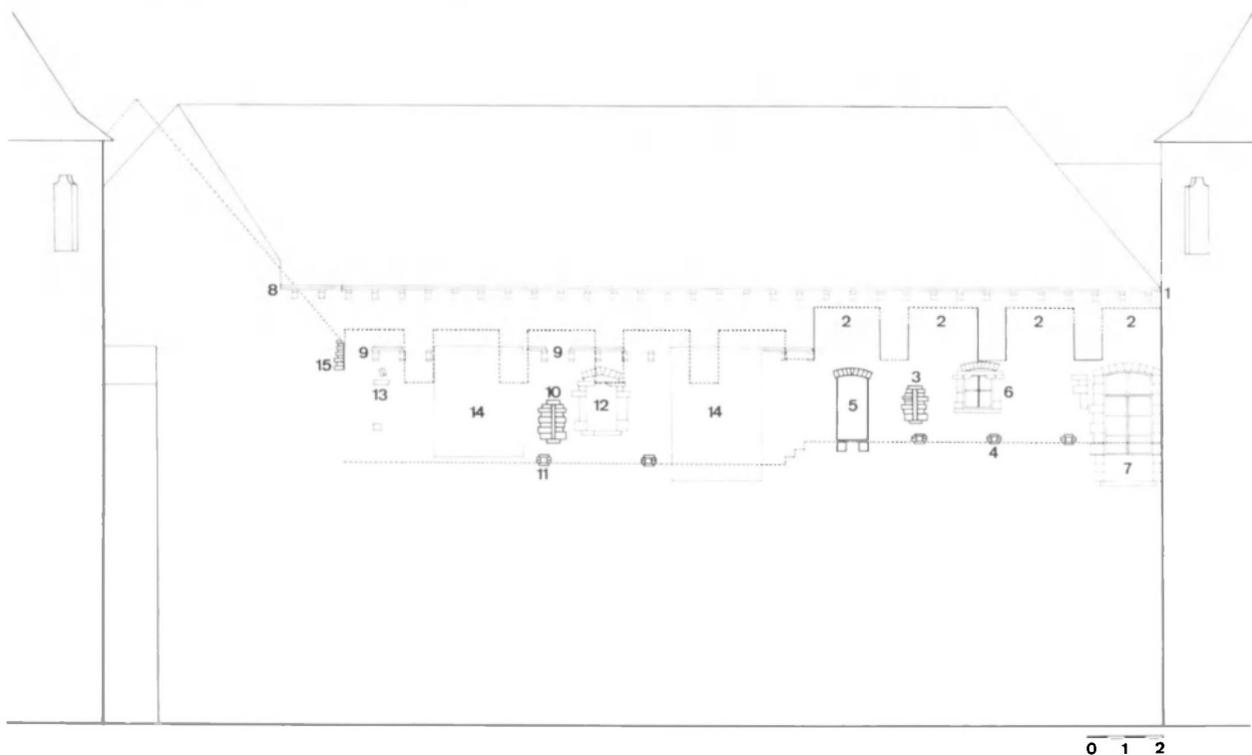


Fig. 25. Elévation de la courtine C entre les tours nord (à gauche) et ouest (à droite). En traits gras, traces de la disposition primitive et restitution partielle. Les numéros renvoient au texte. Etat en 1969.

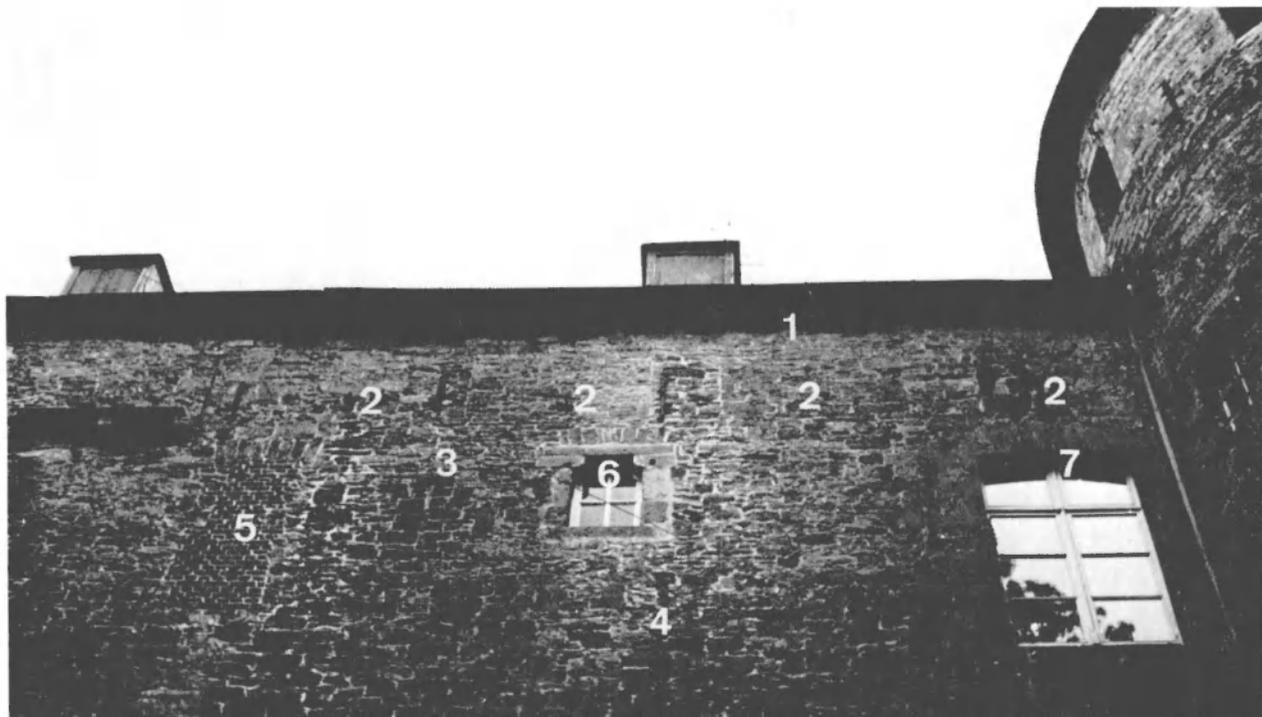


Fig. 26. Courtine C, partie droite. Mêmes numéros qu'à la fig. 25.

Fig. 27. Courtine C, partie gauche. Même remarque.





Fig. 28. Front nord-ouest et tour occidentale. Leurs abords sont actuellement boisés.

Fig. 29. Restitution du double hourdage de la courtine C.

gauche de la corniche inférieure, une petite anglée où s'appuyait sans doute le pignon primitif du logis.

Divers éléments permettent de restituer dans son intégralité le chemin de ronde à droite (fig. 25 et 26)

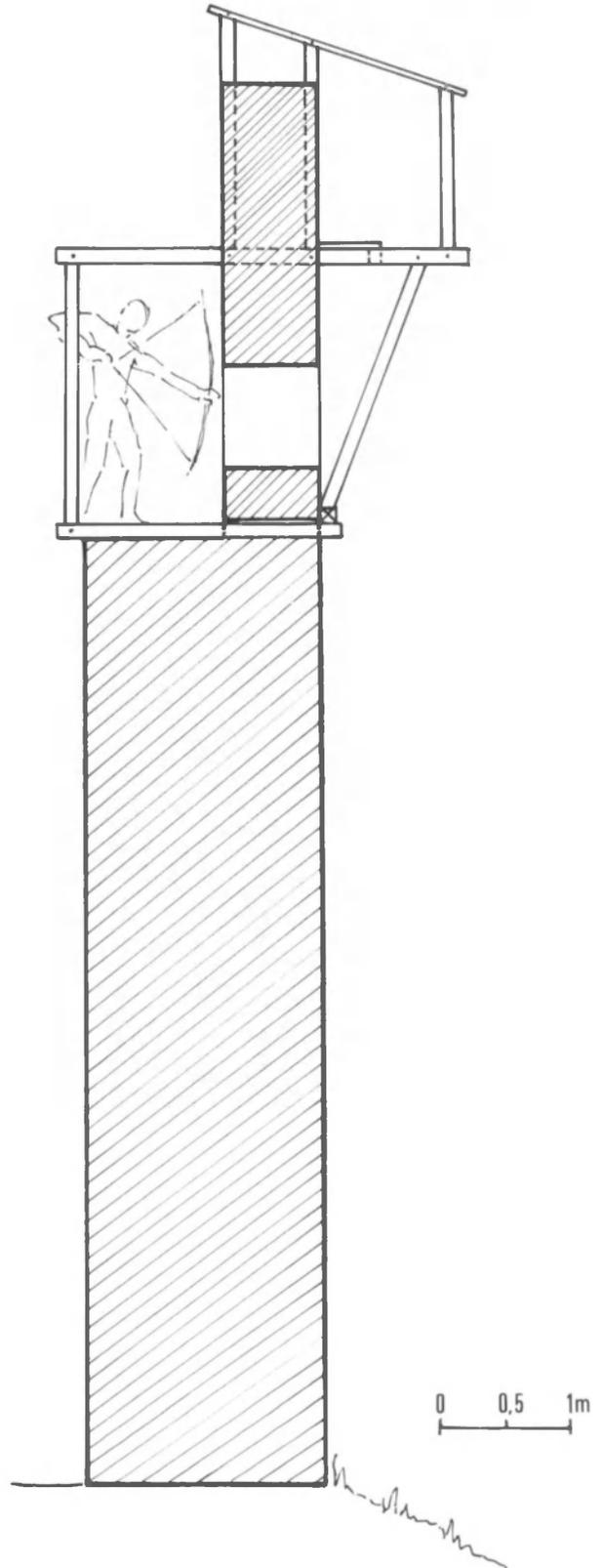
1) L'épaisseur du mur C varie brutalement au niveau du premier étage : atteignant 1,90 m à la base, il se réduit à 0,75 m à l'étage;

2) Au premier étage de la tour ouest, une pierre profilée en quart de rond marque l'emplacement de la porte du chemin de ronde, dans l'axe de la muraille; on peut donc restituer son seuil 2 m plus bas, comme dans les autres exemplaires en place;

3) A cette hauteur, trois boulins obturés indiqueraient le niveau primitif du chemin de ronde⁽⁴⁷⁾; de plus, la présence d'une archère, 0,40 m plus haut, nécessite un passage;

4) Au sommet de la tour ouest, une fenêtre⁽⁴⁸⁾ s'ouvre sur les combles du bâtiment C; celui-ci n'existait donc pas sur la partie attenante à la tour;

5) Au sommet du mur, on distingue la trace de trois créneaux et de quatre merlons (fig. 26); les coutures verticales, bien visibles, donnent le rythme du crénelage : largeur des merlons : 1,75 à 1,80 m (1,55 m pour celui qui protège la porte) et largeur des créneaux : 0,75 m⁽⁴⁹⁾.



Ces traces se limitent à la partie droite mais on expliquera plus loin la raison de leur disparition à gauche. Quant à la hauteur du crénelage, elle est moins marquée car le sommet des merlons n'est plus visible et la base des créneaux a laissé peu de traces.

Celles-ci cependant existent au créneau de l'extrémité droite, ce qui a permis, avec les points d'arrêt des coutures verticales, de restituer la hauteur de la superstructure (⁵⁰). Si on détermine le niveau du chemin de ronde en fonction de l'emplacement des boulines, de l'archère et de la trace de porte dans la tour ouest, celui-ci court 2 m en-dessous des créneaux, dont l'utilité n'était donc pas conçue en fonction du chemin de ronde proprement dit. D'autre part, les archères desservies par celui-ci avaient un pouvoir défensif assez limité à cet endroit. C'est pourquoi, il est plausible qu'un passage en charpenterie ait été monté au niveau des créneaux (fig. 29).

Ce hourdage supérieur, doublant le chemin de ronde, élargissait ainsi les possibilités de tir et servait de mâchicoulis, battant parfaitement le pied de la muraille. On pouvait atteindre son niveau supérieur par une échelle dressée sur le chemin de ronde, et les créneaux, en manière de portes, pouvaient livrer accès aux hourds (⁵¹). Cette structure de bois était soutenue à la base par des madriers transversaux glissés dans les boulines, dont trois sont visibles à 1,50 m d'intervalle.

À l'extrémité gauche de la partie droite, la muraille conserve les traces d'une latrine : au-dessus de deux corbeaux ravalés, une zone de briques bouche une ouverture, surmontée d'un arc de décharge. Les deux corbeaux, correspondant au niveau du chemin de ronde, portaient l'encorbellement de la latrine.

Les arrachements latéraux de celle-ci ont disparu au cours des remaniements, mais les preuves de son existence sont suffisantes : sa position par rapport au chemin de ronde, les corbeaux ravalés et les trainées claires sur toute la hauteur du mur. La latrine conservée au donjon de Falnuée sous Mazy, non loin de Corroy, donne une idée de ce qu'elle pouvait être.

Ces indices concordants permettent donc d'accorder crédit à l'hypothèse d'un chemin de ronde crénelé sur la partie droite.

Reprenons maintenant point par point la démonstration pour la partie gauche (fig. 25 et 27)

1) L'épaisseur de l'enceinte, semblable à celle de droite, varie dans les mêmes proportions : de 1,90 m à la base, elle passe à 0,75 m à l'étage; par contre, le prolongement de la muraille à ce niveau, constituant le pignon nord-ouest du logis, atteint 1,10 m d'épaisseur à l'étage;

2) Au premier étage, la porte de communication, qui devait exister entre le logis D et la partie gauche n'existe plus (⁵²);

3) À cette hauteur, deux boulines obturés indiqueraient le niveau du chemin de ronde; de plus, un passage était nécessaire puisqu'il existe une archère 0,50 m plus haut; on retrouve donc dans les deux parties un même dispositif, une archère et des boulines, décalé cependant de 0,60 m. Cette similitude d'indices suppose une même fonction, c'est-à-dire un chemin de ronde sur toute la longueur du rempart.

La différence de niveau existant entre eux n'est pas un obstacle à cette hypothèse car une dénivellation de 0,60 m est aisément concevable; trois marches d'escalier suffisaient pour la rattraper;

4) La partie gauche avait-elle un crénelage et pourquoi aurait-il complètement disparu alors que les traces subsistent de l'autre côté? Si on restitue un crénelage à gauche, selon les dimensions exactes données par les traces conservées à droite, et en l'abaissant de 0,60 m pour suivre la dénivellation, on constate que le dernier merlon, attendant au logis, est strictement de la même largeur que celui touchant à la tour ouest, soit 1,55 m alors que les autres ont 1,75 m.

Cette curieuse symétrie incline à penser que le crénelage était prévu sur toute la longueur de l'enceinte et que cette coïncidence n'est pas le fruit du hasard.

Certes, la partie gauche n'en conserve plus aucune trace mais le fait est explicable : des remaniements profonds sont advenus assez rapidement à cette partie. Dès la deuxième moitié du XIII^e siècle probablement, on y accola un corps de bâtiment (⁵³).

Pour ce faire, on a dû démolir la partie supérieure des merlons pour y poser une corniche, toujours visible actuellement à gauche (corniche inférieure).

De même, on perça des petites fenêtres à l'étage.

Ensuite, de grandes baies vinrent encore perturber la maçonnerie au XVIII^e siècle. Or le crénelage, restitué selon les indices relevés à droite, coïncide avec les zones de reprise ou de surélévation, ce qui explique sa totale disparition. Les créneaux étant jadis 2 m plus haut que le chemin de ronde, il est probable qu'une superstructure en bois les desservait, semblable à celle de la partie droite (fig. 29).

On peut conclure que la muraille nord-ouest devait être réservée à la défense jusqu'à sa rencontre avec le logis. Un chemin de ronde crénelé reliait la tour ouest à l'habitation. Celle-ci, ouverte sur la cour, était plus vulnérable de ce côté. Mais, comme on l'a signalé (⁵⁴), sa défense était bien assurée au sud-est.

Le chemin de ronde C, surplombant le logis, venait renforcer sa protection du côté nord-ouest.



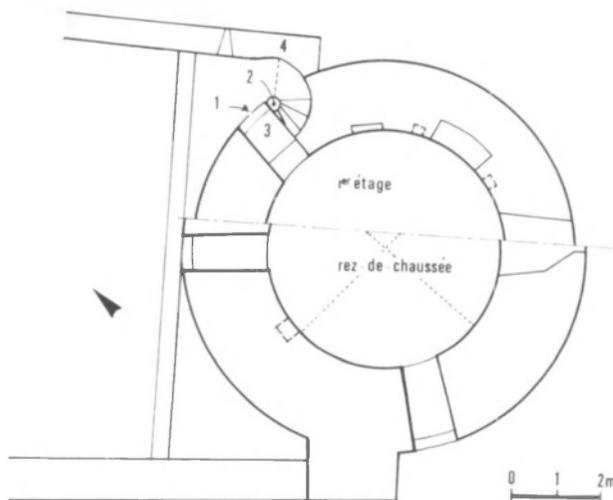
Fig. 30. Façade externe de l'habitation construite au XV^e siècle à l'emplacement de la courtine, à gauche de la tour-chapelle.

2. PARTIES DETRUITES

Courtine E

La restitution du flanc nord-est, compris entre la tour-chapelle et la tour est, sera plus malaisée car l'enceinte primitive a disparu. Elle fut remplacée par une construction, du XV^e siècle probablement⁽⁵⁵⁾, dont le mur nord-est est le seul témoin encore existant. Celui-ci est certainement postérieur car son implantation par rapport à la tour est est malencontreuse. Cette dernière ne fait plus saillie sur l'enceinte et ne commande donc pas la muraille actuelle. Son rôle de flanquement est devenu inopérant puisque le mur nord-est l'englobe de ce côté (fig. 30). Le même phénomène s'est produit du côté de la tour-chapelle : bien dégagée vers le logis, elle l'est beaucoup moins vers le sud-est où son flanquement est amoindri.

Fig. 31. Tour est. Plan combiné de l'état actuel des niveaux inférieurs. Les chiffres correspondent à ceux du texte de la p. 104.



D'autre part, l'épaisseur du mur nord-est ⁽⁵⁶⁾ est nettement inférieure à celle des courtines en place et ne permet pas l'établissement d'un chemin de ronde.

Il est donc évident que ce mur est postérieur et que son implantation a modifié le tracé de l'enceinte primitive.

A l'origine, aucun bâtiment ne devait s'adosser à cette dernière car plusieurs ouvertures des deux tours n'ont plus de fonction. Au rez-de-chaussée de la tour est par exemple, une porte bouchée ⁽⁵⁷⁾, orientée vers la chapelle, devait communiquer directement avec la cour (fig. 31). Au deuxième étage, une fenêtre ⁽⁵⁸⁾ regarde les combles au sud-ouest.

L'arrondi de la tour, noyé dans la construction existante, apparaît à l'intérieur mais il est presque entièrement caché par un mur de refend, tangent au parement. La tour-chapelle également fut en partie englobée dans l'aile E; une fenêtre bouchée au sommet de sa muraille n'y a plus aucun rôle ⁽⁵⁹⁾.

Nulle construction n'était donc prévue à l'origine entre les deux tours, si ce n'est une courtine de défense. La saillie de la tour est aurait d'ailleurs été insuffisante pour assurer le flanquement d'un bâtiment, contrairement à la tour nord (fig. 47).

Malheureusement, son tracé exact ne peut être déterminé d'une manière absolue, du fait que les parements des deux tours sont pratiquement masqués par des murs postérieurs.

Un élément est sûr néanmoins et permet de croire à l'existence d'un chemin de ronde entre les deux tours, même si son aboutissement à la tour est n'est pas connu avec précision. Dans les combles de la tour-chapelle, une porte ⁽⁶⁰⁾ donne accès à un escalier en fer à cheval dans l'épaisseur du mur sud-est (fig. 32). Encombré de débris, il descend sur une longueur de 2 m, pour amorcer ensuite une courbe dont les éboulis bloquent le déroulement. Mais il est aisé d'en connaître le point terminal : au niveau inférieur, une porte bouchée ⁽⁶¹⁾ se situe, à 0,24 m près, dans l'axe vertical de la porte supérieure, point de départ de l'escalier. Cette porte basse donne actuellement dans le bâtiment E, en direction de la tour est. Or, comme nul bâtiment n'était prévu à l'origine, cette même porte ne pouvait évidemment conduire qu'à un chemin de ronde.

Pareille organisation était d'ailleurs la plus logique. Les autres courtines en place communiquaient avec le premier étage des tours, affectées à une fonction exclusivement militaire. L'étage de la tour-chapelle, par contre, était destiné à la chapelle, tandis que la défense s'y concentrait au niveau des combles ⁽⁶²⁾.

On assura donc sa liaison avec le chemin de ronde et avec la tour est par un escalier logé dans l'épaisseur

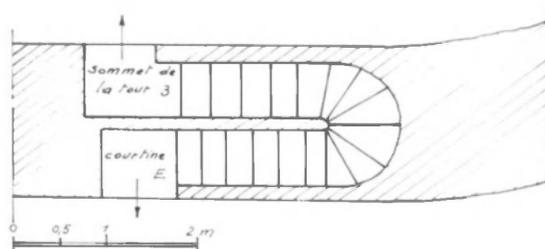
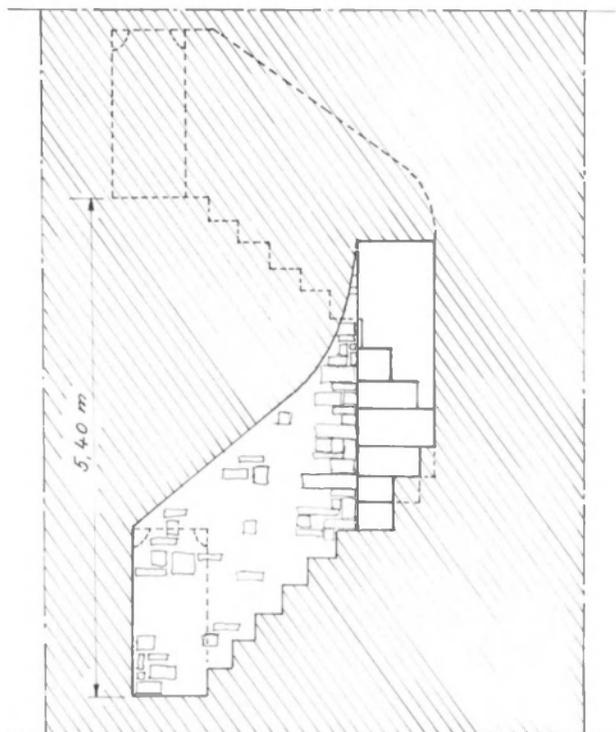


Fig. 32. Paroi sud-est de la tour de la chapelle. Développement, partiellement restitué, de l'escalier entre les combles et l'ancienne courtine E.

même du mur; la chapelle était ainsi tenue à l'écart de toute activité militaire. Le même principe se retrouve à la fin du XIII^e siècle au château de Fontaine-l'évêque : la chapelle y est indépendante de son étage défensif, auquel on accède par un escalier à vis extérieur⁽⁶³⁾.

Quant au point de jonction du chemin de ronde avec la tour est, il ne peut plus être reconnu avec certitude. Cette tour d'angle est, en effet, la plus altérée de toutes et, du côté nord-ouest, une vaste zone de son parement disparaît derrière un refend. C'est ainsi qu'on ne trouve plus trace au premier étage de la porte d'accès du chemin de ronde. Une seule porte⁽⁶⁴⁾ s'ouvre maintenant vers le nord, à l'intérieur du bâtiment (fig. 31, en 1). Mais elle ne pouvait mener au chemin de ronde; si elle était le point d'aboutissement de la courtine, elle aurait dû être protégée du côté nord-est. Or, aucune trace d'arrachement n'apparaît à gauche. De plus, la porte présente une obliquité trop accusée, par rapport à l'axe d'implantation usuel d'une courtine, pour que les tours assurent un flanquement efficace. Cette porte, qui donne dans un escalier à vis éboulé contemporain du mur nord-est⁽⁶⁵⁾, semblait à l'origine ne pouvoir s'ouvrir que sur le vide. Sa fonction première m'échappe, mais elle n'avait en tout cas aucun lien direct avec l'enceinte tendue entre la tour-chapelle et la tour est. A l'inverse, la porte du rez-de-chaussée, dont on parlait tout à l'heure⁽⁶⁶⁾, devait, elle, communiquer avec la cour du château, à l'abri du rempart.

Au total, la courtine primitive du tronçon E n'a pu s'accrocher à la tour d'angle que dans la zone murale délimitée respectivement, vers l'intérieur, par la porte du rez-de-chaussée et, vers l'extérieur, par celle de l'étage. C'est l'hypothèse du bon-sens.

Courtine F

La partie sud-est du château, actuellement ouverte sur la campagne, était à l'origine clôturée par une autre courtine⁽⁶⁷⁾ dont il reste de nombreux indices.

Sur toute la distance séparant les tours est et sud, le sol porte la trace d'une épaisse fondation qu'un cimentage a quelque peu nivelé⁽⁶⁸⁾. De plus, les extrémités du rempart, liées aux deux tours, ont été incorporées dans la maçonnerie des façades postérieures E et A. La façade E vient buter au sud-est contre l'ancienne courtine⁽⁶⁹⁾. On remarque la couture et les arrachements de l'enceinte, mais de moins en moins nettement au fur et à mesure de l'élévation, car les travaux du XVIII^e siècle ont tenté d'unifier la paroi. A l'intérieur de l'aile E, une partie de la tour est apparaît, de même que le départ perpendiculaire de la courtine vers l'autre tour. Les

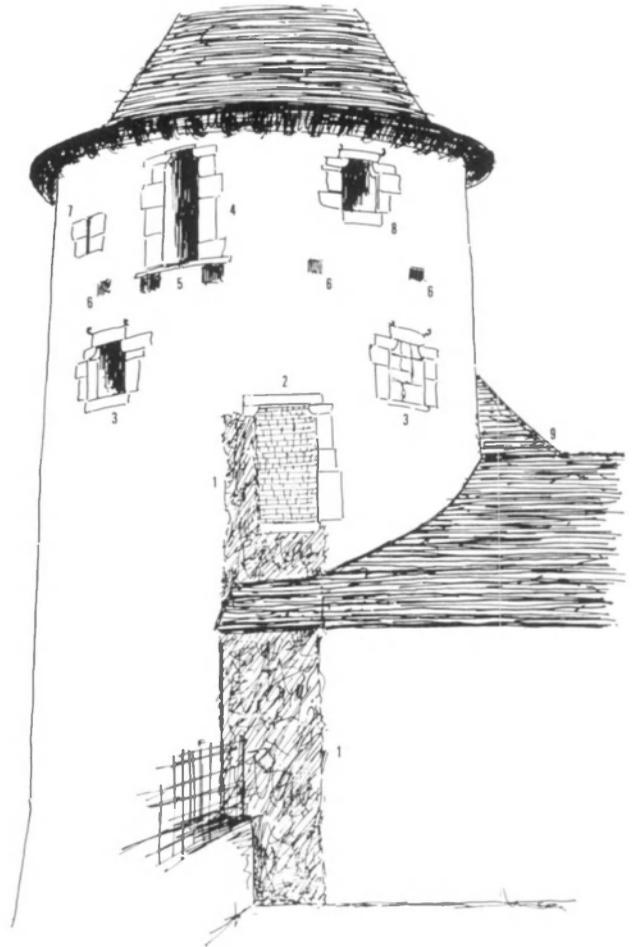


Fig. 33. Elévation de la tour sud depuis la cour.. 1. Arrachements de la courtine F et de son parapet. - 2. Porte d'accès. - 3. Fenêtres à banquette du premier étage. - 4. Porte d'arrivée au hourd. - 5. Boulins plus importants pour les madriers du seuil. - 6. Couronne de boulins plus menus pour les autres poutres de la galerie. - 7. Archère. - 8. Fenêtre à banquette du sommet. - 9. Toiture masquant la porte de la courtine A.



Fig. 34. Entre les tours d'entrée, galerie en encorbellement desservant l'assommoir.

deux constructions, liées l'une à l'autre, sont manifestement contemporaines. Au niveau du premier étage, la tour a été amputée vers le sud-ouest, ce qui empêche toute déduction. Par contre, le parement de la tour sud livre tous les éléments nécessaires à la restitution de la courtine. Le départ de la muraille est également conservé de ce côté (70). Une couture très nette en délimite la face interne contre laquelle se colle aujourd'hui la façade A, du XIX^e siècle (fig. 33). Les arrachements de la tour révèlent clairement la hauteur primitive de la courtine : elle atteignait le seuil de la porte bouchée (71), jadis protégée au sud-est par un parapet de pierre.

A l'origine, un rempart fermait donc le château au sud-est. Un chemin de ronde reliait l'étage des tours et participait à la défense active de la forteresse.

B. ORGANES DE DEFENSE

1. CHATELET D'ENTREE (G)

a) Son système défensif

L'organisation défensive du château était particulièrement solide du côté de l'entrée. Seule cette zone offrait à l'assaillant une possibilité de franchir les douves à pieds secs. Le constructeur mit donc tout en œuvre pour parer l'attaque, qui se porterait naturellement de ce côté.

Actuellement, on accède au château par un pont fixe enjambant le fossé. Il rejoint un ouvrage avancé, la barbacane, qui précède l'entrée proprement dite (fig. 13). Celle-ci est creusée dans une puissante construction rectangulaire, le châtelet, dans laquelle sont engagées deux grosses tours saillantes, reliées par une galerie en encorbellement au-dessus du passage (fig. 34).

Le pont actuel (72), construit en 1718 (73), reprend sans doute l'implantation du pont d'origine, puisqu'il est axé sur le passage. Mais le pont primitif devait être en partie mobile car on ne peut concevoir une liaison continue au-dessus du fossé. Sa partie fixe pouvait être en bois, ou plus vraisemblablement en pierre, de manière à résister aux eaux qui la baignaient.

La barbacane (74), réédifiée en même temps que le pont, remplace une construction similaire visible sur la gravure d'Harrewyn (fig. 1), de 1692 (75). Cette dernière ne doit cependant pas être primitive, puisqu'elle apparaît dotée d'un pont-levis à bascule ou à contrepoids, système qui n'existait pas au XIII^e siècle (76).

Mais le principe de la barbacane a dû être adopté dès l'origine, car l'entrée proprement dite ne révèle aucune trace de pont-levis, ni même de points d'appui d'une passerelle en bois. Le tablier mobile était donc situé en avant du château; il se manœuvrait à partir d'une barbacane, d'un type inconnu, établie sur l'escarpe.

Mais de quel genre était-il? Ce pouvait être une simple passerelle de bois prenant appui sur le pont fixe. Néanmoins, la manipulation n'en devait pas être commode car, aussi léger fût-il, il devait quand même couvrir une distance de trois à quatre mètres de longueur. Il n'est donc pas exclu qu'il y ait eu un pont-levis à poulies, ébauche du véritable pont-levis dont le principe n'apparaît qu'au XIV^e siècle (77). Dans le système du pont-levis à poulies, le tablier, pivotant sur un axe horizontal, était abaissé ou relevé au moyen de chaînes. Celles-ci, guidées par des poulies, passaient dans deux petites ouvertures ménagées dans la maçonnerie et étaient actionnées par un treuil, ou directement à la main. Une fois relevé,

le tablier se logeait dans la feuillure et obturait ainsi le passage (⁷⁸). L'assaillant ne pouvait donc jeter une passerelle de bois, faute d'appui du côté opposé. S'il parvenait cependant à franchir l'obstacle, il se trouvait alors à quelque 10 m du puissant massif d'entrée, légèrement désaxé par rapport au pont (fig. 14). C'est là que se concentrait toute la défense active. Cette haute construction (⁷⁹), aux murs épais (⁸⁰), présente en général des assises de grès assez irrégulières et de faible hauteur. Le passage, flanqué de deux tours, était protégé, indépendamment d'un hourdage éventuel au sommet des tours (⁸¹), par un quintuple système défensif. Les embûches se succédaient rapidement : meurtrières à glacis contrôlant l'entrée, archères latérales sous le porche, assommoir, herse et vantaux. Pour actionner la herse et utiliser l'assommoir, il fallait atteindre les étages du châtelet qui ne communiquaient pas directement avec le rez-de-chaussée (⁸²). Cet isolement accentuait leur valeur défensive.

Deux solides tours cantonnaient donc le passage (⁸³). De même hauteur que le corps de garde proprement dit, elles ont une haute base saillante et un fruit prononcé. Le passage qui se dissimulait entre elles, était étranglé par l'avancée de leurs épaisses murailles qu'il eût été difficile d'ébranler (⁸⁴). De plus, chacune d'elles était percée au rez-de-chaussée d'une archère à banquettes débouchant entre l'assommoir et la herse (fig. 16 et 35). Leur tir croisé interceptait donc toute la largeur du goulot.

A l'étage, deux longues meurtrières commandaient l'entrée devant la galerie en encorbellement (⁸⁵); leur base en fort glacis permettait un tir plus large et plus vertical (fig. 34). Ces deux archères, chevauchant le rez-de-chaussée et le premier étage (⁸⁶), étaient utilisées à partir du niveau supérieur uniquement.

Précédant la herse d'un mètre, un assommoir surplombait en outre le passage. Cette grande fente (⁸⁷), cachée par deux arcs bandés entre les tours, servait à lancer des projectiles sur l'assaillant arrêté par la herse (fig. 16). Cette opération se faisait de l'étage, à partir de la galerie (fig. 34). Celle-ci est soutenue par un arc surbaissé, en calcaire bien appareillé (⁸⁸), qui retombe sur des impostes biseautées et des consoles en quart de rond se noyant dans la maçonnerie des tours (fig. 36). Un arc de décharge en tiers-point, de même appareil, répartit latéralement les poussées. Une deuxième arcade en tiers-point limite l'assommoir du côté intérieur (⁸⁹). Son ceintre retombe, par l'intermédiaire d'impostes biseautées, sur des pilastres que traversent les deux archères du rez-de-chaussée.

Pris sous les tirs des archères latérales et de l'assommoir, l'ennemi devait alors s'attaquer à une nouvelle barrière : la herse (fig. 16). Celle-ci coulissait dans

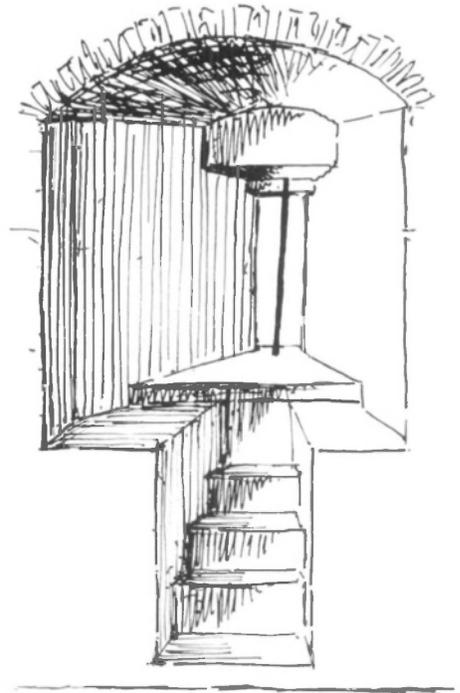


Fig. 35. Restitution d'une archère à banquettes au rez-de-chaussée du châtelet.

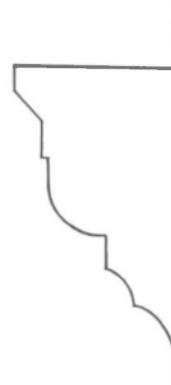


Fig. 36. Châtelet. Profil d'une console sous l'arc d'entrée.

une rainure ⁽⁹⁰⁾ logée entre la deuxième arcade de l'assommoir, et une autre ⁽⁹¹⁾, elle aussi brisée à la clé, qui pose sur des pilastres semblables. Cette dernière est bouchée par une maçonnerie prenant appui sur les deux impostes. Cette paroi servait ainsi de guide pour la herse et, en même temps, de battée pour les vantaux. La herse descendue ⁽⁹²⁾ venait buter au rez-de-chaussée à 0,90 m du sol, là où s'arrête la coulisse.

Derrière celle-ci, deux lourds vantaux de bois clôturaient le passage. Ils devaient pivoter dans les crapaudines en pierre, aujourd'hui refaites en ciment, et s'effacer contre les parois, juste avant le départ de banquettes en maçonnerie ⁽⁹³⁾. Ces parois de rabat portent des traces d'arrachements inexplicables. Les trous qui permettaient d'encastrier une traverse de blocage sont toujours visibles dans les murs ⁽⁹⁴⁾.

Quant aux banquettes, elles diminuent la largeur au sol du porche ⁽⁹⁵⁾, bien qu'il s'élargisse vers la cour ⁽⁹⁶⁾. A partir d'elles, le passage est couvert d'une voûte en berceau dont la retombée est soulignée par des cordons biseautés (fig. 15). Ces maçonneries, assez hautes et étroites ⁽⁹⁷⁾, peuvent avoir été conçues pour servir de chasse-roues.

L'entrée du château était donc solidement gardée. Pour traverser le passage, il fallait franchir une série d'obstacles presque insurmontables. La seule chance des assaillants était alors : agir par surprise, profiter d'une trahison ou établir un blocus qui conduirait les assiégés à la famine. Une fois parvenus dans l'enceinte, ils étaient alors bloqués par les tirs du puissant donjon, des courtines et des tours dont aucun accès n'était direct.

b) *Son organisation interne*

Rez-de-chaussée (fig. 14)

A ce niveau, les tours constituent deux entités distinctes engagées dans le bâtiment. Elles portent une voûte en cul-de-four et un berceau en plein cintre sur la travée droite.

L'accès se faisait par la cour, mais les portails actuels, du XVIII^e siècle ⁽⁹⁸⁾, ont remplacé les entrées primitives (fig. 15). Une seule trace en reste perceptible aujourd'hui, du côté de la tour 1 : il s'agit de la base du piédroit gauche d'une porte, en calcaire de grand appareil ⁽⁹⁹⁾.

Le rez-de-chaussée ⁽¹⁰⁰⁾, entièrement enduit, était percé d'archères à banquettes flanquant le passage médian et les courtines A et B. Une troisième archère s'ouvrait vers le pont; la tour 1 en conserve la trace intérieure mais dans la tour 2, la zone correspondante fut éventrée par une porte. Dans cette tour, la paroi sud-est présente une grande cavité surbaissée partant du sol ⁽¹⁰¹⁾, dont la fonction est obscure.

Elle révèle aussi l'unique accès à l'étage du châtelet. Comme on l'a déjà signalé ⁽¹⁰²⁾, une porte bouchée est visible à 3,10 m du sol (fig. 20). Un escalier, logé dans le mur, menait au chemin de ronde A, établi à 6,35 m du sol. Il pouvait également conduire à l'étage du corps de garde dont le niveau actuel est probablement primitif ⁽¹⁰³⁾. Il suffisait d'une marche pour combler la différence de niveau entre la courtine et le châtelet.

Dans la tour 1, il semble qu'il n'y ait pas eu de communication entre le rez-de-chaussée et le premier étage. En façade cependant, le châtelet garde, à droite, le témoin d'une porte surélevée en calcaire, surmontant d'épais arrachements ⁽¹⁰⁴⁾ (fig. 15). Ou conduisait-elle et quel est ce départ de muraille ?

L'hypothèse d'un escalier abrité dans l'épaisseur du mur nord-ouest vient immédiatement à l'esprit ⁽¹⁰⁵⁾. Comme au sud-est, l'escalier aboutit probablement au niveau de la courtine B et y donne accès. Mais le chemin de ronde et l'étage du châtelet étaient peut-être isolés de ce côté.

En effet, une communication fut établie au sud-ouest par un passage en encorbellement, construit à l'angle de la courtine et de la tour 1 (fig. 21). Ce système semble trop compliqué pour être primitif. Aurait-on construit dès l'origine un passage extérieur à l'enceinte, alors que partout ailleurs les liaisons sont directes ? Dans le châtelet même, le corps de garde et la courtine A communiquaient par l'escalier logé dans le mur sud-est. Pourquoi n'aurait-on pas fait de même au nord-ouest ? De plus, la maçonnerie de cette construction ne semble pas liée à la courtine ni à la tour 1. Les parements paraissent avoir été entaillés après coup pour mieux asseoir le passage. En dernier lieu, la petite fenêtre qui éclaire est différente de toutes les baies primitives ⁽¹⁰⁶⁾.

Si cette communication est postérieure, comme on le pense, cela suppose qu'à l'origine, il n'existait pas de lien entre la courtine B et l'étage du corps de garde; sinon, ce passage n'aurait pas été nécessaire.

Pour quelle raison le réseau défensif était-il coupé vers la courtine B ? Cela semble illogique à première vue mais on peut l'expliquer dans le contexte général de la défense. Il est possible, en effet, qu'il y ait eu, à l'intérieur même de la cour, un deuxième rempart qui formait un réseau défensif interne, réunissant dans une petite enceinte le logis, la chapelle et le donjon.

Ainsi, la porte surélevée, en façade du châtelet, surmonte d'épaisses traces d'arrachements ⁽¹⁰⁷⁾ (fig. 15).

Celles-ci indiquent incontestablement le départ d'une muraille perpendiculaire qui, suivant l'axe des arrachements, devait rejoindre le donjon à son angle nord-ouest.

Un seul argument contredit cette hypothèse : on ne voit aucun vestige d'un parapet le long du piédroit gauche de la porte. Peut-on imaginer la présence d'un parapet en bois ? Celui-ci, pouvant être enlevé en période calme, aurait considérablement réduit la hauteur de la muraille (108), qui privait déjà le logis d'une certaine lumière.

Quoi qu'il en soit, les arguments en faveur d'une seconde enceinte sont les plus nombreux et les plus solides.

Le corps de garde devait être isolé de la courtine B puisqu'on les relia postérieurement par le passage en encorbellement (109). L'accès à la courtine B ne pouvait donc se faire de ce côté que par l'escalier du mur nord-ouest et donc par la porte surélevée en façade que, seul un chemin de ronde pouvait desservir. Et que pouvait-il rejoindre si ce n'est le donjon construit face au châtelet d'entrée (110) ? Si ce dernier tombait aux mains des assaillants, les tours et courtines orientales étaient rapidement envahies puisqu'elles étaient toutes reliées au niveau du premier étage. En coupant le passage vers la courtine B, l'avance était bloquée de ce côté. Il restait à l'assiégé les parties vitales du réseau qui, reliées par la muraille à travers la cour, constituaient un circuit fermé d'une grande valeur défensive. Cette force était accrue par la position du donjon dans la seconde enceinte. Pour ainsi dire extérieure à celle-ci par sa masse, il devait cependant participer entièrement à la défense par l'organisation interne. Car une communication ne pouvait exister entre le donjon et la courtine E puisque celle-ci rejoignait la tour-chapelle, comme en témoigne la porte toujours existante (111). Cette porte donnait uniquement accès, par l'escalier abrité dans le mur (fig. 32), aux combles de la chapelle qui devaient sans doute être isolés du donjon. Ces combles, dominant le chemin de ronde E, étaient inutiles pour l'ennemi qui possédait déjà les courtines orientales. Ils étaient de plus commandés par le donjon.

Le second rempart protégeait également le logis, plus vulnérable vers la cour où s'ouvraient les fenêtres, et contribuait peut-être à distinguer la basse-cour de la haute-cour seigneuriale près du logis.

Si l'on retient l'hypothèse d'une muraille intérieure (112), il faut supposer qu'elle était percée d'une porte, assurant en temps de paix la liaison directe entre les deux parties. Le donjon, en forte saillie sur la seconde enceinte, pouvait parfaitement défendre cette entrée.

Premier étage

L'étage du châtelet devait être réservé au corps de garde. La disposition intérieure était très simple : une grande salle rectangulaire (113) couvrait l'entièreté

de la superficie du bâtiment, atteignant à elle seule quelque 128 m². Un mur de refend longitudinal (114) séparait le corps de garde des tours semi-circulaires (115) et de la galerie. Avec cette dernière (116), la surface utile de l'étage réunissait donc près de 160 m².

La partie centrale du mur de refend, plus épaisse, est supportée par la première arcade en tiers-point du porche (117). L'assommoir (118), ouvert devant ce mur, était desservi par la galerie, tandis que la herse, sans doute commandée du second étage (119), glissait derrière cet écran qui lui servait de guide. Quant au niveau de l'étage, il est probablement primitif (120) puisqu'il s'appuie sur les reins des voûtes du rez-de-chaussée (121).

L'éclairage du premier étage devait être assuré par les ouvertures des pignons, mais surtout par des fenêtres sur la cour. Ces dernières ont pratiquement disparu car de grandes baies du XVIII^e siècle diffusent aujourd'hui la lumière (122). Il en subsiste cependant une trace à droite, entre la première et la seconde fenêtre : le départ d'un arc qui dessinait un plein cintre ou un léger tiers-point (123). Ses cinq claveaux restants, étroits (124), sont en grès; ils indiquent peut-être la forme réelle de l'ouverture, comme aux fenêtres de la chapelle (fig. 37). Mais dans ce cas la hauteur devait en être fort importante (125), puisque son sommet se situe à 3 m du plancher. Mais ce départ d'arc peut aussi être la trace d'un arc de décharge qui aurait épousé la forme d'un linteau en calcaire. Si on restitue une hauteur de 1,50 m à ce type de fenêtre (126), le seuil de la baie serait à 1,10 m du plancher. Le nombre des fenêtres primitives est impossible à déterminer; la maçonnerie fut perturbée lors des percements du XVIII^e siècle.

Les pignons étaient percés d'une porte au sud-est (fig. 19) et d'une fenêtre au nord-ouest (127). Ces ouvertures, très hautes par rapport au niveau du plancher (128), sont inexplicables, si ce n'est la porte qui a pu avoir une relation avec le hourdage, comme on le verra.

Quant aux deux tours engagées, aucun percement ne leur donnait le jour à l'origine, excepté les deux longues meurtrières à glacis. Par après, deux fenêtres furent ouvertes lors de l'aménagement du châtelet en habitation (129).

Le premier étage était donc le lieu où pouvait se tenir aisément une garnison. L'espace et la hauteur de l'étage étaient largement suffisants (130). Les fenêtres, percées surtout du côté de la cour, diffusaient probablement une lumière assez abondante.

Il semble qu'il n'y ait pas eu de chauffage; on ne décèle aucune trace de cheminée.

Les possibilités de défense active étaient limitées à ce niveau. Seuls l'assommoir et les meurtrières à

glacis avaient une valeur offensive. L'étage, isolé du rez-de-chaussée et de la courtine B ⁽¹³¹⁾, était cependant en communication directe avec le chemin de ronde A et donc, avec le réseau oriental des courtines.

Deuxième étage

Le premier et le deuxième étage devaient communiquer par un escalier de bois intérieur. Il fallait une liaison commode, en effet, car le second étage réunissait les éléments essentiels de la défense : fenêtres pour le guet, archères, commande de la herse, probablement des hourds.

Sa disposition était à peu près semblable à celle du niveau inférieur. Mais ici, les tours semi-circulaires étaient sans doute incorporées à la grande salle sous combles, sans séparation ⁽¹³²⁾. La galerie du premier étage, nécessaire pour l'assommoir, n'existe plus ici et la partie centrale du mur de refend devient le mur extérieur (fig. 34).

Essayons de déterminer en premier lieu le niveau primitif du second étage, même si les indices sont ténus pour le faire avec certitude. Le sol actuel ⁽¹³³⁾, posant sur des poutrelles métalliques, est du XIX^e siècle ⁽¹³⁴⁾. Mais plusieurs éléments semblent indiquer qu'il ne reprend pas le niveau primitif. Dans les deux pignons, on remarque, au-dessus du sol, le sommet d'une ouverture qui éclairait le premier étage ⁽¹³⁵⁾.

L'une, au sud-est ⁽¹³⁶⁾, dépasse de 0,30 m, mais la seconde, au nord-ouest ⁽¹³⁷⁾, ne laisse plus paraître que deux claveaux. Elles permettent immédiatement de conclure que le niveau du deuxième étage était certainement plus haut jadis. Or, on constate dans le pignon nord-ouest un très net ressaut ⁽¹³⁸⁾, à + 0,80 m du niveau actuel. Il existe aussi au sud-est, moins large et beaucoup plus irrégulier à cause de l'aménagement postérieur d'une cheminée en briques ⁽¹³⁹⁾.

D'autre part, deux fenêtres à banquettes ⁽¹⁴⁰⁾ dans les pignons sont actuellement à 1,20 m du sol, ce qui semble fort haut. Leur accès serait aisé si le niveau était relevé de 0,80 m. Les sommiers portant le plancher devaient être disposés transversalement, c'est-à-dire selon l'axe nord-est - sud-ouest ⁽¹⁴¹⁾, car la portée aurait été beaucoup trop importante dans le sens longitudinal ⁽¹⁴²⁾. Il ne reste malheureusement aucune trace de boulin, mais le fait est explicable.

Le mur bahut de la façade nord-est, diminué de hauteur ⁽¹⁴³⁾, a subi de tels remaniements qu'il n'offre plus aucune base sérieuse à l'observation. De même, on peut comprendre l'absence de boulin au sud-ouest car le mur de refend, qui sépare les tours et la salle, a de grandes chances d'être postérieur. A l'origine, les sommiers devaient sans doute poser sur

l'arase du mur de refend du premier et supporter des solives perpendiculaires.

L'économie interne du deuxième étage devait présenter une organisation différente. La grande salle, aujourd'hui séparée des tours, était sans doute en communication directe avec elles. Le mur de refend actuel ⁽¹⁴⁴⁾, établi sur celui du premier ⁽¹⁴⁵⁾, semble en effet postérieur. Sa maçonnerie n'est pas liée aux pignons où elle bute. De plus, le mur de pierre est hétérogène, contrairement aux maçonneries primitives. Enfin, dans le pignon sud-est, une cavité bien appareillée ⁽¹⁴⁶⁾ est recoupée par cette paroi perpendiculaire. L'absence de séparation à ce niveau semblait logique; elle facilitait l'accès aux tours dont le rôle défensif, plus important qu'au premier, devait être assumé sur tout leur pourtour par des fenêtres de guet et des archères ⁽¹⁴⁷⁾.

Quant à la partie centrale du mur de refend ⁽¹⁴⁸⁾, elle constitue en fait le mur extérieur unissant la façade des deux tours (fig. 34). A l'intérieur, cette zone remaniée conserve des éléments primitifs. A l'origine, son parement devait dessiner une retraite ⁽¹⁴⁹⁾, juste au-dessus du passage du rez-de-chaussée, car on remarque deux angles primitifs, distants de 3,65 m; ceux-ci portent à la base d'épaisses traces d'arrachements perpendiculaires ⁽¹⁵⁰⁾ sur une hauteur de quelque 0,70 m ⁽¹⁵¹⁾. L'espace compris entre ces arrachements correspond à la largeur de la herse et les maçonneries, lorsqu'elles étaient intactes, devaient se situer dans l'axe vertical de celle-ci ⁽¹⁵²⁾.

Il est donc très probable que ces traces soient les derniers témoins des avancées en maçonnerie ⁽¹⁵³⁾, nécessaires pour l'axe du treuil de la herse. Les arrachements sont visibles à partir du sol actuel, soit à 0,80 m sous le niveau primitif.

Pourquoi les avancées ont-elles été amorcées sous le niveau primitif et non pas seulement à partir de ce dernier? En d'autres mots, pour quelle raison l'épaisseur du mur de refend ⁽¹⁵⁴⁾ varie-t-elle, non pas à partir du second étage primitif, mais à 0,80 m sous ce dernier? Cela pourrait s'expliquer pour permettre la pose des sommiers du plancher.

A l'origine, seul existait donc au sud-ouest un mur central ⁽¹⁵⁵⁾. Avec les pignons, il pouvait aisément porter la charpente de la grande salle. Celle-ci, sans doute en simple bâtière, retombait probablement au nord-est au niveau du plancher, tandis qu'elle devait s'appuyer au sud-ouest sur les pignons et sur le mur central que des sablières réunissaient. La portée de celles-ci atteignant au maximum 6,45 m de longueur ⁽¹⁵⁶⁾, la pose de la charpente était donc parfaitement réalisable sans le refend actuel. Il est certain que ces hypothèses n'ont pas valeur absolue, car le mur sud-ouest a été considérablement remanié au second. Mais les indices signalés sont en relation

certaine avec le fonctionnement de la herse. Même s'ils ne s'expliquent pas en toute clarté, ils permettent de présumer que la commande de la herse se faisait à cet étage, à l'aide d'un treuil (157). Les pignons sud-est et nord-ouest étaient en outre percés de fenêtres de guet (158) qui surplombaient les chemins de ronde A et B et commandaient leurs murailles. Une fenêtre à banquette existe dans chacun des pignons (159), mais il y en avait certainement deux à l'origine, du moins dans le pignon nord-ouest. En effet, on accède dans les combles du châtelet par une porte surélevée, taillée postérieurement dans ce pignon. Or à l'intérieur, le piédroit gauche de cette porte (160) est parfaitement appareillé, comme ceux de la fenêtre toujours en place à sa gauche. De plus, le premier claveau du cintre est encore visible et la hauteur totale du piédroit correspond exactement à celle de la fenêtre primitive (161). Il est certain que ces traces sont celles d'une seconde fenêtre (162). Quant au pignon sud-est, il offrait peut-être le même nombre de percements; mais une cheminée de briques postérieure a malmené la maçonnerie à l'endroit où la seconde fenêtre aurait pu se trouver; le parement extérieur présente d'autres désordres dans cette même zone.

La fonction défensive du deuxième étage était peut-être beaucoup plus importante encore qu'elle n'apparaît aujourd'hui. Chacun des pignons (163) était percé de cavités (164), situées à la même hauteur (165) et selon un intervalle assez régulier (166). Ces trous, surtout visibles de l'intérieur, ne sont pas des boulins de construction car, dans ce cas, leur appareillage n'aurait pas été soigné à ce point. On ne voit vraiment pas leur raison d'être si ce n'est de recevoir les madriers supportant un hourdage. Si les constructeurs ont prévu un tel dispositif pour les pignons dominant les chemins de ronde, il semble logique que ce hourdage l'ait été aussi pour les deux tours puisqu'elles protégeaient l'entrée même du château.

Les vestiges en sont pour ainsi dire absents puisque le sommet des tours a été reconstruit, probablement au xv^e siècle (167). Mais la tour 2 conserve au sud-est la trace d'un boulin dans une zone qui serait restée primitive, à sa jonction avec le pignon sud-est (fig. 19).

Ces boulins indiquent probablement le sol du hourd. En effet, le corps de bâtiment transversal du châtelet n'a pu s'élever bien davantage et n'a pu recevoir qu'une bâtière s'agençant avec les flèches coniques des tours contiguës. Par ailleurs, le hourd devait être mobile puisqu'il se développait devant le registre des fenêtres et meurtrières des tours qui, par référence aux autres tours, paraît l'héritier d'un même dispositif initial (167). Or, ce registre ne pouvait être masqué en permanence, sinon il devenait superflu

comme tel. C'est dès lors à un système analogue à celui qu'on rencontrera dans les tours d'angle qu'il faut, semble-t-il, songer ici, soit à un hourd démontable dont les poutres supérieures se raccrochaient à la charpenterie des tours. Son accès toutefois n'est plus décelable dans les tours mêmes qui ont été remaniées. Peut-être s'opérait-il par les hautes fenêtres à banquette des pignons. Quant à la porte bouchée à mi-hauteur du pignon sud-est, elle a pu faire office, comme dans la tour du logis, de relais supplémentaire et extérieur, grâce à des échelles escamotables, entre le chemin de ronde et la plateforme du hourd; sa véritable destination n'est pas encore claire.

Dernière interrogation enfin: pourquoi le châtelet fut-il construit au sud-ouest? Les impératifs topographiques, moins déterminants pour une forteresse de plaine, ont cependant guidé la disposition générale du château.

Le tracé des douves (fig. 10) révèle que le château n'y est pas centré mais déporté vers le sud-ouest. Le logis et la chapelle sont implantés au nord-est, là où les fossés s'écartent de la forteresse et laissent, au pied du château, une zone en déclivité assurant en soi une protection contre l'attaque par surprise.

La configuration des lieux est différente au sud-ouest: le terrain y est plat et les douves ceinturent le château de près. Le châtelet d'entrée faisait face à cette zone plus vulnérable, tandis que les parties réservées au seigneur profitaient au nord-est d'un relatif isolement (168).

2. TOUR DE LA CHAPELLE

Après une description extérieure et intérieure de l'état actuel, on recherchera l'état primitif du système défensif de la tour, pour envisager ensuite la chapelle qu'elle abrite.

Etat actuel

Imposante par sa masse et sa vigueur (169), cette tour, par sa position centrale, protégeait le corps de logis et la courtine E. De plus, elle dominait l'ensemble de la plaine au nord-est et pouvait ainsi prévoir toute action ennemie de ce côté.

Indépendamment de ses moyens de défense actifs, elle opposait, par son inertie, une solide résistance: sa muraille, d'une épaisseur de 3,10 m à la cave, atteint encore 1 m à son sommet, profitant ainsi d'un talutage important. La maçonnerie, bien qu'érodée, présente un aspect homogène dans presque sa totalité; seules quelques zones ont été nettement reprises. Elle offre à sa base de hautes assises de pierre en appareil régulier, décroissant d'importance à mesure de l'élévation. La tour était ainsi protégée contre la

Fig. 37. Tour de la chapelle. A remarquer les gros boullins destinés au montage d'un hourd.



mine et la sape, ce qui n'était plus nécessaire une fois dépassé la hauteur d'homme.

Le rez-de-chaussée (170) ne présente plus d'archère primitive. Seules deux arquebusières sont visibles dans les zones remaniées du sud-est et du nord-est.

Le premier étage est occupé par la chapelle (171). Celle-ci est éclairée par cinq hautes fenêtres, en léger tiers-point. Des claveaux de grès ferrugineux irréguliers en forment le cintre et les piédroits; leur appareillage fait immédiatement songer aux fenêtres de l'église de Corroy, bouchées sur la face est du pseudo-croissillon nord. Chaque fenêtre est dotée, au-dessus du cintre, de deux crochets pour un volet à bascule. Au sommet, six petites fenêtres éclairent les combles. Leur encadrement trapu en calcaire porte un linteau sur deux consoles en quart de rond (172); les crochets des volets à bascule sont toujours en place. Au sud-est, le bâtiment E cache la septième fenêtre, visible de l'intérieur. Quatre archères (173) percent la tour dans l'intervalle de ces fenêtres, assurant ainsi une défense rayonnante.

La toiture pose actuellement sur l'arase du mur, juste au-dessus des fenêtres.

La cave, dont la muraille atteint 3,10 m d'épaisseur, est voûtée d'un berceau surbaissé terminé en cul-de-four. La voûte est appareillée en petites assises de grès ferrugineux. Trois soupiraux l'éclairaient chichement au nord-est, sud-est et nord-ouest. Deux d'entre eux sont aujourd'hui bouchés par la surélévation du sol extérieur. Au sud-ouest, une petite niche est réservée dans la maçonnerie. Une colonne de briques tardive traverse la voûte.

Le rez-de-chaussée a été modifié au nord-est et au sud-est, où deux arquebusières ont été creusées ultérieurement. Le mur droit du sud-est fut également éventré pour établir une liaison avec le bâtiment E.

Une épine dorsale et deux voûtes de briques ont été construites postérieurement, lors des transformations de la chapelle.

Celle-ci s'élève à l'entresol. On y accède par un vaste escalier du XIX^e siècle, prenant son départ dans le vestibule du bâtiment H. L'aspect primitif disparaît sous un parement de plâtre du XIX^e siècle.

Deux travées droites, précédant l'hémicycle du chœur, sont voûtées d'ogives quadripartites sur plan barlong.

La voûte de chevet forme six voûtains contreboutés par une clé sise dans l'axe des deux premières fenêtres. Le profil des doubleaux présente deux tores séparés par un listel, tandis que les ogives dessinent deux tores séparés par une amande garnie d'un listel (fig. 39). Les nervures, épaisses et assez lourdes, retombent maladroitement sur des consoles plâtrées.

Le niveau des combles, défensif, offre quatre archères alternant avec sept petites fenêtres à banquette. Un étroit escalier de pierre (174), appartenant à la muraille au sud-est, conduit à l'arase du mur (175). Cette paroi révèle aussi une porte conduisant à une forte déclivité dans l'épaisseur même du mur. Celle-ci, encombrée de terre et d'éboulis, amorce une courbe après une descente de deux mètres (176).

Etat primitif du système défensif. Hypothèse

Le flanc nord-est du château, très important, réclamait une interruption dans l'enceinte. La puissante tour-chapelle, par sa forte saillie, eut pour rôle immédiat de protéger le corps de logis et la courtine E, mais aussi d'accroître la surveillance des alentours.

Le rez-de-chaussée était probablement percé de trois archères, comme toutes les autres tours. Il est logique qu'il y en ait eu deux, l'une au sud-est, pour garder l'ancienne courtine E; l'autre au nord-ouest, pour flanquer le corps de logis. On n'en trouve cependant pas trace car ces zones sont cachées (177) ou remaniées. De même au nord-est, une zone de reprise a peut-être fait disparaître une longue archère comme en possèdent les quatre tours d'angle (178).

Au niveau supérieur, la chapelle nécessitait des ouvertures pour éclairer le chœur. Situées à 6 m du sol, elles ne créaient pas un grand risque face à l'homme armé d'un arc, d'un bélier ou même d'une machine de jet. De plus, elles étaient protégées par des volets à bascule et un hourdage supérieur devait les garantir de toute escalade (179).

C'est au sommet de la tour, en effet, que se concentrait l'essentiel de la défense. La partie supérieure de la maçonnerie est primitive. De fait, son parement ne montre aucune reprise systématique et dans l'ensemble, il fait corps avec le niveau inférieur (fig. 37). De plus, un étroit escalier de pierre (180), visible de l'intérieur, s'appuie contre la muraille sud-est; partant du niveau des combles, il conduit à l'arase du mur où pose la toiture actuelle. Cet escalier est la preuve évidente qu'il existait à l'origine un passage au sommet. Enfin, les archères sont en tout point semblables à celles qui flanquèrent dès l'origine les courtines du château. En période de troubles, les petites fenêtres, servant normalement d'observatoire, étaient obturées par des volets à bascule, et c'est aux archères que se postait la garde.

Le passage au sommet de la tour suppose une superstructure autre qu'aujourd'hui, vraisemblablement un hourdage entièrement en matériaux périssables (fig. 38). En effet, aucun arrachement n'est visible sur l'arase du mur, et la maçonnerie ne révèle aucune trace de corbeaux de pierre sur lesquels aurait pu se

poser le hourd. Par contre, elle montre une suite de sept boulins de 35 sur 30 cm, percés au ras du sol primitif des combles, à 75 cm sous la rangée d'archères et de fenêtres à banquettes. Ces boulins servaient manifestement à glisser les madriers d'appui de certains éléments d'un hourd, par exemple des jambes de force. Ce hourd était-il mobile ou fixe; et quelle superstructure entraînait-il ?

L'existence de l'escalier contre la paroi sud-est rend la pose d'une toiture impossible sur l'arase même du mur; elle implique en revanche l'adjonction d'un étage supplémentaire fixe, sans doute en bois puisque le sommet des murs ne montre pas d'arrachement vers le haut. Du reste, une toiture pareille à celle des autres tours semble plus admissible qu'une couverture en terrasse, dont les parois ne gardent aucun souvenir.

Quant à la succession des boulins sous les fenêtres, elle dut servir au montage d'un hourd, qui ceinturerait l'étage de bois et non point celui des petites fenêtres, car ce dernier était dépourvu d'une porte d'accès comme celle des tours d'angle (181). Il est probable que ce hourd n'ait pas été fixé, puisque certains boulins sont ménagés exactement sous des fenêtres et que, par conséquent, ses jambes de force auraient en permanence contrecarré le rôle de tir et de guet de ces fenêtres.

Aussi l'unique solution consisterait-elle à voir la chapelle se terminer par une superstructure en bois, installée à l'aplomb des murailles. Celle-ci serait directement accessible par l'escalier des combles; au surplus, elle pourrait aisément se combiner avec une toiture normale, plus engoncée que sur la fig. 38, et avec la mise en place, en cas de danger, d'un hourd intermittent dont la saillie et le poids justifieraient qu'on ait cru devoir l'étaçonner par une série de rudes jambes de force.

Ce hourd, grâce à son encorbellement, devait commander le pied de la muraille par ses mâchicoulis de bois et protéger par là-même toutes les fenêtres de la tour. Cette couronne défensive dominait également le corps de logis et l'ancienne courtine E.

Le niveau des combles était donc un poste de garde contrôlant l'environnement du nord-ouest au sud-est; il était en communication avec la courtine E par l'escalier dérobé du mur sud-est (182).

La chapelle

La chapelle a subi des aménagements intérieurs au XIX^e siècle, probablement vers 1863. Un plan de cette époque (183) donne des indications pour la pose d'un carrelage, phase ultime de travaux de réaménagement. Mais en quoi consistèrent-ils ?

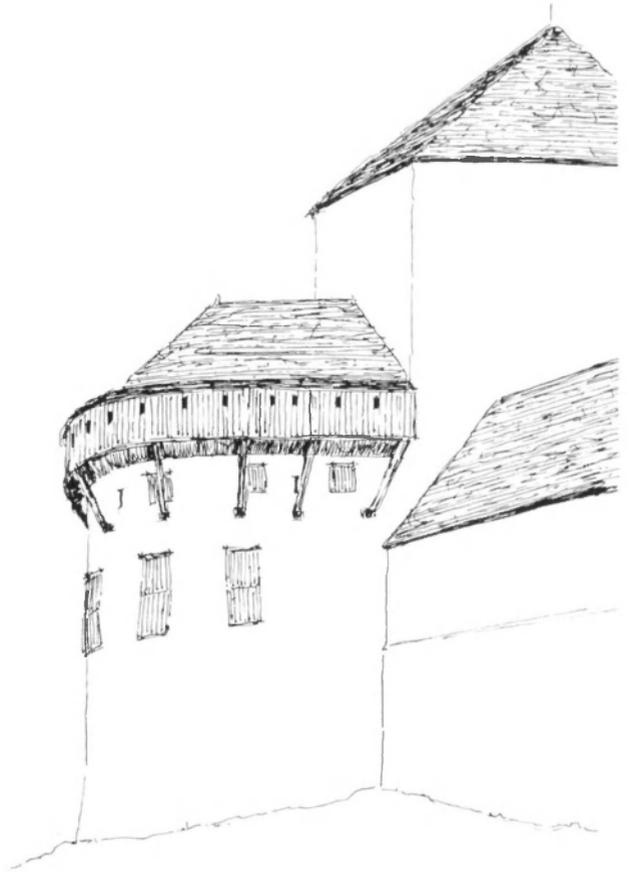


Fig. 38. Hypothèse de restitution de la chapelle hourdee

Il est certain que le gros-œuvre de la chapelle n'a pas été affecté. La paroi sud-ouest, qui attenait au donjon (184), était déjà percée au XVIII^e siècle (185); elle s'ouvre aujourd'hui sur le vaste escalier du bâtiment H (186).

Le sol de la chapelle, du XIX^e siècle (187), reprend sans doute le niveau primitif car les fenêtres du chœur sont à hauteur normale (188). Quant à la hauteur totale, elle a également été respectée puisque le niveau des combles est pour ainsi dire primitif (189).

Le parement de grès disparaît sous une épaisse couche de plâtre (190) : les murs droits sont rythmés par des colonnettes engagées, visibles sur le plan de 1863, tandis que les voûtes présentent un faux appareillage en assises régulières. Seules les nervures des voûtes, en pierre tendre (191), se détachent sur ce décor de plâtre gris-blanc. A première vue, leur aspect donne une appréhension.

Ainsi, la pierre jaune-ocre, par sa texture régulière, fait presque songer à de la pierre reconstituée, couverte d'une fine pellicule d'enduit. En grattant la sur-

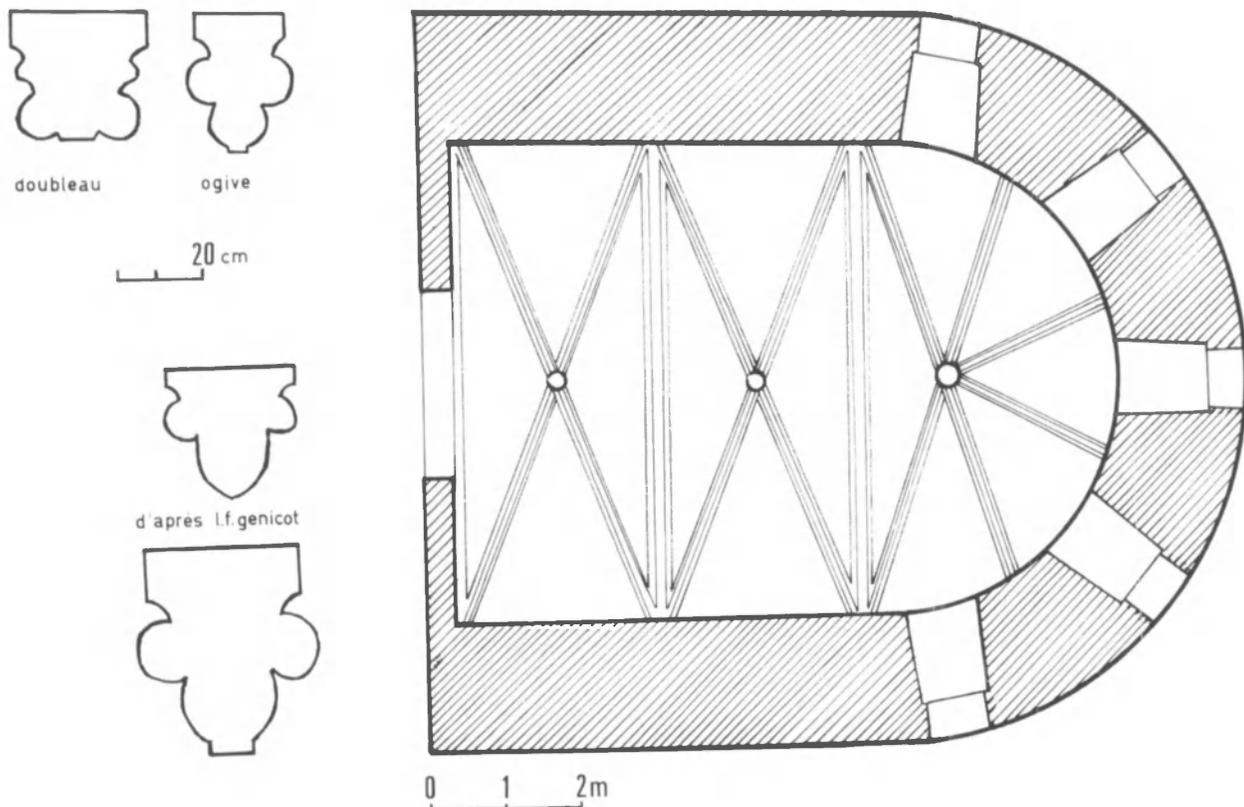


Fig. 39. Plan de la chapelle. Sur le côté, profils comparés des nervures de Corroy, Gembloux et Villers-la-Ville (de haut en bas).

Fig. 40. Eglise paroissiale Saint-Lambert. Fenêtres bouchées à l'extrémité de l'ancien collatéral nord (1^{er} tiers du XIII^e siècle).



face, une pierre blanche apparaît, malléable au ciseau.

Les nervures ne semblent avoir subi aucune dégradation. Mais en s'approchant, on remarque que des zones entières, trahies par les fissures, ont été colmatées avec du plâtre. La pellicule d'enduit a estompé ces réfections, de même que les joints des pierres qui, pourtant, se voient nettement de près.

D'autres éléments attirent également l'attention : l'imperfection du tracé de la voûte, la lourdeur du profil des nervures (fig. 39) et la maladresse de leur retombée semblent en contradiction avec l'aspect académique des apports du XIX^e siècle. Ainsi, le tracé de la voûte de la chapelle n'est pas encore « classique » : le contrebutement des nervures du chevet n'est pas situé sur le doubleau. La clé, au contraire, est reculée vers l'intérieur, comme à Ste-Gudule de Bruxelles, à St-Mort à Huy, à l'église de Bouvignes ou, pour choisir un exemple plus rural, au chœur de Tourinnes-la-Grosse.

Le voûtement semble conçu sans formerets (192), à moins que ceux-ci ne soient cachés par le plâtras. De toute façon, même sans formeret, la voûte peut être authentique. Techniquement, le formeret n'est pas indispensable, surtout quand les murs sont épais (193).

D'autre part, le profil des nervures, assez lourd, est caractéristique du XIII^e siècle (194) : pas de raffinement ni de complication dans le dessin. Quant à la retombée des nervures, plus que maladroite, elle se noie dans l'épaisse couche de plâtre. Cette dernière habille également les consoles qui cachent certainement des culots de pierre. Si la réalisation du parement et des nervures avait été conçue en même temps, leur jonction aurait-elle été si peu soignée ?

Si on suppose que la voûte de la chapelle est du XIX^e siècle, plusieurs questions se posent : pourquoi avoir choisi de refaire un tracé de voûte qui se cherche encore ? De même, pourquoi avoir choisi un profil de nervure si primitif ? Les constructeurs du XIX^e siècle auraient-ils poussé « l'archéologisme » jusqu'à reproduire les imperfections inhérentes à toute nouvelle technique ? Pourquoi avoir empâté dans le plâtre la retombée des nervures si l'ensemble était contemporain ? Pourquoi avoir mis un formeret de plâtre à la grande arcade du sud-ouest, et seulement là ? Si le voûtement n'est pas primitif, aurait-on pu le refaire en maintenant, au niveau des combles, le petit escalier conduisant à l'arase du mur ? De plus les nervures auraient-elles déjà subi, après 1863, des dégradations telles qu'elles auraient nécessité un colmatage ?

Tous ces indices sont troublants. Certes, il n'est aucune preuve absolue de l'authenticité de la voûte, mais de fortes présomptions. Une chose est sûre : les nervures ont été restaurées ; le plâtre et l'enduit les ont uniformisées. De même, les trois clés de voûte, au décor végétal géométrique, ont subi de fortes restaurations. Si ce voûtement datait de l'aménagement de 1863, les restaurations auraient donc été effectuées postérieurement, par le grand-père (195) ou le père (196) du propriétaire actuel, le marquis Jean de Trazegnies. Or, ce dernier a affirmé qu'on n'avait pas travaillé à la chapelle du vivant de son père. Comme l'aménagement actuel a été réalisé vers 1863, il est peu probable qu'entre cette date et la fin du siècle, les nervures aient nécessité une nouvelle restauration.

On peut donc supposer que cette dernière date bien de 1863 (197) et, par conséquent, que les nervures lui sont antérieures. Si elles ne sont pas du XIX^e siècle, elles ne peuvent être que primitives, car « l'archéologisme » ne préoccupait guère encore les hommes du XIV^e siècle au XVIII^e siècle.

Ce problème mériterait d'être éclairci. Car l'authenticité du voûtement apporterait la preuve que l'architecture militaire et l'architecture religieuse ont évolué parallèlement et qu'elles ont adopté les formes et techniques de la révolution gothique au même moment et en passant par les mêmes tâtonnements. L'architecture militaire ne serait plus considérée, ainsi qu'on l'a fait souvent (198), comme une architecture retardataire. Les différences entre les deux types d'architecture ne seraient pas imputables à l'ignorance ou l'incapacité, mais à l'importance et à la *fonction* du bâtiment, ou d'une de ses parties. D'ailleurs, lorsqu'un village possède une église et un château qui sont probablement contemporains (199), ne serait-il pas logique que ce soit les mêmes maçons qui aient construit les deux édifices (199 bis) ?

On ne peut malheureusement plus comparer le voûtement de la chapelle castrale avec celui de l'église, car ce dernier est postérieur à l'état premier.

Mais on peut établir un lien entre les fenêtres de la chapelle et celles du pseudo-croissillon nord de l'église, du côté est (200) ; elles se ressemblent étrangement (fig. 37 et 40). Ainsi, lorsque les fonctions sont similaires, en l'occurrence la fonction religieuse, les formes et les techniques employées le seraient aussi ; dans la mesure, évidemment, où l'on rapproche deux constructions dont les commanditaires ont le même rang social (201).

Si le voûtement de la chapelle est primitif, il serait un élément important pour la chronologie du château (202). On aurait au surplus la preuve que, dans un même château, les formes varient avec les fonctions. Les tours de garde (203), qui ne sont en rien liées à la vie du seigneur, sont voûtées d'arêtes ou en calotte, donc d'une manière traditionnelle et en quelque sorte « retardataire » pour l'époque ; elles ne nécessitent aucun raffinement ; seule la fonction détermine ici le choix de la forme et de la technique.

Mais lorsqu'il s'agit de la chapelle castrale, on utilise un autre vocabulaire parce que la fonction est différente, mais aussi parce qu'une motivation sociale entre en jeu. C'est la chapelle du seigneur : question religieuse ? Oui, mais question de prestige aussi ! Formes et techniques nouvelles sont l'expression d'une situation sociale.

3. DONJON

Le château de Corroy ne garde aucune trace d'un donjon. Pourtant, un ensemble de cette importance ne peut se concevoir sans tour maîtresse. Celle-ci participe à la défense de la forteresse et sert d'ultime refuge. Divers auteurs (204) signalent qu'un donjon

occupait le centre de la cour et qu'il fut démoli en 1718.

Un seul document permet de croire à son existence : la gravure d'Harrewyn (fig. 1), publiée en 1692⁽²⁰⁵⁾. Ce document iconographique semble assez fidèle car la distribution des volumes toujours existants est parfaitement respectée. Il montre au second plan, derrière le châtelet d'entrée, une puissante construction rectangulaire, couverte d'une haute bâtière à croupes. Actuellement, aucun bâtiment semblable n'occupe cet emplacement. Il est plus que probable qu'il s'agisse là du donjon, au centre de la cour ou englobé dans l'enceinte, ce qu'il n'est pas possible de dire à partir de cette gravure.

Ainsi, le donjon existait toujours en 1692. Par contre, il a disparu sur les dessins de 1743⁽²⁰⁶⁾ (fig. 2 et 5). Il est dès lors possible que la date de 1718, avancée par certains auteurs, soit exacte; en effet, des travaux importants furent effectués dans la première moitié du XVIII^e siècle⁽²⁰⁷⁾, notamment en 1718-1719, comme l'indiquent le blason daté de la barbacane et les ancras visibles sur les deux cheminées de l'aile B.

Un élément d'un autre ordre permet de croire à l'existence du donjon. Plusieurs textes du XVI^e siècle parlent de la « grande thour »⁽²⁰⁸⁾, « la grosse thour »⁽²⁰⁹⁾ ou la « grosse tour de Vianden »⁽²¹⁰⁾. Cette grosse tour désigne probablement le donjon. Le vocable, repris à la tradition orale, a dû être réservé à une tour importante et unique. Or, aucune tour du château ne se distingue des autres par son ampleur, si ce n'est la tour de la chapelle et peut-être les tours flanquant l'entrée. Il ne peut s'agir de la tour-chapelle, car celle-ci n'a jamais eu la cheminée dont le texte parle. Quant aux tours d'entrée, elles sont plus importantes que les autres, mais elles ne sont pas uniques et n'ont pas non plus de cheminée.

Comment déterminer l'emplacement du donjon ? Seule la logique de l'organisation interne permet de proposer une solution. Supposons le donjon au centre de la cour. Dans ces conditions, ses possibilités ne sont pas totalement exploitées : il sert uniquement de refuge et ne participe pas, comme tel, à la défense active du château, puisqu'il est tout à fait indépendant de l'enceinte. De plus, sa masse assez importante encombre la cour⁽²¹¹⁾, juste en face de l'entrée, et gêne le passage.

Si on considère l'ensemble du château, il est beaucoup plus logique d'imaginer le donjon à l'emplacement du bâtiment H⁽²¹²⁾. On remarque de prime abord que le logis et la chapelle sont groupés. En faisant abstraction de toute construction en H, les volumes primitifs ne s'organisent pas d'une manière cohérente : la tour de la chapelle, à laquelle aboutit la courtine E, fait saillie sur le logis du côté nord-est et laisse une grande surface libre vers la cour. Il est

difficile de concevoir un plan avec de tels décrochements, qui n'auraient d'ailleurs aucune raison d'être. Justement, ce grand espace⁽²¹³⁾ appelle une construction attenante au logis et à la chapelle. La photographie aérienne (fig. 13) est très éloquent à ce sujet. Il est normal que le logis, la chapelle et le donjon aient été réunis car ce sont les constructions réservées au seigneur⁽²¹⁴⁾. Ce groupement très logique détermine peut-être, d'une manière décisive, l'emplacement du donjon.

Il est certain que la position de cette tour maîtresse, tournée vers l'intérieur de l'enceinte, lui assignait surtout un rôle de refuge. Mais lorsque l'ennemi était proche, elle pouvait certainement participer à la défense active. Etablie face à l'entrée, mais avec un recul suffisant, elle devait, par sa hauteur, commander l'ensemble de la cour, protéger le logis et flanquer l'enceinte intérieure qu'on a envisagée⁽²¹⁵⁾. Son rôle était celui de la dernière chance.

Un autre élément plaide en faveur de cet emplacement : la construction du XIX^e siècle, en H, et avant elle, le corps central du XVIII^e siècle laquelle a remplacé (fig. 2)⁽²¹⁶⁾ présentent une avancée qui reprend peut-être, par tradition visuelle, le thème du donjon saillant.

D'après la gravure d'Harrewyn, celui-ci apparaît de plan rectangulaire. Adossé à la chapelle, il devait alors mesurer 10 m de largeur⁽²¹⁷⁾ sur plus de 10 m de longueur. Les caves du bâtiment H sont partiellement en pierre⁽²¹⁸⁾; elles ne peuvent être primitives car les murs sont beaucoup moins épais que ceux de la tour 3 à ce niveau⁽²¹⁹⁾. Un mur, cependant, est peut-être d'origine : il s'agit de la paroi nord-est⁽²²⁰⁾ qui sépare actuellement la tour 3 du bâtiment H. Le reste de la construction du XIX^e siècle est en brique⁽²²¹⁾, du moins pour ce qui apparaît à l'extérieur puisque l'intérieur est plafonné. Dans les combles cependant, les murs nord-ouest et sud-est, relativement peu épais⁽²²²⁾, sont en pierre sans qu'on puisse l'expliquer. Leur maçonnerie présente des désordres importants.

Un seul élément matériel, peut-être le dernier vestige du donjon, mérite d'être souligné, même s'il reste quelque peu obscur (fig. 22). Il s'agit d'un angle et d'une partie du mur nord-ouest, en grès ferrugineux, qui émergent entre les toitures du logis et de la tour-chapelle. Leur appareillage ressemble étrangement aux maçonneries primitives. De plus, l'emplacement de ce témoin correspondrait parfaitement au mur nord-ouest et à l'angle nord du donjon. Mais la raison pour laquelle ce mur est peu épais reste inexplicable⁽²²³⁾. De toute façon, que l'angle soit primitif ou non, il est probable que le donjon était adossé à la chapelle.

Cette conception de l'organisation semble correspondre à la cohérence du château. Divers auteurs font d'ailleurs remarquer que le donjon, à l'origine construction de défense isolée, est de plus en plus communément englobé dans l'ensemble à partir du XIII^e siècle (²²¹).

Il est curieux de constater à ce sujet, que l'ancien donjon, en H, était ainsi au centre des douves (fig. 10 et 11). Il est très possible qu'un donjon isolé, accompagné de constructions en bois, ait occupé le site avant le XIII^e siècle. Il pouvait être entouré de douves dont le tracé fut peut-être repris ou amplifié au XIII^e siècle. On peut aussi imaginer que le château actuel aurait été construit à partir de ce noyau plus ancien, conservé, voire englobé dans le nouvel ensemble. Ce phénomène, assez courant parce que logique (²²²), pourrait expliquer l'implantation globale du château, qui est déporté vers le sud-ouest.

Si les constructeurs ont dû tenir compte d'un donjon préexistant, il est normal qu'ils y aient adjoint le logis et la chapelle au nord-est. De ce côté, le terrain descend en pente douce vers les douves et apportait une protection naturelle; la chapelle, au surplus, était presque orientée grâce à cette disposition. Le château devait alors se développer vers le sud-ouest, où le châtelet d'entrée faisait face à la zone la plus accessible.

4. TOURS D'ANGLE

Les quatre tours d'angle, orientées vers les points cardinaux, ne nécessitent pas de grands développements. Leur conception répond à nouveau aux mêmes impératifs : flanquer et commander les courtines, dominer les alentours.

L'imbrication des tours dans la ligne d'enceinte est encore relativement prononcée (²²⁶), bien que le flanquement soit déjà efficace. La tour nord, cependant, se dégage plus nettement du logis qu'elle protège d'autant mieux (²²⁷).

En élévation (fig. 42), les tours, moins volumineuses au nord-ouest (²²⁸), présentent un fruit accusé qui s'accroît au rez-de-chaussée (²²⁹) (fig. 28 et 41). Chaque tour comprend trois niveaux (²³⁰) : le rez-de-chaussée, toujours isolé du niveau supérieur; le premier étage communiquant avec les chemins de ronde; le deuxième surplombant les courtines; un escalier de pierre le relie au premier étage (²³¹).

L'opacité des murailles décroissait au fur et à mesure de l'élévation. Seules trois archères à banquettes apportaient un peu de lumière au rez-de-chaussée (²³²). Deux d'entre elles, biaisées, flanquaient les courtines. La troisième, beaucoup plus longue (²³³), était percée de front (fig. 43). La longueur de la

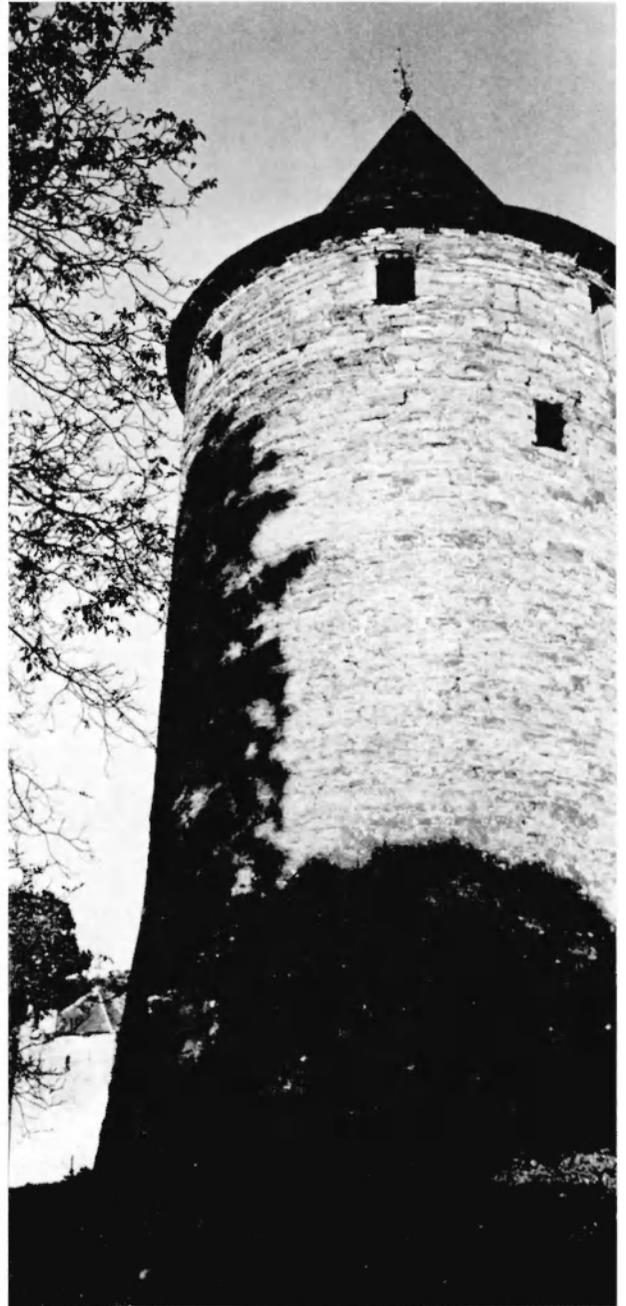
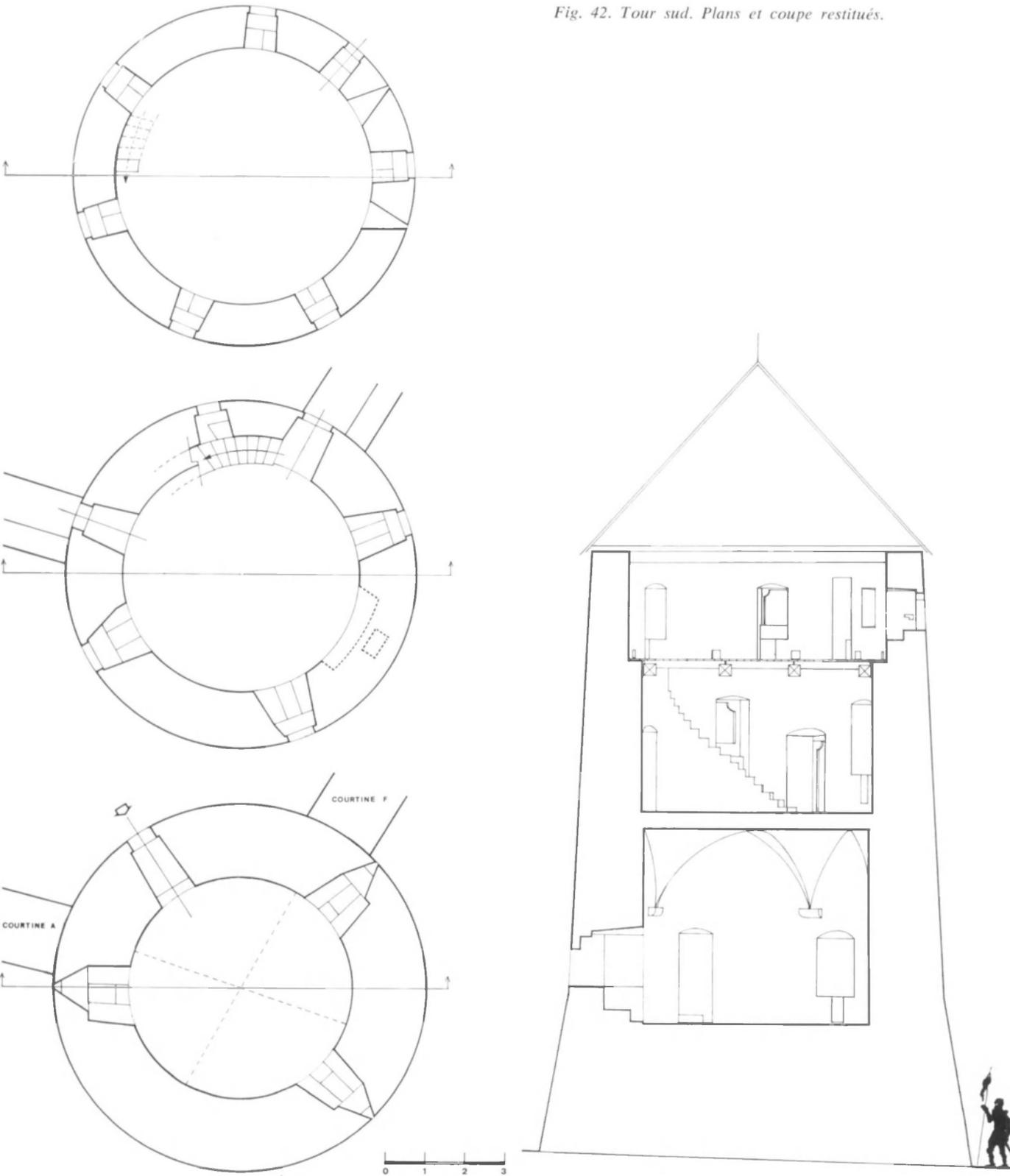


Fig. 41. Glacis et talutage de la tour sud.

Fig. 42. Tour sud. Plans et coupe restitués.



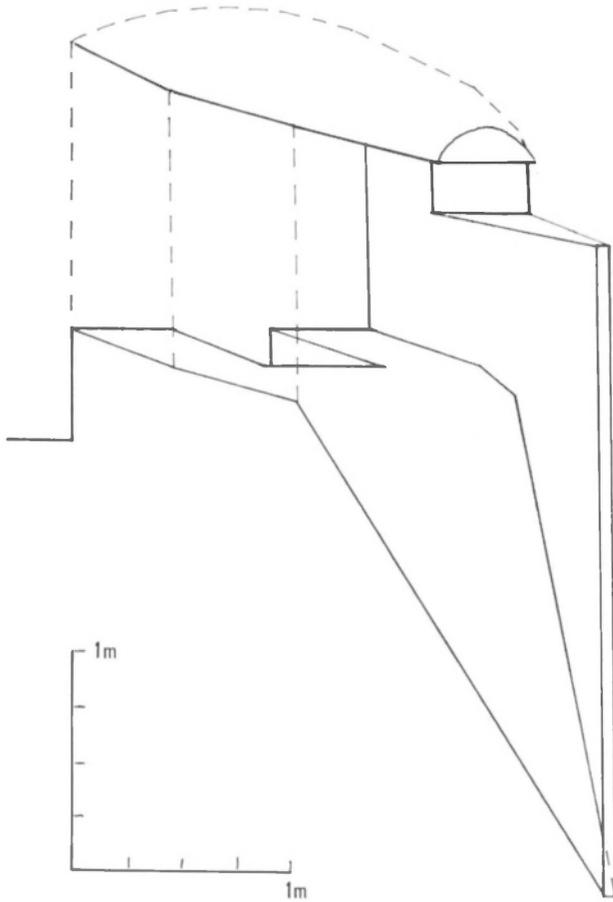


Fig. 43. Tour ouest. Coupe isométrique d'une grande archère du rez-de-chaussée, vue de l'extérieur.

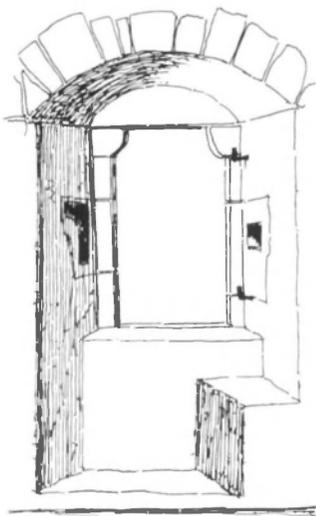


Fig. 44. Tour ouest. Fenêtre à banquettes du second étage, vue de l'intérieur.

fente permettait d'augmenter le champ de tir et de battre l'escarpe; mais ce type d'archère ne pouvait être multiplié sans risquer d'affaiblir la base de la maçonnerie et d'indiquer par là même l'endroit idéal à miner. La porte d'accès s'ouvrait sur la cour ou, dans le cas de la tour nord, sur le logis (²³⁴). Le rez-de-chaussée des tours est et sud est couvert d'une voûte d'arêtes retombant sur quatre solides consoles en quart de rond, tandis qu'il est voûté en calotte dans la tour ouest. Le premier niveau de la tour nord est aujourd'hui couvert d'un plafond.

Le premier étage, qu'on atteignait par les chemins de ronde, était plus lumineux. Quatre fenêtres à banquettes (²³⁵) perçaient la muraille, tant vers la cour que vers l'extérieur. Certaines ont été transformées ou bouchées, d'autres entièrement remaniées. A ce niveau, deux portes menaient aux courtines (²³⁶). Une traverse de bois, glissée dans des encoches, bloquait leur vantail (²³⁷). Dans les quatre tours, un plafond plat couvre l'étage.

Quant au second, il était ouvert sur tout le pourtour. Des fenêtres de guet, alternant irrégulièrement avec des archères et une porte, dominaient les alentours et assuraient une défense rayonnante (fig. 24, 28, 41). Ces nombreux percements, souvent bouchés, sont presque tous intacts (fig. 44). Certaines fenêtres sont pourvues d'une banquette de pierre; toutes n'en avaient peut-être pas (²³⁸). Elles ont un puissant linteau de calcaire posant sur deux consoles en quart de rond (fig. 18). Leur système de clôture apparaît nettement dans la tour ouest. Un volet extérieur, suspendu à deux crochets de fer, venait battre les montants de la fenêtre. A l'intérieur, un second volet fermait l'ouverture, comme en témoignent les gonds et l'orifice où glissait un loquet. Enfin, une traverse de bois bloquait le tout : deux cavités sont réservées dans l'embrasure; l'une d'elles est biaisée à la partie supérieure pour faciliter la mise en place de la traverse.

L'élévation des tours est sans doute restée sensiblement pareille (²³⁹). Il est peu probable, en effet, qu'un étage ait été supprimé car la hauteur des tours semble bien proportionnée par rapport à leur diamètre et aux courtines. Le surplomb d'un étage suffisait d'ailleurs pour commander les chemins de ronde et les abords du château, d'autant plus qu'un hourdage en renforçait au besoin la capacité opérationnelle.

Une succession de boullins carrés de 25 à 30 cm de section, espacés de 2 m environ, règne en effet sur le pourtour de cet étage, à quelque 70 cm sous le seuil des baies. Par surcroît, deux des tours d'angle conservent au même niveau une ouverture étroite et haute, qui est dépourvue de crochets extérieurs et qui surmonte deux forts boullins de 40 cm de côté (fig. 33). Il s'agit en l'occurrence de la porte d'accès

au hourd qui se développait au départ des sommiers coulissant dans les petits boullins. La tour ouest en garde vraisemblablement aussi la trace : une ouverture, visiblement raccourcie, se creuse précisément au même endroit, c'est-à-dire au revers de la tour par rapport au front principal de la forteresse; elle est également sommée d'un linteau sans crochets (fig. 28). Sur la tour du logis primitif, un autre système de communication devait sans doute s'établir entre le hourd et l'étage de l'habitation : une porte y est murée à mi-hauteur, en contrebas d'un robuste corbeau à rigole qui sert peut-être de relais entre le hourd et ce même étage.

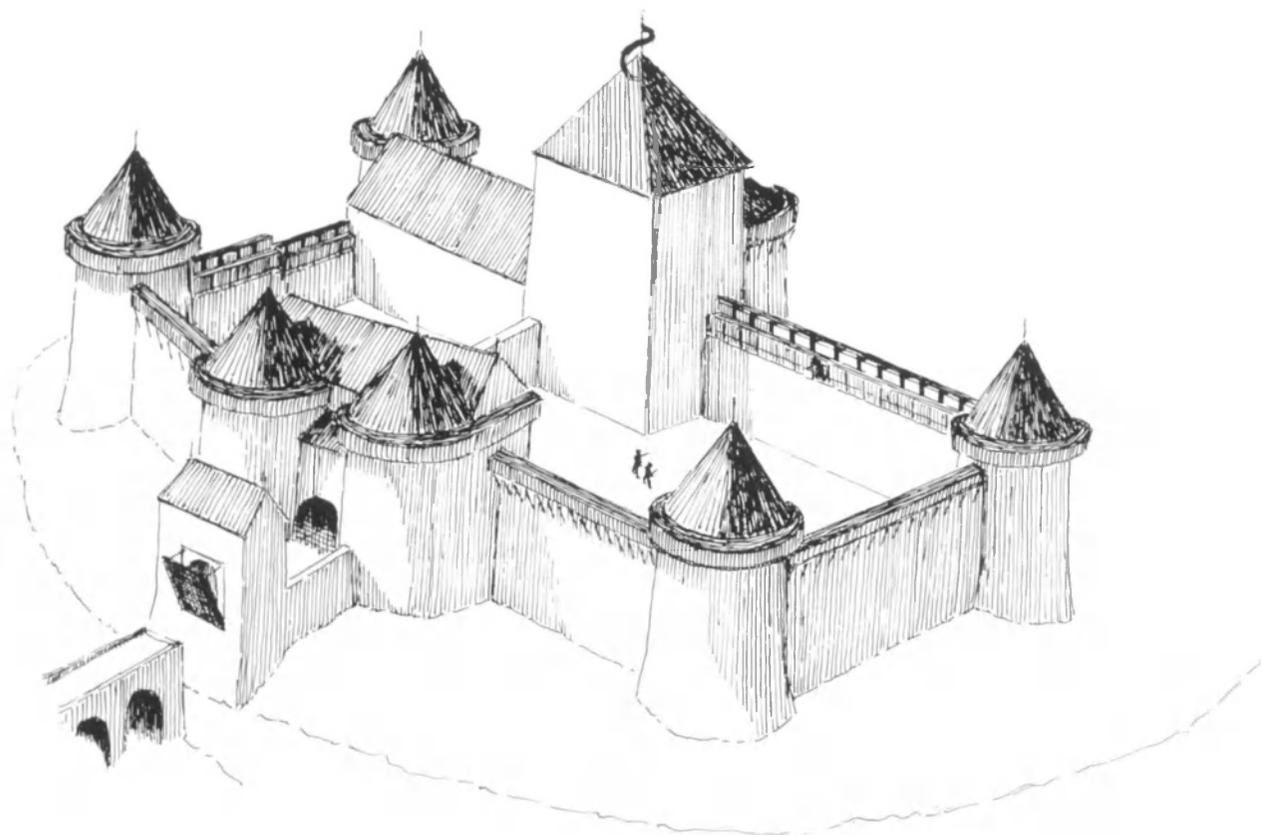
Toujours est-il que le hourd dut être mobile, sinon les fenêtres et archères auraient été condamnées en permanence. Ce qui pose inévitablement et à nouveau, le problème de la toiture originelle des tours.

La couverture en poivrière peut se prévaloir sur celle en simple plate-forme d'une meilleure garantie contre les eaux et, surtout, d'une commodité supérieure lors de l'assemblage du hourd. Il suffisait de rattacher à sa charpenterie les madriers qui protégeaient le hourd proprement dit.

Actuellement, les tours sont coiffées d'une toiture en poivrière, au coyau prononcé (fig. 13). Leur corniche pose sur des corbeaux de bois ou de pierre, profilés en doucine. Seule la toiture de la tour est, incorporée à celle du bâtiment E, est à pans coupés.

En fin de compte, les quatre tours d'angle, assez rapprochées, étaient des organes de flanquement par excellence. Conçu en fonction de l'arme de jet, leur espacement variait entre 16 et 28 m. Les archères du rez-de-chaussée étaient tangentes aux courtines ou faisaient face à l'escarpe du fossé. Le premier étage,

Fig. 45. Restitution hypothétique du château primitif en temps de guerre.



déjà moins fermé, constituait le nœud de communication entre les chemins de ronde. Isolé du rez-de-chaussée, il augmentait leur pouvoir défensif. Quant au second étage, il était réservé à la garde qui surplombait les courtines et embrassait tout l'horizon grâce aux percements rayonnants; il donnait accès au hourd lorsque celui-ci était monté.

C. CONCLUSION

Le village de Corroy-le-Château offre encore l'exemple d'un groupement traditionnel : église, château et ferme, expression d'une société basée sur l'agriculture et régie par le pouvoir ecclésiastique et seigneurial. Le château, établi en bordure du village, apparaissait à l'origine comme une forteresse de plaine entourée de douves qu'alimentait le proche ruisseau de Corroy. Un pont mobile, manœuvré à partir d'une barbacane, lui donnait accès.

Le château formait un pentagone irrégulier, ponctué d'organes de flanquement (fig. 45). Au sud-ouest, le puissant châtelet d'entrée, hourdé en temps de guerre, dissimulait le passage, enserré entre les tours engagées et protégé par un important système défensif. Au nord-est, l'imposante tour de la chapelle, couronnée d'une superstructure de bois (fig. 38), flanquait efficacement l'enceinte par sa forte saillie. Adossé à celle-ci du côté de la cour, un donjon-refuge faisait face à l'entrée et commandait l'ensemble du réseau défensif. Enfin, quatre tours, coiffées de toitures en poivrière et de hourds amovibles, cantonnaient les angles du château.

Reliant ces points-forts, des chemins de ronde se déroulaient sur tout le périmètre de la forteresse. Au nord-est cependant, un unique tronçon était réservé à l'habitation du seigneur, protégée par le donjon, par la tour de la chapelle et par une tour d'angle particulièrement saillante. Une courtine intérieure, jetée entre le châtelet d'entrée et le donjon, formait probablement une seconde ligne défensive. Aussi bien, le château de Corroy se présentait-il comme un ensemble simple mais cohérent, conçu essentiellement pour la défense.

Une évolution s'y marquait cependant : le seigneur disposait là d'un logis et d'une chapelle indépendants du donjon. De plus, le regroupement de ces trois constructions dans un angle témoignait d'une nouvelle organisation en devenir. La forteresse encore austère, certes, laissait déjà pointer une préoccupation qui allait gagner progressivement en importance : celle de rendre la vie quotidienne plus agréable aux résidents.

CHRONOLOGIE DU CHATEAU PRIMITIF (fig. 47)

Au terme de cette analyse, le château laisse entrevoir son premier visage, dans toute sa force et son austérité. Mais il pose une dernière et essentielle question : quand fut-il érigé ?

En premier lieu, quelques principes généraux de construction militaire permettent d'exclure certaines datations, car ils répondent aux programmes et aux possibilités d'une époque. Ensuite, des détails architecturaux, étudiés à la lumière de l'architecture religieuse ou civile, peuvent apporter des précisions. En troisième lieu, le rapprochement église-château présente un argument qui vient appuyer les hypothèses : l'absence de tour à l'église dans un village qui jouit de la protection d'une forteresse. Enfin, les données historiques s'accordent au langage de l'architecture.

PRINCIPES GENERAUX

Face au château de Corroy, une première impression se dégage immédiatement : la conception de la forteresse relève encore d'un monde, où le réflexe de repli prédomine sur celui de la défense active.

Le site dominant ou dominé n'est pas une question primordiale. La ceinture de douves assure l'isolement, les remparts de pierre offrent la sécurité. L'option de « passivité » répond directement aux possibilités techniques de l'attaque, infiniment plus limitées que les moyens défensifs jusqu'à l'avènement de l'artillerie au xv^e siècle (-⁴⁰).

L'organisation générale d'un château peut donner une idée plus précise de l'époque où il fut construit : plan, programme, disposition des bâtiments, élévation et flanquement en sont autant d'indices.

Dans l'évolution schématique de l'architecture militaire des pays voisins, — faute de pouvoir le faire dans notre pays —, le type de Corroy s'insère parmi les constructions défensives des XIII^e et XIV^e siècles, plus précisément du XIII^e.

Il est communément admis qu'avant ce siècle, la construction militaire ne présentait pas de véritable organisation. Une enceinte assez irrégulière, entourée de fossés, enfermait une surface étendue qu'occupaient un donjon central et des bâtiments épars (-⁴¹).

Ce type s'est progressivement transformé : l'enceinte et le donjon, primitivement en bois, furent élevés en pierre et des tours de flanquement vinrent assurer les remparts (-⁴²). La fin du XII^e siècle annonce un château plus fonctionnel : le périmètre se resserre,

les bâtiments commencent à s'adosser aux courtines pour dégager la cour, les murailles s'élèvent, les organes de flanquement se multiplient⁽²⁴³⁾. Ce thème se précise au début du XIII^e siècle : un ensemble ramassé sur lui-même, au tracé géométrique. Les tours, proches les unes des autres, sont hautes et volumineuses. Les bâtiments s'appuient aux remparts⁽²⁴⁴⁾. Le donjon, jadis au centre de la cour, s'intègre de plus en plus dans l'ensemble⁽²⁴⁵⁾ ; il devient une tour-refuge, tandis que l'habitation est réservée au logis proprement dit⁽²⁴⁶⁾. Ce plan classique du XIII^e siècle se maintient au XIV^e et même au XV^e siècle mais il tend à se concentrer encore plus : le donjon devient une tour d'angle plus forte que les autres ou disparaît, tandis que les bâtiments d'habitation croissent et s'ouvrent plus largement ; les courtines s'élèvent davantage et sont de mieux en mieux flanquées⁽²⁴⁷⁾. Le système de défense isolée perd de son importance pour faire place à la défense ininterrompue au sommet du château⁽²⁴⁸⁾. Les progrès de l'architecture militaire aux XIV^e et XV^e siècles se marquent moins dans le plan général que dans certains perfectionnements concernant les ouvrages avancés, les ponts-levis, les mâchicoulis, les meurtrières et canonnières, ou quelques éléments relevant de l'architecture civile.

Diverses composantes montrent bien que le château de Corroy appartient au XIII^e siècle. Son schéma initial n'est pas absolument régulier ; il épouse déjà une forme géométrique et dessine un plan assez compact. L'élévation est imposante mais garde une massivité certaine ; elle n'a pas l'élancement des forteresses plus tardives⁽²⁴⁹⁾. Les organes de flanquement, volumineux et relativement bien saillants, surplombent les courtines. Rapprochés les uns des autres, ils ponctuent l'enceinte en de brefs intervalles.

Le programme est simple : la plus grande partie du périmètre, c'est-à-dire les fronts sud-est, sud-ouest, nord-ouest et la moitié du front nord-est, est encore réservée à la seule défense. Cependant, les constructions seigneuriales sont déjà plus importantes ; en plus du donjon, qui cesse d'être l'habitation permanente, le seigneur dispose d'un corps de logis et d'une chapelle.

La distribution des bâtiments est rationnelle. Bien que peu nombreuses, les constructions témoignent d'une organisation : elles sont groupées et font partie intégrante de l'enceinte, dégagant ainsi toute la cour. Une partie du front nord-est concentre logis, chapelle et donjon qui, d'ailleurs, associent des fonctions « d'habitat » et de défense. Le logis s'appuie au rempart, il est rempart. La chapelle voisine s'abrite dans une tour de défense en forte saillie, qui interrompt le flanc nord-est et commande le logis. Le donjon, rectangulaire, devait s'adosser à cette tour.

Il n'est plus une défense isolée ; il constitue l'une des parties de l'ensemble défensif. Sa position, cependant, lui assigne un rôle différent de celui des autres tours : tourné vers la cour, il est essentiellement une tour-refuge ; mais son rôle reste actif dans l'ultime résistance : il fait face à l'entrée et commande le réseau interne des courtines.

Ces différentes caractéristiques, selon P. Héliot, relèvent de conceptions gothiques⁽²⁵⁰⁾. L'importance accordée à la défense, et à la seule défense, témoigne déjà suffisamment du XIII^e siècle. Les constructions « résidentielles » sont, en fin de compte, réduites. Le château n'était qu'une enceinte structurée, dans laquelle un unique tronçon avait été réservé à l'habitation. La tour de la chapelle était un organe militaire, dont le premier étage fut seul consacré à la fonction religieuse. Le donjon, tour seigneuriale par excellence, se greffa logiquement au logis et à la chapelle. Au total le corps de logis, seul élément « civil », apparaît, semble-t-il, comme une concession dans un ensemble dont la fonction guerrière restait primordiale.

L'entrée du château devait être défendue par un pont-levis dont le système, caractéristique d'une époque, peut être déterminé par un argument « a silentio ». En effet, le châtelet ne révèle pas la moindre trace d'un pont-levis : pas de feuillure ni de point d'appui pour le tablier. Le pont mobile devait donc être posé en avant, sans doute à l'emplacement de la barbacane actuelle. Or, cette disposition était couramment adoptée au XIII^e siècle : le tablier mobile, relevé par deux chaînes de suspension guidées par des poulies, était situé au début ou au milieu des ponts. Le véritable pont-levis à bascule, nécessitant des glissières, n'existait pas encore. Il apparaîtra au XIV^e siècle⁽²⁵¹⁾. L'entrée de Corroy était également défendue par une herse. Cette protection fut souvent abandonnée au cours du XIV^e siècle, quand le pont-levis à bascule, beaucoup plus maniable, vint donner une meilleure sécurité⁽²⁵²⁾.

Quant aux meurtrières, elles apparaissent comme une simple fente, tandis qu'elles s'ébrasent à l'intérieur où deux banes de pierre servent de sièges. Aux tours d'entrée, la base des archères est taillée en biseau pour augmenter la plongée du tir. Conçu pour l'arme de jet, ce type d'archère, selon H. Van Hemelrijck, est couramment employé au XIII^e siècle, tandis que le XIV^e siècle utilise plus fréquemment l'archère en croix pattée, qui donne plus de liberté au tir. Au XV^e siècle seulement, les meurtrières seront percées d'une ouverture circulaire pour l'arme à feu⁽²⁵³⁾.

Le type de hourdage qui couronnait les tours peut être aussi un indice d'ancienneté. En effet, il ne subsiste aucune trace de corbeaux de pierre qui auraient pu supporter la structure de bois ; bien au

contraire, de nombreux boulines, où se glissaient les madriers du hourd, sont visibles sur le pourtour des tours ⁽²⁵⁴⁾. Le couronnement était donc entièrement en bois. Ce système, caractéristique du XIII^e siècle, fut d'abord remplacé par des hourds établis sur des corbeaux de pierre ⁽²⁵⁵⁾ et ensuite, au XIV^e siècle, par les véritables mâchicoulis de pierre en encorbellement ⁽²⁵⁶⁾.

DETAILS ARCHITECTURAUX

Certaines formes architecturales du château permettent de cerner la datation de plus près et avec plus de sûreté. Elles relèvent directement de l'architecture religieuse ou civile, dont l'étude menée par nos historiens de l'architecture offre certains points de référence.

A l'entrée, l'encorbellement de la galerie reliant les tours jumelles est déchargé par un arc en calcaire qui dessine un léger tiers-point (fig. 34). Cette forme simple, à peine dégagée de l'arc en plein cintre, est courante dans la première moitié du XIII^e siècle. De même, les pierres qui en reçoivent la retombée, n'ont pas un profil très élaboré : l'imposte est biseautée et la console, qui se noie dans la maçonnerie à mesure qu'on pénètre sous le porche, trace un quart de rond entre un listel et un cavet peu prononcé (fig. 36).

Toujours dans l'entrée, les arcades qui délimitent l'assommoir et la herse sont également en tiers-point et retombent sur des impostes biseautées (fig. 16). Du côté de la cour cependant, le passage est encore couvert d'une voûte en berceau, sur des cordons de même profil (fig. 15). Le châtelet d'entrée porte incontestablement les traces de l'époque gothique, au moment où les hommes, sans oublier le siècle précédent, découvrent lentement d'autres lois qu'ils tentent de traduire par un timide élanement des formes.

La chapelle participe à la même expérience. Ses fenêtres témoignent d'une transition : leur tracé, dont émane encore une tradition romane, ébauche un tiers-point (fig. 22 et 37). L'église de Corroy, qu'on situe dans le premier quart du XIII^e siècle, conserve deux fenêtres bouchées en simple lancette, à l'extrémité est du bas-côté nord (fig. 40). Bien que leur appareillage soit moins soigné ⁽²⁵⁷⁾, elles traduisent une même conception architecturale.

Le voûtement de la chapelle (fig. 39), qu'on croit authentique ⁽²⁵⁸⁾, pourrait se situer dans la première moitié du XIII^e siècle. Son contre-butement n'est pas encore « classique » : la clé, au lieu d'être placée sur le doubleau, est déportée vers l'intérieur du chevet. Les voûtains ne sont pas symétriques. La voûte de l'abside n'est pas contre-butée, elle s'équilibre sur

elle-même. Ce mode se rencontre normalement dans les églises du début de l'époque gothique, notamment aux chœurs de Saint-Mort à Huy ⁽²⁵⁹⁾, de Bouvignes ⁽²⁶⁰⁾ ou de Tourinnes-la-Grosse ⁽²⁶¹⁾. De plus, la courbure des nervures ne décrit pas un tiers-point mais une anse de panier; la voûte donne une impression de lourdeur et de massivité.

La modénature des nervures est encore plus significative (fig. 39). Les doubleaux dessinent deux tores séparés par un méplat, tandis que les ogives présentent deux tores séparés par une amande, garnie d'un listel. Ce type de nervures, au profil assez épais, se retrouve au XIII^e siècle dans de nombreuses églises ⁽²⁶²⁾. Dans la région de Corroy, il apparaît précocement, au tournant des XII^e et XIII^e siècles, à l'abbaye de Villers-la-Ville, à l'église de l'ancienne abbaye de Gembloux, à l'église de Chaumont-Gistoux ⁽²⁶³⁾. Cette modénature est plus fréquente jusqu'aux années 1250. Il faut souligner que le château de Corroy était très proche des grandes abbayes brabançonnaises et que les seigneurs, dans la première moitié du XIII^e siècle, faisaient partie de la famille ducale : Guillaume de Brabant-Perwez, seigneur de Corroy jusqu'en 1219 ou 1224, était l'avoué de l'abbaye de Gembloux ⁽²⁶⁴⁾ et le propre fils de Godefroid III, duc de Brabant.

Un dernier élément, bien que postérieur à l'état premier, confirme cette chronologie. A l'origine, l'enceinte C était entièrement réservée à la défense ⁽²⁶⁵⁾. Par la suite, on adossa un bâtiment au rempart, contre le logis primitif ⁽²⁶⁶⁾ (fig. 47 et 25). Or, la corniche de cette construction existe toujours partiellement dans la muraille nord-ouest (fig. 28). Elle est formée de dalles en simple biseau, sur des corbeaux de pierre dont le profil dessine un tore dégagé par un cavet (fig. 23). Cette modénature caractéristique apparaît vers les années 1200 pour se généraliser au XIII^e siècle ⁽²⁶⁷⁾.

De plus, le pignon sud-ouest de cette construction est conservé sous les combles actuels. Son inclinaison primitive, nettement marquée, forme un angle de 56 à 57° du côté nord-ouest et de 52° du côté sud-est. Cette inclinaison, gothique, peut être située dans la deuxième moitié du XIII^e siècle ⁽²⁶⁸⁾. En outre, le mur-bahut du nord-ouest, remonté après coup, garde les traces de la charpente primitive dont les arbalétriers n'étaient espacés que de quelque 0,65 m, rythme rapide courant à l'époque romane ⁽²⁶⁹⁾.

En conclusion, le profil de la corniche, l'inclinaison du pignon et le rythme de la charpente permettent de situer cette construction dans la deuxième moitié du XIII^e siècle, datation que ne contredira pas l'analyse au carbone 14 d'un morceau d'arbalétrier. Comme l'analyse archéologique a pu déterminer qu'elle n'était pas primitive ⁽²⁷⁰⁾, le château doit, dans son état premier, être antérieur à cette date.

RAPPROCHEMENT EGLISE-CHATEAU

Le château primitif peut être envisagé en fonction de son insertion dans le village même et, plus particulièrement, de sa relation avec l'église.

Le rôle important de l'église, bâtie de pierre, dans la communauté rurale n'est plus à souligner (^{270 bis}). Il n'était pourtant pas seulement religieux. La tour occidentale, masse énorme qui ponctue bon nombre de nos églises de campagne, était surtout le refuge du seigneur et des habitants (²⁷¹), ces derniers partageant d'ailleurs les frais d'entretien en échange de la sécurité (²⁷²). Ces tours étaient parfois de véritables donjons, telles la tour de Wierde, sans doute couronnée d'un hourd et celle, disparue, de Saint-Remi à Hamerenne-Rochfort (²⁷³). Un cimetière fortifié pouvait doubler la défense (²⁷⁴).

Or, à Corroy-le-Château, la façade de l'église est plane : la masse occidentale n'existe pas. Pourquoi cette absence de tour, alors que les autres églises en sont normalement pourvues ? Cette conception a dû être dictée par un motif concret. Ne serait-il pas lié à la construction du château ? Si le seigneur du lieu projetait l'édification d'un château dans le village, il n'était pas nécessaire de construire une tour contre l'église (²⁷⁵). En effet, le château fut sans nul doute le refuge des habitants en périodes troublées.

Deux textes du *xvi^e* siècle signalent d'ailleurs explicitement que le curé, les paysans et les échevins s'y étaient retranchés (²⁷⁶). Dans ce village, il y a donc conjonction d'un château, qu'on situe dans la première moitié du *xiii^e* siècle, et d'une église sans tour, qui appartient à ce même demi-siècle. Ne peut-on dès lors associer les deux édifices, sans qu'ils soient nécessairement des stricts contemporains ?

DONNEES HISTORIQUES

Il reste à dire un mot des seigneurs de Corroy durant la première moitié du *xiii^e* siècle. La seigneurie, qui avait appartenu à la famille d'Orbais jusqu'à la fin du *xii^e* siècle passa, après 1257, à celle de Vianden. Entre ces deux dates, elle est détenue par la famille de Brabant-Perwez. Guillaume de Perwez, le propre fils du duc Godefroid III, avait reçu les terres de Perwez de son demi-frère le duc Henri I et fut ainsi le premier seigneur de ce nom (²⁷⁷). Il acquit la seigneurie de Corroy vers les années 1200, par son mariage avec Marie d'Orbais (²⁷⁸). Du chef de sa femme, il devient alors l'avoué de la proche abbaye bénédictine de Gembloux, à la suite d'Enguerand d'Orbais, cité jusqu'en 1185 (²⁷⁹). Au début du *xiii^e* siècle, ce personnage se trouve donc nanti de terres et de droits; demi-frère du duc Henri I, il appartient à la grande noblesse et possède de plus

l'avouerie de l'abbatiale gembloutoise, restaurée après l'incendie de 1185 (²⁸⁰).

Sa situation sociale sera donc privilégiée, comme le sera d'ailleurs celle de son fils Godefroid de Perwez, cousin d'Henri II. Après la mort de Guillaume en 1219 ou en 1224, Godefroid devient seigneur de Corroy jusqu'aux années 1257. Par son mariage avec Alice de Grimberghen, héritière de Gérard, cette importante famille brabançonne fut fondue à la famille ducale (²⁸¹).

Les données historiques semblent donc confirmer la datation du château. Sa construction dans la première moitié du siècle répondrait ainsi à l'époque où naquit la branche des Perwez. Après avoir reçu la terre de Corroy vers les années 1200, Guillaume a pu projeter de s'y installer et de construire un château. La terre de Corroy était à la limite du Namurois, fief du comte de Hainaut avec qui le duc de Brabant avait eu moult disputes à la fin du *xii^e* siècle.

Le souvenir de ces querelles a pu amener le duc à défendre cette zone frontalière où elles pouvaient renaître tôt ou tard; de surcroît, y chasser un de ses proches fidèles équivalait pour lui à s'affirmer politiquement afin d'éviter toute contestation ultérieure. Il ne serait d'ailleurs pas étonnant qu'Henri I ait été l'instigateur même de cette construction, Guillaume de Perwez étant son demi-frère et vassal, qui lui était en outre redevable des terres de Perwez et des alentours.

Vu sa position sociale, Guillaume ne devait ignorer ni l'art militaire ni l'architecture religieuse du moment. La proximité de l'église abbatiale de Gembloux, dont il était l'avoué, lui offrait d'ailleurs l'exemple d'une réalisation précoce, influencée par l'abbaye de Villers (²⁸²). Si Guillaume de Perwez a pu concevoir et même entamer la construction du château, son fils Godefroid l'a sans doute terminée. En toute hypothèse, il est certain qu'une telle entreprise a dû s'échelonner sur plusieurs années; bien des problèmes techniques ont dû se poser tout au long de la construction, que ralentissaient encore les arrêts de travail en période hivernale (²⁸³).

En conclusion, un certain nombre d'indices archéologiques : plan général, organes proprement militaires, forme d'un arc ou d'une fenêtre, voûtement, corbeaux, situent incontestablement la bâtisse au *xiii^e* siècle. Certains d'entre eux, notamment la modénature, tendent à en circonscrire la datation dans la première moitié de ce siècle. Deux arguments d'ordre historique corroborent la datation : la contemporanéité vraisemblable, dans un sens non restrictif, de l'église et de la forteresse; l'intervention des seigneurs, parents directs de la famille ducale et avoués de l'abbaye de Gembloux. Tout plaide en faveur de la construction par une branche cadette des

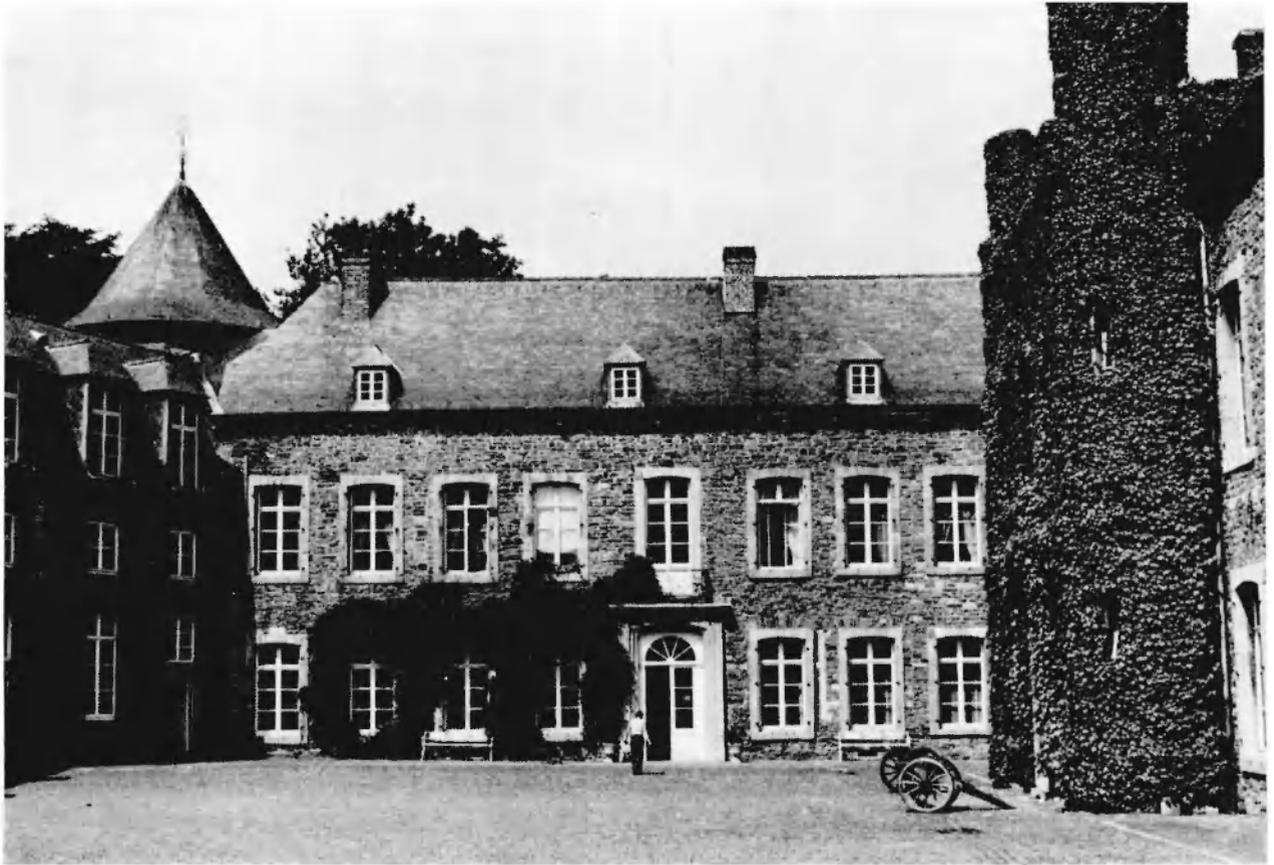


Fig. 46. Corps de logis principal. Etat actuel.

ducs de Brabant aux alentours des années 1220-1230.

SURVOL DE L'EVOLUTION ARCHITECTURALE DU CHATEAU

DEUXIEME MOITIE DU XIII^e SIECLE

Le siècle qui vit naître le château vit également son premier accroissement, sous les comtes de Vianden. La conception primitive de la forteresse était presque exclusivement militaire : un seul bâtiment était prévu pour l'habitation. Il ne fallut pas attendre le XIV^e siècle pour qu'une seconde construction vint s'appuyer contre l'enceinte C (fig. 47).

La muraille nord-ouest, en effet, conserve sur la partie gauche les traces d'une corniche de pierre qui suppose l'existence préalable d'une construction

moins élevée (fig. 25 et 27). A l'extrémité droite de la corniche correspond, dans les combles, un pignon transversal en pierre, tandis que les autres murs de refend sont en brique. En troisième lieu, la charpente, qui ne semble pas avoir eu de faîtière, a laissé des traces. Lorsqu'on suréleva le bâtiment, la base de ses arbalétriers fut maintenue dans la maçonnerie. Deux cavités, biaisées selon l'inclinaison du pignon de pierre, sont intactes et cinq autres bouchées (²⁸⁴). Dans la première cavité accolée au pignon, un morceau d'arbalétrier en cœur de chêne était encore scellé. Une fois extrait, il atteignait plus d'un mètre de longueur et son équarrissage, 0,15 m à certains endroits. Un échantillon fut analysé par carbone 14 (²⁸⁵). Le résultat de cette analyse, tempéré par l'application de méthodes statistiques, a situé la période optimale de la naissance du chêne en cause entre 1150 et 1200, compte non tenu du temps éventuel de séchage entre sa coupe et sa mise

Fig. 47. Phases de développement du château. Hypothèse de restitution. 1. 1^{re} moitié du XIII^e siècle. - 2. 2^e moitié du XIII^e siècle. - 3. XV^e siècle. - 4. XVI^e siècle. - 5. XVIII^e siècle. - 6. XIX^e-XX^e siècle.

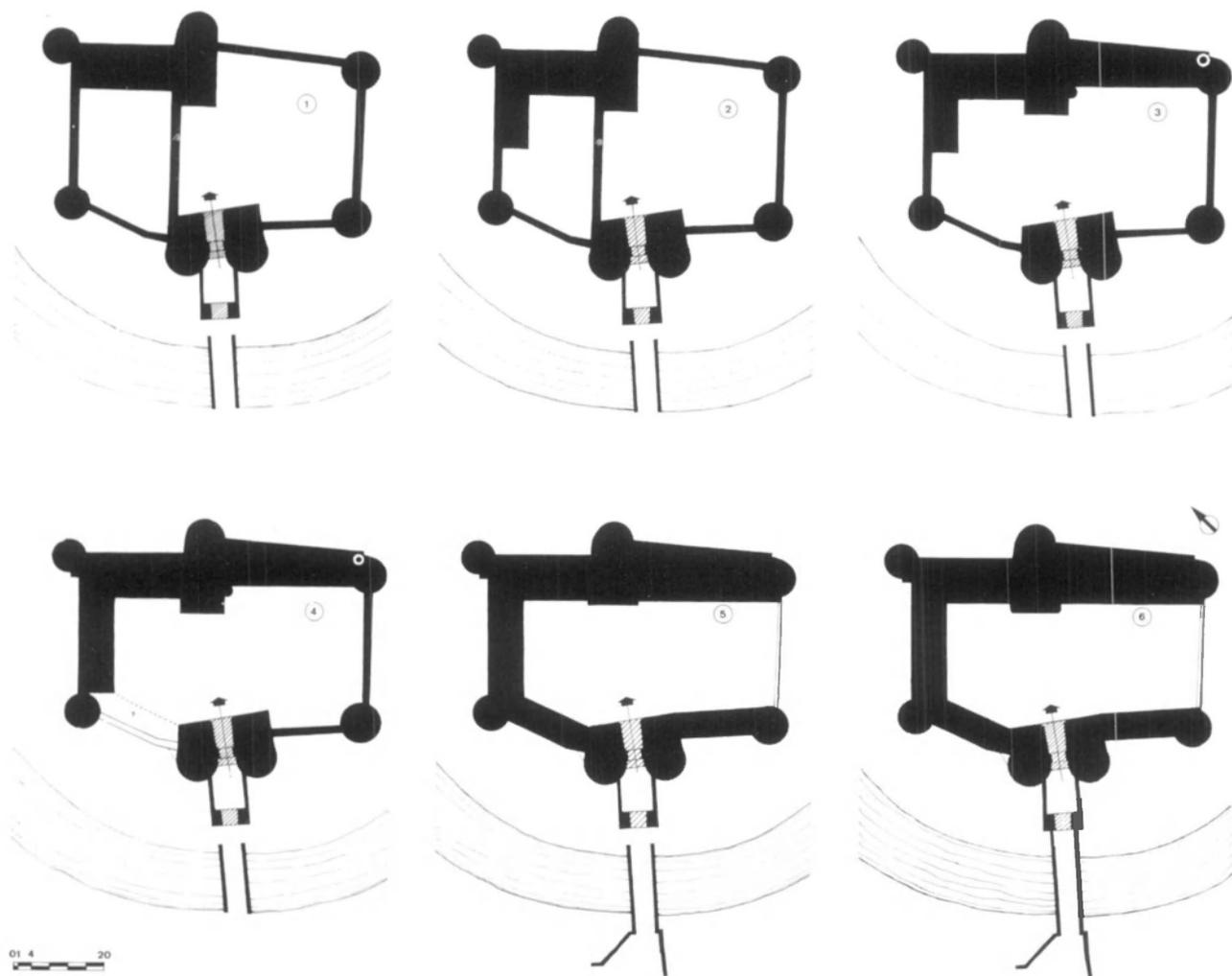




Fig. 48. Ancienne fenêtre de l'habitation du XV^e siècle (détail de la fig. 30) et percements de la fin du XVII^e siècle.



Fig. 49. Détail de la partie droite de la même façade, avec baie du XVIII^e siècle.

en œuvre et, surtout, de sa croissance même. Or, le décompte des anneaux de croissance, en fonction de l'endroit de la coupe, donne à l'arbre une soixantaine d'années. En sorte que la datation de l'échantillon fluctuerait entre les décennies 1210-1220 et 1260-1270, et n'entrerait donc pas en contradiction avec celle de la maçonnerie.

Lorsqu'on adossa ce bâtiment à la courtine, on détruisit sans doute le crénelage, comme il en existait sur la partie droite (²⁸⁶). La muraille, qui n'avait aucune ouverture excepté des archères, fut percée probablement à ce moment de fenêtres au niveau supérieur. L'une d'entre elles, bouchée, est intacte (²⁸⁷); une deuxième se devine à gauche (fig. 25). L'encadrement mélange calcaire et grès ferrugineux, avec une prédominance de pierre bleue.

Le linteau en bâtière, sur deux consoles en quart de rond, est déchargé par un arc qui épouse sa forme; à la partie supérieure, deux crochets de fer servaient à suspendre un volet à bascule.

Du côté de la cour, l'élévation actuelle (fig. 46) ne donne que des indices insuffisants sur la façade primitive. A l'extrême droite, entre les deux dernières travées du premier étage, la maçonnerie révèle une couture irrégulière jusqu'à la corniche. A gauche de cette jonction, les corbeaux sont profilés en quart de rond, tandis qu'à droite subsistent un corbeau au tore dégagé par un cavet et trois autres modillons

postérieurs. Cette corniche règne au niveau de la retombée du pignon de pierre sous combles.

Quant à l'époque où fut ajoutée cette construction, il en a été question dans la chronologie du château primitif (²⁸⁸). La modénature de la corniche est courante au XIII^e siècle; l'inclinaison gothique du pignon, oscillant autour de 56°, se retrouve dans la deuxième moitié du siècle; le rythme de la charpente, tout à fait roman, ne peut pas appartenir au XIV^e siècle. L'analyse au carbone 14 de l'échantillon de bois ne s'oppose pas à cette datation.

Il semble qu'il n'y ait pas eu d'autres transformations importantes dans la deuxième moitié du XIII^e siècle. Toutefois, il n'est pas impossible que l'étage du logis primitif D ait été percé de petites fenêtres au nord-est, comme ce fut sans doute le cas au front nord-ouest. La muraille nord-est, bien que remaniée, conserve trois crochets de fer pour des volets à bascule (fig. 22). Cette protection, utilisée dès l'origine pour les tours, persiste cependant au XV^e siècle.

Quant à la corniche du logis D (²⁸⁹), elle peut être primitive, comme aussi appartenir à la deuxième moitié du siècle.

XV^e SIECLE

C'est probablement au XV^e siècle que le tracé du château fut quelque peu modifié (fig. 47). Le front nord-est, entre les tours 3 et 6, était à l'origine défendu par un chemin de ronde qui fut remplacé

par un bâtiment. Ce dernier témoigne du bas moyen âge par sa muraille nord-est (fig. 30); la façade sur cour fut reconstruite au xviii^e siècle. Le développement du château suivait son cours : peu à peu, les constructions résidentielles apparaissaient dans l'enceinte; toutes respectèrent le plan de base, excepté l'aile E.

Cette dernière fut implantée sans tenir compte du rôle important de flanquement des tours. La saillie de la tour-chapelle est encore assez prononcée (fig. 37), ce qui n'est plus le cas pour la tour est, empâtée dans la muraille E (fig. 30). Celle-ci était percée de petites fenêtres à l'étage (fig. 48 et 49).

Ces ouvertures, en calcaire et grès, ont un linteau sur deux consoles en quart de rond et un arc de décharge aux claveaux étroits. Un volet à bascule les fermait. Ces baies, de même forme que celles des tours, sont plus réduites et surtout, beaucoup moins massives; les assises sont en général plus petites et les matériaux gréseux. Cinq d'entre elles subsistent; d'autres ont sans doute disparu à cause des percements des xvii^e et xviii^e siècles. Une fois la courtine E démolie, le premier étage de la tour est n'était plus desservi que par le chemin de ronde F.

Pour établir une communication entre le rez-de-chaussée de l'habitation et le premier étage de la tour, une tourelle d'escalier y fut soudée, à l'intérieur même du nouveau logis (fig. 31). Aujourd'hui cependant, des éboulis, bloqués par un mur de refend, en cachent le départ.

Cette tourelle, bien qu'effondrée, apparaît en partie au premier étage : son plan circulaire recoupe celui de la tour. L'escalier aboutit au niveau d'une porte primitive (fig. 31, en 1) dont la fonction première est obscure (-⁹⁰). Les cinq dernières marches, rayonnant autour du noyau (fig. 31, en 2), sont visibles; la cinquième est en partie couverte par le palier actuel (fig. 31, en 3), surhaussé de quelque 0,20 m par rapport au seuil primitif de la porte 1. La tourelle d'escalier était solidaire de la muraille nord-est; le parement lui-même en dessine la forme concave (fig. 31, en 4). Il est donc certain que ces travaux furent exécutés en même temps.

Pourquoi situer cette bâtisse au xv^e siècle ? L'esprit qui s'en dégage est significatif. Cette façade extérieure était percée de nombreuses fenêtres. Le château tend donc à s'ouvrir, l'austérité de la construction militaire se tempère de plus en plus : c'est l'amorce d'un mouvement qui s'accroîtra au cours des siècles. A Montaigle, au début du xiv^e siècle déjà, le logis était éclairé par des baies à croisée; mais il était protégé par l'escarpement (-⁹¹). En général, ce n'est qu'à partir de la fin du xiv^e siècle que l'habitation s'ouvrit sur les dehors (-⁹²).

Quant au principe de la tourelle d'escalier, il semble fréquent au xv^e siècle. Auparavant, les escaliers étaient habituellement logés dans l'épaisseur des murs ou à l'intérieur même des tours (-⁹³).

D'après la gravure d'Harrewyn (fig. 1), une tourelle d'escalier paraît avoir été accolée au donjon : une toiture conique pointe au second plan, derrière la courtine A. Cette adjonction s'expliquerait logiquement. Au xiii^e siècle, la porte d'entrée des donjons se situait souvent au premier étage, pour des raisons de sécurité. Ce fut sans doute le cas à Corroy, où la porte devait être accessible par la courtine intérieure. Mais deux siècles plus tard, il est très possible qu'on ait détruit le rempart entre le donjon et le châtelet pour une question de commodité et construit alors une tourelle d'escalier donnant un accès direct à l'étage du donjon (-⁹⁴).

Ce siècle qui tenta d'accroître le confort des châteaux, fut en même temps celui de l'artillerie. Comme toute construction militaire, le château de Corroy fut adapté aux armes nouvelles, sans pour autant subir de grandes transformations.

C'est au châtelet d'entrée que celles-ci se portèrent surtout (fig. 50). Des sept tours qui flanquent l'enceinte, seul le sommet des tours d'entrée fut reconstruit en fonction de l'arme à feu : des canonnières y alternent avec de petites fenêtres à linteau droit (fig. 19) (-⁹⁵). Partout ailleurs, on se contenta d'agrandir les archères primitives d'un orifice circulaire. Ces travaux sont relativement peu importants; à moins qu'il faille y ajouter la construction d'un véritable pont-levis, ce qui serait possible pour l'époque.

L'adoption de l'artillerie au château de Corroy peut être située dans le dernier quart du xv^e siècle. En 1476, les Français, installés à Florennes, menacent d'envahir Namur et le Brabant. En 1482-1483, la menace vient des Liégeois (-⁹⁶). C'est pourquoi Jean d'Ursel, le châtelain de l'époque, organise la défense de la forteresse à la demande du seigneur, Englebert de Nassau (-⁹⁷). Il convoque un maître d'artillerie et ses deux aides, qui résident à Corroy un peu moins de 100 jours en 1476-1477 et 193 jours en 1482-1483 (-⁹⁸). Les travaux, dont témoigne aujourd'hui le château, ne nécessitaient pas, semble-t-il, de si longs séjours. De même, on n'explique pas bien l'importance des dépenses mentionnées dans les comptes de la recette en 1478 et 1483, années de fortification. Il faut souligner cependant que ces comptes mélangent les frais d'entretien et de fortification (-⁹⁹).

Si les indices archéologiques ne suffisent pas à justifier toutes ces dépenses, il est néanmoins certain qu'on se préoccupa d'adapter la forteresse aux nou-

velles exigences : vu son rôle important ⁽³⁰⁰⁾, elle devait être à même de résister à un engagement éventuel ⁽³⁰¹⁾.

Les dépenses pour l'entretien du château sont encore très lourdes en 1485 mais elles assimilent des frais qui ne concernent pas directement la construction, tels que « aider à la réfection du moulin, labourer et semer le cortil du château; surveiller le curage des fossés du château et l'entretien des digues... » ⁽³⁰²⁾. Déjà les premiers comptes connus, de 1450-1453, mentionnaient indistinctement les frais engagés tant au château qu'au village, mais les gages du personnel également ⁽³⁰³⁾.

En 1491, lorsque le château fut racheté par Philibert de Veyre, ce dernier reçut une importante somme d'argent pour des « reparaties aan het kasteel » ⁽³⁰⁴⁾. Mais en 1539, un texte rappelle cette vente avec plus de détails. Philibert de Veyre a reçu 2.000 florins du Rhin « a charge [...] de les employer en réfection desdits chastel et maison et autres édifices

de ladite terre de Courroy et appendices... » ⁽³⁰⁵⁾. Cette somme n'était donc pas destinée au seul château qui, cependant, fut l'objet certain de travaux en 1492-1493 ⁽³⁰⁶⁾.

Enfin, il reste à dire un mot des châtelains, dont le rôle semble avoir été très important au xv^e siècle; c'est à l'étude de Mlle M. Hermans que je dois ces renseignements.

Une première remarque s'impose : la présence d'un châtelain dans la seigneurie est continue, même lorsque le seigneur y réside. Pendant le xiv^e et la première moitié du xv^e siècle, les châtelains sont originaires de la région; ils appartiennent à la classe chevaleresque ⁽³⁰⁷⁾. Lorsque le comte de Nassau devient seigneur de Corroy, les châtelains sont néerlandophones. Il en est ainsi des Willemont qui s'implanteront dans la région : Claus, mentionné en 1448, est au service du comte de Nassau, bien qu'il soit noble et possessionné ⁽³⁰⁸⁾. Les fonctions du châtelain sont étendues : il administre les finances de

Fig. 50. Front principal vu du sud.



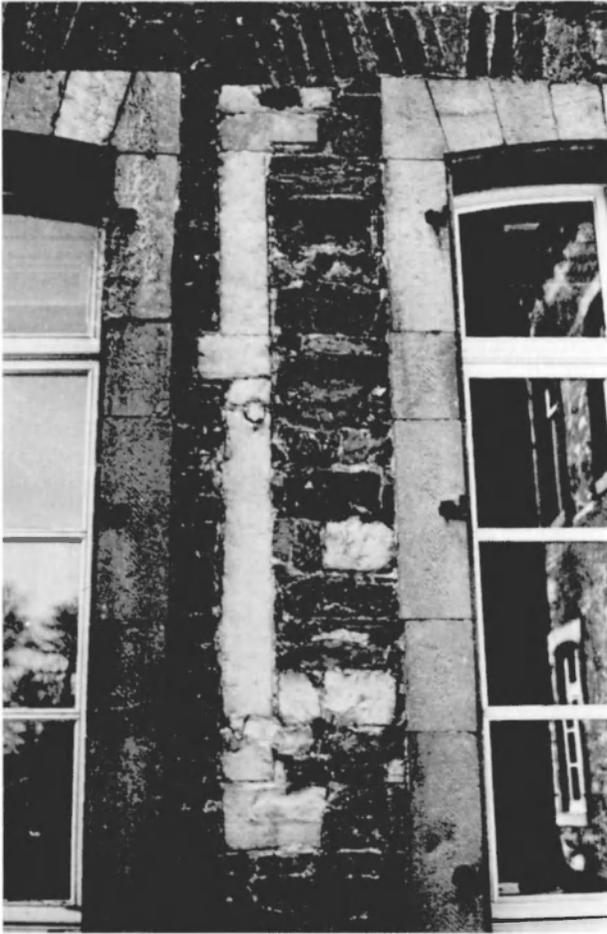


Fig. 51. Façade sur cour du logis C. Éléments d'une fenêtre du XVI^e siècle.

la seigneurie; il préside la cour féodale qui tient ses assises à Corroy, centre administratif de l'ensemble des possessions des comtes de Nassau dans le « roman pays de Brabant »; il est aussi justicier et enfin, chef militaire (309).

Au total, le château garde, même modestement, les traces du xv^e siècle. D'une part, la construction d'une aile nouvelle répond au besoin d'espace et de commodité que la vie quotidienne réclamera de plus en plus; en outre, l'esprit qui s'y reflète annonce timidement le désir d'ouverture et de lumière, réaction contre la sévérité des forteresses antérieures. D'autre part, la révolution survenue dans l'armement imposa celle, plus ou moins profonde, des constructions militaires. A Corroy, ce ne fut qu'une simple adaptation: exceptionnellement, l'artillerie ne bouleversa pas le château, qui demeure par-là un témoin presque inaltéré de l'art militaire propre au xiii^e siècle.

XVI^e SIECLE

Les traces des travaux du xvi^e siècle concernent surtout l'accroissement de l'habitation et l'ouverture des façades sur la cour. Espace et lumière: deux aspirations vers lesquelles tendent les hommes. Ce mouvement, amorcé dès le moyen âge, prendra une ampleur considérable au xviii^e siècle pour atteindre son plein développement dans l'architecture contemporaine.

Dès la deuxième moitié du xiii^e siècle, un logis avait occupé une partie du rempart nord-ouest. C'est probablement au xvi^e siècle que la seconde partie, jusqu'alors réservée à la défense, fut consacrée à l'habitation (fig. 25 à droite, et 47). Le crénelage du chemin de ronde fut rebouché (fig. 26) et le logis du xiii^e siècle surélevé au même niveau (fig. 27). Une corniche, posant sur des corbeaux profilés en quart de rond (fig. 23), vint couronner le tout.

Le nouveau logis, adossé à la partie droite du rempart, fut éclairé vers l'extérieur par de petites fenêtres en calcaire dont l'une demeure intacte (fig. 25). Son linteau droit, posé sur deux consoles en quart de rond, est déchargé par un arc légèrement bombé (310). Cette fenêtre, très haute et protégée par un volet à bascule, est tout à fait traditionnelle. Sa datation serait bien malaisée si elle n'était mise en relation avec celle des anciennes baies, qui s'ouvraient sur la cour. De celles-ci, six arcs de décharge subsistent au rez-de-chaussée de la façade C: une assise de pierres plates épouse la courbure des trois premiers arcs, tandis que les autres en sont dépourvus. Deux d'entre elles ont laissé quelques traces entre la deuxième et la troisième fenêtre actuelle et entre la cinquième et la sixième (fig. 51). Cette dernière, mieux conservée, montre clairement l'amorce d'une fenêtre à croisée. Le montant, composé de deux longs blocs de calcaire, ne présente aucune taille décorative.

Les jours rectangulaires, plus petits à la partie dormante, rattache son type à l'architecture brabançonne plutôt qu'à celle du pays mosan. Avant la restauration de 1959, une septième fenêtre, de même type, était visible à droite de la porte (fig. 17). A l'étage, aucune trace de fenêtre n'apparaît mais il est probable qu'il y en ait eu jadis. La fig. 17 révèle d'ailleurs certaines coutures.

Du côté de la cour, l'aile nord-ouest devait donc recevoir une lumière assez abondante. Le logis primitif (D) subit les mêmes transformations à cette époque. Au rez-de-chaussée, trois parties d'arc de décharge subsistent dans la maçonnerie, ainsi que l'amorce de deux fenêtres à croisée. A l'étage, la trace d'une baie semblable se dessine plus nettement, entre la quatrième et la cinquième fenêtre actuelle (fig. 52).

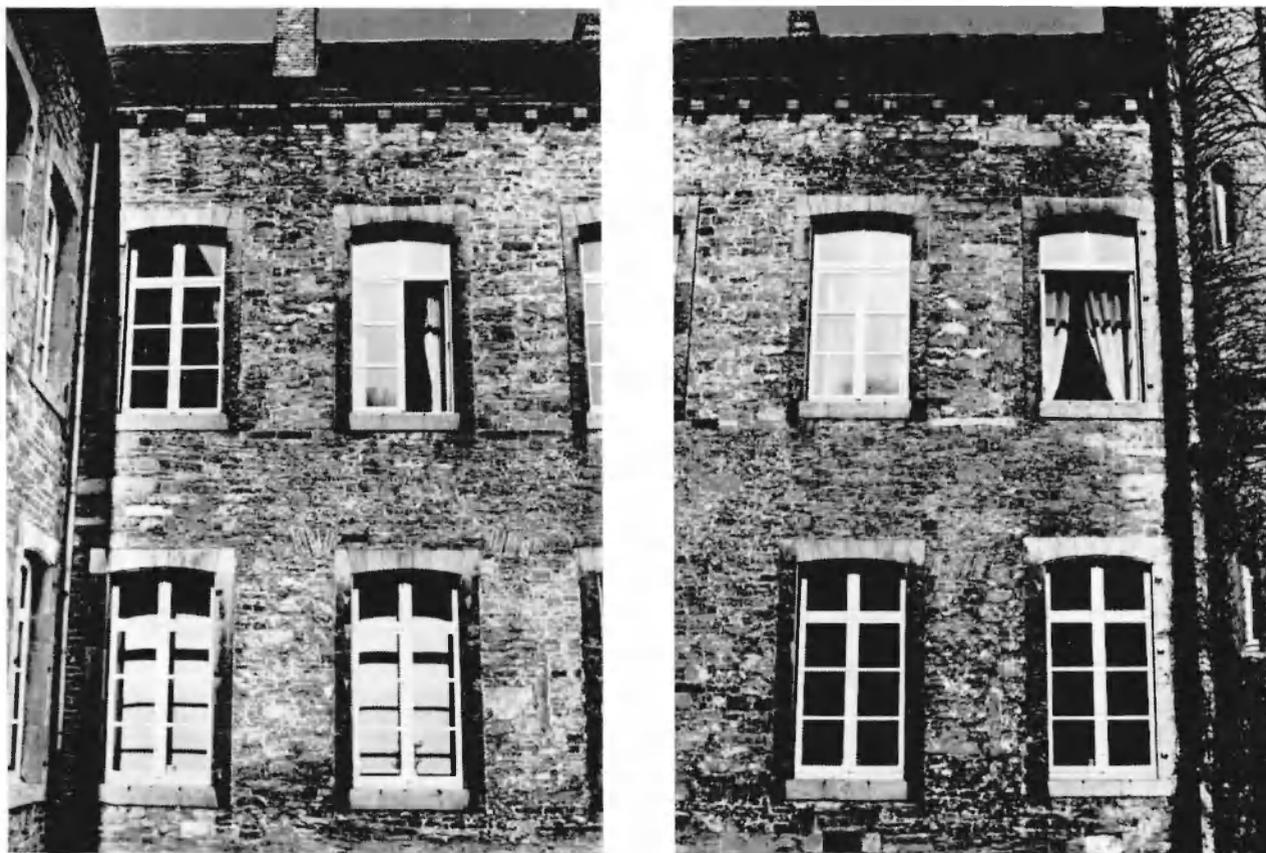


Fig. 52. Façade principale du logis primitif. Cordon et corniche d'origine, traces des percements du XVI^e siècle entre les baies du XVIII^e siècle.

L'importance accordée à l'ouverture ainsi que le type de fenêtre permettent de situer ces transformations au XVI^e siècle⁽³¹¹⁾ : d'une part, les logis du XIII^e siècle furent éclairés plus largement et d'autre part, une nouvelle construction, peut-être un peu plus tardive⁽³¹²⁾, vint accroître la surface habitable du côté nord-ouest. Sa corniche, semblable à celle du nord-ouest, pose sur des corbeaux en quart de rond, fréquents au XVI^e siècle (fig. 23).

Les textes d'archives mentionnent certaines réparations ou aménagements dont il ne subsiste par contre aucun vestige. Ces renseignements, épars et imprécis, seront simplement cités dans l'ordre chronologique.

En 1540, l'acte de donation de la seigneurie à Alexis de Nassau décrit pour la première fois le château comme étant une « maison forte, close de bonne et grosse porte, de tours et murailles et de fossez plains deaue ». Le texte signale en outre

que Alexis devra entretenir le château, le faire réparer quand cela sera nécessaire, et réédifier les parties qui tomberaient⁽³¹³⁾.

Il est certain qu'aux alentours des années 1542, le château subit certaines dégradations à la suite du passage des troupes de Martin van Rossum. La « port du chesteau », notamment, fut brûlée⁽³¹⁴⁾. Ne s'agirait-il pas de la barbacane ? Car il est probable qu'Alexis de Nassau, époux de Wilhelmine de Bronckhorst, la reconstruisit ou, tout au moins, la restaura. En effet, la barbacane actuelle est cantonnée de deux lions de pierre tenant un blason aux armoiries de la famille de Bronckhorst. Sur la gravure d'Harrewyn, la barbacane est également surmontée de figurines, peut-être des Bronckhorst (fig. 1).

Or, en 1544, un texte fait allusion aux déprédations commises dans la seigneurie : Alexis de Nassau voudrait réparer et reconstruire ce qui a été brûlé

à la maison, ainsi qu'aux fermes du village. Mais il ne pourrait le faire sans l'aide de son beau-père et des biens qu'il a reçus par son mariage avec Wilhelmine de Bronckhorst ⁽³¹⁵⁾. Celle-ci, finançant les travaux, aurait ainsi posé ses armoiries à la nouvelle entrée du château, armoiries qu'on remplaça, par tradition, sur la barbacane actuelle.

En 1542, toujours lors du passage de Martin van Rossum, les gardes du château durent envoyer des coups de bombarde. L'armée ennemie cerna le château et massacra 83 personnes qui s'y étaient réfugiées (ou 101 suivant les textes), notamment le curé, de riches paysans et des échevins ⁽³¹⁶⁾. En 1543, les temps ne sont guère plus calmes. Ainsi, René de Chalon ordonne à ses propres soldats de ne causer aucun dommage aux habitants de Corroy ⁽³¹⁷⁾.

C'est en 1544 qu'Alexis de Nassau se préoccupe de réparer les dégâts commis au château et au village ⁽³¹⁸⁾. Nanti de la forteresse depuis quatre ans seulement et obligé de la maintenir en bon état, Alexis effectue certainement des travaux entre 1544 et 1550, date de sa mort. Le premier compte des dépenses, conservé aux A.E.N., n'est malheureusement pas antérieur à 1551.

Ces mêmes textes mentionnent, entre 1571 et 1576, les dépenses pour l'achat de matériaux et leur mise en œuvre. En 1571-1572, un verrier de Gembloux a refait des « wairyères » au château. Des ardoises, achetées à Namur, sont ramenées en chariot ⁽³¹⁹⁾.

En 1573-1574, on répare la plate-forme d'une tour ⁽³²⁰⁾. Serait-ce une terrasse à ciel ouvert, étonnante pour un pays pluvieux ou simplement le dernier niveau de la tour, souvent pavé ? Au mois d'avril, on répare des toitures ⁽³²¹⁾. On achète des planches de bois blanc à Perwez et 20.000 clous pour plancher la « grande salle » ⁽³²²⁾. En 1574-1575, on parle de « la bas chambre deseur la chapelle », de la cheminée de la « chambre Madame » ⁽³²³⁾. Les textes mentionnent la « grosse thour », sans doute l'ancien donjon ⁽³²⁴⁾ : on travaille à la cheminée et aux fenêtres des chambres qui y sont logées ⁽³²⁵⁾; on fait appel à un tailleur de pierre, un menuisier et un serrurier. En avril, on blanchit et on planche la « sallette » ⁽³²⁶⁾. On cite la « thour de Clarembau » ⁽³²⁷⁾. Le puits du château est couvert d'un toit ⁽³²⁸⁾. En 1575-1576, divers travaux sont effectués par le menuisier, l'ardoisier ou le plafonnier ⁽³²⁹⁾.

Au total, ces comptes ne consignent que des travaux d'entretien courant dont on ne peut tirer aucun renseignement précis pour la construction. Les modifications importantes sont passées sous silence.

Le château reste le témoin le plus explicite. Il traduit la volonté des hommes qui, sans oublier l'insécurité du moment, accordent au bien-être une part de plus en plus large.

XVII^e SIECLE

Le château ne subit guère de transformations au xvii^e siècle. Seule la muraille E fut percée de quelques fenêtres à traverse, apportant plus de lumière à la bâtisse du xv^e siècle (fig. 30 et 48). Une baie semblable fut ouverte au premier étage de la tour nord et peut-être dans le pignon nord-ouest du logis primitif. Il faut souligner cependant que certaines transformations effectuées à cette époque n'apparaissent plus, si ce n'est sur la gravure d'Harrewyn. Ainsi, le pignon du châtelet d'entrée fut sans doute doté de gradins; il fut surélevé depuis lors et les gradins remplacés par des épis de brique (fig. 19). En outre, l'étage de la tour 2 était déjà percé d'une grande fenêtre. Le châtelet fut-il aménagé en habitation dès ce moment ?

La gravure est surtout précieuse, car elle représente le château avant les transformations du xviii^e siècle : un pont-levis existe toujours; la galerie qui relie les tours d'entrée, n'est éclairée que par deux petites fenêtres; le donjon et la courtine sud-est ne sont pas encore démolis.

Quant aux textes d'archives, ils sont encore plus laconiques que les comptes du xvi^e siècle. Le château avait une forge en 1682 ⁽³³⁰⁾ et un four en 1685 ⁽³³¹⁾. En 1685, on a réédifié le moulin ⁽³³²⁾ et réparé la digue d'un étang de Corroy ⁽³³³⁾. Des impôts étaient perçus annuellement sur les « bastiments, bois, estangs et fossez du chasteau de Coroy » ⁽³³⁴⁾. En 1684, le montant des impôts est quatre fois plus élevé : ce sont les « contributions accordées aux ennemis » ⁽³³⁵⁾. A cette époque en effet, les armées françaises occupent la région. Les habitants de Corroy se plaignent des dégâts occasionnés par le passage des troupes en juillet 1684. En 1690 et 1697 encore, l'église et le château ont été pillés ⁽³³⁶⁾.

XVIII^e SIECLE

Siècle de renouveau dans la construction. Espace, lumière, perspectives, tels sont les leitmotivs de cette architecture libérée du moyen âge. Transformation ou reconstruction, deux expressions d'une même aspiration : rompre avec le passé pour créer un nouveau cadre de vie digne de sa situation sociale. Le château de Corroy n'échappe pas à ce mouvement de rénovation bien qu'il conserve un certain traditionalisme. Ainsi, en 1718, on reconstruit le pont et la barbacane ⁽³³⁷⁾ selon une conception du moyen âge : un pont-levis à bascule interrompait le passage. Il apparaît d'une manière fantaisiste sur l'élévation de 1743 (fig. 2). Supprimé depuis lors, il a néanmoins laissé des traces dans la barbacane abaissée. Celle-ci, en brique et pierre, conserve l'amorce des glissières et la feuillure où s'encastrait le tablier mobile. De

plus, elle était percée de deux arquebuseries. Cet appareil défensif ne serait-il pas l'expression d'une mode plutôt que d'une véritable nécessité ?

Les documents iconographiques sont particulièrement éloquentes pour l'étude du XVIII^e siècle.

La gravure d'Harrewyn représente la forteresse médiévale en 1692. En 1743, le château apparaît transformé en résidence classique (fig. 2, 4 et 5). Les travaux furent donc effectués avant cette date : certains, sinon tous, remontent aux années 1718-1719, comme en témoignent la pierre armoriée de la barbacane et les ancras des deux cheminées de l'aile B.

La physionomie nouvelle du château apparaît surtout de la cour. Celle-ci présente un ensemble homogène, réalisé sur quelques années, mais qui exprime une même pensée classique. Certains bâtiments furent entièrement reconstruits, d'autres simplement transformés ; mais aucun ne modifia profondément l'enceinte du château primitif (fig. 47). Seule la courtine F fut détruite pour ouvrir le château sur la campagne et offrir une plus large perspective (fig. 2).

Le puissant donjon, qui subsistait encore à la fin du XVII^e siècle, fut rasé. Cette masse austère, dont la fonction ne répondait plus aux besoins, n'offrait guère de possibilités d'aménagement. Son volume, même éclairé, aurait contredit l'ordonnance classique de l'ensemble. Il fut remplacé par une construction en légère avancée, couronnée d'un fronton triangulaire (fig. 2). Les percements des deux niveaux, symétriques, éclairaient un escalier monumental qui conduisait à la chapelle, largement ouverte de ce côté (fig. 5). Ce corps central apparaît encore sur les gravures et tableaux du XIX^e siècle (fig. 6 et 7). En 1743, le plan du rez-de-chaussée et l'élévation révèlent aussi la présence de bâtisses adossées aux anciennes courtines A et B (fig. 2 et 5). Elles ne furent peut-être pas les premières mais, à ce propos, les sources font totalement défaut. L'aile appuyée contre la courtine A n'a laissé aucune trace car elle fut remplacée au XIX^e siècle. L'aile B fut conservée. Son plan n'a pas été modifié et la façade actuelle n'a pas subi de grandes transformations : une fenêtre fut agrandie et une porte supprimée, excepté sa baie d'imposte. Au sud-ouest, les deux cheminées sont datées de 1719 par les ancras. Mais on peut se demander si celles-ci se rapportent à cette aile car la façade sur la cour ne s'accorde guère avec cette date. Elle semble plutôt postérieure aux autres constructions du XVIII^e siècle.

L'aile E fut aussi reconstruite (fig. 13), tout en conservant la muraille nord-est du bâtiment du XV^e siècle (fig. 30). Par rapport au plan de 1743 (fig. 5), l'organisation interne n'a guère été modifiée :

presque tous les murs intérieurs sont en place (fig. 14). Un grand passage, aujourd'hui fermé, établissait une communication entre la cour et le jardin, au bout duquel une grange fut construite (fig. 2 et 4) ; un mur de clôture la séparait du jardin d'agrément. L'élévation actuelle, rythmée par neuf travées, apparaît comme telle en 1743. Cette longue façade à deux niveaux est largement éclairée par de grandes fenêtres classiques. L'extrados du linteau à clé est horizontal, tandis que l'intrados dessine une légère courbure. La fenêtre, pourvue d'une battée, était encore dotée de volets en 1944 (fig. 17). Une corniche de pierre profilée termine la construction, couverte d'une toiture à deux versants.

La porte charretière, dont il ne subsiste que la trace vers la cour, apparaît nettement dans la muraille nord-est (338). Son arc en anse de panier pose sur des piédroits harpés (fig. 30). Trois grandes fenêtres furent en outre percées dans cette façade qui avait déjà été modifiée à la fin du XVII^e siècle (fig. 49).

En plus des nouvelles constructions, les ailes anciennes (les logis C, D et le châtelet d'entrée) furent aménagées en résidence plus agréable.

Le corps de logis principal (C) bénéficiait de la meilleure orientation. Tourné vers le sud-est, il jouissait en outre d'une perspective plus large grâce à la démolition de la courtine F. Ouvert sur la cour, il ne l'était cependant pas au nord-ouest, si ce n'est par trois fenêtres à l'étage (fig. 28), car les douves ceinturant le château de près ne laissaient guère d'espace. De plus, cette face, toujours sans soleil, était tournée vers le village. Seule donc la façade sur cour fut entièrement transformée à l'époque classique (fig. 2 et 17). Pour éclairer abondamment le logis, trois travées de grandes fenêtres (339), remplaçant les percements du XVI^e siècle, furent ouvertes de part et d'autre d'une porte assez modeste (340). Ces baies dessinent un arc légèrement bombé à l'extrados horizontal. La taille des pierres cependant reste traditionnelle. Le rez-de-chaussée comprenait deux grandes pièces, de part et d'autre de la cage d'escalier. Une troisième, plus petite, occupait une seule travée. Toutes trois possédaient une cheminée (fig. 5).

L'aile D fut également transformée à cette époque. La façade sur cour, rythmée par cinq travées, fut percée de fenêtres semblables. Celles de l'étage ont interrompu le cordon primitif. Mais contrairement à l'autre bâtiment, ce corps de logis fut largement ouvert au nord-est, où les fossés s'écartaient du château (fig. 22). Deux portes donnaient accès direct au jardin qu'agrémentait un « parterre de gazon » (fig. 2).

L'espace comprenait, outre la cage d'escalier, trois pièces habitables dont deux pourvues d'une chemi-



Fig. 53. Erigé à l'emplacement de l'ancien donjon, le bâtiment d'apparat du XIX^e siècle en perpétue aussi le volume.

née (fig. 5). A cela s'ajoutait la superficie de la tour qui, intégrée au logis, fut la seule tour d'angle ouverte aux XVII^e et XVIII^e siècles⁽³⁴¹⁾. Il reste à dire un mot du châtelet d'entrée qui fut entièrement consacré à la fonction civile au XVIII^e siècle (fig. 15). Deux grands portails donnèrent accès au rez-de-chaussée des tours engagées⁽³⁴²⁾. Leur cintre surbaissé, frappé à la clé d'un écu muet, retombe sur des piédroits chaînés⁽³⁴³⁾. Aménagé en habitation, l'étage fut ouvert sur la cour par cinq grandes baies classiques, semblables à celles de l'aile E. Au sud-ouest, il fut éclairé par deux grandes fenêtres (fig. 50), dont l'une au moins remplace celle qui apparaît sur la gravure d'Harrewyn. La galerie en encorbellement qui desservait l'assommoir fut également modifiée dans ce sens (fig. 34).

L'aménagement du château en résidence classique s'échelonna sans doute entre les années 1718 et

1743. Si la date des transformations n'est pas connue avec précision, les constructions existantes semblent révéler trois phases d'intervention par le type de fenêtres qu'elles présentent. Ces baies, de même forme et de même esprit, sont différentes par la technique. Certaines ont un arc appareillé, d'autres un linteau à clé, les dernières un arc appareillé terminé par des queues de pierre. Ainsi, les ailes les plus anciennes (C et D) auraient d'abord été ouvertes sur la cour, ainsi que l'étage de leurs murailles extérieures et le front sud-ouest du châtelet d'entrée. Ensuite, on aurait reconstruit l'aile E, peut-être en même temps que le corps central, percé vers l'extérieur le rez-de-chaussée du logis D et de la tour nord et ouvert le châtelet d'entrée vers la cour. L'aile B aurait été édifée en dernier lieu.

Les textes ne fournissent aucun renseignement sur les transformations du XVIII^e siècle. Seule la date de la construction du pont est connue. Les comptes mentionnent annuellement et globalement les frais « d'entretien de toit et tour du château »⁽³⁴⁴⁾.

Cette forteresse du moyen âge, qui apparaît comme telle de l'extérieur, s'est métamorphosée dans la cour. Seuls les grands jardins français trahissent à l'entrée l'esprit du XVIII^e siècle (fig. 4). Aujourd'hui, le contraste est d'autant plus grand qu'il est inattendu. A la puissance de l'architecture militaire succède, sans transition, la sérénité de l'ordonnance classique. Bien qu'elles expriment des nécessités et des mentalités totalement différentes, l'une et l'autre coexistent avec harmonie.

XIX^e SIECLE

Les restaurations du XIX^e siècle, menées avec un académisme trop systématique, ont souvent effacé la spontanéité des constructions anciennes. Les reconstructions, guidées par le grand principe d'unité de style, opérèrent bien des fois une dévitalisation complète des édifices, que chaque groupe humain avait marqués.

Mais à Corroy, l'empreinte du XIX^e siècle ne fut pas négative. Le château eut d'abord la chance de ne pas être restauré et de garder ainsi toute sa vigueur et surtout, ses multiples teintes dorées. Les constructions nouvelles, ensuite, ne l'ont pas amoindri. Ainsi, l'aile A présente une façade en moellons du pays : elle ne choque pas, elle se fond dans l'ensemble (fig. 15).

La physionomie de la cour fut surtout marquée par l'imposante construction au milieu des ailes nord-est (fig. 13). Elle remplaça le corps central du XVIII^e siècle⁽³⁴⁵⁾ qui avait suivi le donjon du moyen âge. Couverte de lierre, cette bâtisse s'insère bien dans la cour. Elle n'a pas contredit la tradition, elle s'en

est inspirée. Elle s'adosse à la chapelle et fait face à l'entrée. Son avancée ne reprend-elle pas celle du XVIII^e siècle et, avant cela, le thème du donjon saillant ? Bien caractéristique de l'époque, le retour au moyen âge se traduit ici par une construction massive qui mélange le style gothique et classique, associé à l'architecture militaire que la fonction n'a plus guidée (fig. 17). Mais ces détails disparaissent aujourd'hui sous le lierre. Tout l'accent se porte donc sur la masse, un peu tronquée certes, mais qui rappelle visuellement l'ancien donjon (fig. 13 et 53). Les documents iconographiques permettent de situer la construction de ce bâtiment entre 1844 et 1880. Dans la première moitié du siècle, l'iconographie représente toujours le corps central du XVIII^e siècle (fig. 6 et 7). Une date précise à ce sujet : la gravure de L. Ghémar, de 1844. Dans la deuxième moitié du siècle, la construction du XVIII^e siècle n'apparaît plus sur les gravures et sur la photographie de A. Dandoy, prise vers 1880 (fig. 8). L'édification du corps central doit surtout être mise en relation avec l'aménagement intérieur de la chapelle, vers 1863⁽³⁴⁶⁾. Un plan daté de mars 1863 indique la pose du carrelage de la chapelle⁽³⁴⁷⁾. Or, sur ce plan, le décor de colonnettes engagées est déjà représenté ; donc, l'habillage et la restauration de la chapelle était déjà terminés.

Il est hautement vraisemblable que les travaux effectués à la chapelle sont directement liés à la reconstruction du corps central. Celle-ci précéda sans doute de peu l'aménagement du sanctuaire, ce dernier s'ouvrant sur l'escalier monumental du vestibule (fig. 14). Le style de cette bâtisse correspond bien à l'esprit du moment, caractérisé par l'éclectisme et surtout par le retour à l'architecture militaire, dont Viollet-le-Duc fut un des grands porte-parole.

Il reste à faire mention de travaux épars réalisés dans la première moitié du siècle. C'est probablement à cette époque que le pont-levis fut supprimé et la barbacane abaissée. Ils apparaissent comme

tels sur les documents iconographiques (fig 6 et 7)⁽³⁴⁸⁾. Une annexe a été construite au nord-est, contre la tour est. Toujours visible sur la fig. 30, elle fut démolie vers 1959. La charpente du châtelet d'entrée fut remplacée en 1844, date gravée sur la troisième ferme. Enfin, dans l'aile E, la pièce attenante au corps central fut aménagée en salle à manger en 1848. Deux murs intérieurs furent détruits (fig. 5 et 14) pour créer un « fond » à trois pans. Un parement de marbre couvre les murs. Le dessin de la cheminée, non réalisée, est daté du mois d'août 1848⁽³⁴⁹⁾.

XX^e SIECLE

Le château ne subit aucune transformation durant la première moitié du siècle. En 1958, le propriétaire actuel, le marquis Jean de Trazegnies et d'Ittre, décida d'entreprendre la restauration du château. Celle-ci fut confiée au baron F. Bonaert, architecte des Demeures historiques de Belgique⁽³⁵⁰⁾. La restauration fut entamée par les ailes B, C et D⁽³⁵¹⁾. L'élévation du corps de logis principal (C) fut quelque peu modifiée mais respecta l'esprit classique du XVIII^e siècle. Pour éclairer l'habitation plus largement, la travée centrale fut déportée vers la droite (fig. 17) afin d'insérer une travée de fenêtres supplémentaire. La porte étroite du XVIII^e siècle fut remplacée par un portail classique, bien intégré dans l'ensemble. Une porte-fenêtre, protégée par un balcon de style Régence, agrémenta l'étage. Par ces aménagements, le logis vit sa clarté et sa gaieté accrues. Les améliorations se portèrent surtout à l'intérieur. Les trois ailes du château furent dotées d'équipements modernes, complétant le confort et l'agrément que les siècles précédents avaient tant recherchés.

C'est dans le respect de l'architecture et de sa pensée créatrice que fut conduit le dernier aménagement du château. Puisse-t-il porter en lui un des signes de notre temps.

III. CONCLUSIONS GENERALES

Place-forte du duché de Brabant face au comté de Namur, la forteresse de Corroy faisait partie d'une frange militaire organisée, à la frontière de deux principautés territoriales. Cette situation géopolitique lui assignait un rôle qui dépassait largement celui du cadre local. En outre son ampleur, excessive pour un alleutier ou pour un simple vassal, trahissait une fonction militaire importante, dictée par la politique même des ducs de Brabant. Le lien de parenté entre la famille ducale et les seigneurs de Corroy dans la première moitié du XIII^e siècle explique cette dévotion : Guillaume et Godefroid de Perwez, les commanditaires, étaient respectivement les demi-frère et cousin des ducs Henri I^{er} et Henri II.

Il est hautement vraisemblable que la forteresse fut ainsi construite vers les années 1220-1230, très probablement à l'instigation du duc de Brabant, qui souhaitait affermir son prestige politique et éviter le retour d'hostilités avec le Namurois qui était alors aux mains de son principal ennemi, le comte de Hainaut.

Cette forteresse de plaine, sertie de douves, présentait un dispositif homogène. Un premier ouvrage défensif, la barbacane, commandait l'accès au pont qu'un tablier mobile interrompait. L'enceinte polygonale était ponctuée d'organes de flanquement à courts intervalles, renforcés par des hourds amovibles. Le puissant châtelet d'entrée, flanqué de deux tours engagées, était particulièrement bien armé contre l'attaque. Quatre tours cantonnaient les angles de la forteresse tandis qu'une cinquième, abritant la chapelle, consolidait le front nord-est, à l'ombre du donjon. Des chemins de ronde assuraient la communication entre ces points forts sur tout le pourtour défensif, excepté au nord-est, où le logis, la chapelle et le donjon constituaient un groupement de bâtisses réservées exclusivement au seigneur et à ses gens. Une deuxième enceinte, jetée perpendiculairement entre le châtelet et le donjon resserrait probablement le réseau défensif, qui n'englobait plus alors que l'essentiel, à savoir les constructions seigneuriales et les courtines attenantes.

La forteresse se retranchait ainsi au milieu de ses douves, où se reflétaient ses volumes compacts et drus, austères et hostiles, hérissés de grosses tours et d'un lourd donjon, ultime bastion de la résistance.

Depuis sa construction dans la première moitié du XII^e siècle, elle n'a cessé de se développer et d'évoluer. Chaque siècle y a imprimé sa marque, selon les nécessités et les possibilités du moment. Cette progression, tempérée jusqu'au XVIII^e siècle par l'impératif de la sécurité, fut néanmoins guidée par deux constantes : l'espace et la lumière.

La croissance du château a presque toujours respecté le tracé des courtines (fig. 47). Sans modifier profondément le plan de base, des constructions s'adossèrent peu à peu à l'enceinte et finirent au XVIII^e siècle par en occuper tout le périmètre. Elles concédèrent graduellement plus d'espace à la vie quotidienne, en transformant petit à petit le visage de la cour intérieure; parallèlement, elles amenuisèrent les possibilités défensives.

La vie du château se résume donc à cette courbe ascendante qui traduit le désir de l'occupant : accorder à l'habitation une importance de plus en plus grande.

Dès la deuxième moitié du XIII^e siècle, le logis primitif se vit adjoindre une aile perpendiculaire contre la courtine nord-ouest. Cette nouvelle bâtisse, qui supprimait une partie du chemin de ronde crénelé, était déjà l'amorce timide, mais irréversible, d'un mouvement de longue haleine. Son aspiration fondamentale vers l'espace et la lumière devait aboutir au reniement des principes directeurs de la construction initiale.

Seconde étape dans cette quête : le XV^e siècle, plus que le XIV^e qui ne semble point avoir laissé de traces, se prit à bousculer le dessin intérieur du rempart.

Pour augmenter les surfaces habitables, une aile fut intercalée entre la tour de l'est et celle de la chapelle.

Mais elle dut éliminer la courtine et dénaturer le rôle de flanquement des tours voisines. Au surplus, sa façade vers les douves fut ouverte à l'étage d'une série de baies pourvues de volets à bascule. Enfin, des tourelles d'escalier furent accolées au donjon et à la tour orientale pour livrer un accès plus commode à l'étage, jusqu'alors isolé du rez-de-chaussée. Le potentiel défensif de la forteresse fut ainsi entamé sur un de ses flancs, alors même que l'époque voyait se préciser les progrès de l'artillerie de siège. Cette révolution de la poliorcétique, en effet, ne se traduisit guère à Corroy, dans les années 1475, que par l'adaptation des archères en canonnières et par la rénovation du sommet des tours d'entrée.

Après l'incendie de 1542, la fonction militaire subit une nouvelle amputation lorsqu'un pas supplémentaire fut franchi en faveur de l'aspect résidentiel.

Après avoir agrandi l'habitation au nord-ouest, le propriétaire fit creuser les façades intérieures des corps de logis d'un double registre de fenêtres à croisée. Il aurait même utilisé le donjon à des fins domestiques. A dire vrai, soucieux de sa tranquillité et de la sécurité des villageois, il conserva le pont-levis et dut peut-être redresser la barbacane.

Probablement au XVII^e siècle se contenta-t-il du château dont ses devanciers avaient ainsi fait progresser l'aménagement. Encore n'est-il pas exclu qu'il

se soit permis, malgré la dureté des temps, d'ouvrir quelques fenêtres extérieures dans les murailles nord-est.

Il est évident toutefois que le mouvement dont on vient de suivre les premiers jalons s'accéléra considérablement pour toucher à son terme au XVIII^e siècle. Bien que la physionomie de la forteresse du moyen âge fût restée sensible jusqu'à nos jours, plusieurs transformations l'ont pourtant alors rajeunie et au-dedans égayée. Elles étaient terminées au milieu du XVIII^e siècle, selon toute probabilité en 1743.

Changement de la silhouette d'abord. Face à l'entrée, le gros donjon fut supprimé au profit d'un frontispice d'ordonnance classique. En vue d'aérer le dispositif ancestral et de ménager depuis le logis une perspective sur la campagne — soit en un mot, d'ouvrir le château pour tenter de se conformer à la vogue du plan en U — la courtine sud-est fut purement et simplement rasée. La mode du pont-levis, ou ce qu'il faut peut-être tenir pour telle, entraîna la réédification en 1718 de la barbacane et d'une jetée de pierre sur quatre arches.

Changement de la cour ensuite. Celle-ci subit une complète métamorphose. Les bâtiments qui l'entouraient furent dorénavant consacrés tout entiers à l'habitation et à ses corollaires. Ils ont été multipliés, remodelés, aménagés, bref conçus comme un nouvel ensemble au goût du jour. Tandis que les remparts perdaient définitivement leur rôle militaire, les façades sur cour s'éclairèrent de proche en proche d'amples fenêtres classiques. Les anciens corps de logis reçurent en outre des fenêtres au-dehors, voire même des portes-fenêtres de plain-pied avec le jardin d'agrément; celui-ci avait été tracé à l'arrière suivant

les mêmes modèles français que le grand jardin, disposé à l'entrée du château.

Le XIX^e siècle fut marqué secondairement par la suppression du pont-levis, remplacé par une cinquième arche de brique et pierre, et par l'abaissement de la barbacane, et surtout par la reconstruction du corps central de l'aile nord-est et la restauration de la chapelle. Cette reconstruction caractérise bien l'époque par son éclectisme. Sans style déterminé, elle tenta de retrouver l'esprit du moyen âge, avec maladresse dans les détails, mais avec suffisamment de force dans le volume pour évoquer la masse de l'ancien donjon. La restauration de la chapelle attenante n'altéra pas la construction primitive qu'elle camoufla sous un décor de plâtre.

En 1959, le dernier aménagement consista surtout à introduire plus de confort dans la demeure. L'aspect extérieur n'en fut pas modifié, sinon par l'adjonction d'une travée et d'un portail plus large dans l'esprit du XVIII^e siècle.

Aussi bien, à travers plusieurs campagnes, la forteresse a-t-elle tenté de se plier aux fluctuations de la vie et d'assouplir progressivement la rigueur de ses origines. Elle a survécu, vestige prestigieux que les siècles n'ont pu renverser, grâce à la relative modestie des moyens que les propriétaires d'antan mirent en œuvre pour la rendre plus habitable. Si elle n'a jamais pu atteindre à la douceur des nouvelles demeures seigneuriales, c'est qu'elle restait profondément assujettie à sa conception première : elle témoigne encore aujourd'hui de l'art militaire de la I^{re} moitié du XIII^e siècle.

Namur, juillet 1972.

NOTES

- (1) La forteresse (classée par arrêté royal le 16-3-1965 : dossier n° 9878/2.1) est entièrement construite en grès ferrugineux. Aux alentours de Corroy-le-Château, il n'existe actuellement aucune carrière de grès en exploitation. Mais il est certain que la source des matériaux devait être très proche du château, voire même sur place.
- (2) Hauteur approximative des bâtiments sur cour (hauteur sous corniche) : A : 4,60 m; B : 7 m; C : 9 m; D : 9 m; E : 9 m; G : 11 m; H : 11,50 m.
Longueur approximative : A : 22,50 m; B : 15,50 m; C : 21,50 m; D : 14,50 m; E : 32 m; F : 23 m; G : 20,50 m; H : 11 m.
Superficie de la cour : 13,5 ares.
- (3) Cfr p. 110.
- (4) Archère de la tour 7 : haut. 0,90 m; larg. 0,07 m; base élargie pour l'arme à feu : à 3,40 m du sol; à 0,25 m du mur A. — Archère de la tour 2 : haut. 1,35 m; larg. 0,23 m mais transformée; à 2,87 m du sol; à 0,38 m du mur A.
- (5) A gauche : haut. 0,90 m; larg. 0,07 m; à 2,90 m du sol; à 2,58 m de la tour 2; base élargie pour l'arme à feu. A droite : haut. 0,90 m; à 3,60 m du sol; à 2,70 m de la tour 7.
- (6) Haut. 1,80 m; larg. 0,90 m; à 2,50 m du sol; à 5,50 m de la tour 7. Linteau droit posant sur deux consoles en quart de rond.
- (7) Porte de la tour 7 : haut. 1,85 m; larg. 0,80 m. Porte du châtelet bouchée mais du même type et de mêmes proportions.
- (8) Actuellement quelque 6,40 m sous corniche, du côté des douves.
- (9) Haut. 1,98 m; larg. 0,86 m.
- (10) Actuellement on atteint l'étage par un escalier de bois appuyé à la courtine, où l'on tailla huit marches qui mènent à la porte du chemin de ronde.
- (11) Haut. 2 m; larg. 0,80 m. Linteau sur deux consoles en quart de rond.
- (12) Située à 6,35 m du sol de la cour.
- (13) Niveau de l'étage du châtelet : à 6,50 m du sol.
- (14) Archère de la tour 1 : haut. 1 m; larg. 0,07 m; à 2,90 m du sol; à 1,10 m du mur B car celui-ci, formant un angle, est ainsi protégé sur toute sa longueur. Archère de la tour 4 : haut. 1 m; larg. 0,30 m mais agrandie; à 3 m du sol; à 0,30 m du mur B.
- (15) Haut. 1 m; larg. 0,07 m (centre élargi par après — 0,10 m — pour l'arme à feu); à 3,10 m du sol; à 2 m de la tour 1.
- (16) Meurtrière à banquettes; à 9 m de la tour 4.
- (17) Long. totale de la courtine : 19 m; haut. actuelle de l'intérieur : 7,20 m; épaisseur : 1,50 m.
- (18) Larg. 0,85 m à 0,95 m; situé à 6,20 m du sol actuel.
- (19) Haut. 0,88 m.
- (20) Porte du mur nord-ouest du châtelet : haut. 1,94 m; larg. 0,80 m. Linteau sur deux consoles en quart de rond. Actuellement cachée par un plafonnage.
Porte de la tour 4 : haut. 2,20 m; larg. 0,80 m. Même linteau.
- (21) Toutes les ouvertures primitives ont le même linteau sur deux consoles en quart de rond.
- (22) Haut. 1,15 m; larg. 0,70 m. Cette paroi a été plafonnée en septembre 1969, sans en avoir pris une photographie. Elle révélait aussi la porte menant au chemin de ronde, située dans le mur nord-ouest.
- (23) Haut. 1,85 m; larg. 1,05 m. Porte élargie dont le linteau pose sur deux consoles biseautées.
- (24) Haut. 1,03 m; larg. 0,62 m.
- (25) Cfr p. 66.
- (26) On expliquera p. 84 la raison de cette rupture dans le réseau.
- (27) Epaisseur 1,60 m.
- (28) Porte rectangulaire en calcaire, bouchée. Haut. 2 m; larg. 0,70 m. Située à 3,45 m du sol.
- (29) De 1,35 m à 2,10 m.
- (30) Etabli à 6,20 m du sol de la cour.
- (31) Cfr p. 83.
- (32) Cfr p. 81 et suiv.
- (33) Cfr p. 86.
- (34) Cfr p. 91.
- (35) Cfr p. 81.
- (36) Cfr p. 83.
- (37) Mur nord-est (vers les douves) : épaisseur 1,60 m. Mur sud-ouest (vers la cour) : épaisseur 1,10 à 1,20 m.
- (38) Mur nord-est : épaisseur 1,55 m. Mur sud-ouest : épaisseur 1,10 m.
- (39) Cfr p. 81 et suiv.
- (40) Cfr p. 88.
- (41) Cfr p. 99.
- (42) Epaisseur des murs de refend au niveau des caves : 1 m et 0,55 à 0,60 m. Epaisseur au rez-de-chassée : 0,45 à 0,50 m et 0,55 à 0,60 m. De toutes les ailes du château, seules les ailes C et D, les plus anciennes, sont partiellement cavées. Mais ces caves ont connu trop de retouches.
- (43) A Gand, la grande salle du donjon (1180), qui servait d'habitation, mesure 22 m × 8 m. A Laarne (XIII^e s.), le logis mesure ± 15,5 m × 6,5 m.
- (44) 21,50 m × 7,75 m.
- (45) Cfr p. 106 et 109.
- (46) Cfr p. 84.
- (47) A quelque 5 m du niveau de la cour. Le sol actuel du premier étage se situe 1,10 m en deçà du chemin de ronde primitif de droite. Le ressaut sur lequel le plancher s'appuie a dû être abaissé.
- (48) Haut. 1,15 m; larg. 0,68 m; linteau posant sur deux consoles en quart de rond.
- (49) Ces dimensions correspondent aux normes habituelles : H. NODET, *Réflexions à propos de créneaux*, dans *M.H.F.*, 3^e année, 1938, p. 142. H. VAN HEMELRIJCK, *De Vlaamse krijgshouwkunde*, Tiel, 1950, p. 64.
- (50) Hauteur des créneaux et merlons : 1,40 m.
- (51) R. RITTER, dans son étude *Châteaux, donjons et places fortes. L'architecture militaire française*, Paris, 1953, p. 62, signale que cet emploi se rencontre par exemple à Carcassonne et au donjon de Coucy-le-Château, où de grandes baies en tiers-point servent de créneaux ou de portes d'accès aux hours.
- (52) Le niveau actuel de l'étage se situe 0,50 m plus bas que l'ancien chemin de ronde de gauche.
- (53) Cfr p. 99 et 101.
- (54) Cfr p. 69.
- (55) Cfr p. 103.
- (56) Rez-de-chassée : 0,90 m; premier étage : 0,60 m.
- (57) Haut. 1,93 m; larg. 0,76 m. Linteau posant sur deux consoles en quart de rond.
- (58) Haut. 1,12 m; larg. 0,73 m. Même linteau. A côté de celle-ci, une seconde fenêtre de même type est en partie visible de l'extérieur, coupée par le retour de la façade.
- (59) Haut. 1,09 m; larg. 0,59 m. Linteau sur deux consoles en quart de rond.
- (60) Haut. 1,80 m; larg. 0,80 m. Même linteau.
- (61) Haut. 1,73 m; larg. 0,80 m. Même linteau. A 4,60 m du sol.
- (62) Cfr p. 88.
- (63) S. BRIGODE, *L'architecture religieuse dans le sud-ouest de la Belgique*, t. I, *Des origines à la fin du XV^e siècle*, dans le *Bulletin de la C.R.M.S.*, Bruxelles, 1950, p. 214.
- (64) Haut. 1,86 m, larg. 0,81 m. Linteau sur deux consoles en quart de rond.
- (65) Cfr p. 104.

- (66) Cfr p. 79.
- (67) Toujours visible sur la gravure d'Harrewijn (fig. 1).
- (68) Epaisseur 1,25 m à 1,30 m.
- (69) Visible sur une hauteur de 3,54 m. Epaisseur 1,95 m.
- (70) Visible sur une hauteur de 4,60 m. Epaisseur 1,90 m.
- (71) Haut. 1,80 m; larg. 0,94 m. Située à 6,35 m du sol. c'est-à-dire au même niveau et du même type que les portes menant au chemin de ronde A.
- (72) Cfr p. 108. Long. 23 m; larg. intérieure 4,60 m; larg. hors-tout 5,75 m.
- (73) Annexe II, n° 10.
- (74) Cfr p. 108.
- (75) J. LE ROY, *Topographia historica Gallo-Brabantiae*, Amsterdam, 1692, p. 153.
- (76) Cfr p. 98. Il existe une différence de principe entre ce que j'appellerai le pont-levis à poulies et le véritable pont-levis, à bascule ou à contrepoids, qui lui est postérieur. Dans ce système, le tablier était suspendu, par l'intermédiaire de chaînes, à deux poutres ou « arbres » qui traversaient la maçonnerie et formaient bras de levier. Elles pivotaient sur un axe et, une fois le pont relevé, venaient se loger dans les glissières.
- (77) Les auteurs sont en général d'accord sur ce point, tels E. VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, t. III, Paris, 1859, p. 131, et t. VII, 1864, p. 253; A. de CAUMONT, *Abécédaire ou rudiment d'archéologie*, 3^e éd., Caen, 1869, p. 545; A. CHOISY, *Histoire de l'architecture*, 2^e éd., t. II, Paris, 1929, p. 586; J. A. BRUTAILS, *Précis d'archéologie du moyen âge*, Toulouse, Paris, 1936, p. 247; R. GRAND, *L'architecture militaire en Bretagne jusqu'à Vauban*, dans *B.M.*, t. CX, 1952, p. 35; R. RITTER, *Châteaux, donjons et places fortes. L'architecture militaire française*, Paris, 1953, p. 41; J. F. FINO, *Forteresses de la France médiévale. Construction, attaque, défense*, Paris, 1967, p. 265; P. HELIOT, *Fouilles et découvertes au château de Sedan*, dans *Revue historique ardennaise*, n° 4, juillet-décembre 1970, p. 13 et 14.
- (78) E. VIOLLET-LE-DUC, *op. cit.*, t. VII, 1864, p. 379.
- (79) Haut.: quelque 11 m; trois niveaux, dont un sous-combles.
- (80) Rez-de-chaussée: pignons: 1,60 à 1,90 m; façade sur cour: 1,05 m et 1,50 m.
- (81) Cfr p. 86.
- (82) Cfr p. 66.
- (83) Larg. de 3 à 4 m.
- (84) Rez-de-chaussée: 2,50 m; 1^{er} étage: 1,80 m à 2,05 m; 2^e étage: 0,70 m à 0,80 m.
- (85) Haut. totale: 2,70 m; larg.: 0,07 m à 0,10 m. Haut. du glacis: 1 m; larg. 0,20 m à 0,30 m. Epaisseur du mur à l'endroit de l'archère: 1,80 m. Haut. de l'ébrasement: 1,45 m à 2,42 m; larg.: 0,07 m à 1,30 m.
- (86) Haut. au-dessus de l'étage actuel: 1,50 m; en dessous de l'étage: 1,20 m.
- (87) Long. 3,50 m; larg. 0,45 m.
- (88) Epaisseur 1,35 m; épaisseur du mur de la galerie 0,57 m.
- (89) Epaisseur 1,05 m.
- (90) Largeur 0,20 m.
- (91) Epaisseur 0,90 m.
- (92) Haut. environ 4,30 m, de manière à obturer le passage sur toute sa hauteur (4,10 m) et de s'appuyer quelque peu à la maçonnerie tendue entre l'arc brisé.
- (93) Haut. 1,40 m et 1,45 m. Du côté nord-ouest, elles forment un double ressaut, respectivement à 0,80 m et 1,40 m du sol.
- (94) Carrés de 0,20 m × 0,20 m; à 2 m du sol. Dans la paroi nord-ouest, une entaille biseautée horizontale facilitait la mise en place de la traverse, déjà bloquée au sud-est.
- (95) Larg. 3,50 m à la cour.
- (96) Larg. 3,70 m à la porte: 5 m à la cour.
- (97) Haut. 1,40 m au nord-ouest: 1,45 m au sud-est. Larg. 0,30 m à 0,35 m.
- (98) Cfr p. 110.
- (99) Haut. actuelle 1,87 m; jadis percée à 1,20 m du passage central.
- (100) Une petite niche, de 0,54 m × 0,50 m, apparaît à l'entrée, dans les murs délimitant le passage.
- (101) Haut. 3 m; larg. 3,50 m; prof. 1,40 m.
- (102) Cfr p. 66.
- (103) A 6,50 m du sol. Cfr p. 84.
- (104) Porte au linteau droit. Haut. 2 m; larg. 0,70 m. Située à 3,45 m du sol. Epaisseur des arrachements: 2,10 m.
- (105) Epaisseur 1,60 m.
- (106) Fenêtre au linteau droit. Haut. 0,53 m; larg. 0,41 m. A 1 m du plancher.
- (107) Larg. des arrachements, jusqu'à 1,90 m de hauteur: 1,35 m à 1,40 m. Au-dessus, les traces atteignent, sur une hauteur de 1,30 m à 1,35 m, une larg. de 2,10 m. Mais cette différence ne doit pas être d'origine car toute une zone du parement a été refaite à gauche.
- (108) Haut. sans parapet: 3,20 m à 3,25 m; haut. qu'aurait atteint le mur avec un parapet de pierre: 5,45 m.
- (109) Cfr p. 83.
- (110) Cfr p. 92.
- (111) Cfr p. 79.
- (112) Une fouille dans la cour permettrait facilement, par un ou deux sondages, de s'assurer du bien-fondé de cette hypothèse.
- (113) Surface utile: 17,80 m × 7,20 m = 128,16 m². Couverte d'un plafond plat.
- (114) Orienté sud-est-nord-ouest. Epaisseur 0,62 m, sauf au-dessus du passage où il atteint 1,05 m sur une longueur de 7,25 m.
- (115) Rayon: environ 2,80 m. Superficie totale des deux tours: 24,61 m². Couvertes d'une voûte en cul-de-four très maladroite.
- (116) Surface utile: 6,83 m².
- (117) Cfr p. 82.
- (118) Longueur 3,50 m; largeur 0,45 m.
- (119) Cfr p. 85 et suiv.
- (120) A 6,50 m du sol. Un cordon biseauté (haut. 0,20 m), établissant une retraite dans la maçonnerie, court un mètre plus haut le long de la façade nord-est et du pignon sud-est.
- (121) A quelque 6,10 m du sol.
- (122) Cfr p. 110.
- (123) Sommet de l'arc: 3 m au-dessus du plancher; rayon: environ 0,40 m.
- (124) Quelque 0,07 m de largeur.
- (125) Pour que le seuil soit accessible, à 1,10 m du sol par exemple, la hauteur doit atteindre 1,90 m.
- (126) Au donjon de Villeret sous Saint-Martin, près de Corroy, ce type de fenêtre atteint 1,25 m de hauteur.
- (127) Linteau posant sur deux consoles en quart de rond. Porte du sud-est: bouchée par des briques. Haut. 1,70 m; larg. 0,75 m. Fenêtre du nord-ouest: haut. 1,40 m; larg. 0,75 m. Aujourd'hui invisible: à l'intérieur du châtelet, l'enduit recouvre les murs; à l'extérieur, elle apparaissait bouchée dans l'aile B, avant que la paroi ne soit plafonnée en septembre 1969.
- (128) Leur seuil est situé à 2,50 m du plancher de l'étage et leur sommet apparaît dans les combles: au sud-est, la fenêtre dépasse de 0,30 m. Au nord-ouest, seuls deux claveaux sont encore visibles au ras du sol.
- (129) Cfr p. 110.
- (130) Haut. actuelle 3,25 m.
- (131) Cfr p. 66 et 83.
- (132) Ce n'est plus le cas aujourd'hui: un mur de refend postérieur a été monté sur celui, primitif, du premier étage et sépare maintenant la grande salle des deux tours. Cfr p. 85.

- (133) Situé à 3,90 m du niveau inférieur et à 10,45 m de celui de la cour.
- (134) La charpente, réalisée en fonction de ce niveau, est datée de 1844 sur la troisième ferme.
- (135) Cfr p. 84.
- (136) Arc composé de treize claveaux; à 0,80 m de la façade nord est.
- (137) A 0,90 m de la même façade.
- (138) Larg. 0,17 m en moyenne.
- (139) Larg. environ 0,06 m. Ressaut à 0,60 m et à 0,80 m du sol.
- (140) Haut. 1,17 m; larg. 0,73 m. Fenêtre du nord-ouest: à 1,10 m de la paroi sud-ouest. Fenêtre du sud-est: à 3,83 m de la même paroi.
- (141) Larg. du châtelet à ce niveau: 7,40 m en moyenne.
- (142) Long. de la grande salle: 18,70 m.
- (143) Haut. actuelle: 0,72 m. Or, le niveau primitif du plancher pouvait être 0,80 m plus haut que le niveau présent.
- (144) Épaisseur: 0,55 m; haut. actuelle: 2,60 m.
- (145) Épaisseur: 1,05 m.
- (146) Cfr p. 86.
- (147) Cfr p. 86.
- (148) Long. primitive: au moins 6 m.
- (149) Celle-ci n'existe plus aujourd'hui; le mur a été rechargé à cet endroit de manière à avoir la même épaisseur partout, soit 0,55 m. Elle devait s'amorcer à partir du niveau primitif seulement. On comparera avec le dispositif restitué à Beersel (partie du XIII^e s.), pour mieux saisir le problème.
- (150) Épaisseur: environ 1,15 m.
- (151) Il est probable qu'elles étaient plus hautes à l'origine car la maçonnerie a été reprise juste au-dessus. Cfr note 153.
- (152) La saillie de ces murets perpendiculaires ne pouvait dépasser 0,50 m puisqu'elle devait prendre appui sur le mur de l'étage inférieur, dont l'épaisseur atteint 1,05 m.
- (153) Celles-ci devaient être plus hautes que les arrachements actuels (haut. 0,70 m): 0,10 m pour atteindre le niveau du plancher primitif (à + 0,80 m); 0,20 m pour permettre la rotation du tambour du treuil, en supposant que son rayon atteignait 0,15 m.
- (154) Épaisseur au premier étage: 1,05 m; au second: 0,55 m.
- (155) Long.: plus de 5,95 m (partie centrale entre les arrachements: 3,65 m + les deux avancées de 1,15 m. De part et d'autre de celles-ci, la maçonnerie primitive se prolonge quelque peu, d'une manière imprécise). Ce mur fut prolongé postérieurement, de manière à rejoindre les pignons perpendiculaires et à séparer ainsi les tours de la grande salle.
- (156) Long. du pignon nord-ouest au mur central: 6,33 m; long. du pignon sud-est à ce même mur: 6,45 m.
- (157) Dimensions du treuil? Hypothèse:
- épaisseur de la herse: environ 0,16 m puisque la coulisse atteint 0,20 m;
- chaînes de suspension accrochées dans l'axe de la herse, soit à 0,10 m du mur contre lequel glisse la herse;
- rayon du tambour: par ex. 0,15 m (plus celui-ci est petit, moins il faut d'effort pour relever la herse);
- long. du tambour: 3,65 m environ (distance entre les arrachements);
- pour que le treuil soit tangent aux chaînes, l'axe du tambour doit donc être posé à 0,07 m du bord des avancées, soit à 0,43 m du mur sud-ouest;
- long. de la manivelle dans ces conditions: 0,40 m;
- poids hypothétique de la herse en bois: 600 kg;
- effort à fournir pour relever la herse:

$$F = Q (\text{poids de la herse}) \times \frac{r (\text{rayon du tambour})}{l (\text{long. de manivelle})}$$

$$\text{Effort fourni à chaque extrémité: } F = 300 \times \frac{0,15}{0,40} = 112 \text{ kg.}$$

Dans ces conditions, il aurait fallu, à chaque manivelle, quatre hommes pour relever la herse.

- (158) Situées à 11,65 m du sol de la cour.
- (159) Cfr p. 85.
- (160) Situé à 3,25 m de la paroi sud-ouest.
- (161) 1,69 m (haut. de la fenêtre: 1,17 + haut. de la banquette: 0,52 m).
- (162) Les deux fenêtres étaient distantes de 1,20 m et situées à 0,40 m du niveau primitif.
- (163) Épaisseur du pignon sud-est: 1 m; épaisseur du pignon nord-ouest: 1,05 m.
- (164) Dimensions moyennes: 0,29 m × 0,29 m.
- (165) Situées au niveau des fenêtres à banquette, soit à 0,40 m du niveau primitif.
- (166) Dans le pignon nord-ouest, deux cavités sont toujours visibles:
1) à droite: percée à 0,70 m du mur nord-est. Son parement intérieur, de qualité, apparaît sur presque toute sa profondeur;
2) à gauche: percée à 1,10 m du mur de refend sud-ouest. Située dans la fenêtre à banquette, contre le siège. Entre ces deux boullins, le mur a été percé postérieurement d'une porte d'accès aux combles du châtelet. Celle-ci a pris la place d'une fenêtre à banquette dont le piédroit gauche est conservé. La hauteur de ce piédroit égale celle de la fenêtre et de sa banquette. Or, l'ébrasement de la fenêtre, au niveau du siège, présente un parement homogène jusqu'à l'extérieur du mur. Il y avait donc un boullin percé à cet endroit, contre la banquette, située du côté droit de la fenêtre. Cette cavité, atteignant sans doute quelque 0,30 m de larg., était alors distante des boullins 1 et 2, respectivement de 1,87 m et 1,85 m.
Dans le pignon sud-est, trois boullins sont encore visibles:
1) à gauche: percé à 0,72 m du mur nord-est. Il apparaît, bouché, à l'extérieur (fig. 19);
2) au centre: percé dans la fenêtre à banquette, contre le siège. Distant de 1,82 m du premier boullin. Bouché;
3) à l'extrême droite: recoupé par le mur de refend du sud-ouest. Signalé à la p. 85. Distant de 3,45 m de la cavité centrale.
Il se peut qu'il y ait eu un quatrième boullin, mais son emplacement possible, à 1,58 m des boullins 2 et 3, est occupé par la cheminée de briques postérieure. De l'extérieur, on peut l'apercevoir quelque peu.
- (167) Cfr p. 104. Ces tours sont différentes des autres par les percements du sommet. Des petites baies à linteau droit, sans console en quart de rond (haut. 0,70 m; larg. 0,50 m), alternent avec des canonniers, conçues pour l'arme à feu (haut. 0,55 m; larg. 0,05 m et 0,10 m).
- (168) Dans cette disposition, on remarque que la chapelle castrale est presque orientée, ce qui n'est pas négligeable.
- (169) Haut. actuelle: quelque 11 m. Diamètre extérieur: 9,50 m; diamètre intérieur: 5,50 m.
- (170) Épaisseur du mur: 2,20 m.
- (171) Épaisseur du mur: 1,70 m.
- (172) Haut. 1,07 m; larg. 0,68 m. A 0,60 m du niveau des combles.
- (173) Haut. 0,80 m; larg. 0,07 m.
- (174) Haut. 2,30 m. Cfr plus loin.
- (175) Épaisseur: 1 m.
- (176) Cfr p. 79.
- (177) La zone sud-est est cachée par le mur E postérieur; à l'intérieur, elle fut éventrée pour établir un passage vers E.
- (178) Ces archères ont de deux à trois mètres de hauteur et de 0,05 m à 0,09 m de largeur.
- (179) Cfr plus loin.
- (180) Haut. 2,30 m; larg. des marches: seulement 0,40 m à 0,45 m. Voir la note 189.
- (181) Cfr p. 95.
- (182) Cfr p. 79.
- (183) A.E.N., *Corroy-le-Château*, pièce n° 1778: plan daté de mars 1863 et paraphé. Confirmation éventuelle de cette

date par des pièces de correspondance privée (Archives du château). Cfr p. 111.

(184) Cfr p. 92.

(185) Cfr p. 109.

(186) Cfr p. 111.

(187) Il prend appui sur les voûtes de briques du rez-de-chaussée.

(188) A 2,65 m du sol de la chapelle. L'emplacement des châssis de bois, dans la maçonnerie, est encore visible de l'extérieur: la feuillure y est bouchée par des briques (fig. 37).

(189) Différents indices le prouvent dans la paroi sud-est: l'escalier intérieur menant à la courtine E et le petit escalier conduisant à l'arase du mur prennent leur départ au niveau actuel des combles; seule une marche a été enterrée. De plus, les fenêtres à banquette et les archères sont à hauteur correcte (à quelque 0,80 m du sol).

(190) De 0,04 m. La chapelle était sans doute enduite à l'origine. En 1695, un texte signale qu'on l'a blanchie (A.E.N., *Corroy-le-Château*, reg. n° 1731, f° 22 v°).

(191) Pierre de sable, étrangère à la région.

(192) Il existe un seul formeret, en plâtre, au-dessus de la grande arcade en plein cintre du sud-ouest.

(193) Epaisseur du mur au niveau de la chapelle: 1,70 m.

(194) Cfr p. 99.

(195) Edouard de Trazegnies (1839-1910).

(196) Otton de Trazegnies (1868-1957).

(197) Une analyse pourrait peut-être confirmer ou infirmer cette supposition: il faudrait comparer la composition du plâtre prélevé dans les restaurations des nervures et dans le formeret de l'arcade du sud-ouest, par exemple. Si on pouvait déterminer qu'ils sont identiques, la restauration des nervures serait bien contemporaine de l'aménagement intérieur.

(198) Certains auteurs, cependant, soulignent l'évolution parallèle des deux architectures, comme A. de CAUMONT, *Abécédaire ou rudiment d'archéologie*, 3^e éd., Caen, 1869, p. 484 et J. F. FINO, *Forteresses de la France médiévale. Construction, attaque, défense*, Paris, 1967, p. 124-125 (2^e éd. revue, 1970); L. F. GENICOT, *Les églises mosanes du XI^e siècle ...*, op. cit., p. 296-297.

(199) Cfr p. 100.

(199 bis) L. F. GENICOT, *Ibidem*, p. 297.

(200) Ces fenêtres étaient en fait percées à l'extrémité est du bas-côté nord, amplifié au XVI^e siècle pour former un pseudo-croisillon.

(201) L. F. GENICOT, *Les églises mosanes du XI^e siècle ...*, op. cit., p. 46.

(202) Cfr p. 97 et suiv.

(203) Cfr p. 93.

(204) M. BALOT, *A Corroy-le-Château*, dans *Royal Auto*, Bruxelles, juin 1950, n° 6, p. 41. IDEM, *Les Châteaux de Belgique*, dans *La vie courante*, Bruxelles, 1951, n° 38, p. 36. E. POUJON, *Châteaux et Châteaux-fermes du Namurois*, Bruxelles, 1951, p. 47. P. de BORMAN, *Corroy-le-Château*, dans *Le Guetteur Wallon*, septembre-octobre 1954, p. 541.

(205) J. LE ROY, *Topographia Historica Gallo-Brabantiae*, Amsterdam, 1692, p. 153.

(206) A. ROYET, op. cit., p. 3 et 4. Livre conservé au château.

(207) Cfr p. 108.

(208) A.E.N., *Corroy-le-Château*, cahier n° 1723 (a° 1574-1575), f° 9 v°: « Le cinquième de décembre, à Johan de Bousset, escrénier à Gembloux, pour avoir fait les fernes des chambres de deseur la grande thour, avecq la livranse des bois ... ».

(209) IDEM, *Ibidem*, cahier n° 1723 (a° 1574-1575), f° 11: « A Bertreme de Vaseige, tailleur de pierre, pour avoir livré des pierres de taille servante au palle avecque aultres pierres pour la cheminée de la grosse thour ... ».

(210) IDEM, *Ibidem*, cahier n° 1724 (a° 1575-1576), f° 12.

(211) La largeur de la cour, du châtelet au bâtiment H, ne dépasse pas 25 m.

(212) C'est également l'emplacement que propose le Baron F. BONAERT, dans la *Note relative au Château de Corroy*, 1962, dossier de la C.R.M.S. n° 9878/2.1.

(213) 10 m × 10 m = dimension du bâtiment actuel H.

(214) C'est le cas, par exemple, au château de Laarne, où la chapelle est abritée dans le donjon même; au château-ferme d'Opprebais, où le logis, bien que beaucoup plus tardif, s'est accolé au donjon primitif.

(215) Cfr p. 83.

(216) Cfr p. 109. Dessin publié dans A. ROYET, op. cit., p. 3.

(217) Largeur hors tout du bâtiment H à sa jonction avec la chapelle.

(218) Epaisseur des murs nord-ouest et sud-est: 1,50 m.

(219) Epaisseur à la cave: 3,10 m.

(220) Epaisseur à la cave: 0,75 m seulement. Mais il s'agit d'un mur intérieur.

(221) Enduites aujourd'hui.

(222) Quelque 0,60 m.

(223) Quelque 0,60 m.

(224) A. BEQUET, *Montaigle*, dans *A.S.A.N.*, t. VI, 1859-1860, p. 115. K. WACH, *Flandrische und Brabantische Wesserschlösser*, dans P. CLEMEN, *Belgische Kunstdenkmäler*, t. II, Munich, 1923, p. 66. D'après les plans reproduits, la tour maîtresse semble même assez rarement au milieu de la cour. H. VAN HEMELRIICK, *De Vlaamse Krijgsbouwkunde*, Tielt, 1950, p. 67.

(225) Par exemple au château des comtes de Flandre à Gand, à Spontin, à Walhain-Saint-Paul et, d'une certaine manière, dans l'ensemble fortifié de Sombrefe. D'autres châteaux se sont développés plus récemment autour d'un donjon médiéval: par exemple les châteaux de Fernelmont (Noville-les-Bois), Hodoumont (Jallet), Gesves, Andoy (Wierde), le château du Vivier à Courrière, le château-ferme de Ronchinne (Maillen), etc.

(226) Par ex. l'angle de pénétration de la tour 4 est de 121°; celui de la tour 7, de 125°.

(227) Angle de pénétration: 69°.

(228) Diamètre hors tout: tours 4 et 5: 8 m; tour 6: 9,10 m; tour 7: 9,40 m.

(229) Epaisseur des murs au rez-de-chaussée: tours 4 et 5: 1,70 m; tour 6: 2 m; tour 7: 1,90 m. Au premier étage: tour 4: 1,50 m; tour 5: 1,45 m; tour 6: 1,60 m; tour 7: 1,55 m. Au second: tour 4: 0,87 m; tour 5: 0,87 m; tour 6: 1 m; tour 7: 1 m.

(230) Seule la tour 4 possède une profonde cave. Dans le sol, un trou carré y donne accès.

(231) Cet escalier est intact dans la tour 7, bien que le porte-à-faux ait été bouché par des briques. D'épaisses dalles de grès, scellées dans la muraille, en forment les marches. Dans la tour 6, l'escalier de pierre apparaît à l'intérieur même du mur. Dans les tours 4 et 5, il n'existe plus de communication entre le premier et le second étage. Elle était nécessaire dans la tour 4 mais l'accès au sommet de la tour 5 pouvait se faire par l'étage du logis. Aujourd'hui, seuls les combles permettent de gagner le dernier niveau de ces tours.

(232) A l'extérieur de la tour 5, seule l'archère qui devait flanquer la muraille C n'est pas visible, à cause d'une petite construction postérieure. A l'intérieur, toutes ont été bouchées. Trois fenêtres du XVIII^e siècle éclairent aujourd'hui la pièce. Dans la tour 6, une porte fut percée dans l'archère qui flanquait la courtine F.

(233) Haut: de 2 à 3 m; larg.: de 0,05 à 0,09 m.

(234) Encadrement de calcaire. Linteau posant sur deux consoles en quart de rond. Tours 6 et 7: portes primitives; tour 4: agrandie; linteau posant sur deux consoles biseautées; tour 5: porte moderne.

- (235) En calcaire. Linteau posant sur deux consoles en quart de rond.
- (236) Cfr p. 65 et suiv.
- (237) Surtout visibles aux portes de la tour 7.
- (238) Il est difficile de le déterminer avec certitude à cause du plafonnage qui a uniformisé certaines parois, spécialement dans la tour sud, transformée en colombier.
- (239) Haut. de 12 à 15 m environ.
- (240) A ce sujet, C. GAIER, *Art et organisation militaires dans la principauté de Liège et dans le comté de Looz au moyen âge*, dans *Mémoires in-8° de l'Acad. Roy. de Belgique, classe des Lettres*, t. LIX, fasc. 3, Bruxelles, 1968, p. 204-227.
- (241) Pour la Belgique, voir surtout les études de H. VAN HEMELRIJK, *De vlaamse krijgshouwkunde*, Tiel, 1950, et de A. CLAASSEN, *Van mottoren tot kasteel*, dans *Publicaties van het provinciaal gallo-romeins museum*, n° 14, Tongres, 1970, avec certaines réserves pour l'évolution qu'il trace (p. 23-40).
- (242) Voir par ex. le plan du château des comtes de Flandre à Gand v. 1180 (A. CLAASSEN, *op. cit.*, p. 14).
- (243) E. VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture ...*, *op. cit.*, t. III, Paris, 1859, p. 78-80; P. HELIOT, *Le château fort en France du X^e au XII^e siècle, à la lumière des travaux récents*, dans *Le Journal des savants*, Paris, 1965, p. 507-510.
- (244) P. HELIOT, *Le Château-Gaillard et les forteresses des XII^e et XIII^e siècles en Europe occidentale*, dans *Château-Gaillard: Etudes de castellologie européenne*, vol. I, 1964, p. 71.
- (245) K. WACH, *op. cit.*, p. 66. E. VIOLLET-LE-DUC, *op. cit.*, t. III, p. 139. A. CHOISY, *op. cit.*, t. II, p. 591.
- (246) E. VIOLLET-LE-DUC, *op. cit.*, t. III, p. 104. A. de CAUMONT, *op. cit.*, p. 524. J. F. FINO, *Forteresses de la France médiévale. Construction, attaque, défense*, Paris, 1967, p. 223.
- (247) Par ex. l'ancien château de Courtrai (1394-1397) et le château de Lavaux-Sainte-Anne (xv^e siècle). Voir J. LAVALLEYE, *Le château de Courtrai (1394-1397). Contribution à l'histoire de l'architecture militaire en Belgique*, dans *A.S.A.N.*, t. XXXV, 1930, p. 157-168. M. THIBAUT de MAISIÈRES, *Le château de Lavaux-Sainte-Anne et ses constructeurs*, dans *A.S.A.N.*, *Mélanges F. COURTOY*, t. II, Namur, 1952, p. 519-530.
- (248) E. VIOLLET-LE-DUC, *op. cit.*, t. III, p. 142. J. F. FINO, *op. cit.*, p. 260.
- (249) Par ex. le château de Vèves à Celles.
- (250) P. HELIOT, *Le Château-Gaillard et les forteresses ...*, *op. cit.*, p. 71.
- (251) Cfr p. 81.
- (252) R. GRAND, *L'architecture militaire en Bretagne*, dans *B.M.*, t. CX, 1952, p. 35.
- (253) H. VAN HEMELRIICK, *op. cit.*, p. 65.
- (254) Cfr p. 86, 89, 95.
- (255) R. RITTER, *Châteaux, donjons et places fortes. L'architecture militaire française*, Paris, 1953, p. 60-61. Par ex. au château de Coucy (Aisne) du mil. du xiii^e siècle: A. MERSIER, *Hourds et mâchicoulis*, dans *B.M.*, t. LXXXII, 1923, p. 120-123.
- (256) H. VAN HEMELRIICK, *op. cit.*, p. 63. E. VIOLLET-LE-DUC, *op. cit.*, t. VI, 1863, p. 137. M. THIBAUT de MAISIÈRES, *op. cit.*, p. 528.
- (257) Faut-il tenir compte de ce que la construction des bas-côtés incombait souvent aux paroissiens, ce qui pourrait expliquer une différence de qualité avec la chapelle du seigneur? Voir à ce sujet L. F. GENICOT, *Les églises mosanes du XI^e siècle ...*, *op. cit.*, p. 260.
- (258) On a longuement parlé de ce problème p. 89 et suiv.
- (259) Début du xiii^e siècle (L. F. GENICOT, *Eglise Saint-Mort*, dans *Dictionnaire des Eglises, Vc: Belgique, Luxembourg*, Paris, 1970, p. 65).
- (260) Daté du xiii^e siècle (1247?) (L. DELFERIERE, *Eglise Saint-Lambert de Bouvignes*, dans *Ibidem*, p. 42).
- (261) Daté du milieu du xiii^e siècle (R. M. LEMAIRE, *Les origines du style gothique en Brabant*, 2^e partie: *La formation du style gothique brabançon*, Anvers, 1949, p. 227).
- (262) Notamment déjà à l'abbaye d'Orval, commencée vers 1180 (IDEM, *L'architecture romane et gothique*, dans *L'art en Belgique*, 3^e éd., Bruxelles, s.d., p. 68). Dans la première moitié du xiii^e siècle: à l'avant-corps de Saint-Germain de Tirlemont (IDEM, *Les origines ...*, *op. cit.*, p. 139 et 148), à la tour occid. de Saint-Vincent de Soignies (S. BRIGODE, *L'architecture religieuse dans le Sud-Ouest ...*, *op. cit.*, p. 221), au chœur d'Hérent (R. M. LEMAIRE, *Les origines ...*, *op. cit.*, p. 69), au collatéral sud de Saint-Médard de Jodoigne (IDEM, *Ibidem*, p. 221). Entre 1230 et 1260, à la tour occid. de Bierbeek (IDEM, *Ibidem*, p. 84). Vers 1250, au chœur de Tourinnes-la-Grosse (IDEM, *Ibidem*, p. 227) et à celui d'Horruës, archaïsant pour l'époque (S. BRIGODE, *L'architecture religieuse dans le Sud-Ouest ...*, *op. cit.*, p. 184). A la fin du xiii^e siècle, à la chapelle du château de Fontaine-l'Évêque (IDEM, *Ibidem*, p. 212).
- (263) R. MAERE, *L'église abbatiale de Villers. Notice archéologique*, dans E. de MOREAU, *L'abbaye de Villers-en-Brabant aux XII^e et XIII^e siècles*, Bruxelles, 1909, p. 291. L. NAMECHE et S. BRIGODE, *L'ancienne église abbatiale de Gembloux*, dans *Ann. Soc. Archéol. et Hist. de Belgique*, Congrès de Namur, 1938, p. 70: la vouaison sur nervures de l'église remonte à l'extrême fin du xiii^e siècle. L. F. GENICOT, *Une église mosane disparue, l'abbatiale d'Olbert à Gembloux*, dans *A.S.A.N.*, t. LIII, fasc. 2, 1966, p. 265-266 et 268. Pour Chaumont-Gistoux (v. 1200): R. M. LEMAIRE, *Les origines ...*, *op. cit.*, p. 231-232.
- (264) L. NAMECHE, *La ville et le comté de Gembloux. L'histoire et les institutions*, 2^e éd., Gembloux, 1964, p. 276.
- (265) Cfr p. 72 et suiv.
- (266) Cfr p. 101.
- (267) S. BRIGODE, *L'architecture religieuse dans le Sud-Ouest ...*, *op. cit.*, p. 107. De nombreux exemples sont signalés dans cet ouvrage. R. LEMAIRE, dans *Les origines du style gothique en Brabant*, 1^{re} partie: *L'architecture romane*, Paris, 1909, p. 138, 146 et 239, signale que ce profil existe notamment dans la première moitié du siècle aux églises d'Hérent (corbeaux de la partie E), de Bierbeek (impostes des piliers de la tour) et de Mousty (corbeaux de la nef).
- (268) A Horruës, la charpente du chœur (v. 1250) est à 53°; à Chaussée-Notre-Dame, celle de la nef, de la même époque, atteint 57° (R. LEMAIRE, *op. cit.*, p. 183 et 179).
- (269) A la nef de Seilles par exemple, les fermes sont espacées de 0,60 à 0,70 m (L. F. GENICOT, *L'église romane du «village gris»*, Seilles, dans *Bull. Soc. d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, t. XLVIII, Liège, 1968, p. 45. L'auteur situe l'édifice dans le troisième quart du xi^e siècle: p. 65). A l'église abbatiale de Floreffe, la nef conserve partiellement sa charpente romane, dont les fermes sont espacées de quelque 0,80 m. L'église romane fut construite entre 1165 et 1190 (R. MAERE, *L'église du séminaire de Floreffe*, dans *Bull. de l'Assoc. des anciens étudiants*, Namur, 1911, p. 7).
- (270) Cfr p. 77.
- (270 bis) L. F. GENICOT, *Les églises romanes du XI^e siècle ...*, *op. cit.*, p. 247-251.
- (271) Sur la fonction des tours, voir surtout L. F. GENICOT, *Les églises mosanes du XI^e siècle ...*, *op. cit.*, p. 280-298; F. ROUSSEAU, *Tours domaniales et tours de chevaliers, églises et cimetières fortifiés dans le Namurois*, dans *A.S.A.N.*, t. XLVI, 1952, p. 233-268, et C. GAIER, *La fonction stratégique-défensive du plat pays au moyen âge dans la*

région de la Meuse moyenne, dans *Le Moyen âge*, t. LXIX, 1963, p. 753-771. Des textes d'archives signalent d'ailleurs explicitement cette fonction défensive, par exemple à Gerpennes en 1354 (J. ROLAND, *L'église de Gerpennes. Histoire*, dans *Mélanges d'histoire et d'archéologie namuroises dédiées à F. Courtoy*, Namur, 1952, t. I, p. 207; corroboré par l'archéologie : S. BRIGODE, *L'église de Gerpennes. Archéologie*, dans *Ibidem*, p. 213), et à l'église de Biesme en 1433-1434 (F. ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 254; l'auteur cite d'autres exemples).

(272) L. F. GENICOT, *op. cit.*, p. 282.

(273) Voir la restitution de ces tours dans IDEM, *Ibidem*, p. 267 et 302. Pour plus de détails, voir IDEM, *La tour seigneuriale et l'église romane de Wierde*, dans *A.S.A.N.*, t. LIV, 1967, p. 109-147, et F. BOURGEOIS et J. MERTENS, *La chapelle Saint-Remi à Hamerenne-Rochefort*, dans *A.S.A.N.*, t. LIII, 1965, p. 81-114.

(274) F. ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 255 et suiv.

(275) A ce sujet, voir L. F. GENICOT, *Les églises mosanes du XI^e siècle ...*, *op. cit.*, p. 280-281.

(276) Cfr annexe n° 6.

(277) J. TARRIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire des communes Belges. Canton de Perwez*, Bruxelles, 1865, p. 7; cfr aussi annexe I, note 10.

(278) Notes dactylographiées de M. Olivier de Trazegnies.

(279) Cfr annexe I, note 11.

(280) L. F. GENICOT, *Une église mosane disparue ...*, *op. cit.*, p. 256.

(281) Cfr p. 61, note 51.

(282) L. NAMECHE et S. BRIGODE, *op. cit.*, p. 70-71.

(283) L'ancien château de Courtrai, pour lequel les archives conservent exceptionnellement de nombreux renseignements, fut commencé en juillet 1394; au début de l'année 1398, Philippe le Hardi en prenait possession. Cette rapidité d'exécution laisse supposer qu'une équipe importante d'ouvriers œuvra à la construction (J. LAVALLEYE, *Le château de Courtrai (1394-1397) ...*, *op. cit.*, p. 160 et 161).

(284) Cavités de 0,15 × 0,15 m.

(285) Echantillon Lv - 536 Corroy-le-Château. Centre de Physique nucléaire de l'U.C.L.: analyses du 17-12-1970 au 4-3-1971. Les résultats ont été publiés dans *Radiocarbon*, vol. 15, n° 1, 1973, p. 132.

(286) Cfr p. 76 et suiv.

(287) Haut.: 1,30 m; larg.: 0,80 m.

(288) Cfr p. 99.

(289) Corbeaux profilés en tore dégagé par un cavet.

(290) Cfr p. 80.

(291) A. BEQUET, *Montaigle*, dans *A.S.A.N.*, t. VI, 1859-1860, p. 120.

(292) E. VIOLLET-LE-DUC, *op. cit.*, t. III, p. 115. A. CHOISY, *op. cit.*, t. II, 1929, p. 594. R. RITTER, *op. cit.*, p. 99. J. F. FINO, *op. cit.*, p. 260. A. CLAASSEN, *op. cit.*, p. 36.

(293) IDEM, *Ibidem*, p. 39; R. GRAND, *op. cit.*, t. CX, 1952, p. 48.

(294) Au deuxième donjon de Sombreffe, qui semble être de cette époque, une tourelle d'escalier en encorbellement dessert le premier et le second étage. Au XVI^e siècle sans doute, on ajouta une tourelle d'escalier au donjon de Crupet et au début du XVII^e siècle, au premier donjon de Sombreffe situé au centre de la cour.

(295) Canonnière: haut.: 0,55 m; larg.: 0,05 m et 0,10 m. Fenêtre: haut.: 0,70 m; larg.: 0,50. Sans banquette.

(296) M. HERMANS, *La seigneurie de Corroy-le-Château aux XIV^e et XV^e siècles*, mém. dactyl., U.L.B., 1969, p. 215, note 30; A.E.N., *Corroy-le-Château*, reg. n° 1665, f° 92 et 201.

(297) IDEM, *Ibidem*, p. 215, note 28; A.E.N., *Corroy-le-Château*, reg. n° 1665, f° 92.

(298) IDEM, *ibidem*, p. 215, note 30; A.E.N., *Corroy-le-Château*, reg. n° 1665, f° 92-93 et 201.

(299) M. HERMANS, *op. cit.*, p. 241.

(300) Dans son étude historique, Mlle M. Hermans souligne à juste titre l'intérêt militaire de la forteresse: « Que le duc de Brabant veuille à disposer d'une forteresse qui verrouille le sud du duché, ou qu'il désire empêcher un adversaire éventuel de s'installer quel que soit le motif de cette décision, l'intérêt militaire de la forteresse est patent [à propos d'un texte de 1339: cfr annexe I, note 27]. Peut-il encore exister lorsque la seigneurie est englobée dans un ensemble territorial plus vaste et qu'elle perde son caractère frontalier? Cela ne fait aucun doute. Dans la mesure où la forteresse sert de point d'appui à la défense de cet ensemble, qu'elle appuie ou permet des actions de retardement à la progression d'un ennemi en immobilisant une partie de ses forces; dans la mesure aussi où elle protège la région d'incursions limitées au pillage et à la destruction » (*Ibidem*, p. 215, note 30).

(301) Celui-ci ne semble pas s'être produit durant cette période (*Ibidem*, p. 215, note 30).

(302) *Ibidem*, p. 213, note 20; A.E.N., *Corroy-le-Château*, cahier n° 1666, f° 236.

(303) 1450-1451: « Pour travaux au petit vivier et au grand vivier du village ». « Le pont de pierre devers le vivier fut rompu au demy et tombé et ce le a le chastellain fait refaire ».

1451-1453: « Item Pierre le scailleteur a couvert tout au neuf la tour nommée le Vleestre torre restaurée ». « Item deux des piliers desoulz le pont estoient creux par embas. Le chastellain les a fait remassonner ». « Au portier du chasteau de Corroy pour ses gages ». « Au chappellain du chasteau de Corroy pour la messe de N.D. heritablement par an ». (A.E.N., *Corroy-le-Château*, liasse n° 3938, farde « Corroy-le-Château archives. 1892 »).

(304) S. W. DROSSAERS, *op. cit.*, n° 2198.

(305) Cfr annexe II, n° 3.

(306) Par exemple: « Le pont devant le chasteau fait -- XXXI flor. du R. ». « 50 gros chaines mis en œuvre en laditte forteresse ». « Les murs de la forteresse visités jusqu'aux fondements ». (A.E.N., *Corroy-le-Château*, cahier n° 1670, f° 6 v°).

(307) M. HERMANS, *op. cit.*, p. 211.

(308) *Ibidem*, p. 212-213.

(309) *Ibidem*, p. 245-246.

(310) Haut.: 0,90 m; larg.: 0,80 m.

(311) C'est également la datation que propose le baron F. BONAERT, dans sa *Note relative au château de Corroy*, 1962. Dossier de la C.R.M.S. n° 9878/2.1.

(312) L'arc de décharge de ses fenêtres est quelque peu différent.

(313) Cfr annexe II, n° 5.

(314) Cfr annexe II, n° 6.

(315) Cfr annexe I, note 67 ou annexe II, n° 8.

(316) Cfr annexe II, n° 6.

(317) Cfr annexe II, n° 7.

(318) Cfr annexe II, n° 8.

(319) A.E.N., *Corroy-le-Château*, cahier n° 1720, fol. 2.

(320) A.E.N., *Ibidem*, cahier n° 1722, fol. 7: « Item a Bertreme, tailleur de pierre, pour deux journées et demye employées en réfection de la platte forme de la tour de deueur la grande porte... ». « Item a Augustin Ligois masson pour avoir pauweiz la platte forme de ladite tour... ».

(321) A.E.N., *Ibidem*, cahier n° 1722, fol. 8 v°.

(322) A.E.N., *Ibidem*, cahier n° 1722, fol. 7 v° et 8.

(323) A.E.N., *Ibidem*, cahier n° 1723, fol. 9.

(324) Cfr p. 92.

(325) A.E.N., *Ibidem*, cahier n° 1723, fol. 9 v°: « A Bertreme de Wasseige, tailleur de pierre, pour avoir ouvrez deux jours aux fernestres de deueur la grille thour... ». « Le

cinquième de décembre, à Johan de Bousut, escrenier à Gembloux, pour avoir fait les fenestres des chambres de deseur la grande thour... ». « A Pierson, cerrurier, pour avoir livré les pentures des fenestres de deseur la grosse thour... ».

(326) A.E.N., *Ibidem*, cahier n° 1723, fol. 10.

(327) A.E.N., *Ibidem*, cahier n° 1723, fol. 10 v°.

(328) A.E.N., *Ibidem*, cahier n° 1723, fol. 11.

(329) A.E.N., *Ibidem*, cahier n° 1724.

(330) A.E.N., *Ibidem*, reg. n° 1729, fol. 22 v°.

(331) A.E.N., *Ibidem*, reg. n° 1729, fol. 37.

(332) A.E.N., *Ibidem*, reg. n° 1729, fol. 29.

(333) A.E.N., *Ibidem*, reg. n° 1729, fol. 33.

(334) A.E.N., *Ibidem*, reg. n° 1729, fol. 23 v° (1682), fol. 30 (1683).

(335) A.E.N., *Ibidem*, reg. n° 1729, fol. 36 v°.

(336) Cfr annexe II, n° 9.

(337) Date indiquée à la clé de l'arc bombé et sur la pierre aux armes de Nassau et de Ghistelles. Connue en outre par un texte d'archives. Cfr annexe II, n° 10.

(338) Haut. : 4,60 m; larg. : 3,55 m.

(339) Haut. : 2,50 m; larg. : 1,25 m.

(340) L'élévation du XVIII^e siècle fut quelque peu modifiée au XX^e siècle. Cfr p. 111.

(341) Une unique porte fut percée au rez-de-chaussée de la tour 6 (fig. 2) car l'accès primitif avait été condamné par un mur de refend.

(342) Le portail de la tour 2 apparaît bouché sur le plan de 1743 (fig. 5) et la tour, éventrée au sud-ouest pour établir un accès (fig. 50).

(343) Le cintre, appareillé différemment, a peut-être été refait postérieurement.

(344) A.E.N., *Corroy-le-Château*, reg. n° 1732, fol. 25 v° (1703), reg. n° 1733, fol. 11 v° (1704), fol. 12 (1705), fol. 13 (1706).

(345) Celui-ci fut, paraît-il, victime d'un incendie. Communication orale de M. Olivier de Trazegnies, d'après la correspondance privée.

(346) Les travaux effectués ont été mentionnés p. 89 et suiv.

(347) A.E.N., *Corroy-le-Château*, pièce n° 1778.

(348) La barbacane semble plus haute sur la gravure de 1844 (fig. 6) mais l'ensemble du front sud-ouest présente une élévation exagérée.

(349) Plan d'aménagement général, non daté, et plan de la cheminée conservés au château.

(350) Je dois à sa grande amabilité les plans de base du château. Qu'il me soit permis ici de l'en remercier vivement.

(351) Les projets de restauration furent transmis à la C.R.M.S. le 20 mai 1959.

ANNEXES

ANNEXE I

LES PROPRIETAIRES

Le château de Corroy devait être étroitement lié à une puissante famille. On imagine mal quel vassal aurait pu construire une telle forteresse de sa propre initiative. Le château répondait à un but politique important : assurer la consolidation du duché de Brabant.

Des recherches ont donc été entreprises en vue d'établir la généalogie des propriétaires. L'analyse archéologique a permis de situer son époque de construction : la première moitié du XIII^e siècle. Pouvait-on trouver à cette époque un seigneur susceptible d'avoir élevé le château ? Y avait-il un lien entre ce personnage et le duc de Brabant ? Les résultats de cette démarche ont répondu affirmativement.

Les éléments historiques recueillis par les auteurs anciens (1) ne pouvaient être l'unique fondement d'une généalogie. Il fallait au minimum les vérifier et, surtout, les prouver à partir des sources d'archives.

ORBAIS et PERWEZ

L'important fonds d'archives déposé à Namur (2) conserve le premier document connu concernant la seigneurie de Corroy-le-Château. Ce texte de 1288 est une charte de franchise accordée aux habitants par Godefroid, comte de Vianden et sire de Corroy (3). Or, les ascendants de ce personnage conduisent directement à la grande famille des Louvain-Perwez, propriétaire signalé par divers auteurs (4).

Le père de Godefroid, Philippe de Vianden († 1272), épousa Marie de Louvain, dame de Perwez, Grimberghen, Corroy, Frasnes et autres lieux, dont Godefroid hérita. Marie avait reçu les « terres de Perwez, Grimberghen et autres » après la mort de ses frères, Gérard († 1259), Guillaume et Godefroid († 1264 ou 1265) (5), en partage avec sa sœur Ade, épouse de Gérard de Marbais (6).

Ces biens venaient de leurs parents, Godefroid de Perwez († 1257) et Alice de Grimberghen (1), fille héritière de Gérard (8).

Le père de Godefroid, Guillaume de Louvain-Perwez († 1219 ou 1224) (9), est un personnage cité de nombreuses fois dans les chroniques : elles le signalent comme fils de Godefroid III, duc de Brabant et d'Imaine de Looz, et comme premier seigneur de Perwez (10). Il épousa Marie d'Orbais, fille d'Enguerrand (11). C'est probablement par sa femme qu'il acquit la seigneurie de Corroy.

En effet, un texte de Gilles d'Orval du milieu du XIII^e siècle signale que l'évêque Henri II de Leez (1145-1164), afin d'augmenter les revenus de son évêché, acquit les alleux d'Enguerrand, à savoir « Fleurus » et Corroy (12). Ce personnage doit être Enguerrand d'Orbais, cité à cette même époque (13). De plus, une partie des terres de « Fleurus » ou Fleurus (14) appartenait au XII^e siècle à la maison d'Orbais (15). Il est hautement probable que la terre de Corroy, alleu d'Enguerrand, est celle qui prendra plus tard le nom de Corroy-le-Château puisqu'on la retrouve aux mains de ses descendants (16).

La terre de Corroy aurait donc appartenu en premier lieu à la famille d'Orbais, dont on connaît quelques noms (17). Ensuite, par le mariage de Marie d'Orbais avec Guillaume de Perwez, elle est passée dans la famille des Louvain-Perwez, qui furent très probablement les constructeurs du château dans la première moitié du XIII^e siècle ; ils possédèrent la seigneurie durant cette époque, sous les ducs Henri I^{er} et Henri II. Ils faisaient partie de la famille ducale puisque Guillaume de Perwez était le propre fils de

Godefroid III et le demi-frère de Henri I^{er}, tandis que Godefroid de Perwez était le cousin de Henri II.

VIANDEN

Marie de Perwez porta alors la seigneurie de Corroy dans la famille des Vianden par son mariage avec Philippe de Vianden († 1272), père de Godefroid, cité en 1288 par la charte de franchise (3).

En 1291, un jugement arbitral est rendu entre le marquis de Namur et Godefroid, comte de Vianden, au sujet des limites du comté de Namur « encontre le terre de Corroit et les appartenances » (18). Il s'agit bien de Corroy-le-Château puisqu'on y parle de « Botaing », ou Bothey, village voisin. Les éléments concernant les fils de Godefroid sont quelque peu confus mais on peut cependant suivre les transports de la seigneurie. Godefroid, mort probablement en 1312, eut trois fils de son premier mariage avec Aleyde d'Audenaerde (19) : Philippe, cité en 1291 (20), mort sans enfant vers 1312 ou 1315 ; Godefroid, mort vers 1335 ou 1337 (21) ; Henri, qui relève le « castrum de Courroit » en 1312 (22). Ce texte est le premier à faire mention explicite du château de Corroy.

De son deuxième mariage avec Lutgarde de Ligny, Godefroid eut, selon C. Butkens, deux fils, Louis et Jean, chanoines à Liège (23).

Cependant, les archives du domaine de Nassau, publiées par S.W. Drossaers, font mention d'un Gérard de Vianden qui reçut en fief en 1326 les seigneuries de Grimberghen, Corroy et Frasnes qu'il « possédait » de son frère Henri (24). Un autre texte de 1327 signale que Godefroid et Louis de Vianden ont renoncé à leurs droits sur Grimberghen et Corroy en faveur de leur frère Gérard (25).

Ces quatre personnages sont des fils de Godefroid (26), nés du premier mais sans doute aussi du deuxième mariage, sans qu'il soit fait de distinction entre les frères ou demi-frères. Il est certain qu'Henri de Vianden releva le château de Corroy en 1312, sans doute après la mort de son père Godefroid. Pour une raison mal connue, Gérard de Vianden reçut le fief de Corroy en 1326, avant la mort de son frère ou demi-frère Henri.

En 1339, les textes signalent que Louis de Vianden est seigneur de Corroy : celui-ci promet au duc de Brabant de lui livrer la forteresse s'il se met au service du roi de France (27). Ce Louis de Vianden pourrait être le fils de Godefroid († 1312), mais ce personnage, d'après C. Butkens, est chanoine à Liège. De plus, en 1327, il avait renoncé à ses droits en faveur de son frère Gérard (25). Ce seigneur reste donc mystérieux, bien qu'il fût certainement propriétaire.

SPAENHEM

Le château passa à la nièce de Gérard, Marie de Vianden, fille d'Henri. Sa sœur Aleyde épousa Otton de Nassau (28). En 1352, Marie et son époux Simon, comte de Spaenhem, sont investis des château et seigneurie de Corroy (29). En 1359, on rappelle cette inféodation (30). En 1370, on parle de Simon de Spaenhem, comte de Vianden, seigneur de Grimberghen et de « Corroit-le-Castiel » (31). On le cite en 1382 comme « sire de Corroit le Chastiault » dans un texte où il fait allusion à ses prédécesseurs, les comtes de Vianden, seigneurs de Corroy (32). On le mentionne encore en 1391 (33). Marie de Vianden et Simon de Spaenhem eurent

deux enfants, Simon et Elisabeth, morts sans postérité⁽³⁴⁾. En 1402, un chevalier promet d'administrer le château et seigneurie de Corroy dont il avait reçu la charge de Simon de Spaenhem et de sa fille *Elisabeth*⁽³⁵⁾.

NASSAU - DILLENBOURG

En 1416, l'écoute de Louvain met *Englebert de Nassau* en possession des biens qu'Elisabeth de Spaenhem possédait en Brabant, pour acquittement de sa dette⁽³⁶⁾. En 1417, Elisabeth demande à ses vassaux de reconnaître son cousin, Englebert de Nassau, comme seigneur de Corroy. Elle lui donne cette seigneurie dont il héritera après sa mort⁽³⁷⁾. Englebert, petit-fils d'Aleyde de Vianden et d'Otton de Nassau, fait donc entrer la seigneurie de Corroy dans la famille de Nassau. En cette même année 1417, il est investi par le duc Jean⁽³⁸⁾. En 1429, Jean de Nassau, frère d'Englebert, en dette vis-à-vis de ce dernier, lui donne en gage sa part sur les seigneuries de Grimberghen et Corroy⁽³⁹⁾. En 1430, lors de la Joyeuse Entrée de Philippe de Bourgogne, Englebert est investi des biens de Corroy à titre honorifique⁽⁴⁰⁾.

Les droits des seigneurs de Corroy sont connus par un texte en flamand de 1440 : ils ont haute, moyenne et basse justice. En vertu de leur château, ils ont le droit de battre monnaie, droit qu'ils tiennent de leurs ancêtres. Ils ont également droit sur les gens, les libertés et le village avec toutes ses dépendances⁽⁴¹⁾.

A la mort d'Englebert en 1442, son fils *Jean* reçoit la seigneurie⁽⁴²⁾. Concernant Corroy-le-Château, c'est le plus ancien document conservé aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles⁽⁴³⁾. Jean de Nassau est encore cité en 1461⁽⁴⁴⁾ et meurt en 1475⁽⁴⁵⁾.

Son fils *Englebert* († 1504) hérite de ses biens « au de ça le Rhin... et tout ce qui estoit situé en Brabant ». Il était « gouverneur de Brabant et de tous chasteaux et forteresses du pays bas »⁽⁴⁵⁾.

En cette fin du xv^e siècle, l'histoire de la seigneurie de Corroy fut assez mouvante. En 1485, Englebert vend le château et la seigneurie à son frère naturel *Jean, bâtard de Nassau*⁽⁴⁶⁾. Celui-ci est cité en 1487 comme seigneur de « Coroy le Chesteau »⁽⁴⁷⁾. Mais il recède la seigneurie à son frère Englebert, qui en est investi en 1491⁽⁴⁸⁾. Cependant, la même année, celui-ci revend le château, mais avec le droit de le racheter, à *Philibert seigneur de Veyre*, dit « la Mouche », pour la somme de huit mille florins du Rhin, auxquels il ajoute mille florins (ou deux mille, suivant d'autres textes, ce qui semble plus exact) pour des réparations au château⁽⁴⁹⁾. La vente de la « forteresse » est rappelée en 1495⁽⁵⁰⁾ et en 1539⁽⁵¹⁾.

En 1493, un texte signale qu'après la mort de Philibert de Veyre, les « chastel et forteresse » passeront à son épouse, Marguerite de Lannoy, et ensuite à leurs enfants ou à ceux qui seront désignés par testament⁽⁵²⁾.

En 1496, la population de Corroy s'élevait à quarante quatre foyers. Il y avait deux pleins fiefs, à savoir celui des seigneurs de Corroy, vassaux du duc de Brabant et celui de Robert de Croix, vassal du seigneur de Corroy⁽⁵³⁾.

Le château de Corroy passa alors aux enfants de Philibert de Veyre : *Philippe*, qui l'acquiert en 1512, et *Pierre* en 1525⁽⁵⁴⁾. En 1526 déjà, les textes parlent du rachat de Corroy par la famille de Nassau. Le comte Henri de Nassau (neveu d'Englebert, mort sans enfant) fait état de ses droits de rachat de la seigneurie au bénéfice de Pierre, fils de Philibert de Veyre, s'il meurt sans héritier en ligne directe⁽⁵⁵⁾.

Cependant, en 1528, les neveux de Pierre de Veyre, *Claude, Pierre et Charles de Vauldrey*, héritent de la seigneurie⁽⁵⁴⁾. Mais les dettes du testateur étaient telles qu'il fut décidé, en 1531, de la revendre⁽⁵⁶⁾.

C'est ainsi qu'en 1533, le chevalier *Philibert de Sucre* prend possession de la seigneurie qui n'est toujours qu'engagée⁽⁵⁷⁾. Son fils, *André de Sucre*, en est propriétaire en 1539; ce dernier vend alors la seigneurie pour dix mille florins du Rhin à *René de Chalon*, prince d'Orange et comte de Nassau⁽⁵⁸⁾, petit-neveu d'Englebert qui l'avait engagée. L'acte est passé le 7 juin 1540⁽⁵⁹⁾. Ce même jour, René de Chalon donne la seigneurie de Corroy à son frère naturel, *Alexis de Nassau*. Cette donation énumère les biens qu'Alexis reçoit, sous conditions de ne pas les aliéner, d'entretenir et, si nécessaire, de réparer le château et les autres constructions; enfin, de tenir le château toujours ouvert à René de Chalon et à ses successeurs⁽⁶⁰⁾.

NASSAU-CORROY

Alexis de Nassau, qui fut légitimé en 1530 par Charles Quint⁽⁶¹⁾, donne naissance à la branche des Nassau-Corroy. En 1542, il épouse Wilhelmine de Bronckhorst⁽⁶²⁾ et meurt en 1550⁽⁶³⁾.

L'époque où il vécut fut, semble-t-il, fort troublée. En juillet 1542, Martin van Rossum pénètre en Brabant avec les troupes de Gueldre, s'opposant au prince d'Orange qui était au service de Marie de Hongrie⁽⁶⁴⁾. Il envahit le village de Corroy et tue quatre-vingts paysans réfugiés dans la forteresse⁽⁶⁵⁾.

En 1543, René de Chalon accorde sa protection au village de Corroy, suite aux exactions commises par les gens de guerre. Il demande à ses soldats de ne pas loger chez l'habitant et de ne prendre ni leurs biens ni leurs vivres⁽⁶⁶⁾.

En 1544, René de Chalon reçoit une « supplication » de son frère naturel, Alexis de Nassau, relative aux déprédations commises dans sa seigneurie de Corroy-le-Château. Le texte conservé, en vieux flamand, signale que le village et la maison de Corroy ont été grandement endommagés et brûlés⁽⁶⁷⁾, à la suite de l'expédition de Martin van Rossum, partisan du roi de France.

Après ces temps mouvementés, les propriétaires du château, les Nassau-Corroy, se succèdent de père en fils jusqu'en 1809⁽⁶⁸⁾.

Reliefs de la seigneurie par : René en 1550; Alexis en 1613; Maximilien en 1650⁽⁶⁹⁾; Charles-François en 1677⁽⁶⁹⁾; Joseph-Ignace en 1693⁽⁶⁹⁾.

Le 3 février de cette année, la seigneurie de Corroy, consistant en « un gros chasteau et une paroisse », est érigée en comté⁽⁷⁰⁾. En 1697, les habitants se plaignent des dommages causés par les guerres et les réquisitions. Ils rappellent que le village, le château et l'église ont été pillés en 1684 et 1690 par les armées françaises⁽⁷¹⁾. Guillaume-Adrien-Joseph en 1720, alors âgé de dix ans. En 1745, un texte signale qu'il « avoit fait suppléer son dernier relief de la forteresse, terre et seigneurie dudit Corroy et de Frasné en date du 24 octobre 1720... »⁽⁷²⁾. Charles-Florent en 1775⁽⁷³⁾. Il meurt en 1809, ne laissant qu'une fille, Amélie.

TRAZEGNIES et D'ITRE

Amélie de Nassau-Corroy épousa en 1803 le marquis Gillion de Trazegnies et d'Iltre (1772-1847). Dont : Charles (1804-?); épouse en 1825 Raphaëlle, comtesse de Romrée (1804-?). Dont : Edouard (1839-1910); épouse en 1866 Marie de Villegas de Saint-Pierre (1842-1918). Dont : Othon (1868-1957); épouse en 1908 Marie de Foestraets (1880-1957). Dont : Jean (1919); épouse en 1941 Marie-Claire Nothomb (1917). Dont postérité⁽⁷⁴⁾.

NOTES

(1) J. LE ROY, *Topographia historica Gallo-Brabantiae*, Amsterdam, 1692, p. 114 : premier auteur à signaler que la

seigneurie a appartenu au seigneur de Perwez. C. BUTKENS, *Les trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant*, t. I, La Haye, 1724, p. 642 : première mention d'un seigneur de Corroy, Henri, comte de Vianden († 1351). J. B. GRAMAYE, *Gallo-Brabantia ad limitem namurcoem*, Bruxelles, 1606, p. 31-32, dans *Antiquitates illustrissimi ducatus Brabantiae*, Bruxelles, 1610 : «... illa [Corroy-le-Château] a comitibus de Vianden et Nassauia stirpe ab annis 200 et amplius possidetur... » : P. de CANTILLON, *Délices du Brabant et de ses campagnes*, t. II, Amsterdam, 1757, p. 124-125 : notice historique reprenant les renseignements de J. Le Roy. J. ORLERS, *La généalogie des illustres comtes de Nassau*, 2^e éd., Leyden, 1620, p. 101^{vo} - 103^{vo} : sera utile quand on aura établi le lien entre le premier comte de Nassau, propriétaire de Corroy (1417) et les seigneurs précédents.

(2) C. DOUXCHAMPS-LEFEVRE, *Inventaire des archives du Fonds de Corroy-le-Château*, Bruxelles, 1962.

(3) A.E.N., *Corroy-le-Château*, carton n° 164J. Les seuls documents du XIII^e siècle conservés, celui de 1288 et un texte de 1287 concernant le droit de manandise (n° 1652), ont curieusement disparu. Le premier est en partie repris dans L. GENICOT, *Le Namurois politique, économique et social au bas moyen âge*, dans *A.S.A.N.*, t. LII, 1964, p. 150-151.

(4) J. LE ROY, *Topographia...*, p. 114. C. BUTKENS, *op. cit.*, p. 632 et 642. P. de CANTILLON, *op. cit.*, p. 125. J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges. Canton de Perwez*, Bruxelles, 1865, p. 10. I. GODENNE et H. G. VAN ELVEN, *La province de Namur pittoresque, monumentale, artistique et historique*, Namur, 1895, p. 38 : généalogie extraite de C. G. ROLAND, *Notice historique sur le canton de Gembloux*, dans *Le courrier de l'Orneau*, 29 nov., 6, 13, 20 et 25 déc. 1891. S. W. DROSSAERS, *Het archief van den Nassauschen Domeinraad. Deel I: Het archief van den Raad en Rekenkamer, Breda. Tot 1581*, 5 vol., 's Gravenhage, 1948-1949, Regestenlijst, pl. hors-texte.

(5) C. BUTKENS, *op. cit.*, p. 632. J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 10-11.

(6) P. N. de KESSEL, *Notice historique et généalogique sur la maison de Marbais*, dans *A.S.A.N.*, t. XII, 1872-73, p. 198 : « Gérard de Marbais (cité de 1249 à v. 1280), chevalier, épousa Ade de Perwez, fille de Godefroid de Brabant, sire de Perwez, et de Alice de Grimberghen. Elle était l'arrière-petite-fille de Godefroid III, duc de Brabant ». Dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. X, 1873, p. 300, un texte du 3 nov. 1291 parle de la tante de Godefroid de Vianden « Ade, dame de Chasteleer et de Bruech ». Il s'agit de Ade de Perwez, épouse de Gérard de Marbais.

(7) J. de HEMRICOURT, *Miroir des nobles de Hesbaye*, éd. C. DE BORMAN - E. PONCELET, t. II, 1925, p. 133 : mention, en tant que témoin d'un acte de 1263, de « Godefroid de Perweis, dominus de Grimberghes ». C. BUTKENS, *op. cit.*, p. 634. J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 10. S. W. DROSSAERS, *op. cit.*, pl. hors-texte.

(8) J. B. GRAMAYE, *Antiquitates...*, f° 41 : «... Deficit hoc stemma [Grimberghen] in Gerardo, qui 2 filias haeredes reliquit, alteram comiti Vianensi, in cuius bona Nassouij successerunt, alteram... ». C. BUTKENS, *op. cit.*, p. 630. S. W. DROSSAERS, *op. cit.*, pl. hors-texte.

(9) C. BUTKENS, *op. cit.*, p. 629. J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 10.

(10) Baudouin d'AVESNES, *Chronicon Hannoniense* (v. 1281), éd. J. HELLER, dans *MGH.SS.*, t. XXV, p. 426, l. 38-39 : « Et di lus Godefrois reprint à femme Ymainne, suer le conte de Los. Il ot de li un fil qui ot non Guillaume. De celui Guillaume issirent li hoir de Pieruwes ». *Genealogia ducum Brabantiae ampliata* (fin du XIII^e s.), éd. J. HELLER, dans *MGH.SS.*, t. XXV, p. 396, c. 11 : Horum pater

[Godefridus III] secundam duxit uxorem, Ymaginam scilicet de Los. que peperit ipsi duci Willelmum, ex quo processit stirps de Perues ». *Chronica de origine ducum Brabantiae* (XIV^e s.), même éd., dans *Ibidem*, p. 409, c. 49 : « Hic Godefridus, post obitum uxoris sue Margarete de Lemborch, secundam duxit uxorem, de qua genuit Willelmum de Perweis. Hec, Ymaina vocata, filia fuit comitis de Los ». E. de DYNTER, *Chronica ducum lotharingiae et brabantiae*, éd. P. F. X. DE RAM, t. I, 1^{re} partie, Bruxelles, 1854, p. 47 : « Hic Godefridus, mortua prima uxore, duxit filiam comitis Lossensis, Ymaniam nomine, ex qua genuit unum filium, nomine Willelmum de Parweys ». C. BUTKENS, *op. cit.*, p. 627.

(11) J. de HEMRICOURT, *op. cit.*, p. 317. L. NAMECHE, dans *La ville et le comté de Gembloux. L'histoire et les institutions*, 2^e éd., Gembloux, 1964, p. 276, cite les Orbaïs comme avoués de l'abbaye de Gembloux : Baudouin (1095), Siger ou Sohier († 1127), Bernard fils de Siger (1127-1131), Enguerrand fils de Bernard (1155-1185), Guillaume de Louvain, sire de Perwez († 1219), [demi-] frère d'Henri I^{er}, devient avoué du chef de sa femme Marie, fille héritière d'Enguerrand. J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 7, 9 et 116.

(12) Gilles d'ORVAL, *Gesta episcoporum Leodiensium* (milieu du XII^e s.), éd. J. HELLER, dans *MGH.SS.*, t. XXV, p. 104, l. 16, 19, 20 : « Redditus etiam sui episcopatus ipse ampliavit [Henri II de Leez, 1145-1164] ... Omnia allodia Engelranni cum omni familia, scilicet Fleiruis cum omnibus pertinentiis suis et Corroit cum suis pertinentiis [...] acquisivit ».

(13) J. de HEMRICOURT, *op. cit.*, p. 317 : cité de 1155 à 1185. P. BONENFANT et G. DESPY, *La noblesse en Brabant aux XII^e et XIII^e siècles*, dans *Le moyen âge*, t. LXIV, Bruxelles, 1958, p. 65 : cité vers 1120 à 1177. L. GENICOT, *L'économie rurale namuroise au bas moyen âge*, dans *Recueil de travaux d'histoire et de philologie de l'U.C.L.*, 4^e série, fasc. 20, Louvain, 1960, p. 11, note 1 : mentionnée en 1172. L. NAMECHE, *op. cit.*, p. 276 : cité de 1155 à 1185.

(14) A. CARNOY, *Origines des noms des communes de Belgique, y compris les noms de rivières et des principaux hameaux*, t. I, Louvain, 1948.

(15) A. THEYS, *Histoire de la ville de Fleurus*, Couillet, 1938, p. 821.

(16) Pour cette même raison, on peut supposer que l'évêque Henri II l'a recédée aux Orbaïs.

(17) J. de HEMRICOURT, *op. cit.*, p. 317. L. NAMECHE, *op. cit.*, p. 276. Cfr note 11.

(18) F. de REIFFENBERG, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, dans *Public. de la C.R.H.*, in-4^o, t. I, Bruxelles, 1844, p. 254-256 : on y signale que le comte de Vianden tient ses terres en fief du duc de Brabant. On le cite dans un autre texte du 3 nov. 1291, dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. X, 1873, p. 298-299 : « Godefrois, colens de Vianne, sires de Corroit, sires de Perweis, et sires de Gerembert [Grimberghen] et Philippis, se fis, ... le terres de Corroit hors delle terre de Namur... ».

(19) C. BUTKENS, *op. cit.*, p. 642. J. BERTHOLET, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, t. VI, Luxembourg, 1741-43, p. 208. A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, Bruxelles, 1855, p. 186.

(20) C. G. ROLAND, dans sa *Notice historique sur le canton de Gembloux : Balâtre, Beuzet, Bossière, Bothey*, s.l., s.d. (découpures de journaux), parle de Godefrid, comte de Vianden, seigneur de Corroy et de Philippe son fils, avoués en 1291 d'une cour foncière à Bothey appartenant aux religieux de Floreffe.

(21) J. BERTHOLET, *op. cit.*, p. 208 signale que Godefrid

succède à Philippe en 1315. Il est pourtant certain qu'Henri relève le château de Corroy en 1312 (cfr note 22).

(²²) L. GALESLOOT, *Le livre des feudataires de Jean III, duc de Brabant (1312-1335)*, dans *Public. de la C.R.H.*, in-8°, Bruxelles, 1865, p. 109 : 1312 : « Henricus comes de Vianen, terram et dominium Grymbergensia. Item, castrum de Courroit cum omnibus suis attinentiis, cum villa de Frane, et le Wittel cum suis attinentiis. Tria [p. 110] sunt feoda. Maria, filia sua, et Symon de Spaenhem, primogenitus, tenent modo. Maritus suus, mamburnus ». Note 3 : Henri de Vianden, fils de Godefroid, mourut v. 1351.

(²³) C. BUTKENS, *op. cit.*, p. 642.

(²⁴) S. W. DROSSAERS, *op. cit.*, n° 183.

(²⁵) IDEM, *Ibidem*, n° 187.

(²⁶) IDEM, *Ibidem*, n° 187 : on parle de Godefroid et Louis de Vianden, « Philipsz. » (= Philipszoon ?). En fait, ils ne sont pas fils de Philippe mais frères ou demi-frères de ce dernier.

(²⁷) A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse*, 1^{re} partie : *Chartes originales et vidimées*, t. II, 1911, n° 568 bis : texte en flamand du 1^{er} avril 1339 : Louis de Viane, seigneur et mainbour de Corroy et de Frasnès, promet au duc de Brabant (Jean III), sous la foi du serment, que nul dommage ne lui sera causé, ni à ses hommes et aidants, de par le château de Corroy; qu'en étant dûment requis par lui, il sera toujours prêt à lui livrer immédiatement cette forteresse; et qu'il la lui livrera, s'il se met au service du roi de France, huit jours avant son départ.

(²⁸) C. BUTKENS, *op. cit.*, p. 642. J. LE ROY, *Le grand théâtre profane du Brabant Wallon*, dans *Le grand théâtre profane du duché de Brabant*, La Haye, 1730, L. III, p. 80 b. A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 187. J. GODENNE et H. G. VAN ELVEN, *op. cit.*, p. 38.

(²⁹) S. W. DROSSAERS, *op. cit.*, n° 487.

(³⁰) IDEM, *Ibidem*, n° 574.

(³¹) IDEM, *Ibidem*, n° 676.

(³²) Annexe n° 1.

(³³) S. W. DROSSAERS, *op. cit.*, n° 808.

(³⁴) A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 187.

(³⁵) S. W. DROSSAERS, *op. cit.*, n° 895.

(³⁶) IDEM, *Ibidem*, n° 1045.

(³⁷) IDEM, *Ibidem*, n° 1059.

(³⁸) IDEM, *Ibidem*, n° 1065.

(³⁹) IDEM, *Ibidem*, n° 1264.

(⁴⁰) IDEM, *Ibidem*, n° 1278.

(⁴¹) A.E.N., *Corroy-le-Château*, pièce n° 1643.

(⁴²) L. GALESLOOT, *Inventaire des archives de la cour féodale de Brabant*, 2 vol., Bruxelles, 1870-1884, t. I, p. 143 (A.G.R., *Cour féodale de Brabant*, n° 121, f° 52 v°). J. ORLERS, *op. cit.*, p. 102 v°.

(⁴³) L. GALESLOOT, *op. cit.*, t. I.

(⁴⁴) S. W. DROSSAERS, *op. cit.*, n° 1836.

(⁴⁵) J. ORLERS, *op. cit.*, p. 102 v°.

(⁴⁶) A.G.R., *Cour féodale de Brabant*, n° 125, f° 350.

(⁴⁷) A.E.N., *Corroy-le-Château*, reg. n° 1657, f° 1.

(⁴⁸) A.G.R., *Cour féodale de Brabant*, n° 346, f° 186 et v°.

(⁴⁹) S. W. DROSSAERS, *op. cit.*, n° 2198.

(⁵⁰) Annexe n° 2.

(⁵¹) Annexe n° 3.

(⁵²) A.G.R., *Ibidem*, n° 126, f° 207.

(⁵³) J. CUVELIER, *Les dénombremens de foyers en Brabant (XIV^e-XVI^e siècles)*, dans *Public. de la C.R.H.*, in-4°, Bruxelles, 1912, p. 150.

(⁵⁴) J. LE ROY, *Le grand théâtre ...*, La Haye, 1730, L. III, p. 81.

(⁵⁵) S. W. DROSSAERS, *op. cit.*, n° 2744.

(⁵⁶) IDEM, *Ibidem*, n° 2804.

(⁵⁷) IDEM, *Ibidem*, n° 2870.

(⁵⁸) IDEM, *Ibidem*, n° 2976.

(⁵⁹) Annexe n° 4.

(⁶⁰) Annexe n° 5.

(⁶¹) J. GODENNE et H. G. VAN ELVEN, *op. cit.*, p. 39.

(⁶²) S. W. DROSSAERS, *op. cit.*, n° 3043.

(⁶³) F. V. GOETHALS, *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du royaume de Belgique*, t. IV, 1852.

(⁶⁴) H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, 2^e éd., t. III, Bruxelles, 1912, p. 129.

(⁶⁵) Annexe n° 6.

(⁶⁶) Annexe n° 7.

(⁶⁷) A.E.N., *Corroy-le-Château*, carton n° 1641, pièce du 12 mai 1544. Annexe n° 8. Ce texte dit ceci : Alexis voudrait réparer et reconstruire ce qui a été brûlé à la maison, ainsi qu'aux fermes du village. Mais il ne pourrait le faire, sinon avec l'aide de son beau-père et des biens qu'il a reçus par son mariage avec Wilhelmine de Bronckhorst. Un accord est alors conclu entre René de Chalon et Alexis. Si la maison de ce dernier et ses dépendances revenaient à René ou à ses héritiers, selon les conditions établies précédemment (annexe n° 21), ceux-ci seraient tenus de restituer à Wilhelmine de Bronckhorst, ou à ses descendants, la moitié de l'argent qu'Alexis et sa femme auraient employé pour reconstruire et réparer la maison et les fermes de Corroy. Pour qu'à l'avenir, il n'y ait pas de controverse concernant la somme dépensée, Alexis devra tenir les comptes exacts de tous les nouveaux travaux, et cela pour les auditeurs de la Cour des Comptes à Breda. Il devra en plus y laisser un double pour que René ou ses descendants connaissent le montant de la moitié des frais engagés.

(⁶⁸) F. V. GOETHALS, *op. cit.*, t. IV, 1852.

(⁶⁹) A.E.N., *Corroy-le-Château*, liasse n° 1644.

(⁷⁰) A.E.N., *Ibidem*, n° 1645, copie authentique datée de 1697.

(⁷¹) Annexe n° 9.

(⁷²) A.E.N., *Ibidem*, liasse n° 1644, feuillet volant.

(⁷³) J. GODENNE et H. G. VAN ELVEN, *op. cit.*, p. 40.

(⁷⁴) Notes dactylographiées de M. Olivier de Trazegnies et d'Ittre.

ANNEXE II

TEXTES D'ARCHIVES

1. 1382, 2 mars. Ratification des libertés par Simon de Spaenhem.

« Nous, Symons Contes de Spanheim et de Vyenne, sires de Grymberges et de Corroit le Chastiaul, recognissons publement par ches présentes lettres et prof[?]testons que nous à nos ameis hommes de ville de Corroit deseurdit tous privileges, lettres, frankieze et liberteis conservons, approvons et ratefions, les queiles nos prédécesseurs ou devantrains, contes de Vyenne et saingnours de Corroit, ont doneit à yaus et sayelheit, en tesmoingnaige des queiles chouzes nous avons à ches présentes lettres fait appendre nostre propre sayaulh. Doneit lan de grasce milh CCC quatrevins et deuz, le secont jour de moys de march. »
(A.E.N., *Corroy-le-Château*, liasse n° 1650, feuillet volant.)

2. 1495, 24 mars. Lettres patentes de Maximilien d'Autriche rappelant la vente du château en 1491.

« [...] notre dit très cher et bien aimé cousin, seigneur Englebert, conte de Nassou [...] avoit vendu [...] à Philibert, seigneur de Veyre, dit la Mouche, les dits chastel, fortesse, terres et seignauries de Courroit et de Frasne avec toutes leurs appartenances [...] f° 38 [...] notre cousin, conte de Nassou, les dits chasteau, fortesse, [...] transporterait en mains de notre dit lieutenant [...] pour et au prouffit dudit Philibert, seigneur de Veyre, son achateur [...] lan mil quatrecens quatre vingtz et onze, avant pasques. »
(A.G.R., *Cour féodale de Brabant*, n° 126, f° 37 v° - 38.)

3. 1539. Rappel de la vente de 1491.

« [...] feu de noble mémoire messire Englebert, en son vivant conte de Nassou, grand oncle dudit seigneur prince conte de Nassou [*René de Chalons*], de avoir parcidevant vendu à feu messire Philibert de Veyre dit la Mouche pour luy, ses hoirs et successeurs le chastel, bourg et terre de Courroy et de Fresne, avec toutes les appartenances mouvans en fief de l'empereur notre sire, à cause de son duc de Brabant. Et ce moyennant la somme de huit mil florins de Ryn dor de deniers capitaulx et d'autres deux mil florins [...], à charge de par ledit seigneur de Vere les employer en réfection desdits chastel et maison et autres édifices de ladite terre de Courroy et appendices [...]. »
(A.G.R., *Ibidem*, n° 354, f° 462 v°.)

4. 1540, 7 juin. Acte d'achat de la seigneurie par René de Chalons.

« Au jourdhuy VII^e de jung, lan mil cinq cens et quarante [...] f° 55 v°] Receu de la part de monseigneur René de Chalons, prince d'Oranges, conte de Nassou, de par les mains de son commiz et procureur espécial Laurens du Blioul [...] la somme de dix mille florins de Rin dor, mounoye des quatre electeurs de l'empire, ou la valeur, et ce au prouffit de Andrey de Succe [...] f° 57 [...] pour la retraicte, réachat et acquit de la gagièr des maisons, chastel, terres et seignouries de Conroy et de Frasnne, appendances et appartenances [...] consentant ledit messire Symon de Tisnach, en vertu de sadite procuracion, à la restitution et cassacion des lettres de vendicion et engagement que desdits Courroy et Frasnne auroyent esté faictes. »
(A.G.R., *Cour féodale de Brabant*, n° 355, f° 55-57.)

5. 1540, 7 juin. Donation de la seigneurie de Corroy à Alexis de Nassou.

« Charles, à tous ceulx qui ces présentes noz lettres verront, salut. Savoir faisons que le sixième jour de febvrier lan quinze cens et trente neuf [...] comparut en personne notre aimé et féal cousin René de Chalons et de Nassou, de Vyenne, Catzennelleboge, de Pointhierre [?] et seigneur de Breda. Remonstrant et declairant ledit René de Chalons et de Nassou à notre dit lieutenant, au lieu de nous, que veullant favorablement traicter son frère bastard Alexis et luy pourveoir de maison pour sa retraite et de biens pour honnestement se pouvoir entretenir, et que dudit Alexis ledit notre cousin et ses successeurs en ladvenir puissent estre servyz, icelluy prince en soy conformant au bon vouloir de feu notre cousin Henry conte de Nassou leur père, que Dieu absoille, avoit delibéré: donner audit Alexis [*f° 414 v°*] la maison, chastel, terres et seignouries de Conroy et de Fresnes, ainsi quelles se comprennent en maison forte, close de bonne et grosse porte, de tours et murailles et de fossez plains d'eau, en villaiges, censes, maisons, granges, estableries et aultres édifices, en fours, en moulins, en prez, en jardinaiges, en estangs, en pescheries, en terres labourables, en bois, en garennes, chasses et voleries, en cens et rentes d'argent, de grains, en courowées et autres servitudes, en fourfaictures et amendes, et autres droiz, en toute justice et autres parties, avec toutes et quelzconques leurs appendices et appartenances [...] joyr et posséder par ledit Alexis et ses hoirs légitimes descendants de son corps en léal mariaige et les descendants deulx en ligne directe [...], soubz condicion expresse [...] que, advenant le décès audit Alexis sans délaissier hoir légitime procréé de son corps en léal mariaige, et s'il délaissast hoir de son corps et au deffault de descendants dudit hoir ou de descendants en ligne directe procréés en léal [*f° 415*] mariaige, quant et à quelque distance de temps et de degré que ce fust ou pourroit estre [...], lesdit maison, chastel, terre [...] de plain droit et sans autre solempnité, retourneront audit prince d'Oranges [...] s'il est vivant, et, autrement, à son plus prochain hoir et successivement aux descendants d'icelluy en léal mariaige dela maison, nom et armes de Nassou, seigneurs de Breda. En outre, soubz condicion que ledit Alexis, ses hoirs et successeurs tels que dit est et chacun deulx, garderont, conserveront et entrediendront la haulteur et justice, aussi le demaine et toutes et quelzconques les pièches et parties desdit terres et seignouries et les [?] et drois d'icelles en leur estre et nature sans diminucion ou altération, et quilz entrediendront le chastel dudit Conroy et toutes aultres maisons et édifices, les moulins, fours, estangs, fossez, ruyseaulx, prez [...] esuelles chiet ou cherra reparation, en bon et deu estat. Et pour ce, les feront reparer touteffois que besoing sera, et aussi les réfectionner et de nouvel réédifier les parties qui de leur temps tomberoyent ou autrement en auroyent besoing. Et que ledit Alexis, ses hoirs et successeurs, ny les descendants diceulx, ny [*f° 415 v°*] aucun deulx ne pourront vendre, engager, charger, donner, ny en manière quelconque aliéner, ny metcre hors leurs mains, à tousjours ny pour quelcque temps, lesdit chastel, maisons, terres [...]. Et outre que icelluy Alexis, ses hoirs [...] tiendront ledit chastel dudit Conroy à tousjours maison ouverte audit notre cousin René de Chalons, ses hoirs et successeurs de la maison de Nassou [...]. Et leur y donneront libre et franche entrée [...], et eulx mesmes seigneurs de

Conroy les serviront en leurs affaires [...]. A peine si ledit bastardt ou ses successeurs ou aulcun deulx déffaillissent des condicions susdites ou d'aulcunes d'icelles que, en ce cas, ilz et chacun deulx, qui en seroit deffaillant, fourferont leur droit ausdits maisons, chastel, terres et seignouries de Conroy et Fresne, appendances et appartenances, et lesquelles sans aultre solemnité seroyent escheuz et retourneroyent [f^o 416] audit René de Chalon, prince d'Orenge, ou à son hoir et successeur de la maison de Nassou, seigneur de Breda lors vivant [... f^o 416 v^o]. Et que ledit Alexis nous ayant fait hommaige de feaulte et debuoir dudit fief de Conroy [... f^o 418 v^o]. Donné en notre ville de Bruxelles, le 7^e jour de juing lan de grâce mil cincq cens et quarante de notre Empire.»

(A.G.R., *Ibidem*, n^o 134, f^o 414 - 418 v^o.)

6. Vers 1542. Les habitants de Corroy se retranchent dans le château lors des pillages de Nicolas de Boussu et de Martin van Rossum.

« Néanmoins vindrent [Nicolas de Boussu sire de Longueval en lutte contre le prince d'Orange Henri III de Nassau] au pays de Brabant assés près de Lire et allèrent par bon loisir partout le plat pays, pillant et robant, et passèrent oultre jusque à Corroy le Chasteau où ils bruslèrent la port du chesteau et là occirent cent et ung personnage de froid sang. Le curé du lieux, qui estoit illeque retraict avec les bonnes gens pour la force des lieux, le prendit [...]. » (Chronique de Pierre de Hesdignoul († 1552), dans *Chroniques liégeoises*, éd. S. BALAU, t. II, Bruxelles, 1931, p. 452.)

« Deinde transeuntes per pagum [lacune] prope castrum de Coroît, custodes illius castrî emiserunt certos ictus bombarde, fixi steterunt mittentes preconem petentem quid peterent: sine responsione, occiderunt tubichinem necnon et secundum. Tunc totus exercitus circumcinxit castrum et cogerunt eos tradere illis castrum, vita salva, quod non servarunt, quia omnes, demptis quatuor, occisi sunt (usque ad numerum LXXXIII, fere omnes coloni divites et scabini). Castrum una cum pago combusserunt. Tunc ceperunt iter versus Franciam. » (Chroniques liégeoises, éd. S. BALAU, t. II, Bruxelles, 1931, p. 408.)

« Rossemius nullam restare spem capiendi Lovanii videns, valedictis muris, Corbecam castra movet, inde Rasburgum, ... Rossemius ac Longuevallius in Gallice loquentem contendunt Brabantiam, prium Graviam, tum Waveram, deinde [...] Gembloursium, Argentonium, ac Stappansium. Arcem Conroiam infidebant octoginta rustici. Expuganti ad unum omnes interficiuntur [...]. »

(PONTUS HEUTERUS, *Rerum austriacarum*, dans *Opera historica omnia; Burgundica, Austriaca, Belgica*, L. XI. Louvain, 1651, p. 275, c. 1.)

7. 1543, 24 juin. Sauvegarde donnée par le prince d'Orange afin de protéger le village de Corroy des exactions des gens de guerre.

« René de Chalon, par la grâce de Dieu prince d'Orenge, conte de Nassau, Vyanden [...], à tous qui ces présentes verront, salut. Scavoir faisons que pour laffection que pour laffection [sic] fraternelle portons à messire Alexis de Nassou cher seigneur de Couroy, Fresnes, nous avons pris et nous prenons et mestons par cestes en notre protection et sauvegarde ses maisons, villaige et bergerie de Couroy, ensamble les manans d'icelle leurs maisons, biens, bestial [...]. En signe de quoi et affin que nul n'en puist prendre cause d'ignorance, luy avons consenti et accordé, ausdits et accordons mettre les blasons de noz armes audit villaige et les maisons d'icelle. Et donnons en mandement bien expressément à tous capitaines, lieutenants ou conducteurs

d: gendarmes et d'autres gens de guerre [...] qui obeyr nous doivent, prions et requérons tous aultres du parti de l'empereur que, faisant ledit seigneur de Couroy et ses subiectz dudit Couroy joyr de notre sauvegarde, vous ne logiez en leurs maisons, ne y faictes ou souffrez [...] aucun dommaige ny oppression par prise de leurs biens, bestial, vivres ou fouraiges [...] et tellement preferuez que n'ayons cause faire pugnition, de vous qui estes de notre charge, à l'exemple d'autre [...]. Donne à Maestricht ce XXIII^e jour de juing, anno XVc quarante trois. » Signé à droite: « René de Chalon. »

(A.E.N., *Corroy-le-Château*, carton n^o 1641.)

8. 1544, 12 mai. Attestation du prince d'Orange de Nassau relative aux déprédations commises dans la seigneurie de Corroy.

« René van Chalon, prince van Oraengnien, grave van Nassou, van Vyanden, van Catzenelleboghe [...], heere van Breda, van Drest, van Grimberghe [...], ontfangen hebbende de oetmoedige supplicacie ende versouck van onsen lieven getrouwen natuerlijcken broeder, Alexius bastard van Nassou, ridder, als dat, bijden duertocht van Merten van Rossum duer Brabant als vijant houdende de partie vanden Connick van Vrancrijck, het dorp ende hujs van Couroij grootelijck beschadicht ende verbrant zijn, welck wij den selven hier voirmaels geaccordeert ende gegeven hebben op zekere condicien van retour ende anderssins als tselve breeder blijft bijde brieven daer aff gemaect. Ende sonde gerne weder repareren ende opmaicken tgene dat soe opten huijse als de hoeven int dorp verbrant es geweest, dwelck hem nijet wel moegelick en sonde zijn te doen dan duer hulpe ende bijstant van sijns huijsvrouwen vader ende goeden die hij ten huwelicke heeft met sijn huijsvrouwe Guilhelmine van Bronckhorst, biddende dat wij hem sonden willen accorderen. In gevalle tvoirs. huijs ende heerlicheijt aen ons oft onsen nacomelingen weder quaeme dat men alsdan soude gehouden sijn der voirs. vrouwe Guilhelmine van Bronckhorst oft haere erfgenamen ende nacomelingen te restituieren de helft vanden pennigen van tgene dat onze voirs. natuerlijcke broeder ende zij tsamentlijck employieren sullen om tvoirs. huijs ende hoeven te Couroij wederom om te maicken ende repareren; toe [ou « soe »] eijst dat wij de redenen voirs. overgemerct sunderlinge op dat tvoirs. huijs ende hoeven in goeden state weder gebracht moegen worden bij deliberacie van Raide gegunen ende geaccordeert hebben, gunen ende accorderen bij desen dat in gevalle tselve huijs van Couroij ende heerlicheijden van dien ende Fresnes ons weder aen quame oft aen onse erfgenamen ende nacomelingen wij oft de ghene diet voirs. huijs ende heerlicheijden aenveerden zal gehouden sullen wesen te betalen de helft vanden pennigen die de voirs. onse natuerlijcke broeder ende vrouwe Guilhelmine tot restauracie ende volmakinge vanden voirs. huijse ende hoeven geemploijeert sullen hebben. Ende op dat hier namaels gheen questie en soude vallen hoe veele dat zij totten voirs. huijse ende hoeven geemploieert sonde hebben, sal de voirs. onse natuerlijcke broeder pertinente rekeninge ende bewijs doen van allen nieuwe wercken, die hij gedaen sal hebben aen tvoirs. huijs ende hoeven te Couroij voer onse auditeurs vanden rekeningen te Breda, ende aldaer dobbel laten vande selve rekeninge om in toecomende tijden te weten hoe veele dat men voer de selve helft voirs. gehouden zal zijn te betalen. In oirconde desen met onsen name onderteijckent tot Diest, den xij^m dach van meije anno xv^e vierenveerticht. » Signé à gauche: « René de Chalon. »

(A.E.N., *Ibidem*, carton n^o 1641.)

9. 1697, 18 décembre. Dommages causés par les guerres et les réquisitions en 1684, 1690 et 1697.

« Ceulx de Corroy le Chasteau font rapport et déclarent par cette d'avoir enthierrement este fourages par deux fois par les armées de France estantes campées au camp de Chastellignau, tant en leurs blangs grains, marsages, foing que jardinages au mois de juillet 1684.

Cy declarant aussy ceux dudit Corroy d'avoir perdus quantités de bestes à cornes et porcqs et plusieurs aultres meubles par les pillieurs des fourageurs desdites armées en faites tant de nuits que de jours, sy bien que plusieurs manans ont este reduict à la besasse et mendicités [...].

Estat et spécification des pertes et ruines souffertes pendant l'année 1690 dans le village et comunauté de Corroy le Chasteau par les logements, passages et repassages, tant des armées des alliés que francoises [...]. Le 2^e juillet 1690 l'église et le chateau ont este pilliés par les Francois par plusieurs jours jusque à ce que l'on at este constrain de chercher un sauvegard qui at seulement conservé le reste qui estoit demeuré dans ledit chateau, l'église et les maisons ajant toujours deu demeurer à l'abandon pour la trop grande foulle journaliere des pilleurs [...]. Item, en lan 1690, le chateau et l'église dudit Corroy ont este entierement pilliez [...].

Nous sousignez, Bailly, mayeur et gens de loy du village de Corroy le Chasteau, mairie de Mont St Guibert, certifi-

fions et attestons en foy de justice que depuis cette guerre presentement finie, ledit village de Corroy n'at despoüllé aucuns grains dequelle nature ce fut, et qu'au siège de Namur ledit village at esté entierement pillé et ravagé, l'église et chasteau totalement foulé, et notamment encor cette année 1697, ledit Corroy at esté par l'armée et campement du Masy entierement fouragé et ravagé tellement qu'il ny est reste aucuns fruicts, jardinages ni herbes, en fin la plus grande désolation du monde; et pour estre ainsy la vérité avons join, mis et appendu nos signes et marques accoustumes le 18 de décembre 1697. »

(A.E.N., *Corroy-le-Château*, liasse n° 4043, CCC 18.)

10. 1718. Texte relatif à la construction du pont du château.

« Dans la présente année 1718, jay fait faire le pont de ce château de Corroy, et sous le pavillon dudit pont qui supporte la basseculle du pont levie, il y a deux petites places, à droite et à gauche, qui sont pavées de quareaux de pierres. Sy on leve les dit quareaux, auprès des portes en dedans, on trouvera dessour environ deux à trois pouces de terre souz laquelle sont deux pierres plattes, dans lesquelles sont attachées deux anneaux de fer. Sy on leve ces anneaux et pierres, on trouvera deux places aussy grandes que les dittes petites places propres à faire des caches en tems de guerre. »

(A.E.N., *Ibidem*, pièce n° 1779.)

ANNEXE III

SOURCES ET TRAVAUX SUR CORROY-LE-CHATEAU

1. SOURCES D'ARCHIVES INEDITES

Archives Générales du Royaume (A.G.R.). *Cour féodale de Brabant*, reg. n°s 121, 125, 126, 134, 346, 354, 355.

Archives de l'Etat à Namur (A.E.N.). *Fonds de Corroy-le-Château*; voir C. DOUXCHAMPS-LEFEVRE, *Inventaire des archives du Fonds de Corroy-le-Château*, Bruxelles, 1962, p. 193-200 et 328-330.

2. SOURCES D'ARCHIVES EDITEES

BORMANS S., *Les fiefs du comté de Namur*, t. I, Namur, 1875.

CUVELIER J., *Les dénombrements de foyers en Brabant (XIV^e-XVI^e siècles)*, dans *Public. de la C.R.H.*, in-4°, Bruxelles, 1912.

Documents relatifs à Corroy extraits du cartulaire de Florefe, dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. X, 1873, p. 288-304.

DROSSAERS S.W., *Het archief van den Nassauschen Domeinraad*. Deel I: *Het archief van den Raad en Rekenkamer, Breda. Tot 1581*, t. II, III, IV, 's Gravenhage, 1948.

GALESLOOT L., *Le livre des feudataires de Jean III, duc de Brabant (1312-1335)*, dans *Public. de la C.R.H.*, in-8°, Bruxelles, 1865.

REIFFENBERG F. de, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, dans *Ibidem*, in-4°, t. I, Bruxelles, 1844.

ROUSSEAU F., *Actes des comtes de Namur de la première race (946-1196)*, dans *Ibidem*, in-8°, Bruxelles, 1937.

WALRAET M., *Actes de Philippe I^{er}, dit le Noble, comte et marquis de Namur (1196-1212)*, dans *Ibidem*, in-4°, Bruxelles, 1949.

3. SOURCES LITTERAIRES

AVESNES Baudouin d', *Chronicon Hannoniense* (v. 1281), éd. J. HELLER, dans *MGH.*, SS., t. XXV.

Chronica de origine ducum Brabantiae (XIV^e s.), même éd., dans *Ibidem*.

Chroniques liégeoises, éd. BALAU, t. II, Bruxelles, 1931.

DYNTER E. de († 1448), *Chronica ducum lotharingiae et brabantiae*, éd. P.F.X. de RAM, dans *Coll. des Chroniques belges inédites, C.R.H.*, in-4°, t. I, 1^{re} partie, Bruxelles, 1854.

Genealogia ducum Brabantiae ampliata (fin du XIII^e s.), éd. J. HELLER, dans *MGH.*, SS., t. XXV.

HEMERICOURT Jacques de, *Miroir des nobles de Hesbaye*, éd. C. de BORMAN et E. PONCELET, dans *Public. de la C.R.H.*, in-4°, t. II, Bruxelles, 1925.

ORVAL Gilles de, *Gesta episcoporum Leodiensium* (mil. du XIII^e s.), éd. J. HELLER, dans *MGH.*, SS., t. XXV.

Vita Norberti (v. 1160), éd. R. WILMANS, dans *MGH.*, SS., t. XII.

4. SOURCES ICONOGRAPHIQUES

Gravure de J. HARREWYN, vers 1660 - après 1732* (fig. 1), dans J. LE ROY, *Topographia historica Gallo-Brabantiae*, Amsterdam, 1692, p. 153.

Dessins de 1743 (fig. 2, 4, 5), dans A. ROYET, *Livre des cartes figuratives de la terre et du comté de Corroy Château appartenant à Monsieur Guillaume Adrien Joseph comte de Nassau, de Corroy, de Frasnes, ... s.l., 1743*, p. 2-4 et pl. 3. Conservé au château.

* Les dates mentionnées derrière le nom des graveurs ont été extraites de U. THIEME et F. BECKER, *Allgemeines Lexikon der bildenden Künstler von der Antike bis zur Gegenwart*, 37 vol., Leipzig, 1907-1950.

Gravure de L. GHEMAR, 1820-1873 (fig. 6), dans A. VASSE, *La province de Namur pittoresque*, t. II, Bruxelles, s.d. (1844), s.p.

Gravure de L. VASSEUR, vers 1848, dans E. de DAMSEAUX, *La Belgique pittoresque. Album illustré des châteaux. Province de Namur*, Mons, s.d. (vers 1876), s.p.

Gravure de A. HEINS, 1856 - après 1923, dans E. VAN BEMMEL, *La Belgique illustrée*, t. II, Bruxelles, s.d., p. 187. Gravure conservée au château, extraite d'un journal. Mention au crayon, en bas à droite « III. Europe 10 nov. 1883 ».

Tableaux du XIX^e siècle, conservés au château (fig. 7).

Dessin à la plume, dans J. KERREMANS, *Châteaux en Belgique*, Gand, 1956, s.p.

Cartes du comté de Namur : 1579 : A.E.N., *Cartes et plans*, n° 710 (photogr.). Entre 1590 et 1610 : IDEM, *Ibidem*, n° 442 A (photogr.).

Plan de Gembloux et des environs (XVII^e s.) : IDEM, *Ibidem*, n° 281.

Carte du duché de Brabant (XVIII^e s.) : A.G.R., *Cartes et plans gravés*, n° 92.

FERRARIS I. de, *Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens (1771-1778)*, éd. Pro Civitate, Crédit communal de Belgique, 12 vol., vol. VI, Bruxelles, 1965, section 97 (B⁸) (4). Original conservé à la Bibliothèque Royale Albert I^{er}, Section des cartes et plans.

Plan cadastral de 1812 : A.E.N., *Cadastre. Plans de 1812. Plans parcellaires*, portefeuille n° 8.

VAN DER MAELEN P., *Carte topographique de la Belgique dressée sous la direction de ... à l'échelle de 1/20.000*, éd. Inst. géogr. milit., Bruxelles, s.d. (v. 1883), section 13¹² (Gembloux).

Carte au 1/25.000 de l'Institut géographique militaire belge, 1^{re} éd., 1968, Planche 47/1-2 (Fleurus-Spy).

5. TRAVAUX

BALOT M., *A Corroy-le-Château*, dans *Royal Auto*, Bruxelles, juin 1950, n° 6, p. 41-43.

IDEM, *Les châteaux de Belgique*, dans *La vie courante*, Bruxelles, 1951, n° 38, p. 36-37.

BEQUET A., *Excursions archéologiques. Corroy-le-Château*, dans *A.S.A.N.*, t. VII, 1861, p. 76-78.

IDEM, *Corroy-le-Château*, dans *Bull. Commiss. roy. d'Art et d'Archéol.*, t. VII, 1868, p. 12.

Bull. Commiss. roy. d'Art et d'Archéol., t. XXXVII, 1898, p. 333.

BORMAN P. de, *Corroy-le-Château*, dans *Le Guetteur wallon*, septembre-octobre 1954, p. 541.

BOURGUIGNON E., *Le château de Corroy*, dans *Bulletin du Touring Club de Belgique*, 1^{er} mai 1924.

DESNEUX H., *En Wallonie namuroise*, Bruxelles, 1934, p. 53-54.

LEMAIGRE G., *Le château de Corroy. Histoire, légende, étude archéologique*, Bruxelles, s.d. (1972).

ROLAND C. G., *Notice historique sur le canton de Gembloux - Corroy-le-Château*, dans *Le Courrier de l'Orneau*, 29 nov., 6, 13, 20 et 25 déc. 1891 (article repris dans J. GODENNE et H. G. VAN ELVEN, *op. cit.*).

Notes dactylographiées

BONAERT F., *Note relative au château de Corroy*, 1962, dans le dossier de la C.R.M.S., n° 9878/2.1.

HERMANS M., *La seigneurie de Corroy-le-Château aux XIV^e et XV^e siècles*, mémoire dactylogr. de licence en Histoire (sous la dir. de G. Despy), U.L.B., 2 vol., 1969.

TRAZEGNIES et D'ITRE Olivier de, *Propriétaires successifs de Corroy*.

PROVENANCE DES PHOTOGRAPHIES

A.C.L. (Bruxelles) : 8, 15, 16, 17, 21, 22, 28, 30.

Aerial Photographiv (Loupigne) : 13.

Bibl. Royale (Bruxelles) : 6.

Bibl. Univ. Louvain : 1.

Ministère des Travaux publics (Bruxelles) : 11.

L'auteur : les autres photos.

Dessins de R. Cortembos (10, 20, 32), de L. F. Genicot (33, 35, 44), les autres de l'auteur.

POUR UNE APPROCHE
ECONOMIQUE ET SOCIALE
DU BATIMENT
L'EXEMPLE DES TRAVAUX
PUBLICS A BRUGES AUX XIV^e
ET XV^e SIECLES

Jean-Pierre SOSSON

On l'a dit : « la ville est un univers en soi ». Cerné par des remparts, tout à la fois limite, frontière, ligne de partage économique et social. Placé aux croisées des trafics et, par là, lié à des espaces économiques divers. Animé par de grands rassemblements d'hommes et de marchandises. Les uns et les autres, Bruges, cité de 30.000 ou 35.000 habitants ⁽¹⁾ et l'une des principales places de commerce de l'Europe médiévale (-), s'est efforcée de les attirer, retenir, fixer et administrer. Aussi consacre-t-elle, au cours des XIV^e et XV^e siècles, des sommes considérables à l'amélioration de son infrastructure (halles, beffroi, hôtel de ville, fortifications, ponts, écluses, canaux, voirie, etc.) : de 1332 (n.s.) à 1399, 15,7 % en moyenne de ses recettes; de 1400 à 1500, 8,8 %; certaines années, le budget des travaux publics absorbe plus du quart ⁽²⁾, voire du tiers des ressources communales ⁽³⁾. Et le Magistrat en a noté les détails dans l'incomparable série de ses comptes communaux, surtout de 1332 (n.s.) à 1467 et de 1476 à 1487 ⁽⁴⁾.

Les travaux publics à Bruges aux XIV^e et XV^e siècles constituent donc un domaine privilégié pour l'étude d'un secteur d'activité, qui touche sans doute plus ou moins 10 % de la population active de la cité du Zwin ⁽⁵⁾ : le bâtiment. Secteur malheureusement peu connu. Car si « bâtir est œuvre de civilisation » ⁽⁶⁾, c'est aussi une industrie, sans doute, avec

le textile, une des plus importantes du moyen âge ⁽⁸⁾. Car partout il a fallu loger les hommes. Et pour cela, creuser des fondations, dresser des murs, jeter des voûtes, assembler des charpentes, réparer et entretenir. Tâche complexe qui requiert des matériaux de toutes sortes, un minimum d'organisation et de technique, de la main-d'œuvre, des capitaux : autant de chapitres d'une histoire économique et sociale du bâtiment, qui, pour l'essentiel, restent encore à écrire ⁽⁹⁾. Il est hors de question de les examiner ou même de les aborder tous ici.

L'intention de ces quelques pages est différente ⁽¹⁰⁾. A partir d'un cas précis, — les *stedewerken* de Bruges aux XIV^e et XV^e siècles, — elles voudraient suggérer ⁽¹¹⁾ à des érudits plus archéologues qu'historiens, que tisser « un blanc manteau d'églises » n'est pas seulement affaire de technique. D'autres réalités sont aussi en cause : le dialogue ininterrompu et nécessaire des hommes avec le milieu naturel tout proche et des espaces économiques parfois élargis à l'échelle d'un continent pour nourrir les chantiers en matières premières; le monde du travail et ses profondes dénivellations socio-économiques, où se devine, fait humain qu'on pressent tragique, l'existence d'un prolétariat. Celle-ci et celle-là, mais il en est d'autres ⁽¹²⁾, seront esquissées dans cet article qui voudrait, au surplus, livrer une bibliographie étoffée sur plusieurs secteurs spécialisés du sujet.

I. MILIEU NATUREL ET HINTERLAND ECONOMIQUE : UNE DOUBLE NECESSITE

Acquérir sur place la roche, le bois, le métal est avantageux : approvisionnement régulier et indépendant des contingences politiques, nombre limité d'intermédiaires, frais de transport moins élevé (13). Mais le milieu naturel peut ne pas satisfaire à tous les besoins des chantiers (14). C'est le cas à Bruges. Car le comté de Flandre est pauvre en matériaux de construction (15). Aucun gisement de minerais. Peu de roches : « où paraît la craie, la Flandre s'arrête » (16). Pas de couverture forestière comparable à celle du sud de la Belgique : beaucoup d'arbres, peu de forêts (17). Par contre de l'argile et de la tourbe en abondance (18).

Cette situation de fait obligea Bruges à lier l'approvisionnement de ses chantiers de construction à deux espaces distincts mais complémentaires. Le premier est tout proche. Le second doit être mesuré à l'aune d'une *Weltwirtschaft* : il s'étend de l'Espagne au golfe de Finlande.

L'EXPLOITATION DU MILIEU NATUREL

Grâce à l'argile et à la tourbe (19) que la région recérait, Bruges put utiliser intensivement une « pierre » artificielle : la brique. Et pallier ainsi l'une des principales carences du comté : l'absence presque totale de roches. Elle le fit rationnellement. En réduisant les frais de transport : il est significatif que la

plupart des briqueteries auxquelles elle fit appel (20), étaient situées à moins de quatre lieues de ses murs et que l'ouest du comté, Nieuport notamment (21), fut presque totalement négligé. En s'assurant un approvisionnement régulier et normalisé (22) par l'installation en 1331-32 (n.s.) (23), à une quinzaine de km, de la briqueterie communale de Ramskapelle (Heist) qui couvrit, au moins jusqu'en 1415, l'essentiel de ses besoins (24).

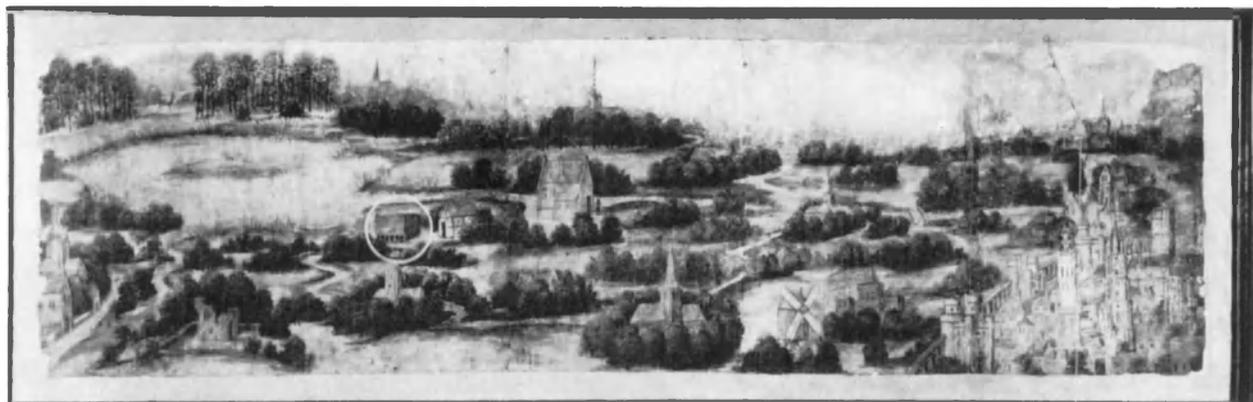
TABLEAU I

BRIQUETERIES MENTIONNEES DANS LES COMPTES COMMUNAUX

(1) : localisation; (2) : distance en km à vol d'oiseau; (3) : dates (n.s.).

(1)	(2)	(3)
Bruges		1476-77, 1479-80
Damme	6	1476-77, 1479-81, 1484-85
Dudzele	8	1299, 1344-45
Klemskerke	15	1332-33
Kadzand	20	1369-70
Nieuport	36	1432-33
Oedelem	9	1333-34
Ramskapelle	12	1299, 1332-40, 1342-45, 1350-56, 1359-64, 1366-71, 1385-86, 1398-99, 1400-06, 1413-15
Scueringhe	10	1476-78, 1479-80, 1483-84, 1486-87
Sijsele	7	1299
Stuis	19	1479-81, 1484-85
Stalhille	13	1367-68, 1369-70, 1455-56, 1465-66, 1476-77, 1482-83, 1486-87
St-Laureins-Kapelle	5	1335-36, 1360-61, 1366-67
St-Ledenaerd	4	1360-61, 1366-67

Pl. I. Vue de Bruges (vers le sud-est). (Bruges, Archives de la ville. Papier peint collé sur toile, 38,5 × 141 cm) (fin XVI^e s.). On remarquera (cercle blanc) la présence d'un four à briques et, à côté de celui-ci, d'une construction destinée aux briquetiers. Tous deux sont situés au bord d'un petit cours d'eau. Cette représentation donne probablement une bonne idée de ce que devait être la briqueterie de Ramskapelle. (A.C.L., B.75282.)



Bruges exploita-t-elle aussi la couverture forestière du comté ? Sans doute. Mais on ignore dans quelle mesure et depuis quand. L'impression prévaut que l'apport des ressources locales fut minime (25). Toutefois, dans le dernier quart du xv^e siècle et peut-être sous l'effet d'une disette momentanée, provoquée par un possible ralentissement des exportations des pays de la Baltique pendant la guerre anglo-hanséatique de 1469-1474 (26), les bois d'Aardenburg (27), Aartrijke (28), Eeklo (29), Hansbeke (30), Lichtervelde (31), Menin (32), Poeke (33), Ruiselede (34), Sainte-Croix (35) et Zwijnaarde (36) furent exploités.

Les ressources du milieu naturel étaient donc peu variées. Pour l'essentiel, des briques. Du bois aussi, pour autant qu'on puisse en juger, en quantité insuffisante pour couvrir les besoins.

L'HINTERLAND ECONOMIQUE

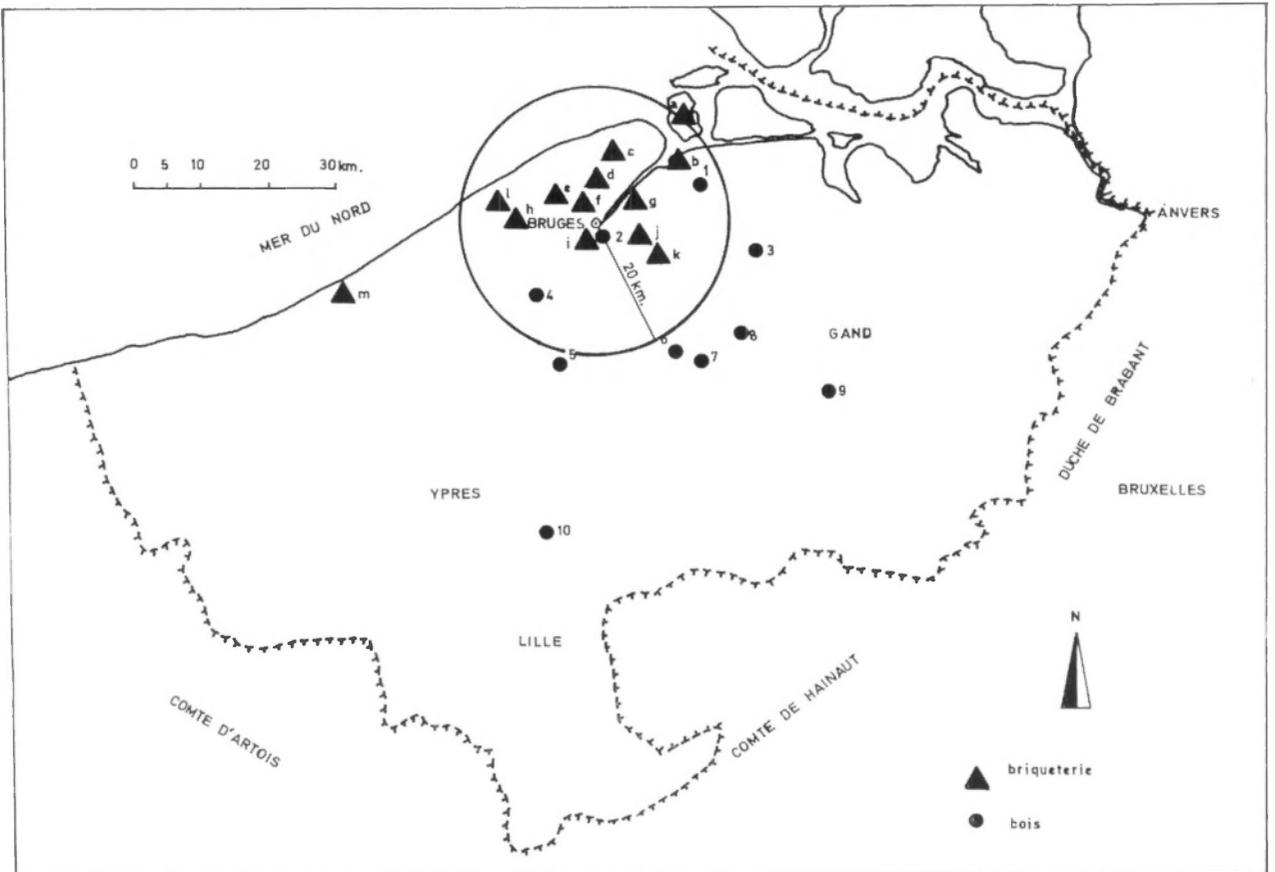
Réduits aux seules ressources du milieu naturel, les chantiers brugeois, on l'a vu, étaient menacés d'asphyxie. Pour y remédier, il fallut mettre en cause des espaces économiques considérables, prospector des régions plus riches. De préférence, les plus proches. Ou de lointaines que fleuves, rivières et courants commerciaux liaient à Bruges.

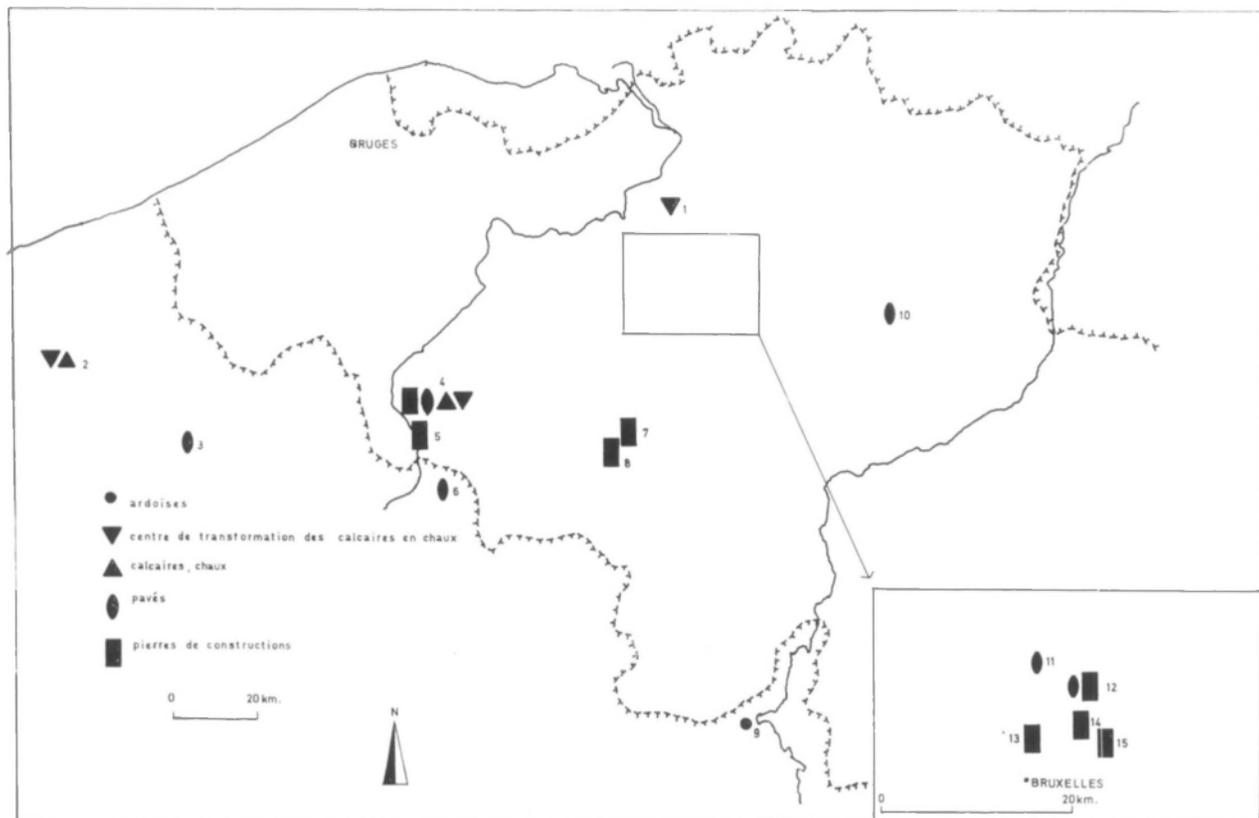
Pour les roches, ce fut le territoire limité au nord par la Lys et la Grande Nèthe, au sud par la Somme et l'actuelle frontière belge de Quiévrain à Athus, à l'est par le Rhin et la Moselle, à l'ouest par les falaises crayeuses du Pas-de-Calais. Il fournit à Bruges la chaux de Saint-Omer (37) et du Tournaisis (38), les ardoises de Fumay (39) et de Martinfosse (40), les grès brabançons et les moellons

CARTE 1. L'APPORT DU COMTE DE FLANDRE (XIV^e-XV^e SIECLES).

BOIS : 1. Aardenburg; 2. St-Kruis; 3. Eeklo; 4. Aartrijke; 5. Lichtervelde; 6. Ruiselede; 7. Poeke; 8. Hansbeke; 9. Zwijnaarde; 10. Menin.

BRIQUETERIE : a) Kadzand; b) Sluis; c) Ramskapelle; d) Dudzele; e) Scueringhe; f) St-Ledenaerd, St-Laureins; g) Damme; h) Stalhille; i) Steenbrugge; j) Sijsele; k) Oedelem; l) Klemserke; m) Nieuport.



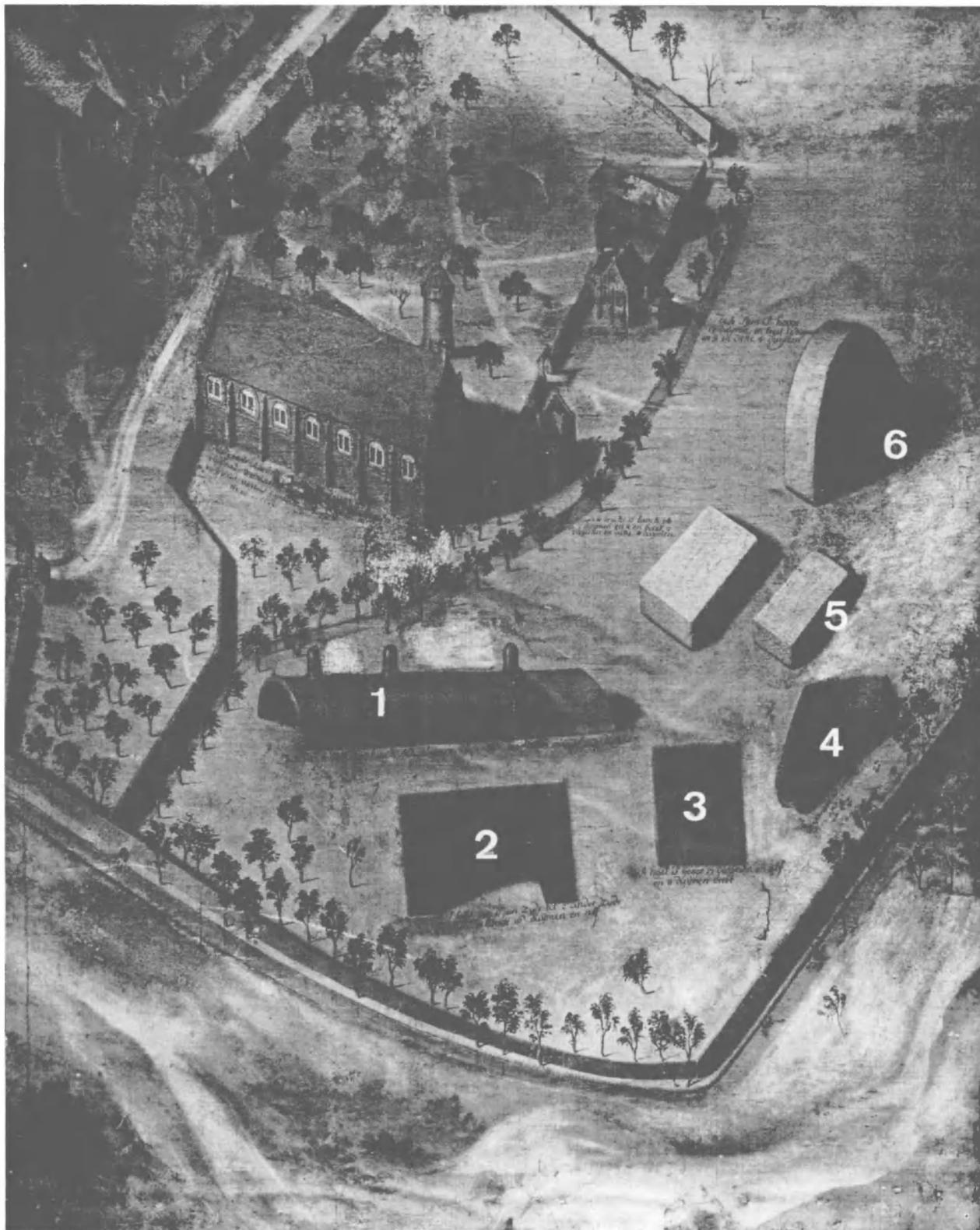


CARTE 2. PROVENANCE DES MATERIAUX PIERREUX (XIV^e-XV^e SIECLES).

1. Boom; 2. St-Omer; 3. Béthune; 4. Tournai; 5. Antoing; 6. St-Amand-les-Eaux; 7. Feluy; 8. Ecaussines; 9. Fumay; 10. Léau; 11. Beigem; 12. Vilvorde; 13. Laeken; 14. Diegem; 15. Zaventem.

Pl. II. P. Pourbus. Vue de l'abbaye des Dunes à Koksijde en 1580. (Bruges, Stedelijk Groeningemuseum, toile signée et datée, 214 × 214 cm). Détail : briques et tuiles.

1. « Dese twee veusten zijn lanck 42 duijmen ende ronde daer boven over in 22 duijmen » (tuile faitière).
2. « Dese bonette is breed van d'een zijde tot d'ander zijde 22 duijmen en hooge 16 duijmen en alf » (tuile cornière ?).
3. « Dese tegel is hooge 17 duijmen en alf en 11 duijmen breed » (tuile plate).
4. « De ganeel (vaneel, faneel) is lanck 22 duijmen en breed 11 » (noe).
5. « Dese brijcke is lanck 14 duijmen en 1/2 en breed 9 duijmen en dicke 4 duijmen » (brique).
6. « Dese steen is hooge 17 duijmen, en breed 19 duijmen en 1/2 en dicke 4 duijmen » (console ?). (A.C.L. B.95223.)



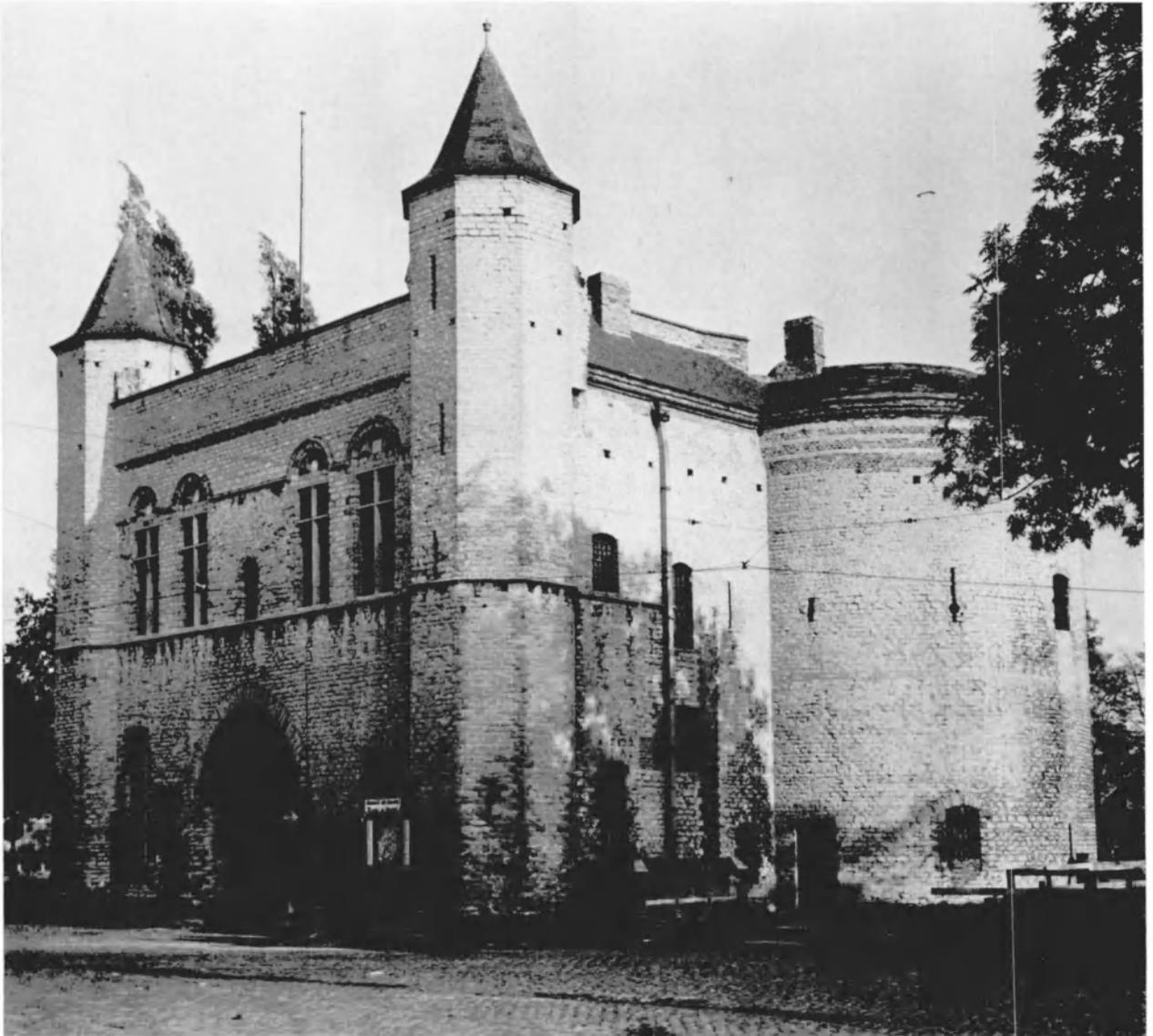
bruxelliens (Beigem, Diegem, Laeken, Vilvorde, Zaventem) ⁽⁴¹⁾, les quartzites du Landénien supérieur (Léau) ⁽⁴²⁾, les grès de l'Artois (Béthune, Saint-Amand-les-Eaux) ⁽⁴³⁾, les calcaires d'Antoing et de Tournai ⁽⁴⁴⁾, le « petit granit » de Feluy et d'Ecausines ⁽⁴⁵⁾.

Pour le bois, deux zones forestières furent mises à profit : le sud de la Belgique, l'Allemagne et le bassin de la Baltique ⁽⁴⁶⁾. La Meuse charria vers Bruges le *grand marrien* de la première : chênes des bois de Chimay ⁽⁴⁷⁾, l'Eau blanche ⁽⁴⁸⁾, la Roche-en-Ardenne ⁽⁴⁹⁾, Sugny et/ou Chiny ⁽⁵⁰⁾, du Pays de Liège ⁽⁵¹⁾. Les sapins de Scandinavie exportés par

Bergen ⁽⁵²⁾, l'île de Gotland ⁽⁵³⁾, Skanor ⁽⁵⁴⁾ et Giske ⁽⁵⁵⁾, les pins et les chênes de Prusse orientale et des pays baltes exportés par Danzig ⁽⁵⁶⁾, Königsberg ⁽⁵⁷⁾, Pernau ⁽⁵⁸⁾ et Reval ⁽⁵⁹⁾, les bois du sillon rhénan ⁽⁶⁰⁾, de Duisburg ⁽⁶¹⁾ et de Wesel ⁽⁶²⁾, étaient fournis par la seconde. Pour l'essentiel, grâce à la Hanse ⁽⁶³⁾.

Quant aux métaux, ils affluèrent de toute l'Europe ⁽⁶⁴⁾. Des comtés de Somerset, Shropshire, Flintshire et Derbyshire, le plomb et l'étain ⁽⁶⁵⁾. De Biscaye, Guipúzcoa, Bayonne ⁽⁶⁶⁾ et, dans une mesure difficile à déterminer, du Namurois et de la Principauté de Liège ⁽⁶⁷⁾, le fer. De l'espace han-

a)



Pl. III. Une réalisation de Jean van Oudenaerde et Martin van Lnevene : les portes Ste-Croix (a) et de Gand (b). En 1400, un contrat fut conclu entre le Magistrat et les entrepreneurs Jean van Oudenaerde et Martin van Luevene (cfr Tableau II) pour la construction des portes Ste-Croix, de Gand et Ste-Catherine. La dernière a complètement disparu du paysage brugeois. Le texte du contrat a été édité par L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, « Inventaire des archives de la ville de Bruges », t. III, Bruges, 1875, p. 477-480. (A.C.L., B.118328 et A.31522.)

b)



séatique surtout : le cuivre suédois, hongrois et saxon; le fer de Suède, de Hongrie et du massif schisteux rhénan (68).

Ce ravitaillement en matériaux de construction, aussi indispensable à la bonne marche des chantiers « que l'eau à la roue du moulin » (69), le Magistrat le mena à bien. De toute évidence, grâce au « marché de Bruges », « qui est grand recueil de marchandise et grand assemblée de nations estranges » (70), et à la proximité des estuaires du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut. Mais aussi à quelques solides relais. Certains sont bien connus : la Hanse, par exemple (71). D'autres le sont moins. C'est le cas de Dordrecht (72) : l'approvisionnement de Bruges en ardoises de Fumay, en bois « ardennais », prussien, balte et scandinave, en dépendait pour une bonne part. De Zutphen (73), qui centralise et traite les produits forestiers de Rhénanie-Westphalie. De Kieldrecht (74), qui assure avec les bateliers et marchands malinois et bruxellois (75), la distribution des grès brabançons.

D'Axel (76) qui, avec Malines et Anvers, se charge du transport de la chaux tournaisienne transitant par le Bas-Escaut. D'Antoing, Tournai et Ecaussinnes, qui livrent directement à Bruges la « pierre de Tournai » et le « petit granit » (77). De Saint-Omer, qui exporte sa chaux par l'Yperlée (78).

Une réalité s'impose donc : des tourbières et bancs d'argile de la côte flamande aux forêts de Finlande et de Prusse, des mines espagnoles aux carrières du Tournais, des chénaies d'Ardennes et ardoisières de Fumay aux veines de grès du Brabant, tel est l'espace dont il fallut capter — directement ou indirectement — les ressources pour mettre en place et améliorer l'infrastructure de la cité du Zwin (79).

II. LE MONDE INEGAL DU TRAVAIL

Les édifices de Bruges portent témoignage. De la sensibilité, des aspirations (80), des capacités techni-

TABLEAU II

L'ACCAPAREMENT DES PROFITS (« TASWERKEN ») ET DES FONCTIONS DIRIGEANTES PAR UNE MINORITE. UN EXEMPLE CONCERNANT LES MAÇONS ET LES CHARPENTIERS DE BRUGES (1388-1410)

Sources : AVB, *Comptes communaux et Registres du Renouvellement de la Loi*.

Monnaie : livre parisien.

(1) : noms; (2) : montant des *taswerken*; (3) : % du total des *taswerken* de la période; (4) : *stede meester* en ...; (5) : doyen en ...; (6) juré en ...; (7) : membre du Magistrat en ...

I. MAÇONS

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
J. van Oudenaerde (1388-1409)	42.310 lb. 2 s.	44,3	1387-1399			1391-1392, 1393-1396, 1401-1404, 1405-1411
J. van Oudenaerde et M. van Luevene (1394-1407)	32.249 lb. 12 d.	33,7	1401-1403	1402-1403		
C. van Utrecht (1406-1436)	7.615 lb. 4 s.	7,9	1400-1407	1402-1403	1400-1401	1422-1423, 1424-1425, 1428-1429
C. van Utrecht et J. Slimpinne (1398-1403)	4.135 lb. 10 s.	4,3			1404-1405	
M. van Luevene (1394-1407)	3.474 lb.	3,6				
P. Heins (1381-1399)	2.040 lb.	2,1				1388-1391
J. Roegers (1377-1388)	1.778 lb. 16 s.	1,8	1387-1393			
C. f. Willems (1406-1436)	828 lb.	0,8	1406-1411	1406-1407, 1423-1424, 1426-1427, 1435-1436	1403-1404	1411-1412, 1413-1414, 1436-1438, 1439-1440
J. Slimpinne (1398-1403)	684 lb.	0,7			1404-1405	
A. f. Willems Bommelaers (1390-1391)	160 lb. 4 s.	0,1				
A. den Bommelaers et W. van den Velde (1392-1393)	75 lb.	0,07				
W. van den Velde	54 lb.	0,05				
J. Tayen (1390-1391)	20 lb.	0,02				
	95.423 lb. 17 s.	100				

ques d'une communauté humaine. Ils sont aussi le fruit du labeur d'une partie de ses membres et ont été source de profit. Pour qui ? La corporation de métiers, en place depuis 1302 au moins, a-t-elle réussi à donner à chacun sa juste part ⁽⁸¹⁾ ? Ou bien, dans le bâtiment comme ailleurs ⁽⁸²⁾, le capital a-t-il été source de profondes dénivellations sociales ? Poser ces questions, c'est tenter d'approcher l'univers des « loges ». Sous un angle limité ⁽⁸³⁾ : l'économique et le social ⁽⁸⁴⁾. Mais combien révélateur du monde inégal du travail : quelques entrepreneurs tenant le haut du pavé ; des tâcherons, les plus nombreux, tenaillés par le souci du pain quotidien ⁽⁸⁵⁾.

LES ENTREPRENEURS

Rien n'était prévu dans la législation corporative ⁽⁸⁶⁾ pour limiter les abus ou l'excès de puissance auxquels pouvait conduire l'adjudication au rabais (*taswer-*

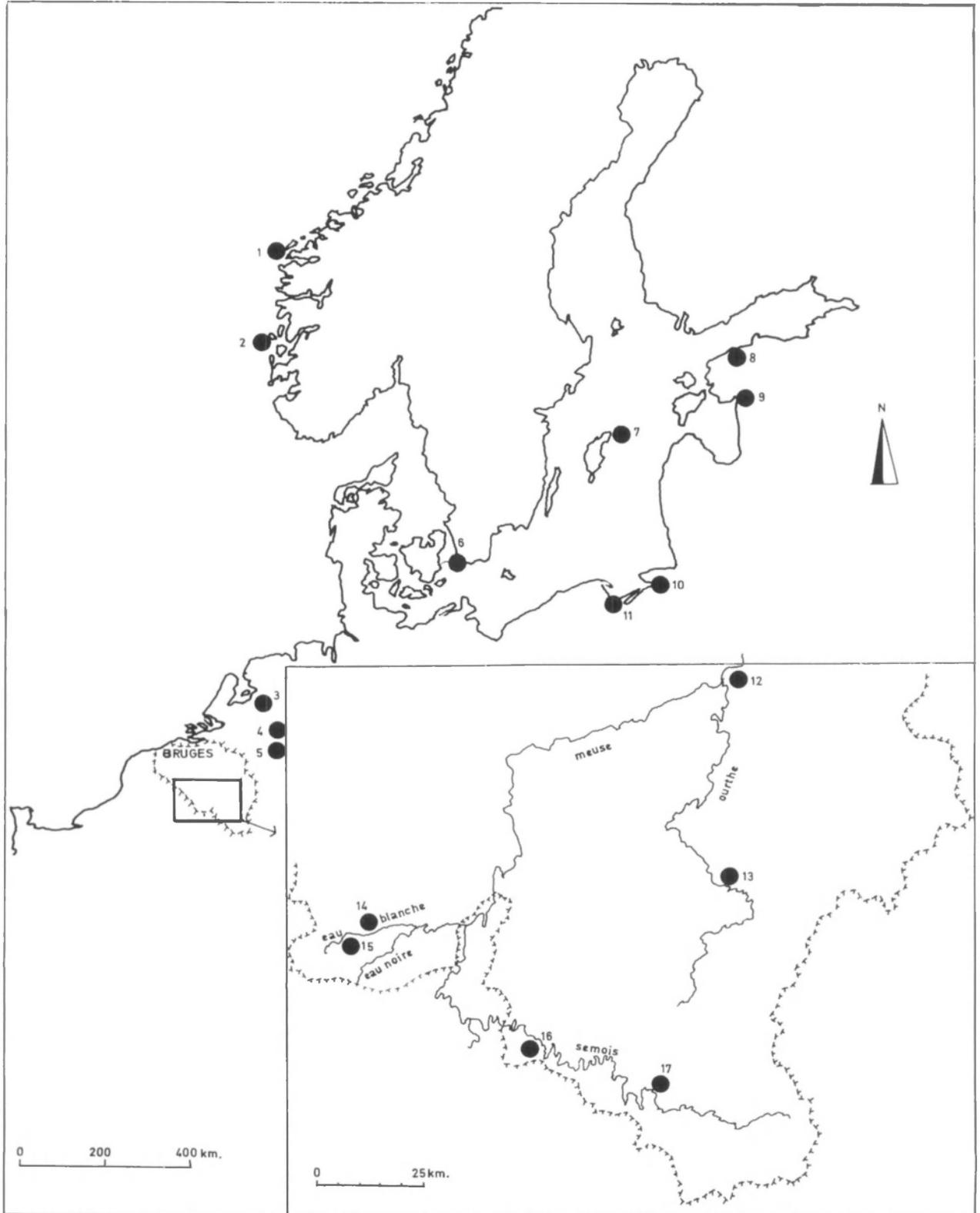
ken) ⁽⁸⁷⁾ des grands travaux financés et décidés par le Magistrat. Le capital pouvait donc jouer librement. A qui disposait du fonds de roulement nécessaire, il était possible d'accaparer toutes ou presque toutes les affaires importantes. Et d'autant plus aisément s'il parvenait à pénétrer là où des décisions importantes se prenaient : l'office des *stede meesters* ⁽⁸⁸⁾, à qui le Magistrat déléguait le contrôle et la direction des chantiers, le « serment » ⁽⁸⁹⁾ des métiers, l'échevinage ⁽⁹⁰⁾. Une minorité y parvint.

Il est remarquable de constater que, de 1388 à 1410 par exemple ⁽⁹¹⁾, deux maîtres maçons, J. van Oudenaerde et M. van Luevene, et quatre maîtres charpentiers, C. van Aeltre, G. van der Houtmersch, J. Hannoots et J. van Coppenholle, emportent à eux seuls plus de 80 % du montant des *taswerken* de maçonnerie et de charpenterie entrepris durant cette période.

2. CHARPENTIERS

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
C. van Aeltre (1370-1434) et G. van der Houtmersch (1389-1405)	6.084 lb. 7 s.	21,9	1369-1375, 1382-1385, 1392-1399	1402-1403, 1405-1406, 1431-1432	1406-1407	1385-1387 1389-1390, 1391-1398
J. Hannoots (1382-1392) et J. van Coppenholle (1382-1393)	5.788 lb. 4 s. 8 d.	20,9	1378-1382, 1385-1386, 1381-1394			
C. van Aeltre	4.756 lb.	17,1				
J. Hannoots	3.061 lb. 8 s.	11				
P. Heins	2.040 lb.	7,3	1382-1383, 1385-1386			
J. Hannoots et G. van der Houtmersch	1.937 lb. 16 s.	6,9				
J. van Coppenholle	1.447 lb.	5,2				
G. van der Houtmersch	576 lb.	2				
J. Clayaerde (1403-1422)	528 lb.	1,9				
J. Clayaerde, P. Boomgaerde et G. Zeeboorde (1403-1404)	300 lb.	1				
P. Plantoene	258 lb.	0,9			1403-1404	
H. den Muelnemakere et H. Ghosuine	222 lb.	0,8				
C. van Aeltre et J. den Zwertvaghère (1408-1439)	180 lb.	0,64				
C. van Aeltre et J. Noosen (1400-1414)	168 lb.	0,6				
C. van Aeltre et J. Clayaerde	144 lb.	0,5				
C. van Aeltre et J. den Poortere (1406-1407)	108 lb.	0,3				
P. den Spghelmakere (1384-1392)	54 lb.	0,19	1383-1393			
B. f. Wouters (1405-1406)	25 lb. 16 s.	0,09				
B. van Utrecht (1396-1397)	14 lb. 12 s.	0,05				
	27.693 lb. 3 s. 8 d.	100				

N.B. : Il est probable que pour les entrepreneurs les plus importants le nombre de mandats de doyen et de juré est plus important qu'il n'y paraît. En effet, la série des *Registres du Renouvellement de la Loi* présentent de nombreuses lacunes. Pour les maçons de 1388 à 1400 et de 1407 à 1410. Pour les charpentiers de 1388 à 1400 et de 1408 à 1410.



Et que ce sont ceux-là, qui ont réussi à contrôler l'office des *stede meesters*, à pénétrer dans le « serment » des métiers et dans l'échevinage. Constatation capitale du point de vue socio-économique. Et qui n'est probablement pas sans conséquence pour l'histoire de l'architecture. Car comment imaginer que ceux, qui avaient en mains les travaux publics de Bruges, n'aient pas réussi à imposer ou à favoriser telle technique de construction ou tel parti architectural, ne fût-ce qu'en établissant les plans et les cahiers des charges ⁽⁹²⁾ des différentes constructions dont ils avaient emporté les marchés ?

LES TACHERONS

L'attendrissante vision « du petit patron partageant son pain en famille avec ses apprentis et valets, d'une société de modestes chefs d'ateliers réalisant un idéal chrétien de vie laborieuse et modeste, qui donne à chacun sa juste part du bien commun » ⁽⁹³⁾, doit être abandonnée. Ou, à tout le moins, fortement nuancée. Car l'analyse du statut professionnel, du niveau des salaires et de l'emploi, révèle des inégalités sociales profondes chez tous ceux pour qui le salaire quotidien est le seul moyen d'existence.

Certes, la corporation de métiers, en conférant à ses suppôts un statut professionnel s'exprimant par une stricte hiérarchie, — apprenti, compagnon, maître, — a contribué à unifier les salaires de métier à métier ⁽⁹⁴⁾, à les maintenir à un niveau plus élevé que dans le plat pays ⁽⁹⁵⁾ et à les stabiliser ⁽⁹⁶⁾. Mais le côté positif de cette politique ne peut en faire oublier le passif. Car en interdisant aux plus pauvres l'accès à la maîtrise par un barrage fiscal difficile à franchir, — en 1479, alors que 4 à 5 jours de travail sur un chantier suffisaient au fils d'un maître charpentier pour gagner la somme nécessaire à l'achat de la franchise, il en faut 180 au natif du comté de Flandre et 244 à celui qui ne l'est pas ⁽⁹⁷⁾, — elle les condamne à n'accéder que péniblement (ou jamais ?) à de meilleures rémunérations, puisque l'échelle des salaires est liée à la hiérarchie corporative ⁽⁹⁸⁾.

Mais il y a plus. La tension des salaires entre maîtres et compagnons ⁽⁹⁹⁾ a creusé le fossé séparant les premiers des seconds. Les maîtres paraissent avoir

généralement gagné plus que le minimum vital, surtout dans la seconde moitié du xiv^e siècle. De quoi vivre, mais très probablement chichement... Mieux en tout cas que les compagnons et les manœuvres, qui résistent mal à la cherté de la vie et aux coups de boutoir du cours des céréales ⁽¹⁰⁰⁾. Car ils connaissent au moins 46 années difficiles sur un peu plus d'un siècle (cfr graphique I).

Vision trop pessimiste ? Probablement pas ⁽¹⁰¹⁾. Car, sans parler de l'incidence des conditions climatiques sur le marché de l'emploi ⁽¹⁰²⁾, le travail sur les chantiers présente une caractéristique frappante : l'irrégularité ⁽¹⁰³⁾. Elle se traduit par d'incessantes variations des effectifs de main-d'œuvre. En voici un exemple parmi bien d'autres :

TABLEAU III

CHARPENTIERS. EFFECTIFS HEBDOMADAIRES DE LA MAIN-D'ŒUVRE SUR UN CHANTIER

Date : 1379-1380 (n.s.).

Lieu : Leye, église.

Direction des travaux : Christian Dulle.

Sources : AVB, *Comptes communaux*, 1379-1380 (n.s.), f^o 40 v^o et sv.

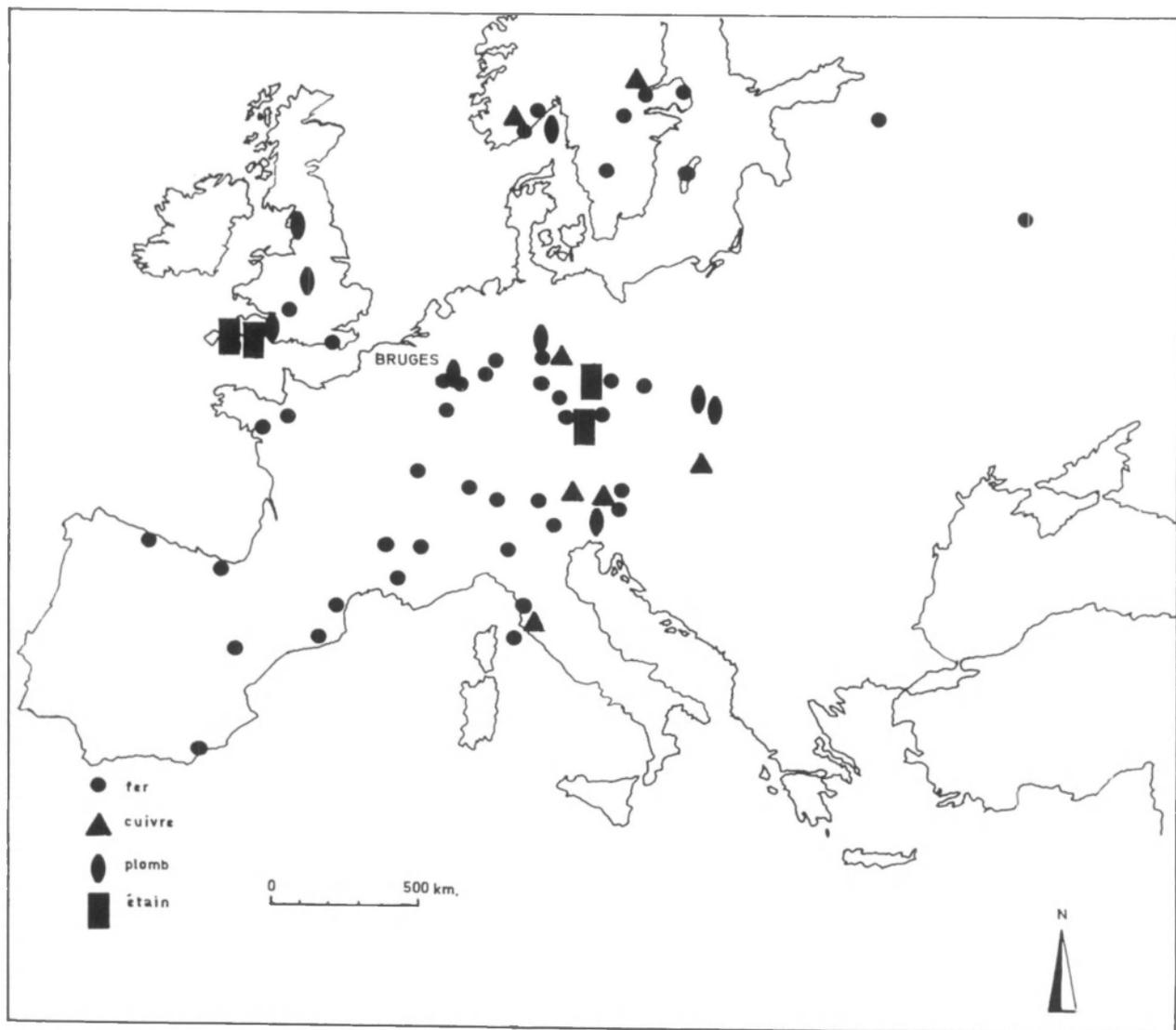
1 avril = semaine se terminant le 1^{er} avril.

(1) : effectifs; (2) : indice 100 = 10 (moyenne arithmétique des effectifs de toute la période).

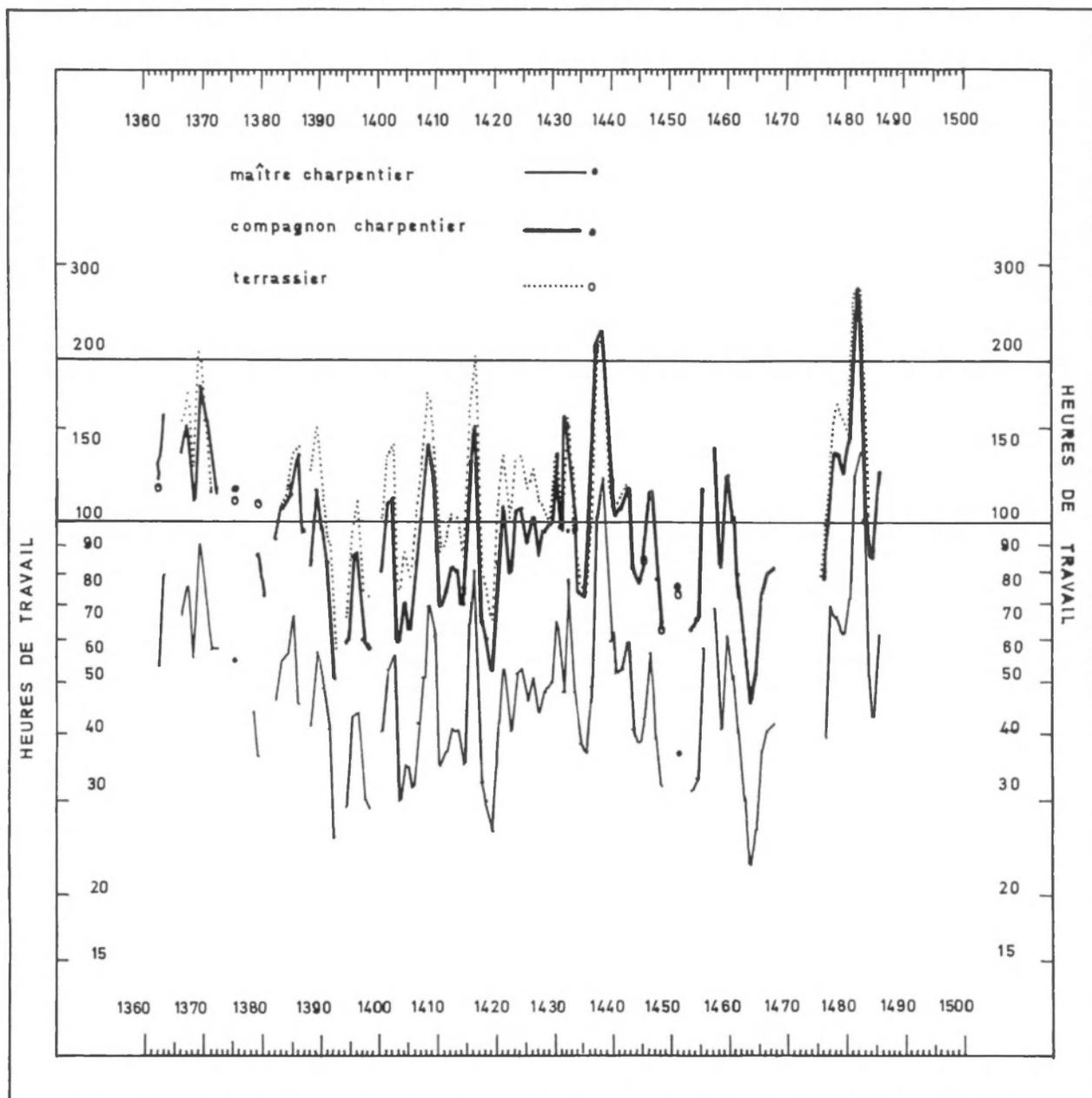
	(1)	(2)
1 avril	16	160
9 avril	15	150
16 avril	7	70
23 avril	14	140
30 avril	11	110
7 mai	12	120
14 mai	15	150
21 mai	9	90
28 mai	13	130
4 juin	8	80
11 juin	8	80
18 juin	8	80
25 juin	8	80
1 juillet	11	110
9 juillet	9	90
16 juillet	9	90
23 juillet	9	90
30 juillet	5	50
6 août	4	40

CARTE 3. PROVENANCE DU BOIS (XIV^e XV^e SIECLES).

1. Giske; 2. Bergen; 3. Zutphen; 4. Wesel; 5. Duisburg; 6. Skanör; 7. Gotland; 8. Reval; 9. Pernau; 10. Königsberg; 11. Danzig; 12. Liège; 13. La Roche-en-Ardenne; 14. Eau blanche; 15. Chimay; 16. Sugny (?); 17. Chiny (?).

CARTE 4. LES PRINCIPAUX GISEMENTS DE MINERAIS D'EUROPE A LA FIN DU XV^e SIECLE.

BRUGES (XIV^e-XV^e s.). Le quintal de froment exprimé en heures de travail : salaires réels du maître charpentier, du compagnon charpentier et du terrassier. Cette méthode permet de tenir compte du fait « qu'un travailleur dispose approximativement de 3.000 heures de travail, chaque année », et que « sa famille (4 personnes) consomme approximativement 12 quintaux par an ». Dans cet ordre d'idée, quelques indices paraissent significatifs : travailler plus de 100 heures pour acquérir un quintal de froment est toujours grave; plus de 200, c'est la cote d'alerte; plus de 300, c'est la famine (cfr J. FOURASTIE et J. GRANDAMY, « Remarques sur les prix salariaux des céréales et la productivité du travail agricole en Europe du XV^e au XX^e siècle », dans « Troisième conférence internationale d'histoire économique. Munich, 1965 », Paris-La Haye, 1968, p. 647-656).





Pl. IV. Porte des Forgerons. Construite en 1297-1299, la porte des Forgerons fut remise en état en 1337-1338, reconstruite par Jean Slabbaert et Matthieu Sagen en 1367-1368, modifiée en 1385, 1392 et 1433, à nouveau reconstruite en 1615. (A.C.L., B.30053.)

TABLEAU IV

MAÇONS. EFFECTIFS MENSUELS DE LA MAIN-D'ŒUVRE SUR UN CHANTIER

Date : 1383-1384 (n.s.).
 Lieu : fortifications.
 Direction des travaux : Pauwels Heins, Jean Roeger.
 Sources : AVB. *Comptes communaux*, 1383-1384 (n.s.).
 (1) : effectifs (maîtres); (2) : indice 100 = 88 (moyenne arithmétique des effectifs [maîtres] de toute la période); (3) : effectifs (compagnons); (4) : indice 100 = 99 (moyenne arithmétique des effectifs [compagnons] de toute la période).

	(1)	(2)	(3)	(4)
février	30	34	31	31,3
mars	40	45,4	51	57,9
avril	37	42	39	39,3
mai	117	132,9	93	93,9
juin	146	165,9	145	146,4
juillet	134	152,2	161	162,6
août	97	110,2	122	123,2
septembre	109	123,8	134	135,3
octobre	128	145,4	154	153,5
novembre	67	76,1	76	76,7
décembre	56	63,6	72	72,7
janvier	94	106,8	117	118,1

Elle a pour effet de profondes inégalités individuelles devant l'emploi. Quelques chiffres : les trois quarts des maçons embauchés par la ville en 1480-1481, le sont pour moins d'un mois; l'année suivante, la moitié est dans ce cas; un maçon sur 107 œuvre sept mois en 1480-1481, un sur 59 un peu plus de huit mois en 1481-1482.

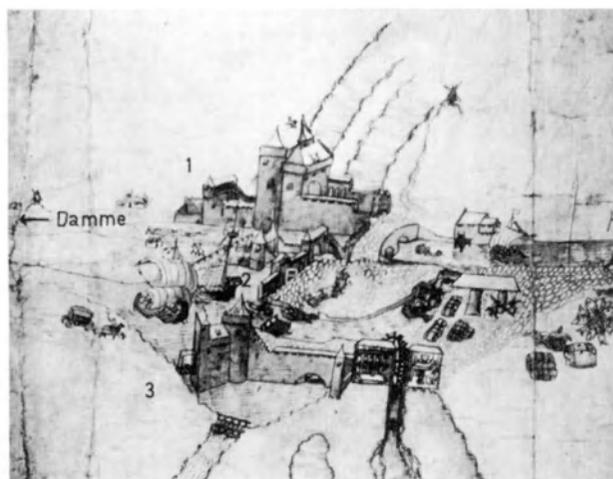


TABLEAU V

MAÇONS. REPARTITION DE L'EMPLOI SUR LES CHANTIERS URBAINS

1. Date : 1480-1481.
 Sources : AVB. *Comptes des réparations*, 1476-1482, exercice 1480-1481.
 Total des journées de salaire : 2.220.
 Nombre d'artisans : 107.
 Base : 1 semaine = 6 jours.
 (1) : nombre d'artisans; (2) : % du total des artisans.

	(1)	(2)
Entre 28 et 29 semaines	1	0,9
21 22	1	0,9
19 20	1	0,9
17 18	2	1,8
15 16	4	3,7
9 10	1	0,9
8 9	2	1,8
7 8	1	0,9
6 7	1	0,9
5 6	2	1,8
4 5	9	8,4
3 4	6	5,6
2 3	13	12,1
1 2	25	23,3
0 1	38	35,5

} 76,5

2. Date : 1481-1482.
 Sources : *Ibid.*, exercice 1481-1482.
 Total des journées de salaire : 2.345.
 Nombre d'artisans : 59.
 Base : 1 semaine = 6 jours.
 (1) : nombre d'artisans; (2) : % du total des artisans.

	(1)	(2)
Entre 34 et 35 semaines	1	1,6
23 24	1	1,6
21 22	1	1,6
18 19	1	1,6
17 18	3	5
15 16	2	3,3
14 15	2	3,3
12 13	2	3,3
9 10	1	1,6
8 9	4	6,7
7 8	2	3,3
6 7	2	3,3
5 6	4	6,7
4 5	4	6,7
3 4	5	8,4
2 3	5	8,4
1 2	5	8,4
0 1	14	23,7

} 48,9

Pl. V. Les portes de l'Ecluse (1), St-Nicolas (2) et St-Léonard (3), vers 1550. (Dessin à la plume et au lavis, 830 × 1680 cm). (Bruges. Archives de la Ville). (A.C.L., B.1168.)



Pl. VI. Jean van Eyck. *Ste-Barbe*. (Anvers, Musées royaux des Beaux-Arts, tableau daté de 1437, 32,2 × 18,6 cm). On remarquera, à droite, des tailleurs de pierre au travail. (A.C.L., B.131270.)

L'irrégularité et la mobilité du travail sur les chantiers n'ont donc pu qu'aggraver les conditions de vie, déjà précaires, du salariat du bâtiment (193).

L'insuffisance des salaires réels et la fébrilité de l'emploi semblent donc bien avoir dominé la vie quotidienne de la main-d'œuvre brugeoise du bâtiment.

Le bâtiment n'est pas qu'une industrie. Il est vrai. C'est aussi écrire dans le bois et la pierre l'harmonie de la cité de Dieu, l'orgueil et la puissance d'un lignage, le particularisme d'une corporation de

métiers, la richesse et le rayonnement d'une cité. Mais comment le bien comprendre sans mesurer la somme d'efforts que cela suppose ? Efforts pour pallier les contraintes et les ressources parfois insuffisantes du milieu naturel, pour trouver les compromis qu'imposent les prix et la rareté de tel matériau, pour rassembler et organiser la main-d'œuvre.

Comment le bien comprendre sans évoquer le sort de ceux qui, truelle et équerre en mains, ont édifié ce qui aujourd'hui encore fait notre admiration ? Ces pages ont voulu le suggérer. Et seulement le suggérer.



Pl. VII. Anonyme XVI^e siècle. Retable des 4 Couronnés. Volets gauche et droit (Bruxelles, Musée communal): maçons, couvreurs et tailleurs de pierre au travail.

Volet gauche : 1. brancard; 2. truelle; 3. racloir; 4. hampe d'ancre en fer forgé; 5. fil à plomb; 6. niveau d'eau; 7. chantignolle (?); 8. martelet; 9. fer à ciseler; 10. gouge; 11. marteau d'ardoisier; 12. tenailles.

Volet droit : 1. truelle; 2. gâche; 3. gouge, ciseau, burin; 4. compas, marteau de bois. (A.C.L., B.102024.)

NOTES

(1) Un seul document pour évaluer la population de Bruges au moyen âge : une liste nominative des mobilisés lors des expéditions militaires de 1338-1340. Il a été publié par J. F. VERBRUGGEN, *Het gemeentelager van Brugge van 1338 tot 1340 en de namen van de weerbare mannen* (Commission royale d'histoire. In-8^o), Bruxelles, 1962. On prendra aussi connaissance de deux articles du même : *De Brugse effectieven in de slag, bij Kortrijk*, dans *Bijdragen voor de geschiedenis der Nederlanden*, 1948, t. II, p. 241-247, et *De organisatie van de militie te Brugge in de XIV^e eeuw*, dans *Handelingen van het Genootschap voor Geschiedenis gesicht onder de benaming « Société d'Emulation » te Brugge*, 1950, t. LXXXVII, p. 163-170.

(2) Pour se faire une idée de l'importance économique de Bruges, deux « status quaestionis » : J.-A. VAN HOUTTE, *The rise and decline of the market of Bruges*, dans *The Economic History Review*, nouv. sér., 1966, t. XIX, p. 29-47; ID., *Bruges. Essai d'histoire urbaine* (Notre Passé), Bruxelles, 1967, en particulier les chap. IV et V. Et une mise au point : W. BRULEZ, *Brugge en Antwerpen in de 15^e en 16^e eeuw : een tegenstelling ?*, dans *Tijdschrift voor geschiedenis*, 1970, t. LXXXIII, p. 15-37.

(3) En 1362-1363 (n.s.), 1366-1367 (n.s.), 1367-1368 (n.s.), 1368-1369 (n.s.), 1369-1370 (n.s.), 1370-1371 (n.s.), 1371-1372 (n.s.), 1403-1404, 1404-1405.

(4) En 1400-1401, 1401-1402, 1402-1403.

(5) Cette très riche série s'ouvre en 1281-1282. Elle présente des lacunes : 9 exercices comptables entre 1282 et 1300, 31

entre 1300 et 1400, 21 entre 1400 et 1500. Celles du ^{xiv}^e siècle sont irréparables. Celles du ^{xv}^e peuvent toutes être comblées par les exemplaires de la Chambre des Comptes (AGR, CC, n° 32.462 et svv.). A cet impressionnant ensemble viennent s'ajouter quelques comptes particuliers : celui de la construction de l'écluse de Damme (AVB, *Comptes communaux*, 1394-1396), onze, regroupés dans deux registres, des *stedewerken* entrepris de 1476 à 1487 (*Ibid.*, *Comptes réparations*, 1476-1482 et 1482-1487). Au total, près de deux cents comptes, encore inédits ou peu s'en faut. Ceux de 1280-1302 ont été édités par C. WYFFEIS et J. DE SMET, *De rekeningen van de stad Brugge, 1280-1319*. I : 1280-1302 (Commission royale d'histoire. Collection de chroniques belges inédites et de documents inédits relatifs à l'histoire de la Belgique, 62), Bruxelles, 1965; celui de 1302-1303 l'a été par J. COLENS, *Le compte communal de Bruges en 1302-1303* (Annales de la Société d'Emulation de Bruges, XXXV), Bruges, 1885. De nombreux extraits ont été publié par L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, 9 vol., Bruges, 1871-1885; *Cartulaire de l'ancienne Estaple de Bruges*, 4 vol., Bruges, 1904-1906; *Cartulaire de l'ancien grand Tonlieu de Bruges*, 2 vol., Bruges, 1908-1909.

(⁶) Cfr ici même note 8.

(⁷) Ce point de vue a inspiré quelques ouvrages particulièrement remarquables (cfr à titre d'exemples : E. PANOFSKY, *Gothic architecture and scholasticism*, Latrobe, 1951; O. VON SIMSON, *The Gothic cathedral. The origins of Gothic architecture and the medieval concept order*, Londres, 1956; W. VON DEN STEINEN, *Homo caelestis. Das Wort der Kunst im Mittelalter*, 2 vol., Berne-Munich, 1965; G. DUBY, *L'Europe des cathédrales, 1140-1280*, Paris, 1966; ID., *Fondements d'un humanisme nouveau, 1280-1440*, Paris, 1966. Mais il a été trop souvent négligé dans nos régions. Aussi doit-on signaler trois contributions fondamentales de L.-Fr. GENICOT : *L'église, un grand document de pierre*, dans *L'archéologie du village médiéval* (Centre belge d'histoire rurale, 5), Gand-Louvain, 1967, p. 56-78; *Les églises mosanes du pays mosan. Témoignage sur un passé*, Celles, 1970; et surtout *Les églises mosanes du XI^e siècle*. I : *Architecture et société* (Université de Louvain. Recueil des travaux d'histoire et de philologie, 4^e sér., 48), Louvain, 1972.

(⁸) J. LE GOFF, *La civilisation de l'Occident médiéval* (Les grandes civilisations), Paris, 1964, p. 87. Tout récemment, P. CHAUNU, *Le bâtiment dans l'économie traditionnelle. Présentation*, dans *Le bâtiment. Enquête d'histoire économique, 14^e-19^e siècles*. I : *Maisons rurales et urbaines dans la France traditionnelle* (Ecole pratique des Hautes Etudes. VI^e section : Sciences économiques et sociales. Industrie et artisanat, VI), Paris, 1971, p. 19, a vu dans le bâtiment « la première activité non agricole, dans l'économie traditionnelle ». Ce point de vue demanderait peut-être à être nuancé dans le contexte de nos villes « drapantes ». Car, pour ne prendre que le cas de Bruges au ^{xiv}^e siècle et compte tenu de la rareté et de la fragilité des statistiques dont nous disposons, le textile (plus la confection) occuperait 56,21 % de la population active en 1302, 49,83 % en 1340, 52,65 % en 1379-1380, alors que le bâtiment n'en toucherait que 11,29, 10,97 et 9,23 % (cfr J.-P. SOSSON, *Aspects d'une « industrie » médiévale peu connue : le bâtiment. L'exemple des travaux publics à Bruges aux XIV^e et XV^e siècles*, thèse de doctorat inédite, Louvain, 1971-1972, p. 224-226).

(⁹) R. S. LOPEZ, *Economie et architecture médiévales. Cela aurait-il tué ceci ?*, dans *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 1952, t. VII, p. 436, le déplorait en 1952.

Quelques ouvrages ont cependant frayé la voie. Pour l'Angleterre, on notera surtout : M. S. BRIGGS, *A short history of building crafts*, Oxford, 1925; D. KNOOP et G. P. JONES, *The mediaeval mason. An economic history of English stone building in the later Middle Ages and early Modern Times*,

Manchester, 1933 (nouv. éd. : Manchester, 1967; cfr le compte rendu de M. BLOCH, dans *Annales d'histoire économique et sociale*, 1935, t. VII, p. 216-217); G. P. JONES, *Building in stones in mediaeval western Europe*, dans *The Cambridge Economic History of Europe*. II : *Trade and industry in the Middle Ages*, Cambridge, 1952, p. 493-518; L. F. SALZMAN, *Building in England down to 1540. A documentary history*, Oxford, 1952 (nouv. éd. : Oxford, 1967); H. M. COLVIN, *The history of the King's Works*. I-II : *The Middle Ages*, Londres, 1963, et *Building accounts of King Henry III*, Oxford, 1971; E. E. WELCH, *Plymouth Building Accounts of the Sixteenth and Seventeenth centuries*, Torquay, 1967. — Pour l'Allemagne, on citera les ouvrages particulièrement remarquables que S. BEISSEL consacra à St-Victor de Xanten : *Geldwerth und Arbeitslohn im Mittelalter. Eine kulturgeschichtliche Studie im Anschluss an die Baurechnungen der Kirche des hl. Victor zu Xanten*, Fribourg-en-Brisgau, 1884, et *Die Bauführung des Mittelalters. Studie über die Kirche des hl. Victor zu Xanten. Bau, Geldwerth und Arbeitslohn. Ausstattung*, 2^e éd., Fribourg-en-Brisgau, 1889. — Pour la France, on notera quelques synthèses attentives à la réalité économique des chantiers : P. DU COLOMBIER, *Les chantiers des cathédrales*, Paris, 1953; J. GIMPEL, *Les bâtisseurs de cathédrales* (Le Temps qui court), Paris, 1959, à compléter par un article du même : *La liberté du travail et l'organisation des professions du bâtiment à l'époque des grandes constructions gothiques*, dans *Revue d'histoire économique et sociale*, 1956, t. XXXIV-3, p. 303-314; M. AUBERT, *La construction au moyen âge*, dans *Bulletin monumental*, 1960, t. CXVIII, p. 241-259, et 1961, t. CXIX, p. 7-42, 81-120, 181-209 et 298-323; le recueil de textes toujours capital de V. MORTET et P. DESCHAMPS, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France au moyen âge*. I : *XI^e-XII^e siècles*. II : *XII^e-XIII^e siècles* (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire), 2 vol., Paris, 1911-1929. Plus récemment, plusieurs études d'histoire économique ont été publiées : M. BAULANT, *Le salaire des ouvriers du bâtiment à Paris de 1400 à 1726*, dans *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 1971, t. XXVI, p. 463-483; C. BEUTLER, *Bâtiment et salaires : un chantier à St-Germain-des-Prés de 1644 à 1646*, *ibid.*, p. 484-517; M. DEBRESEE, *Une dépense à charge du duc de Bourgogne à la fin du XIV^e siècle : les travaux et réparations effectués à Lille et dans sa châtellenie*, dans *Revue du Nord*, 1971, t. LIII, p. 409-431; Ph. DIDIER, *Les contrats de travail en Bourgogne aux XIV^e et XV^e siècles d'après les archives notariales*, dans *Revue historique du droit français et étranger*, 1972, t. L, p. 13-69; J.-P. BARDET, P. CHAUNU, G. DESERT, P. GOUHIER et H. NEVEUX, *Le bâtiment. Enquête d'histoire économique, 14^e-19^e siècles*. I : *Maisons rurales et urbaines dans la France traditionnelle* (coll. cit.), Paris, 1971. — Pour les Etats-Unis, on remarquera l'article de H. Th. JOHNSON, *Cathedral building and the mediaeval economy*, dans *Explorations in Entrepreneurial History*, 2^e sér., 1967, t. IV, p. 191-210. — Pour les anciens Pays-Bas, on ne peut guère citer que trois ouvrages intéressants (mais souvent décevants) : A. I. J. VAN DE WALLE, *Het bouwbedrijf in de Lage Landen tijdens de Middeleeuwen*, Anvers, 1959; H. JANSE, *Bouwers en bouwen in het verleden. De bouwwereld tussen 1000 en 1650*, Zaltbommel, 1965; F. VAN TYGHEM, *Op en om de middeleeuwse bouwwerf. De gereedschappen en toestellen gebruikt bij het bouwen van de vroege middeleeuwen tot omstreeks 1600*. *Studie gesteund op beeldende, geschreven en archeologisch bronnen* (Verhandelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie voor wetenschappen, letteren en schone kunsten van België. Klasse der schone kunsten, XXVIII), Bruxelles, 1966.

(¹⁰) Cet article résume certaines conclusions d'une thèse de doctorat consacrée à quelques *Aspects d'une « industrie »*

médiévale peu connue : le bâtiment. L'exemple des travaux publics à Bruges aux XIV^e et XV^e siècles, et défendue à Louvain en février 1972. L'auteur se permet de renvoyer à l'ouvrage qu'il prépare sur ce sujet (à paraître prochainement dans le *Recueil de travaux d'histoire et de philologie* de l'Université de Louvain).

(11) Suggérer seulement. Ce qui implique une limitation volontaire de l'exposé. Le lecteur trouvera tous les développements heuristiques, critiques et statistiques requis dans notre ouvrage en préparation, cité à la note ci-dessus.

(12) L'évolution des prix, et par conséquent du coût de la construction, par exemple. Ou encore le marché du travail, l'utilisation du bâtiment comme « volant de conjoncture ». Cfr notre ouvrage en préparation.

(13) Un exemple : S. Beissel a calculé que la collégiale St-Victor de Xanten aurait coûté moitié moins cher si on l'avait élevée à proximité des Siebengebirge (d'après P. DU COLOMBIER, *Les chantiers des cathédrales*, Paris, 1953, p. 17).

(14) L'histoire des matériaux de construction reste, pour l'essentiel, à faire. On citera pour les Pays-Bas : J. HOLLESTELLE, *De steenbakkerij in de Nederlanden tot omstreeks 1560*, Assen, 1961; C. CAMERMAN et P. ROLLAND, *La pierre de Tournai. Son gisement, sa structure et ses propriétés, son emploi actuel. Son emploi dans le passé* (Mémoires de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie, nouv. sér. in-4^o, I), Bruxelles, 1944. Mais ils n'ont rien de comparable, par exemple, aux bonnes synthèses qui ont été récemment consacrées au marbre et au fer : Chr. KLAPISCH-ZUBER, *Les maîtres du marbre. Carrare, 1300-1600* (Ecole pratique des Hautes Etudes. VI^e Section : Ports, routes, trafics, XXV), Paris, 1969 (cfr notre compte rendu dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1971, t. XLIX, p. 794-796); R. SPRANDEL, *Das Eisengewerbe im Mittelalter*, Stuttgart, 1968 (cfr le compte rendu de P. BRAUNSTEIN, dans *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 1972, t. XXVII, p. 407-414). Pour nos régions, de telles synthèses seraient de grand prix : nous songeons, par exemple, au grès lédién et au calcaire mosan.

Un excellent exemple nous en est donné par M.-L. FANCHAMPS, *Les ardoisières des Ardennes et le transport des ardoises sur la Meuse (XII^e-XVI^e siècles)*, dans *Le moyen âge*, 1972, t. LXXVIII, p. 229-266.

(15) De ce point de vue, on trouvera l'essentiel dans : R. BLANCHARD, *La Flandre. Etude géographique de la plaine flamande en France, Belgique et Hollande*, Paris, 1906 (vieilli, mais reste fondamental); A. E. VERHULST, *Histoire du paysage rural en Flandre de l'époque romaine au XVIII^e siècle* (Notre Passé), Bruxelles, 1966 (synthèse très neuve, excellente bibliographie); M. K. E. GOTTSCHALK, *Historische geografie van westelijk Zeeuws-Vlaanderen tot de St-Elisabethsvloed van 1404*, 2 vol., Assen, 1955-1958.

Ces ouvrages seront utilement complétés par : P. de BETHUNE, *Géologie. Atlas de Belgique. Planche 8* (Académie royale de Belgique. Comité national de géographie. Commission de l'Atlas national), Bruxelles, 1958; M. GULINCK, *Carrières. Atlas de Belgique. Planche 39* (coll. cit.), Bruxelles, 1958; M. A. LEFEVRE, *Orohydrographie. Morphologie. Lithologie et coupes morphologiques. Atlas de Belgique. Planches 6, 7, 9 et 10* (coll. cit.), Bruxelles, 1956; O. TULIPE, *Forêts. Atlas de Belgique. Planche 29* (coll. cit.), Bruxelles, 1959.

(16) R. BLANCHARD, *op. cit.*, p. 46.

(17) R. BLANCHARD, *op. cit.*, p. 335, cite à ce propos deux témoignages du XIII^e siècle : l'anglais Glanville (*multas quidem arbores, non tamen multas sylvas*) et Guillaume le Breton (*raris sylvia locis facit umbram*). En fait, les ressources forestières du comté sont difficiles à mesurer. Du chêne pédonculé, du hêtre, du tremble, du saule, quelques châtaignes à bouleaux. Et il n'y avait pas de village qui n'en eut quel-

ques hectares. Surtout en Flandre sablonneuse : une longue bande boisée s'étendait d'Ypres au pays de Waes, assez dense autour d'Ypres, plus émiettée autour de Dixmude et Sas-de-Gand. Cfr à ce sujet : A. E. VERHULST, *Histoire du paysage rural en Flandre de l'époque romaine au XVIII^e siècle*, Bruxelles, 1966, p. 62 sv., 154-155 (bibliographie); F. FIRBAS, *Spät- und nachheizerliche Waldgeschichte Mitteleuropas nördlich der Alpen*, I, Iéna, 1948, p. 158.

(18) Du Tertiaire et du Quaternaire. Les sondages exécutés lors de l'établissement de la carte pédologique de la Flandre poldérienne ont localisé quinze sites d'exploitation intensive de la tourbe : 1. les Moeren; 2. les Buitenmoeren; 3. le sud de Furnes; 4. Ramskapelle-Heist; 5. Nieuwapelle, Oudekapelle; 6. Woumen; 7. Slijpe, Leffinge, Schore, Mannekensvere, Leke, St-Pieterskapelle; 8. Zevekote; 9. Wilskerke; 10. le sud de Gistel; 11. Houtave, Stalhille; 12. Meetkerke; 13. Uitkerke, Zuienkerke, Nieuwmunster; 14. Dudzele, Heist; 15. Oostkerke (cfr J. AMERYCKX et F. MOORMANN, *Daringdelven in de polders*, dans *Biekorf*, 1956, t. LVII, p. 225-230).

(19) Les besoins en tourbe peuvent être chiffrés : pour la cuisson de 1.000 briques, 2 m³ (cfr J. HOLLESTELLE, *op. cit.*, p. 42).

(20) On peut en trouver une première liste dans L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. V, Bruges, 1876, pp. 306, 309, 324. D'autres renseignements peuvent être trouvés *ibid.*, *Introduction*, Bruges, 1878, pp. 446, 448, 450; t. I, Bruges, 1871, pp. 437, 448; t. IV, Bruges, 1876, pp. 263, 407.

(21) Dès 1278, Nieuport exportait ses briques vers l'Angleterre. Cfr L. F. SALZMAN, *Building in England down to 1540. A documentary history*, Oxford, 1952, pp. 140, 143; ID., *English industries of the Middle Ages*, Oxford, 1923, p. 180, n. 5; ID., *English trade in the Middle Ages*, Londres, 1964, p. 360.

(22) Bruges emploie deux types de brique : *cleene voorme*, *groote voorme*. Cela vraisemblablement dès le XIV^e siècle (cfr AVB, *Comptes communaux*, 1334-1335 (n.s.), f^o 59 v^o). A la fin du XV^e siècle, l'usage exclusif de la *brussche* (sic) *voorme* est imposé (cfr AVB, *Hallegeboden*, 1490-1499, f^o 306 v^o : ordonnance de 1497-1498).

(23) Sur Ramskapelle, cfr M. COORNAERT, *De steenbakkerij van de stad Brugge te Ramskapelle*, dans *Rond de Poldertorens*, 1965, t. VII, pp. 42-45 et 90-99, et *Over daktegels, vloertegels en hardtegels*, *ibid.*, p. 109-122. Ces deux articles fourmillent de renseignements intéressants, mais dans le désordre le plus complet et sans référence.

L'acte d'achat du terrain, où la briqueterie fut installée, est conservé aux AVB, *Chartes politiques*, n^o 359, 23 mai 1331. Il est commenté par L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, Bruges, 1871, p. 436-437.

(24) Nous avons pu chiffrer la production de Ramskapelle de 1332-1333 (n.s.) à 1415-1416 : au moins 17.431.800 briques.

(25) Pour ne citer qu'un exemple, le bois en provenance du bassin mosan représente à lui seul, de 1366 (n.s.) à 1371 (n.s.), 62 % en moyenne de la consommation totale.

(26) Cfr Ph. DOLLINGER, *La Hanse, XII^e-XIII^e siècles*, Paris, 1964, p. 375 sv. A cette époque, le Magistrat se plaint d'ailleurs *van de dierste van den houte* (cfr AVB, *Tweeden nieuwen Groenen Boeck B.*, f^o 196).

(27) AVB, *Comptes réparations*, 1482-1487, exercice 1485-1486, f^o 293.

(28) AVB, *Comptes réparations*, 1476-1482, exercice 1480-1481, f^o 270 v^o.

(29) AVB, *Comptes réparations*, 1476-1482, exercice 1480-1481, f^o 269.

(30) AVB, *Comptes réparations*, 1476-1482, exercice 1480-1481, f^o 269 v^o.

- (31) AVB, *Comptes réparations*, 1476-1482, exercice 1480-1481, f^{os} 269, 270, 270 v^o, 271.
- (32) AVB, *Comptes réparations*, 1476-1482, exercice 1480-1481, f^o 270 v^o.
- (33) AVB, *Comptes réparations*, 1476-1482, exercice 1480-1481, f^o 270 v^o.
- (34) AVB, *Comptes réparations*, 1476-1482, exercice 1480-1481, f^o 270.
- (35) AVB, *Comptes réparations*, 1482-1487, exercice 1485-1486, f^{os} 201 v^o, 293.
- (36) AVB, *Comptes réparations*, 1476-1482, exercice 1480-1481, f^o 270 v^o. Il n'est peut-être pas impossible que le bois livré à Bruges par Jean Raes, de Nevele (AVB, *Comptes réparations*, 1476-1482, exercice 1478-1479, f^o 175), Jan f. Jacobs, de Torhout (*Ibid.*, exercice 1479-1480, f^o 218 v^o), Raes Storin, de Tielt (*Ibid.*, f^o 218 v^o), Jean de Buc et Pieter Mane, de Zedelgem (*Ibid.*, f^o 220), provienne de ces quatre localités.
- (37) La provenance de la chaux est rarement précisée directement. Par contre, celle d'un bon nombre de marchands ou de transporteurs, bateliers pour la plupart, l'est fréquemment (cfr J.-P. SOSSON, *op. cit.*, p. 32 sv.). Lorsque sa provenance est indiquée, la chaux de Saint-Omer est notée sous la forme suivante: *sintomaers calcx* (AVB, *Comptes réparations*, 1475-1482, exercice 1480-1481, f^o 267 v^o). Cfr L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. V, Bruges, 1876, p. 324.
- (38) Citée sous l'appellation *brabantsche calc* (ex.: AVB, *Comptes réparations*, 1476-1482, exercice 1477-1478, f^o 72 v^o). Le qualificatif brabançon est dû au fait que les pierres à chaux du triangle Tournai - Gaurain-Ramecroix - Antoing étaient exportées vers le nord par l'Escaut et calcinées en Brabant, notamment à Boom (cfr J.-P. SOSSON, *op. cit.*, p. 33-34; H. VAN DER WEF, *The Growth of the Antwerp market and the European economy, fourteenth-sixteenth centuries* (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 4^e sér., XXIX), t. I, Louvain, 1963, p. 262).
- (39) L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. III, Bruges, 1875, pp. 180, 181, 312, 351; t. V, Bruges, 1876, pp. 312, 324).
- (40) Ardoisière non localisée du bassin de la Meuse. Ceci est confirmé par le fait que les ardoises de Martinfosse sont distribuées par des marchands ou des bateliers de Dordrecht (cfr par exemple: AVB, *Comptes réparations*, exercice 1476-1477, f^o 47 v^o).
- (41) Employés aussi bien comme pavés que comme pierres de construction: cfr J.-P. SOSSON, *op. cit.*, p. 40 sv. Appellations: *brabandsche kelchietsteenen, steenen van Diederghem, vulvoordsche kelchietsteenen, bighemsche kelchietsteenen, wild steens van Catebrouc*, etc.
- (42) *Leeux steens*. Ce toponyme suscite quelques doutes: Léau ou Leuze (L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. V, Bruges, 1876, p. 324)? Ces pierres étant distribuées par Tirlemont et Louvain, il ne peut s'agir que de Léau (cfr par exemple, AVB, *Comptes réparations*, 1476-1482, exercice 1477-1478, f^o 146; *ibid.*, 1482-1487, exercice 1483-1484, f^o 106 v^o).
- (43) *Bethuonsch kelchietsteens*.
- (44) Cfr J.-P. SOSSON, *op. cit.*, p. 45 sv. *Blauwen dornischen steenen, graewe steenen van dornexsche reprises*, etc.
- (45) Cfr J.-P. SOSSON, *op. cit.*, p. 47 sv.
- (46) L'article de base: A. VIAENE, *Namen van ingevoerd timmerhout in middelnederlandse teksten*, dans *Biekorf*, 1964, t. LXV, p. 79-84. Les conclusions en sont reprises par H. JANSE, *Bouwers en bouwen in het verleden. De bouwwereld tussen 1000 en 1650*, Zaltbommel, 1965, p. 112-115. Nombreuses indications dans L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. II, Bruges, 1873, p. 194; t. III, Bruges, 1875, pp. 44, 334, 336, 337, 338; t. VI, Bruges, 1876, p. 261. Un examen minutieux des comptes communaux permet de compléter les uns et les autres (cfr J.-P. SOSSON, *op. cit.*, p. 58 sv.).
- (47) *Balken van Symay*.
- (48) *Balken van den wilden Watre*.
- (49) *Balken van den bussche van der Roche*.
- (50) *Balken van Singi*.
- (51) *Laudsche balken*.
- (52) *Bergksparren*.
- (53) *Gotsche, Goosche sparren*.
- (54) *Scoonsche sparren*.
- (55) *Ghisekenhout*.
- (56) *Danzekins hout*.
- (57) *Coninberehsche, Coninbersche barden*.
- (58) *Pernausche sparren*.
- (59) *Revelsche sparren, Wikersche sparren*.
- (60) *Rynsche laten*.
- (61) *Duustbuerchse planken*.
- (62) *Weselsche balken*.
- (63) Parmi une bibliographie très abondante, on citera: Ph. DOLLINGER, *La Hanse, XII^e-XVIII^e siècles*, Paris, 1964, pp. 275, 287, 309-311; R. HÄPKE, *Brüggens Entwicklung zum mittelalterlichen Weltmarkt* (Abhandlungen zur Verkehrs- und Seegeschichte im Auftrage des hansischen Geschichtsvereins herausgegeben von Dietrich Schafer, I), Berlin, 1908, p. 124; J. KULISCHER, *Allgemeine Wirtschaftsgeschichte des Mittelalters und der Neuzeit*, I: *Das Mittelalter* (Handbuch der mittelalterlichen und neueren Geschichte herausgegeben von G. Below und F. Meinecke, III: *Verfassung, Recht, Wirtschaft*), Munich-Berlin, 1928, p. 230; M. MALOWIST, *The Economic and Social Development of the Baltic Countries from the Fifteenth to the Seventeenth Centuries*, dans *The Economic History Review*, 2^e sér., 1959, t. XII 2, p. 177-189; J. F. NIÉRMAYER, *Dordrecht als handelstad in de tweede helft van de veertiende eeuw*, dans *Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde*, 8^e sér., t. III, 1942, p. 190; J. A. VAN HOUTTE, *Handel en verkeer*, dans *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, t. IV, Utrecht-Anvers-Bruxelles-Gand-Louvain, 1952, p. 154 sv.; F. C. BEENKENVELDER, *Friesland's handel in de late middeleeuwen*, dans *Economisch historisch jaarboek*, 1963, t. XXIX, p. 137-144.
- (64) Une synthèse fondamentale: J. U. NEF, *Mining and Metallurgy in medieval civilisation*, dans *The Cambridge Economic History of Europe*, II: *Trade and Industry in the Middle Ages*, Cambridge, 1952, p. 430-489. Et pour Bruges, un document exceptionnel: la liste des marchandises mises en vente à Bruges, vraisemblablement de la fin du XIII^e siècle; elle a été éditée par L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Cartulaire de l'ancienne Estaple de Bruges*, t. I, Bruges, 1904, p. 19-21, et L. GENICOT, *Le XIII^e siècle européen* (Nouvelle Cléo, 18), Paris, 1968, p. 202-203, en a tiré une carte suggestive.
- (65) Cfr J. U. NEF, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 420 sv.; H. VAN WERVEKE, *Notes sur le commerce du plomb au moyen âge*, dans *Mélanges Pirenne*, t. II, Bruxelles, 1926, p. 658.
- (66) Voir l'excellent article de R. H. BAUTIER, *Notes sur le commerce du fer en Europe occidentale du XIII^e au XVI^e siècle*, dans *Revue d'histoire de la sidérurgie*, 1960, t. I-4, p. 16 sv. Cfr aussi L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Cartulaire de l'ancien consulat d'Espagne à Bruges*, 2 vol., Bruges, 1901-1902.
- (67) L. GENICOT, *L'industrie dans le comté de Namur à la fin du moyen âge*, dans *Namurcum*, 1946, t. XXI, p. 49-57, et surtout *Le Namurois politique, économique et social au bas moyen âge. Notices de l'Atlas historique du comté et de la province de Namur* (Annales de la Société archéologique de Namur, LIII), Gembloux, 1964; A. GILLIARD, *L'industrie du fer dans les localités du comté de Namur et*

de l'Entre-Sambre-et-Meuse de 1345 à 1600 (Pro Civitate, coll. Histoire, série in-8^o, 29), Bruxelles, 1971, p. 239-242.

(68) L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, Bruges, 1871, p. 199; t. III, Bruges, 1875, p. 326; *Cartulaire de l'ancien grand Tonlieu de Bruges*, t. I, Bruges, 1908, p. 6 sv. Sur la Hanse, on ne citera, parmi une énorme littérature, que quelques ouvrages : F. DAENELL, *Die Blütezeit der deutschen Hanse. Hansische Geschichte von der zweiten Hälfte des 14. bis zum letzten Viertel des 15. Jahrhunderts*, Berlin, 2 vol., 1905-1906; K. PAGEL, *Die Hanse*, 3^e éd., Brunswick, 1963; Ph. DOLLINGER, *La Hanse, XII^e-XVII^e siècles* (Collection historique), Paris, 1964, p. 261.

(69) L'expression est de F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle* (Destins du monde), t. I, Paris, 1967, p. 370.

(70) Ph. de COMMYNES, *Mémoires*, éd. B. de Mandrot, t. I, Paris, p. 436.

(71) Cfr ici même p. 150, n. 68.

(72) Cfr ici même p. 150, n. 63.

(73) Cfr notamment W. JAPPE ALBERTS, *Geschiedenis van Gelderland van de vroegste tijden tot het einde der middeleeuwen*, La Haye, 1966, p. 167-168.

(74) Surtout dans la première moitié du XIV^e siècle. Nous avons repéré une trentaine de bateliers ou de marchands originaires de cette ville dans les comptes communaux de Bruges de 1332 (n.s.) à 1351 (n.s.) (cfr J.-P. SOSSON, *op. cit.*, p. 57, n. 2).

(75) 58 Bruxellois et 62 Malinois ont été repérés (*Ibid.*, p. 51 sv.).

(76) 91 vendeurs ou transporteurs de chaux originaires de cette localité sont cités de 1332 (n.s.) à 1400 (*Ibid.*, p. 305, annexe 6).

(77) 20 marchands ou tailleurs de pierre de ces trois localités sont connus (*Ibid.*, p. 45-46).

(78) Un exemple de l'importance de ce trafic : L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Coutume du Franc de Bruges*, t. II, Bruxelles, 1879, p. 249-250 : (6 décembre 1432. Ordonnance sur le régime de l'Yperlée) : (...) *que ou dit Yperleet pourront doeresnavant alee bateaulx appelez ykinghen, houthemiers et autres, portans la charge de six tonneaulx de vin ou au dessoubz des villes d'Ypre, de Saint-Omer, Gravelinghes, Ardre, Calais, Dunkerke, Berghes, Furnes, Neufport, Dicquemue, Oudembuerch et d'autres villes et places de devers le West, chargies de bledz et d'autres grains, de laines, de chaulx et de toutes autres denrees et marchandises (...) en nostre ville de Bruges (...)*.

(79) Sur la notion d'espace, cfr les pages magnifiques de F. BRAUDEL, *op. cit.*, p. 383 sv.

(80) A l'imitation de la méthode appliquée par L.-Fr. GENICOT (*op. cit.*), il serait sans doute possible d'établir un classement par « couche » sociale des maisons privées de Bruges, au moins pour l'époque moderne. On trouvera déjà un excellent inventaire de celles-ci dans L. DEVLIEGHER, *De huizen van Brugge* (Kunstpatrionium van West-Vlaanderen, 2-3), Tielt-La Haye, 1968.

(81) Pour les Flandres, on consultera : C. WYFFELS, *De oorsprong der ambachten in Vlaanderen en Brabant* (Verhandelungen van de Koninklijke Vlaamse Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België, Klasse der Letteren, XIII), Bruxelles, 1951; H. VAN WERVEKE, *Ambachten en erfelijkheid* (Mededelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie..., Klasse der Letteren, IV-1), Bruxelles, 1942; ID., *De medezeggenschap van de knapen (gesellen) in de middeleeuwse ambachten* (coll. cit., V-3), Bruxelles, 1943; J.-P. SOSSON, *Une approche des structures économiques d'un métier d'art : la corporation des peintres et selliers de Bruges, XV^e-XVI^e siècles*, dans *Revue des archéologues et historiens d'art de Louvain*, 1970, t. III, p. 91-100; ID., *La structure sociale de la corporation médié-*

vale. L'exemple des tonneliers de Bruges de 1350 à 1500, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1966, t. XLIV, p. 457-478.

(82) Par exemple dans l'artisanat bruxellois du métal : J.-P. SOSSON, *L'artisanat bruxellois du métal. Hiérarchie sociale, salaires et puissance économique, 1360-1500*, dans *Cahiers bruxellois*, 1962, t. VII, p. 225-258.

(83) Il y en a d'autres. Celui des mentalités et des comportements, que modèrent la pratique d'un métier et l'appartenance à une corporation. Mais à Bruges, les documents se prêtent mal ou pas du tout à de telles analyses. Au moyen âge tout au moins.

(84) Un livre capital : B. GEREMEK, *Le salariat dans l'artisanat parisien aux XIII^e-XV^e siècles. Etude sur le marché de la main-d'œuvre au moyen âge* (Ecole pratique des Hautes Etudes, VI^e section. Sciences économiques et sociales. Industrie et artisanat, V), Paris, 1968.

(85) Plus que dans les pages précédentes, de très longs développements statistiques seraient ici nécessaires. On les trouvera dans notre ouvrage en préparation.

(86) L'essentiel de celle-ci nous est donné par le *Keurboek* des métiers de Bruges (AEB, *Ambachten*, n^o 1). Il tire son origine de la refonte des statuts des corporations décidée par Philippe le Bon le 5 novembre 1441 pour mettre fin aux contestations pendantes entre Bruges et Sluis. A ce sujet, voir L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. V, Bruges, 1876, n^o 1023, p. 231 sv. et plus spécialement p. 249.

(87) D'usage absolument courant au moyen âge. Cfr N. CANAT DE CHIZY, *Etude sur le service des travaux publics et spécialement sur la charge de maître des œuvres en Bourgogne*, dans *Bulletin monumental*, 7^e sér., 1898, t. III, p. 261; G. P. JONES, *Building in Stone in Medieval Western Europe*, dans *The Cambridge Economic History of Europe. II : Trade and Industry in the Middle Ages*, Cambridge, 1952, p. 509; E. SCHOLLIERS, *De handarbeiders. De 16de eeuw*, dans *Flandria Nostra*, t. I, Anvers, 1957, p. 264-265; A. L. J. VAN DE WALLE, *Het bouwbedrijf in de Lage Landen tijdens de middeleeuwen*, Anvers, 1859, p. 27 sv.; H. JANSE, *Bouwers en bouwen in het verleden. De bouwwereld tussen 1000 en 1650*, Zaltbommel, 1965, p. 25 sv.; R. FAVREAU, *Les maîtres des œuvres de roi en Poitou au XV^e siècle*, dans *Mélanges offerts à René Crozet*, t. II, Poitiers, 1966, p. 1365; M. DEBRESEE, *Une dépense à charge du duc de Bourgogne à la fin du XIV^e siècle : les travaux et réparations effectués à Lille et dans sa châtellenie*, dans *Revue du Nord*, 1971, t. LIII, p. 414 sv.; Ph. DIDIER, *Les contrats de travail en Bourgogne aux XIV^e et XV^e siècles d'après les archives notariales*, dans *Revue historique de droit français et étranger*, 1972, t. L, *passim*.

(88) Solution imposée par les circonstances et retenue un peu partout. Cfr D. KNOOP et G. P. JONES, *The mediaeval mason ...*, Manchester, 1933, pp. 44-45, 95; H. JANSE, *op. cit.*, p. 12-19; A. L. J. VAN DE WALLE, *op. cit.*, p. 9-32.

(89) Composé du doyen et des jurés. Ceux-ci veillent à l'application des statuts, règlent les conflits qui se produisent au sein du métier, la juridiction échevinale étant sauve. Ils ont aussi le droit de présenter toute requête utile au Magistrat.

(90) L'entrée des gens de métier dans l'échevinage est définie dans l'article 67 de la « grande keure » de 1304 : 9 sièges de conseiller et 9 sièges d'échevin leur reviennent (cfr L. A. WARNKOENIG et A. GHELDOLF, *Histoire de la Flandre et de ses institutions civiles jusqu'à l'année 1305*, t. IV, Bruxelles, 1851, p. 137-138; J. MERTENS, *De verdeling van de Brugse schepenzetels op sociaal gebied, XIVde eeuw*, dans *Wetenschappelijke tijdingen*, 1961, t. XXI-10, col. 453).

(91) D'autres périodes seront envisagées dans notre ouvrage en préparation.

(92) Il n'est pas exclu qu'ils soient aussi chargés de la comptabilité des chantiers qu'ils dirigent (cfr AVB, dossier *Travaux de la ville, 1418, 1580, 1660*, 1 liasse *Memorien en notas van ambachtslieden betreffende stedewerken 1418-1419*, et de nombreux extraits des comptes communaux). Un exemple concernant le charpentier Valentin de Bavelare : (...) *zoot blyct by een quoyer in papiere vanden date van xxv sten dach in ougst, onder zyn handteeken, daer de dachueren, de personen, diese ghewrocht hebben, elc hoe vele daghen te wat pryse, de weken ende de costen al jnt langhe staen ghescreven* (...) (AVB, *Comptes des réparations, 1476-1482*, exercice 1479-1480, f^o 216 v^o).

(93) Ph. WOLFF, *L'âge de l'artisanat, V^e-XVIII^e siècles*, dans *Histoire générale du travail*, Paris, 1960, p. 132, à qui nous empruntons ce passage, réagit à juste titre contre cette conception de la corporation de métiers. Tout comme l'a fait, par exemple, A. SAPORI, *Le marchand italien au moyen âge* (Ecole pratique des Hautes Etudes. VI^e section. Affaires et gens d'affaires, I), Paris, 1952, p. XLVII : « (...) si l'on interprète à la lettre la loi statutaire et si l'on pense que tous les hommes étaient égaux devant elle, on ne parvient pas à expliquer la formation des richesses fabuleuses, des monopoles et des trusts, en un mot, de cette organisation économique qui n'eut rien à envier à celle que, plus tard, les historiens et les économistes ont, de commun accord, appelée "l'organisation du capital" ».

(94) Tous les métiers du bâtiment, à l'exception des terrassiers, reçoivent un salaire identique. A Bruges tout au moins.

(95) Pour la région brugeoise, voir : J. MERTENS, *Bijdrage tot de kennis van de sociaal-economische toestand op het platteland in het Brugse Vrije in de late middeleeuwen, 1300-1500* (thèse inédite), Gand, 1967, t. II, p. 279 sv.; E. SCHOLLIERS, *Salaires à Bruges et dans le Franc de Bruges, XV^e-XVII^e siècles*, dans C. VERLINDEN, *Documents pour l'histoire des prix et des salaires en Flandre et en Brabant. II-A : XIV^e-XIX^e siècles* (Rijksuniversiteit te Gent. Werken uitgegeven door de Faculteit van de Letteren en Wijsbegeerte, 136), Bruges, 1965, p. 516; J.-P. SOSSON, *Aspects d'une « industrie » médiévale peu connue : le bâtiment ...* (thèse inédite), Louvain, 1971-1972, annexes 49-67, p. 398-424, éditée les salaires du bâtiment contenus dans les comptes communaux de Bruges.

On trouvera une importante documentation sur les salaires du bâtiment dans les articles de E. Phelps BROWN et Sheila V. HOPKINS : *Builders' Wage-rates, Price and Population : Some Further Evidence*, dans *Economica*, nouv. sér., 1959, t. XXVI, p. 18-38; *Seven Centuries of Building Wages*, *ibid.*, 1955, t. XXII, p. 195-206; *Seven Centuries of the Prices of Consumables, compared with Builders' wage-rates*, *ibid.*, 1956, t. XXIII, p. 296-314; *Seven Centuries of Wages and Prices : Some Earlier Estimates*, *ibid.*, 1961, t. XXVIII, p. 30-36; *Wage-rates and Prices : Evidence for Population pressure in the Sixteenth Century*, *ibid.*, 1957, t. XXIV, p. 289-306.

(96) Au xv^e siècle, tout au moins jusqu'en 1487, la stabilité est un trait dominant de l'évolution des salaires.

(97) AEB, *Ambachten*, n^o 1, notamment 1 feuille non paginée après le f^o 54.

(98) Puisque le chef-d'œuvre n'existe pas. Au moins aux xiv^e et xv^e siècles.

(99) Le maître gagne deux fois plus que le compagnon.

(100) Les salaires réels du bâtiment sont édités par J.-P. SOSSON, *op. cit.*, annexes 68-70, p. 425-433. Pour Bruges, on trouvera une excellente série de prix des céréales dans A. E. VERHULST, *Prix des céréales, du beurre et du fromage, 1348-1801*, dans C. VERLINDEN, *op. cit.*, t. II-A, p. 3-70.

(101) Elle réagit en tout cas contre la thèse classique qui voit dans la fin du moyen âge « un âge d'or de la main-d'œuvre ».

(102) Notamment le gel, qui paralyse la maçonnerie et rend les terrassements profonds impossibles ou pénibles. Plusieurs auteurs ont parlé du chômage hivernal. Par exemple : G. P. JONES, *Building in Stone in Medieval Western Europe*, *loc. cit.*, p. 514; D. KNOOP et G. P. JONES, *The medieval mason ...*, Manchester, 1933, p. 131-133; L. F. SALZMAN, *Building in England down to 1540*, Oxford, 1952, p. 59. Sur l'histoire du climat : E. LE ROY-LADURIE, *Le climat des XI^e et XVI^e siècles : séries comparées*, dans *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 1965, t. XX, p. 899-922; ID., *Histoire du climat depuis l'an mil* (Nouvelle bibliothèque dirigée par Fernand Braudel), Paris, 1967. Pour les Pays-Bas, on trouvera des éphémérides météorologiques dans H. VAN DER WEE, *The Growth of the Antwerp Market and the European Economy (fourteenth-sixteenth centuries)*. I : *Statistics*, Louvain, 1963, p. 550 sv.

(103) Plusieurs auteurs ont souligné ce phénomène : L. F. SALZMAN, *op. cit.*, pp. 35, 37; D. KNOOP et G. P. JONES, *op. cit.*, pp. 90, 142, 144, 147; B. GEREMEK, *Le salariat dans l'artisanat parisien aux XIII^e-XV^e siècles. Etude sur le marché de la main-d'œuvre au moyen âge*, Paris, 1968, pp. 21, 121; M. BAULANT, *Les salaires des ouvriers du bâtiment à Paris de 1400 à 1726*, dans *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 1971, t. XXVI, p. 466 sv.; C. BEUTLER, *Bâtiment et salaires : un chantier à St-Germain-des-Près de 1644 à 1646*, *ibid.*, p. 486 sv. Précieuses indications à glaner dans M. AUBERT, *La construction au moyen âge*, dans *Bulletin monumental*, 1961, t. CXIX, pp. 203, 205-206.

(104) En le forçant à trouver du travail ailleurs, cela a peut-être favorisé la diffusion de certains styles et de certaines techniques. De ce point de vue, il serait très intéressant de dresser une prosopographie des artisans ayant œuvré sur les chantiers des Pays-Bas au moyen âge. Elle permettrait sans doute de mesurer les migrations de la main-d'œuvre (voir, par exemple, P. LABAL, *Notes sur les compagnons migrants et les sociétés de compagnons à Dijon à la fin du XV^e siècle et au début du XVI^e*, dans *Annales de Bourgogne*, 1950, t. XXII, p. 189 sv.) et l'attraction exercée par certains marchés de l'emploi, du fait, notamment, de grands travaux.

A PROPOS DES CHARPENTES HENNUYERES A ENTRAITS ENGOULES

Léon DELFERIERE

Notre gratitude va à tous ceux qui ont fort complaisamment mis leur compétence au service de nos investigations et spécialement à : Mademoiselle P. ROY, secrétaire de l'U.D.S.I. de la Somme; BERARD R., membre de la Commission d'histoire du Nord; BERTAUX J.J., assistant au Musée de Normandie, à Caen; BONNEL E., assistant au Centre de recherches sur les Monuments Historiques de France; COUFFON R., Président honoraire de la Société scientifique de Bretagne; GILLOUET J., Conservateur départemental des Antiquités du Nord; HAISSSELIN M., secrétaire des « Antiquaires de Picardie »; HELIOT P., Conservateur honoraire à la Bibliothèque Nationale; le Docteur L. LATOUR, Conservateur du Musée de l'Hôtel-Dieu de Beaune; OURSEL R., Directeur des Archives départementales de Saône-et-Loire; WALDSCHMIDT Ch., Architecte en chef des Monuments historiques du Nord et du Pas-de-Calais.

Les églises couvertes de charpentes apparentes abondent en Scandinavie, en Angleterre, en Hollande; elles sont très nombreuses en Bretagne, Normandie, Flandre, Picardie, Artois, Hainaut, mais se font plus rares à mesure qu'on s'avance vers l'est où, cependant, ce mode de couverture reste d'usage jusqu'au xvii^e siècle et notamment sur les chapelles conventuelles des moniales cisterciennes (1).

Sur l'étendue de l'ancien **Comté de Hainaut**, on dénombre encore par dizaines les églises voûtées d'un berceau à bardeaux.

L'exemplaire le plus ancien est la carène semi-circulaire qui couvre le cloître de la collégiale de Soignies; elle date des environs de 1200. Un peu plus récent (\pm 1250) est le berceau brisé conservé au-dessus des voûtes en maçonnerie construites au xvii^e siècle sur la nef de l'église paroissiale de Braine-le-Comte.

Quoique Tournai n'appartint pas au Comté de Hainaut, nous signalerons les bardeaux cintrés ou en tiers-point de la majorité des églises paroissiales tournaisiennes: Saint-Quentin (xiii^e), Saint-Nicolas et La Madeleine (fin xiii^e), Saint-Piat (début xiv^e), Saint-Jacques (1368) (2).

Mais c'est au xv^e et surtout au xvi^e siècles qu'en Hainaut les charpentes apparentes connaissent la grande vogue. Celles d'Athis, Beaufort, Binche, Buissenal, Chaussée-Notre-Dame, Couillet, Damousies, Dimechaux, Dimont, Erquennes, Estinnes-au-Val (chapelle N.-D. de Cambron), Fontaine-Valmont, Lez-Fontaines, Leval-Chaudeville, Louvignies-lez-Bavai, Marpent, Merbes-le-Château, Merbes-Ste-Marie, Mecquignies, Noirochin, Pomerœul, Renlies, Sars-la-Bruyère, Sebourg, Solre-le-Château, Vergnies, etc., sont encore conservées, tandis que les « Besognés de Croy » décrivent quantité d'autres sanctuaires, aujourd'hui disparus, dont au moins le chœur était *lambriché*.

Ce système de voûtement n'était pas réservé qu'à de modestes édifices ruraux. On l'utilisa pour couvrir des collégiales, à Binche et Valenciennes par exemple, et des grandes églises bénéficiaires de libéralités princières: l'église de Baudour que favorisa le Bâtard de Bourgogne, celle de Barbençon honorée par les Ligne-d'Aremberg, celles de Chièvres et de Solre-le-Château par les Croy, celle de Boussu par les de Hennin.

Les berceaux hennuyers des xv^e et xvi^e siècles présentent toujours des tracés brisés dont les segments pèsent sur des blochets pincés entre deux sablières.

Sur les blochets sont taillés en relief des effigies d'apôtres, prophètes, saints patrons, anges, et parfois des scènes religieuses (la Fuite en Egypte, à Lez-Fontaine; l'Annonciation, dans la chapelle Saint-André à Binche); on n'y relève aucun sujet profane (3).

Les sablières ou bien ne forment qu'une épaisse moulure, ou bien le plus souvent sont allégées par des accolades simples ou couplées, flanquées de rouelles gravées dans les écoinçons et les intervalles.

Fréquemment les nervures sont bridées par des liernes qui caissonnent le berceau et en consolident l'ossature; leur mouluration, présente un tore aminci ou des cavets superposés (fig. 1).

Les bardeaux étaient peints d'un ton uniforme ou décorés de rinceaux qui encadrent des versets sacrés, comme à Renlies, ou des épisodes bibliques, comme à Couillet ou à Lez-Fontaines (fig. 2) (4).

Si d'occasion des entrants raidissent les maîtresses-fermes, ils sont simplement équarris ou biseautés; parfois ils supportent un poinçon octogonal mouluré à la tête et à la base, plus rarement dans le milieu.

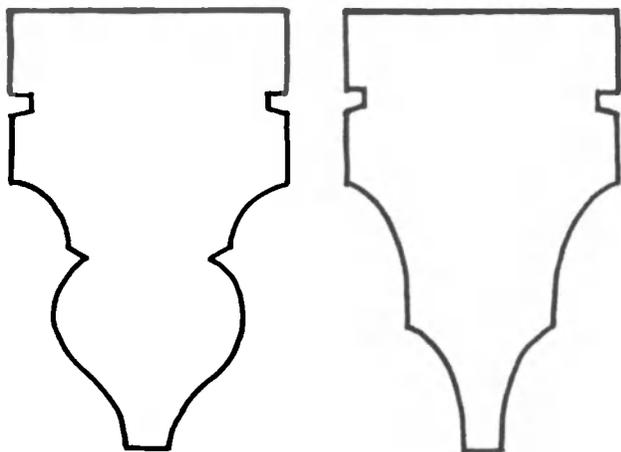
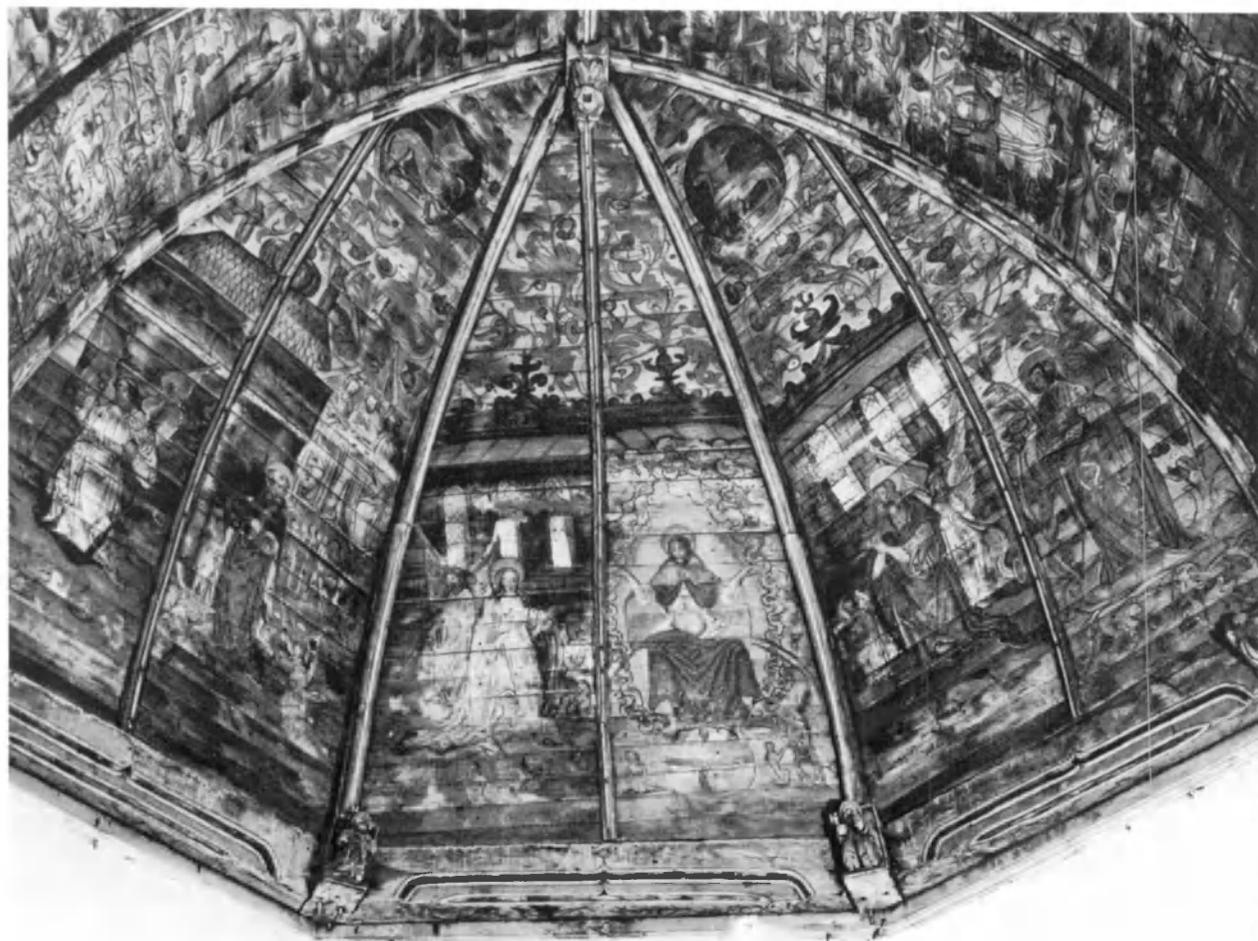


Fig. 1. Profils ordinaires des nervures en bois des berceaux lambrissés hennuvers.

Fig. 2. Peintures des bardeaux du chœur de l'église de LEZ-FONTAINES. (Photo Michalik.)



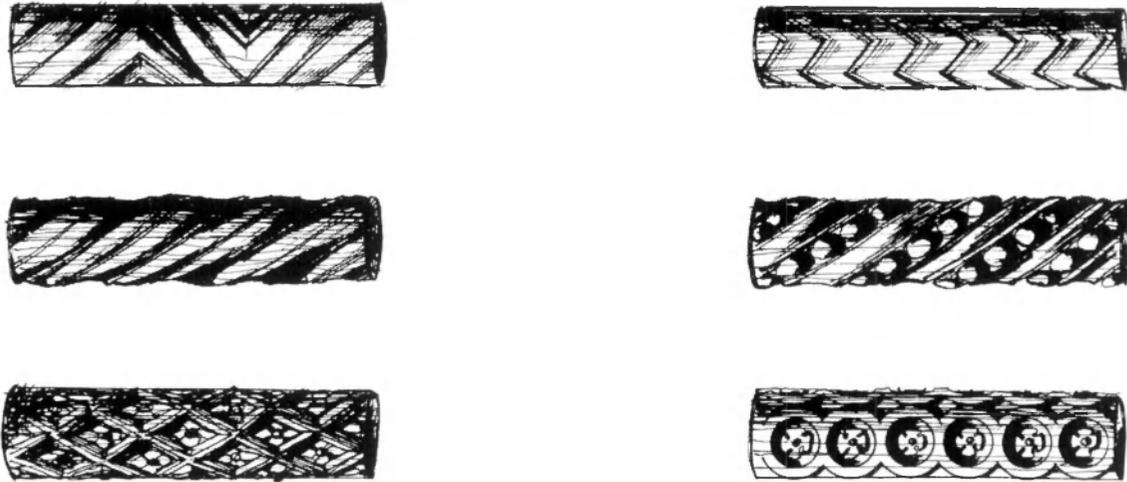


Fig. 3. Décor sculpté des poutres d'entrait engoulées hennuyères.

Au cours des mêmes siècles apparaissent, dans le centre du Comté, des berceaux raidis par des tirants d'un type inédit jusqu'alors.

Au départ de leurs abouts équarris, des têtes de monstres engourent les *entraits*, fûts cylindriques, entièrement sculptés de torsades, de galons plats et, perlés, de chevrons, de zigzags ou de guillochis. Le décor le plus fréquent forme une résille de losanges dans lesquels s'inscrivent des croisettes de feuilles découpées (fig. 3).

On rencontre ces charpentes à entrails engoulés sur les églises :

Saint-Géry, à Baudour, (1490-1520),
 Saint-Martin, à Givry, (vers 1525),
 Saint-Médard, à Solre-sur-Sambre, (vers 1525),
 Saint-Martin, à Cousolre, (1525-1550),
 Saint-André, à Binche, (1537),
 Saint-Géry, à Blaregnies, (1546),
 Saint-Aubin, à Blaugies, (vers 1550),
 Saint-Ursmer, à Athis, (vers 1550),
 Notre-Dame, à Merbes-Sainte-Marie, (vers 1550),
 Saint-Brice, à Aulnois, (vers 1560),
 Saint-Martin, à Clairfayt, (1556),
 Sainte-Madeleine, à Epinois, (vers 1575),
 Saint-Remy, à Floursies, (vers 1575),
 Saint-Martin, à Obrechies, (vers 1585),
 Saint-Martin, à Bougnies, (vers 1590),
 Saint-Pierre, à Quévy-le-Grand, (vers 1600),
 Saint-Géry, à Boussu, (vers 1625),
 Notre-Dame du Bon Vouloir, à Havré, (1630) (5).

A Aulnois, Blagneries, Blaugies, Bougnies, Quévy, une même décoration habille tous les entrails; à Obrechies, elle alterne; à Baudour, Cousolre, Givry, Solre-sur-Sambre, chaque poutre porte un décor différent.

Il arrive qu'au centre du tirant figurent des armoiries (Aulnois, Baudour), des mascarons (Cousolre, Floursies, Obrechies), des masques de bouffons (à Epinois), une tête de mort (à Binche); à Cousolre, Floursies et Solre-sur-Sambre, simulant une clé de voûte, un médaillon s'inscrit au centre de la face inférieure du fût.

Parfois le décor de l'entrait se prolonge jusque dans la gueule des monstres d'about et parfois s'arrête au ras des lèvres.

On souhaiterait revoir toutes ces poutres coloriées à la façon d'images d'Epinal, ainsi qu'elles le sont encore à Givry, Floursies, Solre-sur-Sambre.

Le répertoire fort hétéroclite des *engoulants* résulte d'un fantaisiste dosage de particularités morphologiques. Inutile de chercher à les identifier à une variété zoologique connue; ce sont des monstres participant tout autant d'espèces vivantes que de bêtes imaginaires.

En voici aux encolures velues ou aux colorettes stylisées, aux museaux rondouillards ou effilés, aux oreilles pointues ou retombantes, taillées en fer de lance, en feuilles de laurier ou lobées comme l'oreille

Fig. 4 à 7. Types d'engoulants hennuyers :

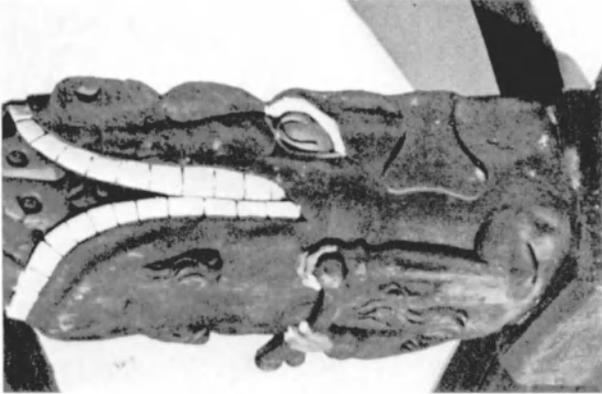
4. Eglise Saint-Pierre à QUEVY-LE-GRAND. (Photo J. Servais.)

5. Chapelle Saint-André à BINCHE. (Copyright A.C.L.)

6. Nef de l'église Saint-Gery à BAUDOUR (Photo J. Servais.)

7. Chœur de l'église Saint-Gery à BAUDOUR. (Photo J. Servais.)

4



5



6



humaine. Souvent, les yeux gauchement insérés sont mal venus, globuleux ici, là écarquillés, bridés, porcins. Des houppes de poils hérissent les bajoues des engoulants d'Obrechies ou les sourcils de ceux de Blaugies. Des fanons soulignent la gorge de ceux de Givry et sous le cou de ceux de Quévy se replient des pattes grêles dont les griffes serrent un fémur (fig. 4 à 15).

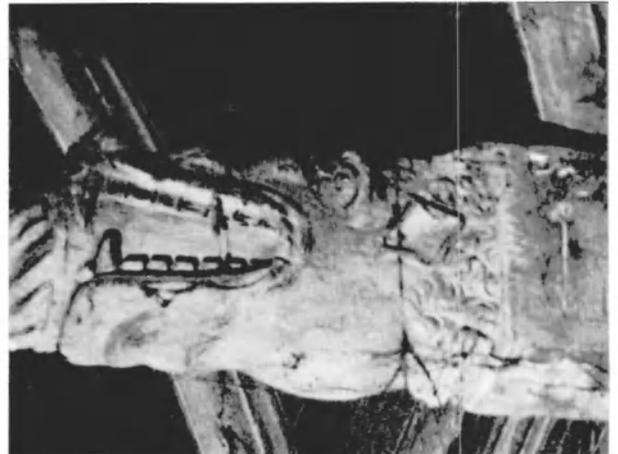
A travers tant de caprices, de naïvetés, de gaucheries, quelques caractères récessifs rappellent des hures bouffies de pachydermes mais, le plus souvent, des têtes de crocodiles ou de sauriens aux protubérances crâniennes accentuées, au mufle relevé, aux longues mâchoires garnies d'une solide denture et de puissants crocs.

Tenant compte de la multiplicité des croisements et des quelques caractères dominants identifiables, nous conserverons à ces monstres leur appellation populaire ou traditionnelle de « crocodile » ou de « dragon » (6).

Autant que les caractères morphologiques, interprétation plastique et traitement technique diversifient ces sculptures.

Que de variantes dans leur canon et dans la structure des formes ! Dans la nef de Baudour, à Cousolre, à Solre-sur-Sambre, des têtes courtaudes et goitreuses se gonflent hors de l'entrait alors que, plus allongées, à Givry et Obrechies elles en épousent la coupe et même, comme à Blaregnies, s'y modèle. Le graphisme presque en méplat des unes, le métier plus nerveux d'autres contrastent avec les masses boursoufflées et molasses d'aucunes. Ici des épidermes lisses et froids, ailleurs des traces d'outils qui y laissent un frisson et comme un rien de vie (fig. 8).

7



Aux *nervures* et *liernes* nous retrouvons l'une ou l'autre des deux moulurations propres à toutes les charpentes apparentes hennuyères.

Les *sablères*, elles, n'offrent que des variantes dans le dessin des rouelles ou dans la mouluration des accolades parfois évidées au départ de minuscules lambels.

Par contre, supports et sculptures des *culots* sont autrement variés. Sur la face des têtes de poutre taillées en biseau plat ou concave, de pieuses figurines s'inscrivent en ronde-bosse et avec plus ou moins d'habileté en des raccourcis accroupis ou agenouillés. Conception exceptionnelle, dans le chœur et la nef de Baudour, à l'aplomb des culots et entrails, descendent des colonnettes à motifs géométriques soutenues à leur tour par des blochets historiés.

La faveur que connurent, en Hainaut, les entrails engoulés resta cependant fort limitée : géographiquement, dans une zone assez centrale du territoire du Comté; chronologiquement, entre la fin du xv^e et le tout début du xvi^e siècle (fig. 16). De là, on évoquerait volontiers la production d'un atelier local ! ... Mais si, à travers les combinaisons dues à la liberté imaginative des artisans, la persistance du thème iconographique pouvait laisser croire à une tradition d'atelier, nous devons bien admettre que des interprétations et surtout des techniques aussi diversifiées procèdent certainement de chantiers différents. Malgré, par-ci par-là, quelque analogie de détail, il n'est guère possible de découvrir d'autres filiations que la parenté évidente entre les engoulants, entrails et figurines de Cousolre et de Solre-sur-Sambre, entre ceux de Clairfayt et d'un des deux types de Blaregnies (fig. 10), tandis que ceux de Bougnies, Epinois, Floursies, Givry, Obrechies, Quevy sont des variétés uniques.

Fig. 8 à 10. Types d'engoulants hennuyers :

8. Eglise Saint-Aubin à BLAUGIES. (Photo P. Lefèvre.)

9. Eglise Saint-Martin à GIVRY. (Photo J. Huyelle.)

10. Fort apparentés les engoulants de BLAREGNIES (type 1) et de CLAIRFAYT. (Photo Waldschmidt.)



10 a



10 b



Fig. 11-15. Types d'engoulants hennuyers :

11. Eglise Notre-Dame à MERBES-SAINTE-MARIE. (Photo S. Brigode.)

12. Chapelle Notre-Dame de Bon Vouloir à HAVRE. (Photo J. Huvelle.)

13. Eglise Saint-Martin à OBRECHIES. (Photo J. Huvelle.)

14. Eglise Saint-Martin à BLAREGNIES (type 2).

15. Eglise Saint-Médard à SOLRE-SUR-SAMBRE. (Photo J. Huvelle.)



11



12



13

Sur le chœur et sur la nef de Baudour, engoulants, blochets, sablières et nervures forment deux charpentes tellement différentes qu'on ne peut douter d'une double provenance (fig. 6 et 7).

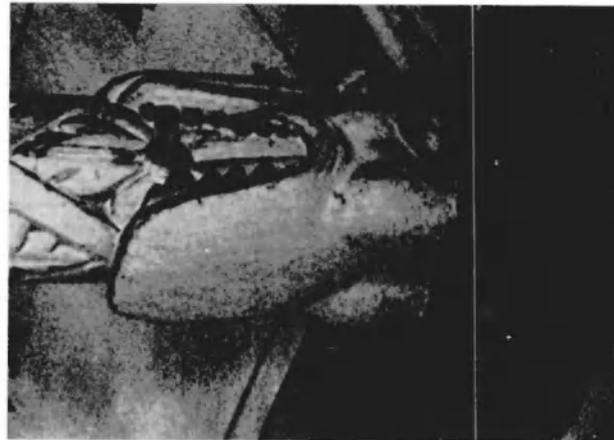
Nous ne connaissons l'identité d'aucun charpentier ou sculpteur de poutre, de goule ou de figurine (*). Nous n'avons relevé aucun sigle et, si les deux grilles incisées sur les sablières de la charpente de Blaugies en lieu et place des rouelles traditionnelles devaient être interprétées comme des marques de tâcheron, elles seraient les seules à être signalées mais couvriraient encore l'anonymat du charpentier.

D'aucun estimeront peut-être vain de chercher à expliquer l'apparition, en Hainaut, de ce phénomène architectural et téméraire d'en tenter l'exégèse à partir de ce qu'ils qualifieraient volontiers de « survivants épars ».

Assurément, sur l'aire de concentration de nos engoulants, quelques sanctuaires ont été totalement reconstruits au cours du XIX^e siècle en remplacement



14



15

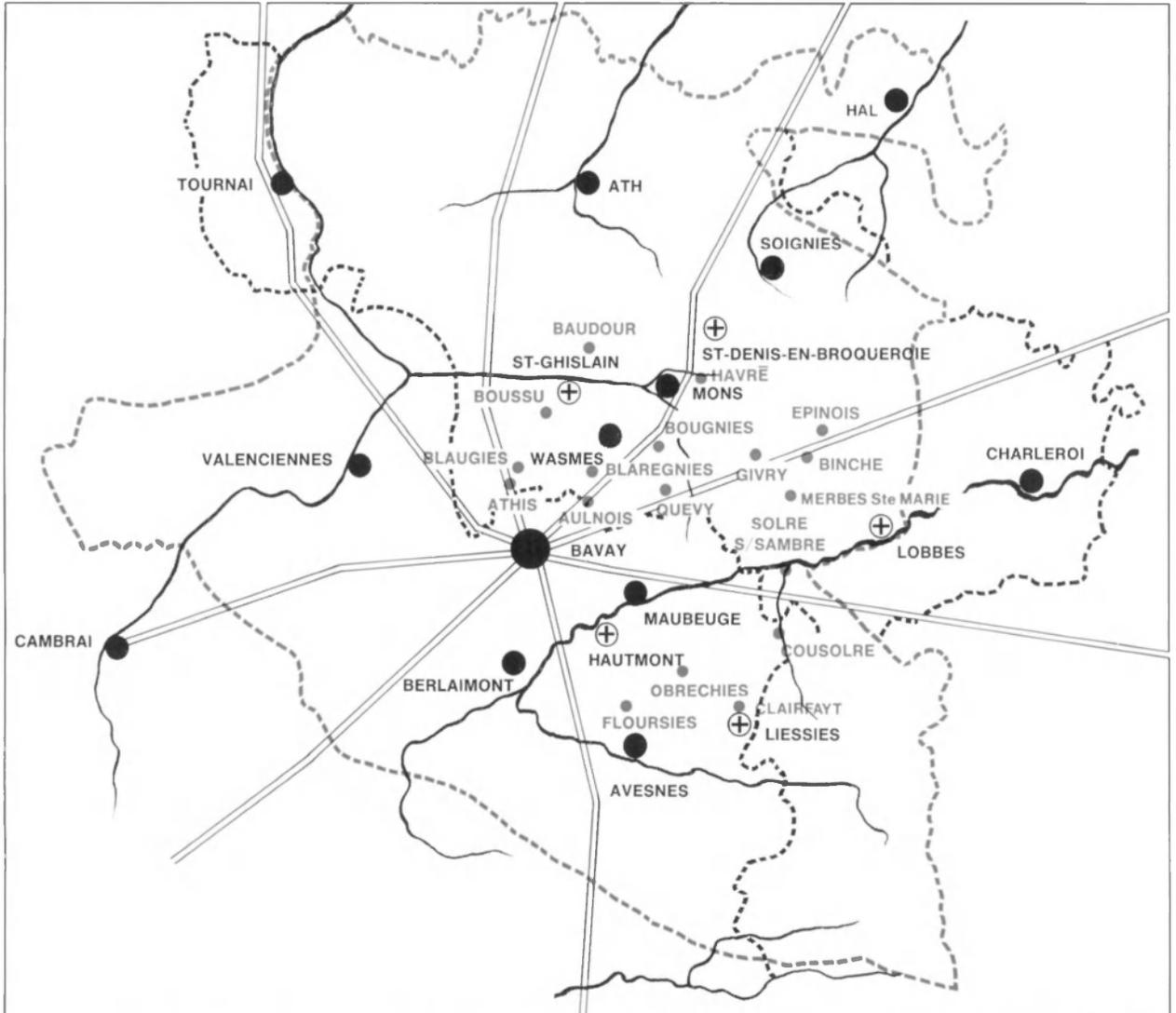
d'édifices qui, peut-être, offraient des entrails engoulés. Mais la majeure partie des églises bâties ou transformées au XVI^e sont encore debout; celles qui illustrent notre sujet n'ont été que remaniées ou restaurées au XVIII^e siècle.

Au surplus, il serait bien étonnant qu'en dehors de ce noyau, quelques berceaux à engoulants n'aient survécu au-dessus d'églisettes et chapelles que la pauvreté des ressources a aidé à conserver intactes ou simplement rafistolées, mais qui restent ainsi d'authentiques témoins ! Nous songeons à ces modestes sanctuaires que les « Besognés de Croy »⁽⁸⁾ décrivent complaisamment, précisant jusqu'à l'imaginerie des vitraux et des travaux d'escrinerie, retables et

trabès. Jamais il n'y est fait mention de poutres tenues par des têtes d'animaux alors que le système de couverture de l'édifice est bien spécifié : « *Chœur lambroché en forme de voussure et nef lambrochée en forme de plancher...* » à Fourbechies; ... « *Chœur lambroché et peinct par deseure...* » à Grand-Reng; ... « *Chœur lambroché en forme de voussure, peinct par feuillage et branchage...* » à Montbliard; ... « *A la dite église il y a un chœur voulsé de pierres...* » à Rance; ... etc.

Aucun des témoins mentionnés dans ces « besognés » et encore conservés ne porte traces d'engoulants; ainsi en est-il à Barbençon, Beaufort, Damousies, Eccles, Ferrière-la-Grande, Fourbechies, Liessies,

Fig. 16. En bleu, limites du comté de Hainaut et localisation des monuments concernés.



Leval-Chaudeville, Marpent, Moustier-en-Fagne, Ramousies, Renlies, Roc-Requignies, Saint-Remy, Vergnies, etc.

Aussi n'éprouvons-nous aucun scrupule à fonder nos déductions au départ des édifices qui survivent, estimant que leur nombre est encore majoritaire et leur groupement suffisamment significatif. Il reste bien entendu que nous n'excluons ni la disparition, ni la découverte possible de l'un ou l'autre témoin (9).

Ainsi il n'existe plus de sanctuaires antérieurs au XVIII^e siècle à Maubeuge dont l'antique et célèbre abbaye de Sainte-Aldegonde était collatrice de la toute voisine église de Cousolre, « villa » natale des saintes Aldegonde et Waudru.

Les anciens et très nombreux édifices religieux de Valenciennes sont, eux aussi, disparus. Des gravures publiées par S. Leboucq (10) nous en conservent les silhouettes; mais soucieux, avant tout, de retracer

l'historique de ces monuments l'auteur n'en donne aucun aperçu descriptif. Cependant, au vu de leur élévation, on est fondé à supposer que plusieurs d'entre eux étaient couverts de berceaux lambrissés, sans que rien ne précise qu'ils étaient raidis par des entrails engoulés.

Un document remarquable pourrait toutefois laisser croire à leur présence sur certains monuments valenciennois... C'est l'extraordinaire charpente engoulée de la grande salle des malades de l'Hôtel-Dieu de Beaune.

Que nous serions loin du Hainaut si nous ne savions que l'architecte du célèbre hospice bourguignon, Jacques Wiscere, s'inspira de l'hôpital Saint-Jacques de Valenciennes, sa ville natale, croit-on ! (11). Le maître-charpentier en était Guillaume La Rathe et ses compagnons, Jehannin Garreau, Simon Bernier puis, plus tard, Guillaume Navetier, tous noms qui

Fig. 17. Hôpital Saint-Jacques à VALENCIENNES. (Gravure tirée de Leboucq.)



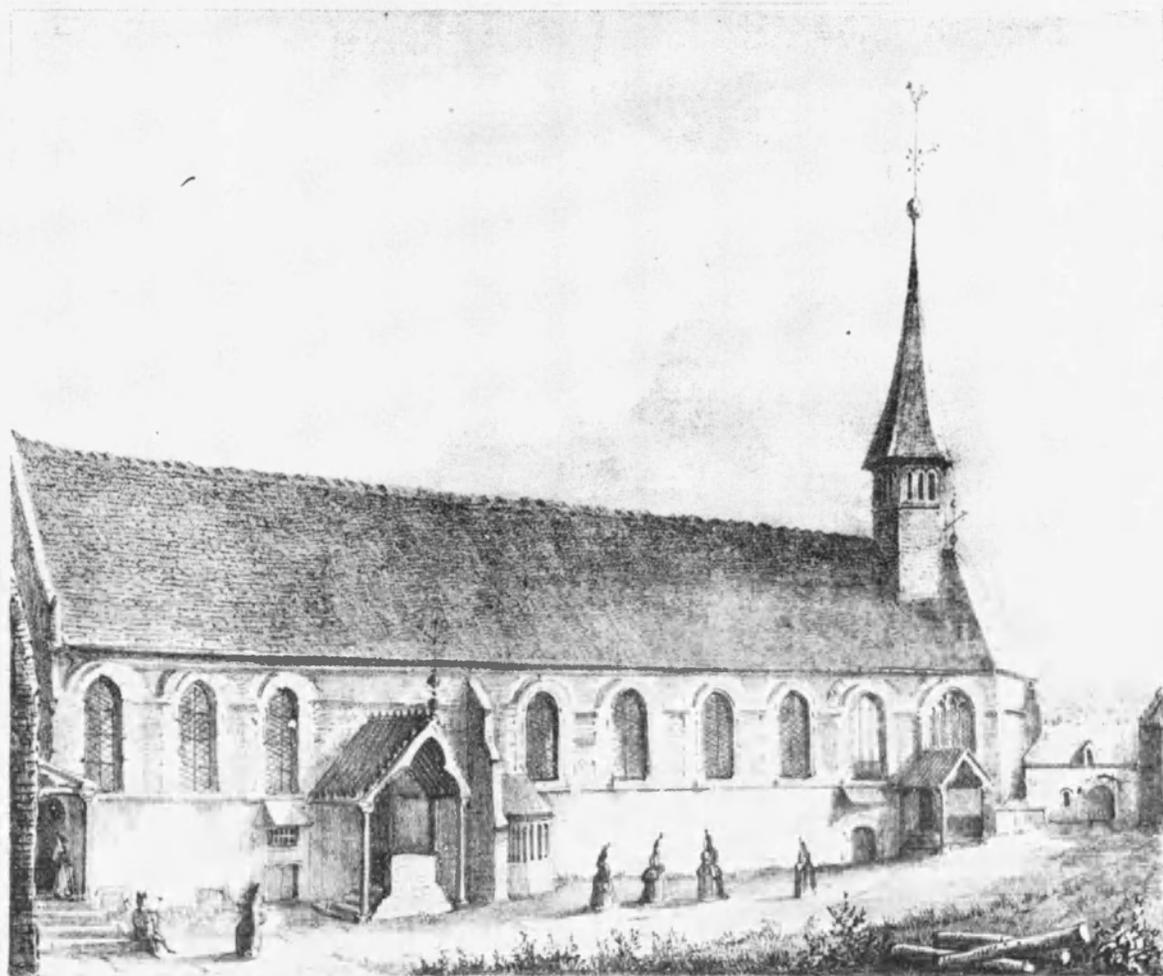
sonnent bien le terroir picard. Nos sources ne précisent pas qu'ils étaient hennuyers, mais par contre rapportent que le Chancelier Rolin « pour assurer la desserte de la Grande-Maison où le premier malade s'était présenté le 1^{er} janvier 1452, avait d'abord fait l'essai de six religieuses par lui mandées tout exprès à l'Hôpital Saint-Jacques de Valenciennes » (12). Incontestablement les relations Valenciennes-Beaune sont originelles et fondamentales.

Or, il existait à Valenciennes deux hôpitaux. L'Hôpital Saint-Jacques, fondé en 1324 pour loger les pèlerins et qui ne comportait que deux pièces, « une pour loger les hommes, une autre pour loger les femmes, et une chapelle dont le clocher fut construit en 1349 » (fig. 17).

Autrement important était l'Hôtel-Dieu. « Belle et pieuse maison fondée en 1430 par Messire Gérard de Perfontaine, chanoine d'Anthoing, pour y soigner malades et infirmes... » et dotée de nombreux privilèges par le « bon duc Philippe de Bourgogne » (13). Bâtiment sans étage où, sous une unique toiture, s'allongeaient en enfilade deux salles ayant chacune leur entrée latérale; la grande salle des malades se prolongeait par une chapelle à chevet polygonal avec clocheton planté au centre (fig. 18).

Le volume de l'ensemble, l'uniformité des murailles, l'acuité de la toiture assurent que l'intérieur était couvert d'un berceau lambrissé que, eu égard à sa portée, raidissaient probablement des tirants dont nous ne pouvons spécifier ou le dépouillement ou l'ornementation.

Fig. 18. Hôtel-Dieu de VALENCIENNES. (Gravure tirée de Lehoucq.)



C'est le même type de bâtiment long et sobre, la même silhouette, la même économie intérieure que nous retrouvons dans le bâtiment de façade à l'Hôtel-Dieu de Beaune.

Par la destination qui a présidé à sa fondation, comme par l'importance et l'actualité de sa construction commencée treize ans avant celle de Beaune, c'est l'Hôtel-Dieu de Valenciennes plutôt que le petit Hospice Saint-Jacques qui dut inspirer la fondation bourguignonne du chancelier Rolin.

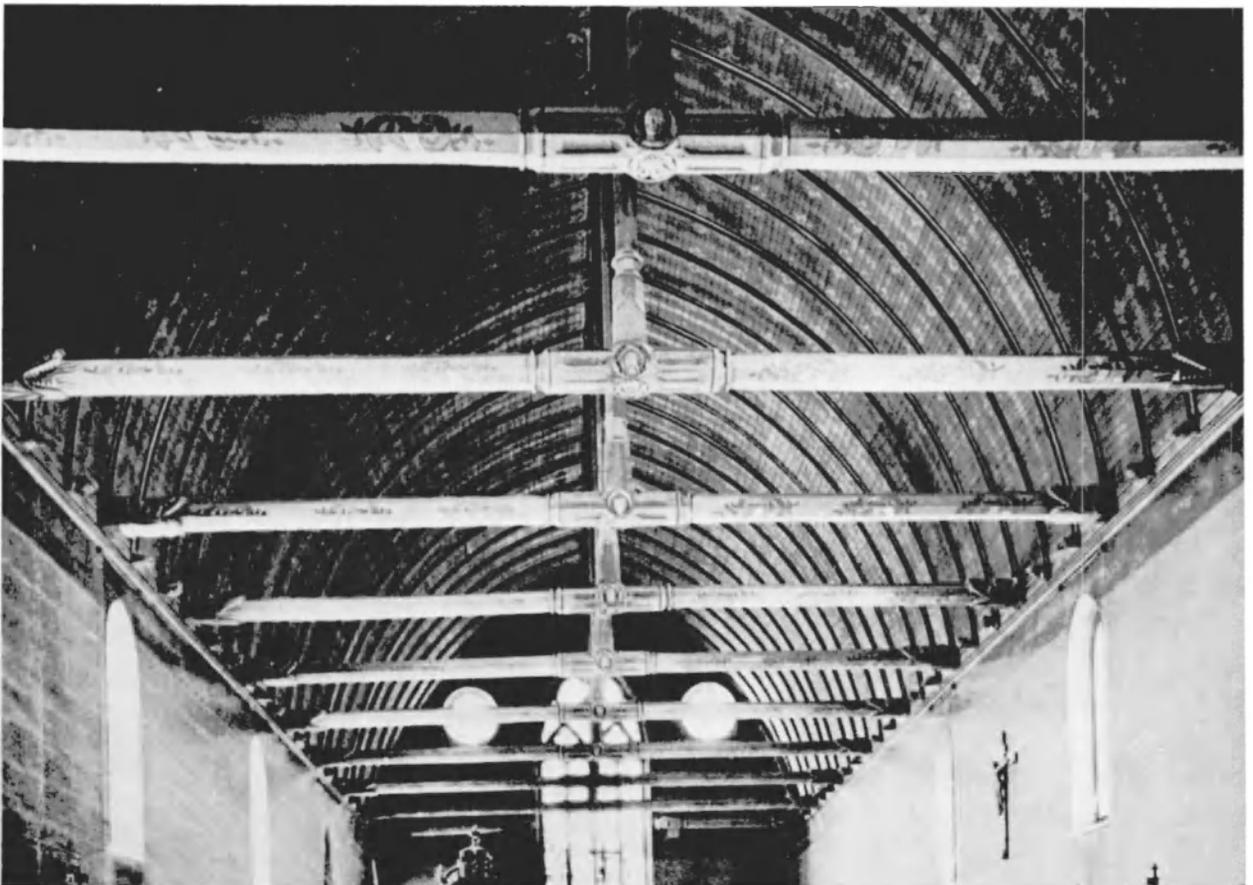
Quoiqu'il en soit du modèle, rien ne prouve encore que Wiscere trouva à Valenciennes le patron des poutres engoulées de Beaune qui, par ailleurs, posent un sérieux problème de chronologie (fig. 19). C'est qu'il paraît bien difficile de dater de 1450 les médaillons à personnages (des portraits sans doute) qui figurent sur la face occidentale des entrails, à l'aplomb des poinçons, ni les bustes issant des blochets aux retombées des nervures intermédiaires. Ce sont là des éléments décoratifs qui participent plus du métier et de l'esprit de la Renaissance que de la technique gothique de l'ensemble.

Assurément l'inscription du premier malade à l'Hospice, en 1452, ne précise pas qu'il fut déjà installé dans la « Grande salle ». Peut-être encore inachevée à cette date, elle était sans aucun doute terminée en 1470, lorsque Guigone de Salins, épouse du fondateur, fut inhumée dans la chapelle aménagée dans son prolongement.

Pourra-t-on un jour expliquer l'apparition aussi précoce d'éléments renaissants, en Bourgogne ? ... ou faudra-t-il admettre une réfection ou un remaniement de la charpente de la salle des malades ?

A la différence des entrails hennuyers, cylindriques et sculptés, ceux de Beaune sont de coupe octogonale avec une importante bague médiane de renforcement et un poinçon. De moindre portée, les entrails de Cousolre et de Solre-sur-Sambre n'ont ni bague ni poinçon, mais portent un médaillon central; leurs engoulants présentent quelque analogie avec ceux de Beaune et, comme eux, sont distribués en alternance de têtes à mâchoires longues et mâchoires plus courtes. Quant aux culots à bustes, nous n'en avons rencontré qu'une simple approximation en Hainaut,

Fig. 19. Charpente de la grande salle de l'Hôtel-Dieu de BEAUNE.



dans les têtes d'anges des blochets intercalaires du berceau de la chapelle Notre-Dame du Bon-Vouloir en Havré bâtie à partir de 1630.

Dès le XIII^e siècle on construit en Bourgogne des voûtes lambrissées (entre autres exemples le berceau cintré, sans sablières ni blochets qui couvre la salle de l'Hôpital Notre-Dame de Fontenilles, fondé en 1293, à Tonnerre), mais les entrails engoulés n'y sont pas autochtones et des échantillons pareils à ceux de la petite église de Villy-le-Moustier (vers 1550) sont rares et apparaissent comme des surgenons de sa grande voisine, la charpente de Beaune.

Curieusement l'esprit en survit encore à la fin du XVII^e siècle, dans l'hallucinant décor du plafond à caissons du Prieuré de Charolles où, en leurs abouts et croisées, les épaisses poutres moulurées sont engoulées par des groupes multicéphales dont les dragons sculptés sur les faces latérales accrochent de leurs griffes des masques humains grimaçants taillés sur la face inférieure des solives (fig. 20).



Fig. 20. Engoulants du plafond du Prieuré de CHAROLLES (XVII^e s.). (Photo E. Bonnel.)

Wiscere ne fut certainement pas l'inventeur des engoulants de Beaune, mais un importateur, un adaptateur. S'il n'a pas trouvé son modèle à Valenciennes, d'où a-t-il pu s'en inspirer ?

Les entrails engoulés ne sont pas une exclusivité hennuyère.

Aux XV^e et XVI^e siècles, ils prolifèrent sur quantité d'églises rurales de *Bretagne*, tout spécialement en Cornouaille, dans le Léon et le Morbihan, et se ramifient jusqu'à la Loire Atlantique. On en rencontre des essaims en *Normandie* et en *Picardie* occidentales. Quelques cas sporadiques apparaissent plus à l'intérieur : à Chateaudun et à Gaillardon en Eure-et-Loir, à Lavaré dans la Sarthe, à Naveil dans le Loir-et-Cher (fig. 21).

En *Bretagne*, où la plus grande majorité des églises fut bâtie aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles et souvent en remplacement de monuments antérieurs⁽¹⁴⁾, les voûtes en bois semblent réservées aux églises et chapelles rurales.

Ordinairement cintrées et souvent surbaissées, elles ne sont jamais caissonnées mais uniformément peintes en bleu et constellées. Des motifs géométriques enluminent les tirants des maîtresses-fermes dont les abouts sont tenus par des têtes de monstres qui parfois réapparaissent au centre de l'entrait (à Landudal, Javéné, Malestroit, Ploermel, etc...), emplacement souvent réservé à des armoiries (à Pleyben, Kerfaons, Grâce, etc...). Les fermes intermédiaires retombent sur des blochets figurant des anges, des grotesques, des animaux, tandis qu'une ribambelle de motifs et scènes profanes couvre toute la longueur des sablières (à Bodiles, Kerjean, Kevignac, Langast, La Roche-Maurice, Mellionec, Pleyben, etc...).

Plusieurs charpentes sont signées et datées : ainsi celles de Calan, de 1425; de Lamballe, de 1519; de Pluméliau, de 1539; de Pleyben, de 1571; de Le Faouet, de 1608; etc...



Fig. 21. Distribution des églises à charpentes lambrissées avec entrails engoulés.

Fig. 22. Charpente engoulée du chœur de l'église Saint-Gwenvael à LOCQUENVEL (Finistère), début XVI^e s. (Photo Monuments Historiques de France.)

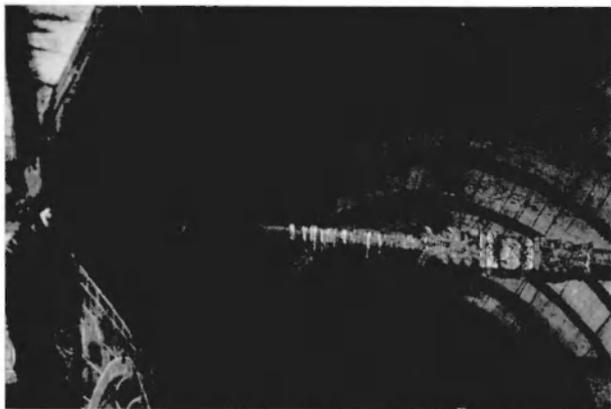


Fig. 23. Poutre engoulée et sablière sculptée du chevet de la chapelle Sainte-Véronique à BONNALEC, XVI^e s. (Photo E. Bonnel.)





Fig. 24. Engoulant de la nef de l'église Saint-Armel à PLOERMEL (Finistère, première moitié du XVI^e s. (Photo J. Palmers.)



Fig. 25. Eglise Saint-Armel à PLOERMEL. Remploi d'une poutre engoulée. (Photo J. Palmers.)

Au départ des charpentiers connus, les engoulants bretons mériteraient une étude stylistique approfondie. Leur répertoire est des plus variés. Courts ou étirés, minces ou boursoufflés, lisses, squameux, pustuleux, souvent polychromés : têtes brunes ou verdâtres, dentures blanches brochant sur des gueules

sanglantes (fig. 22 à 27). Ainsi les détails accentués par des couleurs vives soulignent l'expression sauvage de ce bestiaire sorti de l'imagination populaire et de mains artisanales et qu'on retrouve jusque dans des châteaux (à Kerjean, par exemple) et des Halles (à Laniscot, etc...).

Fig. 26. Poutre engoulée et sablière sculptée de la nef de l'église Saint-Germain d'Auxerrois à PLEYBEN (Cornouaille), vers 1530. (Photo Monuments Historiques de France.)



Pour couvrir ses monuments, la **Normandie** utilisait habituellement les granits et calcaires qui abondent dans son sol. Mais au **xvi^e** siècle les bardeaux s'emploient de plus en plus, et particulièrement dans l'Eure, l'Orne et le Pays d'Auge, pour couvrir de modestes églises qu'on agrandit ou qu'on restaure (15). Raidies par des entrails octogonaux peints, bariolés ou ciselés, quelquefois engoulés et renforcés par un poinçon, les carènes cintrées ou brisées s'appuient à même des sablières moulurées et, le plus souvent sculptées de géométries, de feuillages et parfois, elles aussi, engoulées.

On peut grouper les engoulants normands en deux variétés. Ceux de Bois-Anzeray, Damville, Doudeau-

ville, Le Mesnil-sur-Blanguy et de l'église Saint-Pierre le Chatel à Rouen par exemple procèdent d'une imagerie et d'une technique plus populaire, les détails réalistes sont soulignés et leur modelé sort davantage de l'entrait. Au contraire, des engoulants comme ceux de Fauvergon, l'Hôtellerie, Sotteville et du chœur de Doudeauville s'aplatissent plus contre la poutre et, par leur dessin aux courbes étudiées et schématisées jusqu'à la stylisation, témoignent d'une composition et d'un métier plus élaborés (fig. 28 à 32). Des goules de même style garnissaient les entretoises d'encorbellement de la maison dite « Manoir de la Salamandre » à Lisieux (fig. 38).

Fig. 27. Charpente de l'église Saint-Pierre-le-Chatel à ROUEN, fin du XV^e s. (Photo Monuments Historiques de France.)



Fig. 28. Charpentes de l'église paroissiale de DOUDEAUVILLE (Eure), seconde moitié du XVI^e s. Types d'engoulants différents dans la nef et le chœur.

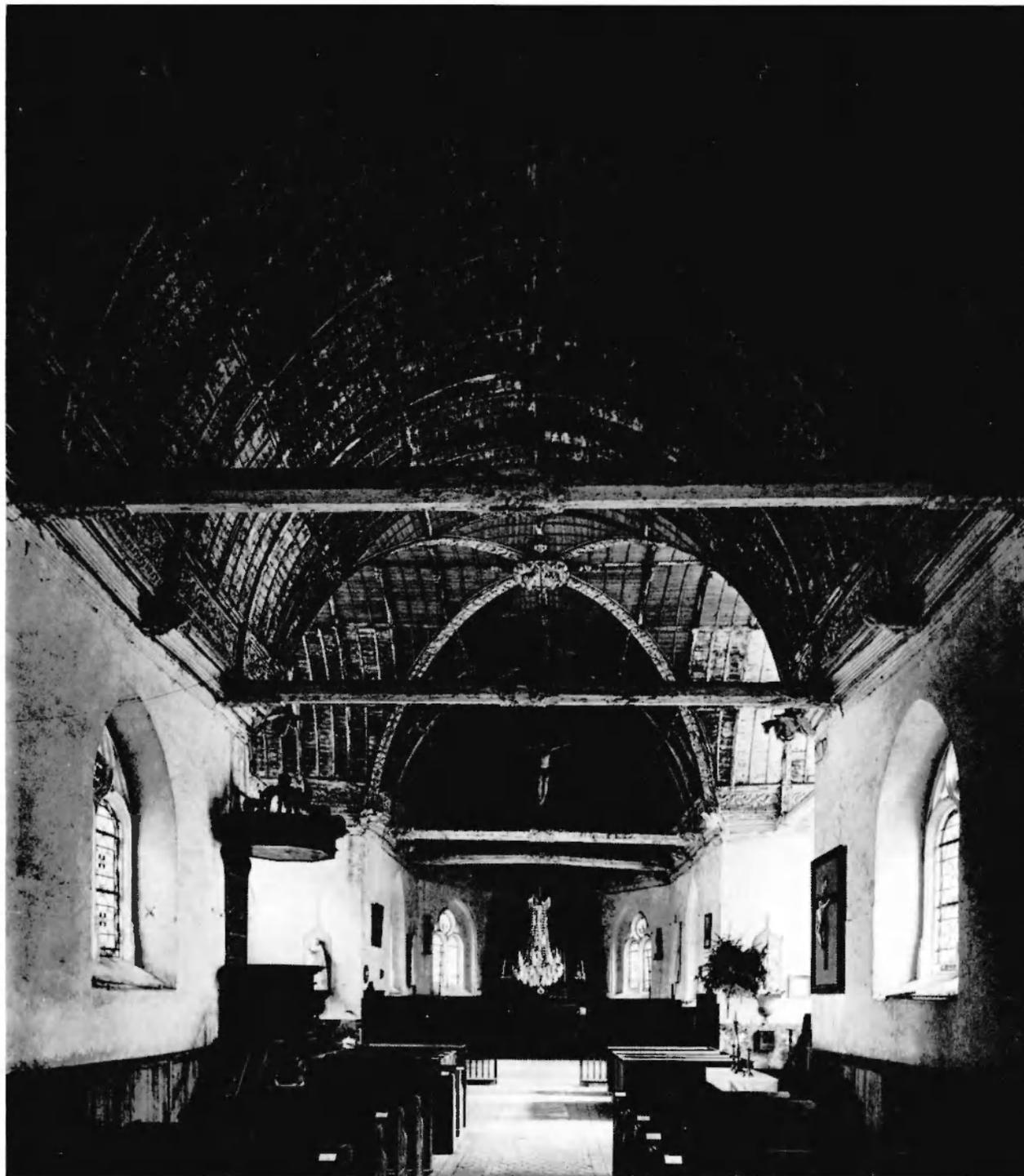


Fig. 29. Détail de la charpente du chœur de l'église paroissiale de DOUDEAUVILLE (Eure), seconde moitié du XVI^e s.



Fig. 30. Poutre engoulée dans l'église Saint-Regnobert à FAUGERNON, XVI^e s. (Dessin de R. Sansen, d'après Koessler.)

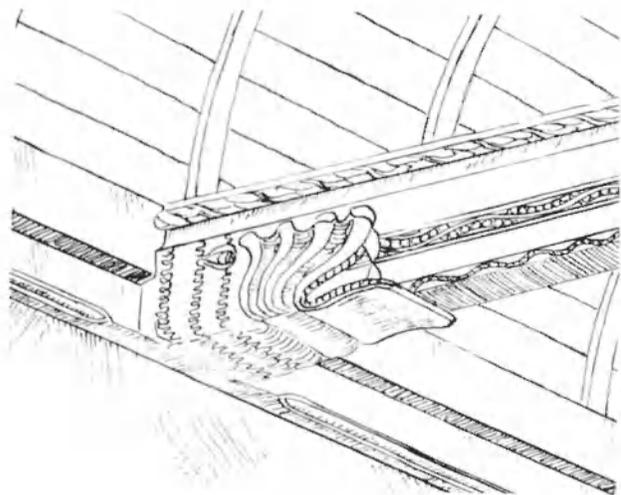
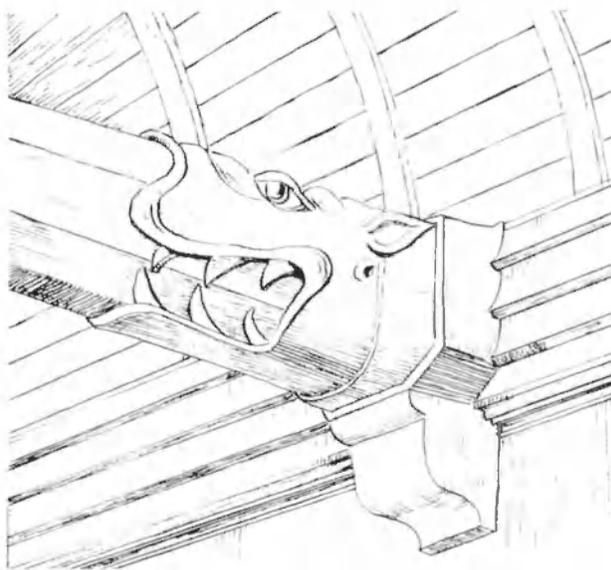


Fig. 31. Poutre engoulée dans l'église de SOTTEVILLE, XVI^e s. (Dessin de R. Sansen, d'après Koessler, op. cit. note 15.)



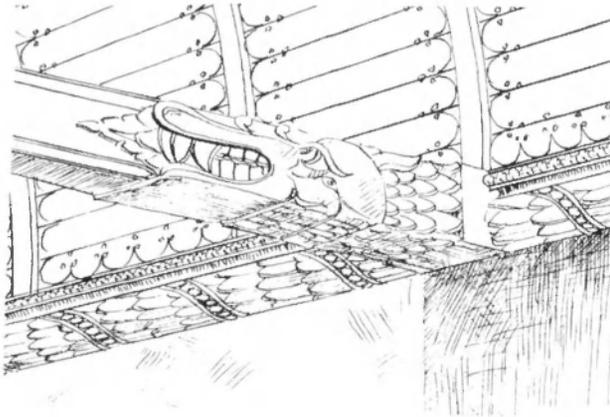


Fig. 32. Poutre engoulée dans l'église paroissiale de l'HOTELLERIE, seconde moitié du XVI^e s. (Dessin de R. Sansen, d'après Koesser.)

Les **Flandrands** « habiles charpentiers excellaient à retourner sur les murs et les arcades la carène des navires... » écrit E. Lotthé (16), qui ne signale aucune poutre engoulée sur les églises flamandaises où pourtant la voûte lambrissée, en usage depuis le XIII^e siècle (salle des malades de la Bilocque à Gand, 1229, nef des Dominicains à Gand vers 1250) était le mode de couverture le plus employé aux XVI^e et XVII^e siècles. Lorsque des entrails raidissent ces berceaux, ils sont faits de poutres cylindriques, sculptées de bout en bout de losanges fleuronnés ou de rubans en spirales et sont rehaussés de polychromie, comme à Bavinchove, Ochtzelle, Volkeringhove, Weemaers-Capel, Winnezele, etc... Les blochets, parfois ornés de têtes d'angelots, portent le plus souvent des grotesques, satyres, bouffons, animaux, feuillages et autres motifs d'inspiration toute profane et qu'on rencontre encore en 1704 sur la nef septentrionale de Bavinchove. Pour la Flandre, une seule mention d'engoulants, les « curieuses et rares barres transversales en fer, tenues par des têtes de monstres, qui sont posées en haut de l'église Saint-Eloi, à Dunkerque » (vers 1525) (17). Fort habile travail de ferronnerie que ces bustes de dragons aux pattes repliées sous le torse et dont les mâchoires à dents pointues mordent le bout des tirants qui raidissent les voûtes en maçonnerie, à l'endroit des doubleaux.

Mais il est important de souligner que ne sont engoulés que les tirants des deux travées du chœur.

La **Terre Picarde** est aussi une patrie d'élection des charpentes lambrissées qui y connurent la grande vogue lorsque, au sortir de la Guerre de Cent ans (1453), il fallut restaurer ou relever nombre d'églises (18). On y construisit encore des voûtes de pierre, même aussi compliquées que celles de la chapelle du Saint-Esprit, à Rue (Somme), mais la voûte en bardeaux devint la plus fréquente sur les petits et moyens édifices.

Généralement les berceaux sont brisés; fleurons et angelots pendant aux intersections des nervures, de la sous-faîte et, éventuellement, des liernes. Les fermes s'appuient sur des têtes-de-poutre à personnages religieux, à mascarons ou à magots saillant jusqu'à mi-corps et d'une façon fort naïve. Lorsqu'il y a entrails, ils sont ou entaillés de motifs géométriques ou simplement biseautés. Dans quelques églises du Vimeu et du Ponthieu, on retrouve des engoulants à leurs abouts comme aussi aux abouts des poutres de gloire, par exemples à Bettencourt, Fieffes, Frohen-le-Petit, Gamache, Toutencourt (fig. 33 à 35). Les mêmes sauriens figurent aux extrémités des sablières, soit mordant une moulure, soit cherchant à happer un personnage ou un animal empêtré dans des rinceaux de feuillage, comme à Gamache, Nibas, Tœufles, Vismes-au-Val (fig. 37 et 38). Au milieu des farandoles, scènes anecdotiques et guirlandes sculptées sur les sablières s'inscrivent parfois un millésime, un nom, voire tout un texte; on en trouve à Bezancourt (1492), à Boismont (1506), à Behem (1515), à Bouillancourt (1519), à Tœufles (1519), à Haucourt (1521), à Bourseville (1529), etc... (19).

Le parti des poutres engoulées, d'emploi moins fréquent et très localisé dans la Somme, ne semble pas avoir été pratiqué dans l'Aisne ou nous n'avons relevé que la « trabès » de Seringes.

Nous n'en connaissons ni dans l'Oise, ni à travers l'Artois et le Cambrais (20).

Nous voici maintenant amenés à établir un constat.

1. Dans une période allant de la seconde moitié du XV^e jusqu'au début du XVII^e, en France, dans des provinces qui s'avoisinent et sont riveraines de la Manche (Somme et Normandie), la variété bien particulière de voûtes à bardeaux raidies par des entrails engoulés connaît une certaine vogue mais qui n'égale pas le succès que lui fait alors la Bretagne.

2. Vers la même époque, le même détail architectural apparaît sur des sanctuaires groupés dans le centre du Comté de Hainaut, bien qu'un important hiatus territorial les sépare des noyaux picards, normands et bretons.

En conséquence se posent les problèmes d'origine, de diffusion et d'interprétation d'un phénomène ainsi limité dans le temps et dans l'espace.

Une étude comparative approfondie des engoulants existant à travers les provinces riveraines de la Manche permettrait sans doute d'en dresser une généalogie, mais cette démarche dépasse notre propos. Cependant, leur apparition étant plus précoce en Bretagne (la charpente de Calan porte le millésime 1425) et leur prolifération tellement abondante sur ce terroir, on est fondé à penser que le centre promoteur de cette formule décorative fut bien le Pays Breton d'où des huchiers voisins la copièrent tout en l'adaptant à leur vision personnelle et à leurs techniques traditionnelles.

Trouvons-nous aux entrails hennuyers des affinités avec leurs occidentaux cousins ?

Nous ne rencontrons pas en Hainaut des goules au dessin stylisé comme à Faugernon, l'Hôtellerie ou Lisieux; n'y existent que des variétés aux détails réalistes, celles qu'on retrouve le plus souvent en Bretagne, Normandie et Picardie.

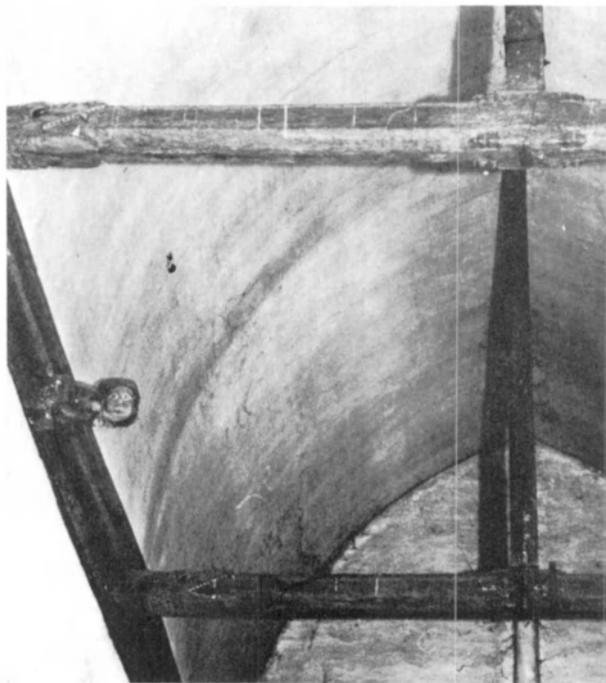


Fig. 33. Berceau à entrails engoulés de la nef de TOUTTENCOURT (arr. d'Amiens), début du XVI^e s.

Fig. 34. Un engoulant de la nef de TOUTTENCOURT (arr. d'Amiens). (Photo J. Servais.)



Fig. 35. Engoulant de la poutre de gloire de l'église de BOUTTENCOURT (arr. d'Abbeville), XVI^e s. (Photo J. Servais.)

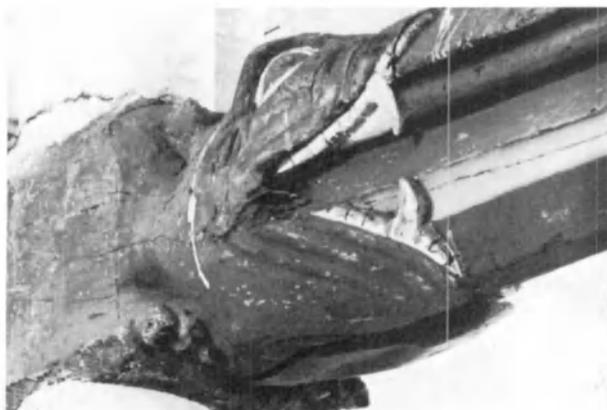




Fig. 36. Engoulants sur les sablières de l'église de GAMACHES (arr. d'Abbeville), XVI^e s. (Photo J. Servais.)



Fig. 37. Engoulants sur les sablières de l'église paroissiale de BOUTTENCOURT, XVI^e s. (Photo J. Servais.)

Ainsi pourrait-on proposer certains rapprochements entre le profil allongé du museau des sauriens de Paimpont et ceux de Clairfayt, de Floursies ou d'aucuns de Blaregnies; entre le raccourci de ceux de Loc-Evel, Banalec, Doudeauville et ceux de Cou-solre, Solre et Beaune. Les fanons des goules de Pleyben et de Rouen évoquent celles de Givry. Des engoulants de Blaregnies et d'Havré portent une collerette stylisée comme ceux de Navreil ou de Touttencourt dont, au surplus, la crinière frisée rappelle la crinière des sauriens du chœur de Baudour.

Les bagues médianes décorées d'armoiries et de feuillage comme il s'en trouve sur un entrait de Baudour se rencontrent, fort simples, en Picardie et en Normandie, tandis qu'elles sont davantage compliquées et lourdes en Bretagne (à Kerfaons par exemple). Très souvent un buste ou un masque inscrit dans un cartouche remplace l'écu (à Javéné, Loc-Even, Doudeauville, Sotteville, Obrechies, Cou-solre, Beaune par exemple).

Les rubans plats et perlés qui s'enroulent autour de la poutre-de-gloire de Saint-Maudrez-en-Nizon sont des ornements assez rares en Bretagne, en Normandie, voire en Picardie, alors qu'ils sont, avec les motifs à imbrications, le décor usuel des entrails non-engoulés de la Flandre française (Bavinchove, Volkeringhove, etc...). Hormis l'entrait lisse de Floursies, toutes les poutres engoulées hennuyères présentent ces types de décoration qu'on ne pratiquait pas en Hainaut avant l'introduction des engoulants et qu'on n'y retrouve que sur les entrails engoulés.

Il semble bien qu'à travers des touches dialectales et à des degrés divers, toutes ces têtes monstrueuses procèdent d'un même esprit et de modèles communs transposés dans les différents terroirs par des compagnons-charpentiers, mais il reste difficile d'en départir les influences et les interférences.

Nous serions cependant assez portés à croire que c'est par des intermédiaires picards que le thème fut transplanté en Hainaut, mais son cheminement reste obscur... Picardie-Valenciennes-Beaune-centre Hainaut?... ou Picardie-Hainaut via Valenciennes... ?

Les relations qui, de longue date, existaient entre ces régions étaient encore facilitées au xv^e siècle par la situation politique : Picardie, Artois, Hainaut relevant alors du Duché de Bourgogne. A ce propos, il y a lieu de rappeler que ce sont des charpentiers aux patronymes authentiquement picards — (du point de vue dialectal le Comté de Hainaut ressortissait au domaine picard) — qui œuvrèrent à l'Hôtel-Dieu de Beaune construit par un valenciennois et où, pour donner les soins aux malades, il est fait appel à des religieuses valenciennoises.

A travers les multiples variantes d'engoulants, adaptés aux traditions des terroirs, à la mentalité et au métier de leurs artisans, il est un dénominateur commun : le thème du dragon.

Pourquoi donc avoir choisi cet animal mythique ?

Assurément ils établissent une transition de choix entre sablières et entrails auxquels s'incorpore aisément la forme étirée de leur gueule; néanmoins la plupart y adaptent moins heureusement leur modelé et leurs masses rablées. Mais s'ils ne représentaient qu'une occasion ornementale, pourquoi avoir toujours choisi... le dragon... et non des bêtes de nos forêts : ours, sangliers, loups, renards, biches, etc... ou des animaux domestiques : chiens, chèvres, bœufs, etc... dont les têtes pouvaient s'inscrire avec autant de bonheur aux abouts des entrails ?

Imagine-t-on que des artisans dont les œuvres, souvent, témoignent de spontanéité et de savoir-faire, mais sans raffinement, se soient livrés à des recherches purement formelles ? Leur art, populaire et naïf, est par nature figuratif et narratif parce qu'il veut raconter ou évoquer. Les scènes pieuses ou profanes qui s'allongent sur les sablières et les poutres-de-gloire des sanctuaires bretons, normands ou picards, les saints patrons et apôtres nantis de leurs attributs, les prophètes et les sibylles porteurs d'un phylactère pour qu'on les identifie sans erreur, les bardeaux bleus et constellés comme le firmament ne seraient-ils donc pas des signes idéographiques ?

Et les fantastiques engoulants de Charolles qui, à la fin du XVII^e siècle encore, donnent à la salle du Prieuré un air d'antichambre d'enfer, ne seraient-ils qu'une vaine composition ornementale ?

N'avaient-ils donc qu'une valeur décorative ces animaux fantastiques, pour qu'on en transposât l'image jusque dans le métal, comme en la collégiale de Dunkerque, ne les faisant figurer qu'aux seuls abouts des tirants du chœur ?

Mais si elles sont autre chose que de simples ornements, ces curieuses bêtes seraient-elles porteuses de signes ou d'emblèmes ?

Les bêtes chtoniennes ou pélagiques ont toujours hanté l'imagination et alimenté les légendes.

L'occident médiéval en a peuplé sa sculpture et sa littérature. Aux XV^e et XVI^e siècles encore, la vogue des « Bestiaires » est loin d'être éteinte; les romans allégoriques font succès; les légendes, récits chevaleresques et contes fantastiques se colportent toujours, se publient déjà, s'illustrent même, entretenant fables et racontars. Des voyageurs, des marins ont aperçu « l'animal fantastique », le « serpent de mer » ... le monstre du Loch Ness d'alors... En 1555 Oleus Magnus et en 1560 Gesner en font le récit dans des livres illustrés (21). Incontestablement l'imagination populaire devait en être bien frappée et tout particulièrement les riverains de l'océan.

Monstres, sortilèges, magie, enchantements, c'est toute « la matière de Bretagne »; de cette terre où

nous rencontrons si souvent des dragons engoulant les poutres des églises et chapelles et où tant de statues naïves témoignent de la grande dévotion envers des saints saurochtones.

La célébrité du Mont-Saint-Michel évoque le culte que vouait à l'archange, devenu lui aussi saurochtonne, une Normandie peuplée de sanctuaires et de statues à lui dédiés. Pareillement en Picardie, saint Michel est honoré soit comme patron primaire, soit comme patron secondaire dans de nombreuses églises, et souvent statufié.

Aussi, l'apparition au XV^e et la multiplication pendant le XVI^e siècle des figurations de sauriens sur des charpentes d'églises des provinces côtières, entre les estuaires de la Loire et de la Somme, ne peut apparaître comme un phénomène fortuit mais comme une expression significative.

Par confusion ou par contamination, depuis des temps reculés, le terme « Dragon » désigne aussi bien le serpent, le crocodile, le lézard, la tarasque, la guivre, etc... (22).

Si le dragon représente un des mythes les plus antiques et les plus universels, il est également un des symboles les plus équivoques et les plus ambigus qui soit, étant tantôt animal bénéfique, tantôt animal maléfique, comme l'étaient l'aigle, la chouette, la sirène, etc. (23).

Dans la symbolique chrétienne, le serpent c'est le péché originel; aussi le dragon est-il devenu symbole du mal, de Satan, du paganisme, de la damnation. Sous de multiples hybridations, c'est lui qu'écrase saint Michel, saint Georges, sainte Marthe, sainte Marguerite, etc. Sur les tympanes des cathédrales, sur les miniatures, au milieu des « mansions » des Mystères médiévaux, la gueule du dragon c'est la gueule de l'enfer (24).

Cependant le christianisme n'a pas totalement éliminé la symbolique païenne du dragon; on croit encore à son rôle bénéfique qui lui vient du fond des âges, on n'a pas perdu la croyance en sa protection.

En Extrême-Orient le dragon est signe de force, de fécondité, de fertilité; il est dispensateur de pluie, protecteur des foyers et des pagodes.

Folklores et légendes attestent qu'il faisait l'objet d'un culte parmi les anciens peuples d'Europe. Sur les colonnes Trajane et Antonine, de nombreuses fois il figure comme enseigne conduisant à la bataille les Daces et les Sarmates; il figure comme enseigne des Suèves sur des monnaies célébrant la victoire de César sur Arioviste, en 58 avant Jésus-Christ. Dès le III^e siècle, il est adopté par les légions romaines

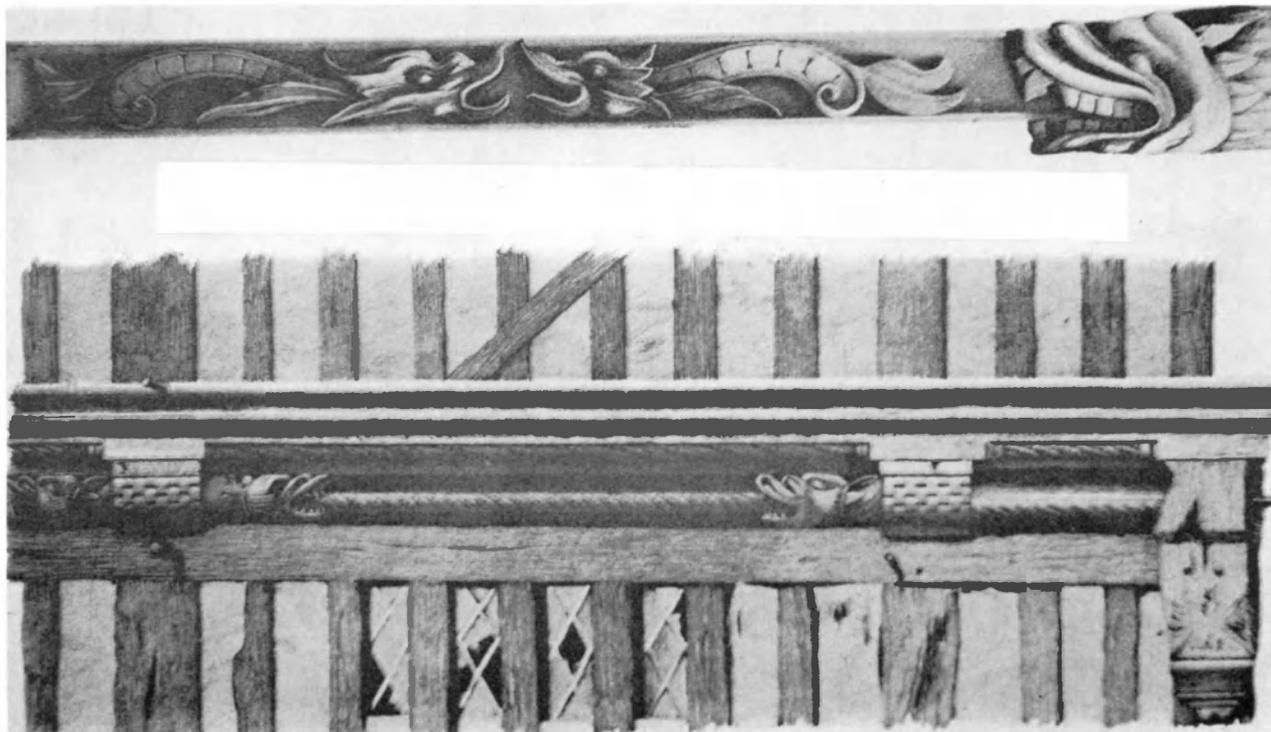


Fig. 38. Engoulants des entretoises d'encorbellement du « Manoir de la Salamandre », à LISIEUX, XVI^e s.

et devient le « signum » de la cohorte et l'enseigne la plus importante après l'aigle (²⁵).

Emblème totémique, il décorait la proue des drakkars des Vikings; aujourd'hui encore, du haut des pignons et des faitières, voire à l'intérieur même des « Stavkirke » norvégiennes, il affirme ce sens tutélaire.

Les Normands christianisés en avaient conservé le signe et sans doute encore la signification, puisque le dragon figure sur les navires de la Tapisserie de la reine Mathilde. Et ceux-là, aussi énigmatiques par leur plastique que par leur présence, qui ornent les écoinçons extérieurs de la nef romane de la cathédrale de Bayeux, y sont-ils encastés par hasard ou affichent-ils un symbole oublié ?

Il est notoire que des dragons figurent comme gardiens sur des sanctuaires et des demeures des XV^e et XVI^e siècles, en Bretagne (²⁶) et en Normandie où on les voyait encore sur les entretoises d'encorbellement du « Manoir de la Salamandre » (fig. 38) ou au centre du chambranle de la porte sculptée de la « Maison François I^{er} », anciens logis en bois détruits en 1944.

Dans notre vocabulaire « dragon » ne signifie-t-il pas « gardien vigilant et intraitable », rôle dévolu

d'ailleurs à ces animaux fabuleux promus à la garde de trésors ou de lieux interdits que seul un héros pouvait libérer ? Ainsi, dans l'antiquité, Hercule contre l'Hydre de Lerne ou contre le dragon des Hespérides, et Jason qui libéra la Toison. Ainsi dans le folklore occidental, la légende de Siegfried ou celle des chevaliers qui combattirent le monstre de la forêt de Nantes ou celle de saint Sanson qui débarassa d'un serpent l'embouchure de la Seine ou de saint Lyphard qui délivra La Grande Brière d'un dragon qui avait déjà dévoré onze jeunes filles, etc... Pareils héros et saints saurochtones abondent partout (²⁷).

Des folkloristes accordent l'office de protecteur des récoltes aux dragons que certaines processions des rogations promenaient à travers champs; d'autres les interprètent comme des rites propitiatoires pour apaiser un monstre à qui les paysans attribuaient leurs calamités; d'autres y voient un rappel de propriété.

Enfin, de nos jours encore, et chez nous, la valeur de talisman que d'aucuns attribuent aux crins arrachés de la queue du « Lumeçon » de Mons ne serait-elle pas une survivance de la croyance aux vertus prophylactiques des dents, des écailles et des poils de dragon ?

Rappelons que, entre autres dans les provinces où se rencontrent les engoulants, survit aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles un important substrat de lointain paganisme, de sorcellerie, de croyances et de pratiques magiques. Leurs populations vivent de légendes, de merveilleux; elles en animent leurs loisirs et leurs fêtes; elles peuplent leur environnement, rivières, lacs, marais, bois, landes, carrefours et ponts, de fées, d'enchantements, de sorcières, de thaumaturges, comme le révèlent le folklore et tant de toponymes. En Bretagne particulièrement, contes et légendes évoquent volontiers des monstres marins ou antédiluviens qui provoquent un regain de popularité des saints saurochtones. Autour des estuaires de la Seine et de la Somme, les sauriens mythiques alimentaient aussi bien des récits et bénéficiaient sans doute encore d'un influx totémique et d'un souvenir iconographique hérités des Vikings (28).

C'est dans pareil climat de croyance au merveilleux et de dévotion que, libéré des affres de la Guerre de cent ans, le peuple reconstruit ses sanctuaires, qu'il les meuble des effigies de ceux dont il aime évoquer les exploits libérateurs et que la vox populi a canonisés, qu'il fait volontiers figurer, sur les sablières notamment, des scènes religieuses et profanes, des emblèmes naïfs qui rappellent son existence quotidienne et ses croyances.

Il est bien évident que les siècles ont atténué, usé, effacé et la source et le sens de ces figurations, comme ils ont contaminé et obscurci la source et le sens des manifestations folkloriques ancestrales, au point que ceux-là même qui en maintiennent pieusement la pratique en ignorent le plus souvent la signification originelle.

Assurément il faut admettre que, rançon du succès, des imitations d'engoulants ont pu devenir de pures recettes ornementales. Ainsi le pensions-nous de ceux de Beaune lorsque, voici peu, il nous fut confirmé que ces dragons étaient là-haut comme une invite pour que les « allongés » prient afin d'éloigner l'esprit malin et d'éviter que leur âme ne devienne sa proie... Songer aux *infernales fouldres* ... ne serait-ce pas aussi le message des horribles goules du Prieuré de Charolles ? ... Qu'elle soit l'intention originelle ou une motivation née d'hier, cette explication ou bien atteste de la survie d'une symbolique ou confirme combien ce bizarre appareil décoratif stimule encore l'imagination.

Trouverait-on une raison d'être aux sauriens qui, vers la même époque, fin du XV^e et XVI^e siècles, par des chemins inconnus sont venus prendre place sur des charpentes hennuyères ?

Génération spontanée ?... Oh, que non !...

Phénomène en tache d'huile ?... Bien peu probable... vu l'importante zone neutre qui sépare les charpentes engoulées du Vimeu de celles du Hainaut !...

Transplantation ?... Sans aucun doute, mais qui connut un succès bien circonscrit... Comment alors en motiver l'implantation et ses limites ?...

La sculpture figurative monumentale fut rare et pauvre dans l'ancien Comté de Hainaut. Des chapiteaux à feuilles plates ou à crossettes, l'un ou l'autre cul-de-lampe historié, quelques monstres gargouillards pour dégorger les corniches (29)... Tournai n'étant pas alors d'appartenance hennuyère, seule la basilique de Hal (consacrée en 1409) offre un ensemble un peu important de sculptures monumentales : Couronnement de la Vierge au tympan du petit portail méridional, Vierges et anges des portails nord et ouest et du grand portail sud; à l'intérieur, les écoinçons et les consoles du déambulatoire.

Par contre, la sculpture mobilière, souvent article d'exportation, abonde du XIII^e au XVIII^e siècles sous forme de tavlets et de lames funéraires, gisants, statues, retables, fonts baptismaux. C'est sur les cuves et socles des fonts tournaisiens installés dans nos églises hennuyères que figurent des dragons dont la présence symbolisait peut-être le péché lavé par l'eau baptismale... (30). Mais il n'y avait là aucun motif à planter ces bêtes ni leur symbole aux flancs des charpentes des sanctuaires.

Ainsi donc, aucune tradition iconographique ou technologique n'explique la présence, en Hainaut, de dragons engoulants dont, par surcroît, les caractères morphologiques et les façons sont tellement disparates qu'on ne peut les mettre au compte d'un unique atelier quoique leur localisation soit bien groupée. S'ils y ont émigré et s'y sont acclimatés c'est, qu'à la fin du XV^e siècle, un maître-d'œuvre trouva dans la région une occasion et une ambiance favorables à leur installation.

Et précisément alors, au cœur même du Hainaut, courait une très célèbre « affaire de dragon », prolongement de la vieille histoire et de la légende de Gilles de Chin (31).

Le dit Gilles est un personnage historique né à la fin du XI^e siècle. Les sources diplomatiques relatent qu'il était seigneur de Chin, de Wasmes, de Berlaymont et membre du Conseil du comte de Hainaut, qu'il mourut le 12 août 1137 des blessures reçues au cours d'un tournoi et qu'il fut inhumé en l'abbaye de Saint-Ghislain à laquelle il avait fait donation des terres qu'il possédait à Wasmes.

Aucun document ne précise qu'il se rendit en Terre-Sainte ni à quel titre, croisé ou pèlerin. Mais chevalier généreux, toujours à l'affût d'exploits, Gilles de Chin devint tôt légendaire. Transposant les romans de chevalerie, de longs poèmes célèbrent ses aventures guerrières et galantes et font de lui un parfait héros courtois. Ainsi se forme une véritable « Geste de Gilles de Chin », ... *le plus vaillant homme de guerre de son temps... qui tue un lion en Palestine et fait subir de rudes assauts aux infidèles* ⁽³²⁾.

De génération en génération sa légende s'enrichit d'exploits et, au xv^e siècle, elle connaît un fécond et spectaculaire renouveau. Gilles devient alors un héros saurochtone qui débarrasse la région de Wasmes d'un affreux dragon. Le monstre, retiré dans les marécages d'où il bâfrait voyageurs et bestiaux, gardait dans son repaire une jeune fille qu'il était sur le point de dévorer lorsqu'il fut attaqué et mis à mort par notre héros.

Un manuscrit de 1572 intitulé « Epitaphes des Pays-Bas » relate qu'à cette date on pouvait voir, sous le portail de l'église de Wasmes, deux peintures datées de 1400 représentant l'une Gilles de Chin en prière devant la Vierge, l'autre le même chevalier luttant contre le dragon; y figurait l'inscription :

*Ches representation que veez
sont d'un chevalier franch homme d'armes
Seigneur de Chin, Gilles nommez,
les bos donna à ceux de Wasmes* ⁽³³⁾.

Ces tableaux disparus sont remplacés par une grande et fort banale toile du xix^e montrant Gilles en prière au pied de l'autel de Notre-Dame de Wasmes ⁽³⁴⁾.

Chaque année, le mardi de la Pentecôte, Wasmes commémore fidèlement l'exploit du chevalier, à l'occasion d'une procession dite « Tour de Wasmes » dans laquelle figure la « Pucelette », symbole de la jeune fille arrachée des griffes du monstre.

Dans les « Annales de Saint-Ghislain », Dom Baudry reprenant les versions antérieures de la légende décrit avec force détails le combat de Gilles contre le dragon et rapporte que le Comte de Hainaut se rendit sur le champ de bataille d'où il fit porter à Mons la dépouille de la bête effroyable dont la tête fut conservée avec soin dans la « Trésorerie des chartes du Pays qui se montre aux curieux » ⁽³⁵⁾.

Le musée Jean Lescart à Mons conserve un crâne de saurien momifié (fig. 39) cité, déjà en 1409, comme possession de la ville; tantôt on le disait rapporté d'orient par Gilles de Chin, tantôt il passait pour être la tête du dragon que Gilles avait occis et

pour cette raison, en 1757, il avait été réclamé par la commune de Wasmes pour l'exposer en son église Notre-Dame ⁽³⁶⁾.

C'est apparemment cet épisode de la légende qui est interprété annuellement, le dimanche de la Trinité, c'est-à-dire cinq jours après la procession de Wasmes, sur la Grand'place de Mons, à l'occasion du « Combat du Lumeçon » ⁽³⁷⁾.

Cette représentation folklorique pourrait procéder de la survivance d'un jeu processionnel médiéval (*le Jeu saint Georges est joué en 1440 et la Vie saint Georges en 1490*) ou d'un Mystère semi-liturgique (*le Mystère et Histoire du dit saint Georges qui fut joué en quatre journées, à la Pentecôte de 1533*) contaminé par le mime profane du Combat de Gilles de Chin. La présence de saint Georges dans le combat du Lumeçon semble bien d'introduction tardive et pourrait être le fait de la « Confrérie Dieu et Monseigneur saint Georges » qui patronnait le Jeu. Pour éviter une double manifestation sur un thème fort proche ou bien pour partager avec le Jeu religieux le grandissant succès populaire du Jeu profane, la vieille confrérie aurait remplacé le héros laïc par son propre patron, exhaussant ainsi le mythe local jusqu'au symbole de la lutte d'un saint contre l'enfer, du bien contre le mal.

N'est-ce d'ailleurs pas l'interpénétration du religieux et du profane envahissant qui dénatura les « Mystères de la Passion » et en motiva l'interdiction par le Parlement de Paris, en 1548 ?

Mutatis mutandis, pareilles transpositions s'opèrent encore aujourd'hui lorsque, par l'intégration de groupes plus profanes que religieux, des processions traditionnelles se mutent en « cortèges historiques ».

Aussi, nous paraît-il imprudent, sinon injuste, d'accuser de Boussu d'avoir, en 1725, substitué Gilles de Chin à saint Georges; il s'est seulement fait l'écho du sentiment populaire que ne reconnaissait dans le Jeu du « Lumeçon » que l'exploit de Gilles, fut-il cuirassé en saint Georges. Car, en fait, il s'agissait bien là de la délivrance d'une jeune fille prisonnière d'un dragon, puisque des comptes du xvi^e siècle mentionnent qu'une pucelle, la « *poupaie* » figurait dans le Jeu et qu'elle figurait aussi dans la procession de Mons, comme elle figure encore dans celle de Wasmes. C'est elle que la foule évoque encore, et bien inconsciemment sans doute, quand elle entonne : « C'est l'*poupaie* saint Georges qui va... ».

Gilles de Chin possédait entre autres la seigneurie de Berlaymont et « son cri estoit Berlaymont ».

Le blason de la commune de Berlaymont (Département du Nord, Sous-préfecture d'Avesnes) est fascé

de vair et de gueules de six pièces. Il s'inspire de l'ancien sceau scabinal qui représentait les armoiries que la comtesse de Duras, séduite par les prouesses de Gilles dans les tournois, lui avait choisies et fait broder⁽³⁸⁾.

La mémoire de son valeureux seigneur est célébrée à Berlaimont par un cortège annuel où figure « le Bouzouk », dragon à la gueule énorme dans laquelle le public lance des pièces de monnaie destinées aux vieillards du lieu.

Gilles de Chin reposait en l'abbaye de Saint-Ghislain. L'épithapier de 1572 rappelle que sa sépulture portait l'inscription :

L'an mil cent et xxxviii, III^e jour devant my aoust, trespassa messire Gilles de Chin, ly bon chevalier, qui fut tué d'une lanche et est cins qui tua le gayant et en fait l'obit à moseigneur saint Guislain en l'abbaye où il gist, trois jours avant la my aoust, aussi solennellement c'on fait du roi Dagobers qui fonda l'église, ne pour feste qui soit en l'an on ne lairoit à faire son service et fut tué à Rollecourt Gilles de Chin d'une lanche. (39)

Camille Liégeois transcrivant ce texte souligne qu'il n'est qu'une amplification d'une épithaphe originelle plus modeste et qu'il aurait été composé à l'abbaye de Saint-Ghislain où il semble bien que prit naissance l'épisode du « gayant » — le géant — devenu un dragon. La version fut successivement reprise par Dom Galopin (1600 † 1657), Vinchant (vers 1630), Raissius (1634), Brasseur (1650), Boussu (1735), Dom Baudry (1750) et d'autres relations dérivées, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle (40).

Les moines de Saint-Ghislain avaient-ils quelque intérêt à insérer l'épisode du combat contre un dragon dans la geste du seigneur de Chin, leur bienfaiteur ?

Le chanoine J. Raison de Cleuziou et R. Couffon émettent l'hypothèse que certaines processions, des rogations notamment, « avaient pour but d'éviter toute usurpation et d'empêcher la prescription. Elles déterminaient à jamais les limites des terres franches appartenant à l'église et qui, de ce fait, étaient exemptes d'imposition » (41).

Dans le cas qui nous occupe, cette explication est d'autant plus séduisante qu'à l'origine le « Tour de Wasmes » ne fut sans doute qu'une procession des bancroix, cérémonie d'hommage et de dépendance envers l'abbaye de Saint-Ghislain, collatrice-décimateur de l'église de Wasmes (42). La « Pucelle », vedette du cortège, y figure, certes pour évoquer que la région fut libérée des rapines d'un monstre, à la suite d'un héroïque combat, mais, à l'origine, elle aurait pu signifier que le vainqueur reconnaissant

avait offert la Terre de Wasmes à l'abbaye de Saint-Ghislain. On peut supposer alors, que l'épisode de la mise à mort du dragon aurait été inventé et diffusé par ce monastère pour mettre fin à des contestations de propriété et affirmer sa possession sur les biens fonciers qui, semble-t-il, avaient été offerts à l'église du village dont l'abbaye était collateur et non à l'abbaye elle-même (43).

A moins que... et c'est une hypothèse fort vraisemblable... la découverte de l'un ou l'autre fossile n'ait offert la belle occasion d'allonger la liste des aventures du bienfaiteur et de ranimer sa mémoire.

Les ossements d'animaux antédiluviens trouvés avant l'intervention des paléontologues étaient pris pour des os de géants. Cette croyance expliquerait le terme « gayant » dont il est fait mention sur l'épithaphe de Gilles en l'abbatiale de Saint-Ghislain (44). Ce n'est évidemment pas parce qu'aucune découverte paléontologique n'est mentionnée avant 1750 qu'il ne s'en fit pas... surtout dans une région où l'on découvrit plus tard des squelettes entiers de fabuleux sauriens, iguanodons et mosasaures notamment. A Bernissart, les iguanodons gisaient à grande profondeur et il paraît peu vraisemblable qu'on ait pu en découvrir des ossements au XV^e siècle déjà. Mais les mosasaures de Baudour, Cibly, Hyon, Mesvin et environs gisent dans le crétacique supérieur, ils sont donc superficiels et quelques crânes et ossements ont pu être mis à jour aux époques antérieures (45).

Dans une étude fort documentée, A. Bellard, conservateur du musée de Metz, explique la genèse du « Graouly », le serpent ou dragon de saint Clément, par la trouvaille dans des carrières environnantes, d'exemplaires fossilisés de l'ichtyosaure (46).

Une conjonction entre des découvertes locales de grands reptiles et l'apparition de l'épisode du dragon dans la légende de Gilles de Chin reste dans le domaine du possible.

Quelqu'ait été ou l'occasion ou le mobile de l'invention de ce nouvel exploit, il faut souligner les curieuses coïncidences, et chronologiques et géographiques, entre les expressions littéraires, folkloriques et plastiques de son thème.

Aussi y a-t-il lieu de se demander si l'abbaye de Saint-Ghislain, en tant que collateur-décimateur ne serait pas au départ de la transplantation ou de la diffusion, dans la région, des poutres engoules dont les sauriens auraient matérialisé ou mémorisé un mythe qu'elle créa et promut (47).

Saint Ghislain établit son monastère dans la forêt d'Ursidungus, donation de Dagobert, et à une lieue à peine d'un petit oratoire qu'il avait construit et qui fut à l'origine du village de Baudour. C'est précisément dans l'église de Baudour que nous rencontrons, dès la fin du xv^e siècle, les premières charpentes à engoulants; l'une au-dessus de la nef, l'autre au-dessus du chœur (48). Or la construction, l'entretien et les réparations, du chœur au moins, incombaient traditionnellement au collateur-décimateur, en l'occurrence l'abbaye de Saint-Ghislain (49), décimateur également des églises d'Athis, Blaugies et Boussu, entre autres (50).

Par surcroît, saint Ghislain avait personnellement encouragé sainte Aldegonde, sainte Waudru, saint Vincent Madelgaire, à fonder les abbayes de Maubeuge, Mons, Haumont (51); ces liens spirituels favorisèrent longtemps les bonnes relations entre ces quatre fondations contemporaines et voisines. Pour leur part l'abbaye de Maubeuge assurait la collation de l'église de Cousolre, le chapitre de Mons celle de Quévy et l'abbaye d'Haumont celle de Givry.

D'autres monastères avaient des motifs de reconnaissance envers la famille de Chin ou envers Gilles lui-même dont les exploits avaient souvent confondu, effacé et remplacé le souvenir de ses parents (52). C'était le cas pour Liessies, collateur de Floursies; pour Saint-Denis-en-Broqueroy, collateur d'Obrechies; pour Crespin, collateur de Bougnies.

Il ne faudrait pas non plus exclure une éventuelle part des seigneurs locaux dans la vogue des engoulants. La noblesse hennuyère de l'époque aimait de se raccrocher à quelque branche ou ramille du lignage de Gilles de Chin (53).

Les nervures, sablières, entrails et surtout les engoulants de la nef de Baudour diffèrent de ceux du chœur et un de ces entrails porte les quartiers du Bâtard de Bourgogne. Le blason des de Potte figure sur un entrail du chœur d'Aulnois; celui des Hanot était peint sur une poutre engoulée du chœur de Bougnies; au-dessus de l'arcade du chœur de Bla-

Fig. 39. « Tête du Dragon »!... conservée au Musée Jean Lescart, à MONS. (Photo J. Huvelle.)



regnies un entrain porte un écu qui devait être armorié; la chapelle Notre-Dame du Bon-Vouloir, en Havré, est une fondation de la famille de Croy. La transformation du xvi^e siècle de la nef de Blaugies est, pour une église rurale, d'une telle qualité qu'il est permis d'imaginer soit l'intervention du décimateur, l'abbaye de Saint-Ghislain, tenant d'une des deux seigneuries, soit l'intervention du principal seigneur du lieu, la puissante Maison de Boussu (54).

Notre démarche était d'attirer l'attention sur un élément architectural au décor bizarre, insolite et méconnu. Nous avons découvert que ce motif n'est pas monopolisé en Hainaut où il aurait été importé des rives de la Manche, mais y aurait connu une vogue géographiquement circonscrite et qui perdura de la fin du xv^e au début du xvi^e siècle.

Il paraît évident que l'aire du phénomène plastique débordait à peine d'un territoire où fleurissait, à la même époque, un thème légendaire et des manifestations folkloriques portant sur une « affaire de dragon ». Ainsi, chemin faisant, nous avons été amenés à rappeler les tenants et aboutissants de la « Geste de Gilles de Chin », personnage historique devenu, au xv^e siècle, un héros saurochtone et à supposer que le succès de la légende assura le succès du motif décoratif.

Nous restons, en effet, persuadés que, au temps où François Villon écrivait, en 1462 :

*« Oncques lettre ne lus
au moustier vois dont je suis paroissienne
paradis paint ou sont harpes et lus
et ung enfer ou dampnez sont boullus;
l'ung me fait paour, l'autre joye et liesse. »*

ces monstres étaient porteurs d'une signification. Ils n'auraient eu, chez nous, ni valeur totémique ou tutélaire, ni symbolisme religieux, mais procéderaient d'une osmose entre une expression plastique empruntée ailleurs et un mythe local qui en conditionna l'implantation et ses limites étroites.

Ils devaient être pour les paroissiens l'évocation permanente d'une histoire qu'on aimait entendre conter. Ils étaient là, attachés aux sommiers comme des trophées qui prolongeaient le souvenir des exploits d'un héros particulièrement populaire et faisaient écho aux festivités que, une fois l'an, le peuple célébrait à grands coups de cantiques, de chansons et de « campes ». A travers ces dragons, comme en filigrane, se profilait le combat du preux et pieux Gilles à qui la population vouait grande reconnaissance pour avoir libéré une attendrissante « pucelle » et apaisé les transes dont un monstre avait accablé leur région.

Nous ne prétendons pas que tous les engoulants hennuyers participaient de ce mythe.

Dans certains cas, la mode y eut la part qu'elle fait encore aujourd'hui aux pastiches de certains personnages ou de fêtes folkloriques à succès... création de nouveaux groupes de Gilles, de cortèges de Géants, etc.

Ainsi, les bouffons des entrainés d'Épinois restent sibyllins sous leurs marottes à grelots et à oreilles d'âne.

La poutre engoulée de la chapelle du Cimetière de Binche, elle, participe à tout un contexte de sujets sculptés et peints qui invitent à méditer sur la mort. C'est très clairement la signification du crâne brochant sur une fleur de pensée, au centre de l'entrain et dès l'entrée. A côté d'une « danse macabre » sculptée sur les culots et face à la fresque de la « Résurrection du Christ », les dragons reprennent ici tout leur symbolisme chrétien : l'image de Satan, de l'Enfer.

Nous nous garderons bien d'ériger en thèse les explications et l'interprétation que nous proposons. Nos réflexions n'aboutissent qu'à des hypothèses qui, peut-être, jetteront quelque lueur sur une énigme dont l'usure du temps, l'absence de textes, la disparition des archives et le mutisme de ces « têtes de bois » voilent obstinément le mystère.

OUVRAGES GENERAUX

VIOLETT-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècles*, Paris 1875.
 DENEUX H., *L'évolution de la charpente du XIII^e au XVIII^e siècle*, in revue « l'Architecte » 1927.
 MOLES A., *Histoire des charpentiers*, Paris, Grund, 1949.
 JANSE H. en DEVLIEGHER L., *Middeleuwse bekaping in het vroeger graafschap Vlanderen*, in Bulletin de la Commission Royale des Monuments et des Sites, Bruxelles, 1^{re} série, t. XIII, 1962, pp. 299 à 380.

NOTES

(1) Des berceaux lambrissés couvrent notamment les églises de *Hargnies-sur-Meuse* (dépt des Ardennes), du *Béguinage de Liège*, des *abbayes de la Cambre*, de *Soleilmont*, de *Marche-les-Dames*, une chapelle de l'église de *Dave*...

(2) ROLLAND P., *Les églises paroissiales de Tournai*, coll. Ars Belgica, vol. V, Bruxelles 1936.

(3) Dans certains cas où les figurines sont peu variées, elles sont plusieurs fois reproduites par moulages originaux d'après les exemplaires en bois.

(4) Les peintures de la voûte lambrissée du chœur de *Couillet* sont reproduites dans : BRIGODE S., *l'église Saint-Laurent à Couillet*, in Bulletin de la Commission Royale des Monuments et des Sites, Bruxelles, 1^{re} série, t. III, 1951, pp. 81 à 117; celles de la chapelle du bas-côté de l'église de *Dave*, dans : LANOTTE A., *l'église de Dave*, in Ann. de la Société archéologique de Namur, t. XI-IV, 1943, pp. 1 à 36.

(5) DELFERIERE L., *Eglises hennuyères couvertes de berceaux lambrissés à entrants engoulés*, in Bulletin de la Commission Royale des Monuments et des Sites, 2^e série, t. I, 1971, pp. 107 à 173.

(6) Ainsi, dans un « *Bestiaire d'amour* » du XIII^e siècle, œuvre du poète picard Richard de Fournival, le vocable DRAGON fait immédiatement suite au mot COCODRIILE et le début du commentaire est... « *Si ressemble le dragon...* ». Dans les miniatures qui illustrent ces deux rubriques du ms., cocodrille et dragon sont figurés avec la même massive tête canine à grandes oreilles dressées. Le feuillet relatif à ces deux animaux est reproduit dans « *Visage de la Picardie* », Paris, coll. Horizons de France, 1949, chapitre : *La Picardie intellectuelle et littéraire*, par NORMAND R., pp. 83 à 117.

Déjà les anciens ne faisaient pas de différence essentielle entre le SERPENT et le DRAGON. C'est ainsi qu'au IV^e siècle, Servius, grammairien romain et commentateur de Virgile, notait que Drago est le terme par lequel on désigne le serpent considéré au point de vue religieux, lorsque, par exemple, il apparaît dans un temple; sur un sol quelconque on l'appelle Serpens et dans l'eau Anguis. Voir RENEL CH., *Cultes militaires de Rome*, in Ann. de l'Université de Lyon, Lyon 1903, p. 210.

(7) Les archives ecclésiastiques du Hainaut belge ont disparu lors de l'incendie du Dépôt des archives de l'état, à Mons, en mai 1940.

(8) BESOGNE DE BEAUMONT - 1606, in A.C.A. Mons t. 16; original perdu.

BESOGNE DE BERSILLIES-L'ABBAYE - 1608, in Bull. S.P.A. Charleroi, t. 10; original perdu.

BESOGNE DE CHIMAY - 1606, non publié; original au château de Chimay et copie aux Arch. de l'état à Mons.

BESOGNE DE FROIDCHAPELLE - 1608, in Bull. S.P.A. Charleroi, t. 14; original perdu.

BESOGNE DE GRAND-RENG - 1607, non publié; original aux arch. de l'état à Mons.

BESOGNE DE MONTBLIARD - 1608, in Bull. S.P.A. Charleroi t. 8; original perdu.

BESOGNE DE RANCE - 1608, in Ann. C.A. de Mons t. 8; original perdu.

BESOGNE DE SIVRY - 1608, in Bull. S.P.A. Charleroi, t. 18; original perdu.

BESOGNE DE SOLRE-SAINT-GERY, non publié; copie manuscrite au château de Solre-Saint-Géry.

(9) Au cours de travaux de restauration entrepris en 1972 à l'église de Merbes-Sainte-Marie, le professeur S. Brigode a découvert, au-dessus du plafond de la nef, un berceau dont l'entrait adossé contre le pignon oriental est engoulé. Cette partie de l'église pourrait avoir été construite dans le second quart du XVI^e siècle. La pierre du fond de la crèche du chœur porte le millésime 1532, mais il est difficile de dire s'il s'agit d'un remploi qui pourrait alors provenir des transformations ultérieures de la nef.

D'un autre côté, M. Ch. Waldschmidt, architecte en chef des Monuments historiques du Nord-Pas-de-Calais, m'a aimablement envoyé la photographie des engoulants d'un entrait réutilisé comme solive, trouvé dans les combles de l'église de Clairfayt (près de Solre-le-Château) en cours de restauration. Ce monument porte sur ses pignons la date 1556. La charpente originale a été remplacée par une charpente moderne qui ne permet malheureusement plus la restitution du berceau lambrissé. Le Service des Monuments Historiques va refaire le plafond et, à cette occasion, les restes de cet entrait fort intéressant pour l'histoire de l'édifice et l'évolution régionale de la charpenterie seront évidemment nettoyés et présentés à la vue des visiteurs (30-10-1972).

(10) LE BOUCQ S., *Histoire ecclésiastique de la ville et du comté de Valenciennes*, Valenciennes 1844, in fo.

(11) STEIN H., *L'Hôtel-Dieu de Beaune*, in « *Petites monographies des grands édifices de France* », Paris, Laurens, 1933, p. 24.

(12) OURSEL R., *L'Hôtel-Dieu de Beaune*, les presses de Lescuyer à Lyon, 1968, p. 7.

(13) LE BOUCQ S., *op. cit.*, pp. 214 et 221.

(14) LEFORT M.G., *Les charpentes des églises bretonnes*, in Congrès archéologique de France, 81^e session, Brest-Vannes 1914, pp. 576 à 586.

Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France; Finistère, canton de Carhaix et Plouguen 2 vol., in 4^e Paris, Imprimerie nationale, 1969.

COUFFON R., *Répertoire des églises du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier*, Saint-Brieuc 1941-1943.

DUHEN P., *Les églises de France: Morbihan*, Paris Letouzey, 1932. L'église en bois d'Honfleur est exceptionnelle. Edifice provisoire construit par les « Maîtres de la hache » après la guerre de cent ans, elle est devenue définitive.

(15) KOESSER Fr., *Holzgedechte landkirchen der Normandie*, Dresde 1910, 139 p.

(16) LOTTHE E., *Les églises de la Flandre française au Nord de la Lys*, Lille 1940, 320 p., 80 pl.

RODIER R., *Quelques églises de la Flandre Française*, in Bull. Soc. des Etudes de la Province de Cambrai, t. 36, 1936.

(17) VAN DRIVAL E., *Visite à l'église Saint-Eloi de Dunkerque*, in Congrès archéologique de France, 27^e session, Dunkerque 1880, pp. 118 à 128.

(18) RODIER R., *Picardie historique et monumentale*, 5 vol. in fo, Amiens, Société des Antiquaires de Picardie, 1933-1936.

(19) MACQUERON H., *Les corniches en bois sculpté dans les églises du XVI^e siècle*, in Congrès archéologique de France, 40^e session, Abbeville 1893.

(20) HELIOT P., *La fin de l'architecture gothique dans le Nord de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, in Bul-

letin de la Commission Royale des Monuments et des Sites, Bruxelles, 1^{re} série, t. VIII, 1957 pp. 7 à 159.

HELLOT P., *Les églises du Moyen âge dans le Pas-de-Calais*, 2 vol., Arras 1951.

(21) Ces illustrations ont été reproduites dans le « *Patriote illustré* » du 24 décembre 1967.

(22) Cfr note 6.

(23) DEBIDOUR V.H., *Les bestiaires sculptés du Moyen-âge, en France*, Arthaud 1961, vol. in 8^o, 412 p. et 516 fig. (pp. 286 à 293).

(24) Il est utile de rappeler ici que le « Mystère de la Passion » d'Arnould Gréban fut encore représenté sur la Grand-place de Mons en 1501 et sur celle de Valenciennes en 1547. A ce propos voir COHEN G., *Le livre de conduite du régisseur et le compte des dépenses pour le Mystère de la Passion joué à Mons en 1501*, Paris, Champion, 1925.

(25) RENEL CH., *Cultes militaires de Rome*, in *Annales de l'Université de Lyon*, nouvelle série, Lyon 1903 (chap. concernant les enseignes, - le dragon, pp. 206 à 211).

(26) RAISON DE CLEUZIQU J. et COUFFON R., *Le dragon dans l'art et l'hagiographie bretonne*, Saint-Brieuc, Les Presses bretonnes, 1966, 47 p., 16 pl.

Page 11, les auteurs écrivent : « *Les dragons existent en nombre comme protecteurs des sanctuaires, sculptés sur les sommets des rampants des toitures et des porches, comme à Locquevenel, à Lanégant-en-Lanrivain, à Malestroit, à Rochefort-en-Terre, soit à l'entrée des porches, sur les façades... soit enfin sur les clochers... Sur les frises de plusieurs maisons en pans de bois, des XV^e et XVI^e siècle et sur les rampants des fenêtres-hautes de plusieurs manoirs figurent également des dragons sculptés en relief... Il faut y reconnaître un protecteur du logis.* »

(27) Les exploits de nombreux saints autochtones bretons sont rapportés dans RAISON DE CLEUZIQU J. et COUFFON R., *op. cit.* pp. 15 à 28.

(28) KOESSER Fr., *op. cit.* - L'auteur attribue à l'atavisme nordique le travail de charpenterie des « voûtes en forme de bateau », p. 137.

(29) La chapelle Saint-Hubert jouxtant la collégiale de Soignies fut construite en gothique brabançon dans la première moitié du XV^e s. Il ne reste aux corniches que quelques moignons de gargouilles, mais elles sont originales. La plupart des gargouilles de la collégiale de Mons ont été remplacées au XIX^e s.

(30) RONSE F.T., *Les fonts baptismaux de Zedelghem et les fonts romans tournaisiens du XII^e siècle*, Lophem-lez-Bruges, 1929.

(31) LIEGEOIS C., *Gilles de Chin, l'histoire et la légende*, in *Recueil de travaux des Conférences d'histoire et de Philologie de l'Université Catholique de Louvain*, fasc. II, Louvain 1903, in 8^o, 169 p.

PLACE E.B., *L'histoire de Gilles de Chin bij Gautier de Tournay*, in *Northwestern University, Studies in the Romanitas* n^o 7, Evanston and Chicago, 1941.

(32) Un poème concernant *Gilles de Chin* est dû à GAUTIER LE CORDIER et date de vers 1175; un autre dû à GILBERT DE MONS date de vers 1200. Celui de GAUTIER DE TOURNAY compte plus de 5.500 vers et est apparu vers 1230. Une *chronique de Gilles de Chin* composée vers 1450 est reprise au XVIII^e siècle par VINCHANT, dans ses *Annales*. Une nouvelle version de la légende a été écrite par DOM GALOPIN († 1657) et reprise par BRASSEUR EN 1650, puis en 1750 par DOM BAUDRY dans ses « *Annales de Saint-Ghislain* », voir LIEGEOIS C., *op. cit.*, pp. 144 à 149.

(33) *Manuscrit 68/193* de la Bibliothèque de l'Université de l'Etat à Mons. Cfr LIEGEOIS C., *op. cit.*, p. 102.

(34) L'église de Wasmes, toujours dédiée à Notre-Dame, a été reconstruite au XVIII^e siècle mais conserve la partie inférieure d'une tour romane latérale et quelques structures intérieures du XV^e siècle dont les supports de l'arc triomphal.

(35) LIEGEOIS C., *op. cit.*, chapitre II, pp. 144 à 149.

(36) HUBLARD E., *La légende montoise et la tête du dragon*, Mons s.d. (1920), 78 p.

Le Lumeçon, catalogue de l'exposition organisée au siège du Crédit Communal, rue des Clercs à Mons, en 1967, n^o 1, p. 19.

(37) GLOTZ S., MEURANT R. et HENRION J., *Le Folklore*, pp. 69 à 95, in *Hainaut d'hier et d'aujourd'hui*, Mons 1963.

MEURANT R., *Le Lumeçon de Mons*, in *Bulletin du Crédit Communal de Belgique*, 21^e année, n^o 82, octobre 1967, pp. 181 à 190.

DE BOUSSU G.J., *Histoire de la ville de Mons*, Mons 1725, p. 41. Voir MEURANT R., *op. cit.*, p. 184.

(38) D'après la *Chronique* de 1460.

(39) *Manuscrit 68/193* de la Bibliothèque de l'Université de l'Etat à Mons. Cfr LIEGEOIS C., *op. cit.*, pp. 99 et 100.

(40) LIEGEOIS C., *op. cit.*, pp. 144 à 149.

(41) RAISON DE CLEUZIQU J. et COUFFON R., *op. cit.*, p. 31.

(42) ABRASSART G., *L'Eglise et le Tour de Wasmes*, mémoire photocopie, 1969. L'auteur signale que « en 1870, aux rogations de Wasmes, on portait, et ce depuis un temps immémorial, une lance d'aspect antique que la tradition disait être celle de Gilles de Chin et cette lance figurait encore au Cortège historique du huitième centenaire de Notre-Dame de Wasmes, en 1895. »

(43) LIEGEOIS C., *op. cit.*, p. 103. Les tableaux suspendus sous le portail de l'église de Wasmes portaient dans une inscription : « *les bos donna à ceux de Wasmes* ». C. Liégeois fait remarquer que l'inscription semble prouver que « *la libéralité était plus spécialement destinée à l'église de ce village* », et que dès lors on ne doit pas s'étonner de voir figurer dans ce tableau la Vierge Marie au lieu de saint Ghislain.

(44) D'après BELLARD A., *op. cit.* en (46) : « dans l'histoire de la cathédrale de Metz, BEGIN signale que « *d'après une pièce authentique inédite, le trésor de la cathédrale de Metz comportait, en 1682, des objets de superstition populaire au premier rang desquels figuraient des os d'animaux antédiluviens qui étaient conservés dans la crypte où on les prenait pour des os de géants* ». »

(45) Le Docteur G.E. QUINET, chef de la section des vertébrés fossiles à l'Institut des Sciences Naturelles de Belgique, s'intéressant à notre enquête, nous écrivait fort aimablement : « *La région de Bernissart, Cibly, Baudour, Mesvin a livré de multiples squelettes de vertébrés secondaires de grande taille. Je mentionnerai simplement les découvertes de Mosasauriens à Mesvin, Baudour, Cibly, Spiennes, dans l'étage Sémonien, d'Iguanodonts à Bernissart, dans le Wealdien. Toutefois ces inventions datent de la fin du XIX^e s. et je n'ai pas connaissance de découvertes éventuelles de Mosasauriens vers plus ou moins 1500... Il serait bien possible qu'une conjonction entre des découvertes locales de vestiges de grands reptiles et un fonds religieux ait eu lieu à cette époque.* » (23-6-1970).

(46) BELLARD A., *Le « Graouilly » de Metz et les données de la paléontologie lorraine*, in *Artisans et Paysans de France*, éd. Leroux, Paris-Strasbourg 1946, pp. 157 à 165. Le Graouilly dont l'effigie est conservée dans la sacristie de la cathédrale de Metz était porté en procession. Son histoire se réfère à l'intervention de saint Clément, premier évêque de Metz, liant de son étole le cou de la bête fantastique qui désolait les abords de la ville et l'allant noyer dans la Seille.

(47) LIEGEOIS C., *op. cit.*, p. 145. L'auteur est formel en ce qui concerne le rôle de l'abbaye de Saint-Ghislain dans l'invention de « l'affaire du dragon ».

(48) VAN DER ESSEN L., *Etudes critiques et littéraires sur les Vitae des saints Mérovingiens*, in Recueil des travaux et conférences d'Histoire et de Philologie de l'Université catholique de Louvain, 17^e fasc., Louvain 1907, vol. in 8^o, 446 p. - Vita sancti Gisleli, pp. 249 à 260.

PETIT J., *Recherches historiques sur le village de Baudour*, Boussu 1861, 231 p.

(49) C'est ainsi, par exemple, qu'en 1711, à la suite d'une contestation entre l'abbaye d'Hautmont, collateur de l'église de Givry et les habitants du village au sujet de la démolition et de la reconstruction du chœur de l'église paroissiale, conformément à l'article 1^{er} du chapitre VII de la Charte générale de 1619, le Conseil souverain de Hainaut ordonna que le chœur soit démoli et rétabli aux frais de l'abbé et des moines d'Hautmont de manière telle qu'il ait 40 pieds

de longueur, 25 pieds de largeur et les murailles 30 pieds de haut, avec un cul-de-lampe.

Ces renseignements tirés du n^o 41.104 des Procès jugés par le Conseil souverain de Hainaut - archives incendiées en 1940 - sont relatés par GOSSERIES A., *Rapport sur l'excursion faite à Givry*, in Ann. c.a. de Mons; t. 30, 1901, p.

(50) VAN OVERSTRAETEN D., *Le Pouillé de l'Abbaye de Saint-Ghislain* (première moitié du xvi^e siècle, in Bulletin de la Commission royale d'Histoire, t. CXXXIII, 1967, pp. 25-62.

(51) VAN DER ESSEN L., *op. cit.* p. 249.

(52) LIEGEOIS C., *op. cit.* p. ... et p. 103 note 2.

(53) LIEGEOIS C., *op. cit.*, pp. 96 et 103.

(54) Le chœur de la nef de Blaugies fut ruiné par faits de guerre en 1657. Les entrails de la nef ont été sciés au niveau des engoulants, en 1763, pour faire place à une voûte en maçonnerie. Nous ne saurons jamais s'ils portaient les marques de quelque bienfaiteur.

L'INFLUENCE DES MODELES FRANÇAIS DANS LE FER FORGE DE LA PREMIERE MOITIE DU XVIII^e SIECLE A LIEGE⁽¹⁾

Bernard WODON

INTRODUCTION

Le prestige de la culture française fait de Paris, vers 1700, le centre de diffusion d'un cadre de vie nouveau. A Liège et dans la région mosane, ce n'est qu'à partir de la seconde décennie du XVIII^e siècle qu'apparaît le style classique français.

Bien que dépendante du Saint-Empire par l'intermédiaire d'un prince-évêque, la principauté ecclésiastique de Liège devient un champ perméable à l'influence française. Sa francophonie ne l'y prédispose-t-elle pas, tout comme la trouée de son fleuve, la Meuse, constituant une voie de pénétration naturelle ?

Les circonstances générales sont d'ailleurs favorables. Dès 1713 à 1715, les traités d'Utrecht, de Rastadt, et de la Barrière, mettent un terme aux guerres de Louis XIV. Au « Siècle des Malheurs », succède le « Siècle des Lumières ». Ce siècle paisible voit l'essor métallurgique du bassin de Liège (2) et de Verviers (3), en même temps qu'une poussée démographique importante. Après l'incursion des troupes françaises en 1691, cette prospérité matérielle est bénéfique aux reconstructions. Elles rajeunissent la physionomie de la ville et modifient l'ordonnance des intérieurs d'habitation. L'idéal de confort et d'intimité des hôtels parisiens ne laisse pas insensibles les princes-évêques. Ainsi, Joseph-Clément de Bavière (1694-1723), et plus tard, après la réédification de l'aile sud détruite par un incendie (1734-1737), Jean-Théodore de Bavière (1744-1763), aménagent dans l'austère palais des intérieurs plus confortables et plus cossus. D'autres préfèrent leurs demeures de plaisance érigées au milieu des coteaux paisibles et giboyeux de la Meuse; parmi les mieux préservées, figurent le château de Seraing de Georges-Louis de Berghes (1724-1743), celui de Warfusée de la famille du prince Charles-Nicolas d'Oultremont (1763-1771),

et celui d'Hex de François-Charles de Velbrück (1772-1784) (4). Comme le prince et les riches prélats, l'opulente bourgeoisie d'hommes d'affaires rivalise de zèle pour embellir leurs demeures. Le banquier Michel Willems se fait édifier à Liège un hôtel, tout d'élégance et de raffinement, l'actuel Musée d'Ansembourg (1735-1741) (5).

L'ère de la douceur de vivre, inaugurée au lendemain de la mort de Louis XIV en 1715, mobilise des artisans puisant l'inspiration dans les modèles des grands ornemanistes français. Comme les ébénistes, les peintres-décorateurs, ou les stucateurs, les forgerons égaient les édifices. Ils campent leurs enclos transparents, déploient les dentelles arachnéennes de leurs balcons, et déroulent au pied des escaliers leurs rampes serpentantes qui se profilent sur des fonds lambrissés. A Liège, ces grilles en fer forgé adaptent, voire transposent, l'emphase ou la grâce des modèles parisiens.

En constituant un mode de transmission rapide et commode, les modèles gravés sont à l'origine de la vogue internationale des styles français du XVIII^e siècle. Grâce à leur édition en planches détachées ou groupées dans des recueils et des traités, ces modèles pouvaient se diffuser aisément. D'une manière plus précise, les modèles de serrurerie (6) sont souvent établis à échelle pour permettre le tracé des grilles en vraie grandeur. De plus, une légende permet de distinguer les éléments portants (le châssis ou bâti) et les éléments clôturants (barres et ornements de tôle formant la trame de la claire-voie). Issus de recueils de pièces de serrurerie, de traités d'architecture ou de décoration, ces modèles sont nombreux. Leur utilisation permet d'établir l'audience de certains architectes ou ornemanistes. A titre d'exemple, nous citerons pour le XVIII^e siècle des modèles

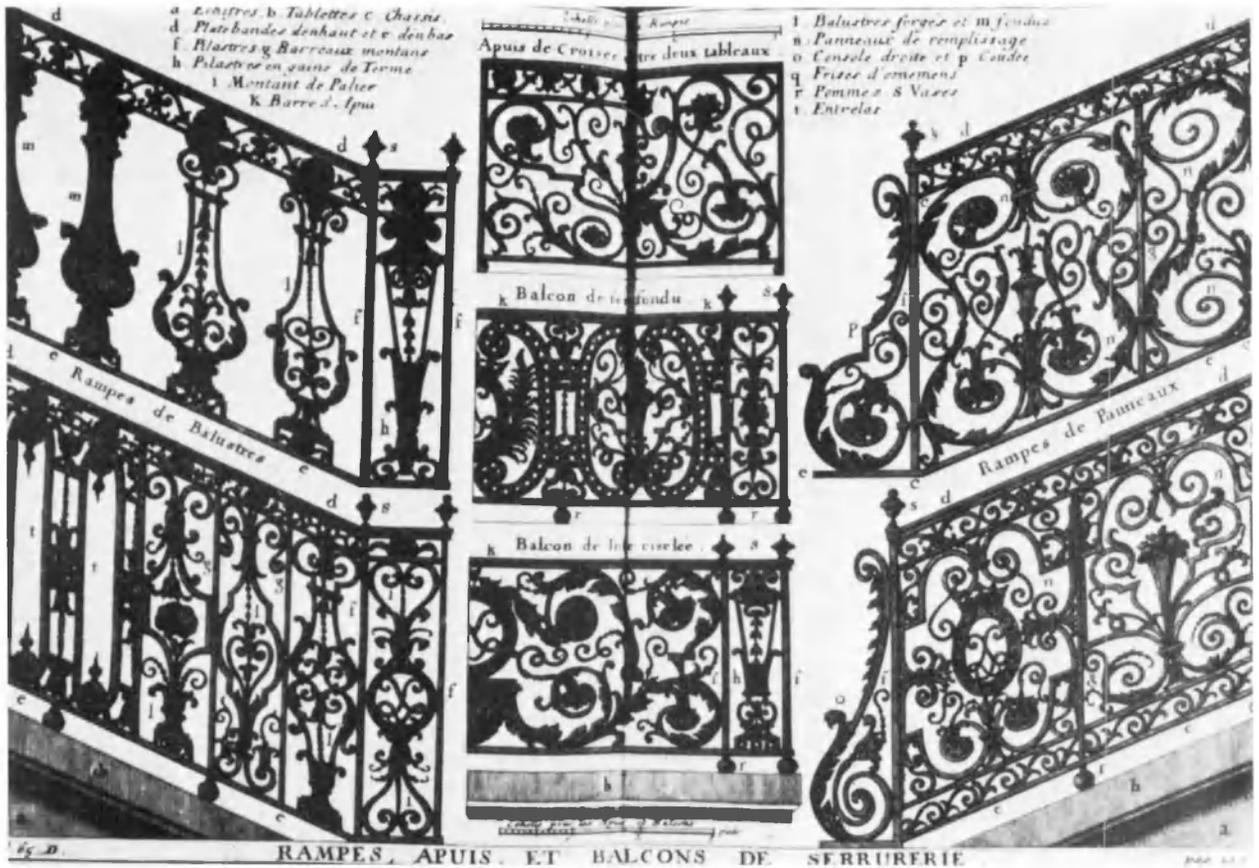


Fig. 1. A.C. d'AVILER, *Cours d'architecture* ..., 1696, pl. 65 D, p. 219.

d'ornemanistes parisiens moins connus : ceux d'Augustin-Charles d'Aviler (1635 ou 1653-1701) (7) et des Vallée (père et fils) (xvii^e-xviii^e siècle) (8); pour le xviii^e siècle, nous mentionnerons des modèles de Jacques-François Blondel (1705-1774) (9), et de son disciple, François de Cuvilliers (1695-1768) (10). Chacun de ces artistes correspond à une tendance particulière dans son époque. Ainsi, pour l'époque Louis XIV, d'Aviler se rallie à la manière rigide de Lepautre, à laquelle succède celle élégante de G. et S. Vallée. Pour l'époque Louis XV, il faut distinguer le style généralement symétrique et pondéré de Blondel, face à celui de Cuvilliers, plus protéiforme, mouvant et volontiers asymétrique.

La confrontation de quelques productions de serrurerie liégeoise avec leurs modèles parisiens montrera de façon concrète l'influence des styles français et leur mode de transposition. Bien des travaux avaient déjà évoqué ce phénomène, mais sans faire appel aux modèles. Et pourtant, parmi les traités qui

foisonnent, ceux d'Augustin-Charles d'Aviler, Jacques-François Blondel, Charles-Etienne Briseux (11), sans oublier l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, apparaissent comme des sources capitales pour tout ce qui concerne l'architecture et son décor.

ANALYSE COMPARATIVE

§ 1. LE BAROQUE (EPOQUE LOUIS XIV)

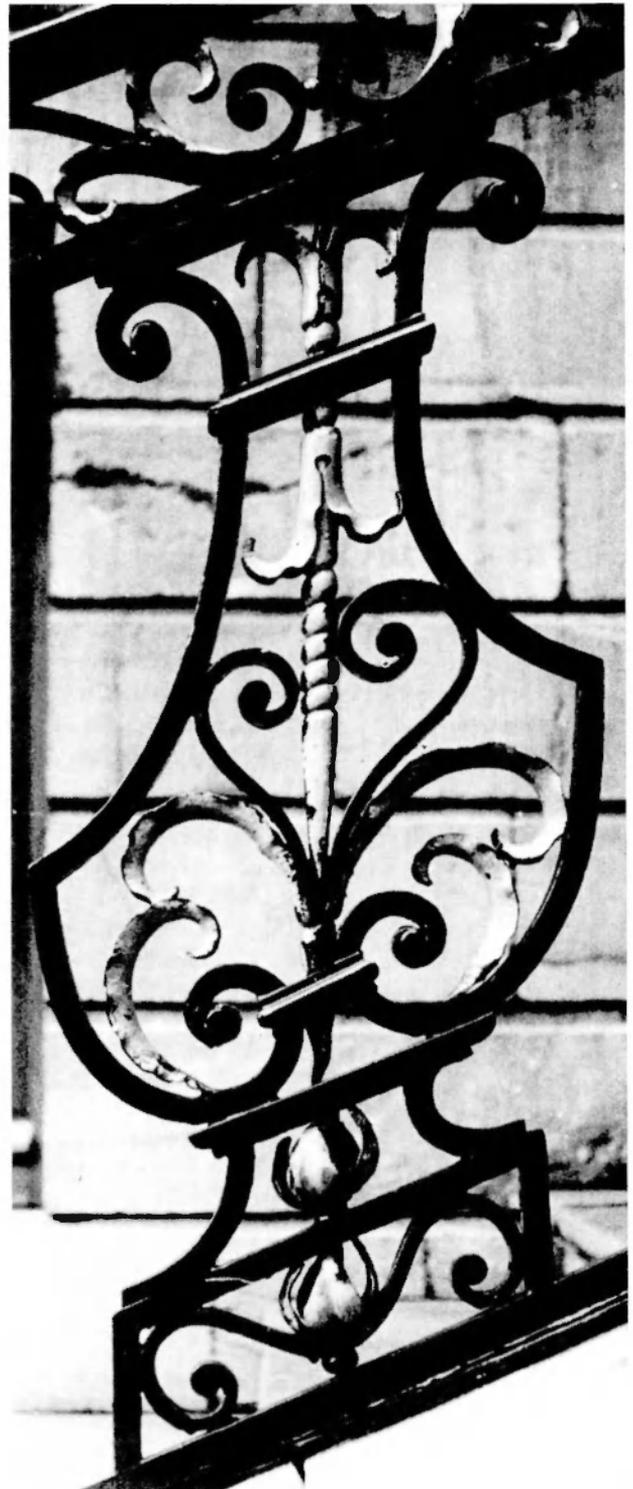
Augustin-Charles d'Aviler (1635 ou 1653-1701) n'est pas tellement connu des historiens. Ce collaborateur de François d'Orbay (1634-1697) et de Jules Hardouin-Mansart (1646-1708) restaura, en 1699, le Pont du Gard et exécuta de nombreux travaux d'architecture à Béziers, Carcassonne, Saint-Pons, et Nîmes (12). C'est surtout à son *Cours d'architecture* qu'il dut sa renommée. Ce traité, publié à Paris en 1696, connut deux rééditions posthumes, successivement en 1720 et 1756. L'édi-

tion qui nous intéresse, celle de 1696, contient des planches relatives à la serrurerie. Elles sont très caractéristiques de la tendance Lepautre, dominant en France de 1660 à 1690 environ. Ce style se définit par une composition toute de statisme et de grandeur sévère; le décor est constitué de volutes d'acanthes lourdes et touffues, de mascarons, et des emblèmes héraldiques (13). Comparée à la rampe de la partie supérieure gauche de la planche *Rampes, apuis et balcons de serrurerie* (fig. 1), la rampe de la cour de l'hôtel de ville, réalisée de 1719 à 1720 par le serrurier Jean Tilman (14), montre une similitude de formes et d'ornements. Un dessin du XVIII^e siècle (15) et une gravure de Guillaume Duvi- vier (16), datée de 1721, représentent la façade arrière du bâtiment et en conservent l'aspect original. Par rapport à ces documents très précieux, la rampe actuelle (fig. 2) apparaît comme une réplique moderne assez fidèle de la rampe ancienne (17). Elle reprend au modèle de d'Aviler la frise de S affrontés garnis de feuilles d'eau, la scansion uniforme des balustres (18) posés sur socle, ornés de culots à graines axiales et de feuilles d'eau onduées.

La majesté lourde et guindée de la tendance de Jean Lepautre (1612-1682) va s'alléger progressivement avec Jean Bérain (1638-1711), puis s'assouplir très légèrement avec Daniel Marot (vers 1660-1752), et plus encore dans les *Divers Livres de Serrurerie...* de G. et S. Vallée, publiés à Paris en 1706 (8). Ces modèles, épurés de tout emblème laudatif (comme le mascarone radié, emblème du Roi-Soleil, les trophées, etc.) vont tempérer de plus en plus l'aspect ostentatoire du style de l'époque Louis XIV, dominé par une implacable symétrie. Les modèles de G. et S. Vallée se distinguent en présentant simultanément deux tendances opposées. La première est très caractéristique de la majesté sévère avec ses courbes interrompues par des segments de droite. La seconde présente une certaine rigidité tempérée par l'élégance racée des courbes qui l'emportent sur les droites en s'entrelaçant et en se chargeant d'ornements modérés. Le statisme se maintient. Il naît de la répétition de motifs de petites dimensions; dans les panneaux étroits, ou les pilastres, ces motifs s'ordonnent selon un axe vertical, tandis que dans les panneaux longs, leur ordonnance se définit par un axe vertical recoupant un axe horizontal.

La première tendance est bien illustrée par un modèle de trois balcons, intitulé *Balcons de fer ciselés* (fig. 3). Seul, le balcon inférieur nous intéresse; il trouve, vers 1736, sa transposition exacte à l'ancien hôtel Liévin Torrentius (fig. 4) (19). Ici comme là, une lunette circulaire s'inscrit dans un encadrement à double réseau de rouleaux coudés (20) affrontés au centre par l'intermédiaire d'une virole; mais le médaillon frappé

Fig. 2. LIEGE. Rampe d'escalier (1719-1720) de la cour de l'hôtel de ville. Détail d'un balustre. (Cliché B. Wodon, 1970.)



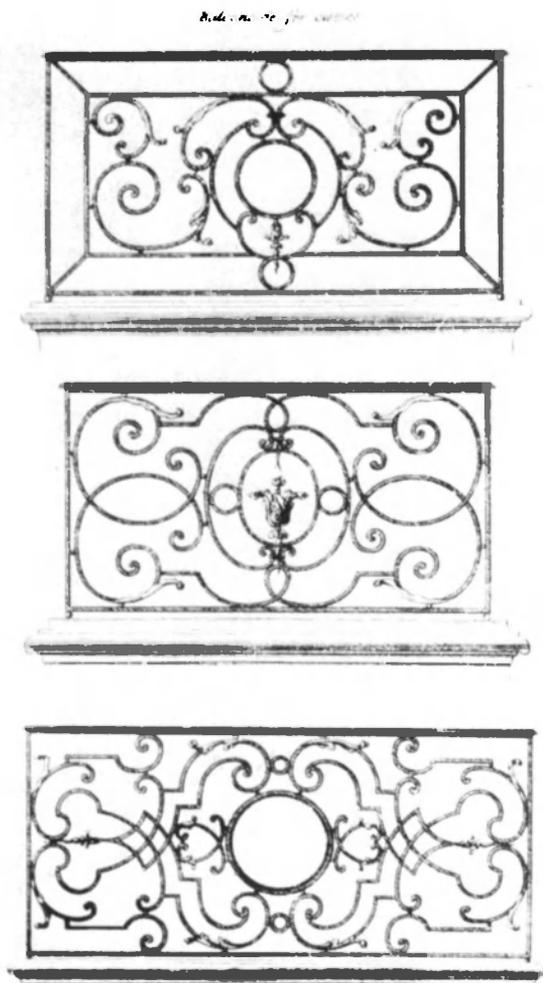


Fig. 3. G. VALLÉE : Modèles de balcons (1706).

Fig. 4. LIEGE. Balcon (v. 1736) de l'ancien hôtel Liévin Torrentius, situé rue Saint-Pierre n° 15. (Cliché A.C.L.)



aux armes des époux Guillaume Van Buel et Isabelle De Grady ⁽²¹⁾, se différencie naturellement du modèle, tout comme les retours entrelacés en losange réunis aux C latéraux par un enroulement volubile.

La seconde manière où l'élégance, voire la grâce, l'emporte sur la majesté, est illustrée par la planche *Livres de Balcons* (fig. 5). La composition du balcon supérieur de cette planche se retrouve intégralement dans le panneau central convexe de l'hôtel sis au n° 128 de la rue Hors-Château (fig. 6) ⁽²²⁾. Par rapport au modèle, seuls diffèrent des éléments de détails : les dards angulaires obliques, le rejet des ornements de tôle et le refend circulaire axial rapprochant deux C, au lieu de la virole servant d'âme à la couronne de marquis. Le second modèle de la même planche semble avoir été exploité. En effet, le panneau long présente un motif latéral assez fréquent dans cette tendance élégante. Il s'agit de deux courbes en C (ici assez volubiles) rattachées à un motif en gamma ⁽²³⁾ et associées à une lancette axiale en graines issues d'un culot. Ce motif latéral se retrouve dans le panneau long du balcon de l'ancien hôtel de Stockhem, édifié dans le premier tiers du XVIII^e siècle (fig. 7) ⁽²⁴⁾. Une autre forme qui apparaît elle aussi très fréquemment dans cette seconde manière est le motif violonné d'encadrement, réservé le plus souvent aux panneaux étroits. Ce type de décor, représenté dans les deux panneaux supérieurs du modèle *a Puits de Communion* (fig. 8), présente une découpe en échancrures très prononcées, terminées vers le haut en ressauts rectilignes. Une découpe assez semblable ne se retrouve-t-elle pas dans les panneaux étroits des balcons de l'ancien hôtel de Stockhem (fig. 7), et de l'hôtel situé au n° 128 rue Hors-Château (fig. 6)? De plus, les panneaux étroits de celui-ci (fig. 6) et le panneau long de celui-là (fig. 7) présentent également une étroite similitude avec le modèle (fig. 8) dans les entretoises de décharge servant de socle et creusées au centre d'un refend circulaire.

§ II. LE ROCOCO (EPOQUE LOUIS XV)

Le premier tiers du XVIII^e siècle à Liège, marqué par le style élégant de G. et S. Vallée, fut suivi, vers 1735-40, par le Rococo. A Liège, ce style associe à son enjouement des formes symétriques et parfois marquées d'une certaine raideur. Comme partout en Europe, il multiplie les variations sur le thème des motifs en forme de C et de S.

Parmi les nombreux modèles parisiens, il semble que ceux contenus dans le deuxième tome du traité de Jacques-François Blondel (1705-1774) intitulé *De la distribution des maisons de plaisance...*, Paris, 1738 ⁽⁹⁾, aient reçu une faveur toute particulière.

Fig. 5. G. VALLÉE : Modèle de balcons (1706).

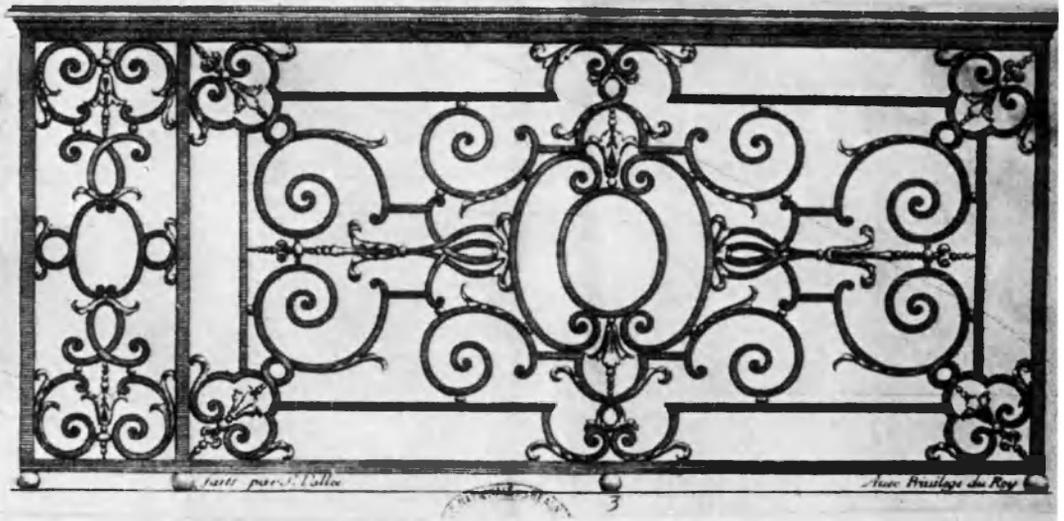




Fig. 6. LIEGE. Balcon (1^{er} tiers du XVIII^e s.) de l'hôtel sis rue Hors-Château n° 128. (Cliché A.C.L.)

Fig. 7. LIEGE. Balcon (1^{er} tiers du XVIII^e s.) de l'ancien hôtel de Stockhem, rue Hors-Château n° 13 (actuellement Ecole d'Hôtellerie). (Cliché A.C.L.)

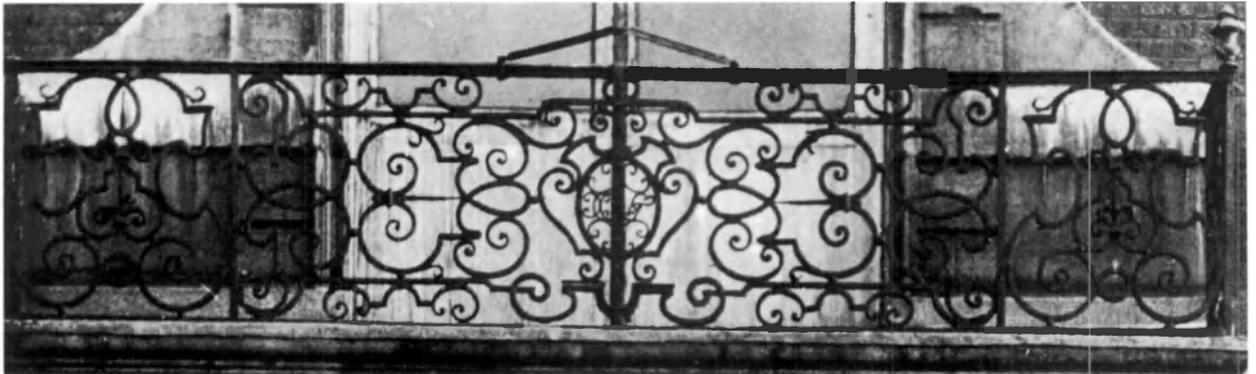


Fig. 8. S. VALLÉE : Modèle d'appuis de communion (1706).

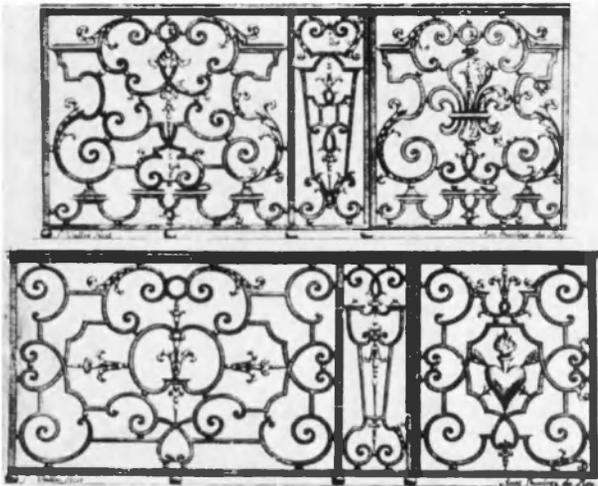




Fig. 9. LIEGE. Rampe d'escalier d'honneur (entre 1739 et 1743) de l'ancien palais des princes-évêques (actuellement Palais de Justice). Panneaux longs. (Cliché B. Wodon, 1970.)



Fig. 10. J.F. BLONDEL, *Distribution des maisons de plaisance ...*, t. II, 1738, pl. 53, p. 57.

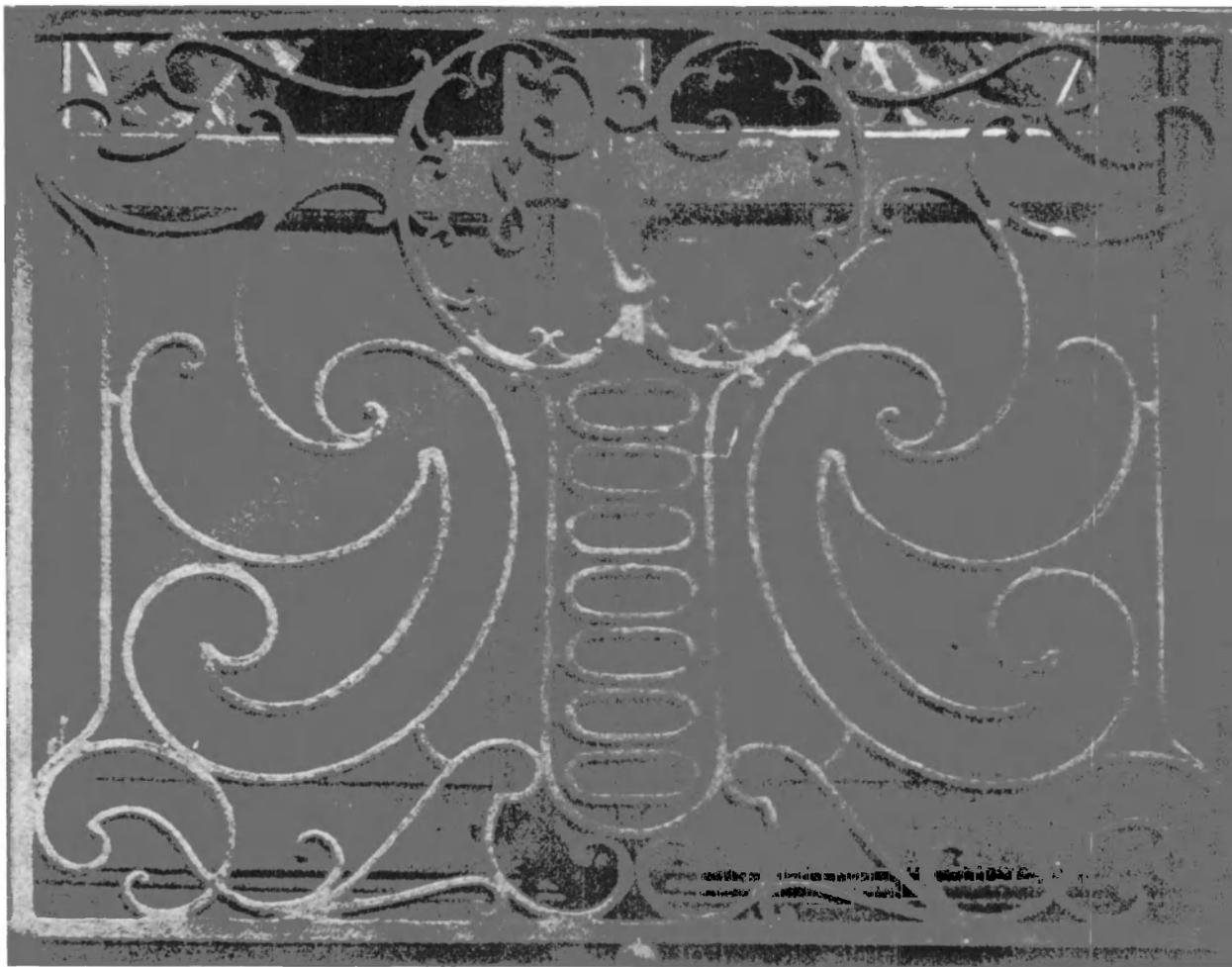


Fig. 11. LIEGE. Appui de balcon (après 1738) de l'immeuble situé rue Hors-Château n° 92. (Cliché A.C.L., 1941.)

L'importance de Blondel dans l'histoire de l'architecture est plus celle d'un théoricien que d'un réalisateur. Ses modèles, encore empreints d'équilibre et de clarté, expriment dans une certaine mesure la variété et l'enjouement, sans recourir à la rocaille disloquant les formes. La recherche de dynamisme et de grâce trouve écho dans l'emploi du rinceau en acanthe qui s'amincit et se retrouse; parfois cet ornement s'épanouit à partir d'une rosette terminale⁽²⁷⁾. La position importante de Blondel à l'Académie d'Architecture peut expliquer le rôle déterminant de son traité et son influence dans la diffusion d'un certain Rococo. Parmi ses disciples, ne trouve-t-on pas François de Cuvilliers (1695-1778) de Soignies, et Johann Joseph Couven (1701-1763) d'Aix-la-Chapelle ? Comme Liège, sa proche voisine, Aix-la-Chapelle subit l'influence des modèles de

Blondel. La rampe d'escalier de la *Wespianhaus* (1738-1739), conçue par Couven, en témoigne⁽²⁸⁾.

Parmi les œuvres repérées adaptant les modèles de Blondel, notons comme exemple de transposition partielle, le motif central des panneaux longs⁽²⁹⁾ de l'escalier royal sis dans l'aile sud de la première cour de l'ancien palais des princes-évêques (fig. 9)⁽²⁸⁾. La réalisation de cette rampe se situe entre 1739 et 1743⁽²⁹⁾. Comparé au panneau inférieur du modèle *Grand panneau de serrurerie dont les ornemens sont de bronze doré* (fig. 10), ce motif central apparaît plus contracté et réduit, de même que l'expansion centrifuge des régions latérales; il reprend le schéma fondamental du S inscrit partiellement dans une sorte de cartouche asymétrique. Contrairement au modèle, les courbes en C périphériques s'associent aux extrémités du cartouche. Les motifs

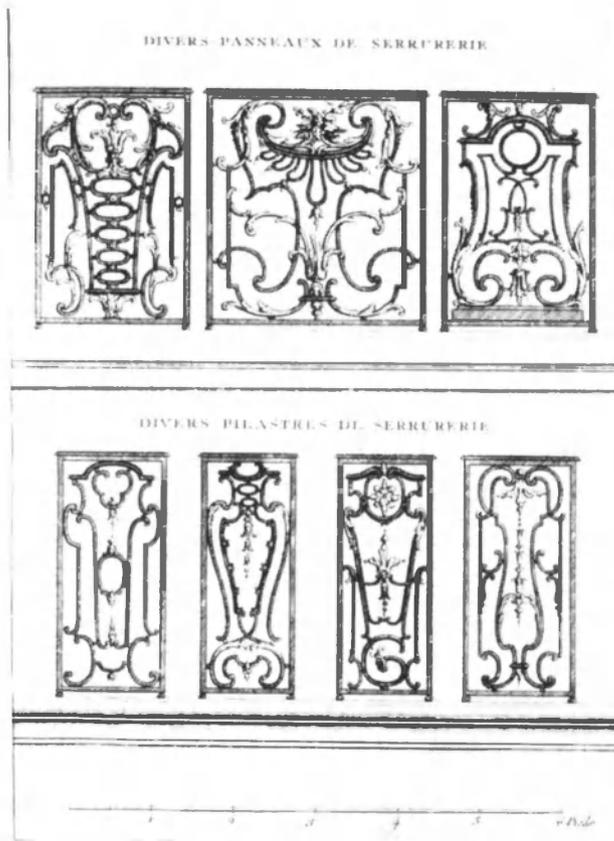


Fig. 12. J.F. BLONDEL, *Distribution des maisons de plaisance* ..., t. II, 1738, pl. 51, p. 56.

ornementaux (oves, rinceaux, roseaux, semis de fleurettes) furent écartés par le serrurier pour plus de légèreté graphique.

D'autres œuvres apparaissent comme des transpositions complètes des modèles de Blondel. L'appui (30) de l'immeuble sis au n° 92 de la rue Hors-Château (fig. 11) présente des formes empruntées à deux modèles consécutifs (fig. 12 et fig. 13). Dans cette grille, le motif central forme une sorte de tube enserrant une chute d'oves identiques; il est sommé de deux C, affrontés par l'intermédiaire d'une virole, garnis au centre d'un fleuron axial de tôle repoussée, et dont l'intrados est redenté. Ce motif de composition reproduit celui du premier panneau gauche de la partie supérieure de la planche *Divers panneaux de serrurerie* (fig. 12). Par rapport au modèle, ce motif, plus lourd, n'exploite pas la forme évasée

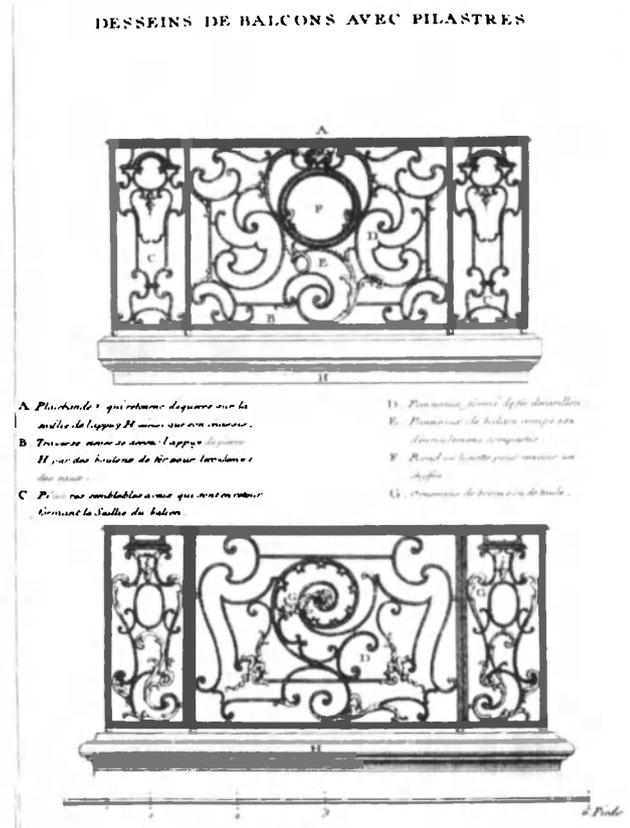


Fig. 13. J.F. BLONDEL, *Distribution des maisons de plaisance* ..., t. II, 1738, pl. 54, p. 58.

légèrement concave contenant une chute décroissante d'oves. Les régions latérales en C où convergent des courbes aux extrémités rayonnantes ou interrompues en contre-sens apparaissent comme une réplique exacte des parties latérales du panneau long du balcon supérieur de la planche *Desseins de balcons avec pilastres* (fig. 13); il en va de même pour le caractère chantourné des angles, qui ne laissera pas insensible, par exemple, un Victor Horta (1861-1947). Seuls diffèrent les motifs de soutènement à la base du tube.

Voici un dernier exemple : la rampe d'escalier située dans l'ancien hôtel Clerex; l'édifice porte le millésime 1767 au fronton de l'arrière du bâtiment. Cette œuvre mérite une mention particulière tant pour sa grâce souriante et fluide, que pour la grande pureté de son graphisme. Comparé à la figure supérieure

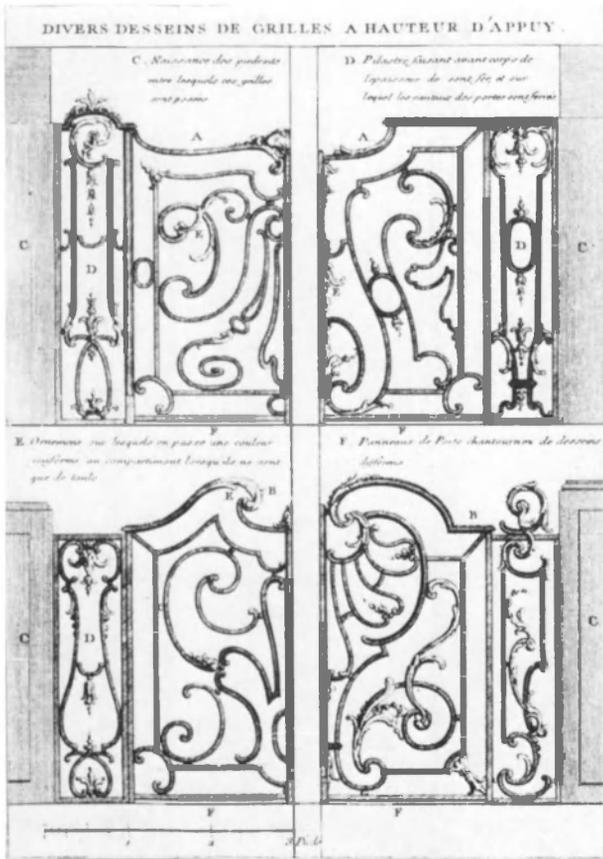


Fig. 14. J.F. BLONDEL, *Distribution des maisons de plaisance* ..., t. II, 1738, pl. 49, p. 55.

gauche de la planche *Divers desseins de grilles a hauteur d'appuy* (fig. 14), le panneau étroit ⁽³¹⁾ du palier du premier étage (fig. 15) se différencie par ses proportions plus élancées, et sa structure plus variée dans l'affrontement central en S des entretoises supérieures. La foliole axiale est toute de grâce et de souplesse. Ses incurvations et son trilobe présentent une découpe bien marquée. Cette foliole s'associe à des flammèches étalées formant une composition rayonnante. L'espèce de palmette ainsi formée, se rattache en haut à des S étirés, terminés verticalement en C recoupé par un S élégamment déployé; ses flammèches s'aboutent vers le bas à des S dressés, par l'intermédiaire de pommettes. Contrastent avec

le modèle la pureté de l'arrondi des S opposé à l'écrasement, la discrétion des pommettes, au lieu des viroles ovales de jonction, et les formes nullement tassées, mais souples et élancées.

Cette « manière Blondel » ne fut pas une tendance exclusive dans le fer forgé liégeois de style Rococo. Elle n'exclut pas une osmose avec des modèles d'autres ornemanistes qui foisonnent en ce XVIII^e siècle, comme celle, volontiers bigarrée, de son disciple François de Cuvilliers (1695-1768).

Dans son recueil *Diverses pièces d'ouvrages de serrurerie*, Paris, 1745 ⁽¹⁰⁾, François de Cuvilliers donne libre cours à son tempérament de décorateur par l'importance dévolue à l'ornement, non compris comme adjonction, mais comme support de la forme ⁽³²⁾. Le dernier modèle de balcon de la première planche (fig. 16) apparaît nettement plus sobre que les deux autres. En référence à celui-ci, citons le balcon de l'ancien hôtel de Ghysels, rue Vinàve d'Île n^o 16-17 (fig. 17). La réalisation de cette grille doit se situer entre 1745 et 1779 ⁽³³⁾. Pour plus de légèreté et de transparence, le serrurier n'a retenu du modèle que le schéma calligraphique des barres. Il n'a pas reproduit la rocaille insérée à la base du motif en 8. La disposition rayonnante des flammèches est devenue ici une chute décroissante. Dans l'intrados des enroulements latéraux très volubiles, des redents s'égrènent en petits C joutés, motifs très fréquents à Liège. De plus, le calibre en queue de poireau ⁽³⁴⁾ de la barre de ces mêmes enroulements latéraux transpose les deux culots séparés par un nœud. A la volute terminale des enroulements, au lieu d'une rosette, notre serrurier a inséré une gaine s'épanouissant en roseau jaillissant. Enfin, les S verticaux d'encadrement enrobés de rinceaux sont devenus, dans le balcon en fer, des roseaux flexueux, motif également très fréquent dans le fer forgé liégeois.

CONCLUSION

Cette analyse comparative témoigne de l'importance des planches gravées contenues dans les traités et les recueils de d'Aviler, des Vallée, de Blondel, et de Cuvilliers. Nous en avons montré des exemples d'adaptation ou de transposition par les serruriers liégeois.

Ce premier examen permet de tirer plusieurs conclusions générales. D'abord, on peut rencontrer dans une même grille (fig. 11) l'utilisation de deux modèles différents (fig. 12 et fig. 13) issus, jusqu'à preuve du contraire, d'un même traité, comme celui de Blondel par exemple. Ensuite, rappelons que ces planches gravées proposaient des exemples de compositions et de formes destinées à être adaptées suivant les



Fig. 15. LIEGE. Rampe d'escalier (v. 1767) de l'ancien hôtel Clercx situé rue Saint-Paul n° 33 (actuellement aménagé en restaurant). Panneau du premier étage. (Cliché B. Wodon, 1970.)

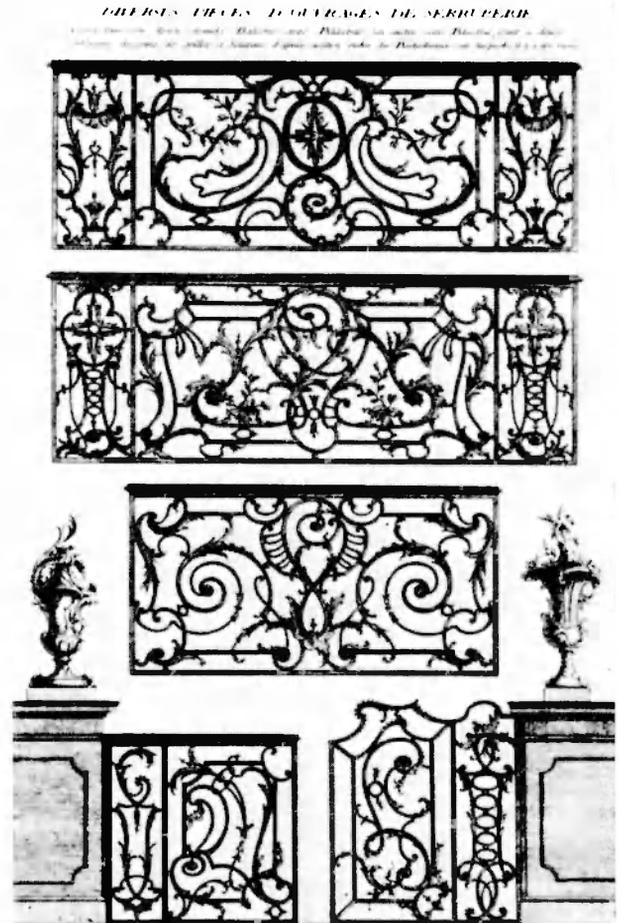


Fig. 16. F. de CUVILLIÈS, Planche de son recueil de serrurerie (1745).

exigences décoratives des « nations ». A Liège, l'interprétation sobre et modérée des modèles parisiens soulève deux questions : cette lisibilité des claires-voies est-elle liée à une exigence décorative ou plutôt à un atavisme technique qui aurait perduré dans l'exploitation de la virtualité formelle de la barre de fer réduisant l'usage d'ornements de tôle ? Enfin, sur le plan de la création, précisons que l'architecte devait prévoir l'emplacement, le plan et les dimensions des ouvrages de serrurerie. Il réalisait un projet ou un modèle plus ou moins détaillé, soumis à l'exécution du forgeron. En fonction de l'insertion architecturale, ou de contraintes techniques, le serrurier intervenait parfois dans le plan de l'architecte. Très significatif à cet égard est le cas

de Jean-François Ermel, maître-serrurier attaché au palais de Liège. Pour agrandir la longueur de la rampe d'escalier (1752) de l'ancienne Maison des Etats (aujourd'hui Palais Provincial), Ermel dut modifier le plan de Charles-Antoine Galhausen (1704-1784) ⁽³⁵⁾; ce dernier est mieux connu comme auteur de l'actuelle cathédrale de Malmédy ⁽³⁶⁾. En plus de cet exemple soulignant le rôle du serrurier dans la création, citons celui, célèbre d'ailleurs, du Nancéen Jean Lamour (1698-1771). En effet, ce virtuose du fer aux places Stanislas et de la Carrière, et surtout à l'escalier de l'hôtel de ville de Nancy, ne fut-il pas également un ornementaliste consommé, comme le révèle le recueil de ses œuvres exécutées pour son royal mécène, Stanislas Leszczynski ⁽³⁷⁾ ?



Fig. 17. LIÈGE. Balcon de l'ancien hôtel de Ghysels (3^e qu. XVIII^e s.), rue Vinëve d'Ile n^o 16-17 (l'édifice est aujourd'hui disparu). (Cliché A.C.L., 1941.)

NOTES

(1) Que ceux qui nous ont guidé et aidé trouvent ici le témoignage de notre reconnaissance, en particulier Messieurs I. VANDEVIVERE, Professeur à l'Université catholique de Louvain, R. FORGEUR, Conservateur à la Bibliothèque de l'Université de Liège, H. KÜPPER, Architecte à Aix-la-Chapelle.

(2) G. HANSOTTE, *L'industrialisation sidérurgique dans la vallée de l'Ourthe liégeoise aux temps modernes*, dans *La Vie wallonne*, XXIX, Liège, 1955, p. 124-126.

(3) G. HANSOTTE, *L'industrialisation métallurgique dans la vallée de la Vesdre aux temps modernes*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, LXXVI, 1962, p. 165-220.

(4) R. FORGEUR, *Le palais de Liège. Ancien palais de Liège et des États (Feuillets archéologiques de la Société Royale Le Vieux Liège)*, 2^e éd., [Liège], 1965, p. 5, 7 et 8.

(5) H. FETTWEIS, *Le Musée d'Ansembourg (Feuillets archéologiques de la Société Royale Le Vieux Liège)*, [Liège], 1960, p. 4.

(6) Ce terme « serrurerie » mérite une mention particulière, car il apparaît le plus conforme à la pensée du XVIII^e siècle. A travers les textes, les traités, et les recueils de modèles, ce terme s'applique aussi bien à l'artisanat du fer qu'aux ouvrages servant aux clôtures et aux bâtiments, comme les grilles, les rampes, les serrures, etc. Notons qu'à la même époque, le mot « ferronnerie » ne s'appliquait qu'au lieu de fabrication ou de vente, ou encore aux menues productions de clouterie. Nous avons adopté l'expression « fer forgé » et le terme « serrurerie » comme synonymes désignant à la fois la matière et la technique des œuvres que nous étudions.

(7) A.C. d'AVILER, *Cours d'architecture qui comprend les ordres de Vignole, plusieurs nouveaux desseins, et tout ce qui regarde l'art de bâtir*, 1^{re} éd., Paris, 1696.

(8) Le frontispice en forme de cartouche enjolivé d'élégants fleurons d'acanthé (reproduit dans L. BLANC, *Le fer forgé en France aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris/Bruxelles, 1928, pl. 65), inscrit l'intitulé de son recueil : *Divers*

Livres de Serrurerie, et d'Ornement, faits par G. VALLEE Maître Serrurier à Paris, et Gravez par son fils, Scavoir, Clotures, Balcons, Rampes à Puits [sic pour appuis] de Communion, Suspension, Chandeliers, Enseignes, Grilles de feu, Boucle de Porte Cochere, anneaux de Clefs, et tout ce qui se fait dans la serrurie de differentes façons. Paris, 1706; le millésime est manuscrit.

(⁹) J.F. BLONDEL, *De la distribution des maisons de plaisance et de la décoration des édifices en général*, t. II, Paris, 1738.

(¹⁰) F. de CUVILLIES, *Diverses pièces d'ouvrages de serrurerie*, Paris, 1745. Ce recueil comprend une « suite de six pièces » : grilles, potences, portes d'entrée de chœur, portes de jardin, rampes d'escaliers, serrures, targettes, etc. (cfr D. GUILMARD, *Les maîtres-ornemanistes*, Paris, 1880, p. 165).

(¹¹) C.E. BRISEUX, *L'art de bâtir des maisons de campagne où l'on traite de leur distribution, conservation et décor*, 1^{re} éd., 2 vol., Paris, 1743; 2^e éd., 2 vol., Paris, 1761. Ce traité est très précieux, notamment pour ses indications en matière de polychromie.

(¹²) L. BLANC, *op. cit.*, p. 18.

(¹³) A. BRÜNING, *Die Schmiedekunst seit dem Ende der Renaissance*, Leipzig, s.d., p. 42, 2^e col.

(¹⁴) Annexe n° 1.

(¹⁵) Ce dessin est conservé au Musée Curtius, Fonds Moxhon n° 2.394. Il mesure 32,7 cm × 19,7 cm, et est intitulé *Elevation et Perspective du dener du Batiment*. Il est rehaussé d'un lavis bleuté. (Cfr J. PHILIPPE, « La Violette », *L'hotel de ville de Liège (moyen âge - 1919)*, Liège, 1956, p. 47).

(¹⁶) La gravure est également conservée au Musée Curtius, Inv. I. 43.38. Elle est datée 1721 et signée Guillaume Du Vivier. Elle mesure 27,6 cm × 24,2 cm, et est intitulée *Elevation et Perspective derriere le Batiment*. (Cfr *Ibidem*).

(¹⁷) Assemblages contemporains et barres laminées trahissent la non originalité de la rampe actuelle.

(¹⁸) H. 73 cm × L. 35,5 cm.

(¹⁹) Dimensions du balcon : H. 99 cm × L. 241 cm × Pr. 82,5 cm; panneau long : L. 229 cm.

(²⁰) En serrurerie, le terme « rouleau » désigne une barre de fer en spirale, et au sens large : toute forme courbe, sinieuse, ou se recoupant.

(²¹) R. YANS, *Une œuvre architecturale authentique de Lambert Lombard identifiée à Liège : l'hôtel Liévin Torrentius*, dans *Bulletin de la Société Royale Le Vieux Liège*, VII, 1967, p. 217-219.

(²²) H. 102,5 cm × L. 308,5 cm × Pr. 32,5 cm; panneau long convexe : L. 229 cm; panneaux étroits : L. 79,5 cm.

(²³) Le « motif en gamma » est un motif se recoupant en formant ladite lettre grecque suivant un axe horizontal.

(²⁴) H. 87 cm × L. 412 cm × Pr. 53 cm; panneau long : L. 340 cm; panneaux étroits : L. 72,5 cm.

(²⁵) A. BRÜNING, *op. cit.*, p. 85.

(²⁶) H. KUPPER, *Aachener Schmiedekunst vom Mittelalter bis zum Jahre 1812*, dans *Aachener Kunstblätter*, Aix-la-Chapelle, 1963, p. 30, 2^e col. Le mérite de ce travail est de présenter un aperçu chronologique et un catalogue des œuvres s'échelonnant du moyen âge à 1812. Les notices concises en donnent les traits dominants.

(²⁷) H. 90 cm × L. 182 cm; pilastres : L. 38,5 cm.

(²⁸) R. FORGEUR, *op. cit.*, p. 22.

(²⁹) En 1739, débutent les travaux de réfection de l'aile sud. Quatre ans après, le gros de l'œuvre et le confort intérieur sont terminés (cfr T. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. IV, Liège, 1926, p. 424-425). Ces données chronologiques permettent de dater la réalisation de la rampe entre 1739 et 1743. Remarquons que l'édition du traité de Blondel, dans les modèles duquel les panneaux longs puisent l'inspiration de leur motif central, se situe à peu près au même moment (1738).

(³⁰) H. 100 cm × L. 127 cm.

(³¹) H. 75 cm × L. 70,5 cm.

(³²) A. BRÜNING, *op. cit.*, p. 110-112.

(³³) Cette œuvre doit se situer après 1745, date de la publication du recueil de Cuvillies. D'autre part, l'offre en vente de l'immeuble en 1779, signalée dans la *Gazette de Liège* du 5 février 1779, permet de situer cette grille avant 1779 (cfr T. GOBERT, *op. cit.*, t. V, 1928, p. 597, 2^e col. et note).

(³⁴) On appelle « queue de poireau », une barre de fer, qui, martelée dans l'étampe, s'arrondit à son extrémité pour former un bulbe rappelant celui du poireau.

(³⁵) Annexe n° 2.

(³⁶) Communication très obligeante de M. R. FORGEUR.

(³⁷) B. WODON, *Un magicien du fer à l'époque de Louis XV*, dans *Revue des industries belges*, VIII, Bruxelles, 1972, p. 589-595.

ANNEXE

1. ANNEE 1718-1719

Article 8 : En fer, balustres, cuivre, etc.

Par Etat, mandement et quittance

Item Paié audit Tilman pour les portes de fer et treille sur le degré vers le marché, et rampe de fer de la Cour

5. estats, mandement et quittance n° 5 f. 117

(Liège, Archives de l'Etat. *Cité de Liège, Comptes 1718-1719*, reg. n° 85, f° 61 v° et 62).

2. [1752]

Supplique adressée par le serrurier Jean-François Ermel aux députés des Etats du pays de Liège et comté de Looz concernant le remboursement des frais occasionnés par la modification du plan de Charles-Antoine Galhansen.

« Jean-François Ermel, venant d'achever la rampe de fer à votre escalier, au gré, comme il espère de vos Seigneuries, la soumettant meme au dire des experts.

Mais avant d'obtenir son juste paiement il a l'honneur de représenter, à vos Seigneuries, qu'immédiatement après sa convention il a pris ces mesures et ces dimensions de son travail et tout de suite commencé ses grilles par le bas. Ces pièces premières étant faites, au milieu de ces travaux, vos Seigneuries ont ordonné un sagement qui ne fait que plus belle effet par l'ouverture du grand escalier, mais cela n'a pas fait le même effet chez lui, puisque par là il se trouve obligé de sanger tous les plans et desseins sur la longueur de plus de 15 pieds [1]. On lui dira que le fer est toujours fer; mais dans ces sortes d'ouvrages c'est la manœuvre qui fait l'affaire. Ce sagement et les augmentations lui ont causé, Messieurs, des frais qui importent plus de 200 florins.

Le suppliant se confie dans vos bontés, qu'en approuvant ces ouvrages, elles voudront bien déclarer son légitime paiement, avec les 200 florins susdits [2].

Quoy faisant, etc. Jean-François Ermel. »

(Liège, Archives de l'Etat, ancienne cote : Etat-Noble, K. 56, édité par D. VAN DE CASTEELE, *Notes sur la maison des Etats de l'ancien pays de Liège au palais des princes-évêques. Son architecture, son ornementation, ses tapisseries, etc.*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XIV, Liège, 1878, p. 383.)

[1] 15 pieds = environ 435 cm. Le problème des anciennes mesures utilisées à Liège dans l'Ancien Régime est complexe. La difficulté réside dans l'usage de deux mesures distinctes, de différences minimales : le pied de S. Hubert (29,46966 cm) et le pied de S. Lambert (29,1778 cm, selon les uns, ou 29,11667 cm, selon les autres). Voir P. DE BRUYNE, *Les anciennes mesures liégeoises*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, LX, 1936, p. 290-304. Il n'est pas encore possible de déterminer avec précision laquelle de ces deux mesures a été utilisée par les serruriers liégeois du XVIII^e s.

[2] Les Etats lui accordèrent 35 écus, soit 140 florins, le 7 septembre 1752. (Cfr D. VAN DE CASTEELE, *op. cit.*, p. 383.)